

POLITIQUES AGRICOLES

économies
émergentes et
pays en transition

SUIVI ET ÉVALUATION 1998



**POLITIQUES AGRICOLES :
ÉCONOMIES ÉMERGENTES
ET PAYS EN TRANSITION**

SUIVI ET ÉVALUATION 1998

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996) et la Corée (12 décembre 1996). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

CENTRE DE L'OCDE POUR LA COOPÉRATION AVEC LES NON-MEMBRES

Le Centre de l'OCDE pour la coopération avec les non-membres (CCNM) a été créé en janvier 1998 par la fusion du Centre pour la coopération avec les économies en transition (CCET) et de l'Unité de liaison et de coordination (LCU) de l'OCDE. En regroupant les fonctions de ces deux entités, le CCNM sert de point focal pour la poursuite et le renforcement de la coopération entre l'OCDE et les économies non membres.

Le CCNM conduit des programmes thématiques et des programmes par pays. Les programmes thématiques, multi-pays, sont rattachés aux activités qui sont au coeur du programme de travail de l'Organisation (concernant, par exemple, les échanges et l'investissement, la fiscalité, les politiques du marché du travail et les politiques sociales, l'environnement). Ils sont mis en œuvre dans le cadre du Forum pour les économies de marché émergentes et du Programme pour les économies en transition. Le Forum pour les économies de marché émergentes représente une structure souple permettant aux non-membres de participer aux activités en fonction de leur pertinence par rapport au thème à l'étude. Le Programme pour les économies en transition s'adresse exclusivement aux économies en transition. Des programmes par pays, qui permettent un dialogue et une assistance plus spécifiques, ont été mis en place pour la Bulgarie, la Chine, la Roumanie, la Russie, la République slovaque (pays candidat à l'adhésion à l'OCDE) et la Slovaquie.

Also available in English under the title:

**AGRICULTURAL POLICIES IN EMERGING AND TRANSITION ECONOMIES
MONITORING AND EVALUATION 1998**

© OCDE 1998

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, Tél. (33-1) 44 07 47 70, Fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, or CCC Online: <http://www.copyright.com/>. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

AVANT-PROPOS

Ce rapport est le sixième d'une série d'évaluations annuelles consacrées aux politiques agricoles et aux tendances de la production dans les pays non membres de l'OCDE*. Nombre de ces pays sont des acteurs majeurs dans l'agriculture mondiale et les politiques agricoles sont un élément clé des transformations qui se déroulent actuellement dans leurs économies. A cet égard, nous attirons l'attention du lecteur sur deux publications connexes de l'OCDE : *Les Perspectives Agricoles 1998-2003* (1998) et *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation 1998* (1998).

Les pays non membres de l'OCDE étudiés dans ce rapport sont des pays avec lesquels l'OCDE entretient un dialogue dans le domaine de la politique agricole. Ils comprennent les **Pays d'Europe Centrale et Orientale** (PECO), les principaux **nouveaux États indépendants** (NEI), **la Chine**, et, pour la première fois dans cette série, **le Brésil** et **l'Inde**. Ce rapport traite de la diversité de l'évolution des politiques agricoles dans les PECO, certains pays ayant adopté des politiques plus libérales, tandis que d'autres ont augmenté leurs dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture. En 1997, aucun progrès significatif n'a été noté dans les NEI en matière de restructuration des exploitations.

Un certain nombre d'évolutions importantes ont été mises en évidence en Chine, au Brésil et en Inde. La Chine a progressé sur la voie de la libéralisation de ses marchés agricoles et un nouveau programme de réformes en matière de politiques agricoles est prévu pour 1998. Au Brésil, un nouvel environnement politique du secteur agricole et alimentaire, plus orienté par les forces du marché, a été mis en place grâce à des réformes intérieures, à une intégration régionale grandissante et à la mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay. En Inde, où la pauvreté et la sécurité alimentaire demeurent des questions cruciales, on espère que le gouvernement élu récemment accélérera le rythme des privatisations et favorisera l'intégration dans l'économie mondiale.

Le rapport procède aussi à un examen critique de trois éléments clés en matière de réforme structurelle dans le secteur agroalimentaire :

- **le financement et le crédit en faveur du secteur agricole** : une forte inflation, des incertitudes concernant les droits de propriété ou un marché foncier défaillant peuvent notamment être sources de problèmes;
- **les obstacles à l'efficience** en aval; et
- **l'investissement direct étranger**, qui peut jouer un rôle primordial pour faciliter la transition vers une économie de marché efficace et compétitive au plan mondial.

Cette publication a été préparée par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE dans le cadre du programme du Centre pour la coopération avec les pays non membres (CCNM). Les auteurs en sont Alexandra Trzeciak-Duval (chef de division), Andrzej Kwiecinski, Natacha Pescatore, Michael Ryan, Josef Schmidhuber, Vaclav Vojtech et Peter Walkenhorst de la Division des politiques agricoles dans les économies non membres. Les données statistiques ont été compilées par Claude Nénert.

Le Comité de l'agriculture et le Comité des échanges ont rendu ce rapport public en août 1998. Il est publié sous la responsabilité du Secrétaire général.

Kumiharu Shigehara
Secrétaire-Général adjoint

* Les pays couverts dans cette publication sont : l'Albanie, le Bélarus, le Brésil, la Bulgarie, la Chine, la Croatie, l'Estonie, l'Inde, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Russie, la République slovaque, la Slovénie et l'Ukraine.

REMERCIEMENTS

Cette publication a été préparée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE dans le cadre du programme du Centre pour la coopération avec les pays non membres (CCNM). Les auteurs sont Alexandra Trzeciak-Duval (chef de division), Andrzej Kwiecinski, Natacha Pescatore, Michael Ryan, Josef Schmidhuber, Vaclav Vojtech et Peter Walkenhorst de la Division des politiques agricoles dans les économies non membres. L'information statistique a été compilée par Claude Nénert.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	11
--------------	----

Partie I

POLITIQUES AGRICOLES DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO)

1. Tour d'horizon de l'évolution dans les PECO	21
Situation macroéconomique	21
Situation du secteur agricole	24
Échanges agricoles	27
Évolution de la politique agricole	30
Conclusions	34
2. Albanie	35
Situation macroéconomique	35
Situation du secteur agricole	36
Production agricole et consommation alimentaire	37
Échanges agricoles	38
Évolution de la politique agricole	39
Résumé et perspectives	41
3. Bulgarie	42
Situation macroéconomique	42
Situation du secteur agricole	43
Production agricole et consommation alimentaire	43
Échanges agricoles	45
Évolution de la politique agricole	46
Résumé et perspectives	50
4. Croatie	50
Situation macroéconomique	50
Situation du secteur agricole	51
Production agricole et consommation alimentaire	52
Échanges agricoles	53
Évolution de la politique agricole	54
Résumé et perspectives	56
5. Estonie	57
Situation macroéconomique	57
Situation du secteur agricole	58
Production agricole et consommation alimentaire	58
Échanges agricoles	60
Évolution de la politique agricole	62
Équivalents subvention à la production et à la consommation	64
Résumé et perspectives	64

6. Lettonie	65
Situation macroéconomique	65
Situation du secteur agricole	66
Production agricole et consommation alimentaire	66
Échanges agricoles	69
Évolution de la politique agricole	70
Équivalents subvention à la production et à la consommation	72
Résumé et perspectives	73
7. Lituanie	73
Situation macroéconomique	73
Situation du secteur agricole	74
Production agricole et consommation alimentaire	76
Échanges agricoles	77
Évolution de la politique agricole	79
Équivalents subventions à la production et à la consommation	82
Résumé et perspectives	82
8. Roumanie	83
Situation macroéconomique	83
Situation du secteur agricole	85
Production agricole et consommation alimentaire	85
Échanges agricoles	86
Évolutions de la politique agricole	87
Résumé et perspectives	91
9. République slovaque	91
Situation macroéconomique	91
Situation du secteur agricole	92
Production agricole et consommation de produits alimentaires	93
Échanges agricoles	94
Évolution de la politique agricole	95
Équivalents subvention à la production et à la consommation	98
Résumé et perspectives	99
10. Slovénie	99
Situation macroéconomique	99
Situation du secteur agricole	100
Production agricole et consommation alimentaire	101
Échanges agricoles	102
Évolution de la politique agricole	104
Résumé et perspectives	109

Partie II

POLITIQUES AGRICOLES DE CERTAINS DES NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (NEI)

1. Aperçu de la situation dans certains NEI	111
Situation macroéconomique	111
Restructuration économique de l'agriculture	113
Évolution des politiques agricoles	119
Privatisation et réforme agraire	121
Conclusions	123

2. Bélarus	124
Situation macroéconomique	124
Situation du secteur agricole	125
Production agricole et consommation alimentaire	126
Échanges agricoles	127
Évolution de la politique agricole	128
Politiques environnementale et de développement rural	130
Résumé et perspectives	130
3. Kazakhstan	131
Situation macroéconomique	131
Situation du secteur agricole	131
Production agricole et consommation alimentaire	132
Échanges agricoles	134
Évolution de la politique agricole	135
Résumé et perspectives	136
4. Russie	137
Situation macroéconomique	137
Situation du secteur agroalimentaire	138
Production agricole et consommation de produits alimentaires	140
Échanges agricoles	141
Évolution de la politique agricole	143
Résumé et perspectives	150
5. Ukraine	151
Situation macroéconomique	151
Situation du secteur agroalimentaire	152
Production agricole et consommation de produits alimentaires	153
Échanges agricoles	155
Évolution de la politique agricole	157
Résumé et perspectives	162

Partie III

QUESTIONS SPÉCIFIQUES

1. Financement et crédit en faveur du secteur agricole dans les PECO, les NEI et les États baltes	165
Problèmes de financement et de crédit dans le secteur agricole des économies en transition	166
Politiques gouvernementales de crédit et de financement en faveur du secteur agricole ..	168
Conclusions	176
2. Obstacles à l'efficacité dans la chaîne agroalimentaire des économies en transition ...	177
Transparence des marchés et des institutions de marché	177
Transport	180
Stockage	181
Transformation	182
Concurrence	185
Intervention des pouvoirs publics	186
Résumé et conclusions	188

3. L'investissement direct étranger dans le secteur agroalimentaire des économies en transition	188
L'IDE dans le secteur agroalimentaire	190
L'IDE induit par la protection douanière	193
L'IDE induit par le coût des ressources	193
L'IDE induit par la demande	194
Incidences de l'IDE agro-industriel sur l'agriculture primaire	196
Les obstacles à l'IDE	196
Résumé et conclusions	197

Partie IV

POLITIQUES AGRICOLES DANS LES AUTRES PAYS

1. Brésil	201
Aperçu général de la situation macroéconomique et agricole	201
Production agricole et consommation alimentaire	203
Évolution de la politique agricole	208
Évaluation et perspectives	212
2. Chine	213
Situation macroéconomique	213
Situation du secteur agricole	215
Évolution de la politique agricole	222
Évaluation des politiques et perspectives	229
3. Inde	230
Aperçu général de l'évolution de l'économie et de l'agriculture indiennes	230
Production agricole, consommation alimentaire et secteurs en amont et en aval	232
Échanges agricoles, politique commerciale et relations commerciales	237
Évolution de la politique agricole	239
Évaluation et perspectives	242
Bibliographie	245

Annexe statistique

I. Tableaux des pays d'Europe centrale et orientale	249
II. Tableaux de certains nouveaux États indépendants (NEI)	275
III. Tableaux liés aux résultats des ESP	293
IV. Tableaux pour les autres pays	309

Tableaux

I.8.1. Roumanie : avancement du processus de privatisation des entreprises agroalimentaires, 1997	89
I.9.1. Interventions du FERM et subventions à l'exportation en 1997	96
I.9.2. Paiements budgétaires aux producteurs agricoles	97
I.10.1. Droits de douane frappant les principaux produits agricoles aux termes de l'accord ALEEC	104
I.10.2. Évolution des fermes privées et des entreprises agricoles en Slovénie entre 1991 et 1997	106

III.1.1.	Programmes de garanties de prêts dans les PECO et les États baltes	172
III.2.1.	Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables au déficit d'information dans les pays en transition	178
III.2.2.	Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables au transport dans les pays en transition	180
III.2.3.	Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables au stockage dans les pays en transition	182
III.2.4.	Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables à la transformation dans les pays en transition	183
III.2.5.	Taux de concentration des quatre premières entreprises du secteur de la transformation dans certains pays en transition, 1996	185
III.2.6.	Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables à la concurrence dans les pays en transition	186
III.2.7.	Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables aux politiques menées dans les pays en transition	187
III.3.1.	Flux totaux d'investissements directs en provenance de l'étranger dans les pays en transition, 1991-97	189
III.3.2.	Flux cumulés d'IDE agroalimentaire dans un certain nombre de pays en transition par sous-secteur, 1990-97	192
III.3.3.	Consommation alimentaire par tête dans un certain nombre de pays en transition et dans les pays de l'UE, 1997	195
IV.2.1.	Chine : indicateurs économiques importants et perspectives	214
IV.2.2.	Tarifs douaniers sur les importations de productions animales en Chine	219
IV.2.3.	Enquêtes auprès des ménages contre données du SSB : différences dans la consommation de viande	221
IV.2.4.	Investissement direct étranger dans le secteur agroalimentaire, Chine 1979-1996	228
IV.3.1.	Inde : inventaire du cheptel, évolution de 1951 à 1992	236

Graphiques

I.1.1.	Croissance réelle du PIB dans les PECO et l'UE	22
I.1.2.	Taux d'inflation dans les PECO et l'UE	22
I.1.3.	Taux de chômage dans les PECO et l'UE	23
I.1.4.	Part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi dans les PECO en 1997	25
I.5.1.	Production totale de céréales dans les PECO, 1990-1997	26
I.1.6.	Productions animales dans les PECO, 1990-1997	26
I.1.7.	PECO et UE : part du secteur agroalimentaire dans les exportations totales	27
I.1.8.	PECO et UE : part du secteur agroalimentaire dans les importations totales	28
I.1.9.	Balance commerciale agroalimentaire dans les PECO	29
I.3.1.	Bulgarie : inventaire du cheptel, 1989-1998	44
I.4.1.	Structure régionale du marché agroalimentaire croate	53
I.5.1.	Estonie : production des principaux produits agricoles, 1992-1997	59
I.5.2.	Estonie : prix à la ferme pour les principaux produits agricoles, 1992-1997	61
I.5.3.	Estonie : exportations agroalimentaires par produits en 1997	61
I.6.1.	Lettonie : prix à la ferme pour les principaux produits agricoles, 1993-1997	67
I.6.2.	Lettonie : production des principaux produits agricoles, 1992-1997	68
I.6.3.	Lettonie : exportations agroalimentaires par destination en 1997-73	70
I.7.1.	Lituanie : prix à la ferme pour les principaux produits agricoles, 1993-1997	75
I.7.2.	Lituanie : production des principaux produits agricoles, 1992-1997	77
I.7.3.	Lituanie : exportations agroalimentaires par destination en 1997-83	78
I.9.1.	Slovaquie : structure territoriale des échanges de produits agroalimentaires	95

II.1.1.	Quatre NEI : croissance du PIB, 1990-1997	112
II.1.2.	Quatre NEI : taux d'inflation, 1991-1997	112
II.1.3.	Quatre NEI : part de l'agriculture dans le PIB en pourcentage, 1991-1997	114
II.1.4.	Quatre NEI : part de l'agriculture dans l'emploi total, 1991-1997	114
II.1.5.	Quatre NEI : surface semée totale, 1990-1997	115
II.1.6.	Quatre NEI : production de céréales, 1990-1997	116
II.1.7.	Quatre NEI : inventaire du cheptel, 1990-1998	117
II.1.8.	Quatre NEI : inventaire des porcins, 1990-1998	117
II.1.9.	Quatre NEI : consommation annuelle par tête de viande et de produits carnés, 1990-1997	119
II.1.10.	Quatre NEI : balance commerciale des céréales, 1991-1997	120
II.2.1.	Structure de la superficie céréalière en Bélarus, 1990-1997	126
II.3.1.	Variation de l'effectif du cheptel au Kazakhstan, 1991-1997	133
II.4.1.	Répartition de la production agricole parmi les trois principaux types de fermes en Russie	139
II.4.2.	Modèle de propriété de la terre agricole en Russie, novembre 1997	145
II.4.3.	Part des achats de l'État dans la production totale commercialisée de certains produits, 1996 et 1997	147
II.5.1.	Production agricole par types de fermes, 1997	154
III.3.1.	Part de l'IDE agroalimentaire dans l'IDE total dans un certain nombre de pays en transition, 1997	191
III.3.2.	Prix agricoles à la production dans un certain nombre de pays en transition, 1997	194

Encadrés

1.	Évolution du soutien : équivalents subventions à la production et à la consommation (ESP/ESC) en Russie et dans certains PECO	17
I.1.1.	L'Accord de libre-échange d'Europe centrale	30
I.1.2.	La Roumanie et la Bulgarie ont radicalement refondu leurs politiques agricoles en 1997	31
I.1.3.	Programmes environnementaux dans certains PECO	34
II.1.1.	Création du marché commun agricole de la CEI	121
IV.2.1.	Le problème des données	221
IV.2.2.	Recensement agricole chinois de 1997	223

RÉSUMÉ

Le présent rapport évalue les évolutions récentes des politiques agricoles dans les pays d'Europe centrale et orientale*, le Bélarus, le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine, ainsi que la Chine, et, pour la première fois, le Brésil et l'Inde. Le Brésil est le cinquième exportateur mondial de produits agricoles, et son secteur agroalimentaire représente environ 35 pour cent du PIB et des exportations totales du pays. De son côté, l'Inde est l'un des plus importants producteurs et consommateurs de produits agricoles, mais son intégration aux marchés mondiaux demeure relativement lente. Le rapport analyse par ailleurs en profondeur trois questions de fond : les mécanismes de financement du secteur agricole, les obstacles à l'efficacité dans la filière agroalimentaire, et l'investissement direct étranger dans le secteur alimentaire.

Les performances économiques des pays en transition ont été assez contrastées en 1997, la **croissance du PIB** ayant en définitive été sensiblement plus forte dans les PECO que dans les NEI. Tandis que la majorité des PECO affichait une croissance économique vigoureuse, le recul très marqué de la production en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie, qui est à mettre sur le compte du prolongement des graves crises économiques apparues en 1996, a mis en évidence la fragilité de la reprise dans ces pays. La contraction de l'activité économique est pour l'essentiel imputable au retard pris par les réformes structurelles et la libéralisation des prix. La vive croissance enregistrée par la plupart des PECO en 1997 s'explique principalement par le dynamisme de la demande intérieure et, dans une moindre mesure, de la demande d'exportations. En 1998, la croissance économique devrait s'accélérer dans la région et les contrastes entre les pays devraient s'atténuer : on prévoit en effet une reprise de la production en Bulgarie et en Roumanie, et une stabilisation des taux de croissance en Europe centrale et dans les États baltes. Dans les quatre NEI, les écarts sont demeurés importants, la croissance du PIB étant de l'ordre de 10 pour cent au Bélarus selon les chiffres officiels, alors qu'elle n'était que légèrement positive en Russie et au Kazakhstan. En revanche, le PIB de l'Ukraine a continué de baisser, quoique à un rythme plus lent. Dans l'ensemble, la période de déclin prononcé de la production semblerait toucher à sa fin dans les NEI, et la stabilisation macroéconomique ainsi que la mise en œuvre des réformes structurelles ont marqué certains progrès.

En Chine, tout en ayant enregistré un léger ralentissement, la croissance du PIB en termes réels est restée forte, à 8.8 pour cent en 1997 contre 9.6 pour cent en 1996, bien que les différents secteurs d'activité craignent de plus en plus les pressions déflationnistes. Le fléchissement de la croissance économique dans ce pays est principalement dû à la baisse des dépenses d'équipement et à la morosité de la consommation privée. Au Brésil, la croissance du PIB en termes réels s'est stabilisée aux alentours de 3 pour cent en 1997, c'est-à-dire à un niveau pratiquement identique à celui de 1996. Ce ralentissement tient essentiellement au fait que la consommation intérieure a progressé plus lentement après la période de croissance rapide de la demande liée à l'augmentation du pouvoir d'achat et à l'amélioration de l'accès au crédit peu après le lancement du programme de réforme. Quant à l'Inde, malgré un ralentissement de son activité économique en 1997, le gouvernement poursuit l'objectif de croissance annuelle du PIB de 7 pour cent qu'il s'était fixé, tout en visant un taux d'inflation à un chiffre.

* Dans ce rapport, l'expression « pays d'Europe centrale et orientale » (PECO) désigne les pays suivants : Albanie, Bulgarie, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Il est à noter que la Hongrie, la Pologne et la République tchèque sont Membres de l'OCDE et que l'évaluation de leurs politiques agricoles figure dans la publication intitulée *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 1998*. Néanmoins, l'analyse de certaines questions de politique agricole touchant l'Europe centrale et orientale comporte des informations concernant ces trois pays Membres de l'OCDE, afin de donner un tableau complet des évolutions dans l'ensemble de la région.

Tandis que les **taux d'inflation** continuaient de régresser dans presque tous les PECO et NEI en 1997, l'instabilité politique et les retards pris dans la mise en œuvre des programmes de stabilisation ainsi que de véritables réformes structurelles se sont traduits par une poussée inflationniste dans plusieurs pays, notamment l'Albanie, la Bulgarie et la Roumanie. La situation économique de ces pays devrait cependant se redresser en 1998 grâce aux politiques monétaires et budgétaires plus rigoureuses qui ont été adoptées. Par ailleurs, la **privatisation et les réformes structurelles** se poursuivent dans les PECO, mais ces processus avancent plus lentement dans les NEI. Maintenant que la privatisation à grande échelle touche à sa fin dans les PECO, l'effort porte davantage sur l'amélioration du régime juridique et économique des monopoles et la protection des consommateurs.

Dans nombre de PECO et de NEI, l'agriculture continue de jouer un rôle de premier plan tant pour **amortir la montée du chômage** que pour maintenir une certaine stabilité sociale. La part importante de l'agriculture dans l'emploi total s'explique, entre autres, par la diminution notable des débouchés autres qu'agricoles, tout spécialement dans les zones rurales, ainsi que par la lenteur de la restructuration du secteur agricole, surtout dans les NEI, en Roumanie et en Lituanie. En sont découlés un niveau élevé de chômage latent dans les zones rurales, un fléchissement de la production par actif agricole, des revenus de faible niveau et la détérioration de la situation financière de nombreuses grandes exploitations. En 1997, la part de l'agriculture dans l'emploi total s'est échelonnée entre quelque 4 pour cent en République tchèque et plus de 50 pour cent en Albanie. Dans plusieurs PECO, en particulier en Roumanie, en Pologne, en Lettonie et en Lituanie, l'importance de ces chiffres, par rapport au poids de l'agriculture dans le PIB, est révélatrice de la faible productivité de la main-d'œuvre agricole.

Dans l'ensemble des NEI, la **production agricole** semble s'être stabilisée en 1997, pour la première fois depuis le début de la période de transition : le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont connu un léger recul de leur production agricole brute, tandis que la Russie enregistrait des résultats pratiquement identiques à ceux de 1996. Dans tous les pays, à l'exception du Bélarus, les **productions végétales** ont augmenté en raison de conditions climatiques favorables, mais aussi d'un accroissement des superficies en céréales. La production céréalière totale de ces quatre pays s'est élevée à 143 millions de tonnes, ce qui correspond à une progression de 28 pour cent par rapport à son niveau de 1996, mais demeure encore très inférieur au niveau atteint en 1990. Pour ce qui est des PECO, la production agricole s'est accrue dans près de la moitié d'entre eux, en grande partie grâce à des récoltes céréalières excellentes, alors qu'elle a reculé dans les autres sous l'effet de la contraction de l'élevage. La production céréalière totale de la région, qui avait progressé régulièrement entre 1992 et 1995, a sensiblement diminué en 1996 du fait des intempéries, mais s'est redressée en 1997, affichant une hausse de 18 pour cent par rapport à 1996, à 85 millions de tonnes, soit à peine 5 pour cent de moins que la moyenne enregistrée pour la période 1986-1989. Ce bond est imputable à l'abondance des récoltes en Bulgarie, Roumanie et Hongrie, la production de blé de ces deux premiers pays ayant plus que doublé, alors qu'elle a augmenté d'un tiers environ en Hongrie. S'agissant du **secteur de l'élevage**, la contraction du cheptel se poursuit dans tous les PECO et NEI depuis 1990, même si l'on note un certain ralentissement depuis 1995. Les prix élevés des céréales fourragères en 1995 et 1996, conjugués à la spirale descendante que connaissent les prix des productions animales, ont accentué ce déclin général. Toutefois, alors que la production des principaux produits animaux semble avoir renoué avec la croissance en 1995/96 dans la plupart des PECO, rares sont les éléments permettant de penser que la chute de la production a été enrayée dans les NEI.

La forte progression de la production céréalière dans les PECO et les NEI en 1997, à laquelle vient s'ajouter la baisse de la demande de céréales fourragères, a donné lieu à la constitution d'**excédents exportables** de l'ordre de 5 et 4 millions de tonnes respectivement en 1997/1998. Toutefois, compte tenu de la qualité relativement médiocre des céréales due aux précipitations abondantes qui ont accompagné les récoltes, d'une offre excédentaire de céréales fourragères sur le marché mondial ainsi que des importants goulets d'étranglement qui subsistent dans le système de manutention, de stockage et de transport des céréales, il y a fort peu de chances que les exportations atteignent effectivement de tels niveaux. Dans les NEI, la majeure partie des excédents de 1997 a servi à reconstituer les stocks, qui s'étaient amenuisés à la suite des mauvaises récoltes de 1995 et 1996. Par ailleurs, les excédents de céréales fourragères produits par la Russie, pays traditionnellement

importateur de céréales, ont réduit les possibilités d'exportation tant pour l'Ukraine que pour le Kazakhstan. Les excédents céréaliers enregistrés en 1997/98 pour les quatre NEI confirment l'évolution à long terme des courants d'échanges de ces produits, dans la mesure où il y a eu passage d'importations nettes de 27 millions de tonnes au début de la décennie à des exportations nettes d'environ 4 millions de tonnes en 1997/98.

Dans leur grande majorité, les PECO ont été confrontés à un **déficit croissant de leurs échanges agroalimentaires** au cours des années 90, à l'exception de la Bulgarie et de la Hongrie, qui sont arrivées à conserver un solde excédentaire. En 1997 cependant, le déficit de plusieurs PECO s'est atténué pour la première fois à la faveur d'une diminution des restrictions à l'exportation frappant les produits agroalimentaires et des restrictions à l'importation appliquées par l'UE. De nouveaux progrès devraient être accomplis en 1998 avec la mise en œuvre de divers accords commerciaux bilatéraux et régionaux, l'amélioration des infrastructures de commercialisation et d'information, ainsi que de celle de la qualité des produits. Dans les États baltes, les échanges de produits agroalimentaires se sont considérablement accrus en 1997, en grande partie grâce à la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange des Pays baltes sur les produits agricoles et alimentaires. L'intensification des échanges entre ces trois pays a en outre permis de rapprocher les prix de détail et les prix au départ de l'exploitation dans l'ensemble de la région.

S'agissant de **la réforme agraire et de la privatisation**, aucun progrès significatif n'a été noté en 1997 dans les NEI en matière de restructuration des exploitations. Bien que les grandes exploitations aient été ré-enregistrées au Kazakhstan, en Russie et en Ukraine, ce processus n'a eu que peu d'impact sur les structures institutionnelles ou les pratiques de gestion et d'exploitation. Le plus souvent, les nouvelles « exploitations constituées en sociétés par actions » ou les entreprises agricoles collectives sont organisées sur le principe de la propriété « par participation », selon lequel les actifs fonciers et non fonciers sont détenus collectivement par les actionnaires, qui sont généralement des employés, anciens ou actuels. Dans les PECO, la privatisation des fermes d'État est pratiquement achevée, même si la plupart des pays ont maintenu une petite fraction des terres agricoles dans le domaine de l'État, principalement pour des activités de recherche. Dans toute cette région, des unités de production de tailles très diverses apparaissent, depuis la structure d'exploitation caractérisée par un morcellement extrême en Albanie à la très grosse exploitation en République tchèque, en Estonie et en Slovaquie. Toutefois, la majorité des PECO voient se mettre en place un régime dual de propriété foncière avec, d'une part, de très nombreuses exploitations de petite taille et, d'autre part, un nombre important de grandes exploitations. Nombre de petites exploitations ne sont pas viables en tant que sources d'emplois à plein-temps, et une nouvelle restructuration sera vraisemblablement mise en œuvre à moyen terme. La faible rentabilité du secteur ainsi que la rareté des débouchés hors de l'agriculture en milieu rural continuent, semble-t-il, de freiner la formation d'un véritable marché foncier dans la plupart des pays de cette région.

Les **évolutions des politiques agricoles** en 1997 ont été assez contrastées dans les PECO, certains pays, notamment la Bulgarie, la Lituanie et la Roumanie, adoptant des politiques plus libérales, tandis que d'autres augmentaient le budget alloué à l'agriculture. C'est en Bulgarie et en Roumanie qu'ont été mises en place les réformes les plus radicales : tous les contingents et interdictions visant les exportations agricoles ont été supprimés, les prix administrés et la réglementation des marges bénéficiaires ont été abolis, le contrôle des intrants a été réduit, et des aides directes ont été introduites. D'un autre côté, plusieurs PECO ont accru ou vont accroître leurs dépenses en faveur du secteur agricole, notamment la Croatie, la Lettonie, la Slovaquie et la Slovénie. Dans les PECO, en particulier ceux ayant conclu avec l'UE des accords d'association, les politiques agricoles tendent à se rapprocher de celles mises en œuvre dans l'UE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie ont été sélectionnées par l'UE pour engager en 1998 des négociations en vue de leur adhésion en qualité de membres de plein droit. Ces pays ont donc commencé à harmoniser leurs politiques agricoles, rurales et régionales avec celles de l'UE. A l'heure actuelle, les discussions sont axées sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et sur l'amélioration des normes de qualité pour les rapprocher de celles de l'UE. D'autres efforts d'harmonisation restent à faire, notamment pour instaurer et mettre en œuvre des mesures comme la réglementation des prix, le dispositif d'intervention et les droits de douane.

Depuis le début des années 90, le secteur agroalimentaire du **Brésil** a été soumis à des réformes fondamentales articulées autour de trois grands axes : le «Plano Real», l'intégration régionale dans le cadre du Mercosur et une intégration accrue au commerce international. Le «Plano Real» a eu des incidences sur l'agriculture du fait de l'adoption de politiques monétaire et budgétaire plus rigoureuses, de l'abandon de l'indexation des prix et d'une réduction des mesures appliquées aux frontières. Les producteurs agricoles ont ainsi pu bénéficier d'une baisse des droits de douane sur les machines agricoles et d'autres intrants, ainsi que d'un accroissement de leur pouvoir d'achat. Toutes les activités agricoles tournées vers l'exportation ont tiré avantage de la suppression des taxes à l'exportation et d'un meilleur accès aux crédits à l'exportation. Avec le «Plano Real», le secteur agricole s'est toutefois trouvé confronté à de nouveaux défis et difficultés. Ainsi, l'application d'une politique monétaire stricte a provoqué une appréciation du taux de change réel et, en conséquence, joué en défaveur du secteur agricole travaillant à l'exportation, alors que l'augmentation des taux d'intérêt réels a mis en grande difficulté les producteurs très endettés. A la suite des réductions de crédits bonifiés, les producteurs à qui des prêts avaient été consentis ont eu de plus en plus de mal à rééchelonner leurs dettes ou à les reporter sur la campagne suivante. Il est difficile, à ce stade, de juger de l'effet net de ces évolutions sur l'agriculture, mais il est probable qu'un contexte de faible inflation, de libéralisation des échanges et d'augmentation du pouvoir d'achat lui sera favorable.

L'intégration régionale dans le cadre du Mercosur et l'élimination des barrières commerciales ont eu pour conséquence une nouvelle répartition de la production en fonction de l'avantage comparatif. Par ailleurs, il est devenu impossible, avec l'élargissement du marché régional, de maintenir certaines mesures internes telles que les programmes de prix minimums, mais leur remplacement par de nouvelles mesures de stabilisation des prix et des revenus n'a pas été sans difficultés. Outre son intégration régionale croissante, le secteur agricole brésilien s'est progressivement fait une place sur le marché mondial des produits agricoles et alimentaires. La protection conférée par le Tarif extérieur commun (TEC) prévu par l'accord du Mercosur est limitée et doit être graduellement réduite. La concurrence croissante à laquelle le secteur national se trouvera confronté sur les marchés internationaux devrait accélérer le processus de réforme en cours.

En **Chine**, la crise financière asiatique qui sévit actuellement a relancé la mise en œuvre de réformes fondamentales des entreprises d'État, du système financier et du système d'administration. La Chine se doit avant tout de démontrer sa capacité à mettre en place des réformes structurelles relativement ambitieuses, tout en maintenant une croissance économique forte et de nombreuses créations d'emplois. Le chômage déclaré se développe rapidement, et la perspective de voir les entreprises d'État procéder à des licenciements massifs suscite désormais de profondes inquiétudes. Le secteur agricole dans son ensemble vient de connaître une nouvelle année de croissance vigoureuse de la production. En effet, à l'exception du maïs et des oléagineux, la production de tous les principaux produits agricoles a augmenté. En 1997, la production totale de céréales a dépassé 490 millions de tonnes, soit quelque 12 millions de tonnes de moins que pour la récolte record de 1996. Les bonnes récoltes qui se sont enchaînées pendant trois années consécutives ont suffi pour reconstituer les stocks publics et privés de céréales et pourraient même donner lieu à un excédent exportable minime en 1997/98. Toutefois, cette amélioration de l'auto-suffisance de la Chine dans le domaine des céréales s'est faite en partie au détriment de la production d'oléagineux, qui a accusé une diminution. L'urbanisation et la forte croissance des revenus sont à l'origine de la chute de la demande de céréales et de produits dérivés et, parallèlement, de la progression de la demande d'huiles végétales et de produits animaux.

Certes, la Chine a progressé sur la voie de la libéralisation de ses marchés agricoles, mais son économie céréalière continue d'être dominée par des mesures visant à atteindre un taux plus élevé d'auto-provisionnement. L'accroissement continu de la production céréalière est surtout imputable au «système de responsabilité dit du sac de grains» mis en place au niveau des autorités provinciales. Toutefois, le succès de ces mesures a eu des coûts non négligeables liés, par exemple, à l'augmentation de la charge administrative, à l'extension des cultures céréalières à des terres marginales, à l'application de doses d'engrais chimiques et de pesticides plus élevées ainsi qu'au développement de l'irrigation, qui ont amplifié les problèmes environnementaux et accru l'utilisation non viable de

ressources naturelles limitées. Les problèmes administratifs, économiques et écologiques étant de mieux en mieux appréhendés, on peut s'attendre à voir le secteur céréalier libéré de certaines des réglementations qui subsistent. En 1998 devrait être engagé un nouveau programme de réformes économiques, dont l'idée-maîtresse consiste à redonner une place privilégiée à des marchés agricoles efficaces. Concrètement, il s'agira d'encourager les opérateurs privés à s'engager dans le système de commercialisation des céréales et de réduire globalement l'intervention de l'État dans l'économie de ces productions. Le mouvement de libéralisation des marchés agricoles intérieurs s'est accompagné d'un assouplissement des mesures aux frontières : c'est ainsi qu'en 1998, toutes les mesures tarifaires et non tarifaires ont été révisées à la baisse pour tout un éventail de produits. Malgré ces efforts de libéralisation, les droits de douane applicables à de nombreux produits agricoles demeurent prohibitifs et, surtout, l'État continue d'exercer un contrôle sur les importations de nombre de produits, à la fois par le biais de restrictions quantitatives (contingents) et de licences d'importation.

En **Inde**, la « Révolution verte » et les mesures qui lui ont été associées continuent de se faire sentir dans les évolutions de la politique agricole, même ces dernières années. La réussite remarquable de la politique menée a conduit l'Inde à l'auto-suffisance alimentaire, bien que la croissance démographique continue du pays ne laisse pas d'être préoccupante. Avec ses niveaux élevés de protection douanière et d'intervention de l'État dans tous les secteurs, l'économie indienne demeure très protégée des marchés mondiaux, mais des indices de plus en plus nombreux montrent que la mise en œuvre de réformes structurelles dans les secteurs agricole et industriel est amorcée. Les efforts de réforme se sont quelque peu relâchés au cours de ces dernières années, mais on espère que le gouvernement élu dernièrement accélérera le rythme des privatisations et favorisera l'intégration dans l'économie mondiale. La pauvreté, encore relativement fréquente, est en régression constante, car une part croissante de la population occupe des emplois saisonniers ou fictifs.

La sécurité alimentaire demeure une question primordiale dans la mesure où la population du pays devrait franchir le seuil du milliard d'individus d'ici l'an 2000. Le secteur agricole a réalisé des gains de productivité impressionnants en quelques décennies, notamment les productions végétales. La production de céréales alimentaires a augmenté d'environ 2.5 pour cent par an, la récolte record de 1996/97 ayant atteint plus de 199 millions de tonnes, soit près de quatre fois plus que la production enregistrée au moment de l'indépendance. La production de blé, qui a été multipliée par plus de 11 depuis les années 50, a progressé de façon spectaculaire. A moyen terme, la production devrait s'accroître d'environ 4 à 5 pour cent par an, et l'Inde a de bonnes chances de parvenir à être un exportateur net de produits agricoles. L'intégration progressive du pays aux marchés mondiaux serait facilitée par une plus grande diversification de la production agricole et des industries agro-alimentaires. L'Inde est le plus grand producteur de fruits et légumes du monde, et elle arrive à la deuxième place pour la production de lait. Le secteur agricole demeure essentiel au développement socio-économique de l'Inde, car près des deux tiers de la population vivent de l'agriculture. Il doit toutefois faire face à de nombreux défis, entre autres choses : accroître de manière durable la production alimentaire, améliorer les revenus des agriculteurs et, parallèlement, préserver le patrimoine naturel du pays.

Le premier des trois thèmes spécifiques analysés en détail dans le présent rapport porte sur les **mécanismes de financement dans les PECO et les NEI**. Pendant la période de transition, nombre de ces pays ont soutenu leur agriculture par le biais de crédits bonifiés et de programmes de garantie de crédit. Dans l'ensemble, les résultats sont pour l'heure assez mitigés. L'une des principales difficultés que rencontrent de nombreux programmes de crédit est qu'ils s'attachent à remédier aux symptômes et non aux causes du problème. Dans le cas du crédit agricole, il y a généralement conjonction de plusieurs facteurs : forte inflation, incertitudes entourant les droits de propriété, marchés fonciers peu efficaces, faible rentabilité des activités agricoles et coûts de transaction élevés en cas d'intermédiation. La situation financière reste très problématique dans les pays qui ont remis les réformes à plus tard et continué de consentir des crédits bonifiés et des prêts aux exploitations n'ayant pas encore été restructurées et où, par ailleurs, les autorités disposent d'un pouvoir discrétionnaire important pour l'attribution des prêts et le recours à la garantie de l'État est largement répandu. Résultat : des taux de remboursement médiocres, peu d'incitations à la restructuration des exploitations, une accumulation

de créances douteuses, et un accroissement du déficit des administrations publiques. Non seulement on observe d'importantes différences entre les pays, mais les problèmes de rentabilité et les difficultés financières varient considérablement selon la structure des exploitations. Qui plus est, la grande diversité des structures agricoles qui se mettent en place dans chacun des pays appelle, pour l'intermédiation, la création d'institutions financières tout à fait spécifiques. Certes, les politiques de financement de l'agriculture doivent ne pas perdre de vue la situation du secteur à long terme, mais les gouvernements ont un rôle important à jouer, à savoir créer un environnement économique stable facilitant la mise en place d'institutions s'inscrivant dans la durée, et non mettre en œuvre des mesures de court terme axées sur les crédits bonifiés.

Le deuxième thème traité analyse les **obstacles à l'efficacité dans la filière agroalimentaire**. Dans les PECO et les NEI, des facteurs d'inefficacité existent à tous les stades de la filière agroalimentaire, même si leur ampleur varie d'un pays à l'autre. Dans le secteur en aval, la quasi-totalité de ces obstacles résultent d'un manque de transparence des marchés, de l'absence d'institutions adéquates, de la médiocrité des infrastructures de transport, de l'insuffisance des installations de stockage, des carences des entreprises de transformation aux plans technologique et commercial et, enfin, de la relative rareté du respect des contrats. Pour beaucoup d'entre eux, ces problèmes sont directement liés aux distortions et carences hérités du système agroalimentaire qui prévalait avant les réformes. La plupart des PECO et des NEI ont commencé à s'y attaquer dans les secteurs de la commercialisation et de la transformation, mais les programmes de réforme et d'investissement engagés ne sont pas encore parvenus à résoudre les problèmes de fond. Dans le cas des prix, par exemple, des systèmes d'information ont été mis en place, mais ils n'ont pas toujours permis une diffusion rapide et fiable de l'information aux exploitants agricoles, négociants et transformateurs. Si les infrastructures de transport et de stockage sont généralement suffisantes, c'est souvent loin d'être le cas pour les équipements de manutention dans certains sous-secteurs comme celui des fruits et légumes. Par ailleurs, bien que les monopoles publics soient presque totalement démembrés dans le secteur en aval, il est fréquent que les entreprises privées aient acquis une position dominante, en particulier sur les marchés régionaux. Qui plus est, le manque de rigueur qui préside à l'application de la législation en vigueur compromet souvent les relations contractuelles entre agriculteurs, négociants et transformateurs. Pour venir à bout des problèmes subsistant et accroître l'efficacité des secteurs de la commercialisation et de la transformation des denrées agricoles, il faut maintenir les mesures sectorielles incitant à la restructuration des entreprises situées en aval de l'agriculture et renforcer par ailleurs les mesures à caractère général visant à garantir la concurrence et le respect de la législation en vigueur.

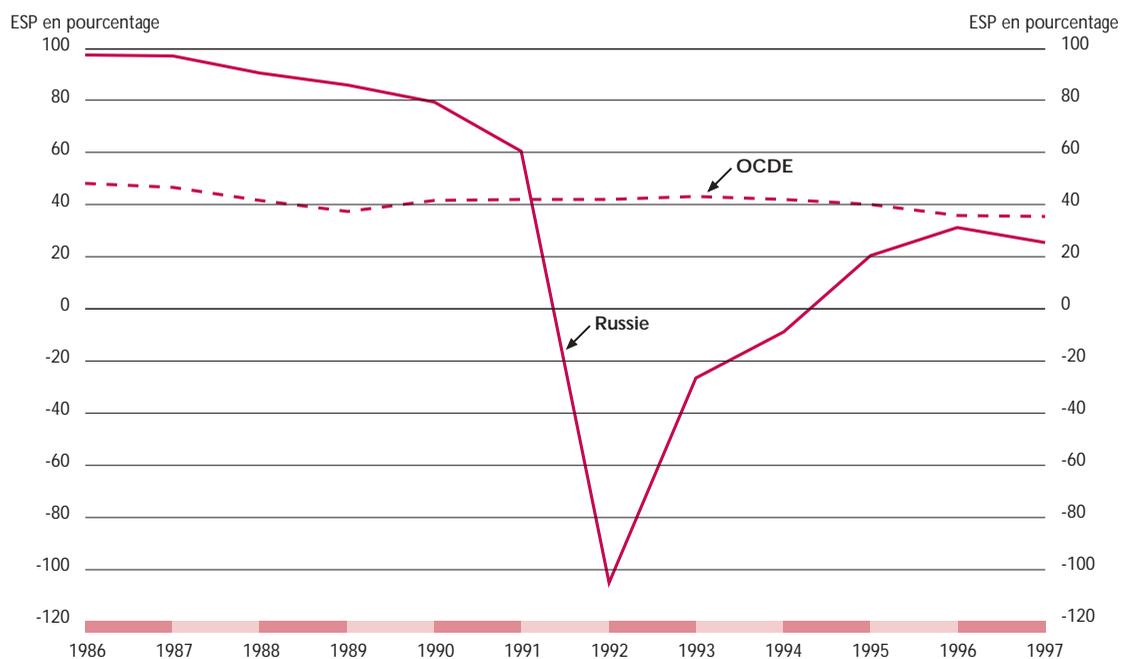
La troisième question de fond abordée examine le rôle de l'**Investissement Direct Étranger (IDE) dans le secteur agroalimentaire des PECO et des NEI**. Ces dernières années, les pays en transition ont attiré une part non négligeable des flux d'IDE, mais ces capitaux sont allés vers l'agro-industrie, et non vers le secteur de la production agricole. Une partie de ces entrées d'IDE a, semble-t-il, été motivée par la perspective de la protection dont bénéficieront à terme les PECO engagés dans le processus d'adhésion à l'UE, ainsi que par le faible niveau des prix agricoles à la production. Les investisseurs étrangers ont cependant surtout cherché à se positionner sur les marchés des PECO et des NEI, afin de pouvoir satisfaire la demande locale croissante de produits alimentaires à haute valeur ajoutée tels que la confiserie, les crèmes glacées et les boissons. Sont également entrées en ligne de compte d'autres considérations, comme l'acquisition de marques locales ou l'implantation de marques occidentales. Non seulement l'investissement direct étranger apporte des capitaux indispensables à la restructuration et à la modernisation de l'agro-industrie des pays en transition, mais il apporte aussi les compétences technologiques et commerciales qui font défaut dans cette région. La dynamique engendrée par l'IDE grâce à l'introduction de nouvelles pratiques dans la conduite des affaires, l'arrivée sur le marché de nouveaux concurrents et la diversification des biens de consommation l'emporte généralement sur les coûts à court terme liés à la restructuration industrielle et aux fermetures d'usines. Les pays limitant les activités des investisseurs étrangers devraient donc reconsidérer leur stratégie, car sans IDE, la période de transition des PECO et des NEI vers une économie de marché efficace et compétitive au plan mondial pourrait être longue.

Encadré 1. Évolution du soutien : équivalents subventions à la production et à la consommation (ESP/ESC) en Russie et dans certains PECO

En Russie, le soutien à l'agriculture est conditionné par des facteurs macroéconomiques

Le soutien à l'agriculture russe a connu une évolution que l'on peut diviser en trois phases. Sous le régime soviétique, entre 1986 et 1990, le soutien aux prix du marché et les aides budgétaires étaient élevés et l'ESP net exprimé en pourcentage représentait près de 90 pour cent, soit nettement plus que la moyenne de l'OCDE. La seconde période, entre 1992 et 1993, a été marquée par des réformes macroéconomiques majeures et par des ajustements spectaculaires, et parfois chaotiques, qui ont fait peser sur l'agriculture un impôt implicite important, l'ESP tombant à -105 pour cent en 1992, et -26 pour cent en 1993. Cette situation a été exacerbée par le manque d'efficacité de la filière alimentaire et par les mesures visant à limiter les exportations agricoles qui ont maintenu les prix-producteurs à des niveaux bien inférieurs à ceux qu'ils auraient dû atteindre. Après 1994, l'appréciation du rouble, conjuguée à l'introduction de mesures de protection douanière contre les importations de la plupart des produits agricoles et alimentaires, a entraîné une augmentation des niveaux de soutien, et les prix intérieurs de la plupart des marchandises se sont rapprochés des prix mondiaux de référence et les ont même dépassés dans certains cas. En conséquence, le soutien à l'agriculture russe est redevenu positif et représentait 21 pour cent en 1995. En 1996, ce chiffre a atteint 32 pour cent, puis serait retombé, selon les données préliminaires, à 26 pour cent en 1997, c'est-à-dire en deçà du taux moyen de 35 pour cent enregistré pour l'ensemble de l'OCDE (tableau annexe III.11).

ESP en Russie et moyenne de l'OCDE



Source : OCDE.

Les aides aux agriculteurs slovaques ont augmenté en 1997

En République slovaque, l'ESP total a régulièrement diminué, de 57 pour cent en 1990 à 19 pour cent en 1996. Cette tendance à la baisse s'est inversée en 1997, l'ESP remontant à 25 pour cent. Cette hausse

(voir page suivante)

(suite)

résulte à la fois de la progression du soutien aux prix du marché (SPM) et de l'augmentation des transferts budgétaires. L'accroissement du SPM reflète la hausse continue des prix intérieurs conjuguée à la baisse des prix de référence mondiaux. Le SPM représentait 25 pour cent de l'ESP total, les paiements directs comptant pour 30 pour cent et les autres transferts budgétaires, pour 45 pour cent. La modification récente des aides aux différents sous-secteurs a été fortement affectée par les importantes fluctuations des prix internationaux des grains. Le niveau élevé des prix extérieurs des grains en 1995 et en 1996 s'est traduit par une imposition implicite des cultivateurs et par une augmentation des aides à l'élevage via l'ajustement pour l'alimentation animale. La chute des prix internationaux des grains en 1997 a inversé cette tendance et s'est traduite par un soutien positif pour les cultivateurs et un fléchissement des ESP dans le secteur de l'élevage (tableau annexe III.8.)

Les ESP des États baltes sont peu élevés, mais ne cessent d'augmenter

Le niveau global du soutien accordé à l'agriculture estonienne au cours des dix dernières années a été extrêmement variable. Alors qu'il était de 79 pour cent en 1986, l'ESP total est tombé à -91 pour cent en 1992, puis a graduellement augmenté pour atteindre un niveau positif de 9 pour cent en 1997. Ces fluctuations de l'ESP ont été en grande partie imputables au processus de transition vers une économie de marché ainsi qu'aux variations très marquées du taux de change. L'ESP calculé pour 1997 est pour l'essentiel dû à l'écart entre prix intérieurs et prix mondiaux, mais le soutien financé sur le budget est en progression. Dans les pays de l'OCDE, l'écart entre prix intérieurs et prix mondiaux reflète généralement le soutien découlant des mesures de soutien des prix et des mesures appliquées aux frontières. En Estonie, il résulte par contre très largement d'inefficacités au niveau du secteur en aval, ou d'insuffisances des infrastructures de transport et de communication. Tous ces facteurs ont entravé la transmission des prix mondiaux au secteur agricole estonien et maintenu les prix intérieurs à un niveau supérieur à celui des prix internationaux.

Dans le cas de la Lettonie, comme dans celui des autres États baltes, le processus de transition vers l'économie de marché a notablement influé sur l'évolution du soutien mesuré. Le niveau global de soutien est passé de 87 pour cent en 1986 à -93 pour cent en 1992, pour se redresser ensuite graduellement au cours des années 90; selon les premières estimations, il atteindrait 8 pour cent en 1997. Alors que, traditionnellement, le différentiel entre prix intérieurs et prix internationaux rendait compte de l'essentiel de l'ESP total, d'autres formes de soutien budgétaire, comme les paiements directs, occupent une place de plus en plus importante.

L'évolution des ESP et ESC estimés pour la Lituanie est sensiblement identique à celle observée pour l'Estonie et la Lettonie. Le soutien global a chuté de 94 pour cent en 1986 à -113 pour cent en 1992, puis il s'est progressivement accru depuis 1993 pour s'établir à un niveau estimé de 18 pour cent en 1997. La hausse du soutien mesuré en 1997 peut être attribuée à plusieurs facteurs : un creusement de l'écart entre prix intérieurs et prix mondiaux, et un accroissement des dépenses budgétaires, notamment des paiements directs, des mesures infra-nationales, des services d'intérêt général et, dans une moindre mesure, des subventions aux intrants. Le niveau de l'ESP de la Lituanie serait, selon les premières estimations, très supérieur à ceux de la Lettonie et de l'Estonie.

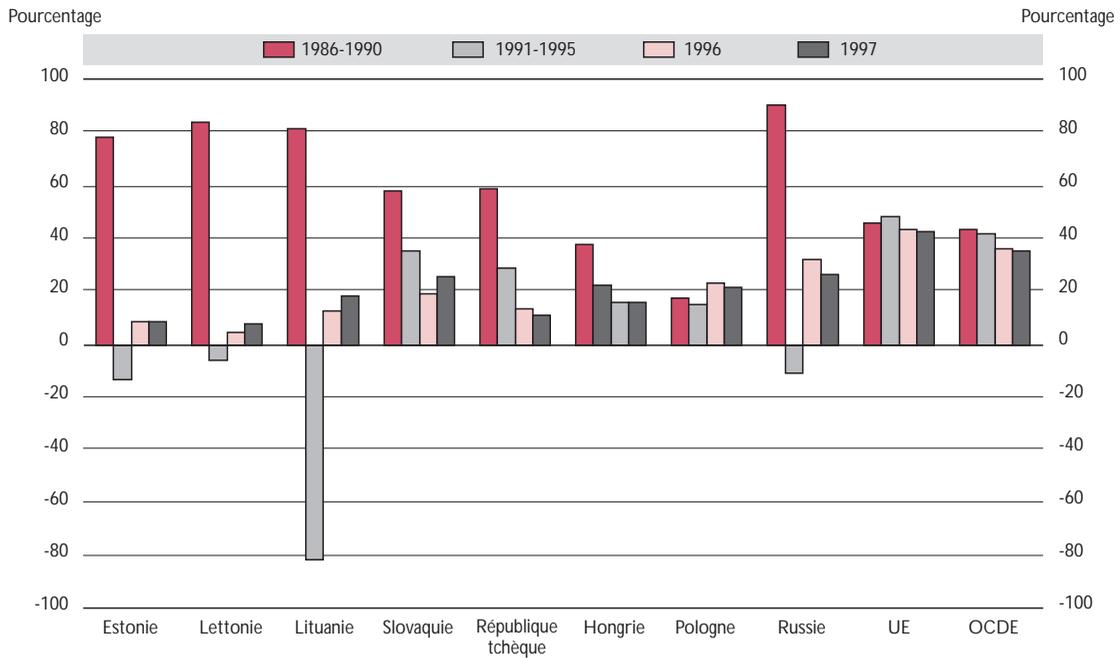
L'évolution de l'ensemble de l'économie ainsi que les changements intervenus dans les politiques agricoles ont également eu un impact sur la consommation. Tel que mesuré par l'ESC total, l'impôt implicite supporté par les consommateurs estoniens a augmenté, passant de -21 pour cent en 1986 à -76 pour cent en 1991 en Estonie, même s'il a été en partie compensé par les aides à la consommation. Une fois celles-ci supprimées en 1992, l'ESC a reflété exactement l'élément « soutien des prix du marché » de l'ESP. La même remarque vaut pour l'évolution des ESC de la Lettonie et de la Lituanie.

La répartition du soutien par sous-secteurs et par produits pour l'ensemble des trois États baltes (voir tableaux annexes III.2, III.4 et III.6) présente les caractéristiques suivantes : l'Estonie soutient surtout les productions végétales, mais l'ESP total est peu élevé; en Lettonie, le soutien à l'agriculture va essentiellement au secteur de l'élevage, sauf en 1997, où le soutien aux productions végétales a été plus élevé; la Lituanie répartit le soutien à peu près comme la Lettonie, mais le niveau global du soutien est généralement plus élevé.

Une comparaison entre pays montre que dans tous les PECO ainsi qu'en Russie, le soutien a reculé plus vite que dans les pays de l'OCDE (après avoir connu des fluctuations importantes) et est demeuré inférieur à la moyenne de la zone de l'OCDE en 1997.

(voir page suivante)

(suite)

L'importance du soutien varie selon les pays et les secteurs*Équivalents subvention à la production par pays en % de la valeur de la production*

Note : EU-12 en 1986-94 et EU-15 pour 1995-97.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

POLITIQUES AGRICOLES DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO)

1. TOUR D'HORIZON DE L'ÉVOLUTION DANS LES PECO¹

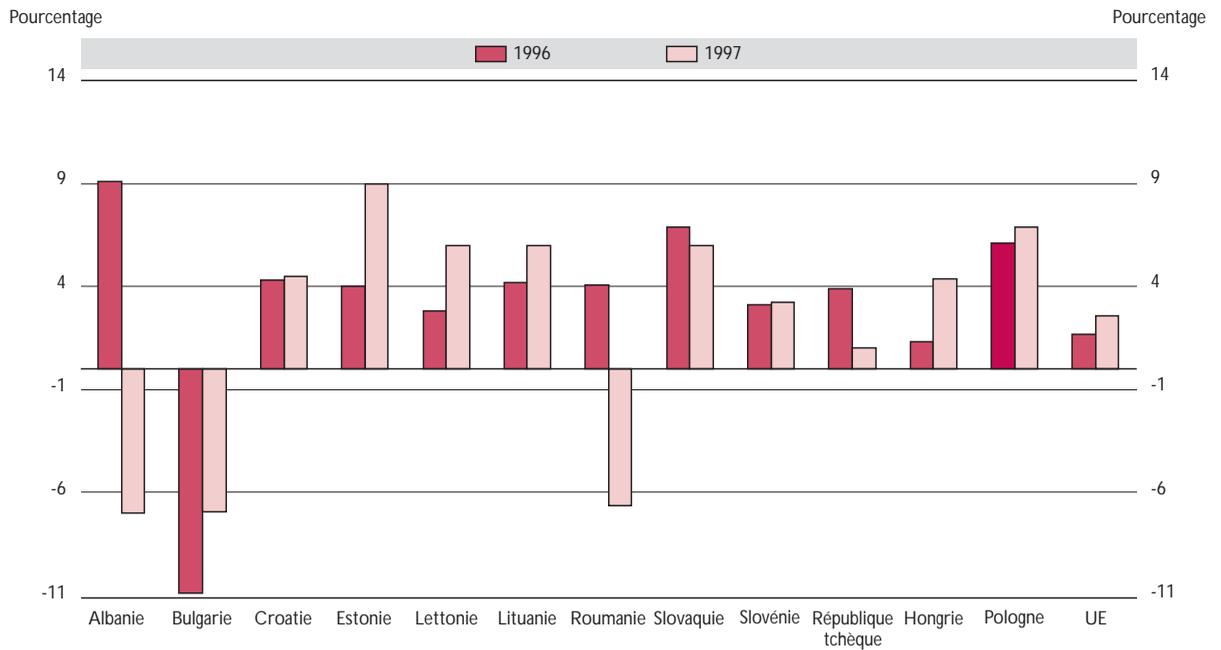
Le groupe des 12 PECO, qui compte au total 113 millions habitants, n'est pas seulement un énorme débouché pour les produits agricoles et alimentaires, c'est aussi un gros producteur et un acteur important sur le marché international de ces produits. Dans beaucoup de PECO, le secteur agricole a joué un grand rôle économique et social dans le passage à l'économie de marché. En 1997, les PECO ont produit près de 85 millions de tonnes de céréales et environ 7.5 millions de tonnes de viande. On trouvera ci-après un tour d'horizon de l'évolution macroéconomique ainsi que de la production, du commerce et des politiques dans la région, et plus particulièrement en 1997. Nous nous sommes efforcés en particulier de présenter un bilan général des progrès de la privatisation et de la restructuration du secteur agroalimentaire, de la mise en œuvre des réformes des politiques agricoles et commerciales et de la libéralisation de l'économie.

Situation macroéconomique

En 1997, la croissance économique a été très contrastée dans les PECO : forte dans les trois États baltes et en Pologne, elle a été plus modérée dans les pays d'Europe centrale (y compris la Slovénie et la Croatie) et négative en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie (graphique I.1.1). Plus spécifiquement, la croissance du PIB s'est accélérée dans les pays du premier groupe, atteignant ou dépassant 6 pour cent, grâce au dynamisme de la demande sur le marché intérieur comme à l'exportation. L'activité économique a augmenté dans tous les grands secteurs – industries primaires, secteur manufacturier et services. Dans le deuxième groupe, les taux de croissance s'échelonnent entre 1 et 6 pour cent; la Slovaquie vient en tête, suivie de la Croatie; la Hongrie, la République tchèque et la Slovénie ont eu de moins bons résultats. Le principal moteur de la croissance a été l'essor de la demande des consommateurs sur le marché intérieur. Par contraste, dans le troisième groupe – Albanie, Bulgarie et Roumanie – l'activité économique s'est ralentie en 1997 sous l'effet de la crise économique amorcée en 1996 : le PIB a baissé de quelques 6 à 7 pour cent dans chacun de ces pays. Cette contraction de l'activité économique est principalement due au retard pris par les réformes structurelles et la libéralisation des prix et des échanges. En 1997, la Bulgarie et la Roumanie ont lancé de nouveaux programmes de stabilisation macroéconomique visant à accélérer la réforme structurelle, la privatisation et la libéralisation des prix. En 1998, la croissance économique devrait s'accélérer dans la région et les contrastes entre les pays devraient s'atténuer, car on prévoit une reprise de la production en Bulgarie et en Roumanie et une stabilisation des taux de croissance en Europe centrale et dans les États baltes.

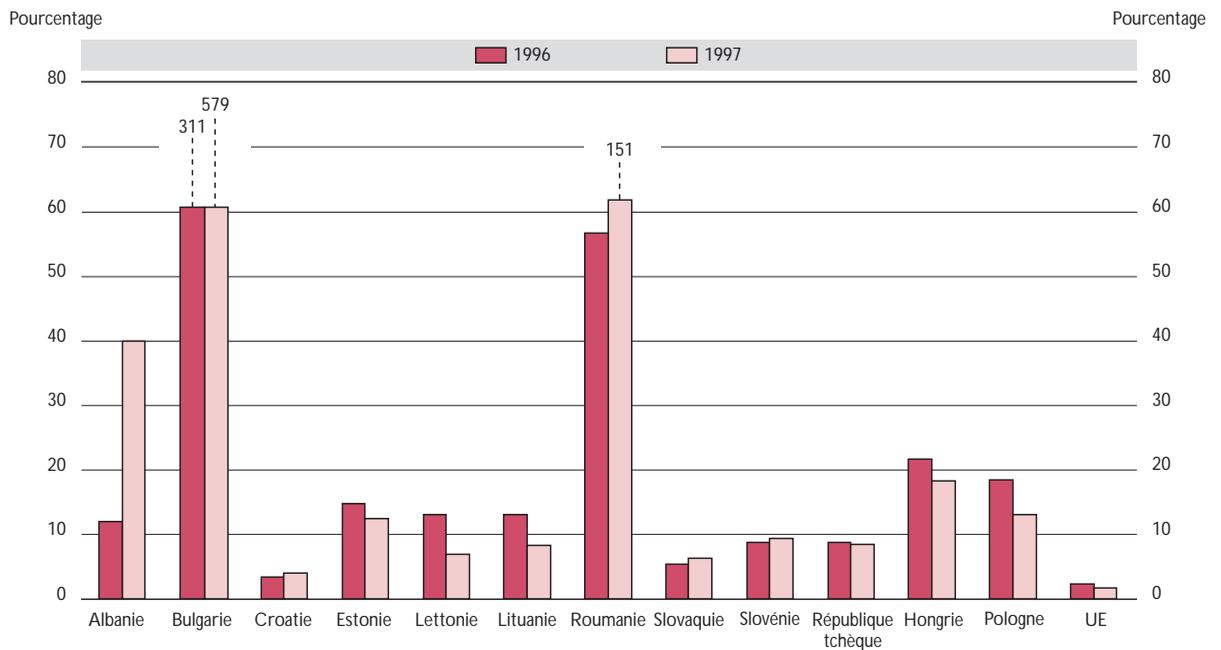
Après l'accalmie de 1996, l'inflation a recommencé à flamber en 1997 dans plusieurs PECO, particulièrement en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie (graphique I.1.2), en grande partie sous l'effet de la suppression des subventions, celle-ci ayant fait monter brutalement les prix de l'énergie, des aliments et des services publics; toutefois, en Albanie, elle a été provoquée par des facteurs liés aux bouleversements politiques et économiques du premier semestre de 1997. Pendant le deuxième semestre, la Bulgarie s'est dotée d'un office monétaire et a rattaché le lev au deutschemark, ce qui a beaucoup freiné l'inflation. En 1998, l'austérité monétaire et budgétaire devrait se traduire par une nette amélioration de la situation économique dans les trois pays des Balkans. Dans les États baltes, l'inflation a continué à ralentir grâce au maintien d'une politique monétaire rigoureuse et à la baisse des dépenses publiques, mais elle est restée forte en Hongrie et en Pologne.

◆ Graphique 1.1.1. **Croissance réelle du PIB dans les PECO et l'UE**
Variation annuelle en pourcentage



Source : Tableau annexe I.1.

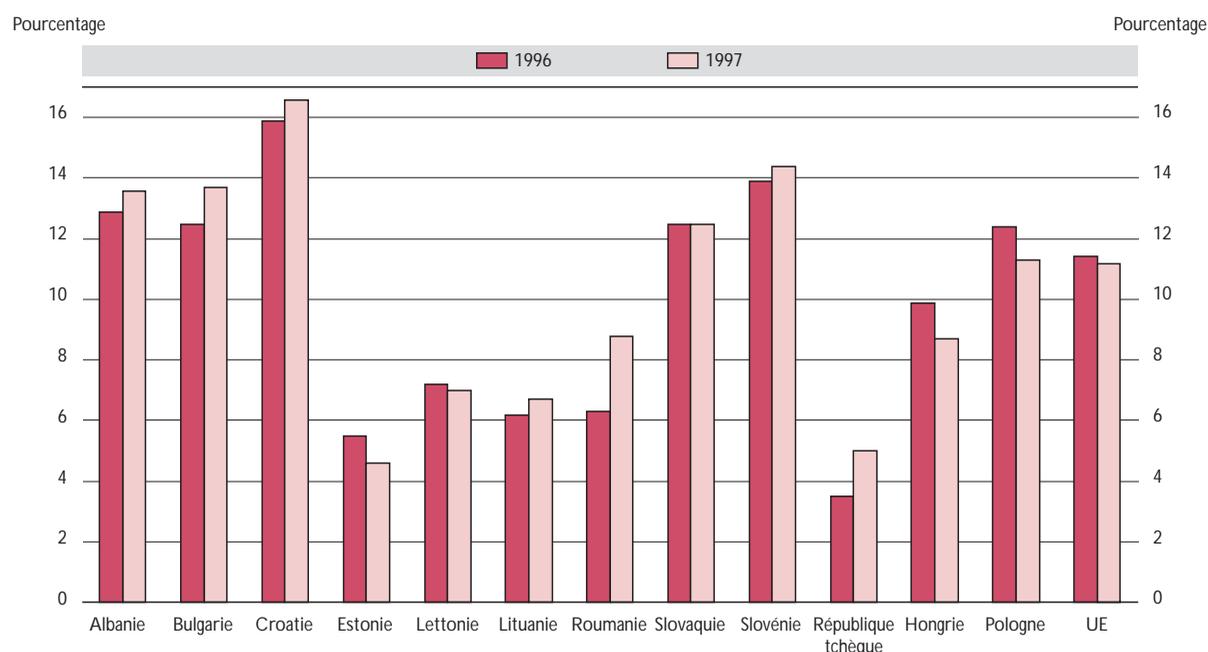
◆ Graphique 1.1.2. **Taux d'inflation dans les PECO et l'UE**
Variation annuelle en pourcentage



Source : Tableau annexe I.3.

Les chiffres officiels du chômage sont très différents selon les PECO ; en 1997, ils tendaient à augmenter en Albanie, en Bulgarie, en Croatie, en Roumanie et en Slovénie mais ils ont un peu baissé en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Pologne et en République tchèque (graphique I.1.3). On notera toutefois que les chiffres officiels sont souvent inférieurs à la réalité en raison de l'importance croissante du chômage latent dans plusieurs de ces pays. En Bulgarie et en Roumanie, la montée du chômage est étroitement liée à la crise économique qui s'est amorcée en 1996 et qui s'est poursuivie pendant le premier semestre de 1997.

◆ Graphique 1.1.3. *Taux de chômage dans les PECO et l'UE*
Variation annuelle en pourcentage



Source : Tableau annexe I.2.

La privatisation et les réformes structurelles se poursuivent dans la plupart des PECO, mais ce n'est qu'en 1997 qu'une véritable réforme globale a été entreprise en Bulgarie et en Roumanie. Dans tous les PECO, la privatisation des grandes entreprises d'État très endettées s'est révélée difficile. Dans plusieurs, elle n'a été possible qu'après que le gouvernement eut pris à sa charge leurs passifs, tandis que dans d'autres, beaucoup de ces entreprises ont fait faillite et ont été liquidées. Maintenant que la privatisation à grande échelle touche à sa fin dans tous les PECO, l'effort porte davantage sur l'amélioration du régime juridique et économique des monopoles et de la protection des consommateurs.

Autre point noir : le déficit des opérations courantes persiste, parfois à des niveaux élevés, dans la plupart des PECO, en particulier dans les États baltes, en Croatie, en Roumanie et en Slovaquie. En 1997, les exportations totales de marchandises des PECO ont augmenté, stimulées par la reprise économique en Europe occidentale. Toutefois, dans plusieurs de ces pays – en particulier l'Estonie, la Pologne et la République tchèque – le déficit commercial s'est encore creusé du fait que les importations ont continué à augmenter plus vite que les exportations. L'accélération de la croissance économique attendue dans la plupart des pays d'Europe occidentale pour 1998 devrait se traduire par des conditions plus favorables pour les exportations des PECO.

Les investissements directs étrangers (IDE) dans les PECO, déjà en forte hausse depuis 1990, ont encore fait un bond de 20 pour cent en 1997. Ces entrées de capitaux aident à moderniser et reconstruire une base de production saine dans beaucoup de PECO et s'accompagnent d'un apport de compétences techniques et de gestion dont la région a cruellement besoin. Jusqu'ici, près de 80 pour cent des flux entrants d'investissements ont été concentrés dans les trois pays Membres de l'OCDE, en Hongrie, en Pologne et en République tchèque; toutefois, les États baltes, la Bulgarie et la Roumanie ont attiré davantage d'investissements en 1997. Ce sont la Hongrie, la République tchèque et l'Estonie qui ont reçu le plus d'investissements directs étrangers par habitant. Les apports de capitaux étrangers dans les PECO sont directement conditionnés par le rythme et la complexité de la privatisation ainsi que par la libéralisation générale des prix et des échanges. On prévoit qu'en 1998, la réduction ou la suppression des restrictions et obstacles aux investissements étrangers, l'assouplissement des règles bureaucratiques et les nouveaux efforts consentis pour accélérer la privatisation se traduiront par une nouvelle poussée d'IDE dans la région, particulièrement en Roumanie, en Bulgarie et en Lituanie. Les investissements devraient également affluer dans les cinq PECO (Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovénie) qui font partie du premier groupe de négociations pour l'adhésion à l'UE.

Situation du secteur agricole

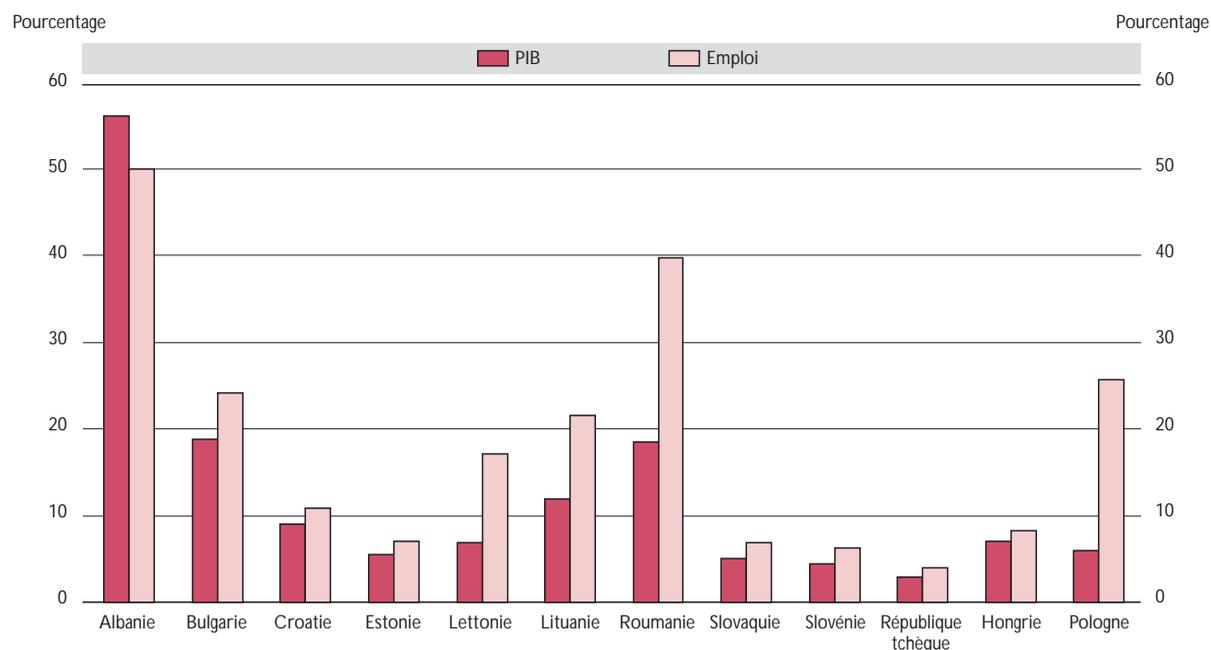
En 1997, la part de l'agriculture dans le PIB a baissé dans tous les PECO, sauf en Albanie, en Bulgarie – où elle est montée à près de 19 pour cent tandis que l'ensemble de l'économie se contractait – et en Lituanie. Entre 1995 et 1997, la part de l'agriculture dans l'emploi a diminué dans tous les PECO, sauf en Bulgarie, en Pologne et en Roumanie. Dans les trois pays des Balkans, le secteur agricole continue à freiner utilement la montée du chômage et à maintenir la stabilité sociale dans des conditions économiques particulièrement difficiles. En 1997, la part de l'agriculture dans l'emploi a varié entre 4 pour cent en République tchèque et plus de 50 pour cent en Albanie (graphique I.1.4). Cette disproportion observée entre la part de l'agriculture dans l'emploi et sa part dans le PIB dans plusieurs PECO, en particulier la Roumanie, la Pologne, la Lettonie et la Lituanie, montre bien à quel point la productivité du travail est faible dans le secteur agricole de ces pays.

La production agricole a évolué de façon très contrastée pendant la période 1989-1997. Par exemple, en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie, elle s'est effondrée entre 1989 et 1992, sous l'effet de l'ajustement rapide aux nouvelles réalités du marché, du processus de restructuration de l'agriculture et de la détérioration des termes de l'échange agricole. Depuis 1993, elle tend à augmenter de nouveau; en 1997, elle n'avait pas encore rattrapé le niveau d'avant la transition. Dans les États baltes, la chute a été plus rapide qu'au début de la période des réformes: en 1994, la production agricole était inférieure environ de moitié à celle de 1989 en raison de plusieurs facteurs: chute brutale de la consommation intérieure, grave détérioration du rapport coût/prix et perte de marchés dans les pays de l'ex-URSS. Depuis 1994, la production agricole tend à remonter en Lettonie et en Lituanie, tandis qu'en Estonie son déclin a ralenti. L'Albanie, la Roumanie et la Slovénie contrastent avec les autres PECO: la production agricole y a été stable ou a même augmenté entre 1989 et 1997. En Slovénie, cette augmentation est due aux aides importantes dont bénéficie le secteur depuis l'éclatement de la Yougoslavie, tandis qu'en Roumanie, elle s'explique par la réduction des impôts et d'autres mesures restrictives.

Selon les premières estimations, la production agricole a augmenté en 1997 en Albanie, en Bulgarie, en Croatie, en Lituanie, en Roumanie et en Slovénie, où la récolte de céréales a été abondante grâce à la hausse des rendements, conjuguée avec une expansion des emblavures (qui a toutefois été moins importante dans certains pays que dans d'autres). A l'inverse, la production a baissé en Estonie, en Lettonie, en Slovaquie et dans les trois pays membres de l'OCDE – Hongrie, Pologne et République tchèque – principalement du fait de la contraction de la production animale. En Estonie et en Lettonie, la production végétale a aussi un peu baissé.

En 1996, les intempéries ont fait brusquement chuter la production céréalière de la région, qui augmentait régulièrement depuis 1992, mais elle a rebondi en 1997 pour atteindre 85 millions de tonnes, soit 18 pour cent de plus qu'en 1996 et 5 pour cent seulement de moins que la moyenne

◆ Graphique 1.1.4. Part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi dans les PECO en 1997



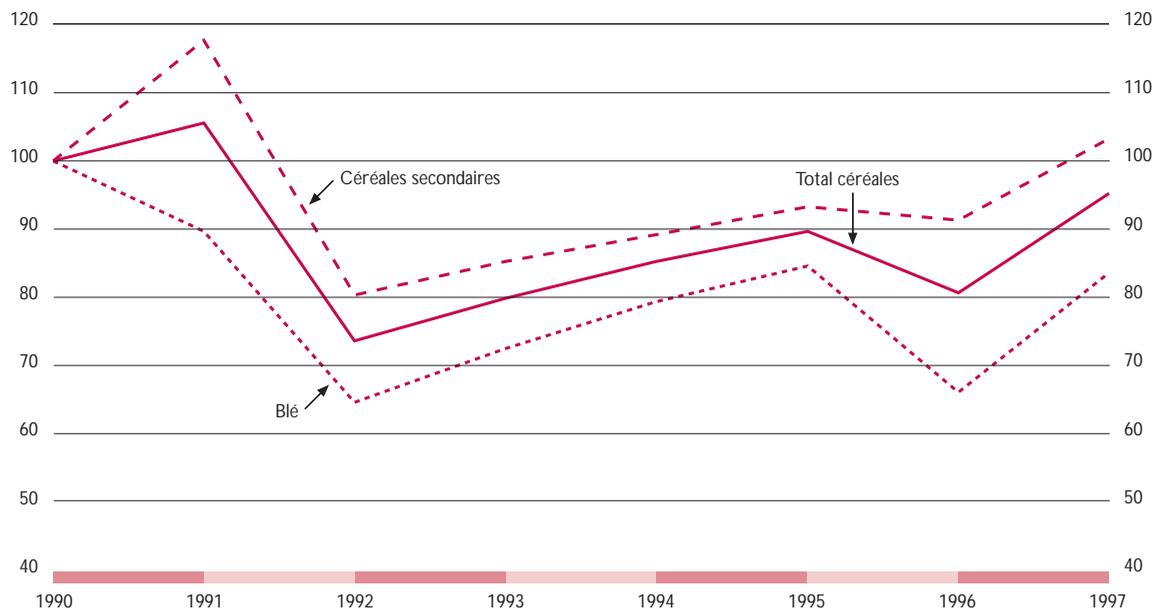
Note : Pour la Hongrie et la Pologne, les données sont de 1996. Pour la Bulgarie, la part de l'agriculture dans l'emploi est le chiffre de 1996.
Source : Tableau annexe I.9.

de 1986-1989. Le bon résultat global de 1997 est principalement dû aux récoltes abondantes engrangées en Bulgarie et en Hongrie, où la production a doublé pour atteindre respectivement 3.5 et 6.6 millions de tonnes, et en Hongrie, où elle a augmenté de 35 pour cent (graphique I.1.5).

La contraction du cheptel amorcée dans tous les PECO en 1990 a ralenti en 1995, mais sans s'arrêter. Le secteur de l'élevage, en particulier celui du porc, a subi les conséquences de la cherté des céréales en 1996 et au début de 1997. La production de viande de porc est tombée d'environ 5 pour cent en 1997 tandis que celle de viande de bœuf et de veau augmentait de 2 pour cent. Depuis 1994, bien que le troupeau laitier ait continué à diminuer, la production de lait s'est à peu près stabilisée, parce que les rendements ont augmenté. Le graphique I.1.6 fait apparaître l'évolution générale de la production de lait ainsi que de viandes bovine et porcine dans les PECO pendant les années 90 : on constate que la baisse s'est arrêtée en 1995 et que la production s'est stabilisée ou a légèrement augmenté depuis.

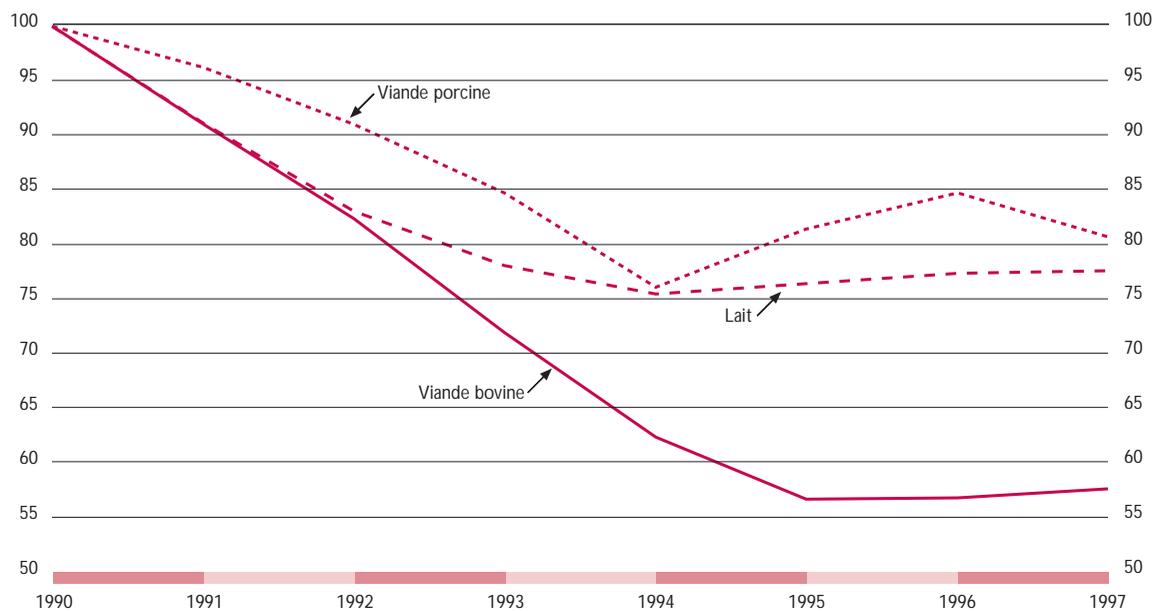
En 1997, les prix agricoles ont chuté en Lettonie et en Slovénie, en partie sous l'effet de l'ouverture des marchés résultant de l'application de divers accords commerciaux. En Bulgarie, la libéralisation des prix et des échanges a fait monter les prix intérieurs qui, pour les principaux produits agricoles, se sont rapprochés des cours mondiaux. En Hongrie, en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie, la hausse des prix administrés a à peu près suivi l'inflation (sauf en Slovaquie, où le prix administré du lait a augmenté en valeur réelle). La détérioration de la situation macroéconomique en 1997 a fait flamber les prix de détail des produits alimentaires et entraîné une chute de la demande des principales denrées, surtout en Bulgarie et en Roumanie. Plus précisément, la consommation de viande et de produits laitiers s'est effondrée, tandis que la demande de pommes de terre a augmenté. En 1997, la part des dépenses des ménages absorbée par l'alimentation est montée à 54 pour cent en Bulgarie, à 59 pour cent en Roumanie, et elle est estimée à près de 75 pour cent en Albanie.

◆ Graphique 1.1.5. **Production totale de céréales dans les PECO, 1990-1997**
Index 1990 = 100



Source : Tableaux annexes I.12., 1.13., 1.14.

◆ Graphique 1.1.6. **Productions animales dans les PECO, 1990-1997**
Index 1990 = 100



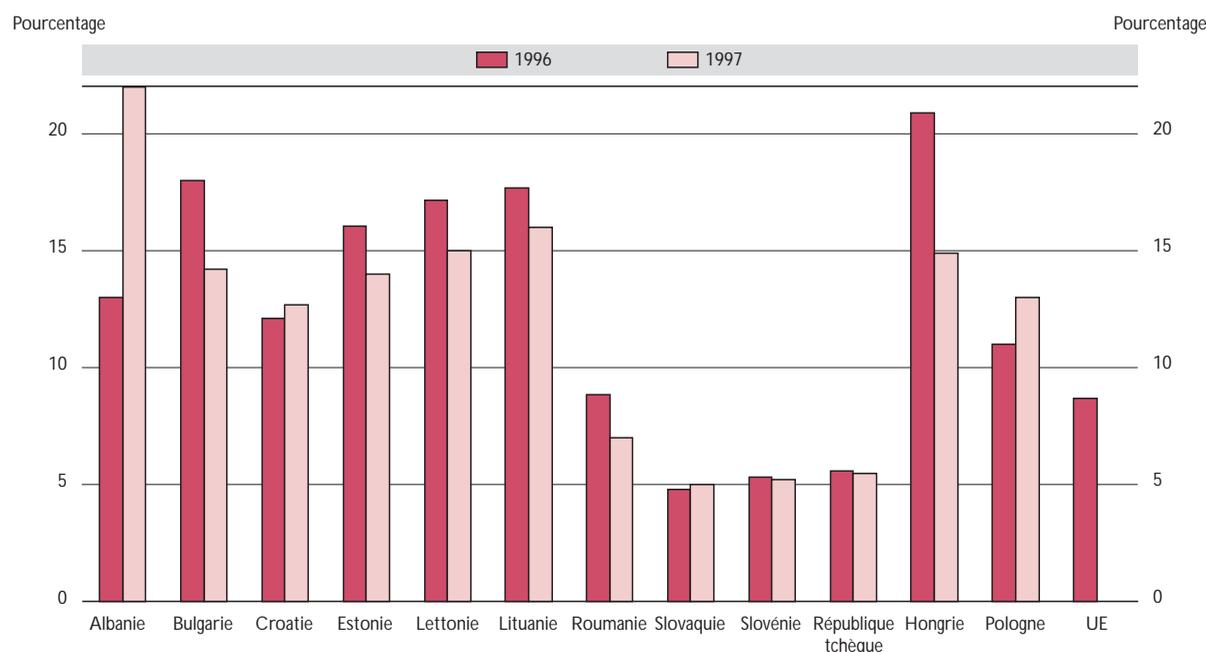
Source : Tableaux annexes I.16., 1.17., 1.18.

Dans beaucoup de PECO, un des plus graves problèmes dont souffrent les agriculteurs est le paiement tardif des produits qu'ils livrent aux industries de transformation; ceci a entraîné une détérioration de la situation financière de beaucoup d'entre eux. Pour résoudre ce problème, plusieurs pays ont introduit de nouvelles législations établissant des conditions plus strictes pour les retards de paiement : ainsi en Lituanie, les entreprises de transformation doivent depuis 1997 verser des intérêts sur leurs dettes aux producteurs, et sont passibles d'autres sanctions financières. A la suite de l'instauration de cette nouvelle législation, le montant global des créances des agriculteurs a beaucoup diminué.

Échanges agricoles

Les produits agricoles et alimentaires constituent encore une part importante des exportations totales, mais cette part a diminué dans presque tous les PECO (sauf l'Albanie, la Croatie et la Slovaquie) parce que la production agricole s'est effondrée pendant la période de transition et que, dans la plupart des pays, le redressement a été plus rapide dans les autres secteurs. En 1997, la part des produits agroalimentaires dans les exportations totales est tombée à moins de 10 pour cent en Bulgarie, en République tchèque, en Roumanie en Slovaquie et en Slovénie et à 10-22 pour cent en Albanie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie et Lituanie (graphique I.1.7).

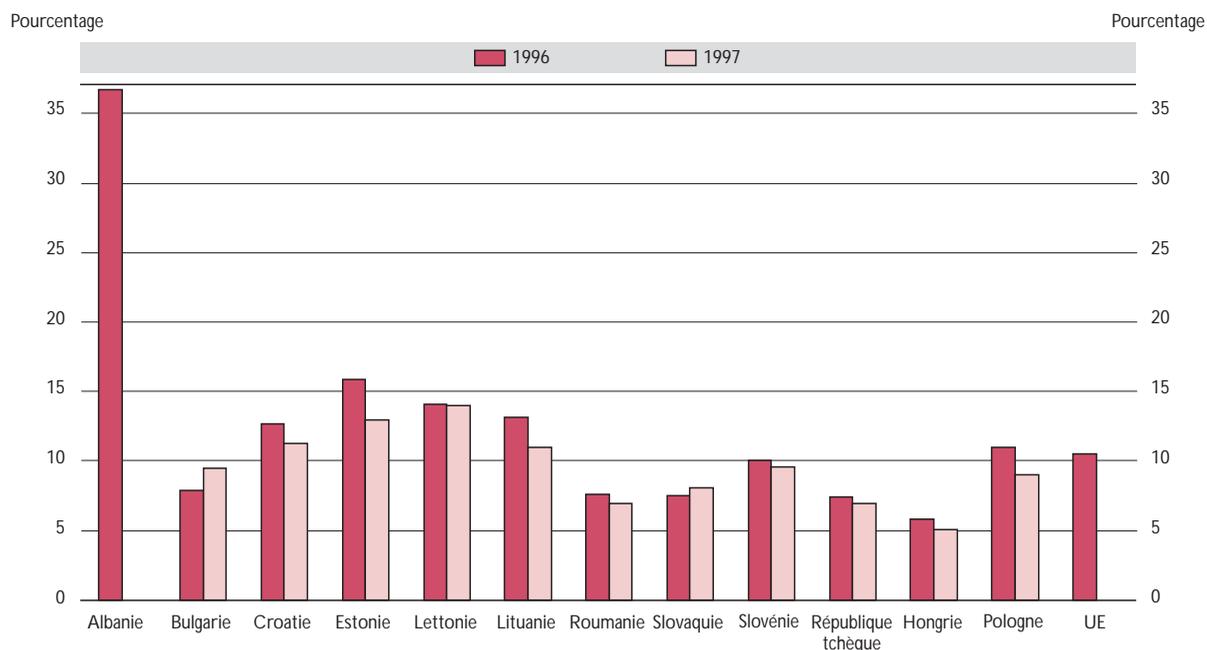
◆ Graphique I.1.7. *PECO et UE : part du secteur agroalimentaire dans les exportations totales*
Pourcentage



Source : Tableau annexe I.6.

La part des produits agroalimentaires dans les importations a aussi diminué ces dernières années, sauf en Lettonie et en Pologne où elle a un peu augmenté. En 1997, elle était comprise entre un peu plus de 5 pour cent (Hongrie) et environ 14 pour cent (Lettonie) (graphique I.1.8). Dans la plupart des PECO, elle restera sans doute assez stable, parce que la demande de produits alimentaires plus variés et à plus forte valeur ajoutée ne cesse d'augmenter, tandis que dans les exportations, la part du secteur agroalimentaire continuera à s'amenuiser.

◆ Graphique 1.1.8. *PECO et UE : part du secteur agroalimentaire dans les importations totales*
Pourcentage



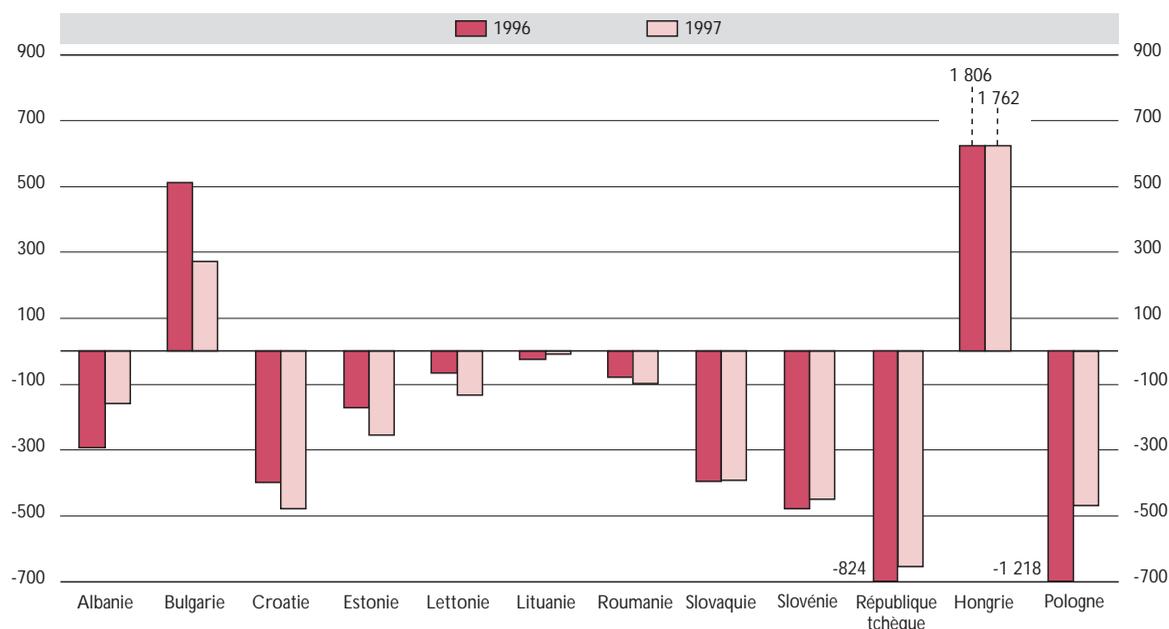
Source : Tableau annexe I.6.

Excepté dans quelques pays (Croatie, Estonie, Lettonie et Roumanie), le déficit de la balance commerciale du secteur agroalimentaire a diminué en 1996, parce que les importations ont augmenté moins rapidement que les exportations ou ont même baissé, tandis que ces dernières sont restées stables ou ont augmenté. Toutefois, dans les deux seuls pays de la région dont les échanges de produits agroalimentaires se sont régulièrement soldés par un excédent pendant les années 90, la Hongrie et la Bulgarie, cet excédent a diminué en 1997 (graphique I.1.9); en Hongrie parce que les importations ont davantage augmenté que les exportations et en Bulgarie parce qu'elles ont moins diminué. La réduction du déficit des échanges agroalimentaires dans plusieurs PECO en 1997 s'explique en partie par la baisse des taux de change (qui a fait monter le coût des produits alimentaires importés), mais aussi dans beaucoup de cas par la réduction des restrictions à l'exportation de produits agroalimentaires qui a résulté de divers accords commerciaux bilatéraux et régionaux, et par l'amélioration des infrastructures de commercialisation et d'information et de la qualité des produits.

La direction des échanges de produits agricoles et alimentaires de la région continue à évoluer. Autrefois concentrés sur les NEI, ils se sont réorientés au début des années 90 vers l'UE et les autres pays de l'OCDE; mais depuis quelques années, beaucoup de pays de la région tendent à rétablir leurs exportations vers les NEI, en particulier les trois États baltes, la Bulgarie et la Pologne dont 40 à 70 pour cent des exportations de produits alimentaires sont allées aux NEI en 1997. Les échanges intra-régionaux augmentent aussi régulièrement, en particulier les échanges entre pays membres d'accords commerciaux régionaux tels que l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC) et l'Accord de libre-échange des Pays baltes. La part des produits agricoles dans les échanges bilatéraux entre PECO varie; c'est entre la République tchèque et la Slovaquie qu'elle est la plus forte en raison de l'union douanière et des relations commerciales solidement établies entre ces deux pays.

Même si la part des exportations agroalimentaires des PECO allant à l'Union européenne a diminué en 1997, cette dernière demeure un marché important pour la plupart de ces pays, en particulier l'Albanie, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque. Elle est aussi restée la principale

◆ Graphique 1.1.9. *Balance commerciale agroalimentaire dans les PECO*
Millions de \$US



Source : Tableau annexe I.5.

source des importations de produits agricoles et alimentaires de tous les PECO, sauf la Slovaquie, avec une part de marché allant de 40 à 80 pour cent. Une forte proportion de ces importations est constituée de produits alimentaires très transformés, particulièrement des produits laitiers et carnés, et de fruits et légumes. Le dynamisme et l'expansion des échanges de l'UE avec les PECO sont en partie dus aux accords d'association qui la lient à dix de ces pays.

Relations commerciales

Les négociations en vue de l'accèsion de l'Estonie et de la Lettonie à l'OMC ont beaucoup avancé en 1997 et devraient aboutir en 1998. L'accèsion ne devrait guère modifier les politiques de commerce agricole des États baltes mais pourrait s'accompagner de certaines réformes institutionnelles. Les négociations avec l'Albanie, la Croatie et la Lituanie sont moins avancées tandis qu'avec la Croatie, elles ont commencé au sujet de l'offre initiale de ce pays concernant les consolidations tarifaires et le soutien interne de l'agriculture. La Bulgarie est devenue membre de l'OMC en 1996 mais n'a adopté son nouveau tarif douanier qu'au début de 1997 et, au milieu de l'année, elle a abrogé l'interdiction d'exporter des céréales et des graines oléagineuses, comme le prescrivent les règles de l'OMC. Tous les autres PECO sont membres de l'OMC et tenus de respecter les engagements relatifs à l'accès aux marchés, aux mesures de soutien interne et à la subvention des exportations pris dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay.

L'Accord de libre-échange des Pays baltes sur les produits agricoles et alimentaires, qui libère complètement les échanges de produits agricoles d'origine nationale entre ces États, a pris effet en janvier 1997. Dès la première année, ces échanges, au départ minimes, ont beaucoup augmenté et l'on observe une certaine convergence des prix dans les États baltes, qu'il s'agisse des prix sortie exploitation ou des prix de détail. Les prix devraient encore se rapprocher en 1998 quand certaines des difficultés initiales d'application de l'Accord seront surmontées. Un accord bilatéral de libre-échange a

Encadré I.1.1. L'Accord de libre-échange d'Europe centrale

L'ALEEC, conclu en 1994 par la **Hongrie, la Pologne et les Républiques tchèque et slovaque**, est un des principaux accords de commerce régionaux. L'objectif initial (libre-échange de tous les produits agricoles au plus tard en janvier 1998) n'a pas été atteint mais les partenaires se sont fixé un nouvel objectif : libre-échange de tous les produits d'ici l'an 2000, avec une réduction graduelle des obstacles aux échanges de produits agroalimentaires. La **Roumanie**, devenue membre de plein droit de l'ALEEC en 1997, a réduit ses droits d'importation sur toute une gamme de produits agricoles et alimentaires en provenance des autres pays de l'ALEEC. Bien que la **Slovénie** ait accédé à l'ALEEC en 1996, ses échanges de produits agricoles et alimentaires étaient régis en 1997 par des accords bilatéraux et elle a maintenu des droits de douane plus élevés sur certains produits agricoles sensibles. Les trois États baltes ont conclu des accords commerciaux bilatéraux avec la plupart des membres de l'ALEEC, mais seule la **Lituanie** a mené jusqu'à un stade avancé des négociations en vue d'une adhésion pleine et entière. La **Bulgarie** a également entamé des négociations vers la fin de 1997 et devrait accéder à l'ALEEC pendant le deuxième semestre de 1998.

été signé entre la Croatie et la Slovénie en novembre 1997 et a pris effet au début de 1998. Cet accord, qui marque un progrès important dans la normalisation des relations entre les deux pays à la suite de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, est en outre le premier accord bilatéral entre la Croatie et un pays membre de l'ALEEC.

Un objectif important des politiques commerciales de beaucoup de PECO est l'intégration dans l'Union européenne avec laquelle tous, sauf l'Albanie et la Croatie, ont signé des accords d'association. Les accords de l'UE avec la Bulgarie, la Roumanie et la République slovaque ont pris effet en 1995, ceux avec les États baltes ont été ratifiés en février 1998. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie ont été choisies pour la première vague de négociations, en vue de l'adhésion à la qualité de membre de plein droit de l'Union européenne, qui doit s'ouvrir en 1998. A cet effet, ces pays ont commencé à harmoniser leurs politiques agricoles, rurales et régionales avec celles de l'UE. A ce stade, l'effort est en grande partie concentré sur l'application des mesures vétérinaires et phytosanitaires et sur l'amélioration des normes de qualité pour les rapprocher de celles de l'UE. En outre, des discussions sont en cours concernant l'introduction et la mise en œuvre de mesures telles que la réglementation des prix ainsi que les interventions et les droits de douane.

Évolution de la politique agricole

Prix, marché et échanges

L'évolution de la politique agricole a été inégale en 1997 : certains PECO – Albanie, Bulgarie, Lituanie et Roumanie – ont libéralisé leur régime agricole, tandis que d'autres – Croatie, Pologne et Slovénie – ont accru les dépenses publiques dans le secteur agricole. Dans le premier groupe de pays, les interventions massives de l'État créaient jusqu'en 1996 de graves distorsions économiques, mais en 1997, tous les contingents et interdictions frappant les exportations agricoles ont été supprimés et, dans certains cas, remplacés par des taxes à l'exportation. En ce qui concerne les droits de douane, la Bulgarie les a supprimés sur le blé, le maïs et l'huile de tournesol, et d'autres pays de la région ont baissé leurs tarifs douaniers. En Albanie, les droits de douane sur les produits agricoles sont maintenant compris entre 10 et 40 pour cent selon le taux d'autosuffisance pour le produit concerné. En Lituanie, Bulgarie et Roumanie, les mesures commerciales ont été prises au coup par coup et modifiées plusieurs fois au cours de l'année, au détriment du développement des secteurs agricole et alimentaire. Elles sont toutefois devenues plus stables pendant le deuxième semestre de 1997.

En plus de la libéralisation de leurs politiques commerciales, plusieurs pays de la région ont entrepris de réduire les distorsions provoquées par les mesures intérieures; c'est le cas, par exemple, de la Roumanie et de la Bulgarie (encadré I.1.2).

Encadré I.1.2. La Roumanie et la Bulgarie ont radicalement refondu leurs politiques agricoles en 1997

Roumanie

Les principaux éléments de la réforme ont été les suivants :

- suppression des prix administrés du blé, du lait, de la viande de porc et de la volaille;
- suppression de la réglementation des marges bénéficiaires sur toutes les denrées alimentaires;
- suppression de la réglementation directe des prix des intrants ainsi que des distributions gratuites d'engrais; et
- introduction de bons d'intrants à titre de mesure temporaire pour amortir l'effet des réformes.

Bulgarie

Les principaux éléments de la réforme ont été les suivants :

- suppression de la réglementation des marges bénéficiaires et réduction de la liste des produits surveillés et assujettis à des prix maximums;
- remplacement des prix maximums des produits par des prix négociés directement entre producteurs et transformateurs/négociants;
- introduction de subventions directes aux producteurs de maïs et de tournesol qui signent des contrats de vente d'une partie de leur production à des négociants agréés; et
- introduction de subventions directes aux éleveurs pour compenser la hausse du prix des produits d'alimentation animale.

Dans plusieurs PECO, les politiques agricoles se rapprochent de celles de l'UE. Dans la plupart, le budget de soutien de l'agriculture augmentera dans des proportions notables en 1998 : par exemple, en Croatie, ce soutien absorbera 3.7 pour cent du budget de l'État en 1998 contre 2.5 pour cent en 1997; en Slovénie, le budget agricole a augmenté de 20 pour cent en 1997 et devrait augmenter encore de 10 pour cent en 1998; en Lettonie, il fera un bond de plus de 50 pour cent pour atteindre 17 millions de lats en 1998. En Slovaquie, les paiements directs aux agriculteurs ont progressé de 20 pour cent entre 1996 et 1997. Plusieurs pays de la région mettent actuellement en place des politiques agricoles fondamentalement semblables à celles de l'Union européenne. Par exemple, la Croatie a établi au début de 1998 un nouveau régime pour le sucre inspiré de celui de l'UE. La Croatie et l'Estonie envisagent d'introduire un système de paiements directs aux producteurs laitiers et céréaliers, et les politiques structurelles mises en place en Lettonie en 1998 sont semblables à celles de l'Union européenne.

Politiques structurelles et privatisation

La restructuration et la privatisation du secteur agricole ont continué en 1997, mais à un rythme moins rapide que précédemment. La privatisation des fermes d'État et la décollectivisation sont presque achevées dans tous les PECO, mais certains problèmes persistent, notamment en ce qui concerne l'établissement des droits de propriété et des conflits juridiques sur les parcelles. De plus, alors que dans la plupart des PECO la privatisation des terres de l'État a pris la forme d'une restitution aux anciens propriétaires ou à leurs héritiers, certains pays tels que l'Albanie et la Roumanie ont au contraire distribué les terres aux travailleurs agricoles. Tous les pays de la région, sauf l'Albanie et la Pologne, ont opté pour la restitution des terres et des autres biens. Dans la plupart des pays de la région, l'État a conservé une petite proportion des terres agricoles, essentiellement à des fins de recherche et de formation, mais en République tchèque, cette proportion est proche de 20 pour cent.

La taille des exploitations varie beaucoup entre les différents PECO ; les terres sont très morcelées en Albanie – où la presque-totalité des terres agricoles est occupée par des exploitations de moins de 4 hectares – tandis que la grande agriculture prédomine dans les Républiques tchèque et slovaque ainsi qu'en Estonie. En République tchèque, les exploitations de plus de 100 hectares occupent environ 90 pour cent des terres agricoles. Entre ces deux extrêmes, on trouve dans la plupart des PECO une structure bimodale : la petite agriculture est dominante, mais une proportion non négligeable des terres (25 à 50 pour cent) est occupée par de grandes exploitations. Par exemple, en Croatie et en Roumanie, les petites exploitations occupent 75 pour cent des terres agricoles et les grandes 25 pour cent. En Croatie, en Pologne et en Slovénie, les exploitations familiales individuelles ont survécu pendant toute la période communiste et continuent à dominer. En Lituanie et en Lettonie, on voit apparaître des exploitations de 4 à 24 hectares, en partie sous l'effet de la politique de privatisation qui visait explicitement à rétablir une structure semblable à celle qui existait entre les deux guerres. En 1997, plusieurs pays de la région ont introduit de nouvelles mesures ou modifié leurs politiques pour accélérer la réforme agraire. Par exemple, la Lituanie et la Roumanie ont promulgué de nouvelles législations visant à achever la privatisation des fermes d'État et la réforme agraire, et qui prévoient notamment un assouplissement des critères de restitution des terres, une augmentation de la taille des parcelles restituées, le développement d'un marché de la propriété et des baux fonciers.

Alors que l'on voit apparaître dans la plupart des pays de la région une structure bimodale de la propriété foncière, la plupart des petites exploitations ne sont pas viables en tant que sources d'emploi à plein-temps et de nouvelles restructurations sont probables dans le moyen terme. Le développement d'un marché foncier efficace devrait aider à résoudre beaucoup des problèmes structurels du secteur agricole et celui-ci devrait devenir plus efficace et plus viable. Dans la plupart des PECO, il n'existe pas de marché foncier fonctionnel et un effort accru pour développer le marché de la propriété et des baux aiderait puissamment à développer des structures agricoles compétitives. Le retard du processus de restitution, la faible rentabilité de l'agriculture et le manque d'emplois non agricoles en milieu rural continuent à freiner le développement du marché foncier dans la plupart des PECO.

Privatisation des secteurs en amont et en aval

La privatisation des industries agroalimentaires en amont et en aval est achevée dans presque tous les PECO, sauf la Bulgarie et la Roumanie. En Lettonie et en Lituanie, les politiques de privatisation étaient conçues de façon à stimuler la coordination et l'intégration du secteur agricole avec le secteur agroalimentaire. En conséquence, beaucoup d'entreprises de transformation de produits agricoles ont été reprises par des associations de producteurs ou des coopératives de sorte que de nouvelles restructurations ne sont probablement pas nécessaires dans l'immédiat. En Bulgarie, après avoir pris un retard important entre 1993 et 1996, la privatisation s'est accélérée en 1997 et à la fin de l'année, l'État ne possédait plus que moins de 60 pour cent des industries alimentaires. La privatisation devrait s'intensifier encore en 1998 et, à la fin de l'année, 85 pour cent des actifs de l'industrie alimentaire pourraient appartenir au secteur privé. En Roumanie, le train de réformes lancé au début de 1997 a donné une forte impulsion à la privatisation. Bien que les secteurs en amont et en aval soient encore en grande partie dominés par des entreprises d'État, la privatisation devrait être achevée à la fin de 1999. Une des plus importantes mesures prises dans le cadre du processus de privatisation a été le démantèlement en 1996 de Romcereal (l'Office national des céréales) qui a débouché sur la création de monopsones céréaliers régionaux. En Croatie comme en Slovénie, la loi de privatisation a privilégié les cadres et travailleurs des exploitations, qui ont bénéficié de conditions préférentielles pour l'attribution des actions.

Alors que le régime de propriété des industries alimentaires s'est transformé plutôt rapidement, la restructuration de leur gestion et la modernisation de leurs locaux et de leurs équipements ont progressé beaucoup plus lentement, principalement faute d'investissements. Le niveau des investissements dans les industries alimentaires varie selon les pays de la région et les IDE sont en général peu importants en raison de divers obstacles : préférences spéciales accordées aux producteurs nationaux, qui tendent à évincer aussi bien l'investissement intérieur que l'investissement étranger (par exemple,

en Lituanie et en Lettonie), manque de rentabilité, importante capacité excédentaire, contraintes sévères imposées aux investisseurs et à la Direction des entreprises par le droit du travail et d'autres règlements sociaux restrictifs². De plus, les apports d'IDE dans ce secteur ont été fortement influencés par l'attente des mesures de protection futures dans les PECO qui sont sur le point d'entrer dans l'UE et par le bas niveau des prix agricoles à la production. D'une façon générale, les industries agro-alimentaires à forte valeur ajoutée – confiserie, huiles végétales, tabacs, boissons – ont été privatisées rapidement mais d'autres, telles que les industries de la viande et des produits laitiers, ont été plus difficiles à privatiser parce qu'elles étaient obérées par de lourdes dettes.

Un autre phénomène nouveau dans le secteur en aval de l'agriculture a été l'apparition ces dernières années de nombreuses installations de transformation de la viande, par exemple en Lituanie. Ces nouvelles entreprises ont renforcé la concurrence et fait baisser les prix à la consommation dans l'immédiat, mais elles risquent de ne pas survivre à long terme, parce qu'elles sont trop petites pour pouvoir bénéficier d'économies d'échelle. Plusieurs exemples donnent à penser que les résultats du secteur agroalimentaire ne se sont guère améliorés en 1997, essentiellement parce que les entreprises manquent d'efficacité et souffrent d'une importante capacité excédentaire. En outre, les effectifs du cheptel ont continué à diminuer, ce qui a encore aggravé la surcapacité du secteur de la transformation de la viande et le manque général de compétences de gestion et de commercialisation continuera à freiner le développement d'un secteur agroalimentaire plus efficace et axé sur le marché. A moyen terme, il est à prévoir que le manque de capital pour moderniser et améliorer les techniques de production et l'insuffisance des compétences de gestion et de commercialisation provoqueront de nouvelles vagues de restructuration et de rationalisation des secteurs en amont et en aval.

Politiques du crédit et de l'investissement³

Le manque de crédit, les taux d'intérêt élevés et la faiblesse des institutions financières continuent à freiner le développement du secteur agricole dans la majorité des PECO. La plupart d'entre eux ont mis en place des systèmes de subvention et de garantie pour remédier au manque de crédit, ce qui devrait faciliter les ajustements. Toutefois, ces mesures ont jusqu'ici eu des résultats mitigés. En plus des programmes nationaux de crédit à l'agriculture, plusieurs programmes financés par la Banque mondiale ou l'Union européenne fournissent du capital à long terme pour le développement du secteur agricole et alimentaire dans beaucoup de PECO.

Dans la plupart des PECO, le crédit subventionné est pour l'essentiel distribué aux agriculteurs par des banques agricoles spéciales, mais les crises bancaires qui ont frappé plusieurs de ces pays entre 1995 et 1997 ont quelque peu réduit l'utilisation de cette méthode. Dans la région balte, après la grave crise bancaire de 1995/96 qui avait entraîné une chute spectaculaire du nombre des banques commerciales, la confiance dans le secteur bancaire s'est rétablie. En Bulgarie, le manque de systèmes de crédit rural continue à freiner sérieusement le développement du secteur agricole et l'accès des agriculteurs au crédit a été encore réduit à la suite de la crise bancaire de 1996. En Roumanie, le programme de crédit encadré de la Banca Agricole a été supprimé en 1997, car l'essentiel des fonds était prêté à des fermes d'État non rentables, d'où de fortes pressions inflationnistes. Toutefois, un programme temporaire, administré par les banques commerciales, a été introduit pour fournir aux agriculteurs des crédits spéciaux pour l'achat d'intrants essentiels. Le système de crédit encadré de la Banque nationale a en définitive freiné le développement du secteur financier rural en Roumanie. Des systèmes de crédit préférentiel sont aussi couramment utilisés en Hongrie, en Pologne et en République tchèque pour faciliter l'achat d'intrants et stimulera l'ajustement structurel dans le secteur agricole.

Le montant élevé de l'encours de la dette, la faible rentabilité des exploitations, le risque élevé et l'incertitude concernant les droits de propriété ainsi que le manque de garanties continuent à entraver sérieusement le développement d'un système solide de crédit rural dans beaucoup de PECO. En particulier, l'absence de marchés fonciers efficaces empêche d'utiliser la terre comme garantie dans la plupart des pays de la région. Toutefois, pour remédier au déficit de crédit rural, beaucoup de PECO ont créé des coopératives de crédit avec l'aide de financements de sources extérieures telles que le

programme PHARE de l'UE. En général, ces coopératives sont petites et ne disposent que de moyens financiers limités pour financer les agriculteurs et les projets ruraux. En Roumanie, par exemple, il existe, outre la Banca Agricole et les banques commerciales, un réseau de quelque 600 coopératives de crédit qui jouent un rôle limité, mais important, dans le financement des exploitations privées.

Politiques environnementale et de développement rural

Malgré la priorité relativement faible attachée aux politiques environnementales dans la plupart des PECO, on constate dans beaucoup de pays de la région une prise de conscience de l'importance des politiques agro-environnementales pour le développement d'une agriculture durable (encadré I.1.3).

Encadré I.1.3. Programmes environnementaux dans certains PECO

En **Lituanie**, les principaux objectifs des programmes environnementaux sont les suivants : encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement en remplaçant l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques par des méthodes d'agriculture écologique ; certifier, acheter et transformer des produits écologiques et développer des infrastructures commerciales appropriées ; encourager des pratiques environnementales propres à supprimer la pollution dans les exploitations familiales du Karst et encourager des pratiques environnementales propres à réduire la pollution dans les collectivités rurales.

En **Slovaquie**, la politique agro-environnementale vise à protéger les régimes agricoles spéciaux dans les zones naturelles protégées, à favoriser la plantation d'arbres et de graminées sur les collines et sur les sols menacés d'érosion et à promouvoir l'agriculture biologique. En outre, pour harmoniser la législation slovaque avec celle de l'Union européenne, le gouvernement a préparé et présenté au Parlement un projet de loi sur l'agriculture écologique.

En **Albanie**, la Stratégie du développement agricole (dite Stratégie verte) actuellement à l'étude comporte d'importants volets environnementaux, et en particulier prévoit la réduction de la déforestation et du surpâturage dans les zones de montagne.

La plupart des pays de la région commencent à accorder une priorité élevée aux politiques de développement rural et plusieurs ont introduit des programmes spéciaux à cet effet. En Estonie par exemple, une nouvelle loi sur le développement rural, actuellement à l'examen, devrait être promulguée par le Parlement en 1998. Elle énoncera clairement des mesures propres à stimuler le développement des zones rurales et à appuyer les petites entreprises artisanales, l'agrotourisme et le développement des produits fermiers. En Lettonie, un nouveau programme sur les régions défavorisées a été lancé en 1997 pour parer à des problèmes spécifiques tels que le fort taux de chômage et le bas niveau des revenus dans les zones rurales, tandis qu'en Lituanie, une partie du financement du Fonds d'aide aux zones rurales est utilisée pour appuyer le développement de l'agrotourisme et d'autres activités propres à créer de l'emploi non agricole. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie ont aussi des programmes de développement des infrastructures rurales. Dans l'ensemble, la plupart des PECO tendent désormais à privilégier plutôt des programmes visant spécifiquement le développement rural et régional plutôt que des programmes ciblés exclusivement sur l'agriculture.

Conclusions

La reprise de l'activité économique s'est confirmée dans la plupart des PECO en 1997, sauf en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie où le PIB a beaucoup chuté sous l'effet des crises économiques

qui ont frappé ces pays. Le PIB devrait toutefois remonter un peu en 1998 grâce à l'effet conjugué des nouvelles réformes structurelles, d'une politique monétaire et budgétaire prudente et de la reprise sur les marchés d'exportation. Malgré le fort endettement de nombreuses entreprises d'État, la privatisation du secteur agroalimentaire est achevée dans la plupart des PECO, mais de nouveaux efforts de rationalisation et de restructuration seront probablement nécessaires en raison du renforcement de la concurrence sur le marché tant intérieur qu'extérieur. Dans la plupart des PECO, on a pris conscience de la nécessité urgente d'appliquer une politique de la concurrence et des mesures de protection des consommateurs.

Dans tous les pays de la région, un objectif prioritaire est de concevoir et d'appliquer des politiques proches de celles de l'Union européenne. C'est particulièrement le cas des cinq PECO qui font partie de la première vague de négociations en vue de l'adhésion à l'Union. Beaucoup de pays de la région ont entrepris d'harmoniser leurs politiques agricoles rurales et régionales avec celles de l'UE et ont commencé à adopter des mesures telles que les paiements directs et les droits de douane. En outre, une importance considérable est attachée à l'harmonisation des normes vétérinaires et phytosanitaires et à l'amélioration de la qualité des produits. Dans beaucoup de PECO, les aides publiques à l'agriculture – crédit, autres subventions aux intrants, paiements directs, services d'intérêt général – augmenteront au cours des prochaines années. L'absence d'un marché foncier efficace dans tous les pays de la région risque fort de compromettre la poursuite de la restructuration du secteur agricole et, dans plusieurs cas, l'émergence d'un secteur agricole économiquement viable. En outre, dans beaucoup de PECO, l'insuffisance des infrastructures commerciales et des systèmes d'information sur les prix isole en partie les exploitations des cours mondiaux. Enfin, les PECO s'intéressent de plus en plus aux politiques environnementale et de développement rural, et plusieurs ont commencé à mettre en œuvre de telles politiques.

2. ALBANIE

Situation macroéconomique

Au cours du premier semestre de 1997, l'Albanie a été en proie à une crise politique, sociale et économique après l'effondrement des pyramides financières à la fin de 1996 et au début de 1997. Les premiers signes de reprise sont apparus au cours du troisième trimestre après les élections et la mise en place d'un nouveau gouvernement qui a entrepris vigoureusement de restaurer l'ordre public et d'assurer la stabilisation macroéconomique. La communauté internationale a promptement organisé de nouveaux apports d'aide financière et technique pour appuyer la reprise. Le PIB a néanmoins baissé de 7 pour cent environ en 1997, après la période de forte croissance économique qui avait prévalu de 1993 à 1996 (tableau annexe I.1).

Estimé à 40 pour cent (tableau annexe I.3), le taux annualisé d'inflation de 1997 a été inférieur à celui de 51 à 55 pour cent prévu dans le cadre du programme du FMI. Bien que ce résultat soit en retrait par rapport aux progrès accomplis depuis 1994 sur la voie de la stabilité des prix, la menace d'hyperinflation a été enrayée. A la fin de 1997, le lek avait regagné une partie du terrain perdu durant les six premiers mois de l'année, mais sa parité vis-à-vis du dollar des États-Unis avait encore chuté de 46 pour cent par rapport à la fin de 1996. Sur le plan du commerce extérieur, les principaux partenaires de l'Albanie sont les pays européens voisins, surtout l'Italie, la Grèce et la Turquie, les pays de l'OCDE fournissant 90 pour cent des importations. Les courants d'échanges s'étaient fortement contractés durant la période chaotique de 1997, lorsque tous les ports et autres postes douaniers étaient restés fermés pendant plus de trois mois tandis que les transports routiers étaient paralysés par des actes de brigandage. Les résultats préliminaires indiquent un déficit commercial de 518 millions de US\$ en 1997, contre 630 millions de US\$ en 1996. Les envois de fonds de l'étranger, qui s'étaient chiffrés à 425 millions de US\$ en 1996 et avaient contribué à diminuer le déficit du compte des opérations courantes, sont tombés à un montant estimé à 250 millions de US\$. Le déficit du compte des opérations courantes est passé de 9 pour cent du PIB en 1996 à 12 pour cent en 1997 (tableau annexe I.4).

Le chômage semble s'être aggravé, son taux étant passé de 12.9 pour cent en 1996 à 13.6 pour cent en 1997. Parmi les statistiques données dans cette section, beaucoup sont sujettes à caution et cela est tout particulièrement le cas pour le chômage. On estime que le nombre de personnes sans emploi qui se sont retirées du marché du travail a été deux fois et demi supérieur mais les chiffres de l'emploi dans le secteur informel de l'économie ont peut-être exercé un effet compensateur. Étant donné le chaos qui a régné en 1997, le taux de chômage de 13.6 pour cent indiqué est vraisemblablement sous-estimé. Moins d'un cinquième des chômeurs déclarés reçoivent des indemnités. Cette situation est d'autant plus grave que l'Albanie est le pays le plus pauvre d'Europe, avec un PIB par habitant de 728 US\$ seulement en 1997. La fréquence élevée de la pauvreté, qui frappe surtout les retraités et qui est aggravée par les turbulences de la période 1996-97, et la contraction continue de l'emploi public mettront à rude épreuve les ressources consacrées à l'assistance sociale.

Les réunions internationales organisées au cours du deuxième semestre de 1997 pour mobiliser des aides financières et techniques ont imposé à l'Albanie toute une série de règles rigoureuses, notamment l'interdiction d'utiliser les deniers publics pour rembourser les Albanais dont les économies avaient été englouties dans la débâcle des pyramides financières et la mise en œuvre d'une procédure d'audit en vue de la fermeture en bon ordre de ces systèmes d'investissement. Le Conseil du FMI a approuvé, le 7 novembre 1997, un programme d'aide d'urgence de six mois à l'appui des premières mesures prises par le gouvernement pour réduire les déficits budgétaires. Afin de favoriser l'instauration des conditions macroéconomiques prévues dans le programme d'aide d'urgence, la Banque mondiale, l'UE et d'autres bailleurs de fonds ont levé toutes les restrictions à l'octroi de prêts qui avaient été suspendus et ont offert d'injecter 640 millions de US\$ pour accompagner la relance économique. L'approbation, le 13 mai 1998, d'un programme triennal plus large au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI est le signe que le train de réformes est sur ses rails.

Sur le plan macroéconomique, les priorités du gouvernement pour 1998 sont d'assurer une reprise soutenue de la production, d'augmenter le PIB de 10 pour cent, de ramener l'inflation autour de 10 pour cent et de maintenir les réserves officielles à leurs niveaux actuels. Pour y parvenir, le gouvernement a adopté une politique monétaire plus restrictive en encadrant le crédit et en relevant les taux d'intérêt. Des réformes ont été lancées dans le secteur bancaire comme dans d'autres structures et institutions. Elles consistent notamment à diminuer de 15 pour cent la taille du secteur public et à augmenter les traitements des personnes conservées dans les effectifs de la fonction publique afin de lutter contre la corruption. Les désordres et la criminalité, ainsi que la persistance des tensions régionales, surtout dans le Kosovo, continuent néanmoins d'hypothéquer les perspectives d'une stabilité économique et politique viable ainsi que de l'instauration d'un climat de confiance des investisseurs à l'égard du pays.

Situation du secteur agricole

La part de l'agriculture dans l'économie a été estimée en 1997 à 56 pour cent (tableau annexe I.9), contre 52.3 pour cent en 1996 et 32 pour cent en 1989. Jusqu'à ce que les autres secteurs de l'économie retrouvent leurs niveaux d'avant 1990, la poursuite de la reprise économique continuera de dépendre fortement des évolutions du secteur agricole. Alors qu'il avait été en moyenne de 12 pour cent par an au cours de la période 1992-1996, le rythme de croissance du volume de la production agricole (tableau annexe I.10) était tombé à 3 pour cent en 1996, signe d'un effritement des premiers gains tirés de la privatisation et de la libéralisation. En dépit du malaise ambiant, la production agricole brute de 1997 s'est accrue de 1 pour cent environ. Au cours de la période quinquennale indiquée ci-dessus, les exportations agroalimentaires se sont progressivement redressées, bien qu'elles restent faibles en volume à cause surtout de la modicité de l'offre. Les exportations agroalimentaires de 1997 ont connu une contraction de 5.9 pour cent par rapport à un point de départ déjà bas.

Avec la dépréciation du lek par rapport à toutes les principales devises étrangères, les prix se sont envolés en 1997. Les prix des biens faisant l'objet d'échanges internationaux continuent de refléter ceux du marché mondial. Les intrants sont peu utilisés à la fois parce qu'ils sont relativement chers et que beaucoup d'exploitations pratiquent l'agriculture de subsistance⁴. Les exploitants continuent à avoir du mal à se procurer des semences de qualité et doivent souvent se contenter de semences

médiocres. L'investissement agricole a stagné du fait de la situation instable. Le réseau de petites laiteries et usines de transformation de la viande a néanmoins permis le maintien, à une échelle certes limitée, des activités de transformation et de distribution des produits agricoles.

Plus de 50 pour cent de la population économiquement active sont occupés par le secteur agricole dans lequel prédominent encore les exploitations de subsistance, ce qui tient en partie à la faible dimension moyenne des fermes et en partie aussi à la modicité des revenus de la population rurale. La taille réduite des exploitations, de l'ordre de 1.1 à 1.4 hectare, et le morcellement des parcelles sont la conséquence des méthodes adoptées pour la distribution des terres. Approximativement 70 pour cent du revenu monétaire disponible des familles rurales proviennent des productions animales, qui ont été privilégiées par rapport aux productions végétales, ce qui avait constitué un revirement par rapport à la stratégie d'agriculture collectivisée prévalant avant la transition qui accordait la priorité à l'auto-suffisance alimentaire. Cette tendance favorable à la production animale a été soutenue par l'évolution des plans de culture intervenue depuis 1990 pour un certain nombre de plantes fourragères. Il existe un risque d'exode rural massif du fait que les exploitants agricoles, confrontés à une situation difficile, peuvent être enclins à rechercher une activité économique plus rémunératrice à Tirana, dans d'autres zones urbaines albanaises ou à l'étranger. La nécessité d'une stratégie de développement rural viable ne fait donc aucun doute; il faudrait, entre autres choses, développer les emplois non agricoles.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales et animales

Étant donné la place importante de l'agriculture dans l'économie, le rapport entre les superficies arables (0.7 million ha) et la superficie totale (de l'ordre de 2.9 millions ha) est relativement faible puisqu'il est de 25 pour cent, et les surfaces arables sont grignotées par l'urbanisation. Les forêts (36 pour cent ou 1.5 million ha) et les pâturages (14 pour cent ou 0.43 million ha) recouvrent la moitié du total. Les plantes industrielles ne sont plus cultivées, faute de pouvoir être transformées en raison de l'effondrement du secteur agro-industriel. La superficie totale consacrée aux productions végétales est tombée à 440 000 hectares en 1997 contre 466 000 hectares en 1990. Les surfaces plantées en blé ont eu tendance à se contracter fortement, de 203 000 hectares en 1990 à 125 000 hectares en 1997. Au cours de la même période, les superficies de luzerne et de maïs ont été agrandies dans le but de produire les quantités de fourrage requises pour les activités d'élevage. Parallèlement, les superficies consacrées aux haricots blancs ont augmenté et celles consacrées aux légumes et à d'autres cultures de plein champ ont diminué. L'augmentation des terres laissées en jachère en 1996 et en 1997 pourrait être le signe d'une diminution de l'intensité des cultures, peut-être due à des facteurs externes liés aux pyramides financières et aux remous politiques et sociaux qui en ont résulté. Les rendements des principales cultures sont de très loin inférieurs à ceux obtenus en Europe occidentale, et il devrait être tout à fait possible de les améliorer.

Le volume total des productions végétales a gagné 2 pour cent en 1997. Grâce à de bonnes conditions climatiques, la récolte de blé, estimée à 310 000 tonnes, a retrouvé son niveau de 1995. Les prix nominaux du blé, de la farine et du pain se sont envolés au cours de l'année, en raison de l'inflation, mais ils ont conservé leur parité avec les cours mondiaux. Les emblavures d'automne ont été à peu près les mêmes que celles de la campagne précédente. Les récoltes de blé et de céréales secondaires ont dépassé de 24 pour cent celles de 1996.

La tendance à l'augmentation du nombre de têtes de bétail enregistrée de 1990 jusqu'en 1995 s'était inversée en 1996, ce qui s'explique vraisemblablement par le fait que les éleveurs ont considérablement réduit la taille de leurs troupeaux pour investir dans les pyramides financières. Cette contraction du cheptel pourrait avoir à court terme un effet néfaste sur les revenus agricoles, qui tiennent pour l'essentiel à la vente d'animaux et de produits de l'élevage, mais plusieurs signes laissent présager une reconstitution des troupeaux. En 1997, le volume des productions animales a baissé de 2 pour cent : la production de viande a progressé de 2 pour cent tandis que celle de lait a reculé de 4.2 pour cent. Il n'est pas exclu que l'accroissement de la production de viande et la diminution de celle de lait soient la conséquence des ventes d'animaux.

L'essentiel de la production animale vient d'élevages familiaux, qui comptent en moyenne 2 à 5 bovins et 10 à 20 ovins et caprins. De 1 400 litres par an et par vache vers 1992, les rendements sont actuellement de l'ordre de 1 700 litres. Ils pourraient se situer entre 2 500 et 3 000 litres avec une amélioration de la gestion et de l'alimentation animale. Une des principales raisons de la médiocre productivité animale tient à la mauvaise qualité du fourrage qui, de plus, n'est pas toujours disponible au moment voulu. La luzerne, suivie par le maïs et par certains déchets végétaux constituent la plus grosse partie des aliments du bétail provenant des élevages eux-mêmes. Les carences protéïques restent un problème.

Consommation alimentaire

Selon des enquêtes de consommation réalisées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le régime alimentaire moyen des Albanais est adéquat du point de vue calorique, mais il repose encore fortement sur les céréales (à plus de 50 pour cent). La consommation de pain par habitant est de l'ordre de 200 kg/an. Parce qu'elles produisent la plus grande partie des aliments consommés par leurs habitants, les zones rurales ont un degré d'autosuffisance supérieur à celui des zones urbaines qui sont davantage tributaires des importations alimentaires, en particulier de céréales, de fruits, de légumes et de sucre. En milieu urbain, les dépenses alimentaires familiales tournent autour de 150 US\$/an et se répartissent de manière à peu près égale entre quatre grandes catégories : céréales, produits carnés, produits laitiers, légumes et fruits. Étant donné que les revenus sont encore bas, la proportion consacrée à l'alimentation reste importante puisqu'elle dépasse 75 pour cent. En l'état actuel des choses, la production agricole albanaise couvre 70 pour cent environ du total des besoins alimentaires du pays, les produits alimentaires transformés importés étant d'un coût prohibitif pour de très nombreux Albanais.

Échanges agricoles

Les échanges agroalimentaires albanais continuent d'accuser un lourd déficit évalué à 156 millions de US\$ en 1997, les importations ayant atteint 190 millions de US\$ et les exportations, produits de la pêche compris, 32 millions de US\$. Les importations de céréales (blé et farine de blé), qui ont représenté plus de 200 000 tonnes en volume et 65 millions de US\$ en valeur, constituent le principal poste et couvrent à peu près la moitié des besoins du pays. En deuxième position viennent les importations de sucre et de produits contenant du sucre, d'une valeur de 16,5 millions de US\$, qui assurent la totalité des besoins du pays. Tel est aussi le cas des importations d'huiles végétales (huiles d'olive excepté) dont la facture s'élève à 18 millions de US\$. Le troisième groupe d'importations, d'une valeur de 16 millions de US\$, est constitué par la viande bovine destinée à la transformation et la viande de volaille destinée à la consommation directe. Au cours de la période 1996-97, les importations albanaises ont diminué dans le cas des denrées suivantes dont la production intérieure a augmenté : œufs, beurre, fromage, saucisson et produits d'origine animale, boissons telles que la bière, les boissons fraîches et l'eau minérale.

Les exportations agricoles albanaises ont progressé à un rythme lent. En 1997, elles sont entrées pour 22 pour cent environ dans le total des exportations du pays. Les plantes médicinales, les épices ainsi que les aromates utilisés en cuisine constituent le premier poste des exportations agricoles (35 pour cent), pour une valeur de 12 millions de US\$. Les deux autres grands groupes d'exportations sont le tabac brut (7 millions de US\$), ainsi que les produits de la pêche et de l'héliculture (3,1 millions de US\$). Les perspectives d'exportation restent favorables pour l'huile d'olive ainsi que pour les légumes frais, haricots blancs notamment.

L'Albanie bénéficie du statut d'observateur à l'OMC depuis 1992. La soumission de son Mémorandum sur le Régime des échanges avec l'étranger a été suivie de plusieurs réunions de groupes de travail et de réunions bilatérales avec des parties contractantes. L'Albanie a par ailleurs présenté son offre relative aux niveaux de consolidation tarifaire pour les importations en provenance de Membres de l'OMC, qui sera examinée ultérieurement au cours de négociations bilatérales (l'Albanie ne subventionne ni son agriculture, ni ses exportations, mais elle applique des droits différenciés de 10 à 40 pour cent sur un certain nombre de denrées alimentaires). Après un début prometteur, de nombreux pays

soutenant l'entrée de l'Albanie dans l'OMC, les négociations ont marqué le pas. Les réunions bilatérales se poursuivent, mais aucune réunion officielle entre l'OMC et l'Albanie n'a eu lieu depuis octobre 1996, et rien n'est prévu pour les six mois à venir.

L'Albanie n'a signé aucun accord commercial bilatéral. Pour ce qui est de ses relations avec l'UE, une deuxième réunion du Comité mixte mis en place dans le cadre de l'Accord entre l'Albanie et l'Union européenne concernant le commerce et la coopération commerciale et économique a été tenue à Tirana les 23 et 24 mars 1998. Les participants ont convenu qu'il était souhaitable, dans un premier temps, de renforcer les relations bilatérales dans le cadre de l'accord en vigueur, notamment en mettant davantage à contribution les groupes de travail existant sur les douanes et le rapprochement des législations. Dans le domaine de l'agriculture, il a été décidé de mettre sur pied une mission constituée d'experts de la Commission, chargée d'examiner les applications de l'actuel régime commercial permettant d'améliorer les exportations, et d'expliquer le Système de Préférences Généralisées (SPG) ainsi que les règles d'origine. En outre, compte tenu de l'approche régionale adoptée par l'UE, il y aurait également lieu d'offrir à l'Albanie un régime préférentiel. C'est dans cette optique que la Commission a déposé auprès de l'OMC une demande de dérogation pour cette région. Dans l'immédiat, on ne s'oriente pas vers un nouvel accord, mais, ce qui est plus logique, vers une proposition de régime préférentiel étendu. Dans le cas de l'agriculture, l'un des principaux problèmes qui se posent est d'identifier les produits et les volumes susceptibles d'être pris en compte dans un tel régime.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

La structure de l'économie agricole albanaise a été complètement transformée. Quelque 97 pour cent des anciennes fermes collectives ont été divisées et leurs actifs ont été distribués gratuitement à leurs anciens membres (il n'y a pas eu de restitution physique aux premiers propriétaires). Légalement parlant, les nouveaux propriétaires ont le droit de louer, vendre, acheter ou hériter des terres agricoles, mais les titres fonciers ne sont pas encore juridiquement garantis. Quelque 15 pour cent des propriétaires ne possèdent pas de documents véritables de propriété, tandis que les titres (*tapia*) détenus par la plupart des autres ont un caractère provisoire et n'ont pas encore été enregistrés. L'établissement des titres en bonne et due forme prend beaucoup de temps. La situation est d'autant plus compliquée que les limites de bornage indiquées dans les titres donnent lieu à des litiges. L'enregistrement a subi de nouveaux retards en 1997 : les services de cadastre font encore défaut dans certaines zones tandis que dans d'autres ils ont subi des dégâts durant la période de troubles. Les fermes d'État ayant été liquidées, la toute dernière législation établie en 1997 autorise les baux de longue durée pour toutes les catégories de terres domaniales (terres agricoles, pâturages et terrains de parcours, espaces forestiers). Des règlements de nature à faciliter le processus de vente ont également été préparés. L'existence d'un marché agricole foncier contribuerait à long terme à la consolidation des titres fonciers et à la création d'un secteur agricole viable, obéissant à la loi du marché. Mais tel n'est pas encore le cas bien que ce soit là un aspect prioritaire pour le développement du principal secteur économique de l'Albanie.

En décembre 1997, quelque 89 pour cent (3 735 entités) de l'ensemble des usines alimentaires et des entreprises de négoce des produits agricoles étaient entièrement privatisés, les autres 11 pour cent (459 entités) étant à divers stades du processus de privatisation. (Les 248 entreprises figurant sur la liste initiale de privatisation ont été fractionnées en 4 194 entités plus ou moins autonomes, afin de faciliter le processus de privatisation en rendant les investissements plus abordables pour les Albanais.) S'agissant des huit grosses entreprises appartenant majoritairement à l'État, le gouvernement albanaise a fourni à la Banque mondiale, en octobre 1997, un calendrier prévoyant leur privatisation à la fin de 1998, les premières étapes devant être engagées en début d'année. L'Albanie comptait au 30 décembre 1997 environ 2 000 entreprises agro-industrielles privées, dont les activités concernent principalement la meunerie, la boulangerie, les produits laitiers, la transformation de la viande et la production de boissons, la situation n'ayant pas changé par rapport à l'année précédente. Au fur et à mesure que la privatisation progressera, il faudra veiller au jeu correct de la concurrence dans le secteur de la transformation.

Politiques du crédit et de l'investissement

La demande de crédit agricole reste très forte parmi les nouveaux acteurs privés du secteur et va en augmentant. Les donneurs internationaux ont fourni une part appréciable des crédits nécessaires au développement de l'agriculture, ces fonds ayant été canalisés principalement par la Banque commerciale rurale (BCR) et par d'autres intermédiaires. Mais les emprunteurs n'ont guère fait preuve de discipline pour les remboursements et la BCR est devenue insolvable, ce qui a encore aggravé les difficultés créées par le manque d'accès au crédit. Les investissements requis dans le secteur agricole proviennent principalement de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux qui consentent le plus souvent des conditions libérales, et ce soutien sera indispensable à moyen terme.

Politiques de soutien à l'agriculture

Les prix agricoles ont tous été libéralisés et ne bénéficient d'aucun soutien, sauf par le biais de l'application de droits de douane modulés qui s'échelonnent entre 10 pour cent et 40 pour cent selon le degré d'autosuffisance du pays pour les produits agricoles en cause. Les intrants ne font l'objet d'aucune subvention, en dehors de celles consenties par les donneurs étrangers. Les importations de certains intrants agricoles, mais pas de tous, bénéficient des droits de douane les plus faibles (voir ci-après) mais, contrairement aux produits d'origine intérieure, tous les biens importés supportent une taxe sur la valeur ajoutée de 20 pour cent. Les prix à la frontière et les prix du marché sont à peu près les mêmes, abstraction faite des marges habituelles de commercialisation. Des programmes ont été lancés pour remettre en état les réseaux d'irrigation et de drainage, dont quelques-uns ont subi de nouveaux dégâts durant la période de troubles, ainsi que pour fournir aux producteurs des services de soutien (par exemple dans les domaines de la recherche et de la vulgarisation, des soins vétérinaires et du crédit). Des secours ponctuels sont occasionnellement apportés en cas de calamités, inondations par exemple.

Politiques en matière d'échanges agricoles

L'Albanie a conçu et mis en œuvre un système commercial libéral ne comportant aucune restriction à l'importation ou à l'exportation. Elle a récemment procédé à une harmonisation de son code douanier avec le code international. Sur les quatre catégories de tarifs d'importation adoptées en 1996, celle qui fixe les droits les plus faibles concerne les biens d'investissement, les matières brutes et les produits alimentaires de base. Les produits importés soulèvent un certain nombre de problèmes liés à la qualité et à l'innocuité des produits alimentaires, par exemple mauvais étiquetage, dépassement des dates limites d'utilisation, etc. L'Albanie continue de réaliser des programmes visant à améliorer l'assurance-qualité et la sécurité des produits alimentaires, afin de répondre aux normes de l'Union européenne.

Les importations de tabac, de cigares et de boissons alcoolisées sont frappées de droits d'accise en plus des droits de douane. Les exportations agroalimentaires ne donnent lieu à aucun droit spécial ni à aucun régime de licence ou de contingentement. Les exportations de bois brut sont encore soumises à des restrictions, qui sont considérées comme une mesure provisoire destinée à protéger le patrimoine national et l'environnement. Aucune limite à l'importation ou à l'exportation ne s'applique aux produits alimentaires. Un régime de licence a été institué pour les importations d'animaux vivants de qualité destinés à la reproduction, de pesticides, de semences et de plantules.

Politiques environnementale et de développement rural

Selon la Stratégie de développement agricole (« Stratégie verte ») dont l'avant-projet est actuellement en cours de discussion, les « principales préoccupations à long terme touchant la gestion des ressources naturelles » concernent les aspects suivants : « déboisement anarchique, surpâturage dans les zones montagneuses, urbanisation rapide des rares terres arables productives, inondations,

détérioration des ressources halieutiques des eaux marines et des eaux douces». La stratégie insiste également sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques de développement rural pour encourager et restaurer l'activité économique ainsi que pour créer des sources de revenu non agricole, dans le but entre autres d'enrayer l'exode rural massif qui touche surtout les zones montagneuses. Le fait qu'une prise de conscience de ces problèmes se développe et qu'un consensus commence à se dégager sur les actions à prendre en conséquence constitue en soi un important pas en avant.

Résumé et perspectives

Les troubles politiques et sociaux qui ont éclaté en Albanie à la fin de 1996 et au cours du premier semestre de 1997 ont mis en évidence la fragilité de la rapide reprise économique intervenue durant la période 1993-1996. L'agriculture, dont l'importance pour l'économie albanaise reste critique, a réussi à marquer une certaine croissance et elle a été relativement épargnée par les destructions et les actes de pillage dont ont été victimes d'autres secteurs économiques. La croissance pourrait être compromise à court terme par la vente d'actifs agricoles tels que le bétail, mais les signes d'une reconstitution du cheptel apparaissent déjà. Cependant, le développement de la production reste handicapé par le morcellement des terres, le caractère embryonnaire du marché foncier, le manque de crédit, l'insécurité des droits de propriété foncière et le nombre très limité d'améliorations technologiques. Quant au secteur agro-industriel, son essor est bloqué par d'autres facteurs tels que le manque de crédit, de fonds de roulement et d'investissements, l'insuffisance de l'offre de produits agricoles à transformer, ainsi que la concurrence exercée par les produits importés à bas prix. Qui plus est, toute l'économie a subi le contrecoup de l'écroulement des pyramides financières à la fin de 1996 et des désordres qu'il a entraînés au cours du premier semestre de 1997.

En ce qui concerne les perspectives à court terme, l'agriculture ne retrouvera pas dans l'immédiat le rythme de croissance qui avait été le sien avant 1996, et cela en raison partiellement des séquelles de la période de troubles. Plus fondamentalement, l'accroissement de la production agricole est freiné par la petite dimension des exploitations qui, en imposant le maintien des techniques traditionnelles, limite les gains de productivité. Le recours accru à des intrants de bonne qualité permettant un accroissement des productions tant végétales qu'animales exige des investissements et des possibilités d'accès au crédit. Le développement d'un système agricole moderne dépendra également d'une amélioration des marchés financiers, des marchés fonciers, des transports et des communications. La nécessité de mettre en place un cadre rationnel créant les conditions propices à une production et à une commercialisation efficaces des produits agricoles et permettant d'assurer le bien-être du monde paysan a suscité en Albanie un débat national qui a débouché sur l'établissement d'un projet de Stratégie de développement agricole. Celle-ci a pour ambition de promouvoir un développement harmonieux du secteur agricole par toute une série d'actions visant à : améliorer les conditions économiques générales et le sort des exploitants agricoles; mettre en place les structures indispensables pour étayer l'accroissement de la production; stabiliser et améliorer le fonctionnement du marché intérieur des produits agricoles, tout en augmentant les exportations et en réduisant les importations; protéger l'environnement et rationaliser la gestion des ressources naturelles; préparer l'intégration dans l'Union européenne. Les auteurs de l'avant-projet passent en revue quatre options ouvertes pour réaliser ces objectifs et recommandent au gouvernement de poursuivre une stratégie dite « composite », fondée sur l'instauration d'un équilibre dynamique entre des politiques ciblées sur le marché (c'est-à-dire interventions sur le marché et protection contre les importations) d'un côté et, de l'autre, un régime commercial libéral, à l'intérieur du cadre tracé par les accords commerciaux multilatéraux.

L'Albanie a fait un pas dans la bonne direction en s'engageant dans un exercice d'analyse et de réflexion pour recenser les priorités et les objectifs d'une stratégie de développement agricole intégré et à multiples facettes. Cependant, le compromis préconisé, dans lequel les mesures interventionnistes et protectionnistes sont les axes clés de la stratégie, risque d'entraver les efforts déployés par l'Albanie pour instaurer une économie fondée sur le jeu du marché.

3. BULGARIE

Situation macroéconomique

La mise en œuvre des mesures cruciales de réforme et de restructuration économique ayant été une fois de plus repoussée, la situation macroéconomique s'était fortement détériorée en 1996. Au début de 1997, avait été annoncé un vaste programme de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles. Les objectifs de ce programme étaient en substance l'accélération du processus de privatisation, de la réforme du secteur bancaire, de la réforme des entreprises ainsi que celle de la libéralisation du commerce et des prix. Le gouvernement bulgare a négocié avec le FMI et la Banque mondiale des accords de soutien financier. La pièce maîtresse du programme de relance a été l'institution, à compter du 1^{er} juillet 1997, d'un comité monétaire qui a fixé le taux de change à 1 000 leva pour un deutschemark.

Selon les estimations, le produit intérieur brut a baissé de 6.9 pour cent en 1997, la production industrielle s'étant contractée de 13.1 pour cent. Pour une bonne part, ce recul n'a pas été étranger au fait que la crise économique a connu son paroxysme durant le premier semestre de 1997. Au cours du second semestre, les secteurs d'exportation ont présenté des signes de reprise. Après une chute de 50 pour cent pendant les neuf premiers mois de 1997, les ventes au détail se sont elles aussi légèrement redressées au cours du dernier trimestre.

Le rythme d'inflation mensuel, qui s'était établi à un taux à deux chiffres de manière quasiment ininterrompue depuis le milieu de 1996, s'était accéléré au début de 1997, lorsque l'hyperinflation avait atteint un taux à trois chiffres, mais il s'était ensuite ralenti pour tourner autour de 10 pour cent au mois de mars. Après la création du Conseil monétaire le 1^{er} juillet 1997, l'inflation mensuelle était tombée à 4.3 pour cent au cours du troisième trimestre, puis à 0.8 pour cent au cours du quatrième. Sur l'année, le taux d'inflation a été de 579 pour cent. Les prix des produits alimentaires et des services ont connu les hausses les plus fortes, avec des indices de 611 et 632 respectivement. Alors qu'ils étaient de 400 à 450 pour cent au début de 1997, les taux d'intérêt de base ont connu une baisse rapide à la suite de l'introduction du comité monétaire et sont restés dans une fourchette de 5 à 7 pour cent au cours du deuxième semestre.

Le déficit du budget consolidé, qui représentait 10.4 pour cent du PIB en 1996, avait reculé à 2.9 pour cent en 1997, soit moins de la moitié du niveau attendu. Cette amélioration a été due à deux facteurs : la décreue rapide des taux d'intérêt qui a atténué le coût du service de la dette et les rentrées fiscales supérieures au chiffre escompté. Les recettes fiscales totales ont constitué 28 pour cent du PIB contre 25 pour cent environ en 1996. De 187 millions de US\$ en 1996, l'excédent commercial est passé à 396 millions de US\$ en 1997, en raison surtout de la dévaluation du lev et de la faiblesse de la demande intérieure. Alors que la valeur en dollars des exportations a faiblement augmenté de 0.5 pour cent pour atteindre 4.9 milliards de US\$, les importations se sont contractées de près de 4 pour cent pour tomber à 4.5 milliards de US\$. L'excédent du compte des opérations courantes est passé de 82 millions de US\$ à 446 millions de US\$ (7.2 pour cent du PIB).

Des progrès importants ont été réalisés en matière de privatisation et d'investissement étranger direct en 1997. Les paiements en espèces au titre des entreprises privatisées se sont chiffrés en 1997 à 574 millions de US\$, contre 185 millions de US\$ en 1996. A la fin de novembre 1997, les actifs étaient privatisés à hauteur de 19 pour cent environ, dont 9 pour cent au titre du programme de privatisation en numéraire et 10 pour cent à celui du programme de privatisation de masse. Les entrées d'IED ont atteint 498 millions de US\$ en 1997 alors qu'elles étaient de 109 millions de US\$ en 1996. Sur les 17 banques pour lesquelles la Banque nationale de Bulgarie s'efforçait d'obtenir, depuis le milieu de 1996, une déclaration d'insolvabilité judiciaire, 15 étaient déclarées insolubles au début de janvier 1998. La plupart des banques d'État restantes figurent sur les listes de privatisation, mais le processus a été plus lent dans le secteur bancaire que ne le prévoyait le calendrier initial.

L'hyperinflation des derniers mois de 1996 et du début de 1997 avait provoqué une chute brutale du revenu réel, et par conséquent du niveau de consommation. Malgré une légère amélioration en 1997, les salaires et les revenus restent modiques en valeur absolue, et les salaires mensuels du secteur public se sont stabilisés autour de 100 US\$ vers fin novembre 1997 et au début de l'année 1998.

Selon les estimations, les effectifs employés par l'État ont diminué de plus de 25 pour cent en 1997 en raison de l'accélération du processus de privatisation et des réformes structurelles opérées dans le secteur public. Le chômage officiel a continué de tourner autour de 13 à 15 pour cent.

Situation du secteur agricole

De 11.1 pour cent en 1996, la part de l'agriculture dans le PIB a considérablement augmenté pour atteindre 18.8 pour cent en 1997, en raison principalement de la forte détérioration des résultats des autres secteurs d'activité. Après une baisse de 30.2 pour cent en 1996, la production agricole s'est redressée de 13.4 pour cent au cours des neuf premiers mois de 1997, ce gain étant presque entièrement imputable à l'abondance des récoltes de céréales (tableau annexe I.10). La part de l'emploi total revenant à l'agriculture a connu une progression soutenue, de 18.1 pour cent en 1989 à 24.2 pour cent en 1996, ce qui tient au fait que beaucoup de personnes d'un certain âge sont retournées chez elles pour cultiver leurs parcelles (tableau annexe I.9). La dimension moyenne de la plupart des petites exploitations privées n'atteint pas un hectare et, dans de nombreuses régions de la Bulgarie, l'agriculture de subsistance est devenue la règle, c'est-à-dire qu'une grande partie de la production agricole est réservée à l'autoconsommation et à l'alimentation du bétail, ou sert à payer le loyer aux propriétaires des terres. D'après les estimations, 30 à 35 pour cent seulement environ de la production agricole totale ont été mis sur le marché ces dernières années. En 1997, la part de la production marchande est tombée à moins de 10 pour cent pour plusieurs produits agricoles : elle a été par exemple de 7 pour cent pour les légumes en général et de 1 pour cent pour les pommes de terre. Les statistiques relatives aux ventes effectuées par les exploitants agricoles au cours des neuf premiers mois montrent que, par rapport à la période correspondante de 1996, le recul des ventes a été de 63 pour cent pour la viande, de 22 pour cent pour les yaourts, de 10.5 pour cent pour le lait frais et de 50 pour cent pour les fruits.

En raison partiellement de la libéralisation des prix et du commerce, les prix à la production se sont envolés de 918 pour cent en 1997 alors que le taux de l'inflation a été de 579 pour cent. L'augmentation a été plus rapide pour les produits animaux (1 187 pour cent) que pour les produits végétaux (757 pour cent), à cause principalement de la réduction massive du nombre d'animaux intervenue durant les années précédentes à laquelle sont venues s'ajouter des pénuries de lait et de viande sur le marché intérieur. Les prix à la production ont été majorés pour rattraper, voire dépasser, les cours mondiaux.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

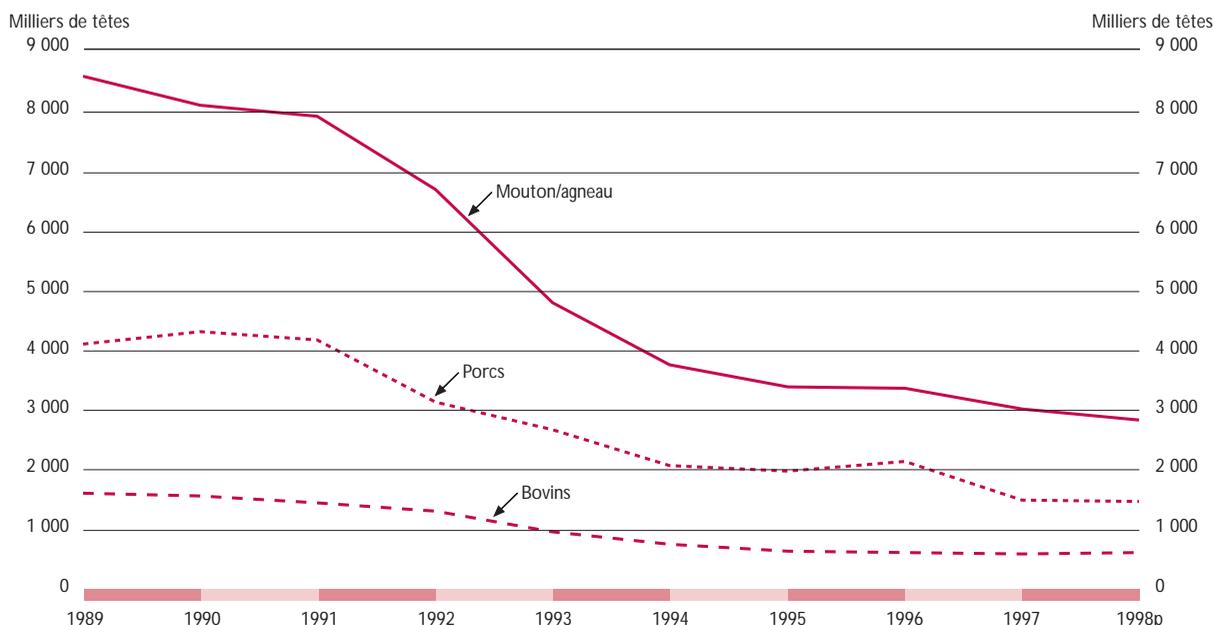
La superficie consacrée aux céréales a connu une extension de 14 pour cent pour atteindre 2.1 millions d'hectares, soit 45 pour cent du total des terres arables. Avec 6.2 millions de tonnes, la production céréalière a dépassé de 74 pour cent le chiffre de 1996, année où la Bulgarie avait été en proie à de graves pénuries provoquées, d'une part, par les exportations de blé incontrôlées de 1995 et, d'autre part, par la mauvaise récolte de 1996 (tableau annexe I.12). Malgré le faible niveau des prix du blé de la récolte de 1996, les surfaces emblavées se sont accrues de 26 pour cent, à 1.2 million d'hectares, soit 26 pour cent du total des terres arables. Cette extension de la superficie ensemencée tient principalement à l'annonce de deux programmes de soutien visant à faciliter l'achat d'engrais (le premier programme instituait des contrats à terme prévoyant des paiements échelonnés pour couvrir les coûts afférents à l'achat de semences, engrais et autres intrants; le second concernait l'octroi de crédits bonifiés procurant des fonds de roulement aux producteurs de blé ayant conclu des contrats avec le Fonds d'État pour l'agriculture). Les rendements du blé ont pu ainsi progresser de 50 pour cent et la production, estimée à 3.5 millions de tonnes en 1997, a fait un bond impressionnant de 100 pour cent par rapport à 1996. La production couvre entièrement les besoins intérieurs de la Bulgarie, lesquels sont estimés à 1.6 million de tonnes pour le blé panifiable et à 800 000 tonnes pour le blé fourrager. Quant au maïs, qui arrive en seconde position, sa production a connu une augmentation de 42 pour cent entièrement imputable à l'amélioration des rendements. La production d'orge s'est accrue de 76 pour cent grâce à une augmentation à la fois des superficies et des rendements.

La production de pommes de terre a gagné 53 pour cent, tandis que celles d'oléagineux et de betteraves sucrières ont baissé respectivement de 16 et 7 pour cent, en raison d'une diminution des superficies plantées (ainsi que d'une baisse des rendements dans le cas des oléagineux). Les superficies consacrées aux vignobles ont poursuivi leur recul – 4 pour cent en 1997 – imputable au vieillissement des plants, et la production s'est contractée de 7 pour cent. La production de tabac oriental, culture traditionnellement rentable et destinée à l'exportation, progresse régulièrement depuis 1995 et a atteint 61 000 tonnes en 1997, 53 pour cent de mieux qu'en 1996.

Productions animales

Après une contraction de 64 pour cent entre 1989 et 1997, le cheptel bovin a augmenté pour la première fois de 5 pour cent pour s'établir à 611 700 têtes au début de 1998. Le nombre de vaches a progressé de 9 pour cent pour atteindre 388 900 têtes, chiffre néanmoins inférieur de 40 pour cent à celui de 1989. Par ailleurs, les troupeaux de porcins et d'ovins ont continué leur régression, de 1 pour cent et de 6 pour cent respectivement en 1997 (graphique I.3.1). La plupart des gros complexes d'élevage porcins ont été liquidés, tandis que la production des petits élevages est essentiellement destinée à l'autoconsommation. La production de viande a reculé au total de 11 pour cent, à raison de 17 pour cent pour la viande bovine, de 16 pour cent pour la viande porcine et de 32 pour cent pour la viande ovine (tableaux annexe I.15, I.16 et I.17). La production de viande de volaille est la seule à s'être légèrement redressée de 2 pour cent. En 1997, le secteur privé a fourni 94 pour cent de la production de viande bovine et 83 pour cent de celle de viande porcine. Il ressort des estimations que la production de lait a enregistré un faible recul de 4 pour cent pour s'établir à 1.43 million de litres en 1997 (tableau annexe I.18).

◆ Graphique I.3.1. *Bulgarie : inventaire du cheptel¹, 1989-1998*



1. Au 1^{er} janvier.
p : provisoire.

Source : Institut national de statistiques de Bulgarie.

Consommation alimentaire

La part de l'alimentation dans le total des dépenses (y compris les aliments produits par les ménages) est passée de 48.2 pour cent en 1996 à 54.3 pour cent au cours des neuf premiers mois de 1997.

Avec la baisse des revenus, particulièrement sensible durant le premier semestre, la consommation des principales denrées alimentaires a accusé une contraction sensible en 1997. Comme l'indiquent par exemple les données relatives à la consommation entre les mois d'avril et de juin 1997, la consommation de fruits et de viande est celle qui a le plus reculé (moins 35 dans le premier cas et moins 40 pour cent dans le second), suivie par celle de lait (moins 30 pour cent) et de légumes (moins 27 pour cent). Bien que le niveau de consommation se soit stabilisé au cours des mois suivants, il n'en demeure pas moins que, en 1997, la consommation par habitant n'a été que de 17.3 kg pour la viande, 31.3 litres pour le lait, 141.7 kg pour le pain et les pâtes et 24.4 kg pour les pommes de terre (tableau annexe I.19).

Échanges agricoles

Courants d'échanges

Au cours des neuf premiers mois de 1997, les exportations de produits agricoles et alimentaires se sont chiffrées à 699 millions de US\$, 21 pour cent de moins qu'en 1996. La part des produits agroalimentaires dans le total des exportations bulgares a elle aussi reculé, de 18 pour cent en 1996 à 14 pour cent en 1997. Tous les groupes de produits ont vu leurs exportations diminuer, les baisses les plus sensibles en valeur ayant été enregistrées pour les animaux sur pied (moins 90 pour cent au cours des neuf premiers mois de 1997 par rapport à la période correspondante de 1996), les produits laitiers (moins 53 pour cent), les graines oléagineuses (moins 38 pour cent), le tabac et les produits à base de tabac (moins 37 pour cent). Les principales raisons de ce recul ont été la pénurie enregistrée sur le marché intérieur pour ces produits (en particulier pour les produits laitiers) et la politique commerciale suivie pendant le premier semestre de 1997. De fait, de lourdes taxes à l'exportation ont frappé les bovins sur pied (500 US\$ la tonne) ainsi que les ovins et les caprins (30 US\$ la tonne), tandis que les exportations de graines oléagineuses ont été purement et simplement interdites. Comme au cours des années précédentes, les principaux produits exportés ont été le tabac et les produits à base de tabac (23 pour cent du total), suivis par les vins et spiritueux (21 pour cent du total). Parmi les autres grands produits d'exportation, on peut citer les fruits et légumes transformés (9.6 pour cent du total des exportations agroalimentaires), ainsi que la viande et les abats (7.1 pour cent du total).

Par rapport à la même période de 1996, les neuf premiers mois de 1997 ont enregistré une baisse des importations agroalimentaires de 20 pour cent, à 276 millions de US\$. Ce recul est, bien entendu, lié à la forte dévaluation de la monnaie nationale intervenue au cours de cette période, et à la contraction de la demande intérieure provoquée par la baisse des revenus réels. Néanmoins, le montant global des intrants agroalimentaires étaient de l'ordre de 428 millions de US\$, c'est-à-dire 15 pour cent de plus qu'en 1996. En 1997, les principaux produits importés par la Bulgarie ont été le sucre, les céréales, le tabac et les produits à base de tabac, la viande, les résidus venant de l'industrie alimentaire, les préparations à base de fruits et de légumes, les huiles et les fruits frais, qui ont représenté ensemble 80 pour cent du total des importations agroalimentaires. Les céréales constituaient 28 pour cent du total, chiffre important qui s'explique par la mauvaise récolte de 1996. La Bulgarie a importé en franchise douanière 292 000 tonnes de blé afin d'assurer la consommation intérieure de pain. Quant aux importations de viande, leur part du total est passé de 2.7 pour cent en 1996 à 9.1 pour cent en 1997, la principale raison étant la baisse des droits de douane appliquée au début de 1997 dans le cas de la viande bovine et à partir de juin dans celui de la viande porcine.

Durant les neuf premiers mois de 1997, les pays de l'OCDE et les NEI sont restés les principaux débouchés des exportations agroalimentaires bulgares (tableau annexe I.7.iii). Il est à noter cependant que la part des pays de l'OCDE dans les exportations bulgares est passée de 32 pour cent en 1996 à 41 pour cent en 1997, tandis que celle des NEI est restée stationnaire à 46 pour cent. La part des PECO

(abstraction faite des trois qui sont Membres de l'OCDE) est demeurée faible, à 5 pour cent. La principale modification constatée dans la composition géographique des importations agro-alimentaires de 1997 réside dans l'accroissement de la part des pays de l'OCDE qui est passée de 36 pour cent en 1996 à 64 pour cent en 1997 (cette part avait oscillé entre 50 et 70 pour cent de 1992 à 1995). Les pays de l'UE sont à l'origine de 30 pour cent des importations bulgares. La part des NEI a légèrement régressé, de 9 pour cent à 6 pour cent.

Relations commerciales

La Bulgarie est devenue membre du GATT/OMC en octobre 1996. Un nouveau régime de tarifs douaniers a été négocié et est entré en vigueur au début de 1997. La Bulgarie a levé l'interdiction des exportations en juillet 1997, afin de se conformer aux règles de l'OMC.

Le premier cycle de négociations relatives à l'adhésion de la Bulgarie à l'ALEEC a débuté en octobre 1997. La Bulgarie a déjà conclu des accords bilatéraux de libre-échange avec les Républiques tchèque et slovaque à la fin de 1995, et avec la Slovaquie en 1996. On s'attend à ce que la Bulgarie fasse partie de l'ALEEC au cours du deuxième semestre de 1998, sous réserve qu'elle remplisse les conditions relatives à l'apurement de ses dettes bilatérales (la Bulgarie était encore débitrice auprès de la Pologne et de la Hongrie en 1997) et qu'elle signe des accords bilatéraux de libre-échange avec chacun des membres de l'ALEEC.

L'Accord européen entre la Bulgarie et l'UE est entré en vigueur en février 1995 et des ajustements ont été discutés en 1997. Des discussions ont également été engagées au sujet des concessions commerciales concernant le poisson et les produits de la pêche, ainsi qu'au sujet de l'accord sur le vin. En 1998, l'UE a relevé de 10 pour cent le contingent préférentiel accordé aux exportations bulgares de vin de qualité supérieure. L'harmonisation de la législation bulgare avec celle de l'UE dans les domaines de la nutrition animale et des normes vétérinaires et phytosanitaires a également progressé.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles

Le processus de restitution des terres a avancé en 1997 mais de manière lente. Sur les 5.1 millions d'hectares ayant donné lieu à des demandes de restitution (82 pour cent du total de la superficie agricole du pays), 58 pour cent avaient été rendus à leurs anciens propriétaires en 1996; à la fin de 1997, cette part était passée à 68 pour cent, dont 18.9 pour cent de terres restituées sous leurs limites historiques et 48.1 pour cent au titre des plans de réaffectation. Il est à noter cependant que 11.9 pour cent seulement des propriétaires détenaient des titres définitifs sur les terres restituées. Bien qu'il n'y ait aucun obstacle juridique à l'acquisition de titres fonciers définitifs, les propriétaires qui n'envisagent pas de louer leurs terres ou de les utiliser comme garantie n'ont guère envie de dépenser de l'argent pour obtenir les titres définitifs. La mise en place d'un cadastre efficace a été une tâche longue et ardue du fait du morcellement de la propriété des terres. A l'époque pré-socialiste, la propriété foncière était très éclatée en raison surtout du droit des successions qui imposait un partage entre tous les héritiers.

Plusieurs amendements du code foncier ont été votés en octobre 1997. Tout d'abord, les nouvelles dispositions autorisent les propriétaires à faire appel contre les décisions des commissions foncières municipales, même après approbation des plans de réaffectation. Cet amendement ralentira encore le processus de restitution. C'est ainsi que le nombre de recours intentés contre les décisions prises par les commissions foncières dans le cadre de leurs plans de réaffectation des terres a augmenté de 11.3 pour cent entre la fin de 1996 et celle de 1997. Par ailleurs, un autre amendement important autorise les achats de terres par les coentreprises constituées avec des investisseurs étrangers ainsi que par les étrangers employés par des sociétés immatriculées en Bulgarie. Une loi distincte, votée en octobre 1997, a créé le cadre juridique de la restitution des zones forestières. Les forêts recouvrent 33 pour cent du territoire bulgare et 15 pour cent de ces superficies seront rendues à leurs anciens propriétaires. Les nouveaux propriétaires forestiers pourront vendre leurs biens, mais pas à des étrangers. Les décrets d'application de cette loi n'étaient toujours pas prêts au début de 1998.

La loi agraire, qui a été promulguée en septembre 1996 et qui définit les conditions générales fixées pour l'affermage des terres, a amélioré les dispositions régissant les baux de longue durée et a autorisé la location des terres pour des périodes comprises entre 4 et 50 ans. Cependant, le marché foncier agricole est encore peu développé en Bulgarie en raison des lenteurs du processus de restitution, de la faible rentabilité du secteur et de la mauvaise conjoncture économique. En effet, les paysans ne veulent pas vendre leurs parcelles qui assurent une grande partie de leur consommation alimentaire.

La Bulgarie a un double régime agraire. En 1997, environ 55 pour cent des terres étaient cultivées par de petites exploitations privées pratiquant l'agriculture de subsistance (lopins familiaux inclus) et 45 pour cent par des coopératives de producteurs. Les quelques rares fermes d'État qui subsistent exploitent moins de 1 pour cent des terres cultivables. En 1997, la Bulgarie comptait 3 152 coopératives de producteurs (10 pour cent de moins qu'en 1996) d'une dimension moyenne de 621 hectares (569 hectares en 1996). Le nombre des petites exploitations est resté plus ou moins identique, 1,8 million, la superficie moyenne étant de 1,5 hectare. La production de ces petites exploitations, qui couvre un large éventail de denrées, est destinée principalement à l'autoconsommation. Seuls les excédents donnent lieu à des trocs ou sont vendus sur le marché.

Privatisation des secteurs en amont et en aval

Après avoir connu de longs retards entre 1993 et 1996, la privatisation s'est accélérée en 1997, année au début de laquelle le secteur agroalimentaire comptait 584 entreprises (fermes d'État comprises). Des procédures de mise en faillite ont été engagées contre 10 pour cent d'entre elles. A la fin de 1997, il existait 119 entreprises et 19 sous-unités privatisées. La plupart des entreprises privatisées se trouvent dans le secteur des services de machinisme agricole (40 cas) et dans celui de l'élevage porcin (18 cas). Par ailleurs, l'agence chargée de la privatisation (qui s'occupe des entreprises de taille relativement importante) a procédé à la privatisation de dix entreprises, dont huit sont des complexes d'élevage porcin.

A la fin de 1997, la Bulgarie comptait 72 entreprises agricoles et 90 entreprises agroalimentaires privées dans le cadre du programme de privatisation de masse lancé à la fin de 1997. Cela étant, l'État ne détenait plus à cette date que 59 pour cent du secteur agroalimentaire (chiffre concernant les exploitations agricoles, les industries alimentaires et les usines d'intrants dont la privatisation est du ressort du ministère de l'Agriculture).

Soutien des prix et des revenus

En 1997, la politique des prix était régie par deux lois promulguées en 1995, celle sur la protection des producteurs agricoles et celle sur les prix, ainsi que par divers décrets pris en Conseil des ministres. En vertu de la loi sur la protection des producteurs agricoles, le gouvernement peut annoncer les prix «de soutien» auxquels le Fonds d'État pour l'agriculture achètera les quantités prédéterminées des produits de base énumérés par le texte. Si le prix moyen du marché tombe au-dessous de 95 pour cent du prix de soutien, les achats d'intervention sont étendus à des tonnages dépassant les niveaux fixés par voie réglementaire ou contractuelle. Si le prix moyen du marché dépasse de plus de 20 pour cent le prix de soutien, le Fonds écoule les stocks d'intervention. En fait cependant, le gouvernement n'a annoncé aucun prix garanti en 1997 et il n'a jamais eu recours à cette formule depuis l'entrée en vigueur de la loi, d'une part parce qu'il ne disposait pas de crédits suffisants pour mettre en application le dispositif d'intervention et, d'autre part, parce que les prix de soutien étaient trop faibles, faute d'avoir été actualisés, pour tenir compte de l'accélération de l'inflation.

La loi sur les prix a institué des prix plafonds, des marges bénéficiaires maximales et des prix minimums pour tous les secteurs de l'activité économique. Les prix plafonds et l'encadrement des marges bénéficiaires ont été maintenus durant le premier semestre de 1997. Le nombre des produits à prix plafonné a été ramené en mai de 28 à 9, dont sept sont des produits alimentaires : pain, farine de blé, lait et yaourts, fromage de lait de vache, produits carnés et huiles végétales. Depuis juin 1997, les marges bénéficiaires ne sont plus encadrées, les prix plafonds sont remplacés par des prix directement

convenus entre producteurs et négociants, et la liste des produits à prix fixé de gré à gré se limite à 15 produits alimentaires de base. La liste des produits dont les prix étaient précédemment plafonnés a été étendue au fromage, au beurre, aux œufs, au sucre à quatre sortes de viande.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1996, aucun prix minimum n'a été annoncé en début d'année pour les récoltes de 1997. Cependant, en vue d'étendre les superficies consacrées à la culture du blé, le Fonds d'État pour l'agriculture a passé un marché à livraison différée pour un faible tonnage (76 000 tonnes de blé), le prix de ce marché ayant dû être révisé à diverses reprises en raison de la dépréciation du lev. Les paiements ont été versés à l'avance, en trois tranches, de manière à atténuer les problèmes de trésorerie des exploitants qui avaient des difficultés à couvrir les coûts afférents à l'acquisition des semences, du carburant et des services de machinisme, des engrais et des substances chimiques. En juin, le montant des avances effectuées s'élevait à 4.8 milliards de leva (environ 3 millions de US\$). Un prix minimum de 230 000 leva (130 US\$) la tonne avait fini par être institué à la fin du mois de juin. Comme ce dernier était environ 2.5 fois plus élevé que le prix inscrit dans le contrat à terme, la décision a été prise de verser la différence aux producteurs. Cependant, des problèmes de qualité dus à l'humidité conduisirent à instituer, à la fin du mois d'août, des prix minimum pour trois catégories de blé payées respectivement 230 000, 210 000 et 190 000 leva/tonne.

Le Fonds d'État pour l'agriculture a également accordé diverses subventions directes et des bonifications d'intérêt aux producteurs de céréales, de tournesol, de betterave sucrière, de porcins et de poules. Des aides directes, d'une valeur de 16 milliards de leva (10 millions de US\$), ont été versées aux producteurs de maïs et de tournesol qui avaient conclu des contrats avec le Fonds et accepté de livrer à des négociants titulaires d'une licence du ministère de l'Agriculture une quantité fixe de leur production à l'hectare moyennant un prix contractuel. Ces aides, calculées à l'hectare, devaient couvrir les coûts variables à hauteur de 20 pour cent dans le cas du maïs et de 30 pour cent dans celui du tournesol. Les éleveurs de truies et de poules ont bénéficié de subventions directes (calculées par animal) à titre de compensation pour la hausse des prix de l'alimentation animale. Ces subventions, qui se sont chiffrées à 147.6 millions de leva (92 250 US\$), sont allées pour l'essentiel aux grands complexes d'élevage. Afin de préserver et de développer les troupeaux d'animaux reproducteurs, des aides directes ont également été consenties aux éleveurs. D'un montant total de 318 millions de leva (198 750 US\$), ces aides ont pris la forme d'un paiement par animal s'élevant à 11 000 leva pour les génisses, à 8 100 leva pour les truies et à 300 leva pour les poules.

Un programme de bonification de crédit couvrant 50 pour cent du taux d'intérêt officiel a été mis en place pour les producteurs de blé, de maïs, de tournesol et de sucre contractant des emprunts pour se constituer des fonds de roulement. Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, les producteurs de blé étaient tenus de vendre, à des prix fixés, une tonne par hectare emblavé à des négociants agréés, cette obligation ne s'appliquant pas aux producteurs de maïs, de tournesol et de betterave sucrière. Cependant, comme les banques ont exigé une garantie élevée (120-150 pour cent du montant du prêt), l'enveloppe allouée à ce programme n'a pas été entièrement décaissée. En pratique, aucun crédit bonifié n'a été accordé aux producteurs de betterave sucrière et 50 pour cent seulement des dotations affectées à la bonification ont été versés aux producteurs de blé, de maïs et de tournesol. Le montant total des bonifications de crédit s'est élevé à 498 millions de leva (311 250 US\$), dont 346 millions de leva sont allés aux producteurs de blé et 148 millions de leva aux producteurs de tournesol. D'autres dispositifs de bonification des intérêts ont été mis en place pour les crédits souscrits à des fins d'investissement, en particulier pour des investissements visant l'acquisition de machines agricoles, la constitution de troupeaux de reproducteurs et la création de cultures permanentes. Ces aides étaient consenties pour une durée maximale de 30 mois (avec un délai de grâce ne pouvant dépasser 18 mois) et couvraient 80 pour cent du taux d'intérêt officiel. Faute de pouvoir obtenir des emprunteurs les garanties qu'elles exigeaient, les banques n'ont versé finalement que 20 pour cent des dotations approuvées par le Fonds d'État pour l'agriculture. Le montant total des crédits reçus a été de 1.08 milliard de leva.

A la fin de 1996 avait été promulguée une loi sur les nantissements spéciaux qui prévoyait la possibilité d'utiliser la production future comme garantie (sous réserve de la souscription d'une assurance). Au début de 1998, un nouveau projet de loi sur le soutien agricole prévoit que, à l'avenir,

les exploitants pourront gager leur terre auprès du Fonds d'État pour l'agriculture qui se portera alors garant des prêts demandés.

Infrastructure financière

En Bulgarie, l'absence de mécanismes de crédit rural reste l'un des principaux obstacles au développement du secteur agricole. La crise du secteur bancaire en 1996, les fortes fluctuations des taux d'intérêt ainsi que la restructuration et la privatisation en cours dans le secteur bancaire sont venues s'ajouter à tous les problèmes propres à la transition (tels que la faible rentabilité de l'activité agricole, le défaut de marché foncier et le niveau élevé des garanties requises pour l'octroi d'un crédit) qui laissent aux exploitants agricoles peu de chances de contracter des crédits auprès des banques commerciales. Aussi certains progrès ont-ils été faits dans la mise en œuvre du programme PHARE de l'Union européenne, qui a été lancé en 1995 pour créer des coopératives de crédit. Moyennant une mise de fonds initiale de 5 000 leva, les exploitants agricoles bénéficient d'aides à hauteur de deux fois ce dépôt et ils peuvent contracter des emprunts jusqu'à quinze fois supérieurs à ce montant. Les premiers 900 crédits accordés par les 33 coopératives régionales de crédit ont servi à l'acquisition de machines agricoles et d'animaux d'élevage.

Politique fiscale

En 1997, comme en 1996, les producteurs ont bénéficié d'une exemption fiscale sur le revenu tiré des activités agricoles, tandis que les entreprises agricoles ayant la personnalité morale ont été exonérées de l'impôt sur les bénéfices.

En 1997, il y a eu un relèvement du chiffre d'affaires minimum pour les entreprises assujetties à la TVA et, donc, pouvant obtenir des remboursements de TVA. De ce fait, les petites exploitations agricoles (qui prédominent en Bulgarie) ne sont pas passibles du régime de la TVA et ne bénéficient pas du remboursement de la TVA acquittée au titre des intrants.

Politique en matière d'échanges agricoles

Durant le premier semestre de 1997, les échanges sont restés soumis à des restrictions et le régime commercial a subi de fréquents changements. Dans le cadre du train de réformes acceptées par la Bulgarie lors de l'accord de financement conclu avec le FMI, la politique en matière d'exportation a été partiellement libéralisée en juin et des taxes à l'exportation ont remplacé l'interdiction frappant les exportations de céréales et leurs produits dérivés, de graines de tournesol et d'huile végétale (interdiction appliquée à la fin de 1995). Les taux des taxes à l'exportation ont été les suivants : 15 pour cent du cours mondial pour les céréales, 30 US\$ la tonne pour les produits transformés à base de céréales, 90 US\$ la tonne pour les graines de tournesol et 320 US\$ par millier de litres pour l'huile végétale. Ces taxes ont été de nouveau abaissées en octobre 1997 pour les céréales et leurs produits dérivés, conformément aux exigences du FMI qui en réclamait la suppression à compter de la fin de 1997. Les exportations de céréales et de graines de tournesol ont été libéralisées au début de 1998, moment où a été aboli le régime de licences non automatiques. Certains biens primaires, notamment les animaux sur pied et les peaux, restent assujettis à des taxes à l'exportation. La libéralisation des exportations de produits agricoles, de céréales en particulier, devrait avoir des retombées positives sur la production agricole en ce qu'elle amplifiera les incitations données aux agriculteurs. La chute des prix des céréales provoquée par la politique antérieure et par les obstacles aux exportations avait fortement encouragé les exportations clandestines de céréales au point de finir par provoquer des pénuries sur le marché intérieur.

Des contingents d'importation en franchise douanière avaient été décidés au cours du premier semestre de 1997 pour le blé (panifiable et fourrager), le maïs destiné à l'alimentation animale, la farine de blé, les semences de maïs certifiées, les ovins et caprins de reproduction. En juin, les importations de blé et de maïs n'ont plus été soumises à des contingents et ont bénéficié d'une franchise douanière. En juin également, les importations de graines et d'huile de tournesol ont été elles aussi exemptées de

droits de douane tandis que les droits frappant les importations de viande (viandes bovine, porcine et de volaille) ont été diminués. Des contingents d'importation en franchise douanière ont été institués en août pour les produits laitiers. Sur l'ensemble de l'année 1997, la moyenne pondérée de la protection à la frontière concernant les produits agricoles et alimentaires s'est établie à 27 pour cent, ou 24 pour cent pour les produits primaires, 36 pour cent pour les produits alimentaires transformés et 22 pour cent pour les denrées ne concurrençant pas les productions locales.

Résumé et perspectives

Des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ont été mis en place à la mi-1997 pour stopper la dégradation de la situation macroéconomique. Malgré les baisses de 6.9 et 13.1 pour cent marquées respectivement par le PIB et la production industrielle, les secteurs dont la production est destinée principalement à l'exportation ont enregistré quelques signes de reprise. Depuis l'institution du comité monétaire en juillet 1997, le rythme d'inflation mensuel s'est ralenti pour tomber à moins de 1 pour cent à la fin de 1997. Le déficit budgétaire consolidé s'est notablement réduit, de 10.4 pour cent du PIB en 1996 à 2.9 pour cent en 1997, à la faveur principalement de la baisse des taux d'intérêt de la dette intérieure et de l'amélioration de la perception des recettes fiscales. Des progrès ont été accomplis sur le front de la privatisation comme sur celui de l'investissement étranger direct. Afin d'asseoir la croissance économique, il est d'une importance vitale pour la Bulgarie de poursuivre les réformes structurelles, en particulier dans le système bancaire et dans le secteur industriel, et d'attirer davantage d'investissements étrangers directs. La loi de Finances de 1998 prévoit un déficit budgétaire consolidé de 2.6 pour cent, un rythme annuel d'inflation de 16 pour cent contre 579 pour cent en 1997 et un taux de croissance économique de 4 pour cent.

Après les récoltes désastreuses de 1996, la production agricole s'est redressée en 1997. Elle a progressé de 30.2 pour cent pendant les neuf premiers mois de 1997, la part de l'agriculture dans le PIB étant passée de 11.1 pour cent en 1996 à 18.8 pour cent en 1997. En raison principalement de la baisse des revenus, la consommation des principaux produits alimentaires s'est effondrée en 1997 et la part du poste « alimentation », dans le total des dépenses est montée à 54.3 pour cent.

La production des petites exploitations, dont la dimension moyenne est inférieure à un hectare dans la plupart des cas, est destinée principalement à la consommation familiale. Certains progrès ont été accomplis en matière de restitution des terres. A la fin de 1997, quelque 68 pour cent des 5.1 millions d'hectares ayant fait l'objet d'une demande de restitution avaient été rendus à leurs anciens propriétaires ou à leurs héritiers ; cependant, la proportion de propriétaires ayant acquis des titres de propriété définitifs ne dépassait pas 11.9 pour cent. L'absence de titres juridiques et la faible rentabilité du secteur agricole ont empêché le développement d'un véritable marché foncier, malgré la mise en place d'un cadre juridique approprié en 1996. L'absence de marché foncier actif et le défaut de mécanismes de crédit rural ont été les principaux obstacles à l'essor du secteur agricole.

La Bulgarie a considérablement libéralisé en 1997 sa politique d'intervention sur les prix et le commerce. Le contrôle sur les marges bénéficiaires a été supprimé pour un large éventail de produits alimentaires et les prix plafonds ont été remplacés par des prix convenus directement entre producteurs et négociants pour un petit nombre de biens. L'interdiction des exportations agricoles a été levée, les exportations de céréales et de graines de tournesol ont été libéralisées (au début de 1998), tandis que les droits à l'importation ont été supprimés ou notablement abaissés. De ce fait, les prix à la production ont pu augmenter pour se rapprocher des cours mondiaux. Il y a de bonnes chances pour que la poursuite de la libéralisation des prix et du commerce constitue une incitation à produire et exerce un effet positif sur le revenu des exploitants agricoles.

4. CROATIE

Situation macroéconomique

Le gouvernement croate réalise depuis 1993 un programme efficace de stabilisation. La croissance économique est restée soutenue en 1997, le PIB ayant augmenté de 6.5 pour cent (tableau annexe I.1)

contre 4.3 pour cent l'année précédente. Avec cette accélération, la Croatie est devenue l'un des pays d'Europe centrale et orientale enregistrant les taux de croissance les plus élevés. Les principaux moteurs de cette progression ont été la forte demande de consommation, la relance du tourisme et l'intensification de l'activité dans le secteur du bâtiment. Il est à noter cependant que la production ne représente encore que 75 pour cent seulement du niveau du début des années 1990.

Malgré la croissance soutenue et la fermeté de la demande intérieure, la hausse des prix à la consommation n'a été que de 3.8 pour cent en 1997. L'année 1997 a été ainsi la troisième année consécutive d'inflation relativement modérée (tableau annexe I.3). Les prix des services ont augmenté plus vite que l'indice général des prix à la consommation tandis que les prix de détail des biens industriels sont restés relativement stables sous l'effet de la vive concurrence exercée par les biens importés. Une monnaie forte et stable a favorisé les importations. La Banque centrale de Croatie a continué d'intervenir sur le marché des changes afin de maintenir la stabilité du kuna vis-à-vis du deutschemark. De fait, le kuna s'est apprécié de 1.1 pour cent par rapport à la monnaie allemande, mais il a perdu 13.4 pour cent vis-à-vis du dollar des États-Unis, ce dernier s'étant apprécié par rapport au deutschemark.

En 1997, les importations ont progressé de 17.1 pour cent pour se chiffrer à 9.12 milliards de US\$, tandis que les exportations se sont contractées de 3.8 pour cent, à 4.34 milliards de US\$. Le déficit commercial de l'année s'est donc creusé de 45.8 pour cent pour se situer à 4.78 milliards de US\$, soit 25 pour cent environ du PIB. Les soldes des services et des transferts ont été excédentaires grâce aux recettes touristiques et aux envois de fonds venus de l'extérieur, mais cela n'a pas été suffisant pour compenser le lourd solde négatif de la balance commerciale. Le compte des opérations courantes s'est donc soldé par un déficit de 1.08 milliard de US\$ en 1997 (tableau annexe I.4). De ce fait, la Banque centrale de Croatie a été confrontée à des pressions réclamant une dévaluation du kuna qui aurait dopé les exportations et la croissance. Jusqu'ici cependant, soucieuses à la fois de préserver le faible taux d'inflation et de conserver la confiance des investisseurs étrangers, les autorités monétaires ont défendu le maintien du taux de change de la monnaie nationale.

En 1997, le gouvernement a continué d'appliquer une politique budgétaire prudente et le déficit budgétaire, qui représente 1.5 pour cent du PIB, a été plus faible que prévu. En janvier 1998, il a remplacé la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe sur la valeur ajoutée de 22 pour cent, dans le but de lutter contre l'économie souterraine et d'augmenter les rentrées fiscales. Cependant, l'application d'un taux élevé de TVA pesant sur une population à faible niveau de vie et, de surcroît, confrontée à la montée continue du chômage, qui a atteint 16.6 pour cent vers la fin de 1997 (tableau annexe I.2), a suscité de vives protestations de la part des syndicats. Le gouvernement croate a dû baisser le taux de la TVA sur les denrées alimentaires de base telles que le pain, le lait, le sucre et les huiles végétales.

Situation du secteur agricole

Durant les premières années de la transition, la part du PIB revenant au secteur agricole s'était accrue du fait que l'ensemble de l'économie avait marqué une contraction supérieure à celle du secteur. Elle va cependant en régressant depuis 1992, de 14.5 pour cent à 9 pour cent en 1997 (tableau annexe I.9). Parallèlement, la part de l'agriculture dans l'emploi total, qui avait culminé à 16 pour cent en 1991, était retombée à 10.9 pour cent en 1997 (tableau annexe I.9), signe d'une productivité relativement stable de la main-d'œuvre agricole.

La protection agricole brute a progressé pendant quatre années consécutives. En 1997, l'augmentation a été de 2.1 pour cent, grâce principalement à une abondante récolte de céréales (tableau annexe I.10). Selon les estimations, les parts de la PAB revenant aux productions végétales et aux productions animales s'établissent respectivement à 57 pour cent et 43 pour cent.

En Croatie, comme dans tous les autres pays d'Europe centrale et orientale, le rapport entre les prix des produits agricoles et ceux des intrants s'était considérablement détérioré au début des années 90. Mais un redressement en faveur des producteurs agricoles croates s'est amorcé depuis 1994. Cette tendance s'est maintenue tout au long de 1997.

D'une manière générale, les producteurs agricoles croates ont bénéficié de prix départ-exploitation relativement élevés. En particulier, les prix des productions animales ont souvent rejoint les niveaux de l'Union européenne. Les prix des productions végétales sont habituellement inférieurs à ceux de l'UE mais un degré élevé de protection à la frontière coupe le marché croate des marchés internationaux dans certains cas. Par exemple, les prix de la pomme de terre ont augmenté de près de 60 pour cent en 1997 par rapport à l'année précédente en raison du faible tonnage de la production intérieure mais le niveau élevé des droits à l'importation a exercé un effet dissuasif sur les acquisitions à l'étranger.

L'ampleur de l'endettement des exploitations agricoles et l'accès limité au crédit restent les principaux problèmes pesant sur l'agriculture de la Croatie. Il arrive souvent que les exploitants agricoles règlent avec retard les factures de leurs fournisseurs et les arriérés de paiement ont été une source de graves difficultés pour certaines entreprises de la filière agroalimentaire. Par exemple, la seule usine croate d'engrais a rencontré d'énormes problèmes financiers et a dû régler avec retard ses propres fournisseurs. Face à cette situation, la société pétrolière d'État a menacé, en mars 1998, d'interrompre ses livraisons de gaz à moins que l'usine d'engrais ne s'acquitte de ses dettes.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

La superficie totale ensemencée a gagné 4.4 pour cent en 1997 par rapport à l'année précédente. Cependant, 424 000 hectares de terres arables sont restés inexploités en raison du déplacement de certaines parties des populations rurales provoqué par la guerre. Les céréales restent la principale culture en Croatie, avec plus des deux tiers du total de la superficie ensemencée. Celle-ci est consacrée à hauteur de 39.6 pour cent au maïs, de 22.1 pour cent au blé et de 5.8 pour cent à d'autres céréales. Les cultures fourragères occupent 12.9 pour cent de la superficie arable, les légumes 12.2 pour cent et les cultures industrielles 7.5 pour cent. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la région de la Slavonie orientale qui a été réintégrée à la Croatie le 15 janvier 1997.

Par rapport à 1996, les récoltes céréalières de 1997 ont enregistré une augmentation sensible, de 16 pour cent dans le cas du maïs et de 12 pour cent dans celui du blé. La forte pluviométrie d'automne a été bénéfique pour le maïs mais elle a nui à la récolte de blé tant quantitativement que qualitativement.

La production croate de betterave sucrière a enregistré une progression pour la cinquième année consécutive, la récolte de 1997 ayant dépassé de 77 pour cent celle de 1992. La production de graines oléagineuses s'est elle aussi accrue malgré une contraction des superficies cultivées. Par ailleurs, la récolte de pommes de terre a baissé de 7.1 pour cent par rapport à 1996 et elle a été de qualité médiocre.

Productions animales

Le nombre des animaux d'élevage a encore diminué en 1997, mais à un rythme moins rapide qu'au cours des premières années de la transition. Le gouvernement a appliqué une politique active pour en stopper la chute, notamment en favorisant les importations de bovins, vaches en particulier, et en accordant des aides aux producteurs de lait (voir ci-après). Grâce en partie à ces mesures, la productivité de l'élevage s'est redressée, la production totale de lait et celle de viande s'étant accrues chacune de 5 pour cent environ en 1997. Par ailleurs, la production d'œufs a baissé de quelque 6 pour cent par rapport à 1996.

Consommation alimentaire

En Croatie, la consommation alimentaire par habitant est restée relativement stable ou s'est même élevée durant la période de transition, étant donné que les prix à la consommation étaient moins fortement subventionnés dans l'ex-Yougoslavie que dans les autres économies en transition. Par

conséquent, la libéralisation des prix n'a entraîné qu'une hausse modique des prix de détail des denrées alimentaires. La structure de la consommation alimentaire a néanmoins subi un certain nombre de changements depuis le début des années 90. Si la consommation de viande bovine et de viande de volaille s'est quelque peu contractée, celle de viande porcine est restée à peu près stable. Quant à la consommation de lait, elle a connu une forte progression, de l'ordre de 80 pour cent entre 1990 et 1996 (tableau annexe I.19). Il y a eu aussi une nette augmentation de la consommation de sucre et d'huile végétale.

Échanges agricoles

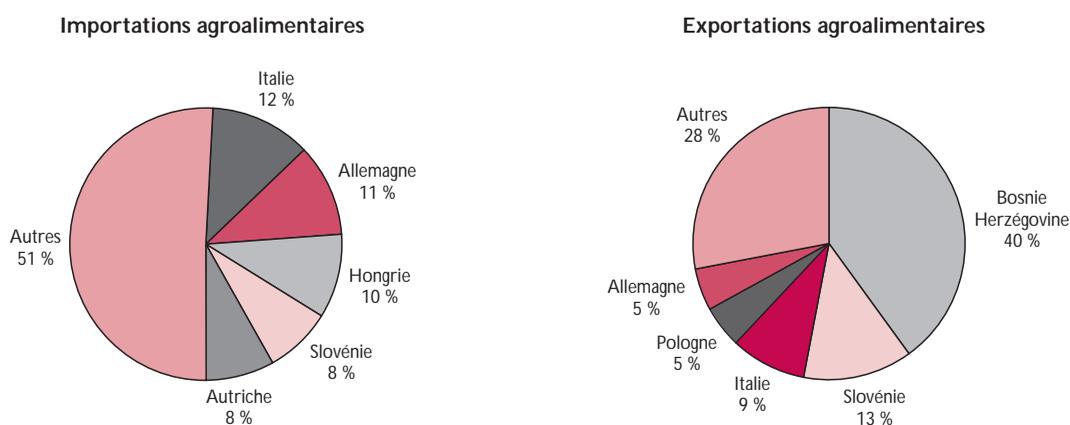
Courants d'échanges

La valeur des exportations agroalimentaires croates a légèrement augmenté, de 547 millions de US\$ en 1996 à 552 millions de US\$ en 1997 (tableau annexe I.5), soit 12.7 pour cent du total des exportations. Les principaux postes d'exportation sont les produits alimentaires transformés, les boissons et le tabac. De fait, les exportations de tabac ont presque triplé en 1997 pour se situer à 48 millions de US\$. L'ex-Yougoslavie, l'Union européenne ainsi que les pays d'Europe centrale et orientale sont les principaux lieux de destination des exportations agroalimentaires croates.

En augmentation de 8.7 pour cent par rapport à l'année précédente, les importations agroalimentaires de 1997 se sont chiffrées à 1.029 milliard de US\$ (tableau annexe I.5). Bien que les importations agroalimentaires aient augmenté en valeur, leur part du total des importations est tombée de 12.7 pour cent à 11.3 pour cent. Les produits carnés, les produits laitiers et les fruits constituent les plus importants postes d'importation. Par ailleurs, les importations d'animaux sur pied se sont intensifiées notablement avec la mise en œuvre par le gouvernement croate du programme de reconstitution des troupeaux. L'Union européenne et les PECO ont représenté respectivement 44 pour cent et 24 pour cent des importations agroalimentaires croates.

La structure régionale des échanges agroalimentaires croates reste caractérisée par une asymétrie entre les lieux de destination des exportations et les sources des importations. Les exportations agroalimentaires croates sont allées à plus de 50 pour cent aux pays de l'ex-Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine ayant absorbé à elle seule 40 pour cent (graphique I.4.1). En revanche, les lieux d'origine des importations agroalimentaires croates se sont davantage diversifiés. Avec 7 pour cent environ du total des importations agroalimentaires, la Slovénie est le seul pays de l'ex-Yougoslavie à fournir des quantités appréciables de produits à la Croatie.

◆ Graphique 1.4.1. *Structure régionale du marché agroalimentaire croate*



Relations commerciales

La Croatie a négocié deux accords commerciaux bilatéraux en 1997. Un accord de libre-échange est entré en vigueur avec la Macédoine en juin 1997, et un autre avec la Slovénie en janvier 1998. Aucun de ces accords ne prévoit une libéralisation immédiate des échanges agricoles, mais l'un et l'autre instituent des contingents tarifaires pour des importations agroalimentaires à droits de douane réduits.

L'accord commercial conclu avec la Slovénie va dans le sens de l'ambition de la Croatie de faire partie de la Zone de libre-échange d'Europe centrale. La Croatie a poursuivi en 1997 ses négociations avec d'autres membres de l'ALEEC sur les conditions d'adhésion et elle est parvenue avec la Pologne à un consensus sur le volet industriel de l'accord. Par ailleurs, des négociations entre la Croatie et l'UE à propos de la conclusion d'un accord d'association sont programmées pour le deuxième semestre de 1998.

Après un premier cycle de négociations multilatérales en avril 1996, la Croatie a mené deux autres séries de négociations, l'une en janvier 1997 et l'autre en janvier 1998, au sujet de son adhésion à l'OMC. En outre, elle a engagé des négociations bilatérales avec une série de pays intéressés, à savoir l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, la République tchèque, la Slovaquie, la Suisse et l'Union européenne. Ces négociations bilatérales ont servi principalement à discuter les consolidations plafond, les concessions tarifaires et l'élimination des barrières non tarifaires. Un autre groupe de travail est prévu à l'automne 1998 pour négocier les termes et les conditions de l'accession. Si ces négociations venaient à aboutir, la Croatie pourrait adhérer à l'OMC en 1999.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

La Croatie a été l'un des rares pays d'Europe centrale et orientale où l'agriculture n'avait pas été collectivisée et s'organisait principalement autour de l'exploitation familiale privée. Les terres arables appartenaient à hauteur des trois quarts à de petits exploitants possédant moins de cinq hectares, le reste relevant de grosses entreprises socialisées. Cette structure double a continué à prévaloir.

La loi de 1991 sur les terres agricoles a mis en place des dispositifs de location et de vente des terres agricoles, tandis que la stratégie de développement agricole, adoptée en 1995, a posé la privatisation des terres appartenant à l'État et l'agrandissement des petites exploitations familiales comme étant les deux priorités de la politique structurelle. Les recettes tirées de la location et de la privatisation des terres sont réparties entre le Trésor et les autorités locales dans un rapport de un à deux, et elles sont ensuite utilisées pour financer le programme de restructuration et de développement de l'agriculture.

Cependant, les terres appartenant à l'État n'avaient été louées qu'à hauteur de 26 pour cent seulement et vendues à hauteur de 0.6 en février 1998. Les fonds procurés par les fermages et les ventes ne se sont chiffrées qu'à 2.7 millions de US\$ en 1997. La lenteur du processus tient partiellement à l'inertie des grosses fermes d'État et des administrations locales, ainsi qu'au manque de ressources financières des petits paysans. Au cours du deuxième semestre 1997, le gouvernement croate a amendé la loi sur le foncier agricole de manière à donner à l'administration centrale un droit de regard plus étendu sur l'utilisation des terres domaniales.

Privatisation des secteurs d'amont et d'aval

Durant les premières années de la transition, les entreprises d'État avaient été transformées en sociétés anonymes, une partie des actions ayant été cédées à des conditions privilégiées aux cadres dirigeants et aux travailleurs. Les autres actions sont détenues par le Fonds croate pour la privatisation. Ce dernier a pour tâche de distribuer une partie des droits de propriété à certains groupes de la population, par exemple les victimes de la guerre ou les réfugiés, et de vendre le reste dans le cadre de programmes de privatisation par coupons.

La privatisation est plus avancée dans l'agro-industrie que dans l'industrie en général. Au début de 1998, le secteur privé détenait 92 pour cent de la production de boissons non alcoolisées, 83 pour cent des usines de transformation de la viande, 81 pour cent des laiteries, 79 pour cent des brasseries, 72 pour cent des entreprises de boulangerie, 71 pour cent des usines d'huiles végétales et 66 pour cent des raffineries de betterave sucrière. De plus, 82 autres entreprises agroalimentaires doivent être privatisées au cours de 1998.

Politiques de soutien des prix et des revenus

Le gouvernement croate a recours à toute une série d'instruments de soutien des revenus agricoles, notamment le soutien des prix, les paiements directs et la subvention des intrants. En 1997, les dépenses publiques consacrées à la subvention de la production et des intrants ont crû de 13.7 pour cent par rapport à l'année précédente, pour atteindre 95.4 millions de US\$, soit 1.84 pour cent du total des dépenses budgétaires. En outre, les droits à la frontière jouent un rôle très important dans le soutien aux prix intérieurs, en ce qui concerne tout particulièrement les produits de l'élevage.

En 1997, les prix d'intervention d'un certain nombre de produits ont été maintenus, voire augmentés par rapport aux niveaux de 1996. Les prix garantis ont été relevés respectivement de 22 pour cent pour le blé, de 11 pour cent pour les graines de tournesol et de 7.5 pour cent pour le tabac. Ces hausses dépassent de beaucoup l'inflation. De plus, pour la première fois depuis la mise en place du régime de soutien des prix, les prix d'intervention de 1998 ont été fixés un an à l'avance afin d'aider les producteurs à établir leurs plans. Le prix garanti des oléagineux sera majoré de 4.4 pour cent en 1998 tandis que les prix des autres produits resteront inchangés.

Par ailleurs, le gouvernement croate accorde des paiements supplémentaires aux exploitants agricoles, en particulier aux producteurs laitiers. Les paiements versés aux producteurs laitiers installés dans des zones défavorisées ont été multipliés par deux en 1997 et représentent le tiers environ des coûts de production. Ces aides satisfont bien évidemment les petits exploitants mais elles risquent de freiner le processus de concentration dans la filière laitière.

Une législation établissant une forme nouvelle d'organisation du marché sucrier, calquée sur le régime sucrier de l'UE, a été adoptée en février 1998. Un prix minimum du sucre a été fixé, à 590 US\$, et des quotas de production ont été attribués aux trois usines locales de transformation de la betterave à sucre. Parallèlement, les droits à l'importation sur le sucre ont été majorés tandis que des contingents tarifaires permettent aux exportateurs croates de produits contenant du sucre d'importer du sucre en franchise douanière. Le nouveau régime entrera en vigueur au cours de la campagne 1998/99 de commercialisation du sucre, qui démarre en août 1998.

La Croatie a continué de subventionner les intrants afin de réduire les coûts des semences, des engrais et du carburant utilisés par les producteurs agricoles. Ces subventions se sont chiffrées en 1997 à 18.3 millions de US\$, la subvention des engrais absorbant à elle seule 65 pour cent du total. Par rapport à 1996, les parts des dépenses publiques allant à la subvention des semences et à celle des engrais ont diminué de 13.9 et 5.0 pour cent respectivement, tandis que la part des subventions au titre du gazole s'est accrue de 55.3 pour cent.

Politiques du crédit et de l'investissement

En Croatie, les bonifications d'intérêt sur les prêts agricoles et les aides à l'investissement agricole sont canalisées principalement par le Fonds spécial pour le financement du développement et de la restructuration de l'agriculture créé en 1996. Ce fonds a décaissé quelque 15.4 millions de US\$ pour subventionner les crédits contractés à des fins d'investissement agricole en 1997, soit le même montant que l'année précédente. Des conditions particulièrement avantageuses ont été consenties aux producteurs agricoles installés dans des régions défavorisées et aux éleveurs désireux de reconstituer leurs troupeaux. Les projets approuvés en 1997 ont été au nombre de 1 607 au total.

Outre le financement de l'agriculture sur des crédits budgétaires, le gouvernement croate soutient l'investissement agricole en garantissant les crédits. Cette forme d'aide a été utilisée principalement pour permettre aux exploitants agricoles de disposer de fonds suffisants pour leurs semis du printemps et de l'automne, pour l'entretien des troupeaux reproducteurs et pour l'embouche du bétail, ainsi que

pour l'achat de machines agricoles. Cependant, devant l'importance du taux d'impayés, le gouvernement a décidé de mettre fin à ce programme en 1998 et de se tourner plutôt vers la bonification des taux d'intérêt.

Autres politiques de soutien

En coopération avec la Banque mondiale, le gouvernement croate a mis en place, en 1996, un système d'informations sur le marché concernant l'agriculture (MISA). Ce système a pour but d'améliorer la transparence du marché et de fournir aux autorités des données exactes qui les aideront à améliorer la conception et la gestion des politiques agricoles. Les rapports sont diffusés gratuitement aux utilisateurs ; par ailleurs, des informations précises sur les tendances du marché paraissent dans des journaux et magazines.

Depuis le début de 1997, le MISA publie et diffuse des rapports bihebdomadaires sur l'élevage et la viande. Les fruits et les légumes font l'objet de bulletins hebdomadaires depuis août 1997, tandis que les marchés du poisson donnent lieu à un suivi depuis janvier 1998. Il est prévu d'étendre encore en 1998 la couverture des marchés agroalimentaires, avec la publication de rapports mensuels sur les intrants agricoles, les céréales, les oléagineux, le sucre et la viande de volaille; des publications trimestrielles sont également envisagées pour le miel et les produits de l'apiculture.

Politiques en matière d'échanges agricoles

La Croatie avait entrepris en juillet 1996 de transformer sa politique commerciale en convertissant les obstacles non tarifaires en droits de douane. Les membres du groupe de travail de l'OMC ont fait pression sur la Croatie pour qu'elle fixe ses engagements d'accès au marché sur la base de droits de douane *ad valorem* au lieu d'un mélange *ad valorem* et fixe. Depuis, tous les contingents d'importation ont été abolis mais une interdiction des importations de sucre a été instituée en février 1997. Cette mesure avait été jugée nécessaire pour protéger les producteurs locaux confrontés à une vague d'importations bon marché qui étaient officiellement destinées à la Bosnie-Herzégovine mais qui avaient été écoulées sur le marché croate. Les exportateurs de produits contenant du sucre ont été exemptés de cette interdiction et ont reçu des contingents d'importation.

Des contingents d'exportation ont été mis en place en 1997 pour un certain nombre de produits, à savoir le blé, le maïs, les veaux, les cuirs et peaux. Ces restrictions à l'exportation devraient être maintenues tout au long de 1998 mais levées ensuite. La Croatie n'a pas recours aux subventions à l'exportation, et les membres du groupe de travail de l'OMC attendent du pays qu'il consolide son engagement de subventionnement au niveau zéro.

Au cours de 1997, le gouvernement croate a entrepris une refonte de quelques-uns de ses programmes de soutien agricole afin de les rendre compatibles avec les règles de l'OMC. C'est ainsi que les subventions accordées aux éleveurs et aux viticulteurs des zones défavorisées ont été conçues de manière à être conformes à l'annexe 2 de l'accord du cycle d'Uruguay sur l'agriculture (« catégorie verte »).

Résumé et perspectives

Adoptée en 1993, la politique de stabilisation a continué en 1997 de porter ses fruits sous l'angle de la croissance économique et de la maîtrise de l'inflation. Cependant, étant donné l'ampleur du déficit du compte des opérations courantes, la Banque centrale de Croatie est soumise à des pressions réclamant une dévaluation du kuna, ce qui pourrait attiser l'inflation. De même, l'étendue du chômage et la faiblesse du niveau de vie intensifieront vraisemblablement les demandes d'aide publique. Pourtant, les autorités de la Croatie semblent résolues à maintenir leur politique d'austérité budgétaire et monétaire, ainsi qu'à faire progresser la privatisation des entreprises d'État au cours de 1998.

Parallèlement à l'extension des superficies ensemencées et à l'accroissement de la production céréalière en 1997, le gouvernement a poursuivi activement son programme de reconstitution des troupeaux. On peut s'attendre à une nouvelle progression de la production agricole du fait que les

zones fertiles de la Slavonie orientale sont pleinement réintégrées au territoire croate et que les incertitudes de la période de guerre civile reculent. Il n'en demeure pas moins que de gros investissements seront indispensables pour remettre en exploitation de vastes superficies restées incultes pendant des années. Vu le niveau élevé de l'endettement du secteur agroalimentaire, il ne sera guère aisé de mobiliser les moyens de financement nécessaires.

Au cours de 1997, le gouvernement croate a apporté à ses politiques agricoles certains inflexions visant à mieux cibler le soutien aux producteurs agricoles. Il a également conclu des accords de libre-échange avec la Macédoine et avec la Slovaquie, et il a avancé dans ses négociations relatives à l'adhésion à l'ALEEC et à l'OMC. Les pourparlers commerciaux ont mis en évidence le degré élevé de protection à la frontière dont bénéficient en Croatie certains produits agroalimentaires et, pour pouvoir adhérer aux accords commerciaux multilatéraux, le gouvernement croate devra très probablement libéraliser sa politique commerciale.

5. ESTONIE

Situation macroéconomique

La croissance économique s'est accélérée en 1997, celle du PIB s'étant établie à 9 pour cent selon les estimations, en progression sensible par rapport aux taux de croissance modérés enregistrés en 1995 et 1996 (tableau annexe I.1). Au cours des premiers mois de l'année, le PIB a progressé de 10.6 pour cent, pour ensuite ralentir au cours du dernier trimestre de 1997 en raison d'un certain durcissement de la politique monétaire. Ce bon résultat global s'explique par l'augmentation de l'activité dans tous les secteurs de l'économie, elle-même due au dynamisme de la demande tant intérieure qu'extérieure. C'est dans le secteur de la sylviculture que le taux de croissance le plus élevé a été observé (31 pour cent), tandis que le secteur des services, surtout la banque et l'assurance, a affiché une progression d'environ 30 pour cent. Le taux d'inflation, qui continue de baisser, était estimé fin 1997 à 12.5 pour cent, contre 14.8 pour cent en 1996 (tableau annexe I.3). Le taux d'inflation annuel moyen de l'Estonie a toutefois été plus élevé que celui des deux autres États baltes. Les prix du logement, des transports et des communications ont connu une hausse plus rapide que la moyenne en 1997, alors que les prix alimentaires ont progressé moins rapidement. En 1998, la croissance du PIB devrait ralentir pour se situer à environ 5.5 pour cent, tandis que le taux d'inflation devrait être ramené au-dessous de 8 pour cent.

Au cours de l'année 1997, la Banque d'Estonie a mis en place plusieurs mesures visant à limiter l'expansion du crédit et à prévenir une surchauffe de l'économie, entre autres le relèvement du ratio de fonds propres des banques, de 8 à 10 pour cent (octobre 1997) et de leur montant minimum (début 1998), qui a été porté à 75 millions d'EEK. Après de nombreuses années de taux d'intérêt négatifs, les taux d'intérêt réels ont progressé et sont devenus positifs en 1997. La demande de consommation a été vigoureuse, ainsi que l'indique l'accroissement de la part du crédit total octroyée aux ménages, qui est passée de 16 à 21 pour cent dans l'année. Le taux de chômage officiel, qui a atteint 5.5 pour cent en 1996, est tombé à 4.6 pour cent en 1997 (tableau annexe I.2). Dans certaines régions, le chômage continue toutefois d'être sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, même si certains indices donnent à penser que les différences entre régions s'atténuent. En 1997, le déficit du budget des administrations publiques a été ramené à 0.2 pour cent du PIB, alors qu'il était de 1.5 pour cent en 1996, et ce en grande partie grâce à une croissance économique plus rapide que prévu et à l'amélioration des rentrées fiscales ainsi qu'aux coupes opérées dans les dépenses par le gouvernement central. En 1998, le budget des administrations publiques devrait être excédentaire (1.8 pour cent du PIB selon les estimations), pour la première fois depuis l'indépendance du pays.

Selon les premières estimations, le déficit de la balance des opérations courantes s'est creusé, puisqu'il est passé à 610 millions de US\$, soit environ 13 pour cent du PIB (tableau annexe I.4). Par rapport à 1996, les exportations totales ont augmenté de 17 pour cent, et les importations de 16 pour cent. Malgré l'accroissement des entrées de capitaux, la balance des paiements est demeurée négative en 1997. L'Estonie est l'un des pays d'Europe centrale qui a le mieux réussi à attirer les investissements étrangers, l'investissement direct étranger (IDE) ayant atteint un montant total de près d'un milliard de

US\$ depuis 1992. Entre 1993 et 1996, le secteur manufacturier a absorbé quelque 43 pour cent de l'IDE, dont un tiers est allé à l'industrie alimentaire, tandis que le secteur des échanges représentait 26 pour cent de l'IDE, le secteur des transports et des communications 14 pour cent, et le secteur financier environ 7 pour cent. En 1997, les entrées de capitaux étrangers se sont élevées à 160 millions de US\$, après avoir sensiblement chuté en 1996. L'investissement étranger dans le secteur agricole a été faible, et il s'est fait en liaison étroite avec la privatisation du secteur. Ainsi, en 1997, 1,2 pour cent seulement des entrées totales d'IDE sont allées à l'agriculture.

Les changements structurels se sont poursuivis et ont été de plus en plus axés sur la rationalisation et la réduction de la dépense publique des différents secteurs. En 1997, la compagnie de transports maritimes d'État a été privatisée pour la somme de 700 millions d'EEK, ce qui correspond à environ 5 pour cent du budget de l'État. Alors que la privatisation à grande échelle est pratiquement achevée, l'effort porte de façon croissante sur l'amélioration de la réglementation relative aux monopoles et à la protection des consommateurs. Des amendements à la loi sur la concurrence sont à l'étude, et une nouvelle loi sur l'énergie a été votée en 1997. Les modifications apportées à la loi relative à la réforme foncière introduites en 1996 ont permis d'accélérer quelque peu la privatisation des terres au cours de 1997.

Situation du secteur agricole

En 1997, la part de l'agriculture dans le PIB s'est stabilisée à 5,5 pour cent, chiffre identique à celui enregistré en 1996 (tableau annexe I.9). Toutefois, si l'on englobe les denrées alimentaires et les boissons, l'ensemble des trois secteurs représente près de 11 pour cent du PIB et quelque 16 pour cent des exportations comme des importations. L'emploi agricole n'a guère évolué en 1996 et 1997, étant donné que des entreprises coopératives et d'État ont été dissoutes, et que de nouvelles exploitations privées ont été créées. L'importance du chômage latent et du sous-emploi continue d'être extrêmement préoccupante pour le secteur. L'introduction d'un nouveau registre agricole en 1998 devrait cependant permettre de mieux appréhender la question du chômage non déclaré dans ce secteur. En 1997, l'emploi à plein-temps dans le secteur agroalimentaire aurait atteint 10,5 pour cent de l'emploi total en Estonie. La part de la population rurale dans l'emploi déclaré est tombée à 54 pour cent en 1997, contre 57 pour cent en 1996, ce qui est révélateur d'un certain vieillissement de cette population.

L'endettement du secteur agricole estonien demeure un problème préoccupant, et au début de 1997, on estimait à 300 millions d'EEK la dette totale des producteurs agricoles, dont 265 millions d'EEK au titre des charges fiscales et des primes d'assurance, et 35 millions d'EEK pour les carburants et l'énergie. On étudie actuellement la possibilité d'annuler les paiements des intérêts dus sur l'encours de la dette du secteur. En 1997, l'augmentation des revenus agricoles a permis d'améliorer la situation financière de nombreux producteurs, surtout dans les secteurs du lait, de la viande porcine, de la viande de volaille et du blé. Toutefois, le niveau moyen des salaires reste faible dans le secteur agricole, à environ 60 pour cent du salaire national moyen selon les estimations pour 1997.

La privatisation du secteur agroalimentaire, boissons comprises, est parvenue à son terme en 1997, sauf pour ce qui concerne la distillerie. Le monopole de l'État sur cette dernière a été aboli en 1997, et le gouvernement estonien a inscrit toutes les distilleries d'État sur la liste des privatisations devant intervenir en 1998. De graves problèmes de surcapacité subsistent dans l'industrie agroalimentaire, en particulier dans le cas des laiteries et des minoteries, alors que, par ailleurs, certains des grands abattoirs de gros bétail sont en faillite et doivent être mis en liquidation. Le secteur laitier a connu une forte concentration, deux grands groupes contrôlant 90 pour cent du marché. La mise en œuvre des réglementations de l'UE soulève des difficultés pour de nombreuses entreprises agroalimentaires, qui ont du mal à satisfaire aux normes, d'hygiène et de qualité notamment.

Production agricole et consommation alimentaire

Avec un recul de 2 pour cent en 1997, après la baisse de 3,6 pour cent enregistrée en 1996 (tableau annexe I.10), la production agricole brute a encore reculé, et ce pour la huitième année consécutive. La

composition de la production agricole reste dominée par le secteur de l'élevage, dont la part atteint 53 pour cent. Fin 1997, les réserves de l'État, pour le seigle et le blé, s'élevaient à 73 000 tonnes, ce qui représente environ 8.5 pour cent de la production annuelle. Au cours de l'année 1997, 32 000 autres tonnes de céréales sont venues alimenter les réserves, l'objectif étant d'atteindre 100 000 tonnes d'ici l'an 2000. Le prix moyen fixé pour les achats publics s'est situé à 1 871 EEK la tonne pour le seigle et 2 065 EEK la tonne pour le blé.

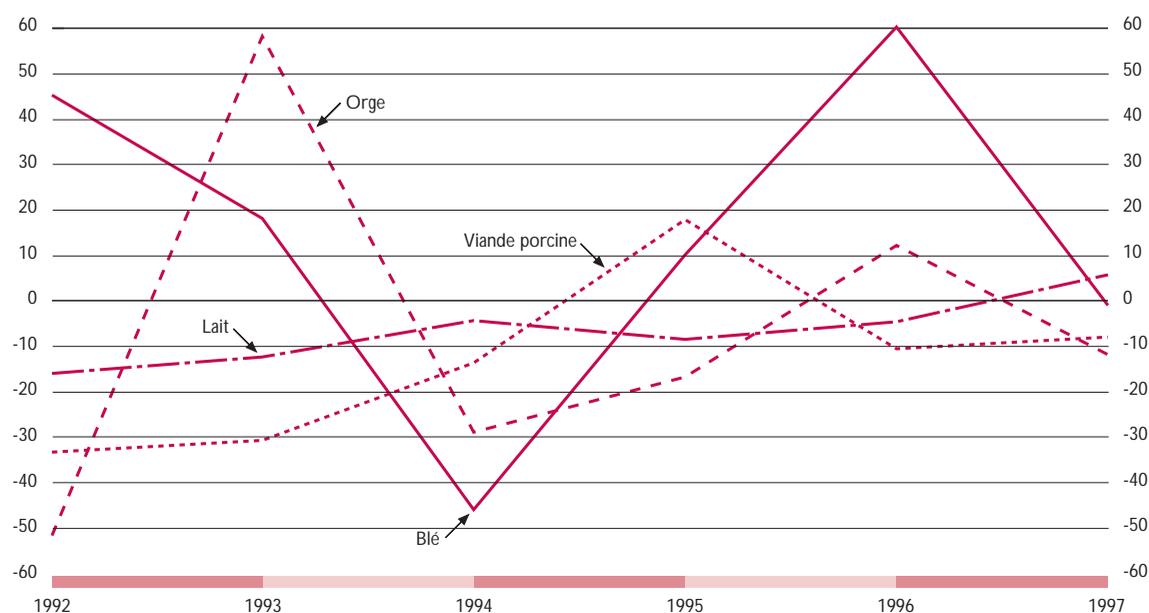
Productions végétales

La superficie cultivée en 1997 est restée à un niveau identique à celui de 1996, à 864 000 hectares, tandis que le total des terres cultivables laissées en jachère, avec 226 000 hectares, a accusé un léger recul. Plusieurs facteurs ont contribué à la mise hors production de terres en Estonie, notamment la faible rentabilité des productions végétales et le manque de fonds de roulement des producteurs, ainsi que des difficultés liées au processus de réforme foncière en cours. En 1997, les emblavures de blé et de céréales secondaires ont progressé d'environ 1 pour cent par rapport à 1996, tandis que les surfaces consacrées à des cultures telles que la betterave à sucre, le colza, le lin et les fruits et légumes sont en légère baisse. La superficie plantée en pommes de terre a fait un bond de 48 pour cent en 1997, affichant ainsi la première hausse depuis 1991.

Après les abondantes récoltes de 1996, la production céréalière totale a reculé de presque 9 pour cent en 1997, où elle s'est établie à 543 000 tonnes (tableau annexe I.12). Cette contraction est en grande partie imputable aux intempéries survenues au cours de la période de végétation et qui ont surtout fait chuter la production d'orge et d'avoine. Les productions de blé et de seigle sont restées au même niveau qu'en 1996 (tableaux annexes I.13 et 14). La production de pommes de terre a diminué de plus de 7 pour cent, tandis que celles de betterave à sucre et de colza n'ont guère varié par rapport à 1996, à la différence de la production de fruits et légumes en forte hausse en 1997. Le graphique I.5.1 montre les variations de la production des principaux produits animaux et céréaliers sur la période 1992-1997.

◆ Graphique 1.5.1. *Estonie : production des principaux produits agricoles, 1992-1997*

Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



Au total, la demande intérieure de céréales est estimée à 850 000 tonnes par an, dont 63 pour cent sont utilisés pour l'alimentation animale et 18 pour cent pour la consommation humaine. Outre d'importantes quantités de céréales fourragères, l'Estonie importe jusqu'à 30 000 tonnes de blé dur destiné à la panification. Pour 1997, les premières estimations indiquent que l'Estonie avait atteint un taux d'autosuffisance de 75 et 60 pour cent respectivement pour le seigle et le blé destinés à la consommation humaine.

Productions animales

Les effectifs de bétail ont continué de se contracter en 1997, le cheptel bovin ayant diminué de 7 pour cent pour s'établir à 343 000 têtes de bétail. De leur côté, les cheptels ovin et porcin ont également enregistré un recul, encore plus important, de 22 et 33 pour cent respectivement. La production totale de viande a chuté de 5.6 pour cent, les productions de viande bovine et de viande porcine ayant baissé respectivement de 4.5 et 7.8 pour cent (tableaux annexes I.15 à I.17). Par ailleurs, la production de viande de volaille a progressé de près de 5 pour cent, tandis que celle de viande ovine s'est stabilisée à son niveau de 1996. Après avoir reculé de 5 pour cent en 1996, la production laitière a enregistré une hausse de presque 6 pour cent l'année dernière avec, pour conséquence, une augmentation de la production de beurre de 26 pour cent et de celle de fromage de 17 pour cent (tableau annexe I.18).

Les principaux problèmes qui continuent de se poser dans le secteur de l'élevage sont le faible niveau des investissements consacrés par de nombreux exploitants agricoles à des installations de stockage de fourrage d'hiver et l'absence de mesures incitant les producteurs à améliorer la qualité du bétail et des produits animaux. En 1997, les prix de la plupart des produits animaux ont sensiblement augmenté par rapport à 1996 : la hausse a été d'environ 19 pour cent pour la viande de porc et de quelque 5 pour cent pour le lait. Toutefois, les prix des bovins de boucherie au départ de l'exploitation ont accusé une baisse de près de 3 pour cent en 1997, après l'embellie notable de 1996. Le graphique I.5.2 montre l'évolution des prix des principaux produits animaux et végétaux à la sortie de l'exploitation sur la période 1992-1997.

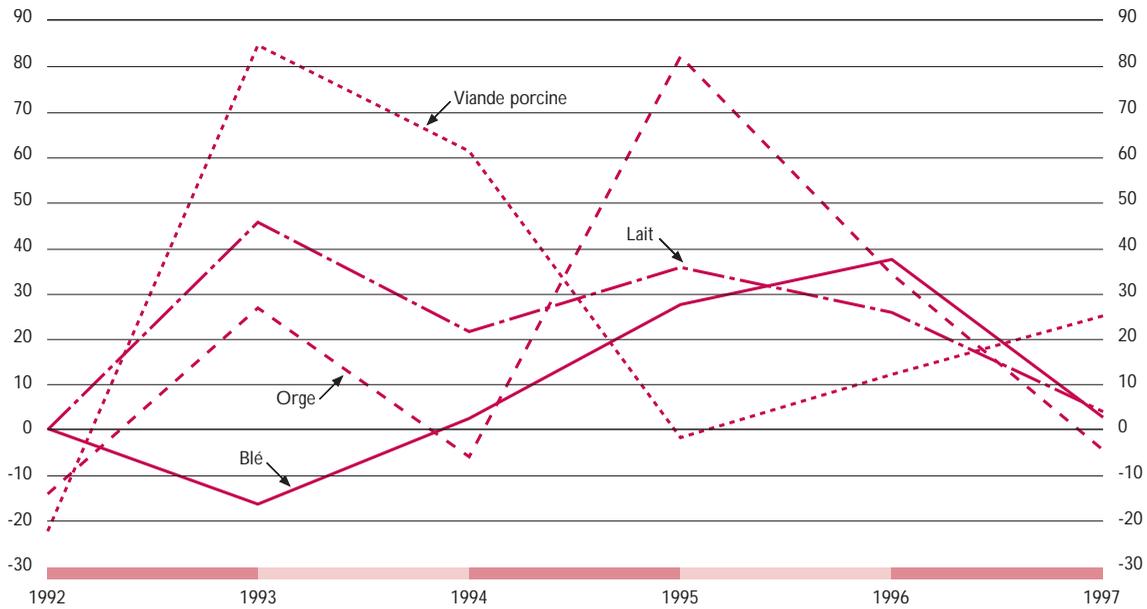
Consommation alimentaire

Selon les premières estimations de la consommation alimentaire pour 1997, la consommation globale de viande par habitant est restée relativement stable, mais celle de viande de volaille a légèrement progressé au détriment des viandes de bœuf et de veau. La consommation de lait a quant à elle augmenté de plus de 4 pour cent en 1997, pour se situer à 280 litres par habitant. Par ailleurs, la consommation de produits céréaliers ainsi que de fruits et légumes a continué de progresser en 1997, alors que celle de pommes de terre et de sucre a enregistré un léger recul (tableau annexe I.19). Selon les estimations, la part moyenne du revenu des ménages consacrée à l'alimentation s'est élevée à environ 40 pour cent en 1997. Il est toutefois difficile de comparer ce chiffre aux estimations effectuées les années précédentes, étant donné qu'un nouveau système de classification permettant d'estimer les dépenses des ménages a été introduit dans le courant de l'année (tableau annexe I.9).

Échanges agricoles

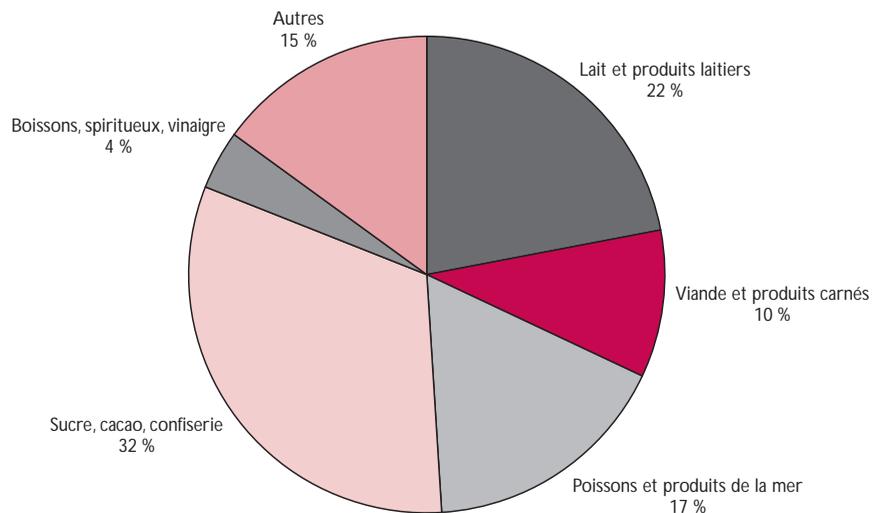
Le déficit de la balance des échanges agricoles et alimentaires a augmenté d'environ 70 pour cent en 1997, puisqu'il est passé de 2.1 milliards d'EEK en 1996 à 3.5 milliards d'EEK en 1997 (tableau annexe I.5). Cette détérioration s'explique par le fait que les importations de produits alimentaires ont progressé plus rapidement que les exportations en 1997. Plus précisément, la valeur des exportations alimentaires, en hausse de 45 pour cent, s'est montée à 475 millions de US\$, alors que la valeur des importations, en hausse de 46 pour cent, a atteint 730 millions de US\$. Seuls les échanges de lait et produits laitiers ainsi que de produits de la pêche ont présenté un solde excédentaire en 1997, l'ensemble de ces produits représentant près de 40 pour cent du total des exportations alimentaires (graphique I.5.3). Les autres produits d'exportation importants sont le sucre, le cacao et les produits de

◆ Graphique 1.5.2. **Estonie : prix à la ferme pour les principaux produits agricoles, 1992-1997**
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



Source : OCDE.

◆ Graphique 1.5.3. **Estonie : exportations agroalimentaires par produits en 1997**



Source : OCDE.

confiserie, qui sont entrés pour près d'un tiers dans les exportations alimentaires en 1997. Pour ce qui est des importations, les principaux produits sont la viande et les produits laitiers, le cacao et d'autres boissons. En 1997, près de 40 pour cent de la demande intérieure de viande, tous types confondus, ont été assurés par des importations.

S'agissant de la structure géographique des exportations de produits agricoles et alimentaires, la Russie reste la principale destination et en 1997, elle a absorbé environ 44 pour cent des exportations, tandis que l'Ukraine en absorbait 12 pour cent, les Pays-Bas 9 pour cent, la Lettonie 8 pour cent et la Lituanie 7 pour cent. Du côté des importations, l'UE continue d'être la principale source de denrées alimentaires, puisqu'elle a assuré près de 60 pour cent des importations, contre 58 pour cent en 1996. Si l'on considère les États membres de l'UE, la Finlande est entrée dans les importations à hauteur de 10 pour cent, suivie par l'Allemagne et les Pays-Bas, tous deux à hauteur de 6 pour cent, tandis que la Suède et le Danemark ont chacun assuré environ 5 pour cent des importations.

Globalement, le solde de la balance des échanges agricoles et alimentaires est positif avec la Russie, la Lettonie, la Lituanie et l'Ukraine, mais fortement négatif avec l'UE. Au début de 1998, l'UE a interdit les importations de produits laitiers originaires d'Estonie, ce qui risque de contribuer à détériorer davantage la balance des échanges agroalimentaires.

Relations commerciales

Le 1^{er} janvier 1997 est entré en vigueur l'Accord de libre-échange des Pays baltes sur les produits agricoles et alimentaires, qui prévoit la libre circulation des produits agricoles d'origine intérieure entre les trois États baltes. Au cours de la première année de mise en œuvre de cet accord, les échanges agroalimentaires entre les États baltes ont connu une forte progression, même s'ils étaient minimes au départ. Pour ce qui est des autres accords bilatéraux, l'Estonie a conclu plusieurs accords de libre-échange en 1997, notamment avec la Hongrie et la Pologne.

Les négociations menées en vue de l'adhésion de l'Estonie à l'OMC ont marqué de nouveaux progrès en 1997. Alors qu'elles approchent de leur terme, certaines questions liées à l'accès au marché doivent être négociées de façon précise avec le Canada, les États-Unis et l'Australie. L'accord final doit intervenir en 1998. Lorsque l'Estonie sera membre de l'OMC de plein droit, elle devra respecter les engagements souscrits dans le cadre de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture.

Évolution de la politique agricole

En 1997, l'Estonie a fait partie des cinq pays d'Europe centrale sélectionnés pour la première vague des négociations d'adhésion à l'UE. Dans cette optique, elle a commencé à harmoniser ses mesures de politique agricole avec celles de l'UE et, à l'heure actuelle, elle axe principalement son action sur le Livre blanc de l'UE et la mise en œuvre des normes vétérinaires et phytosanitaires, ainsi que sur les travaux préparatoires de mise en place de politiques de soutien analogues à celles de l'UE. Une importance particulière a été attachée à l'introduction de paiements directs, alors que la mise en œuvre d'autres mesures concernant, par exemple, la régulation des prix, l'intervention et les tarifs douaniers pourra intervenir dans une phase ultérieure plus proche de l'adhésion effective.

Politiques structurelles et privatisation

La restructuration des anciennes fermes d'État et fermes collectives s'est poursuivie en 1997, et elle a été menée à bonne fin pour les 322 fermes de l'une ou l'autre catégorie dont la restructuration avait été prévue pour cette année. La réforme progresse dans 39 autres entreprises. Ce processus est pratiquement parvenu à son terme pour 19 d'entre elles, tandis qu'il n'en est qu'aux premiers stades pour 13 autres entreprises, et que les 7 dernières sont engagées dans des procédures de faillite. Le processus de restitution des terres est pratiquement achevé. Il a donné lieu à une restitution en nature pour 25 pour cent des terres agricoles seulement, 70 pour cent de ces surfaces, soit 300 000 hectares, étant inscrits au registre foncier. Pour le reliquat, la restitution a pris la forme de coupons de privatisation, qui ont permis de privatiser les terres situées dans des zones urbaines ainsi que les biens des

fermes d'État. Malgré les conditions économiques relativement difficiles que connaît le secteur agricole estonien, le nombre des exploitations familiales a continué d'augmenter et aurait atteint 22 700 fin 1997, contre 19 700 en 1996⁵.

Bien que le processus de restitution des terres se déroule depuis plusieurs années, près de 75 pour cent des terres agricoles restent aux mains de l'État. L'Estonie ne possède pas de marché foncier efficace, et la majorité des terres appartenant à l'État est louée sur la base de contrats d'une durée de un à trois ans. Le ministère de l'Agriculture a toutefois indiqué qu'il avait l'intention d'élaborer une nouvelle législation visant à faciliter la location des terres appartenant au domaine public sur la base d'arrangements contractuels de long terme. Cette possibilité devrait encourager la propriété privée des terres et permettre une plus grande stabilité du secteur.

Politiques de soutien à l'agriculture

Bien que l'Estonie n'applique aucune politique de soutien aux prix du marché, plusieurs mesures visent à améliorer l'efficacité de la production et la structure du secteur. Les mesures de soutien les plus importantes sont les aides aux intrants – il existe en particulier une subvention destinée à compenser le droit d'accise sur les carburants (60 millions d'EEK en 1997) – et les bonifications de crédit (20 millions d'EEK en 1997). Le gouvernement a par ailleurs institué en 1997 un dispositif d'aide à l'investissement, qui a donné lieu à l'octroi aux producteurs d'un total de 20 millions d'EEK sous forme de subventions d'équipement. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les agriculteurs doivent remplir certains critères : ils doivent, par exemple, présenter les chiffres de production des trois années précédentes ; le montant de la subvention ne doit pas excéder 30 pour cent du montant de l'investissement envisagé ; ou encore, l'investissement proposé doit être approuvé par le conseiller agricole. En 1998, il a été prévu d'affecter à ce dispositif une enveloppe de 52 millions d'EEK. Une autre mesure prévoyant une exonération de l'impôt sur le revenu s'applique aux seuls petits exploitants, sous réserve que leurs revenus annuels soient inférieurs à 35 000 EEK.

La part du budget de l'État affectée à l'agriculture a été relativement faible, puisqu'elle est estimée à 312 millions d'EEK, soit 2.5 pour cent du budget total de l'Estonie en 1997. En 1998, l'enveloppe allouée à l'agriculture devrait être portée à 3.7 pour cent du budget, soit 558 millions d'EEK. Toutefois, les dépenses totales de l'État en faveur de l'agriculture sont en réalité bien plus élevées, étant donné que ces chiffres n'incluent ni les dépenses consacrées à l'enseignement et la recherche agricoles, ni les crédits subventionnés. Le Fonds de crédit rural a octroyé un total de 190 millions d'EEK en 1997, dont 150 millions ont pris la forme de crédits subventionnés, 20 millions de bonifications d'intérêt et 20 millions de subventions d'équipement.

La législation instaurant des paiements directs a été votée en 1997, et en 1998, 190 millions d'EEK ont été affectés à des paiements directs à l'hectare et par tête de bétail. Les produits visés sont les vaches laitières, les céréales, les oléagineux et le lin. Pour pouvoir bénéficier de ces paiements, il faut satisfaire à certains critères d'efficacité. Ainsi, dans le cas des producteurs laitiers, la production laitière doit faire l'objet d'un contrôle, le rendement laitier doit être au minimum de 300 kg par vache et par an, et le troupeau doit avoir une taille minimum, à savoir au moins 5 vaches. Pour les céréales, le demandeur doit disposer d'un minimum de 10 hectares, et il lui est par ailleurs demandé d'adopter certaines pratiques culturales.

Politiques en matière d'échanges agricoles

L'Estonie a conservé un système commercial ouvert avec une libre circulation des produits agricoles et alimentaires. Toutefois, le creusement du déficit de la balance des échanges agricoles, qui a atteint 3.5 milliards d'EEK en 1997, a avivé les inquiétudes. En octobre 1997, à la suite de débats nourris, le Parlement estonien a voté la loi sur les tarifs douaniers, qui instaure les règles d'application des droits de douane et en fixe le plafond pour tous les produits. Dans le cas des produits agricoles, ce plafond est de 50 pour cent. Malgré de nombreuses discussions sur la possibilité de mettre des tarifs douaniers sur certains produits agricoles, en particulier la viande porcine, jusqu'à mi 1998 aucun tarif n'avait été appliqué sous cette nouvelle loi. Le gouvernement peut appliquer des droits de douane

pendant une période allant jusqu'à six mois, mais au-delà, l'approbation du Parlement est requise. Cette nouvelle loi ne s'applique pas aux importations de produits agricoles et alimentaires en provenance de l'UE (qui assure plus de 60 pour cent des importations de l'Estonie).

Développement rural et autres mesures

Les mesures de développement des zones rurales comptent parmi les grandes priorités de l'Estonie; une nouvelle loi sur le développement rural est actuellement à l'examen et devrait être promulguée par le Parlement en 1998. Cette nouvelle loi vise à définir clairement le rôle de l'État ainsi qu'à préciser les mesures qui renforceront le développement des zones rurales. En substance, la politique du développement rural est axée sur deux programmes, l'un en faveur des zones défavorisées et l'autre en faveur de l'évolution des villages. L'objectif central du premier est de développer les infrastructures à caractère général, tandis que le second vise à apporter un soutien aux petites entreprises artisanales, au tourisme rural et au développement du secteur des produits fermiers. En 1997, une enveloppe de 28 millions d'EEK a été allouée aux six programmes de développement régional entérinés, et pour 1998, une ligne de crédit de 84 millions d'EEK a été approuvée.

En 1997 a été créé le Fonds de garantie agricole et rural, dont l'objet est d'encourager les banques commerciales à consentir des prêts au secteur agricole et aux petites entreprises rurales. Dans le mécanisme mis en place, le gouvernement sert de garant pour une part des prêts consentis par les banques commerciales aux entreprises rurales, sous réserve qu'ils répondent à certains critères. En 1997, près de 60 millions d'EEK ont été attribués par le canal de ce Fonds.

Le service de vulgarisation agricole s'est vu attribuer une enveloppe de 4.5 millions d'EEK sur le budget de l'État (à laquelle est venu s'ajouter un financement au titre du programme PHARE de l'UE), l'objectif étant d'octroyer à chaque agriculteur à temps plein une subvention de 3 000 EEK lui permettant de faire appel au service de vulgarisation. Les agriculteurs bénéficiant de ce programme doivent apporter au moins 10 pour cent du coût total du service considéré. En 1997, quelque 1 500 exploitants agricoles ont profité de ce dispositif.

Équivalents subvention à la production et à la consommation

La légère hausse de l'ESP estimé pour 1997, qui s'est établi à 9 pour cent, s'explique en grande partie par l'inertie ou l'inefficacité de la transmission des prix mondiaux jusqu'au niveau des exploitations (tableau annexe III.1). Certes, cette estimation était identique à celle de l'ESP de la Lettonie pour 1997, mais elle était sensiblement inférieure aux estimations établies pour la Lituanie et pour l'UE (42 pour cent) ainsi que pour la moyenne de la zone de l'OCDE (35 pour cent) (encadré I.1). Plus précisément, le soutien octroyé aux productions végétales et animales en Estonie est faible, mais il varie d'un produit à l'autre, la volaille et le lait présentant les valeurs les plus élevées (tableau annexe III.2). Globalement, le produit bénéficiant du soutien le plus faible est la viande bovine, suivie par la viande porcine. Pour ce qui est des productions végétales, les estimations des ESP les plus élevés ont été obtenues pour les céréales secondaires et le blé.

Résumé et perspectives

En 1998, on s'attend à un nouveau durcissement de la politique monétaire visant à empêcher une surchauffe de l'économie, ce qui pourrait avoir pour conséquence de ramener la croissance économique à un rythme plus modéré d'environ 5 pour cent, après l'embellie de 9 pour cent enregistrée en 1997. Le taux d'inflation devrait continuer à baisser, alors que celui du chômage ne devrait guère varier par rapport à 1997. L'accroissement de l'activité économique observé en 1997 a permis de réduire sensiblement le déficit du budget des administrations publiques, mais en 1998, ce budget devrait être excédentaire, essentiellement du fait que les recettes tirées de la privatisation, en particulier de la vente d'Énergie Estonie, sont plus importantes que prévu. Alors que le déficit de la balance des paiements courants a continué de se creuser en 1997, il devrait se stabiliser en 1998. Les entrées d'investissement direct étranger ont progressé de manière significative en 1997 et devraient se maintenir à un niveau élevé compte tenu du grand intérêt que présente la privatisation des compagnies de services publics pour l'étranger.

Bien que la production agricole ait légèrement baissé en 1997, certains indices laissent à penser que ce mouvement de contraction a été enrayé, et l'on s'attend pour 1998 à une augmentation de la production, pour la première fois depuis 1989. Le recul modéré des productions animales enregistré en 1997 a tendance à masquer l'accroissement, certes minime, mais tout à fait marquant, de la production de lait et de celle de viande de volaille. Le tassement des productions végétales tient en grande partie à la diminution des quantités d'orge et d'avoine produites, tandis que la production de blé et de seigle s'est stabilisée. Pour ce qui est des échanges de produits agroalimentaires, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange des Pays baltes s'est traduit, au cours de cette année, par un accroissement des échanges de produits agricoles et alimentaires avec la Lettonie et la Lituanie. On prévoit que les échanges de produits agroalimentaires entre les pays Baltes s'intensifieront en 1998, étant donné que certaines des difficultés soulevées au départ par l'application de l'accord sont résolues.

L'Estonie fait partie des cinq PECO sélectionnés qui entameront des négociations d'adhésion avec l'UE en 1998. Dans cette optique, l'Estonie a commencé à harmoniser ses politiques agricole, rurale et régionale avec celles de l'UE. A ce stade, les efforts portent surtout sur la mise en œuvre des mesures vétérinaires et phytosanitaires ainsi que sur l'amélioration des normes de qualité pour les mettre en conformité avec celles de l'UE. Par ailleurs, la législation instaurant des paiements directs qui seront versés en 1998 par tête de bétail et à l'hectare a été votée, et l'on étudie actuellement la mise en place de mesures concernant, par exemple, la régulation des prix, l'intervention et les tarifs douaniers. S'agissant de l'évolution des marchés fonciers, une nouvelle législation est en préparation, qui vise à accroître la stabilité du secteur en encourageant la location à long terme des terres appartenant au domaine public.

6. LETTONIE

Situation macroéconomique

En 1997, la vigueur de l'activité économique a porté la croissance du PIB à 6 pour cent, ce qui représente un bond important par rapport au chiffre de 2.8 pour cent enregistré en 1996 (tableau annexe I.1). La croissance a principalement été la conséquence d'une accélération de la production industrielle, qui a augmenté de 6.1 pour cent en 1997 en raison du dynamisme de la demande tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation. Pour 1998, on s'attend à ce que l'activité économique demeure forte, et selon les prévisions, la croissance du PIB devrait se maintenir aux alentours de 6 pour cent. Le taux de chômage, de l'ordre de 7 pour cent, est resté stable en 1997, bien que certains éléments permettent de penser qu'il a légèrement reculé au cours du second semestre (tableau annexe I.2). Toutefois, le chômage de longue durée continue de poser un grave problème en Lettonie, car plus de 40 pour cent des chômeurs déclarés entrent dans cette catégorie. Au niveau régional, les taux de chômage présentent des écarts considérables, et dans certaines agglomérations industrielles de l'est du pays, on estime qu'ils sont quatre fois plus élevés que la moyenne nationale.

Les politiques budgétaire et monétaire rigoureuses menées par la Lettonie sont parvenues à ralentir un peu plus le taux d'inflation, qui est tombé de 13 pour cent en 1996 à 7 pour cent en 1997 (tableau annexe I.3). Cette baisse de l'inflation a eu lieu malgré le relèvement des prix administrés en 1997, en particulier dans le cas de l'électricité, des loyers d'habitation et de la taxe foncière. Le taux d'inflation annuel moyen de la Lettonie est le plus faible des trois pays Baltes, et il devrait continuer de reculer en 1998. Après la crise qui a frappé le secteur bancaire en 1995, la mise en œuvre de règles et de règlements plus stricts a restauré la confiance de la population, ainsi que l'illustre la croissance de 74 pour cent des crédits octroyés et de 55 pour cent des dépôts en 1997. Les taux d'intérêt ont eux aussi continué à baisser, et à la fin de 1997, les taux d'intérêt annuels moyens portés par les crédits bancaires à court et long terme étaient respectivement de 12.1 et 12.5 pour cent.

Malgré l'accroissement notable des exportations de marchandises en 1997, le déficit commercial a continué de se creuser en valeur absolue, mais a légèrement diminué en proportion du PIB. Plus précisément, les exportations ont progressé de 16 pour cent et les importations de 17 pour cent. Selon les premières estimations, le déficit de la balance des paiements courants est demeuré en 1997 de

l'ordre de 7 pour cent du PIB (tableau annexe I.4). Dans leur majorité, les exportations lituaniennes sont des produits de base tels que le bois et les produits dérivés, et les denrées alimentaires. Pour ce qui concerne les marchés d'exportation, la Russie, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont absorbé en 1997 plus de 50 pour cent du total des exportations. La croissance rapide de l'activité économique, l'augmentation des recettes fiscales et la rigueur de la politique budgétaire ont concouru à l'équilibre du budget de l'État en 1997.

Les entrées de capitaux étrangers ont connu une forte hausse en 1997, les premières estimations indiquant que l'investissement direct étranger (IDE) a progressé de près de 60 pour cent pour s'établir à 8 pour cent du PIB. Ce phénomène est étroitement lié à l'intensification de la privatisation et, parallèlement, à l'intérêt que manifestent les investisseurs pour certains secteurs, en particulier les secteurs financier, manufacturier et énergétique. Le processus de privatisation est pratiquement parvenu à son terme en Lettonie, et la quasi-totalité des entreprises du secteur agroalimentaire ont été privatisées. Toutefois, la privatisation d'un certain nombre de grandes entreprises d'État, comme la Compagnie de transports maritimes lettone et la Caisse d'épargne de Lettonie a été transférée à l'Agence de privatisation lettone. Les réformes structurelles ont continué d'avancer, et les règlements relatifs aux autorisations commerciales ont été assouplis. L'un des principaux points noirs est le contrôle de l'application de la loi anticorruption adoptée par le Parlement en 1997; à cet effet, un programme anticorruption est actuellement mis en œuvre avec le concours de la Banque mondiale. Les autorités lettones mettent par ailleurs en place un nouveau programme de modernisation et de renforcement des contrôles aux frontières, leur efficacité médiocre et le manque de moyens constituant des obstacles majeurs pour les échanges.

Situation du secteur agricole

La part de l'agriculture dans le PIB est tombée à 6.9 pour cent en 1997, alors qu'elle était de 7.6 pour cent en 1996 (tableau annexe I.9). Le poids de l'agriculture dans l'emploi total, de l'ordre de 17 pour cent, est toutefois demeuré élevé et relativement stable au cours de ces dernières années. L'importance de l'emploi agricole par rapport à la part du secteur dans le PIB est révélateur de la faible productivité de la main-d'œuvre agricole. Selon les estimations, la production agricole a reculé de 2.3 pour cent en 1997 (en prix courants), une baisse en grande partie imputable à la contraction de l'élevage (tableau annexe I.10), alors qu'en prix constants, elle a enregistré une croissance pour la quatrième année consécutive. Néanmoins, l'élevage continue d'être prépondérant, et en 1997, il représentait 53 pour cent de la production agricole brute.

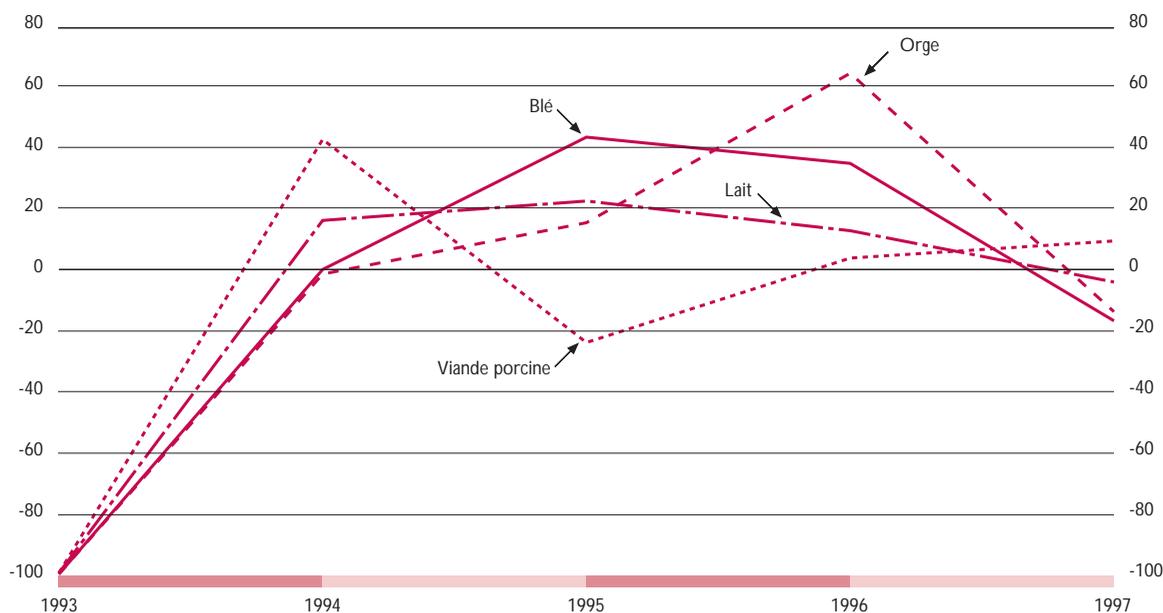
Avec la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange des Pays baltes sur l'agriculture, les prix au départ de l'exploitation dans les trois États baltes se sont rapprochés en 1997. En Lettonie, cette convergence a fait chuter les prix départ exploitation de tous les produits, à l'exception de la viande porcine, de la viande de volaille et de la betterave à sucre. Le graphique I.6.1 montre l'évolution des prix au départ de l'exploitation pour les principales productions animales et végétales sur la période 1993-1997.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

Après avoir connu une hausse de 6 pour cent en 1996, la superficie cultivée a augmenté pour la seconde année consécutive, pour atteindre quelque 1 million d'hectares en 1997. Les cultures céréalières, qui avaient progressé de 9 pour cent en 1996, ont représenté près de la moitié de la superficie cultivée. Plus précisément, la superficie en blé a augmenté d'environ 5 pour cent, tandis que celle consacrée aux céréales secondaires a enregistré une hausse de 12 pour cent. La superficie en orge, qui représente près des deux tiers de la superficie en céréales secondaires, a augmenté de 8 pour cent, tandis que les superficies en seigle et en avoine ont elles aussi progressé sensiblement. Dans le cas du blé et du seigle, l'extension des emblavures est due à la progression de la demande intérieure de farine panifiable, alors que dans le cas de l'orge, l'augmentation des superficies cultivées reflète

◆ Graphique 1.6.1. **Lettonie : prix à la ferme pour les principaux produits agricoles, 1993-1997**
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



Source : OCDE.

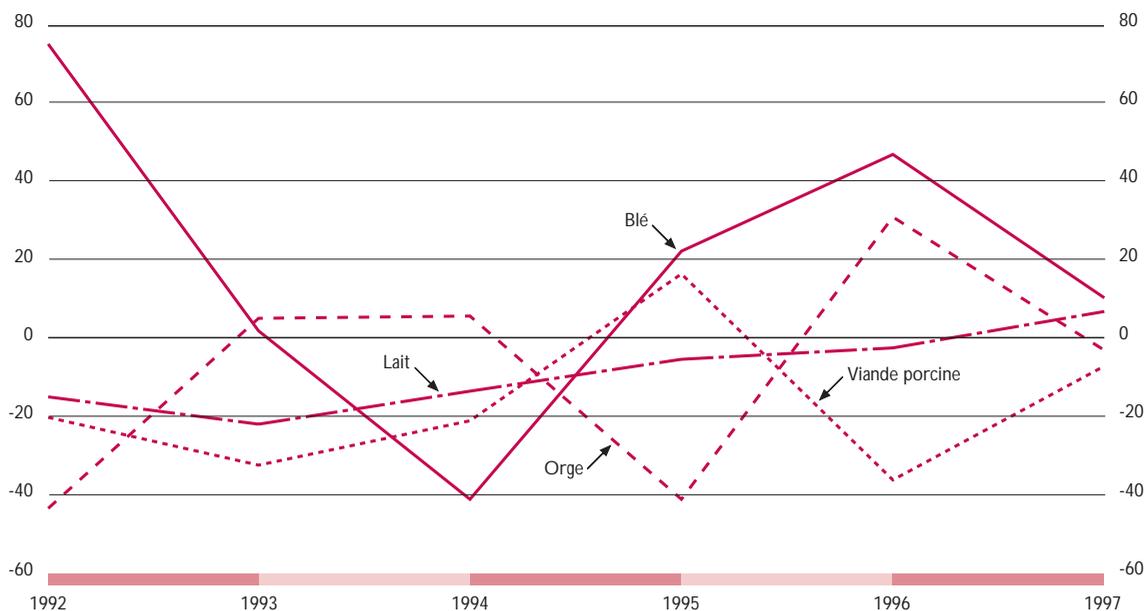
principalement l'accroissement de la demande émanant du secteur de l'élevage. Par ailleurs, la structure de la production céréalière continue d'évoluer, car la taille moyenne des exploitations céréalières a de nouveau augmenté en 1997. Pour ce qui est des autres cultures, les surfaces en betterave à sucre et en oléagineux n'ont guère varié entre 1995 et 1996, mais dans le cas des pommes de terre et des légumes, elles ont reculé d'environ 10 pour cent.

La production céréalière, qui s'est montée au total à 1 043 millions de tonnes, a pour la première fois dépassé le niveau atteint en 1993. Cette progression peut s'expliquer d'une part, par l'augmentation des emblavures et des rendements, mais également par des conditions météorologiques favorables durant la période de végétation. La production de blé s'est accrue de 11 pour cent pour atteindre 395 000 tonnes, tandis que celle de céréales secondaires a progressé d'environ 4 pour cent (tableaux annexes I.13 et I.14). De leur côté, les productions de seigle et d'avoine ont enregistré une hausse respective de 18 et 16 pour cent, tandis que la production d'orge a baissé de quelque 3 pour cent. Pour ce qui est des autres grandes cultures, la production de betterave à sucre a augmenté de 50 pour cent, celle de pommes de terre reculé d'environ 22 pour cent, tandis que la production de fruits et légumes s'est également contractée. La production sucrière risque toutefois de ne pouvoir augmenter davantage en raison de la capacité limitée de l'industrie nationale de transformation. Le graphique 1.6.2 montre l'évolution de la production des principales productions animales et céréalières sur la période 1993-1997.

Productions animales

La contraction des effectifs de bétail s'est poursuivie en 1997, pour la huitième année consécutive. Le cheptel bovin, en baisse de 6 pour cent, est tombé à 478 000 têtes de bétail, alors qu'il avait déjà reculé de 5 pour cent en 1996. Le nombre de vaches est en diminution d'environ 4 pour cent, à 266 000 têtes de bétail. Pour ce qui est du troupeau porcin, il a encore diminué de 7 pour cent après

◆ Graphique 1.6.2. **Lettonie : production des principaux produits agricoles, 1992-1997**
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



Source : OCDE.

avoir chuté de 17 pour cent en 1996. La contraction des effectifs de volailles s'est également poursuivie en 1997, puisqu'ils ont perdu quelque 6 pour cent, tandis que le cheptel ovin régressait également, la taille du troupeau diminuant d'environ 23 pour cent pour se situer à 49 000 têtes de bétail.

La production totale de viande a accusé une baisse d'environ 7 pour cent en 1997 (tableau annexe I.15). La production ovine s'est effondrée (-43 pour cent), alors que les productions de viande porcine et de viande de volaille ont reculé respectivement de 6 et 12 pour cent (tableaux annexes I.16 et I.17). Quant à la production de viande bovine, elle n'a baissé que de 4 pour cent en 1997 après avoir connu une chute de 45 pour cent en 1996. La production de viande devrait continuer à décliner en 1998, et rien ne permet de penser que la tendance à la baisse qui affecte le secteur de l'élevage est en train de s'inverser. Après avoir diminué de 2.6 pour cent en 1996, la production laitière est remontée de quelque 7 pour cent en 1997, un redressement intégralement imputable à l'augmentation des rendements (tableau annexe I.18). Certains indices laissent toutefois penser que le recul des effectifs de vaches est enrayé et qu'ils pourraient être en hausse en 1998. L'un des principaux problèmes dont souffre le secteur de l'élevage est qu'il existe un grand nombre d'exploitations détenant un troupeau de faible taille moyenne, ce qui tend à freiner l'introduction de technologies modernes.

Consommation et offre alimentaires

En 1997, la consommation par habitant des principaux types de viande s'est stabilisée, la consommation de viande porcine ayant enregistré une légère baisse, tandis que celle de viande de volaille a augmenté. La consommation de lait est tombée de quelque 6 pour cent, à 291 litres par habitant (tableau annexe I.19). Pour ce qui concerne les autres denrées alimentaires, la consommation de sucre, de pain et de pommes de terre a continué de régresser en 1997, contrairement à celle de fruits et légumes. En 1997, les prix alimentaires n'ont augmenté que de 3.6 pour cent, contre 7.3 pour cent pour les produits non alimentaires et 18 pour cent pour les services. La part des dépenses des ménages

consacrées à l'alimentation est en légère baisse, puisqu'elle est passée de 51 pour cent en 1996 à 49 pour cent en 1997 (tableau annexe I.9). Comme les revenus disponibles réels augmentent et que la hausse des prix alimentaires est modérée, elle devrait continuer de s'amenuiser en 1998.

Échanges agricoles

Courants d'échanges

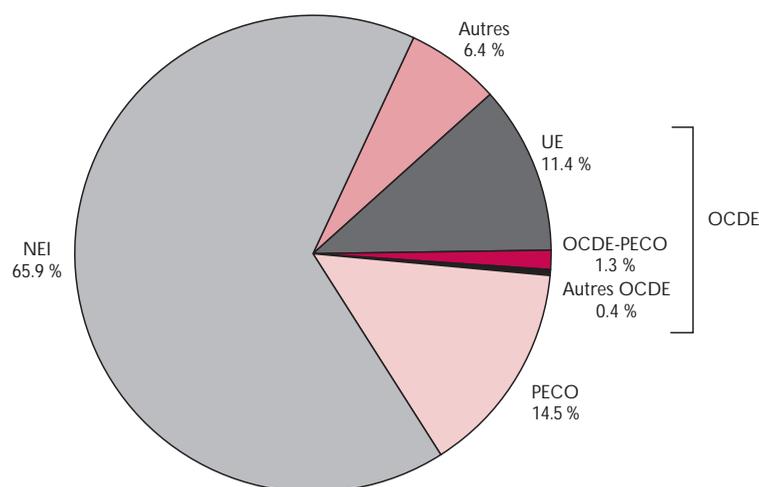
La part des produits agroalimentaires dans les exportations totales est tombée de 17 pour cent à quelque 15 pour cent entre 1996 et 1997, tandis que la part de ces produits dans les importations totales est demeurée stable à 14 pour cent (tableau annexe I.6). Si les importations de produits agroalimentaires semblent en voie de se stabiliser, les exportations sont en baisse, ce qui a presque entraîné un doublement du déficit de la balance des échanges agroalimentaires en 1997. En effet, la valeur des exportations, en léger recul, s'est établie à 243 millions de US\$, alors que les importations ont atteint 378 millions de US\$.

Selon les premières estimations, la composition des exportations de produits agroalimentaires s'est considérablement modifiée, la part des produits laitiers et des produits carnés ayant chuté fortement, passant de plus de 50 pour cent du total des exportations à environ 17 pour cent en 1997. Cette situation est due à l'effondrement du secteur de l'élevage letton durant la période de transition. De ce fait, le secteur national de la transformation de viande est désormais fortement dépendant des importations de viande non transformée. Par ailleurs, les exportations de poisson, de produits de la pêche et de produits de confiserie se sont accrues sensiblement et ont représenté en 1997 48 pour cent du total des exportations alimentaires. On constate en outre que parmi les importations agroalimentaires, le groupe de produits le plus important est représenté par les boissons alcoolisées et autres types de boissons, qui sont entrées pour près d'un cinquième dans les importations totales en 1997. La Lettonie a également importé en 1997 des volumes importants de produits de la pêche, de sucre, et de fruits et légumes. Compte tenu de la contraction des effectifs de bétail, la part des céréales fourragères dans les importations totales de produits alimentaires est tombée de 14 pour cent à quelque 4 pour cent entre 1996 et 1997, alors que les importations de viande et de produits laitiers, certes minimes au départ, se sont accrues régulièrement. Le graphique I.6.3 montre les destinations des exportations agricoles et alimentaires effectuées en 1997.

La structure géographique des échanges agroalimentaires de la Lettonie est demeurée relativement stable en 1997, les NEI, et notamment la Russie, ayant absorbé 66 pour cent des exportations alimentaires totales du pays. Les exportations à destination de l'UE ont reculé et ne représentaient plus qu'environ 11 pour cent du total, alors que les exportations vers les autres PECO sont montées à quelque 14 pour cent, et ce principalement en raison de l'accroissement des débouchés en Lituanie et en Estonie. Pour ce qui est des importations agroalimentaires de la Lettonie, la part de l'UE, qui a assuré environ 52 pour cent des importations en 1997, a été en forte progression par rapport aux 43 pour cent enregistrés en 1996. La part des PECO dans les importations lettones a également augmenté en 1997 pour s'établir approximativement à 18 pour cent (tableaux annexes I.7 et I.8).

Relations commerciales

L'Accord de libre-échange des Pays baltes relatif aux échanges de produits agroalimentaires, qui a été signé en juin 1996, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997⁶. Cet accord prévoit la libre circulation des produits agricoles et alimentaires d'origine intérieure entre les trois États baltes. Toutefois, les restrictions en vigueur concernant les échanges avec des pays tiers sont maintenues. Les négociations menées en vue de l'adhésion de la Lettonie à l'OMC se sont poursuivies, et malgré les espérances, n'ont pas abouti en 1997. Cela dit, comme la Lettonie applique des politiques commerciales relativement libérales et affiche un faible niveau de soutien interne, il est peu probable que son adhésion à l'OMC modifie profondément les mesures adoptées en matière d'échanges agricoles; en revanche elle pourrait entraîner certaines modifications de dispositions institutionnelles (normes de qualité, par exemple).

◆ Graphique 1.6.3. *Lettonie : exportations agroalimentaires par destination en 1997*

Source : OCDE.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

La restructuration et la privatisation du secteur agricole ont amené la Lettonie à changer radicalement son régime de la propriété et son mode d'occupation des terres au cours des années 90. En 1990, les fermes d'État et les fermes collectives représentaient respectivement environ 31 pour cent et 61 pour cent des terres agricoles, mais, en 1997, près de 59 pour cent de ces terres étaient occupées par des exploitations familiales, les fermes d'État ne représentant plus qu'un pour cent du territoire agricole. La restructuration en cours du secteur agricole a conduit à une augmentation régulière de la taille moyenne des exploitations familiales. Ainsi, au début de 1997, on estimait à 94 905 le nombre d'exploitations familiales, à 13.7 hectares la superficie moyenne des parcelles agricoles (et à 23.6 hectares la superficie agricole totale des exploitations) contre, respectivement, 12.1 hectares (et 19.9 hectares) en 1995. En 1997, il existait en outre en Lettonie un nombre important d'exploitations satellites d'une taille moyenne de 7.9 hectares, occupant une superficie totale de 156 000 hectares selon les estimations.

Alors que la privatisation du secteur agroalimentaire est sur le point de s'achever en Lettonie, les entreprises privées continuent de se restructurer et de se rationaliser pour gagner en compétitivité. Le processus de privatisation a puissamment incité les secteurs de la production et de la transformation à une coordination et une intégration plus étroites. On a ainsi vu un grand nombre d'entreprises de transformation être reprises par des associations de producteurs ou des coopératives de transformation, ce qui, à court terme, pourrait ne pas pousser ces entreprises à se restructurer davantage. L'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés les transformateurs est l'insuffisance d'investissements productifs permettant de moderniser et d'améliorer les techniques de fabrication, ainsi que le manque de compétences en gestion et en commercialisation pour pouvoir s'engager sur un marché ouvert et concurrentiel. L'énorme surcapacité de beaucoup d'entreprises de transformation reste problématique, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles rationalisations en 1998.

La privatisation des terres a elle aussi été menée à bien, et toutes les terres ont été distribuées, soit par restitution, soit par émission de titres fonciers ayant ultérieurement donné lieu à privatisation par le biais du système de coupons. Globalement, quelque 95 pour cent des terres agricoles sont revenues à des exploitations familiales, 3.8 pour cent à des entreprises privées et moins de 1 pour cent à l'État. La quasi-totalité des terres agricoles que détient encore l'État comprend essentiellement des exploitations expérimentales et des fermes-écoles ainsi que des terres appartenant à des collectivités locales. La législation régissant le fonctionnement du marché foncier a de nouveau été amendée en 1997 et prévoit que désormais, des ressortissants étrangers pourront acheter des terres agricoles situées en Lettonie. Toutefois, la faible rentabilité du secteur agricole et le manque d'emplois non agricoles en milieu rural continuent de freiner la création d'un véritable marché foncier.

Politiques du crédit et de l'investissement

La pénurie de crédit disponible à des taux d'intérêt raisonnables continue d'entraver le développement du secteur agricole letton. Au cours de ces dernières années, les taux d'intérêt réels ont fortement chuté à mesure que l'inflation diminuait, et en 1997, le taux d'intérêt réel sur les prêts à court terme était de l'ordre de 10 pour cent. Une grande partie des crédits accessibles au secteur agricole sont consentis par le canal de l'établissement de crédit d'État « Laukkredits » (crédit rural), créé dans le but d'administrer les prêts en faveur du secteur agricole financés par la Banque mondiale. Ces prêts bénéficient d'un taux d'intérêt fixe de 18 pour cent, et tous les demandeurs doivent répondre à des critères d'admission stricts. Pour tenter d'améliorer l'accès au crédit dans les zones rurales, plusieurs coopératives de crédit et d'épargne ont été créées avec le concours de l'UE. Toutefois, les ressources financières disponibles par ce canal sont limitées. En 1997, un nouveau programme, auquel une enveloppe de 0.5 million de LVL a été octroyée, a été lancé dans l'optique d'offrir au secteur agricole des crédits bonifiés destinés à des investissements productifs.

Politiques de soutien à l'agriculture

La mise en œuvre de la loi sur l'agriculture, qui a été votée fin 1996 et définit le cadre d'une politique à long terme de développement de l'agriculture lettone, a démarré en 1997. Le principal objectif de cette loi est de créer un secteur agricole efficient et économiquement viable, tout en maintenant l'emploi dans les zones rurales. Sur le fond, nombre des objectifs de cette loi se rapportent davantage au développement des zones rurales qu'aux politiques agricoles proprement dites. Ces objectifs sont les suivants :

- élaborer une politique agricole efficiente pour la période de transition ou jusqu'à l'entrée de la Lettonie dans l'UE, mettre en œuvre des mesures d'ajustement structurel et accroître la compétitivité de l'agriculture lettone sur les marchés internationaux;
- créer des conditions propices au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et qui serve les intérêts de la collectivité, en utilisant les ressources de façon rationnelle et en tenant compte des spécificités régionales;
- créer des conditions propices au développement d'entreprises de transformation efficientes et augmenter la valeur ajoutée du secteur;
- préserver l'emploi dans les zones rurales;
- accroître les revenus agricoles pour les aligner sur la moyenne nationale;
- poser les grands principes de la régulation du marché dans le secteur agricole; et
- développer l'enseignement agricole et la recherche agronomique.

Les autorités lettones n'appliquent aucune politique particulière de soutien des prix en faveur du secteur, à l'exception de la mise en place de barrières douanières. En 1997, une enveloppe budgétaire de près de 10 millions de LVL a été octroyée en faveur de la recherche en amélioration génétique animale et végétale ainsi qu'en matière de diffusion de l'information. En outre, les producteurs sont en partie remboursés des taxes sur les carburants utilisés dans le cadre de leurs activités agricoles. Pour

l'essentiel, le soutien à l'agriculture est ciblé sur les éleveurs. En 1997, quelque 13 200 exploitants ont reçu des subventions publiques, et en 1998, le nombre des bénéficiaires devrait augmenter. Pour 1998, un total de 17 millions de LVL a été alloué, sur le budget de l'État, au soutien à l'agriculture. Le programme de prix minimums garantis pour les céréales a été supprimé en 1997.

Les changements apportés à la législation fiscale au cours de 1997 ont d'importantes conséquences pour les exploitants agricoles. Les agriculteurs individuels privés, les ménages et les agriculteurs des exploitations satellites sont désormais assujettis à l'impôt sur le revenu au taux standard de 25 pour cent, si leur revenu annuel est inférieur à 45 000 LVL. Toutefois, les entreprises agricoles dont les bénéfices dépassent 45 000 LVL, sont soumises à un taux nettement plus élevé de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Depuis le 1^{er} janvier 1998, le taux des cotisations sociales versées par les agriculteurs a été porté à 37 pour cent, alors qu'il n'était que de 28 pour cent en 1997.

Politiques environnementale et de développement rural

Il n'existe en Lettonie aucune politique structurelle, sociale ou environnementale spécifiquement conçue pour favoriser le développement des zones rurales. Cependant, un nouveau programme en faveur des régions défavorisées a été approuvé en 1996 et partiellement mis en œuvre en 1997, afin de faire face aux problèmes des régions peu développées, caractérisées par un chômage élevé et par des revenus et un niveau de vie nettement inférieurs à la moyenne nationale. De plus, un Projet de développement rural, lancé par la Banque mondiale, est actuellement mis en œuvre en Lettonie et devrait aider à résoudre certains problèmes de développement rural comme la création d'emplois non agricoles. Aucune mesure agro-environnementale particulière n'est appliquée en Lettonie, en dehors de la politique générale de protection de l'environnement et de planification écologique.

Politiques d'échanges agricoles

Depuis le 1^{er} janvier 1998, les produits laitiers de Lettonie ont à nouveau accès au marché de l'UE suite à un raffermissement des règlements d'hygiène pour qu'ils soient en conformité avec la législation européenne. L'UE a octroyé une autorisation spécifique à certains producteurs laitiers lettoniens de manière à ce qu'ils puissent exporter leurs produits. La part du lait et des produits laitiers qui est exportée représente environ 20 pour cent de la production totale du pays. En dépit de longues négociations courant 1997, la Lettonie et l'Ukraine n'ont pu conclure une entente bilatérale qui aurait facilité l'accès des exportations lettoniennes de poisson au marché Ukrainien et offert de meilleures conditions de circulation en Lettonie aux produits céréaliers en provenance d'Ukraine. Cette entente aurait permis de baisser de 75 à 40 pour cent les droits de douane appliqués par la Lettonie à la farine et aux produits céréaliers ukrainiens; de la même façon, si cet accord avait été conclu, l'Ukraine aurait supprimé les droits de douane (20 pour cent actuellement) qu'elle applique au poisson provenant de Lettonie. Les exportations lettoniennes de poisson vers l'Ukraine sont de l'ordre de US\$27 millions par an.

Équivalents subventions à la production et à la consommation

Selon les premières estimations, l'ESP a atteint environ 8 pour cent en 1997 (tableau annexe III.3). Cet accroissement du soutien résulte surtout de l'augmentation du soutien aux prix, y compris des dépenses budgétaires générales consacrées à ce secteur, et en particulier les subventions aux intrants et les paiements directs. Malgré cette hausse, le niveau du soutien accordé à l'agriculture lettone demeure nettement inférieur aux estimations établies pour la Hongrie (16 pour cent), la Pologne (22 pour cent) et à la moyenne pour la zone de l'OCDE (35 pour cent) (encadré I.1). Si l'on considère le soutien accordé aux différents produits depuis 1993, on constate que les productions végétales ont bénéficié en moyenne d'un soutien moins élevé que les productions animales, sauf en 1997, où le soutien global aux productions végétales a été supérieur à celui octroyé aux produits animaux (tableau annexe III.4). Le sucre a, quant à lui, constitué une exception, puisque de tous les produits, il est celui qui a bénéficié du soutien le plus élevé entre 1993 et 1997, ce qui concorde avec le niveau élevé des droits à la frontière appliqués au sucre.

Résumé et perspectives

La croissance économique s'est accélérée en 1997, le PIB ayant progressé à un rythme soutenu de 6 pour cent, alors que le taux de croissance enregistré en 1996 avait été modéré. En 1998, la croissance du PIB devrait rester forte, de l'ordre de 6-7 pour cent. L'application de politiques monétaire et budgétaire rigoureuses a permis de ramener l'inflation à environ 7 pour cent en 1997, et le taux de chômage semble par ailleurs s'être stabilisé à 7 pour cent également. Le déficit de la balance des paiements courants, estimé à 8 pour cent du PIB en 1997, continue de susciter des inquiétudes, bien que le budget de l'État ait été équilibré en 1997 pour la première fois depuis l'indépendance. En 1997, les courants commerciaux ont connu une forte expansion, les exportations et importations ayant respectivement progressé de 15 et 19 pour cent. La privatisation, notamment dans les secteurs financier, manufacturier et énergétique, a donné lieu en 1997 à un afflux très important d'investissements directs étrangers. Ces entrées de capitaux devraient s'intensifier en 1998 compte tenu du fort intérêt suscité par la privatisation de la compagnie de transports maritimes d'État et de la Caisse d'épargne.

La part de l'agriculture dans le PIB est tombée au-dessous de 7 pour cent en 1997, alors que l'emploi agricole est demeuré élevé et relativement stable, autour de 17 pour cent. La contraction de la production agricole semble en voie de stabilisation en Lettonie, étant donné que la production agricole brute a accusé le recul le plus faible qu'elle ait connu depuis l'indépendance, à savoir seulement 2 pour cent en 1997. La régression du secteur de l'élevage s'est poursuivie, mais certains indices laissent à penser que les productions laitière et porcine redémarrent. En ce qui concerne les productions végétales, la production des principales céréales a augmenté, alors que celles de pommes de terre et de légumes se sont effondrées. Toutefois, dans la mesure où les cours mondiaux des céréales sont en baisse, les perspectives d'accroissement de la production sont limitées, mais l'on s'attend pour 1998 à un redressement de productions telles que les oléagineux, la betterave à sucre et les légumes. En 1997, les exportations de produits agricoles et alimentaires sont restées au même niveau qu'en 1996, mais les importations ont enregistré une forte progression, qui s'est traduite par un doublement du déficit de la balance des échanges agroalimentaires. Le déficit commercial devrait continuer à se creuser en 1998, à mesure que les exportations se stabiliseront ou reculeront et que les importations s'accroîtront.

La mise en œuvre de l'ALEEC, en 1997, a permis une certaine convergence des prix au départ de l'exploitation dans l'ensemble des États baltes, les prix de la plupart des produits ayant accusé une baisse en Lettonie. Alors que le niveau du soutien budgétaire au secteur agricole a été relativement faible en 1997, les autorités ont approuvé une augmentation du soutien de 70 pour cent pour 1998. Le soutien budgétaire a pour l'essentiel pris la forme de paiements directs aux producteurs ainsi que d'aides en faveur de la recherche et de l'enseignement et des mesures structurelles. Le soutien du marché à travers l'application de droits de douane sur les importations agricoles et alimentaires est en moyenne relativement faible. La panoplie des mesures de politique agricole devrait continuer à évoluer en fonction de l'objectif prioritaire que constitue l'adhésion à l'UE. Parmi les grands défis que doit relever le secteur letton figure la nécessité de formuler des politiques structurelles favorisant le développement d'une agriculture compétitive, d'améliorer les normes de qualité et de sécurité des produits alimentaires, et, enfin, de définir et de mettre en œuvre des politiques appropriées en faveur du développement des zones rurales.

7. LITUANIE

Situation macroéconomique

La croissance du PIB s'est accélérée, puisque celui-ci a augmenté de 6 pour cent en 1997, contre 4,2 pour cent en 1996 (tableau annexe I.1). L'activité économique est en expansion pour la quatrième année consécutive, cet accroissement étant la conséquence du dynamisme de la demande tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. En 1997, les ventes de détail ont progressé de 13 pour cent en valeur réelle, en grande partie grâce à la progression de 10 pour cent des salaires réels et à une augmentation de l'investissement d'environ 2 pour cent. Selon les statistiques officielles, les secteurs manufacturiers et les industries extractives ont enregistré en 1997 une progression de quelque 5 pour

cent en termes réels, alors que la production agricole a gagné environ 6 pour cent grâce à des récoltes exceptionnelles. En 1997, le secteur privé a assuré près de 70 pour cent du PIB. Le chômage déclaré, qui était tombé à 6.2 pour cent fin 1996, est remonté depuis le milieu de 1997, et à la fin de l'année, il était estimé à 6.7 pour cent (tableau annexe I.2). Le chômage latent continue toutefois d'être une source d'inquiétude majeure en Lituanie, en particulier dans les zones rurales. La restructuration se déroule beaucoup plus lentement en Lituanie qu'en Estonie et en Lettonie, mais en 1998, les autorités redoublent d'efforts pour restructurer les entreprises d'État.

L'inflation s'est encore ralentie en 1997, le taux d'inflation étant tombé à 8.4 pour cent à la fin de l'année contre 13.1 pour cent fin 1996 (tableau annexe I.3). Alors que les prix du logement, des services collectifs et des communications ont augmenté en 1997, ceux de l'alimentation et de l'habillement ont accusé une baisse de quelque 5 pour cent, compensant ainsi amplement la hausse des prix des services publics intervenue au cours de l'année. L'inflation devrait encore reculer en 1998, le taux d'inflation attendu se situant au-dessous de la barre des 7 pour cent. Après s'être contractée de 7 pour cent en 1996 en raison de la crise bancaire de l'année précédente, la masse monétaire a augmenté de 33 pour cent en 1997. La baisse des taux d'intérêt s'est poursuivie à mesure que la stabilité économique augmentait. Cependant, la Banque centrale a annoncé qu'elle envisageait de supprimer le régime de «currency board» après que les amendements indispensables auront été apportés à la législation, ce qui devrait intervenir au cours du premier semestre de 1998. Depuis 1994, le «currency board» a servi de base à la politique monétaire de la Lituanie et a maintenu l'ancrage du litas au dollar.

Selon les premières estimations, le déficit commercial s'est creusé en 1997, ainsi que le mettent en évidence le bond de 28 pour cent enregistré par les importations et la progression de quelque 20 pour cent des exportations. Ce déficit a cependant été en partie compensé par l'excédent présenté par la balance des services. Si les importations ont rapidement gagné du terrain, c'est essentiellement grâce à l'augmentation des importations de pétrole, de machines et de matériels, d'appareils électriques et de véhicules de transport. Malgré l'accroissement des entrées de capitaux en 1997, le déficit de la balance des paiements courants a atteint environ 10 pour cent du PIB, en légère progression par rapport au chiffre enregistré en 1996 (tableau annexe I.1). Ce creusement du déficit reste pour la Lituanie une source d'inquiétude. Le déficit du budget des administrations publiques a quelque peu reculé en 1997, puisqu'il s'est établi à 1.2 pour cent du PIB, contre 1.9 pour cent en 1996. Cette amélioration de la situation budgétaire serait principalement due à des recettes publiques plus importantes en 1997, mais aussi à la vigueur de la croissance économique ainsi qu'à l'augmentation du produit des impôts indirects. Pour 1998 cependant, il est prévu un déficit plus important du budget des administrations publiques compte tenu de la décision prise par le gouvernement d'accroître les dépenses consacrées à l'éducation, aux soins de santé et aux pensions.

Bien que l'investissement direct étranger (IDE) soit proportionnellement plus faible qu'en Estonie et en Lettonie, les entrées d'IDE ont atteint en 1997 258 millions de US\$, soit environ 4 pour cent du PIB, alors qu'elles ne s'étaient montées qu'à 152 millions de US\$ en 1996. Cet accroissement des entrées de capitaux est en grande partie lié à la privatisation d'entreprises d'État mise en place dans le courant de l'année. Dans la mesure où le rythme des privatisations devrait s'accroître en 1998, on s'attend à un afflux d'IDE plus important.

Situation du secteur agricole

Selon les premières estimations, l'agriculture est entrée à hauteur de 12 pour cent environ dans le PIB en 1997, à peu près comme en 1996 (tableau annexe I.9). Toutefois, au total, l'agriculture et les industries alimentaires représentent quelque 36 pour cent du PIB. L'emploi dans le secteur de la production agricole a reculé légèrement, se situant à 21.5 pour cent de l'emploi total en 1997, contre 22.5 pour cent en 1996. Ce léger recul de l'emploi agricole peut s'expliquer par le fait que la loi sur les procédures et conditions de restitution des droits de propriété sur les biens existants a été suspendue au cours du 1^{er} semestre de 1997, et qu'en conséquence, le nombre d'exploitations n'a pu augmenter, alors que le processus de réorganisation des entreprises agricoles s'est poursuivi. Néanmoins, la proportion élevée de la main-d'œuvre agricole par rapport au poids de l'agriculture dans le PIB montre

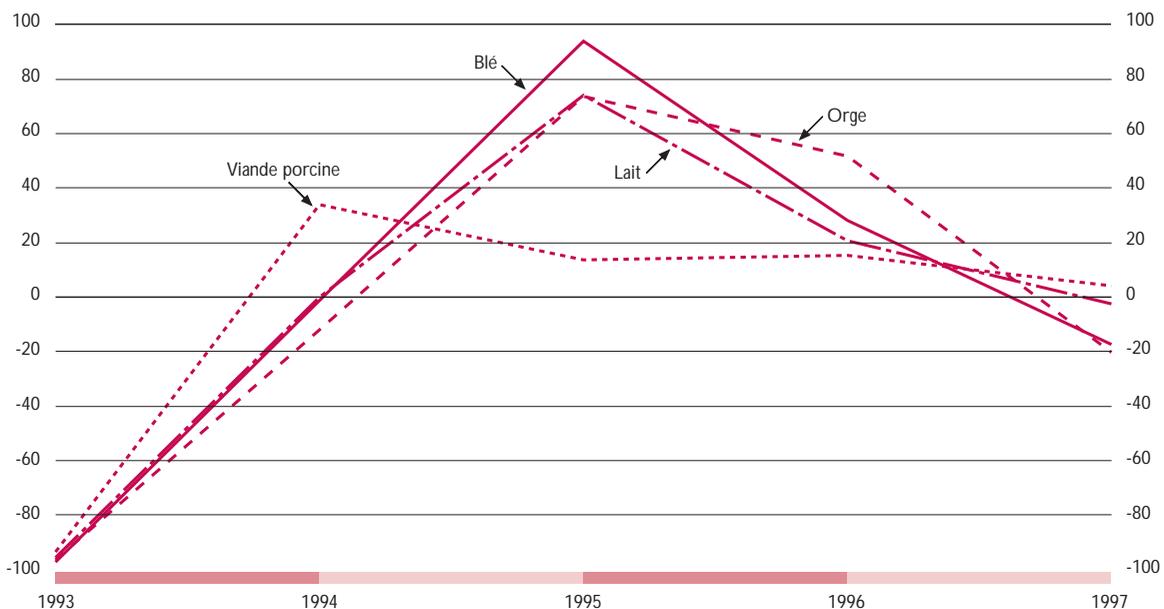
bien la faible productivité du travail dans ce secteur. La production agricole a augmenté d'environ 6 pour cent en 1997, après avoir connu une hausse de 10 pour cent en 1996 (tableau annexe I.10). Les productions végétales et animales ont en effet augmenté respectivement de 9 et 2 pour cent au cours de l'année. La contraction du secteur de l'élevage semblerait donc s'être stabilisée, puisque c'est la première fois depuis 1989 que les productions animales sont en hausse.

La situation financière des producteurs agricoles ne s'est guère améliorée en 1997, si l'on en croit les premières données collectées. L'un des graves problèmes dont souffrent les producteurs agricoles est celui des retards de paiement des sommes qui leur sont dues par les transformateurs. Cependant, de nouvelles mesures ont été adoptées en 1997, qui fixent des procédures plus strictes pour le paiement des dettes du secteur de la transformation. Ainsi, ces derniers sont désormais tenus de verser aux producteurs des intérêts sur les impayés, et par ailleurs, ils sont passibles de sanctions financières supplémentaires prévues par la loi. En conséquence, le montant des créances des producteurs agricoles s'est quelque peu réduit en 1997.

Pour ce qui est du secteur en aval, les transformateurs affichent souvent des résultats économiques médiocres, d'une part parce qu'ils manquent de compétences en gestion et en commercialisation, et d'autre part, parce que les installations et équipements existant sont sous-utilisés. Dans le secteur laitier, la rationalisation et les fusions ont considérablement réduit le nombre des laiteries, qui est tombé à 48 environ en 1997, contre plus de 60 en 1996. La concentration du secteur laitier est en réalité bien plus importante que ne le laissent supposer ces chiffres, car les 13 plus grandes laiteries du pays transforment plus de 70 pour cent de la production laitière totale de la Lituanie.

Les prix des principaux produits agricoles au départ de l'exploitation ont continué de fléchir en 1997, les baisses les plus importantes ayant été observées pour les céréales, les bovins et le lait, tandis que ceux des porcs, de la volaille, des pommes de terre et des légumes ont enregistré une hausse. Graphique I.7.1 montre l'évolution des prix des principaux produits agricoles à la sortie de l'exploitation sur la période 1993-1997.

◆ Graphique I.7.1. *Lituanie : prix à la ferme pour les principaux produits agricoles, 1993-1997*
Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

En 1997, la superficie consacrée aux productions végétales a augmenté de 4.4 pour cent, pour s'établir à 2.5 millions d'hectares, tandis que les emblavures de céréales sont passées à 2.6 millions d'hectares, soit une hausse de 8.8 pour cent (les surfaces en blé ayant progressé de plus de 10 pour cent et celles de céréales secondaires de 6 pour cent). La réduction des superficies en orge s'explique essentiellement par la chute de la demande dans le secteur de l'élevage. S'agissant des autres productions végétales, la betterave à sucre et le colza ont vu leurs surfaces augmenter respectivement de 13 et 88 pour cent, tandis que les superficies consacrées aux pommes de terre et aux légumes ont sensiblement reculé. La répartition des productions végétales entre les différents types d'exploitation a par ailleurs quelque peu évolué, les exploitations privées et familiales ayant augmenté de plus de 10 pour cent leurs surfaces affectées aux cultures, tandis que ces dernières ont reculé d'environ 4 pour cent sur les terres des sociétés agricoles en commandite. En outre, certains indices laissent à penser que la productivité des cultures, notamment les céréales, les pommes de terre et la betterave à sucre, s'est accrue et qu'elle augmente plutôt sur les exploitations privées et familiales que dans les sociétés en commandite et les entreprises agricoles. Par rapport à la production totale, les exploitations privées et familiales ont assuré quelque 73 pour cent de la production céréalière et 99 pour cent de la production de pommes de terre en 1997.

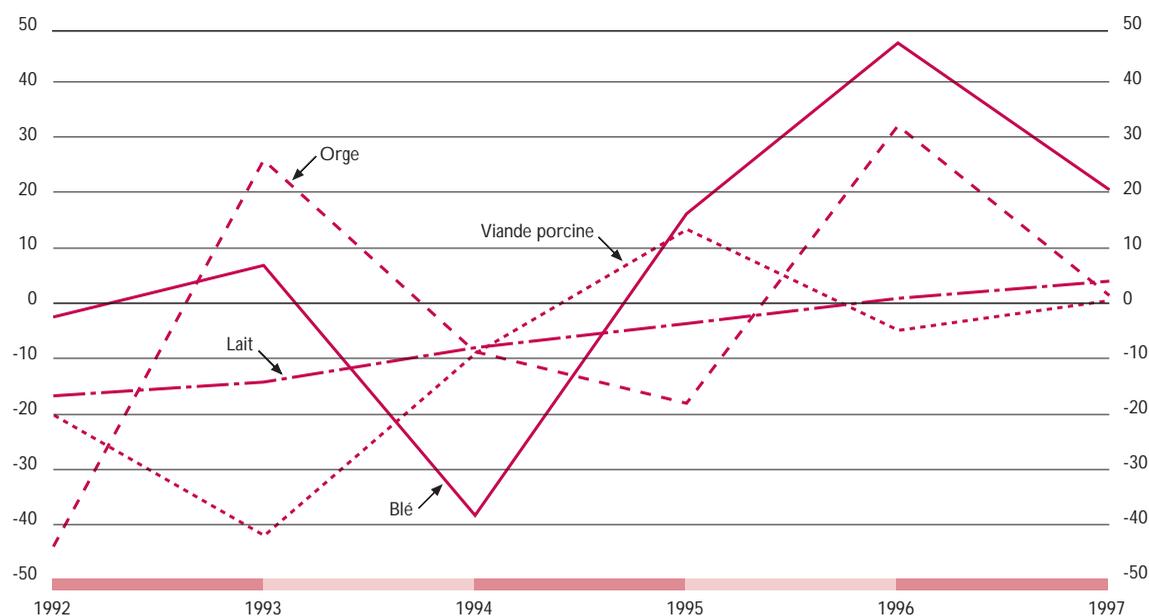
En 1997, l'expansion des superficies cultivées, l'augmentation des rendements et des conditions climatiques favorables se sont conjuguées pour permettre une récolte exceptionnelle de céréales, qui a atteint 3.1 millions de tonnes, soit 13 pour cent de plus qu'en 1996 (tableau annexe I.12). La production de toutes les principales céréales s'est accrue notablement – le blé de 20 pour cent, le seigle de 21 pour cent, l'avoine de 10 pour cent et l'orge d'environ 1 pour cent (tableaux annexes I.13 et I.14). Pour ce qui est des autres grandes cultures, leur production a également nettement progressé, la production de betteraves à sucre s'étant accrue d'environ 26 pour cent, tandis que celles de pommes de terre et de légumes reculaient respectivement de 10 et 4 pour cent. Graphique I.7.2 montre l'évolution de la production des principaux produits animaux et des principales céréales sur la période 1992-1997.

Productions animales

Les effectifs de bétail ont continué de décliner en 1997, le troupeau bovin ayant diminué de 13 pour cent au cours de l'année après avoir reculé de 1 pour cent en 1996. Les effectifs d'ovins ont augmenté d'environ 2 pour cent, mais le nombre de vaches et de porcs est tombé respectivement de quelque 1 et 2 pour cent. Bien que les effectifs de bovins, de porcins et de volailles des exploitations privées et familiales aient augmenté en 1997, ils ont diminué de manière significative dans le cas des sociétés agricoles en commandite et des entreprises agricoles. Globalement, les exploitations privées et familiales ont assuré 56 pour cent de la production de viande et 85 pour cent de la production de lait.

La contraction de la production de viande a été enrayerée en 1996, et on a observé une progression en 1997, pour la première fois depuis plus de 10 ans. La production totale de viande a augmenté d'environ 7 pour cent, après avoir accusé une baisse de 4.5 pour cent en 1996 (tableau annexe I.15), mais l'on a enregistré différentes variations suivant le type de viande : la production de viandes bovine et porcine a légèrement augmenté, la production de viande ovine s'est stabilisée, mais celle de viande de volaille a accusé un léger recul (tableaux annexes I.16 et I.17). La production de lait a quant à elle augmenté pour la deuxième année consécutive, affichant une hausse de 3.7 pour cent après l'accroissement minime enregistré en 1996 (tableau annexe I.18). Cette amélioration est due à une meilleure productivité en 1997, car la taille du troupeau laitier continue de diminuer.

◆ Graphique 1.7.2. *Lituanie : production des principaux produits agricoles, 1992-1997*
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente



Source : OCDE.

Consommation alimentaire

Selon les premières estimations, la consommation de viande est demeurée relativement stable en 1997, à 51 kg par habitant. En outre, le remplacement du bœuf et du porc par la viande de volaille semble ne plus être au goût du jour et, comparée aux 22 kg par habitant pour ces deux types de viande, la consommation de viande de volaille, avec 6 kg par habitant, est demeurée faible (tableau annexe I.19). Alors que la consommation de lait, d'œufs et de pain s'est accrue en 1997, celle de sucre est restée à peu près stable et celle de pommes de terre a reculé. La part moyenne du revenu des ménages consacrée à l'alimentation a baissé pour la quatrième année consécutive, passant de 55 pour cent en 1996 à 52 pour cent en 1997 (tableau annexe I.9).

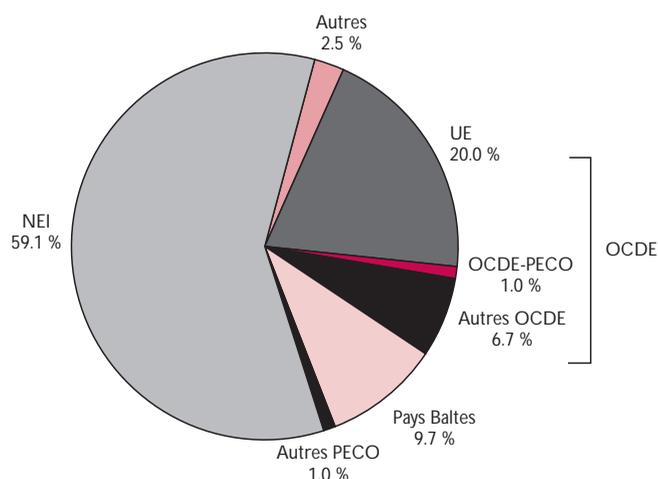
Échanges agricoles

Courants d'échanges

Les exportations agroalimentaires de la Lituanie ont augmenté d'environ 7 pour cent en 1997, à 613 millions de US\$, mais leur part dans les exportations totales a diminué, pour s'établir à 16 pour cent (tableau annexe I.6). Les animaux sur pied et les produits animaux ont représenté 46 pour cent du total des exportations en 1997, ce qui correspond au chiffre atteint en 1996, mais les exportations de préparations alimentaires ont reculé. Les importations agroalimentaires ont quant à elles progressé d'environ 4 pour cent en 1997, leur part dans les importations totales ayant toutefois diminué d'environ 11 pour cent, en grande partie en raison du repli des importations de produits animaux. Toutefois, les importations de boissons et de produits dérivés du tabac ont connu une forte hausse en 1997. Le déficit global de la balance des échanges de produits agroalimentaires est tombé en 1997 à 11 millions de US\$, contre 21 millions de US\$ en 1996.

S'agissant de la structure géographique des échanges agroalimentaires, la part des NEI dans les exportations et les importations de Lituanie s'est amenuisée en 1997, alors que celle de l'UE s'est accrue. Pour être plus précis, les exportations à destination des NEI sont tombées à 59 pour cent en 1997, alors que ces pays n'ont assuré que 11 pour cent des importations alimentaires de la Lituanie. Cependant, les exportations de produits alimentaires vers l'UE, en hausse, sont passées à environ 20 pour cent des exportations alimentaires totales, tandis que l'UE assurait près de 45 pour cent des importations lituaniennes. Cet accroissement des échanges s'explique en grande partie par l'application de l'Accord sur la libéralisation des échanges et l'institution de mesures d'accompagnement conclu avec l'UE. Les principaux produits agricoles et alimentaires exportés sont le lait et les produits laitiers, les boissons, les spiritueux, les animaux sur pied et les produits animaux, tous ces produits confondus représentant plus des deux tiers du total des exportations agroalimentaires. Quant aux produits d'importation, les plus importants sont le tabac, les boissons, et les fruits et légumes. Le graphique I.7.3 montre la composition des exportations agricoles et alimentaires par destination en 1997.

◆ Graphique 1.7.3. *Lituanie : exportations agroalimentaires par destination en 1997*



Source : OCDE.

Relations commerciales

Au début de 1997, sont entrés en vigueur des accords de libre-échange conclus avec la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et les pays de l'AELE. Par ailleurs, un accord de libre-échange a été signé avec la Slovaquie; il est appliqué de façon temporaire depuis le 1^{er} mars 1997, pendant que se déroulent les discussions avec la Hongrie. L'Accord européen a officiellement pris effet le 1^{er} février 1998, après avoir été ratifié par le Parlement européen et les 15 États membres de l'UE. Des négociations avec l'OMC sont en cours, et devraient aboutir vers la fin de 1998. Néanmoins, il faudra auparavant résoudre certaines autres questions relatives à l'accès au marché et aux subventions à l'exportation. A l'heure actuelle, des négociations se poursuivent également avec l'Ukraine en vue de modifier éventuellement les arrangements commerciaux bilatéraux en vigueur.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

En début d'année, le Parlement lituanien a suspendu la loi sur les procédures et conditions de restitution des droits de propriété sur les biens existants, et voté une nouvelle loi le 2 juillet 1997. Les textes d'application de cette nouvelle loi ne sont pas encore tout à fait prêts, mais l'on s'attend pour 1998 et ultérieurement, à de profonds changements dans la mise en œuvre de la réforme foncière. Ainsi, la taille de la parcelle restituée a été portée de 80 à 150 hectares, le droit de propriété sur le bien est rétabli pour tous les ressortissants, y compris ceux qui résident à l'étranger, et l'ancien propriétaire, ou ses héritiers, peut retrouver matériellement son bien ou louer la parcelle de terre sur une base volontaire. Par ailleurs, les différentes formes d'indemnisation restent identiques, en ce sens que l'indemnisation des anciens propriétaires peut se faire soit par versement d'espèces, par attribution de parcelles de terre de remplacement situées dans d'autres zones ou de terrains boisés, ou encore par attribution d'actions d'entreprises de transformation.

La réforme foncière et la privatisation des terres en cours n'ont guère progressé en 1997, car la législation en la matière a été profondément bouleversée. Toutefois, les structures agricoles ont continué d'évoluer, puisqu'il y a eu un certain nombre de restructurations de sociétés agricoles en commandite, d'exploitations familiales et de lopins familiaux. Globalement, le nombre d'exploitations privées individuelles a augmenté, tandis que celui des lopins familiaux et des sociétés en commandite a diminué. En 1997, la répartition des terres agricoles était la suivante : 38 pour cent pour les exploitations individuelles, 24 pour cent pour les lopins familiaux, environ 16 pour cent pour les sociétés agricoles en commandite, et enfin, quelque 12 pour cent pour les fermes d'État et les potagers. Le pourcentage restant, soit 10 pour cent des terres, est resté non affecté. En 1997, on dénombrait près de 200 000 agriculteurs privés exploitant plus de 1.5 million d'hectares de terres agricoles. La taille moyenne de ces exploitations s'est maintenue à 7.6 hectares en 1997, tandis que la taille moyenne des parcelles enregistrées est tombée à 5.6 hectares.

Le marché du foncier agricole est resté atone en 1997, la demande de terres manquant de vigueur en raison du degré élevé d'incertitude et de la faible rentabilité des activités du secteur. Selon les premières estimations établies par les experts, seuls 2.1 pour cent des terres détenues par des propriétaires privés ont été mises en vente en 1997, 75 pour cent d'entre elles ayant été achetées, et le pourcentage restant, loué. Pour l'essentiel, la demande de terres agricoles n'est pas venue du secteur lui-même, mais principalement de chefs d'entreprise qui ont acheté des terres pour des usages non agricoles. Les prix des terres agricoles se sont échelonnés entre environ 400 LTL et plus de 4 000 LTL, selon la qualité du sol et la localisation de la parcelle.

En Lituanie, les structures agricoles s'orientent progressivement vers des exploitations de petite taille, puisque près des trois cinquièmes des exploitations disposent de moins de 10 hectares, un quart disposant de 10 à 20 hectares, et seulement environ un dixième disposant de plus de 20 hectares. Pour la plupart d'entre elles, ces exploitations ne sont pas viables en tant que sources d'emploi à plein-temps, et on assistera probablement à d'autres restructurations à moyen terme. Néanmoins, le développement d'un marché foncier efficace devrait permettre de résoudre nombre des problèmes structurels dont souffre actuellement le secteur, et de conduire à la mise en place d'un secteur agricole plus performant et viable.

Privatisation des secteurs en amont et en aval

En Lituanie, la privatisation des entreprises agroalimentaires des secteurs en amont et en aval est pratiquement achevée. En 1997, la privatisation des différents sous-secteurs de l'agriculture oscillait entre 81 pour cent pour les entreprises du secteur laitier à plus de 87 pour cent pour les entreprises de transformation de la viande. Dans le secteur végétal, plus de 90 pour cent des sucreries et 96 pour cent du secteur de la transformation des céréales avaient été privatisées. En ce qui concerne le secteur des intrants agricoles, plus de 90 pour cent des entreprises prestataires de service étaient passées aux mains du secteur privé. Globalement, environ 86 pour cent des actifs des entreprises agroalimentaires privatisées ont été acquis par des producteurs (sur la moitié du capital total qui y était affecté), ce qui montre bien que le processus de privatisation a eu tendance à avantager les producteurs agricoles.

Si, dans l'agroalimentaire, le changement de régime de propriété a été relativement rapide, la restructuration interne des entreprises et la modernisation de leurs locaux et de leurs équipements ont progressé beaucoup plus lentement, principalement faute d'investissements. Un autre fait nouveau intervenu ces dernières années dans le secteur en aval a été la création de nombreuses petites usines de transformation de la viande, en particulier en milieu rural. A court terme, ces nouvelles entreprises ont introduit davantage de concurrence et fait baisser les prix à la consommation, mais à long terme, leur survie est compromise, d'une part en raison de leur petite taille, et d'autre part parce qu'elles sont dans l'impossibilité de jouer sur les économies d'échelle. Selon les premières estimations, les résultats de l'agroalimentaire pour 1997 sont médiocres en raison de l'importance des surcapacités et du faible niveau d'efficacité du secteur. La contraction continue des effectifs de bétail a amplifié le problème de capacité excédentaire, en particulier dans le secteur de la transformation de la viande, et l'absence généralisée de compétence en gestion et en commercialisation continue de faire obstacle au développement d'un secteur agroalimentaire plus efficace et axé sur le marché. En 1998, il est probable que la rationalisation et la restructuration du secteur de la transformation se poursuivront.

Politiques de soutien à l'agriculture

Le nouveau Fonds de soutien aux zones rurales, qui a remplacé le Fonds de soutien agricole et le Fonds d'aide aux agriculteurs, a pris ses fonctions en 1997⁷. Il gère l'intégralité du soutien octroyé au secteur agricole et aux zones rurales. Le système de soutien des prix agricoles a été profondément modifié en 1997, et un nouveau système a été mis en place le 1^{er} avril, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- faire passer les prix des principaux produits agricoles d'un système de prix administrés à un système de prix réglementés;
- réduire le nombre des produits dont les prix sont réglementés;
- encourager l'achat d'intrants de meilleure qualité en relevant les prix au départ de l'exploitation ou les subventions directes;
- compléter le système de soutien des prix par des investissements publics dans des projets prioritaires, ainsi que par des programmes de soutien spécifiques; et,
- faciliter l'intégration de l'agriculture lituanienne au marché mondial en améliorant la transmission aux producteurs des signaux donnés par le marché mondial.

En 1997, des prix planchers et des quotas ont été mis en place pour le blé de qualité alimentaire (630-700 LTL par tonne), le seigle (630 LTL par tonne), le sarrasin (1 500 LTL par tonne), les légumineuses (800-850 LTL par tonne), la betterave à sucre (145 LTL par tonne) et la filasse de lin (750-2 200 LTL par tonne). La procédure en vigueur pour l'achat de lait a également été modifiée. Pendant la campagne laitière, un prix de soutien minimum de 550 LTL par tonne est appliqué, et en outre, des subventions sont octroyées en fonction de la qualité du lait. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité du lait produit en hiver, des paiements spéciaux complémentaires, applicables à compter du 1^{er} novembre de chaque année, sont venus remplacer les prix de soutien minimums. Dans le cas des bovins de boucherie, les producteurs reçoivent, outre le prix de marché, des subventions destinées à encourager la production d'animaux de meilleure qualité. Le secteur porcin bénéficie également de prix planchers et d'aides à la qualité.

Une enveloppe de près de 397 millions de LTL, soit 5,8 pour cent du budget de l'État, a été allouée en 1997 au Fonds de soutien en faveur des zones rurales. Sur ce montant, 246 millions de LTL (60 pour cent du montant total) ont été octroyés sous forme de subventions, 27 pour cent sont allés à des programmes d'investissement, 6 pour cent à la recherche, à la formation et aux services de vulgarisation, et 5 pour cent au Fonds de garantie des prêts agricoles. Toutefois, le montant des fonds publics alloués au Fonds de soutien en faveur des zones rurales a été ramené à 375 millions de LTL pour 1998 et devrait subir une nouvelle réduction en 1999. Les prix des céréales, des bovins sur pied et du lait seront donc de plus en plus soumis aux forces du marché. Cependant, les subventions incitant à améliorer la qualité des intrants seront maintenues, en particulier celles destinées à l'achat de semences, de plants et d'animaux reproducteurs (bovins et volailles).

Politiques du crédit et de l'investissement

Le souvenir de la grave crise bancaire de 1995 s'éloignant, le public a davantage fait confiance au secteur bancaire en 1997. Les nouveaux ajustements intervenus dans le secteur se sont traduits par une diminution du nombre des banques commerciales qui, à la fin de 1997, s'est trouvé divisé par deux. La Banque agricole de Lituanie, qui détient environ 20 pour cent du marché, reste la principale institution consentant des prêts aux producteurs agricoles. Toutefois, d'autres banques commerciales ont manifesté davantage d'intérêt vis-à-vis de ce secteur en 1997, et une part croissante du Fonds de garantie des prêts agricoles est maintenant gérée par des banques commerciales. En outre, onze nouvelles coopératives de crédit ont été enregistrées en Lituanie l'année dernière, ce qui porte leur nombre à 23 environ, dont 12 sont plus particulièrement axées sur le secteur agricole. La proportion des prêts à long terme en monnaie nationale a continué de croître en 1997, atteignant 37 pour cent du total des prêts (contre 32 pour cent en 1996), tandis que les prêts en devises représentaient 42 pour cent de ce total. Néanmoins, les prêts à long terme au secteur agricole n'ont représenté que 7 pour cent du crédit total à long terme.

Une partie du Fonds de soutien en faveur des zones rurales sert également à subventionner des prêts consentis aux producteurs agricoles pour constituer leur fonds de roulement. Les exploitants individuels et les sociétés en commandite peuvent bénéficier de ce programme, sous réserve de répondre à certains critères. Depuis le 5 mars 1997, le taux des crédits bonifiés représente 60 pour cent du taux d'intérêt du marché pour les prêts d'un an consentis par les banques et les coopératives de crédit aux producteurs individuels et aux sociétés en commandite pour l'achat de carburants, d'engrais et de produits agrochimiques. Ce taux ne peut toutefois être appliqué qu'aux prêts ne dépassant pas 50 000 LTL dans le cas d'un agriculteur individuel, ou 100 000 LTL dans le cas des sociétés en commandite.

En 1997 a été créé le Fonds de garantie des prêts agricoles, dont la dotation initiale s'élevait à 20 millions de LTL provenant du Fonds de soutien en faveur des zones rurales. Le Fonds devrait par ailleurs recevoir des ressources supplémentaires du Programme PHARE de l'UE. Pour les prêts consentis aux producteurs agricoles, le Fonds partage les risques de prêt avec l'établissement de crédit et, en cas de défaut de paiement, garantit un remboursement à hauteur de 80 pour cent du prêt. Les producteurs agricoles qui bénéficient de ce programme doivent remplir les critères suivants : l'agriculteur doit posséder au moins 9 hectares de terres; pratiquer une activité agricole depuis au moins deux ans; établir un plan d'exploitation viable; apporter au moins 10 pour cent du coût total du projet; et, fournir une garantie suffisante pour le prêt.

Politique environnementale et autres politiques de soutien

En 1997, le nouveau Programme d'aide à l'installation a été l'une des grandes priorités du gouvernement. Il s'agit d'un programme visant à faciliter l'entrée de nouveaux agriculteurs dans le secteur agricole en leur octroyant des dotations en capital. Les agriculteurs bénéficiant de ce programme reçoivent une aide financière correspondant à 25 pour cent du prix d'achat de nouvelles machines ou de nouveaux équipements utilisés sur l'exploitation, et en outre, les jeunes agriculteurs bénéficient d'aides s'élevant à 40 pour cent du coût occasionné par la construction de nouveaux bâtiments d'exploitation (bâtiments d'élevage ou de stockage des récoltes). Ce programme, qui est aussi alimenté par le Fonds de soutien en faveur des zones rurales, devrait être notablement développé en 1998.

Une enveloppe de près de 4 millions de LTL sur le budget de l'État a été allouée en 1997 à la mise en œuvre de plans en faveur de l'environnement. Les principaux objectifs de ces plans sont les suivants :

- encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement en remplaçant pesticides et engrais artificiels par des produits écologiques;
- certifier, acheter et transformer des produits écologiques et développer des infrastructures commerciales appropriées;

- encourager des pratiques écologiques réduisant la pollution sur les exploitations familiales dans la région du Karst;
- encourager des pratiques écologiques réduisant la pollution au niveau des habitats ruraux.

Environ 20 pour cent du territoire agricole de la Lituanie est classé dans la catégorie zones défavorisées ou écologiquement sensibles. Le programme de réorganisation des entreprises agricoles situées dans les zones défavorisées offre des aides financières pour les activités suivantes : production et transformation de produits animaux et végétaux, traditionnels ou non, pour lesquels il existe une demande; développement de l'artisanat, des services et d'autres types d'activité à vocation locale; et développement de l'agrotourisme. Alors que les programmes de développement rural viennent seulement d'aborder leur phase d'élaboration, un montant de 1.2 millions de LTL a néanmoins été alloué en 1997 à la formation des ruraux aux activités commerciales. En outre, une enveloppe de près de 23 millions de LTL a été octroyée par le Fonds de soutien en faveur des zones rurales pour la recherche agronomique et la formation agricole.

Politiques en matière d'échanges agricoles

Alors que les exportations de blé et de seigle ont été frappées temporairement d'interdiction en 1996 par crainte de pénurie, aucune taxe ou limitation quantitative n'a été imposée pour ces produits en 1997. Toutefois, entre 1995 et 1997, les exportations de céréales ont été contingentées, les quantités ayant été fixées par le ministère de l'Agriculture. Ces contingents ont été abolis en août 1997. Il est peu probable que les mesures relatives aux exportations soient très différentes en 1998, car elles dépendent dans une large mesure d'accords internationaux. En 1995 et 1996, un certain nombre de produits agricoles présentant des excédents, comme la viande bovine et les produits laitiers, ont bénéficié de subventions à l'exportation, mais compte tenu de la situation économique globale et de la modicité des ressources financières disponibles, il y a peu de chance que ce type de mesure soit renouvelé à brève échéance.

Les principaux instruments réglementant les importations de produits alimentaires sont les droits de douane, généralement *ad valorem*, bien que des droits spécifiques puissent également être appliqués. Des licences spéciales, qui sont accordées par adjudication, continuent d'être exigées pour l'importation de certains produits soumis à des contingents tarifaires. En 1997, la réglementation relative aux importations s'est quelque peu stabilisée du fait que le gouvernement a adopté une résolution fixant les droits (conventionnels et autonomes) sur les marchandises importées, une liste de pays auxquels seront appliqués des droits conventionnels et préférentiels, et enfin, une liste des marchandises exemptes de droits et dont les importations sont soumises à un contingentement spécifique.

Équivalents subventions à la production et à la consommation

Selon les premières estimations, l'ESP de la Lituanie a augmenté en 1997 pour s'établir à 18 pour cent, contre 12 pour cent en 1996 (tableau annexe III.5). Ce bond enregistré pour le soutien mesuré est imputable à la progression du soutien des prix du marché ainsi qu'à celle des dépenses budgétaires consacrées au paiements directs et aux services d'intérêt général. Globalement, la Lituanie a présenté en 1996 et 1997 l'ESP le plus élevé des trois États baltes, bien que les niveaux observés demeurent notablement inférieurs à ceux de l'UE et de la moyenne pour la zone de l'OCDE (encadré I.1). Si l'on considère les produits, le soutien aux productions animales a été depuis 1994 plus élevé en moyenne que pour les productions végétales, même si l'écart se comble progressivement (tableau annexe III.6). En 1997, l'ESP pour les productions végétales a été estimé à 17 pour cent, contre 18 pour cent pour les productions animales. De tous les produits pris en compte dans le calcul de l'ESP, la volaille a bénéficié du soutien le plus élevé entre 1993 et 1997, suivie du sucre et de la viande porcine.

Résumé et perspectives

La croissance économique s'est accélérée en 1997, le PIB ayant progressé de 6 pour cent, et c'est la quatrième année consécutive d'expansion économique pour le pays. Ce bon résultat global pour 1997

s'explique par un accroissement de la demande intérieure et de l'investissement étranger, ainsi que par la progression de la demande extérieure de produits lituaniens. Malgré la hausse des prix du logement, le ralentissement de l'inflation s'est poursuivi en 1997, le taux d'inflation ayant été estimé à un peu plus de 8 pour cent pour l'année. L'inflation devrait continuer de baisser en 1998 grâce au maintien des politiques monétaire et budgétaire rigoureuses appliquées par le gouvernement. Cependant, le taux officiel de chômage, qui avait reculé en 1996, est remonté en 1997 à 7 pour cent, en partie à cause de la restructuration des entreprises.

La situation budgétaire s'est considérablement améliorée en 1997, la forte croissance économique ayant entraîné une augmentation des recettes fiscales. Le déficit commercial s'est toutefois encore aggravé en 1997 à cause du bond réalisé par les importations au cours de l'année, et ce creusement du déficit continue d'être particulièrement alarmant. La restructuration et la privatisation devraient s'accélérer en 1998, la Lituanie mettant les bouchées doubles dans l'optique d'une adhésion à l'UE.

La production agricole brute a augmenté pour la troisième année consécutive, affichant une hausse de 6 pour cent en 1997. A la différence de l'Estonie et de la Lettonie, la baisse de la production agricole a été enrayée en Lituanie, où les productions végétales et animales se sont respectivement accrues de 9 et 2 pour cent. Dans le secteur de l'élevage, on observe d'importantes variations selon les produits : alors que les productions de viandes bovine et porcine ont reculé, celles de viande de volaille et de lait ont progressé. Dans le secteur des productions végétales, toutes les grandes cultures céréalières ainsi que les racines et tubercules ont vu leur production augmenter en 1997. Le déficit de la balance des échanges agroalimentaires s'est amenuisé en 1997 dans la mesure où les exportations ont progressé plus vite que les importations, même si la part des produits agricoles et alimentaires dans le total des échanges de marchandises s'est contractée, les secteurs de l'économie exportant des produits non agricoles ayant fait preuve d'un grand dynamisme durant l'année. Les échanges avec l'Estonie et la Lettonie se sont toutefois accrus en 1997 par suite de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange des Pays baltes, et l'on s'attend à ce qu'ils s'intensifient également en 1998. La divergence entre l'importance de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture et la part de ce secteur dans le PIB montre bien à quel point la productivité du travail agricole est faible. Elle tend aussi à mettre en évidence la relative lenteur de la réforme agricole et l'urgence de procéder à une restructuration fondamentale et effective du secteur.

Les nouvelles mesures de politique agricole visent prioritairement à améliorer les structures et la compétitivité du secteur dans l'optique d'une adhésion future à l'UE. Le Fonds de soutien en faveur des zones rurales, créé en 1997, établit un cadre pour toutes les mesures de soutien à l'agriculture et aux zones rurales jusqu'alors mises en œuvre à travers une myriade de programmes. En 1997, le système de soutien aux prix agricoles a subi d'importantes modifications, les subventions et les paiements directs étant davantage ciblés sur l'amélioration de la viabilité des exploitations et la production de produits de qualité. Par ailleurs, l'effort porte davantage désormais sur l'amélioration des infrastructures, de la recherche et de la formation ainsi que sur l'augmentation des paiements en faveur d'une agriculture écologique, en particulier dans les régions défavorisées. Si les transferts au secteur agricole ont sensiblement progressé en 1997, l'estimation de l'ESP atteignant 18 pour cent, une part croissante du soutien a été octroyée sous forme de crédits bonifiés et de mesures infra-nationales. La part du budget de l'État allouée à l'agriculture a été estimée à 5.8 pour cent du budget total en 1997, mais l'enveloppe budgétaire a été réduite d'environ 6 pour cent pour 1998, l'accent étant davantage mis sur des formes de soutien faussant moins les lois du marché. Globalement, l'évolution de la politique agricole de la Lituanie en 1997 indique qu'un secteur à la fois plus libéral et davantage orienté par le marché se met en place.

8. ROUMANIE

Situation macroéconomique

Après quatre années de croissance, la situation de la Roumanie sur le plan macroéconomique s'était aggravée à la fin de 1996 et l'activité du pays a connu un repli en 1997. L'application des

réformes structurelles ayant été constamment retardée, le gouvernement élu en novembre 1996 a annoncé, au début de 1997, un programme de choc axé sur la stabilisation macroéconomique, et des réformes structurelles.

Sur l'ensemble de l'année 1997, le produit intérieur brut a chuté de 6.6 pour cent. La production industrielle a baissé de 14.3 pour cent, et le secteur du bâtiment s'est contracté de 28.1 pour cent. Le secteur agricole a enregistré une progression solide de 1.6 pour cent et a joué un rôle capital d'amortisseur social, vu le pourcentage élevé de population qu'il emploie et l'importance de l'autoconsommation de produits agricoles. Du côté de la demande, on estime que la consommation a chuté de 5 pour cent en 1997, les pourcentages correspondant étant de 4.5 pour cent pour la consommation privée et de 7 pour cent pour la consommation publique. En 1996, la forte croissance du PIB alliée au retard de la restructuration des entreprises étatiques a entraîné une chute du taux officiel de chômage, qui s'est situé à 6.3 pour cent à la fin de l'année. Toutefois, vers la fin de 1997, le taux de chômage était passé à 8.8 pour cent à la suite de délestages dans le secteur des industries extractives et le secteur public au cours du deuxième semestre de cette année. Il est prévu que ce taux augmentera après les nouvelles mesures de restructuration. En 1997, les salaires réels avaient chuté de plus de 20 pour cent.

Au début de 1997, la plupart des prix réglementés avaient été libérés, ce qui avait entraîné une forte hausse des prix des denrées alimentaires de base, de l'énergie et des services publics et porté le taux mensuel d'inflation au-delà de 30 pour cent pour le seul mois de mars. Suite à l'application de réglementations monétaires restrictives, l'inflation mensuelle avait été ramenée à moins de 1 pour cent au mois de juillet, mais avait reprogressé au cours des mois suivants, pour se situer à 4.5 pour cent en décembre. Cette hausse du taux mensuel d'inflation s'expliquait essentiellement par l'assouplissement de la politique monétaire au cours du dernier trimestre de 1997, la Banque centrale ayant autorisé une dépréciation du leu afin d'encourager les exportations, vu les résultats décevants des mesures de réduction du déficit commercial, et afin de faire face au paiement d'indemnités forfaitaires aux travailleurs abandonnant le secteur des activités extractives, et à l'indexation des salaires. Le taux d'inflation s'était élevé à 151 pour cent, à la fin de 1997 contre 57 pour cent l'année précédente.

Le nouveau gouvernement roumain s'était engagé à ramener le déficit budgétaire de 1997 à 4.5 pour cent du PIB, alors qu'il avait été de 6.5 pour cent en 1996. Une analyse de la situation budgétaire en milieu d'exercice ayant révélé une croissance des revenus plus lente que prévue, on a tenu les objectifs de réduction des déficits en opérant de nouvelles coupes dans les dépenses. Les subventions indirectes accordées au secteur industriel ont été grandement réduites et les prêts directs octroyés au secteur agricole ont été progressivement supprimés. Les subventions au secteur agricole ont été maintenues, mais elles sont désormais dûment consignées dans le budget. Le gouvernement a prévu pour 1998 un déficit budgétaire correspondant à 3.6 pour cent du PIB. Il atteindra ses objectifs grâce à une augmentation des recettes budgétaires provenant des impôts indirects, ainsi que par l'application d'une politique salariale prudente. Au début de 1998, le gouvernement a multiplié par trois l'impôt sur les carburants et a fait passer de 9 à 11 pour cent la TVA correspondant aux produits alimentaires et agricoles et de 18 à 22 pour cent la TVA correspondant aux autres produits.

En 1997, les exportations roumaines se sont élevées à 8 429 millions US\$ et les importations à 10 407 millions US\$, soit un déficit de la balance commerciale de 1 978 millions US\$, inférieur de 20 pour cent à celui de 1996. Ce déficit a été le facteur principal du déficit de la balance des opérations courantes qui s'est élevé en 1997 à quelque 2.5 milliards US\$ (soit 7.25 pour cent du PIB).

Dans le cadre du nouveau programme ambitieux de privatisation, quelque 2 700 entreprises au total devaient être privatisées à la fin de 1997. Cependant le programme a pris du retard et à la date prévue la moitié seulement des entreprises visées avaient été privatisées. Cela peut s'expliquer par les difficultés que soulève la cession de vastes entreprises lourdement endettées, et aussi parfois par une forte résistance à l'égard de la liquidation d'entreprises non viables. Le gouvernement a cherché par ailleurs à attirer des investissements étrangers pour restructurer l'économie et faciliter les transferts de technologie. Une nouvelle loi sur les investissements étrangers a été adoptée, qui supprime les restrictions concernant le rapatriement des bénéfices, garantit la liberté des transferts de devises en vue de l'achat et de la vente d'actifs, et élimine les obstacles bureaucratiques et autres réglementations.

Situation du secteur agricole

En 1997, la Production agricole brute agricole a enregistré une progression de 1.6 pour cent, presque entièrement due à la forte augmentation de la production de blé et de maïs. La contribution de l'agriculture au PIB est restée stable : 18.5 pour cent. Le secteur agricole a représenté de tout temps une part importante de l'emploi total, et cette part n'a cessé de croître, passant de 28 pour cent en 1990 à 36 pour cent en 1994. L'emploi agricole a baissé en 1995 mais, selon des enquêtes sur la population active, la part de l'agriculture dans l'emploi total s'est élevée à 37 pour cent en 1996, puis à 40 pour cent en 1997. Moins de 60 pour cent des travailleurs sont employés à temps plein, surtout dans des petites exploitations familiales. Dans un contexte économique difficile, l'agriculture joue un rôle important de tampon social, en ce sens qu'elle apporte aux ménages une part importante de leur consommation alimentaire. En février 1998, le salaire moyen net des travailleurs de l'agriculture socialisée était en moyenne de 604 834 Lei (72 dollars des États-Unis), soit 69 pour cent de la moyenne du pays.

Contrairement à la production agricole, la production alimentaire a chuté fortement en 1997. C'est l'élevage qui a été le plus fortement touché, accusant une chute de 27 pour cent dans la production de viande et de produits carnés. La production de lait frais a baissé de 22 pour cent, et celle des produits laitiers frais de 32 pour cent. La production de sucre de betterave a diminué de 16 pour cent. Le secteur du sucre a connu de graves problèmes financiers et pénuries d'approvisionnement, et il a tourné à 50 pour cent environ de sa capacité en 1997. Seul le secteur des huiles végétales a vu augmenter sa production de 5 pour cent. L'industrie alimentaire absorbe 9 pour cent du nombre total d'employés dans l'industrie et représente 17 pour cent de la production industrielle totale de la Roumanie.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

La Roumanie a eu une récolte exceptionnelle en 1997 : 20 millions de tonnes au total, grâce surtout à des conditions climatiques favorables et à une nette amélioration des rendements. Plus précisément, la production de blé a enregistré un taux de progression exceptionnel de 111 pour cent pour atteindre les 6.6 millions de tonnes, soit plus du double de la faible production de 1996 (3.1 millions de tonnes). Le maïs, qui est la céréale la plus importante de la Roumanie, a enregistré une production record de 11.1 millions de tonnes, qui s'explique entièrement par l'amélioration des rendements, étant donné que les superficies ensemencées ont diminué de 7 pour cent à rapport à 1996. La production d'orge a augmenté de 67 pour cent, pour atteindre 1.8 million de tonnes, chiffre proche de son niveau de 1995. La production céréalière totale a été supérieure de 41 pour cent à celle de 1996 et même de 10 pour cent à celle de 1989 (tableaux annexe I.12 et I.13). Cette récolte exceptionnelle avait laissé espérer que la Roumanie pourrait devenir exportatrice nette de céréales en 1997. Toutefois, les possibilités de la Roumanie dans ce domaine sont limitées par ses infrastructures portuaires. De surcroît, en raison de fortes pluies d'été, une part importante du blé ne pourra être destinée qu'à l'alimentation animale.

En revanche, les cultures autres que céréalières ont vu leur production baisser en 1997. La production d'oléagineux a chuté de 27 pour cent, celle des pommes de terre de 11 pour cent et celle de sucre de betterave de 4 pour cent, en raison de la réduction des superficies ensemencées et de la diminution des rendements. Après avoir enregistré une progression constante depuis 1990, la production de raisins à vin a diminué de 18 pour cent en 1996, à cause de conditions climatiques défavorables et d'une baisse des rendements. En 1997, le secteur privé représentait quelque 75 pour cent de la production de blé et de tournesols, 85 pour cent de la production de sucre de betterave, 90 pour cent de la production de maïs et plus de 95 pour cent de la production de pommes de terre et de légumes.

Productions animales

La diminution de la population animale s'est poursuivie en 1997, surtout dans le secteur d'État. Le cheptel bovin comptait 3.2 million de têtes de bétail à la fin de 1996, soit 4 pour cent de moins que l'année précédente. Le nombre de porcins et de volailles a diminué de 13 et de 12 pour cent

respectivement : dans le secteur privé on a enregistré une légère baisse de 4 pour cent des effectifs porcins et une augmentation de 5 pour cent des effectifs avicoles, mais dans le secteur étatique, les chutes ont été de 26 et de 51 pour cent respectivement, en raison de la liquidation de nombreux élevages porcins et avicoles (environ un quart du total). A la fin de 1997, le secteur privé représentait 93 pour cent du cheptel bovin, 95 pour cent des ovins, 64 pour cent des porcins (contre 58 pour cent en 1996) et 83 pour cent des volailles (contre 69 pour cent en 1996).

La production totale de viande a baissé de 8 pour cent. La production de viandes bovine et porcine a augmenté de 12 et de un pour cent respectivement, mais celle de viande de volaille a chuté de près de 40 pour cent. La production d'œufs a diminué de 12 pour cent, et la production de lait se situait à peu près au même niveau qu'en 1996. En 1997, le secteur privé représentait 74 pour cent de la production totale de viande, 95 pour cent de la production totale de lait et 79 pour cent de la production d'œufs.

Consommation alimentaire

La part des dépenses consacrées par les ménages à l'alimentation pendant la période allant de juillet 1996 à juillet 1997 s'est élevée à 58.6 pour cent, dépassant donc les 57.6 pour cent enregistrés pendant les douze mois précédents. Cette part varie selon le type de ménage. Elle est descendue au-dessous de 50 pour cent pour les ménages d'employeurs et elle s'est située à 58.4 pour cent pour les ménages d'agriculteurs, à 59.2 pour cent pour les retraités et à 65.2 pour cent pour les ménages de chômeurs. En 1997, la consommation de lait et de produits laitiers (à l'exclusion du beurre) a fortement diminué de 18 pour cent pour se situer à 158 litres par personne, tandis que l'on a enregistré des augmentations dans la consommation de pommes de terre (de 7 pour cent pour atteindre 53 kilos par personne) et de fruits (de 6 pour cent pour atteindre 41 kilos par personne). Les niveaux de consommation individuelle restés stables par rapport à 1996 en ce qui concerne la viande (47 kilos), les œufs (168) et le sucre (25 kilos) (tableau annexe I.19).

Échanges agricoles

Courants commerciaux

Les exportations agroalimentaires roumaines ont diminué de 12 pour cent (595 million US\$) en 1997, et les importations agroalimentaires ont de leur côté baissé de 8 pour cent (694 million US\$). La part des échanges agroalimentaires dans les échanges totaux a été de 7 pour cent tant sur le plan des importations que des exportations. Les principaux produits exportés par la Roumanie en 1997 ont été la viande et les préparations à base de viande, les animaux sur pied (ovins et caprins), le vin, les huiles alimentaires et les céréales. Afin d'écouler les excédents internes, des subventions à l'exportation ont été accordées pour le maïs, dans le cadre d'un plan gouvernemental d'urgence. Les exportateurs ont reçu 150 000 Lei (environ 18 dollars) par tonne de maïs, à concurrence d'un montant maximal de 1 million de tonnes. On améliore actuellement les réglementations vétérinaires et phytosanitaires pour répondre aux normes de qualité de l'Union européenne et aux exigences communautaires en la matière. Les principales importations agroalimentaires en 1997 ont été le sucre (qui a représenté 11 pour cent de la totalité des importations de produits alimentaires et agricoles, contre 18 pour cent l'année précédente), le tabac, les tourteaux, les préparations alimentaires, les bananes et les produits d'alimentation animale.

Le principal changement intervenu dans la structure des exportations agricoles a été une hausse importante de la part destinée aux pays membres de l'OCDE, qui est passée de 40 pour cent en 1996 à 50 pour cent en 1997, la part destinée à l'Union européenne passant de 21 à 27 pour cent. La part des exportations agroalimentaires roumaines vers les NEI a progressé légèrement de 18 à 21 pour cent, et celle des exportations destinées à d'autres pays a fortement chuté de 37 à 26 pour cent. Les exportations destinées aux autres PECO (y compris les trois pays Membres de l'OCDE) ont représenté 9 pour cent du total des exportations agroalimentaires. En ce qui concerne les importations, la part des pays Membres de l'OCDE a elle aussi progressé de 59 à 65 pour cent. A signaler notamment que la part des

exportations vers la Pologne, la Hongrie et la République tchèque a fortement augmenté passant de 5 à 12 pour cent. Les importations provenant des NEI ont représenté 7 pour cent des importations agroalimentaires de la Roumanie.

Relations commerciales

La Roumanie a signé en avril 1997 l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC), qui est entré en vigueur au début du mois de juillet. Les droits à l'importation qui frappent de nombreux produits agricoles et alimentaires ont été abaissés et les importations d'ovins sur pied, de graisses animales et de diverses catégories de légumes frais et transformés, ainsi que l'huile de tournesol non raffinée sont exonérés de droits pour les produits provenant de pays signataires de l'ALEEC. En juin 1997, la Roumanie a en outre signé un accord de libre-échange avec la Turquie.

Évolutions de la politique agricole

Politiques structurelles

La loi de 1991 sur les ressources foncières a instauré le cadre juridique de la rétrocession de plus de 8 millions d'hectares de terres à des exploitants privés. Les terres ont été rétrocédées pour une part à d'anciens propriétaires et à leurs héritiers, et pour une autre part à des travailleurs des anciennes coopératives ayant accumulé un certain nombre d'années de travail. En conséquence, en 1997, 72 pour cent de la totalité des sols agricoles et 84 pour cent des terres arables étaient cultivés par des exploitants privés (essentiellement dans des parcelles individuelles). Au début de 1998, quelque 78 pour cent du nombre total des propriétaires terriens avaient reçu des titres de propriété, contre 68 pour cent en 1996. Toutefois, un cadre juridique très restrictif sur les transactions foncières a empêché le développement d'un marché foncier et a gelé la structure des exploitations depuis la réforme foncière de 1991. Selon la loi de 1991 les transactions foncières ne sont légales que si une Agence du Développement et de la Planification du secteur rural en est informée pour qu'elle puisse faire valoir son droit de préemption; cette Agence n'ayant jamais été créée, les ventes de sols sont restées *de facto* illégales. Qui plus est, jusqu'en 1997 la loi sur la location des terres a restreint les transactions de location et de sous-location.

En 1997, les modifications apportées à la loi foncière et à la loi sur la location des terres ainsi qu'à la nouvelle loi relative à la mobilité des terres ont été des étapes importantes dans la mise en place d'un marché d'achat, de vente et de location des terres. Les modifications apportées à la loi foncière de 1991 élargissent les possibilités de récupération des terres confisquées pendant la période communiste, étant donné que les anciens exploitants ou leurs héritiers peuvent réclamer jusqu'à 50 hectares, contre dix seulement auparavant. Les anciens employés d'État ainsi que les fermiers ont également le droit de présenter une demande en la matière. Une autre loi prévoyant la restitution matérielle des terres devrait être approuvée en 1998. Le statut des terres appartenant encore aux fermes d'État doit être clarifié, car dans de nombreux cas, les demandeurs de cette catégorie de terres ont reçu des dividendes au lieu de titres de propriété proprement dits. Un projet de loi a été lancé visant à créer une Agence nationale des fermes d'État, qui lancera les procédures de privatisation des sociétés agricoles à vocation commerciale (anciennement fermes d'État) et qui prévoira la vente et la location des terres. Les modifications apportées à la loi sur la location des terres facilitent les opérations de location et de sous-location et permettent notamment la location de terres détenues par l'État. La nouvelle loi sur la circulation des sols prévoit que l'État n'a aucun droit de préemption sur les transactions foncières, garantit la liberté de vente de terres par des individus et porte de 100 à 200 hectares la superficie maximale de terres que peut acheter un particulier.

En 1997, aucun changement majeur n'a été apporté à la structure du secteur des exploitations privées, qui comprend en Roumanie des exploitations individuelles, des sociétés agricoles (groupes de particuliers détenant des droits de propriété sur les parcelles de terres exploitées par la société et ayant le droit d'exploiter eux-mêmes de petites parcelles), et des associations familiales (sans statut légal). Environ 60 pour cent des terres étaient cultivés par 3.97 millions de petits producteurs exploitant en moyenne 2.2 hectares. Le nombre des associations familiales est passé de 15 107 en 1996

à 9 489 en 1997, et la taille moyenne des exploitations est passée de 95 à 105 hectares. Les sociétés agricoles étaient au nombre de 3 913, contre 3 759 en 1997, et la superficie moyenne des exploitations est passée de 466 hectares à 438 hectares. Il apparaît que les associations familiales sont des organisations fragiles en ce sens qu'elles ne sont établies qu'au moment de la moisson, mais les sociétés agricoles sont des organisations plus stables qui disposent de leurs propres moyens de production (tracteurs, charrues, ensemenceuses et installations de stockage). Le développement de ces deux catégories d'associations de producteurs s'explique surtout par l'absence d'un cadre juridique instaurant un véritable marché foncier, le manque de capitaux de roulement et la non existence d'un cadre macroéconomique générateur d'investissements dans le secteur agricole. Ces associations de producteurs ont été ces dernières années relativement variables, en ce qui concerne leur nombre et la superficie des terres cultivées.

En 1997, le secteur agricole de l'État comprenait 490 exploitations d'État cultivant 1,6 million d'hectares de terres agricoles. Les élevages d'État (porcins et volailles), assuraient encore en 1997 32 pour cent de la production de viande de porc et 44 pour cent de la production de volailles. Ces élevages ont été de tout temps très peu rentables et ont accumulé des dettes importantes auprès des fournisseurs et banques. Sur 109 élevages de porcs et de volailles, 26 ont été supprimés et 20 ont été privatisés en 1997.

Privatisation des secteurs en amont et en aval

Bien que 72 pour cent de la superficie totale des terres agricoles soient propriétés privées, ce sont les sociétés d'État qui ont dominé les marchés de produits, d'intrants et de services agricoles. Le rythme de la privatisation dans les secteurs en amont et en aval s'est accéléré en 1997, suite au train de réformes annoncées au début de cette année.

Sur les 1 682 fournisseurs de services agricoles, qui comprennent des négociants d'équipements, d'intrants en gros, des moyens de transport et des entreprises d'entretien des systèmes d'irrigation, 1 032 ont été privatisés en mars 1998. Il est prévu que la privatisation des entreprises restantes sera menée à terme à la fin de l'année. Les deux entreprises commerciales publiques spécialisées dans la production et la distribution de semences, SEMROM et UNISEM, sont appelées à être privatisées. Le SEMROM a été scindé en cinq sous-unités régionales afin d'accélérer le processus.

Romcereal, organisme ayant le monopole du négoce des céréales en Roumanie, qui détenait toute la capacité de stockage de céréales dans le pays (10,5 million de tonnes) et fournissait aux exploitants agricoles des intrants, des services et des fonds a été démantelé au début de 1996 et remplacé par une instance plus petite, l'Agence nationale des produits agricoles (NAAP) et 41 sociétés de négoce à l'échelle régionale, appelées les « Comcereals », dont chacune a un monopole sur un plan local. La NAAP détenait 30 pour cent de la capacité totale de stockage de l'ancien Romcereal, et les Comcereals les 70 pour cent restants. Il était prévu en 1996 de privatiser les Comcereals, la NAAP étant considérée comme une agence d'État chargée d'assurer la sécurité alimentaire et de détenir des réserves stratégiques. Toutefois, il a été décidé, au début de 1997, de privatiser la NAAP qui a été dans un premier temps démantelée en 29 sociétés commerciales, appelées Cerealcoms, destinées à faire ultérieurement partie du programme de privatisation de masse. Le processus de privatisation a pris des retards importants, en raison des difficultés de transfert des pertes de la NAAP à la dette publique et la privatisation des Cerealcom a été gelée. En 1997, seuls neuf Comcereals étaient devenus des entreprises à majorité privée. Le secteur privé est grand demandeur des facilités de stockage détenues par l'État par l'intermédiaire des entreprises de stockage commerciales Comcereal et Cerealcom, dont la privatisation contribuera à renforcer la concurrence sur les marchés locaux.

La privatisation de l'industrie alimentaire s'est poursuivie en 1997, mais à un rythme plus lent que prévu. Sur les 424 entreprises étatiques de transformation des denrées alimentaires, 184 (soit 43 pour cent) avaient été privatisées à la fin de l'année, et il était prévu que les 240 restantes devraient être privatisées, ou liquidées, par le Fonds de propriété d'État d'ici la fin de 1999. A la fin de 1997 les $\frac{3}{4}$ environ des entreprises productrices d'huile alimentaire et de boissons alcoolisées, des minoteries et des boulangeries avaient été privatisées ainsi que la moitié des laiteries et plus d'un quart des entreprises de transformation de la viande, des entreprises productrices de boissons non alcoolisées et des sucreries (tableau I.8.1).

Tableau I.8.1. **Roumanie : avancement du processus de privatisation des entreprises agroalimentaires, 1997**

Sous-secteur	Nombre de compagnies	Nombre d'entreprises privatisées	Part des entreprises privatisées %
Transformation de la viande	56	15	27
Industrie laitière	48	24	50
Poissonneries	37	2	5
Meuneries et boulangeries	75	56	75
Sucre	41	11	27
Huile alimentaire	17	13	76
Vin et boissons non alcoolisées	46	13	28
Bière et boissons alcoolisées	54	38	70
Conserves de légumes et de fruits	35	1	3
Autres industries alimentaires	15	11	73
Total	424	184	43

Source : Base de données des PECO.

Politiques de garantie des prix et des revenus

Jusqu'au début de 1997, les prix étaient directement contrôlés et réglementés dans le cas de quatre « produits sensibles » : le blé, le lait, la viande de porc et les volailles. Les marges étaient contrôlées tout au long des différentes étapes de la filière (stockage, transformation, vente en gros et vente au détail). Les producteurs qui vendaient leurs produits à des prix administrés aux transformateurs commis par l'État avaient droit à des primes supplémentaires. La réglementation officielle des prix a fait baisser considérablement les prix à la production, du fait que ceux-ci étaient fixés nettement au-dessous des prix mondiaux. En février 1997, on a mis totalement fin aux réglementations des prix et aux contrôles des marges et les primes (précédemment payées par imputation budgétaire) ont été supprimées.

Les contrôles directs exercés sur les prix des intrants ont été également supprimés, et on a progressivement éliminé la répartition gratuite d'engrais. Toutefois, afin de faciliter l'impact de ces réformes, on a maintenu temporairement des subventions concernant le prix des semences, pour un montant de 149 milliards de Lei, et des subventions pour l'acquisition de biens de production pour un montant de 1 300 milliards de Lei ont été distribuées aux producteurs sous forme de bons. Ces bons ont permis aux exploitants de régler le prix des intrants et les services et de financer les opérations de semis d'automne. Les subventions étaient notamment accordées pour les engrais, les semences, la protection des plantes, les carburants et les lubrifiants, ainsi que l'équipement neuf. Chaque bon valait 130 000 Lei (18 US\$) et était octroyé sur la base d'un bon par hectare – mais les exploitations de plus de 5 hectares ne recevaient au maximum que 6 bons. Les coopératives agricoles et les fermes d'État n'avaient pas le droit de demander ces bons. Alors que précédemment les bénéficiaires des crédits octroyés par l'État étaient les fermes d'État et les « intégrateurs »⁸, le régime des bons permettra aux exploitants de recevoir directement les subventions. De surcroît, étant donné que les exploitants peuvent utiliser les bons auprès de tous les fournisseurs d'intrants, le système devrait contribuer à encourager le développement d'entreprises privées fournisseuses d'intrants agricoles. Parmi les autres dépenses budgétaires il faut citer : un crédit renouvelable (budgétisé) pour l'achat de blé et les travaux agricoles (1 050 milliards de Lei) ; des bonifications d'intérêts (435 milliards de Lei) ; des subventions à la mise en valeur des terres (274 milliards de Lei) ; des subventions pour les engrais chimiques (200 milliards de Lei) ; et des indemnités pour dommages à l'environnement (130 milliards de Lei).

Politiques en matière de financement et d'investissement

Tous les crédits accordés au secteur agricole, c'est-à-dire les crédits refinancés par la Banque nationale de Roumanie et précédemment canalisés par l'intermédiaire de la Banque agricole (Banca Agricola) ont été progressivement éliminés. La Banque nationale étant directement responsable du financement du secteur agricole, il en est résulté une augmentation de la masse monétaire, qui a provoqué de fortes pressions inflationnistes et aggravé le déficit budgétaire. De plus, la plupart des crédits étaient octroyés à des fermes d'État non rentables, incapables de les rembourser.

Toutefois, on a mis au point en 1997 un programme temporaire de crédits préférentiels de faibles montants, afin que le secteur agricole soit assuré de bénéficier de crédits, l'accent étant mis sur la discipline de l'emprunteur. Ces crédits figurent en bonne et due forme sur le budget de l'État. Alors que l'octroi des crédits était précédemment canalisé par une seule banque, le régime des crédits préférentiels fera intervenir plusieurs banques commerciales. Un fonds destiné à la campagne de printemps, créé en février 1997, a octroyé un montant de 550 milliards de Lei pour les plantations d'automne et un autre fonds destiné à l'achat de blé, créé en juin 1997, a octroyé 500 milliards de Lei supplémentaires à cet effet. Les deux fonds œuvreront sur une base renouvelable, les projets nouveaux étant financés par le remboursement des premiers prêts. Les banques doivent prendre le risque de crédit, et le gouvernement ne fournit aucune garantie.

Les crédits imputés sur le fonds pour la campagne de printemps ont été versés par l'intermédiaire de plusieurs banques commerciales. Les sommes ont été prêtées aux banques commerciales à un taux de 60 pour cent et la marge de la banque a été fixée à 20 pour cent. Le taux d'intérêt était pour l'emprunteur de 80 pour cent, alors qu'à l'époque celui des banques commerciales était de 160 pour cent. Une prime de 5 pour cent a été octroyée aux banques commerciales si le crédit était recouvré à l'échéance et, afin de fournir des incitations au remboursement de ces prêts, une prime égale à 20 pour cent du principal a été octroyée à l'échéance. Les crédits imputés sur le Fonds destiné à l'achat de blé ont été octroyés à un taux de 30 pour cent (dont 10 pour cent couvraient la marge de la banque commerciale). Pouvaient bénéficier de ces crédits les minoteries et les boulangeries achetant du blé pour répondre au marché local du pain.

A côté de la Banque agricole et des banques commerciales, la Roumanie a mis en place un réseau de 600 coopératives de crédit (établi depuis 1990), qui joue un rôle important dans l'octroi de petits prêts à des exploitations privées.

Politiques en matière d'échanges agricoles

Le régime des échanges a été considérablement libéré en 1997. Tous les interdictions d'importations (à l'exception du bois) et les contingents (à l'exception de ceux prévus dans les accords internationaux) ont été supprimés, comme l'ont été les licences d'exportation, à l'exception des exportations de viande bovine et ovine au titre du contingent préférentiel convenu avec l'Union européenne. Les droits élevés à l'importation qui avaient isolé les producteurs agricoles roumains des marchés mondiaux ont été sensiblement abaissés pour la plupart des produits agricoles. Il en résultera un environnement concurrentiel qui devrait entraîner une plus grande rentabilité de la production agricole roumaine tant sur le plan des coûts que de la qualité. Le droit moyen pondéré applicable aux produits agricoles et alimentaires a été ramené de 67 pour cent en 1996 à 27 pour cent en 1997. Les droits d'importation les plus élevés ont été fixés à 60 pour cent pour des produits «sensibles» comme la viande et les produits carnés, les produits laitiers, certains légumes, les produits dérivés du sucre et les jus de fruits. Une exception est faite pour les boissons alcoolisées et les cigarettes, pour lesquelles les taux des droits sont plus élevés. Les licences d'importation ont été également supprimées, sauf pour les produits assujettis aux contingentements préférentiels prévus dans des accords internationaux. L'année 1998 devrait voir une seconde phase de libération des tarifs à l'importation, le tarif moyen pondéré à la production devant être ramené à 22 pour cent. Le taux maximal des droits sera fixé à 45 pour cent pour les produits sensibles.

Résumé et perspectives

L'activité économique de la Roumanie s'est fortement contractée en 1997 sous l'influence des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel adoptés au début de l'année. La discipline financière a été renforcée. On note en particulier de fortes diminutions des subventions indirectes destinées au secteur industriel et une élimination progressive des crédits directs au secteur agricole. En conséquence, le déficit budgétaire a été ramené en 1997 à 4.5 pour cent du PIB, alors qu'il était de 6.5 pour cent en 1996. Le gouvernement a annoncé qu'il se fixe pour objectif de le ramener, en 1998, à 3.6 pour cent du PIB. A cette fin, il faudra augmenter les rentrées budgétaires provenant des impôts indirects, et mener en outre des politiques salariales prudentes. L'inflation mensuelle est restée très fluctuante et a progressé à la fin de 1997. Il est prévu qu'à la fin de 1998, elle se situera aux alentours de 40-45 pour cent, contre 151 pour cent en 1997. Si les conditions réservées aux investissements étrangers ont été améliorées, la restructuration des grandes entreprises d'État, par le biais de la privatisation ou de la liquidation, a été plus lente que prévu. En conséquence, la fin de la régression n'est pas forcément proche pour les secteurs en voie de restructuration, et l'on prévoit que le chômage augmentera.

Le secteur agricole a été l'objectif essentiel des réformes économiques. Tous les contrôles des prix et des marges ont été supprimés. Les politiques commerciales ont par ailleurs été grandement libérées, avec la suppression des contingents et des interdictions frappant les exportations agricoles, ainsi que des licences d'exportation et d'importation. Les droits à l'importation de produits agroalimentaires ont été abaissés, passant d'une moyenne de 67 pour cent en 1996 à 27 pour cent en 1997, et ils devraient être ramenés à une moyenne de 22 pour cent en 1998.

Le système des crédits directs a été supprimé et remplacé par un système transparent de crédits bonifiés, dont les taux d'intérêt sont subventionnés par le budget de l'État. Ces crédits à court terme, destinés à l'achat de blé et aux travaux agricoles, fonctionneront sur une base renouvelable de trois ans. Les contraintes de trésorerie des petits exploitants ont été résolues différemment, par la mise en place d'un système de bons utilisables pour régler l'achat d'intrants. Ce système a fonctionné avec succès et sera maintenu en 1998.

La nouvelle législation foncière adoptée en 1997 a libéré les transactions foncières entre particuliers (en supprimant notamment les droits de préemption de l'État), a autorisé la sous-location, a porté de 100 à 200 hectares la superficie maximale qui peut être achetée, et a donné aux anciens propriétaires terriens le droit de demander davantage de terres (la loi prévoyant la restitution matérielle des terres devrait être adoptée en 1998). Toutefois, le statut des terres restant propriété des fermes d'État n'a pas encore été clarifié, car de nombreux individus requérant des terres de cette catégorie ont reçu des dividendes et non un titre de propriété proprement dit. Des procédures de privatisation ou de liquidation ont été lancées pour les secteurs de l'agroalimentaire, les élevages avicoles et porcins d'État, les entreprises de stockage des céréales et les entreprises fournisseuses d'intrants et de services. On a certes enregistré certains progrès dans la privatisation des secteurs de la transformation alimentaire, (qui devrait être menée à terme en 1999), mais certaines grandes exploitations (notamment élevages de porcs et de volailles) sont restées sous le contrôle de l'État, tout comme les principaux fournisseurs d'intrants et distributeurs de produits. Il apparaît que la privatisation des fermes d'État est l'étape la plus délicate du processus de privatisation et qu'elle dépendra dans une large mesure des progrès réalisés dans l'application de la législation foncière.

9. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Situation macroéconomique

En 1997, le PIB a continué de progresser en Slovaquie au taux de 6 pour cent environ, soit un peu moins vite qu'en 1995 et 1996. La croissance a été nourrie par l'augmentation de la consommation privée et le bon niveau des investissements publics. Le taux d'inflation des prix à la consommation s'élevait à 6.4 pour cent en décembre, soit un peu plus qu'à la fin de 1996, et a atteint 7.2 pour cent en janvier sous l'effet de l'augmentation des impôts indirects et d'autres mesures administratives. Le taux de chômage est resté stable aux alentours de 13 pour cent. Fait marquant, le déficit de la balance des

opérations courantes, qui représentait 11 pour cent du PIB en 1996, est tombé à environ 7 pour cent en 1997, grâce à la croissance des exportations et à un fort ralentissement des importations, dû à la réintroduction d'une surtaxe sur les importations ainsi que l'imposition de certificats de qualité pour les produits importés.

L'excédent croissant de la balance commerciale a permis de réduire le déficit de la balance courante, sans pouvoir toutefois soulager la couronne slovaque. Le nouveau resserrement de la politique monétaire en 1997 a cependant permis de stabiliser la couronne slovaque par rapport au deutschemark et induit une forte appréciation de la monnaie vis-à-vis de la couronne tchèque (la République tchèque est le principal partenaire commercial de la Slovaquie et représente près d'un quart de ses échanges). En raison du faible engagement de l'économie sur les marchés financiers internationaux et du resserrement de la politique monétaire de la Banque centrale, la monnaie a échappé à la tourmente financière qui a frappé de nombreux marchés émergents dans la seconde moitié de 1997. Tous les risques n'étant pas toutefois écartés, des restrictions budgétaires et une nouvelle amélioration de la balance des paiements courants seront nécessaires pour que la Banque centrale puisse réduire ses taux d'intérêts en 1998. Le budget proposé pour 1998 prévoit un déficit consolidé (projets publics d'infrastructures compris) d'environ 2.5 pour cent, soit légèrement moins qu'en 1997, chiffre qui resterait toutefois trop élevé compte tenu des préoccupations concernant la balance extérieure et le dynamisme de l'activité intérieure.

Les taux d'intérêts réels intérieurs font augmenter les coûts de la restructuration qui s'avère indispensable. A cet égard, les incertitudes concernant la stabilité du secteur bancaire se sont amplifiées à la fin de 1997, lorsque l'une des grandes banques du pays majoritairement détenue par des actionnaires privés, a été placée sous la supervision directe de la Banque centrale. Les projets de réforme en profondeur et de privatisation du secteur bancaire et d'autres branches de l'économie apparaissent encore plus incertains à l'approche des élections de 1998.

La loi sur la revitalisation des entreprises est entrée en vigueur en juillet 1997 et la première série de candidatures est parvenue fin 1997 au Comité de revitalisation (constitué du ministère des Finances, d'autres ministères clés, du gouverneur de la NBS et des présidents des grandes banques commerciales d'État). Apparemment à cette date, plus de mille candidatures ont été enregistrées, sur lesquelles seulement dix ont franchi les différentes étapes de la présélection et ont été transmises au Comité. Les détails de ce programme et ses implications financières restent mal connus, même au sein des ministères les plus directement concernés. Selon le ministère des Finances, le budget 1998 ne prévoit aucun fonds pour financer ce programme de revitalisation. En fait, il serait, semble-t-il, envisagé de rééchelonner (et/ou d'annuler) les dettes des candidats retenus, notamment leurs arriérés d'impôts et de charges sociales, ainsi que les créances dues aux banques d'État; ces dernières seraient alors autorisées à puiser dans les réserves et provisions constituées en prévision des créances irrécouvrables. Notons que les entreprises bénéficiant du programme de revitalisation échappent aux procédures de mise en faillite et à l'exercice des droits de gage. En conséquence, les créanciers de moindre importance de ces entreprises, qui ne participent pas aux décisions concernant la revitalisation, pourraient se trouver dans l'impossibilité de recourir aux procédures normales pour recouvrer leurs créances.

Situation du secteur agricole

En 1997, la part de l'agriculture dans le PIB s'est stabilisée (autour de 5 pour cent) après le recul enregistré les années précédentes. L'emploi dans ce secteur a continué de se contracter, de 133 000 en 1996 à 128 000 en 1997, mais à un rythme plus lent qu'entre 1989 et 1995 (où il avait plongé de 360 000 à 145 000). La part du secteur agricole dans l'emploi total est restée stable en 1997 aux alentours de 7 pour cent (tableau annexe I.9), ce qui donne à penser que la productivité du travail est plus élevée en Slovaquie que dans de nombreux autres pays en transition.

La production agricole brute a reculé de 0.8 pour cent en 1997, la production végétale progressant de 0.4 pour cent et la production animale diminuant de 1.8 pour cent (tableaux annexe I.10 et I.11). Après une légère amélioration en 1996, les termes de l'échange agricole se sont de nouveau dégradés en 1997. Toutefois, la situation financière générale du secteur agricole s'est considérablement

améliorée en raison de l'augmentation des aides directes, des remboursements de la taxe sur le carburant diesel et du prix administré du lait. De plus, les salaires agricoles ont augmenté, en valeur nominale (de 12.8 pour cent) et en termes réels (de 6 pour cent).

Production agricole et consommation de produits alimentaires

Productions végétales

La superficie agricole totale continue de se contracter lentement (entre 1990 et 1997, la superficie agricole a été amputée de 5 200 hectares, ce qui représente une perte de 0.2 pour cent) et le pourcentage de terres cultivées est tombé de 61.5 pour cent en 1990 à 60.3 pour cent en 1997. L'évolution structurelle de la répartition des terres arables s'est toutefois poursuivie. Les superficies d'oléagineux et de betterave ont continué d'augmenter. La superficie emblavée, qui avait diminué en 1995 et 1996, a augmenté de 3.8 pour cent en 1997, principalement grâce à l'extension des cultures d'orge et de maïs. Après les records de production enregistrés en 1996, la superficie cultivée en pommes de terre a reculé de 20 pour cent en 1997.

Les productions végétales représentaient 43 pour cent de la production agricole brute en 1997. La production totale de grains a augmenté de 12.6 pour cent pour atteindre 3.3 millions de tonnes. La production de blé, qui représente pratiquement la moitié de la production totale de grains, a progressé de 11 pour cent; la production des autres céréales principales a aussi augmenté (de 14 pour cent pour l'orge et de 15.5 pour cent pour le maïs). En ce qui concerne les autres cultures principales, la production de pommes de terre a chuté de 45 pour cent, celle d'oléagineux a faiblement augmenté (de 6 pour cent) et celle de betteraves à sucre s'est maintenue au niveau sans précédent enregistré en 1996.

Productions animales

La part de l'élevage dans la production agricole brute était de 57 pour cent en 1997, soit 12 pour cent de moins qu'en 1989. Après la forte chute enregistrée entre 1989 et 1994, les effectifs du bétail ont eu tendance à se stabiliser en 1995 et 1996 (à l'exception du nombre de vaches), mais cette tendance ne s'est pas confirmée en 1997. A la fin de 1997, le troupeau de bovins avait diminué de 10 pour cent par rapport à son niveau du début de l'année, et le nombre de vaches avait chuté de 8 pour cent pendant la même période. Le cheptel porcin a, quant à lui, diminué de 9 pour cent et le nombre de volailles a légèrement augmenté.

Après une reprise modérée en 1996 (la première depuis 1989), la production totale de viande a enregistré une augmentation de 9 pour cent en 1997, décomposée comme suit : 17.7 pour cent pour la volaille, 9.1 pour cent pour la viande bovine et 6.6 pour cent pour la viande de porc. La production de lait s'est maintenue au niveau de 1996, la diminution du nombre de vaches ayant été compensée par une légère augmentation des rendements laitiers (tableaux annexes I.15-I.18).

Consommation de produits alimentaires

La consommation de produits alimentaires par habitant, qui avait fortement diminué entre 1990 et 1994, s'est stabilisée en 1995, puis légèrement accrue en 1996. En 1997, la consommation de viande par habitant (volaille comprise) a augmenté, de même que la consommation de poisson, de sucre, d'huiles et graisses végétales, de pommes de terre, de fruits et de légumes. La consommation de lait et de produits laitiers, qui avait progressé en 1996, s'est de nouveau infléchi. La consommation d'œufs et de céréales (farine) s'est aussi légèrement contractée. Toutefois, globalement, la structure de la consommation est restée relativement stable depuis 1995.

Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres économies en transition, la part moyenne des revenus affectée à l'alimentation⁹ est restée relativement stable après les premières années de réforme (1989-1993), oscillant entre 34 et 36.5 pour cent. En 1994, elle avait légèrement augmenté jusqu'à 38.1 pour cent et s'est stabilisée un peu au-dessus de 37 pour cent entre 1995 et 1997 (tableau annexe I.9).

Échanges agricoles

Flux commerciaux

En 1997, les produits agricoles et alimentaires représentaient 8.1 pour cent des importations totales de la Slovaquie et 5 pour cent de ses exportations (tableau annexe I.6). Les importations de produits agricoles et alimentaires ont augmenté de 5 pour cent (contre 16.5 pour cent en 1996) et se sont chiffrées au total à 28 milliards de SKK (835 millions de US\$), tandis que les exportations ont progressé de 10 pour cent (après avoir chuté de 16.7 pour cent en 1996) et représentaient 14.9 milliards de SKK (443 millions de US\$). Après avoir fortement augmenté en 1996 (86 pour cent), le déficit de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires est resté proche de son niveau de 1996 (tableau annexe I.5).

En ce qui concerne la structure des importations de produits agricoles et alimentaires, la part des produits tropicaux est restée relativement stable autour de 22 pour cent. En revanche, les importations de produits des zones tempérées ont connu d'importants changements en 1997. Les importations de lait et de produits laitiers, de sucre, de pommes de terre et de boissons (alcoolisées et non alcoolisées) ont régressé en raison du niveau suffisant de l'offre intérieure et de l'application de mesures de contrôle des importations. D'un autre côté, les importations de viande de porc et de volaille ont augmenté, reflétant les préférences des consommateurs et le manque de compétitivité des producteurs nationaux après la mauvaise récolte de céréales fourragères en 1996.

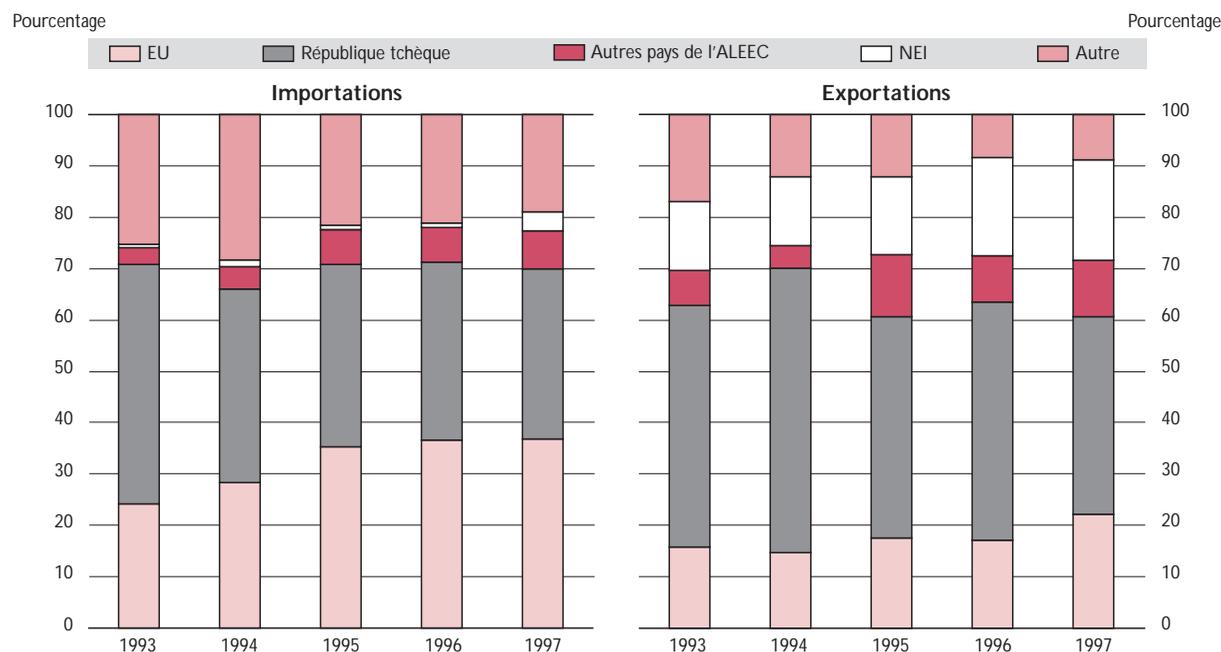
En 1997, le pays a principalement exporté du lait et des produits laitiers, des boissons, du tabac et des cigarettes ainsi que des oléagineux. Les exportations d'oléagineux, de sucre et d'animaux sur pied ont fortement progressé en 1997. Toutefois, une large part des exportations de sucre (70 pour cent) était subventionnée. Les exportations de produits laitiers ont augmenté de 23 pour cent par rapport aux niveaux de 1996, et ont également largement bénéficié de restitutions à l'exportation. Les exportations de farine et de produits dérivés des céréales, traditionnellement bien placées, ont perdu du terrain et les exportations de farine de blé ne représentaient plus en 1997 qu'un tiers de leur valeur de 1996.

La République tchèque est restée de loin le partenaire le plus important de la Slovaquie pour les échanges de produits agricoles et alimentaires (encore que sa part évolue à la baisse) : elle absorbait 39 pour cent de ses exportations de produits agricoles et alimentaires (contre 47 pour cent en 1996) et représentait 33 pour cent de ses importations (contre 35 pour cent en 1996). Les autres pays de l'ALEEC (Hongrie, Pologne, Slovaquie, Roumanie) occupent une place relativement modeste dans les échanges de produits agricoles et alimentaires de la Slovaquie (graphique I.9.1). Malgré l'amorce de libéralisation des échanges de produits agricoles et alimentaires, les pays de l'ALEEC n'ont pas réussi à intensifier leurs échanges avec la République slovaque, les échanges de ce type de produits avec la République tchèque bénéficiant toujours de conditions bien plus libérales en raison de leur Accord d'union douanière.

Les importations en provenance de l'UE ont augmenté régulièrement en termes relatifs et absolus et ont atteint 36.7 pour cent du total des importations slovaques de produits agricoles et alimentaires en 1996; elles se sont maintenues à ce niveau (36.9 pour cent) en 1997. La part des exportations vers l'UE, qui avait stagné en 1995 et 1996 autour de 17 pour cent, est passée à 22 pour cent en 1997. La part des exportations vers les NEI est restée élevée, autour de 20 pour cent, tandis que les importations en provenance des NEI, qui représentaient 0.7 pour cent en 1996, sont passées à 3.7 pour cent en 1997 (tableau annexe I.8).

Relations commerciales

Le volet agricole de l'Accord final d'accession de la Slovaquie à l'Union européenne a été achevé en 1997. Cet Accord prévoit des concessions tarifaires supplémentaires pour différents produits agricoles exportés de Slovaquie, notamment les bovins, le malt, le fromage et le jus de pomme. S'agissant des importations de l'Union européenne, l'Accord n'apporte pas véritablement de changements aux dispositions existantes. Comme au cours des années précédentes, les exportations sont restées en

◆ Graphique 1.9.1. *Slovaquie : structure territoriale des échanges de produits agroalimentaires*

Source : Statistiques de l'Office des douanes.

deçà des quotas fixés. Sur 39 quotas, seulement sept ont été utilisés pleinement (lait écrémé en poudre, miel naturel, plantes à fleurs, fruits à coque, pommes, jus de pomme et petits fruits), trois à 80 pour cent (beurre, fromage, fruits à coque) et les autres quotas ont été utilisés à des taux inférieurs, voire pas utilisés dans certains cas.

L'Union douanière avec la République tchèque a eu des conséquences importantes sur la structure régionale des échanges de produits agricoles et alimentaires de la Slovaquie (voir ci-dessus). Cependant, le déficit de la balance des échanges agricoles avec la République tchèque s'étant creusé en 1996, les autorités slovaques ont engagé des négociations au sein du Conseil de l'Union douanière concernant d'éventuelles mesures de régulation et sont convenues de soumettre huit produits «sensibles» à un contrôle suivi. En 1997, les autorités slovaques ont introduit unilatéralement des quotas d'importation pour la bière et les boissons non alcoolisées.

Parallèlement à la libéralisation progressive des échanges avec les pays de l'ALEEC (rejoints par la Roumanie le 1^{er} juillet 1997), la Slovaquie a conclu plusieurs accords bilatéraux de libre-échange en 1996 et 1997 (principalement avec des pays envisageant d'adhérer à l'ALEEC comme la Bulgarie et les trois pays baltes).

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

En 1997, les fermes coopératives sont restées la principale forme d'exploitation en Slovaquie (elles occupaient 57 pour cent de la superficie agricole totale). Leur transformation structurelle s'est poursuivie en 1997 et doit être envisagée comme un processus à long terme. En 1996, deux événements importants ont affecté le processus de restructuration et de privatisation des fermes coopératives. Un amendement de la loi sur la transformation (régissant la transformation des fermes collectives), votée en novembre 1995, est entrée en vigueur en 1996. Selon cet amendement, les entreprises transformées devaient fournir aux personnes concernées, avant le 30 juin 1996, des certificats de propriété sous

forme de titres négociables appelés «certificats de participation à une ferme coopérative». Aux termes de cet amendement, l'option laissée aux ayants droit de retirer leurs biens en 1999 a été abrogée et remplacée par la remise de titres négociables. Cette législation pourrait avoir pour effet de faire naître une structure à gestion plus souple encourageant les coopératives de production à s'orienter vers d'autres formes d'exploitations agricoles constituées en sociétés qui ne fonctionneraient pas selon les principes des coopératives. Toutefois, ce processus de transformation n'a progressé que très lentement et à la fin de 1997, seulement 50 pour cent des coopératives avaient achevé l'émission de certificats; en outre les certificats de participation de seulement 5 pour cent des coopératives avaient été échangés à cette date.

La privatisation des fermes d'État a progressé de façon moins spectaculaire qu'en 1996; à la fin de 1996, un règlement de la Cour constitutionnelle (n° 352/1996 prenant effet le 11 décembre 1996) a mis fin à la méthode de vente directe par le Fonds de la propriété des biens de l'État sans adjudications publiques. Cependant, à la fin de 1997, 86 pour cent des actifs des fermes d'État étaient privatisés. A la fin de 1997, la privatisation de l'industrie agroalimentaire était pratiquement achevée : 97.8 pour cent des actifs avaient été à cette date privatisés.

Politiques de soutien des prix

Comme au cours des années précédentes, les mesures de soutien des prix ont essentiellement concerné le secteur laitier : prix administré fixé pour le lait, quotas de production et paiements complémentaires (selon la qualité du lait). Le prix administré a été relevé de 7 pour cent et porté à 7.30 SKK le litre en 1997, puis de 6 pour cent en 1998 (ce qui le porte à 7.75 SKK le litre). Les paiements complémentaires (au titre de la qualité) sont restés inchangés par rapport à 1996. Le quota national de production est resté fixé à 0.9 milliard de litres. Les mesures de soutien des prix du lait ont également pris la forme de subventions aux exportations de lait et de produits laitiers versées par le Fonds d'État pour la régulation des marchés (FERM). La valeur des subventions à l'exportation accordées pour le lait et les produits laitiers, qui avait enregistré une baisse régulière entre 1991 et 1995, a augmenté de 8 pour cent en 1996 et de 46 pour cent en 1997.

D'autres produits agricoles importants (les céréales, la viande de bœuf/veau et de porc et, plus récemment, le sucre) bénéficient de mesures de soutien sous forme d'achats d'intervention effectués par le FERM. En 1997, le FERM est intervenu pour une plus large gamme de produits : céréales de tous types, sucre, viande de bœuf/veau et de porc, volaille (tableau I.9.1). Pour certains produits, les quantités achetées par le FERM représentaient près de 10 pour cent de la production commercialisée (blé, maïs, sucre et viande de bœuf/veau), ce qui explique la forte influence du Fonds sur les prix du marché. En outre, les restitutions à l'exportation ont augmenté en 1997 (pour les produits laitiers et la viande de bœuf/veau) et ont été appliquées à un plus grand nombre de produits (sucre, viande de porc, volaille).

Tableau I.9.1. **Interventions du FERM et subventions à l'exportation en 1997**

Produit	Volumes d'intervention 000 tonnes	Prix d'intervention SKK/tonne	Subventions à l'exportation 000 tonnes	Subventions à l'exportation Millions de SKK
Bœufs pour l'abattage	11.4	42 100	1.5	13.3
Porcs pour l'abattage	2.2	35 500	-	-
Viande en conserve (bœuf et porc)	-	-	1.1	57.9
Poulets pour l'abattage	1.5	28 100	-	-
Canards pour l'abattage	0.2	40 000	-	-
Œufs frais	1.7	29 500	-	-
Produits laitiers	-	-	-	308.9
Sucre	-	-	13.9	47.9
Malt	-	-	30.5	25.9
Total subventions à l'exportation				453.9

Source : Fonds d'État pour la régulation du marché.

Paiements agricoles directs

Comme au cours des années précédentes, en 1997, les transferts budgétaires au profit des agriculteurs ont été principalement effectués sous forme de paiements directs. En 1997, le gouvernement a affecté 6.6 milliards de SKK (196 millions de US\$) à l'agriculture en paiements directs, soit 22 pour cent de plus qu'en 1996. Ces transferts ont revêtu diverses formes : paiements directs aux régions les plus défavorisées, aides à l'achat d'intrants et primes à la qualité du lait (tableau I.9.2). Les paiements directs aux régions défavorisées se sont élevés à 3.6 milliards de SKK et ont été attribués selon les mêmes modalités qu'en 1996 (paiements calculés à l'hectare à un taux variable en fonction de la qualité de la terre). Une autre type de paiement direct, qui joue un rôle croissant, était destiné à couvrir 30 à 40 pour cent du prix des constituants des aliments composés pour animaux, ainsi que des semences, des engrais, des pesticides et de l'eau d'irrigation. En 1997, ces aides ont augmenté de 46 pour cent (d'environ 40 pour cent en termes réels). Par ailleurs, le montant des remboursements de la taxe indirecte spéciale sur les carburants versés aux agriculteurs a augmenté de 43 pour cent en 1997 (de 841 millions à 1 200 millions de SKK). Les primes à la qualité du lait payées aux producteurs laitiers par l'État ont également augmenté de 35 pour cent pour atteindre au total 1 milliard de SKK.

Tableau I.9.2. **Paiements budgétaires aux producteurs agricoles**
Millions de SKK

	1995	1996	1997	1997/96
Paiements directs aux zones défavorisées (par hectare)	3 318	3 306	3 570	108
Primes pour les vaches (brebis) allaitantes	196	187	275	147
Paiements directs pour compenser le coût des intrants	1 193	1 170	1 750	150
Primes de qualité pour le lait	777	742	1 000	135
Paiements directs totaux	5 484	5 405	6 595	122
Aides à l'investissement	935	1 110	1 190	107
Taux d'intérêts subventionnés	217	46	235	514
Paiements totaux	6 636	6 561	8 020	122

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Industrie alimentaire.

Politiques du crédit et de l'investissement

En 1997, les principales aides au crédit et à l'investissement agricoles ont été versées par le Fonds national d'aide à l'agriculture et l'industrie agroalimentaire (FAAIA) qui fonctionne depuis septembre 1994. Cet organisme est chargé de soutenir l'investissement dans le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire et de stimuler le développement du marché foncier. Le FAAIA gère deux dispositifs : le premier permet d'obtenir des prêts à faibles taux d'intérêt et le second, des garanties financières (pouvant aller jusqu'à 70 pour cent des investissements) pour les crédits ouverts par des banques commerciales aux taux du marché. Toutefois, ce type de crédits étant peu développé, les garanties financières de Fonds sont très peu utilisées. Les principales aides à l'agriculture sont accordées sous la forme de prêts directs bonifiés (affectés toutefois selon des modalités moins transparentes).

En complément des aides à l'investissement octroyées par le FAAIA, les agriculteurs peuvent obtenir des subventions d'équipement financées par l'État pour soutenir l'investissement en faveur de technologies agricoles modernes. Ces subventions ont augmenté de 7 pour cent en 1997 (tableau I.9.2). Certaines banques commerciales non seulement ouvrent des crédits (généralement à court terme) aux agriculteurs mais appliquent en outre des instruments de financement spécifiques (effets «verts» escomptés par la NBS), ou acceptent les garanties de la Banque slovaque de garantie pour les crédits «verts».

Politiques en matière d'échanges agricoles

En 1997, en raison de l'aggravation du déficit commercial au cours du deuxième semestre 1996 et du premier semestre 1997, la Slovaquie a réintroduit¹⁰ des mesures non tarifaires pour freiner ses importations. Dans ce cadre un système de dépôts à l'importation a été mis en place à compter du 1^{er} mai 1997. Ce système a été ultérieurement abandonné au profit d'une surtaxe à l'importation de 7 pour cent à partir de juillet 1997. Cette surtaxe à l'importation concerne un plus grand nombre de produits que la surtaxe prélevée entre 1994 et la fin de 1996 et s'applique à un large éventail de denrées agricoles. Son taux a été réduit à 5 pour cent entre janvier et mars 1998, et sera ramené à 3 pour cent entre avril et septembre 1998 puis à zéro à partir d'octobre 1998.

En outre, des mesures spécifiques ont été prises pour limiter les importations de produits agroalimentaires. Certaines de ces mesures non tarifaires ont été appliquées aux échanges avec la République tchèque dans le cadre de l'Union douanière (voir plus haut). D'autres ont été appliquées plus généralement sous forme de mesures vétérinaires additionnelles, de contrôles phytosanitaires (mise en quarantaine) ou encore de certification obligatoire des marchandises importées. Des mesures en faveur des exportations de produits agricoles et alimentaires (restitutions à l'exportation) ont été appliquées à une plus large échelle.

Politiques agro-environnementales

Les objectifs de la politique agro-environnementale du gouvernement sont énoncés dans les principes de la politique agricole de la République slovaque. Ces principes concernent notamment les régimes agricoles particuliers des régions naturelles protégées et des zones de protection des eaux souterraines, le gazonnement des pentes exposées à l'érosion et l'agriculture biologique. La superficie consacrée à l'agriculture biologique est passée de 19 000 hectares en 1996, à 28 000 hectares en 1997. Afin d'harmoniser la législation slovaque avec celle de l'Union européenne, le gouvernement a préparé et soumis au Parlement, en 1997, un projet de loi relatif au respect de l'environnement dans l'agriculture. Cette législation précise les méthodes culturales dans les zones exposées à l'érosion et contient un Code de bonnes pratiques agricoles. En outre, un Code de bonnes pratiques agricoles pour les zones de protection des eaux souterraines et un nouveau Code sur la nutrition végétale sont en préparation en vue d'être soumis au Parlement en 1998.

Équivalents subvention à la production et à la consommation

Les ESP en pourcentage pour l'ensemble des produits ont évolué à la baisse pendant toute la période 1990-1996, passant de 57 à 19 pour cent. Toutefois, en 1997, cette tendance s'est inversée et l'ESP global a atteint 25 pour cent (en valeur nominale, il est passé de 304 millions de US\$ en 1996, à 403 millions de US\$ en 1997). Cette augmentation résulte à la fois du renforcement du soutien des prix du marché (SPM) et de l'augmentation des transferts budgétaires. Si ces transferts évoluent à la hausse depuis 1994, l'augmentation du SPM constitue un nouvel élément. Entre 1990 et 1996, le SPM a considérablement diminué pour devenir légèrement négatif en 1996. En 1997, il a de nouveau augmenté et représentait 25 pour cent de l'ESP total, tandis que les paiements directs représentaient 30 pour cent et les autres transferts budgétaires 45 pour cent (tableau annexe III.7). L'augmentation du SPM en 1997 reflète la hausse continue des prix intérieurs, conséquence des diverses mesures de soutien des prix (augmentation des prix administrés et des prix d'intervention, renforcement du contrôle des importations, augmentation des restitutions à l'exportation) conjuguées à la baisse des prix de référence mondiaux. Avec la suppression des aides à la consommation en août 1990, l'ESC a correspondu à l'image réfléchie de la composante «soutien des prix du marché» de l'ESP et a évolué avec lui.

Le pourcentage extrêmement élevé du soutien aux productions animales enregistré en 1995 et 1996 peut être attribué à la brusque augmentation des prix de référence des céréales, laquelle a donné lieu à un soutien global négatif des productions végétales, qui est devenu un soutien positif pour les éleveurs par le biais de l'ajustement pour l'alimentation animale. Le SPM et le soutien global

des grains étant devenus positifs en 1997, le niveau élevé de soutien au secteur de l'élevage s'est infléchi. Toutefois, le soutien mesuré par l'ESP a reculé dans le cas de la viande de porc et de la volaille (secteurs gros consommateurs de grains) mais a augmenté dans celui du lait et de la viande de bœuf (où l'effet de l'ajustement pour l'alimentation animale est moins sensible). S'agissant des cultures non céréalières, le soutien mesuré par l'ESP a augmenté pour les pommes de terre et le sucre. Avec le lait, ces deux produits sont les denrées qui bénéficient traditionnellement des niveaux de soutien les plus élevés, calculés en ESP en pourcentage. La ventilation des ESP par produits est présentée au tableau annexe III.8.

Résumé et perspectives

En 1997, l'évolution macroéconomique de la Slovaquie est restée positive et les conditions macroéconomiques ont été stables. L'aspect le plus préoccupant reste le déficit de la balance des opérations courantes qui, en dépit d'une légère amélioration, demeure élevé. La Banque nationale a continué de pratiquer une politique monétaire restrictive pour contenir la demande intérieure et a fortement contribué à la stabilisation de l'environnement macroéconomique.

En 1997, la part de l'agriculture dans le PIB et l'emploi n'a guère changée par rapport aux chiffres de 1996, après le fléchissement enregistré au cours des années précédentes. La production agricole brute a chuté de 0.8 pour cent en 1997, avec une production animale en recul et une production végétale en légère augmentation. Après s'être quelque peu améliorés en 1996, les termes de l'échange agricoles se sont à nouveau détériorés en 1997. Toutefois, la situation financière générale du secteur agricole s'est considérablement redressée en raison de l'accroissement des aides directes.

En 1997, la politique agricole est restée axée sur les quatre principaux objectifs approuvés par le gouvernement en juillet 1993 dans le cadre d'un programme quinquennal : garantir la sécurité alimentaire, assurer la stabilité économique et un niveau de revenu satisfaisant dans le secteur agricole ; préserver la fonction paysagère et écologique de l'agriculture ; et soutenir l'agriculture et les populations rurales dans les régions les moins favorisées. Le montant total des ressources budgétaires allouées à l'agriculture en 1997 a progressé de 23 pour cent (en valeur nominale) par rapport à 1996. Les principales aides ont été versées sous forme de paiements aux régions les moins favorisées, de paiements directs aux producteurs agricoles pour compenser les prix élevés des intrants, d'aides à l'investissement, de crédits bonifiés et de garanties de crédits. Par ailleurs, les interventions sur le marché et les prix garantis ont augmenté en 1997, de même que les restitutions à l'exportation. De plus, pour lutter contre la détérioration de sa balance commerciale des produits agricoles et alimentaires, la Slovaquie a introduit certaines mesures non tarifaires destinées à limiter ses importations.

Calculé en ESP, le soutien total a augmenté pour passer de 19 pour cent en 1996 à 25 pour cent en 1997, le soutien des prix du marché (SPM) ayant enregistré une nouvelle hausse combinée à un accroissement des transferts budgétaires. L'augmentation des dépenses budgétaires a principalement servi à financer les aides à l'achat d'intrants et les paiements directs versés pour certains produits (lait). L'augmentation du SPM correspond principalement au soutien des prix intérieurs, sous forme d'interventions directes sur le marché intérieur et de renforcement des protections douanières (principalement par l'application de mesures non tarifaires). Ainsi, les risques de distorsions du marché et de mauvaise affectation des ressources, associés aux mesures prises, se trouvent accrus et pourraient à long terme retarder la mise en place d'un secteur agricole compétitif. Bien que les mesures agricoles actuelles entrent dans le cadre d'un programme conçu pour la période 1993-1998, aucun élément ne permet véritablement de dire si le train de mesures actuel sera maintenu au delà de cette période ou si une réforme du secteur agricole est envisagée.

10. SLOVÉNIE

Situation macroéconomique

En 1997, le PIB officiellement enregistré en Slovénie a progressé de 3.2 pour cent, mais le taux réel pourrait être supérieur et se situer entre 3.5 et 3.7 pour cent. La croissance a été essentiellement tirée

par une augmentation de la demande étrangère puisque les exportations ont augmenté de 7.5 pour cent, alors qu'en 1996, la croissance avait enregistré une légère décélération due pour partie au ralentissement de la croissance dans les pays d'Europe de l'Ouest et à une baisse de la demande de produits slovènes. La progression des salaires réels s'est ralentie par rapport aux années précédentes, ce qui a entraîné une croissance modérée de la consommation des ménages de 2.3 pour cent, tandis que la consommation du secteur public augmentait de 5 pour cent. Du côté de l'offre, la croissance de la production industrielle a été plus stable en 1997 qu'en 1996, et en décembre 1997, le taux de croissance en glissement annuel atteignait les 6.2 pour cent.

Selon les estimations officielles, le taux de chômage a légèrement augmenté pour s'établir à 14.4 pour cent fin 1997 contre 13.9 pour cent l'année précédente, du fait principalement de la poursuite des restructurations dans le secteur manufacturier et de la faible mobilité de la main-d'œuvre. Mais, selon l'enquête annuelle sur la main-d'œuvre qui suit les normes du BIT, le niveau du chômage a légèrement régressé passant de 7.3 pour cent en 1996 à 7.1 pour cent en 1997¹¹.

En 1997, la Slovénie a procédé à d'importants ajustements des prix de plusieurs biens et services (principalement l'énergie) qui étaient auparavant administrés dans le cadre d'un effort global de maîtrise de l'inflation. En conséquence, le taux d'inflation a augmenté régulièrement entre avril et septembre 1997 pour se stabiliser ensuite dans une fourchette de 8-9 pour cent et en 1997 le taux d'inflation en fin d'année était de 9.4 pour cent contre 8.8 pour cent l'année précédente. La crainte de pressions inflationnistes résultant de l'afflux croissant de capitaux a conduit la Banque centrale à resserrer ses politiques monétaires et les taux d'intérêt réels sont restés élevés à plus de 10 pour cent. En valeur nominale, le tolar s'est déprécié de plus de 18 pour cent par rapport au dollar (passant de 135.4 tolar pour un dollar en 1996 à 160 tolar pour 1 US\$ en 1997), tandis que sa dépréciation par rapport au mark a été relativement modérée. Le déficit commercial a diminué de 13 pour cent pour tomber à 767 millions de US\$ en 1997 et la balance des comptes courants a enregistré un léger excédent de 70 millions de US\$ (0.4 pour cent du PIB) grâce à l'excédent dégagé sur les services. L'afflux d'IED en Slovénie s'est chiffré à 321 millions de US\$ contre 186 millions de US\$ en 1996. Les principaux flux d'investissements étrangers en Slovénie proviennent de la Croatie (en raison de leurs liens économiques antérieurs), l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la France. Les niveaux de l'investissement étranger sont encore faibles, comparés à ceux que connaissent d'autres économies en transition, mais leur évolution ascendante devrait se poursuivre à mesure qu'avancera le processus d'adhésion à l'UE. Les quelques restrictions qui continuent de frapper l'investissement étranger telles que l'interdiction faite aux étrangers de posséder des terres, seront levées dès l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE au premier semestre 1998.

En 1997, le gouvernement slovène a assoupli sa politique budgétaire et les pressions résultant des hausses de salaires dans la fonction publique et du régime des retraites ont généré un déficit budgétaire de 1.2 pour cent du PIB, alors que les années précédentes la situation était à peu près équilibrée. En 1998, le déficit budgétaire devrait retomber à moins de 1 pour cent du PIB car le gouvernement envisage de réduire les dépenses liées aux salaires de la fonction publique et aux transferts sociaux, et d'alourdir la fiscalité dans certains domaines. La réforme des régimes de pension, qui vise à introduire des régimes privés, devrait débuter fin 1999. Actuellement, la quasi-totalité des pensions sont payées par un fonds d'État.

Situation du secteur agricole

En 1997, la part de l'agriculture dans le PIB a été de 4.4 pour cent. Cette part est demeurée relativement stable depuis 1993. La production agricole brute (PAB) a légèrement progressé (+0.3 pour cent) en raison d'une augmentation de la production animale de 3.6 pour cent qui a poursuivi sa reprise amorcée en 1994, tandis que la production végétale a diminué de 2.9 pour cent (tableaux annexes I.10 et I.11.i et ii).

La part de la population active employée dans le secteur agroalimentaire a été de 9.2 pour cent, dont 6.2 pour cent dans le secteur agricole primaire. Dans ce dernier, l'emploi est tombé de 7.8 pour cent en 1992 à 6.2 pour cent en 1997, mais cette part ne devrait diminuer que légèrement en 1998. Les

personnes engagées dans des activités agricoles sont en majorité employées à temps partiel sur de petites exploitations familiales privées. Vingt pour cent seulement des exploitations individuelles tirent des activités agricoles l'exclusivité de leurs revenus. Les ménages ruraux ont de multiples sources de revenus, liées notamment à l'agriculture, à la sylviculture, au tourisme, au bâtiment, aux emplois non agricoles et aux petites entreprises. Le revenu moyen des agriculteurs à temps plein est inférieur au salaire moyen perçu pour des activités non agricoles.

En 1997, les prix agricoles à la production ont, pour la première fois depuis 1993, progressé moins vite que l'inflation. Alors que les prix de vente au détail ont augmenté de 9.1 pour cent, les prix agricoles à la production ne se sont accrus que de 6.7 pour cent. En particulier, les prix à la production des céréales et des fruits ont diminué respectivement de 0.5 et 7.2 pour cent en valeur nominale. En revanche, les prix du lait et de la viande de porc ont augmenté d'environ 15 pour cent, tandis que la hausse en valeur nominale du prix du bœuf, des volailles et des œufs a été inférieure à l'inflation.

En 1997, la contribution du secteur de la transformation au PIB a été de 4.6 pour cent, tandis que sa part dans l'emploi total a été de 3 pour cent. L'industrie alimentaire a représenté 10.4 pour cent de la production de l'ensemble du secteur manufacturier. On observe des disparités importantes entre les différents sous-secteurs. Les secteurs les plus rentables sont l'industrie des boissons non alcoolisées tandis que les activités de meunerie et de transformation du lait, du sucre, du poisson et de la viande affichent des taux de rentabilité faibles, voire négatifs. Dans de nombreuses branches de l'industrie, le taux d'utilisation des capacités est très faible du fait notamment qu'une partie de l'industrie alimentaire était destinée à transformer les produits agricoles en provenance de l'ex-Yougoslavie et que depuis l'indépendance de la Slovénie, ces capacités n'ont plus été utilisées à plein. En 1994, par exemple, les taux d'utilisation des capacités étaient de 63.5 pour cent en moyenne dans le secteur manufacturier, mais de 48.7 pour cent seulement dans le secteur de la transformation alimentaire. La libéralisation accrue des échanges résultant des accords commerciaux régionaux (par exemple, l'ALEEC et les accords commerciaux avec l'UE) devrait faire baisser les prix des matières premières et accélérer le processus d'ajustement dans l'industrie alimentaire par suite d'une concurrence accrue.

Production agricole et consommation alimentaire¹²

Productions végétales

En 1997, la production végétale a représenté 48 pour cent de la production agricole brute. En raison du déclin des superficies ensemencées et de mauvaises conditions météorologiques (période de gel et de sécheresse au printemps suivie d'un fort orage de grêle en été) qui ont causé de sérieux dommages à de nombreuses cultures, la part de celles-ci dans la production agricole brute a baissé de près de 3 pour cent.

La production totale de céréales a chuté de 3 pour cent en 1997 suite à une baisse des surfaces ensemencées, alors que les rendements des principales céréales ont augmenté par rapport à 1996. Le maïs, qui représente la moitié de la superficie céréalière et 65 pour cent de la production totale de céréales, est la culture céréalière la plus importante. La production de maïs n'a progressé que de façon marginale (1 pour cent), tandis que celle de blé, qui arrive immédiatement derrière, a diminué légèrement de 1 pour cent, cette baisse étant due intégralement au recul de 6 pour cent des emblavures (tableaux annexes I.12 et I.13).

Les superficies en betteraves et la production de betteraves à sucre ont diminué respectivement de 8 et 5.5 pour cent en 1997, après avoir enregistré une progression régulière sur la période 1990-1996. Le changement le plus notable a été observé pour la pomme de terre, dont les niveaux de prix défavorables ont conduit à réduire de 60 pour cent les surfaces. La production de pommes de terre a donc diminué de 13 pour cent, retombant à 173 000 tonnes, ce qui correspond à peu près à son niveau de 1994¹³. La production de raisin à vin a diminué de 4 pour cent, tombant à 130 000 tonnes. La production de houblon, produit traditionnellement destinés à l'exportation, a augmenté de 11 pour cent, pour s'établir à 4 100 tonnes, ce qui est supérieur de 25 pour cent à son niveau de 1989.

Productions animales

Après une certaine reconstitution des troupeaux en 1996, les effectifs de bovins et de porcins ont recommencé à chuter. Au 1^{er} janvier 1997, le cheptel bovin était estimé à 484 000, soit 2.4 pour cent de moins qu'un an auparavant et un niveau voisin de celui de 1992. Le nombre de vaches affiche une baisse similaire de 2.5 pour cent. Plutôt variable au cours des années précédentes, le cheptel porcin a reculé de 5.6 pour cent en 1997. En revanche, le cheptel ovin a continué à augmenter (22 pour cent en 1997) pour s'établir à 73 000 têtes, ceci en raison d'un niveau de prix favorable. La production totale de viande a augmenté de 3.2 pour cent; ce chiffre recouvre une progression de 2.4 pour cent pour la viande de bœuf et de veau et de 22 pour cent pour la viande ovine, tandis que la production de viande de porc a légèrement diminué de 1.1 pour cent. La production de volailles a chuté au début des années 90 suite à la perte de marchés dans l'ex-Yougoslavie, mais à partir de 1995, elle a recommencé à augmenter régulièrement et en 1997, la production de 61 000 tonnes était même supérieure à son niveau de 1992. (tableaux annexes I.15, I.16 et I.17). La production de lait a augmenté de 4 pour cent en 1997 du fait de l'amélioration des rendements laitiers par vache et de prix relativement élevés (tableau annexe I.18). Les rendements laitiers par vache étaient d'environ 3 500 litres en 1997, ce qui est encore faible comparé aux pays d'Europe occidentale, mais il existe d'ores et déjà en Slovénie des exploitations laitières spécialisées qui recueillent environ 10 000 litres par vache. L'essentiel du lait est produit par des vaches allaitantes et, par conséquent, n'est pas vendu sur le marché. Le produit laitier le plus important est le fromage, dont la production a augmenté de 1.3 pour cent.

Consommation alimentaire

En 1997, la part des produits alimentaires, des boissons et du tabac dans les dépenses des ménages est demeurée relativement stable à 26.4 pour cent, ce qui est l'un des plus bas niveaux observés dans les PECO. En Slovénie, les modes de consommation ont connu des évolutions analogues à celles des pays de l'OCDE, à savoir une consommation accrue de fruits et légumes et une certaine désaffection pour les viandes rouges au profit des viandes blanches. Pour certains produits comme l'huile d'olive et l'agneau, la demande augmente. En 1997, la quantité de viande consommée par tête a été de 98 kg (contre 87.5 kg en 1992), dont 28.7 kg pour la viande de bœuf (28.5 en 1992), 43.9 kg pour la viande de porc (41.5 en 1992) et 23 kg pour les volailles (15 kg en 1992). La consommation par tête de produits céréaliers et de sucre a augmenté respectivement de 18 et 53 pour cent entre 1992 et 1997 (tableau annexe I.19).

Échanges agricoles

Courants d'échanges

La part des produits agroalimentaires dans le total des échanges est demeurée stable en 1997, les produits agricoles et alimentaires représentant environ 5.2 pour cent des exportations de la Slovénie et 9.6 pour cent de ses importations totales. Les importations agroalimentaires se sont chiffrées à 885 millions de US\$, soit 4 pour cent de moins qu'en 1996, tandis que les exportations étaient en recul de 2 pour cent par rapport à 1996, à 436 millions de US\$,. Le traditionnel déficit des échanges agroalimentaires, qui a commencé à diminuer de 8 pour cent dès 1996, a encore reculé de 14 pour cent (tableaux annexes I.5 et I.6) en 1997.

La structure des importations de produits agroalimentaires de base est demeurée relativement stable, sans changements majeurs au niveau des tendances générales. Les principaux produits importés (en valeur) ont été les céréales, les fruits, les légumes, les aliments du bétail, la viande et les produits carnés, et les préparations alimentaires, qui ont représenté au total 40 pour cent de la valeur totale des importations agroalimentaires de la Slovénie. En volume, les importations de vins, de légumes, de sucre et d'œufs ont diminué, tandis que celles de fruits, d'huile végétale et de viande de porc ont augmenté. Comme les années précédentes, les principaux produits agroalimentaires exportés par la Slovénie ont été la viande et les produits carnés, les préparations alimentaires, les boissons alcoolisées et non alcoolisées, le lait et les produits laitiers, les fruits frais, les cônes de houblon et les

légumes. En 1997 les exportations de produits plus élaborés ont augmenté dans une certaine mesure aux dépens des matières premières. Les préparations alimentaires, par exemple, ont augmenté de 14 pour cent, tandis que les exportations de viande et de produits laitiers diminuaient en valeur de 25 et 14 pour cent respectivement.

Les principaux partenaires commerciaux de la Slovénie sont restés les pays de l'ex-Yougoslavie, qui ont représenté 52 pour cent de ses exportations et 12 pour cent de ses importations agroalimentaires, et l'UE, qui a représenté 35 pour cent de ses exportations et 46 pour cent de ses importations. Après avoir diminué en 1996, les exportations vers l'Union européenne ont augmenté de 7 pour cent en 1997, tandis que celles à destination de l'ex-Yougoslavie diminuaient de 8 pour cent. Les exportations vers les pays de l'ex-Yougoslavie ont diminué suite à certaines restrictions sur certains produits slovènes (il s'agit pour l'essentiel des droits de douane plus élevés imposés par la Bosnie et la Croatie sur la viande et les produits laitiers en provenance de Slovénie). Les pays de l'OCDE ont fourni 69 pour cent des produits importés par la Slovénie, dont les deux tiers en provenance de l'UE. Les importations en provenance des pays de l'ALEEC ont augmenté en 1997 et la Hongrie, qui est le principal partenaire commercial de la Slovénie, a assuré une part importante des exportations de viande et de céréales secondaires à destination de ce pays. Les pays de l'ex-Yougoslavie ont continué à ne fournir que 12 pour cent de ses importations, et la part des NEI est demeurée faible (2 pour cent). Ces deux derniers groupes de pays sont les seuls avec lesquels les échanges agroalimentaires de la Slovénie ont été excédentaires.

Accords commerciaux

La Slovénie est membre du GATT depuis 1994; elle est également membre fondateur de l'OMC. Par ailleurs, elle a signé plusieurs autres accords commerciaux multilatéraux : avec les pays de l'AELE (1995), avec ceux de l'ALEEC (1996) et, en 1996 toujours, elle a signé un accord d'association avec l'UE. La même année, elle a également conclu des accords commerciaux bilatéraux avec la Bulgarie, les États baltes et l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Concernant l'accord avec les pays de l'ALEEC, les produits agricoles et alimentaires étaient toujours couverts par des accords bilatéraux avec les partenaires de l'ALEEC en 1997 et la Slovénie était provisoirement autorisée à maintenir des droits à l'importation plus élevés pour un nombre limité de denrées agricoles. Mais, en septembre 1997, après trois années de négociations, la Slovénie a finalement accepté les conditions du régime commercial multilatéral. En décembre de la même année, la Slovénie a signé le Protocole 6 qui incorpore à l'accord ALEEC toutes les réglementations relatives aux échanges agroalimentaires. Le tableau I.10.1 ci-après indique les droits de douane qui seront appliqués aux principaux produits agroalimentaires slovènes à compter du 1^{er} avril 1998.

En vertu de l'accord passé par la Slovénie avec l'UE et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997, des contingents tarifaires préférentiels réciproques ont été introduits pour les produits agricoles et le poisson. L'Union européenne a abaissé de 80 pour cent dans les limites des contingents fixés, les droits de douane et les prélèvements à l'importation des produits agricoles en provenance de Slovénie. Des quotas préférentiels couvrent certains produits tels que le bœuf, les volailles et les produits avicoles, le lait écrémé, les jus de fruits, yaourts, fromages, pommes de terre, pommes, poires, cônes de houblon, carottes et choux-fleurs. A l'égard des importations en provenance des pays de l'UE, la Slovénie a réduit de 50 pour cent les droits applicables aux contingents. La liste des contingents à droits préférentiels comporte les produits suivants : le bœuf destiné à la transformation, le porc, les canards, les oies, les yaourts spéciaux, certains types de fromages, les tomates, l'ail, les oignons, les citrons, les abricots, les graines de soja, le jus de tomate et les tourteaux de soja. Un accord commercial spécial portant sur le vin, qui doit contenir des dispositions prévoyant des contingents tarifaires réciproques, la protection et le contrôle des appellations, était encore en discussion en 1997.

En novembre 1997, la Slovénie a également signé un accord agricole de libre-échange avec la Croatie, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 1998. Cet accord devrait accroître considérablement les échanges entre les deux pays, échanges qui représentent pour chacun d'eux environ 10 pour cent de son commerce extérieur total. L'accord porte sur plus de 60 produits agroalimentaires et prévoit un

Tableau I.10.1. **Droits de douane frappant les principaux produits agricoles aux termes de l'accord ALEEC**

	Produits de base	Droits appliqués
Liste A	Animaux reproducteurs	0 %
Produits non soumis à des droits et contingents à compter du 1 ^{er} avril 1998	Chevaux	0 %
	Blé dur	0 %
	Oléagineux	0 %
Liste A1	Ovins et caprins	0 %
- Du 1 ^{er} avril 1998 au 1 ^{er} janvier 2000 : quotas préférentiels	(viande et animaux sur pied)	
- À compter du 1 ^{er} janvier 2000 : dispensés de droits et quotas		
Liste B	Blé	15 %
Tarifs préférentiels réciproques à compter du 1 ^{er} avril 1998	Orge	18 %
	Farine	15 %
	Pâtisserie	20 %
	Viande de volaille	28 %
	Certains fruits et légumes	5-10 %
Liste B1	Animaux sur pied	10-15 %
- Tarifs préférentiels réciproques, à compter du 1 ^{er} janvier 2000	(bœufs, porcs, volaille)	15 %
- Pour des contingents très limités entre le 1 ^{er} avril 1998 et le 1 ^{er} janvier 2000	Carcasses de bœuf et de porc	20 %
	Viande de bœuf et de porc	15-18 %
	Conserves de viande	5 %
	Cônes de houblon	
Liste C	Pommes de terre, fromages, œufs, pommes, huiles, divers produits carnés, boissons non alcoolisées, vins, bières	Essentiellement contingents à l'exportation avec droits de douane réduits (et nombre limité de contingents en franchise de droits)
Préférences bilatérales pour les exportations slovènes à compter du 1 ^{er} avril 1998		
Liste D	- Pommes de terre, fromages, œufs, pommes, huiles, différents produits carnés, boissons non alcoolisées, vins, bières	- Contingents d'importation en franchise de droits ou droits réduits
Préférences bilatérales pour les importations en provenance d'autres pays de l'ALEEC, à compter du 1 ^{er} avril 1998	- Maïs	- Droits à l'importation de 5 pour cent pour le maïs en provenance des Républiques tchèque et slovaque et contingents d'importation de 50 000 tonnes à des tarifs préférentiels pour le maïs en provenance de Hongrie.

Source : Protocole 6 de l'accord ALEEC.

abaissement réciproque des droits dans les limites des contingents convenus mutuellement. Cet accord devrait avoir un impact sur les exportations slovènes de pommes, de viande, de boissons et de produits laitiers ainsi que sur les importations de céréales, de viande et de produits comestibles.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

Restitution des terres et réforme foncière

La loi de 1991 sur la dénationalisation, ainsi qu'un certain nombre de lois votées entre 1991 et 1993, ont établi le cadre juridique du retour à leurs anciens propriétaires des terres agricoles ou boisées confisquées après la Seconde Guerre mondiale, soit par le biais d'une restitution à l'intérieur des frontières historiques, soit par une procédure d'indemnisation. Toutefois, même sous le régime communiste, environ 90 pour cent des terres appartenaient et étaient exploitées par de petites exploitations familiales. La date limite prévue pour la restitution était la fin de l'année 1997. Les demandes de restitution ont porté sur 136 500 hectares, soit 18 pour cent de la superficie agricole utilisée. Au 1^{er} février 1998, 20 000 hectares (soit environ 15 pour cent de la superficie réclamée) avaient été restitués.

Les forêts et les terres agricoles d'État ont été transférées au Fonds des forêts et des terres agricoles créé en mars 1993 pour administrer les anciennes forêts et terres agricoles de l'époque socialiste et conduire le processus de restitution. A l'époque où le Fonds a été créé, il gérait environ 550 000 hectares de forêts et de terres agricoles (environ $\frac{1}{4}$ de la superficie totale de la Slovénie). Depuis 1993, une partie de ces terres ont été restituées à leurs propriétaires d'origine. Début 1998, le Fonds gérait encore environ 480 000 hectares dont 320 000 hectares de forêts et 160 000 hectares de terres agricoles. Une partie des terres agricoles gérées par le Fonds était louée aux fermes d'État transformées et rebaptisées «entreprises agricoles»; une petite partie était louée à des agriculteurs privés et le reste (prairies, pâturages ou zones de montagne) restait en jachère. Le moratoire de sept ans prévu pour la restitution des terres agricoles cultivées par les entreprises agricoles expirera à fin 1998. Le Fonds devrait alors restituer immédiatement les terres à leurs propriétaires d'origine, mais l'on s'attend à quelque opposition de la part des entreprises agricoles et à certains retards dans le processus de restitution. On estime que les entreprises agricoles devront restituer environ 40 pour cent de leurs terres agricoles cultivées. Comme elles exploitent 7 pour cent des terres agricoles, cela signifie qu'environ 4 à 5 pour cent des terres agricoles devraient rester aux mains des entreprises agricoles.

En décembre 1995 a été votée une loi prévoyant un moratoire de trois ans pour la restitution aux grands propriétaires terriens (plus de 200 hectares). Les changements ne s'appliquaient pas aux communautés agricoles (par exemple, aux villages possédant des terres communales utilisées à des fins de pâturage) mais ils affectaient les églises et les institutions religieuses. Toutefois, fin 1996, la Cour constitutionnelle a suspendu cette loi et, dans les premiers mois de 1998, le processus de restitution aux établissements religieux était encore amplement débattu.

Taille et structure des exploitations

En 1997, la taille et la structure des exploitations n'ont connu aucun changement notable. Environ 93 pour cent de toutes les terres agricoles appartenaient ou étaient louées par de petites exploitations familiales privées. La plupart des exploitations familiales utilisent une main-d'œuvre importante et exercent des activités d'élevage et de production laitière dans les régions montagneuses et de collines ainsi que dans la production de fruits, de raisins et de pommes de terre. Comme par le passé, le fermage demeure limité et les contrats de fermage sont pour la plupart à court ou moyen terme bien que les contrats à long terme puissent devenir un facteur important de concentration des exploitations. Les grandes entreprises agricoles, qui sont implantées dans les régions de plaine les plus productives du pays, ont exploité 7 pour cent des terres agricoles et représenté un tiers de la production agricole totale.

Une enquête réalisée en juin 1997 a montré qu'il existe en Slovénie environ 91 000 exploitations familiales d'une superficie moyenne de 4.75 hectares. Quelque vingt-huit pour cent d'entre elles exploitent moins de deux hectares, et 9.4 pour cent plus de 10 hectares. Si l'on compare ces chiffres à ceux du précédent recensement effectué en 1991, le nombre des exploitations familiales a fortement diminué (de près de 20 pour cent entre 1991 et 1997) tandis que la taille moyenne des exploitations a augmenté d'environ 10 pour cent. Le nombre des très petites exploitations cultivant moins d'un hectare a diminué de 46 pour cent entre 1991 et 1997. Bon nombre de petites exploitations agricoles abandonnent la production et leurs terres sont partiellement reprises par des exploitations plus importantes ou demeurent non cultivées. L'étendue totale des terres agricoles cultivées par les exploitations familiales a diminué de 11 pour cent entre 1991 et 1997. La superficie exploitée par les entreprises agricoles a également diminué de 20 pour cent. Le nombre des entreprises agricoles est passé, quant à lui, de 119 en 1991 à 219 en 1997 et leur taille moyenne a diminué de 31 pour cent pour s'établir à 165 hectares (tableau I.10.2).

Privatisation des secteurs en amont et en aval

La Slovénie n'a guère d'industries en aval dans la mesure où ses intrants agricoles étaient pour la plupart transformés dans d'autres républiques de l'ex-Yougoslavie. Elle dépend des importations pour une large part de ses besoins en produits agrochimiques, concentrés alimentaires et machines.

Tableau I.10.2. **Évolution des fermes privées et des entreprises agricoles en Slovénie entre 1991 et 1997**

A. Fermes privées	Recensement 1991		Enquête sur les fermes 1997		Variation 1997/1991 Pourcentage
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Superficie agricole utilisée (hectares)	482 010		430 507		-11
Taille	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Total	111 951	100	90 612	100	-19
Moins d'1 hectare	15 596	13.9	8 482	9.4	-46
1-2 hectares	23 297	20.8	16 891	18.6	-27
2-5 hectares	37 017	33.1	34 222	37.8	-8
5-10 hectares	24 251	21.7	22 469	24.8	-7
10-50 hectares	8 141	7.3	8 513	9.4	5
Plus de 50 hectares	33	0.03	34	0.04	3
Taille moyenne des fermes	4.31		4.75		10
B. Entreprises agricoles	Recensement 1991		Enquête sur les fermes 1997		Variation 1997/1991 Pourcentage
Superficie exploitée (hectares)	45 218		36 201		-20
Nombre	119		219		84
Taille moyenne exploitée (hectares)	239.2		165.3		-31

Source : Office statistique de la république de Slovénie.

La privatisation des entreprises de transformation de denrées alimentaires a débuté en 1993 et se poursuit. Pour l'essentiel, cette privatisation a été effectuée en vertu de la loi sur la privatisation qui dispose le transfert sans frais à des fonds d'État (fonds de pension, de compensation et de développement) de 40 pour cent des actifs d'une entreprise (« capital social »); le personnel reçoit, également sans frais, 20 pour cent des actifs de l'entreprise et pour la privatisation des 40 pour cent restants, il existe diverses possibilités. Le rachat interne par les salariés et dirigeants est la méthode la plus couramment pratiquée. Quarante-six entreprises de transformation alimentaire (principalement des entreprises de transformation du lait, de la viande, du sucre et du vin) ont été privatisées en vertu de la loi sur les coopératives qui a introduit une participation obligatoire des coopératives agricoles de 45 pour cent dans la privatisation de ces entreprises – 45 pour cent du capital social de ces entreprises ont été convertis en propriété coopérative indivisible et en propriété agricole. Les 55 pour cent restants ont été ensuite privatisés en vertu de la loi sur la privatisation. L'objectif principal de la loi sur les coopératives était d'encourager leur développement et de renforcer les liens entre les producteurs agricoles et le secteur en aval. Le transfert des actions en est arrivé à son stade final. Début 1998, sur les 46 entreprises de transformation alimentaire privatisées en vertu de la loi sur les coopératives, 28 avaient été privatisées, 6 en étaient au stade final de la privatisation, 2 avaient été liquidées, 5 étaient toujours la propriété de l'État et 5 qui avaient été privatisées avant l'entrée en vigueur de la loi appartenaient à des propriétaires autres que des coopératives.

La privatisation dans le secteur en aval a progressé en 1997 et devrait être achevée en 1998. Au 1^{er} janvier 1998, les trois-quarts des entreprises de meunerie, de transformation de la viande et du poisson mais aussi des entreprises produisant du pain et de la pâtisserie étaient privatisées. Les deux tiers des entreprises de transformation du lait et des huiles végétales, la moitié de l'industrie des boissons et un tiers des entreprises fabriquant d'autres produits étaient également privatisées. Toutes les brasseries, entreprises de transformation des fruits et légumes, du sucre et des aliments du bétail avaient été entièrement privatisées.

Jusqu'ici, les investissements étrangers directs dans l'industrie alimentaire slovène n'ont pas été très importants car la loi sur la privatisation a favorisé les rachats par les dirigeants et donné la préférence aux citoyens et organisations slovènes par le biais de la distribution gratuite d'actions aux

employés et aux fonds d'investissements. Les quelques exceptions sont l'unique raffinerie de sucre slovène dans laquelle des entreprises étrangères (une coopérative néerlandaise et une entreprise italienne) ont acquis plus de 70 pour cent des actions; une entreprise de boissons appartenant à une multinationale et plusieurs entreprises détenues par des sociétés originaires de pays de l'ex-Yougoslavie.

Politiques de soutien des prix et des revenus

En 1997, le monopole de l'État sur le blé et le sucre, et l'établissement d'un prix de base du lait (prix d'achat minimum garanti) sont demeurés les principaux éléments de la politique de soutien des prix. Sur le marché du blé, les stocks publics jouent un rôle important. La Slovénie produit environ la moitié du blé qu'elle consomme et doit importer le reste. Les volumes supplémentaires sont soit importés en franchise de droits par les offices des entrepôts d'État, soit importés par d'autres importateurs qui doivent payer des droits à l'importation élevés. Le prix à la consommation est ensuite fixé par un système de peréquation à un niveau se situant habituellement entre le prix à la production (plus élevé) et le prix à l'importation (moins élevé). En 1997, l'État demeurait l'unique importateur de blé car les droits imposés aux autres importateurs étaient prohibitifs. Fin 1997, la Slovénie a adhéré au régime multilatéral d'échanges de l'ALEEC. On peut donc escompter qu'à partir du 1^{er} avril 1998, l'État ne sera plus l'unique importateur de blé puisque le tarif préférentiel accordé aux échanges de blé entre les pays de l'ALEEC est de 15 pour cent. L'intervention sur le marché du sucre se fait par fixation des prix des achats publics pour la betterave à sucre et le sucre blanc. Cette politique vise à aider l'unique usine sucrière de Slovénie, qui est en situation de monopsonne sur le marché de la betterave à sucre. Pour le lait, le prix au départ de l'exploitation est complété par des paiements par vache pour les zones montagneuses et par une aide aux vaches allaitantes et aux petits ruminants. En 1997, le prix de base du lait a été majoré de 10 pour cent en valeur réelle. Les prix d'achat du blé et les prix minimum des achats publics de betterave à sucre ont diminué respectivement de 7 et 2 pour cent en valeur réelle.

En 1997, les dépenses budgétaires au titre de l'agriculture ont augmenté de 20 pour cent pour atteindre 106 millions de US\$. Environ 60 pour cent du budget agricole global ont été affectés aux programmes de politique structurelle, en particulier les services d'intérêt général (recherche, enseignement, vulgarisation, inspection et suivi) et les paiements aux producteurs des régions défavorisées. Environ 11 pour cent ont été dépensés au titre des aides destinées à réduire le coût des intrants et 11 pour cent au titre des subventions d'équipement. Depuis 1992, les subventions aux intrants ont été réduites, mais les subventions visant à réduire les coûts de production dans les régions défavorisées et, dans une certaine mesure, le coût des services d'intérêt général pour l'agriculture n'ont cessé d'augmenter. Cette tendance est due pour partie au fait que diverses activités agricoles, qui jusqu'ici étaient financées par les collectivités locales (par exemple, services vétérinaires, questions administratives, etc.), sont désormais financées sur le budget de l'État. De nouvelles subventions visant à aider les coopératives agricoles (principalement par le biais d'aides à l'investissement) et les organisations agricoles ont été introduites en 1997. Pour la première fois, des communautés agricoles ont également reçu des subventions pour des projets structurels spécifiques à l'échelle locale (par le biais de subventions à l'achat d'intrants ou de subventions d'équipement). Mais ce type de mesure pourrait conduire à des incohérences dans la politique globale de soutien et la rendre moins transparente. Dans l'optique de l'adhésion future de la Slovénie à l'UE, une harmonisation de sa législation avec celle de l'UE dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire s'impose. En conséquence, le soutien budgétaire à ce poste a augmenté en 1997.

Politiques du crédit et de l'investissement

Les crédits accordés au secteur agricole sont distribués par les 61 services agricoles d'épargne et de prêt (SLS) opérant dans le cadre de l'Association des coopératives slovènes et par la Banque coopérative agricole ainsi que par une multitude de banques commerciales. Les caisses d'épargne sont habituées à canaliser différentes subventions à l'agriculture, principalement les bonifications d'intérêt et crédits publics visant au développement des régions les moins peuplées. Pour les agriculteurs, les

principaux avantages de ces services sont un accès rapide au crédit (en particulier, au crédit à court terme) et des commissions inférieures à celles que pratiquent les banques commerciales. Toutefois, les taux d'intérêt portés par les prêts accordés par ces services ne sont pas sensiblement différents de ceux consentis par les banques commerciales (ils sont inférieurs au taux moyen d'environ 1 pour cent). En 1996, la part de ces crédits dans les investissements agricoles a été de 40.5 pour cent.

En Slovénie, les politiques du crédit incluent les bonifications d'intérêt sur les prêts à court terme destinés à financer les fonds de roulement ainsi que sur les crédits d'équipement à long terme. Il existe également un programme spécial d'aide publique à l'investissement en faveur du développement rural et de la mise en valeur des terres. La part des bonifications d'intérêt sur les prêts à court terme dans le soutien budgétaire total à l'agriculture est tombée de 11.6 pour cent en 1992 à 3.7 pour cent en 1997, tandis que sur la même période, la part des bonifications d'intérêt sur les prêts à long terme passait de 0.3 pour cent à 1.9 pour cent. En 1997, les prêts à l'investissement accordés par les SLS ont servi essentiellement à financer la production animale (31 pour cent), les machines agricoles (25 pour cent) et les productions fruitière et viticole (20 pour cent). En 1997, de nouveaux programmes d'investissement ont été mis en place pour la rénovation des vignobles, des vergers et la modernisation des élevages de porcs. Plus de 2 400 exploitants ont demandé à bénéficier de ces programmes d'aide à l'investissement, ce qui témoigne du besoin réel d'un ajustement structurel dans le secteur agricole. Mais, faute de ressources budgétaires suffisantes, 30 pour cent seulement de ces demandes ont été acceptées.

Politiques environnementale et de développement rural

En 1997, les politiques en matière de développement rural et d'environnement n'ont pas été profondément modifiées. Les ressources financières allouées à l'environnement sont très limitées. Environ 70 pour cent des terres agricoles de la Slovénie sont situées dans des régions défavorisées (régions montagneuses et karstiques) et l'aide principale dont bénéficient ces régions provient des mesures agricoles. Des programmes plus spécifiquement ciblés sur le développement rural sont mis en place par trois ministères :

- le ministère du Commerce et du Développement, qui est responsable du Fonds pour le développement rural et du ciblage des stratégies de développement à long terme ;
- le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire qui distribue les aides aux zones protégées ;
- le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Alimentation, qui a mis en place deux programmes : un programme «de développement global de l'espace rural et de revitalisation des villages» (CPROV), lancé en 1991, qui est axé sur des projets de développement au niveau local, et le Fonds pour le développement régional et le maintien d'un habitat rural, créé en 1996 pour cofinancer des projets d'investissement économiquement et écologiquement viables dans des régions en voie de dépeuplement.

Jusqu'ici, la mise en œuvre des mesures de politique régionale n'a pas connu un grand succès en raison essentiellement de l'insuffisance des moyens financiers (les fonds affectés en 1997 au programme CPROV n'ont représenté que 1.6 pour cent des dépenses budgétaires agricoles, mais ce montant devrait s'accroître dans l'avenir) et du choix de nombreux petits projets qui n'encouragent pas réellement un développement économique, durable et diversifié des régions rurales, et, enfin, à cause des chevauchements de responsabilités et du manque de coordination entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre de ces politiques régionales.

Politiques en matière d'échanges agricoles

En tant que membre de l'OMC, la Slovénie doit se conformer aux disciplines du GATT/OMC et aux engagements souscrits dans le cadre du cycle d'Uruguay. Les consolidations tarifaires initiales ont été fixées à un niveau élevé en particulier pour le sucre blanc, le beurre, la viande bovine, le blé et le maïs. Début 1998, les droits à l'importation appliqués à la plupart des principales denrées agricoles étaient inférieurs au niveau des consolidations finales autorisées par les accords du GATT.

L'acceptation par la Slovénie du régime commercial multilatéral de l'ALEEC à fin 1997 (voir la section sur les accords commerciaux), qui a entraîné un abaissement des droits à l'importation des produits agricoles, devrait avoir un impact majeur sur l'ouverture des marchés agricoles, en particulier pour le blé à compter d'avril 1998 et pour les viandes bovine et ovine à compter de l'an 2000 (avant cette date, les importations de ces deux derniers produits resteront contingentées).

Résumé et perspectives

En 1997, la Slovénie a connu une croissance économique soutenue et la progression de son PIB est estimée officiellement à 3.2 pour cent. Toutefois, les revendications salariales du secteur public et les dépenses d'ordre social ont abouti à un creusement du déficit budgétaire qui s'est établi à 1.2 pour cent du PIB alors que le budget était jusqu'à présent en équilibre. Fin 1997, le taux d'inflation était de 9.4 pour cent en raison de la hausse de plusieurs prix administrés (en particulier, du prix de l'énergie), mais elle devrait retomber à 8 pour cent en 1998. Le taux de croissance du PIB devrait s'établir à 3.5 pour cent, et le gouvernement envisage de ramener à moins de 1 pour cent le déficit budgétaire. Compte tenu du processus d'adhésion à l'UE, les entrées d'IDE devraient continuer de s'accroître.

En 1997, la production agricole brute n'a que légèrement augmenté. La privatisation des industries en aval est dans sa phase finale et devrait être achevée en 1998. En Slovénie, les régions rurales constituent la majeure partie du pays et si elles présentent un grand attrait touristique, elles sont bien souvent défavorisées sur les plans économique et social. La mise en œuvre de politiques de développement rural n'a guère eu de succès jusqu'ici en raison de la multiplicité des petits projets insuffisamment coordonnés et ne favorisant pas un développement économique durable et diversifié. Les petites exploitations, pour la plupart à temps partiel, demeurent prédominantes. Ces exploitations jouent un rôle important dans l'autoconsommation et dans le développement des zones rurales. Les résultats d'une enquête réalisée en 1997 sur les propriétés agricoles révèlent que, par rapport à 1991, de nombreuses très petites exploitations abandonnent la production. Le processus de restructuration des exploitations sera influencé par les politiques structurelles visant à encourager la concentration des terres et par le développement économique, qui devrait offrir de nouvelles opportunités d'emploi dans des activités non agricoles.

En 1997, le monopole de l'État sur le blé et le sucre et l'établissement d'un prix d'achat garanti pour le lait sont demeurés les principaux éléments de la politique de soutien des prix. Toutefois, la plus grande libéralisation des échanges, qui résultera en particulier de l'accord multilatéral de l'ALEEC auquel la Slovénie a finalement souscrit fin 1997, contribuera à l'ouverture de ses marchés agricoles et à l'élimination du monopole de l'État. La Slovénie a également entrepris une refonte de ses politiques agricoles, afin de préparer son secteur agricole à l'adhésion à l'UE. Elle envisage la mise en place progressive d'un système de paiements directs, tel que la garantie de ressources pour les agriculteurs, associé à des politiques actives de développement régional.

NOTES

1. Les PECO sont l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie ainsi que trois pays Membres de l'OCDE : Hongrie, Pologne et République tchèque. Ces trois derniers pays sont étudiés ici avec les autres afin de donner un tableau complet de l'évolution dans l'ensemble de la région. L'analyse détaillée de leurs politiques agricoles figure dans l'étude de l'OCDE intitulée *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 1998*.
2. Une étude plus détaillée de la question figure dans la partie III, dans la section sur l'Investissement direct étranger dans le secteur agroalimentaire des économies en transition.
3. On trouvera une analyse complète des politiques du crédit et de l'investissement dans la partie III, dans la section sur les Politiques de crédit et de financement dans le secteur agroalimentaire des pays en transition.
4. En Albanie, le production agrégée est estimée pour les besoins du calcul du PIB et de la production agricole brute. Ces estimations englobent à la fois la production de l'agriculture de subsistance et les excédents commercialisables parce qu'il est impossible de faire une distinction entre ces deux postes, mais le deuxième est jugé relativement minime.
5. Pour de plus amples informations sur ce point, se reporter au document intitulé « Agricultural Policies in the Baltic Countries: Proceedings of the Parnu Seminar held in September 1997 », CCNM/OECD, Paris 1998.
6. Pour de plus amples informations, se reporter au document intitulé « Agricultural Policies in the Baltic Countries: Proceedings of the Parnu Seminar held in September 1997 », CCNM/OECD, Paris 1998.
7. Pour de plus amples informations sur ce point, voir le document intitulé « Agricultural Policies in the Baltic Countries: Proceedings of the Parnu Seminar held in September 1997 », CCNM/OECD, Paris 1998.
8. C'est le terme employé en Roumanie pour les intermédiaires, c'est-à-dire l'ancienne organisation de négoce des céréales Romcereal, les sociétés commerciales spécialisées dans la production et la distribution de semences, les fournisseurs officiels d'intrants et de services, etc.
9. Méthode du panier de la ménagère; part des produits alimentaires, boissons et tabac compris sans compter la restauration dans des établissements publics.
10. A compter du 1^{er} janvier 1997, la Slovaquie a supprimé la surtaxe à l'importation appliquée depuis 1994.
11. L'écart est dû au fait que les chiffres officiels du chômage englobent de nombreuses personnes qui ne seraient pas considérées comme chômeurs au sens du BIT, du fait essentiellement qu'elles ne sont pas activement à la recherche ou disponibles pour un emploi ou qu'elles ont déjà un emploi temporaire ou à temps partiel non déclaré.
12. Le Bureau des statistiques de la Slovénie est actuellement en train de mettre à jour toutes les séries statistiques. Les données présentées dans ce rapport reflètent la situation jusqu'à mars 1998.
13. Il convient de noter que toutes les séries statistiques de la production agricole ont été révisées en 1997. Par conséquent, la baisse importante des superficies en pommes de terre sans baisse comparable de la production reflète des modifications au niveau des méthodes statistiques utilisées.

POLITIQUES AGRICOLES DE CERTAINS DES NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (NEI)

1. APERÇU DE LA SITUATION DANS CERTAINS NEI

La Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan et le Bélarus sont les principaux producteurs et consommateurs de produits alimentaires parmi les 12 nouveaux États indépendants (NEI). En 1997, ces quatre pays représentaient environ 90 pour cent des céréales, de la viande et du lait produits par les 12 NEI. Deux volets étroitement liés de la réforme du secteur agricole sont examinés ici : la restructuration économique, qui se traduit par des modifications des mouvements et de l'emploi des ressources, et qui est reflétée par l'évolution de la production, de la consommation et des échanges de produits agricoles ; et la réforme institutionnelle, en particulier la privatisation des terres et la réforme de la propriété foncière.

Situation macroéconomique

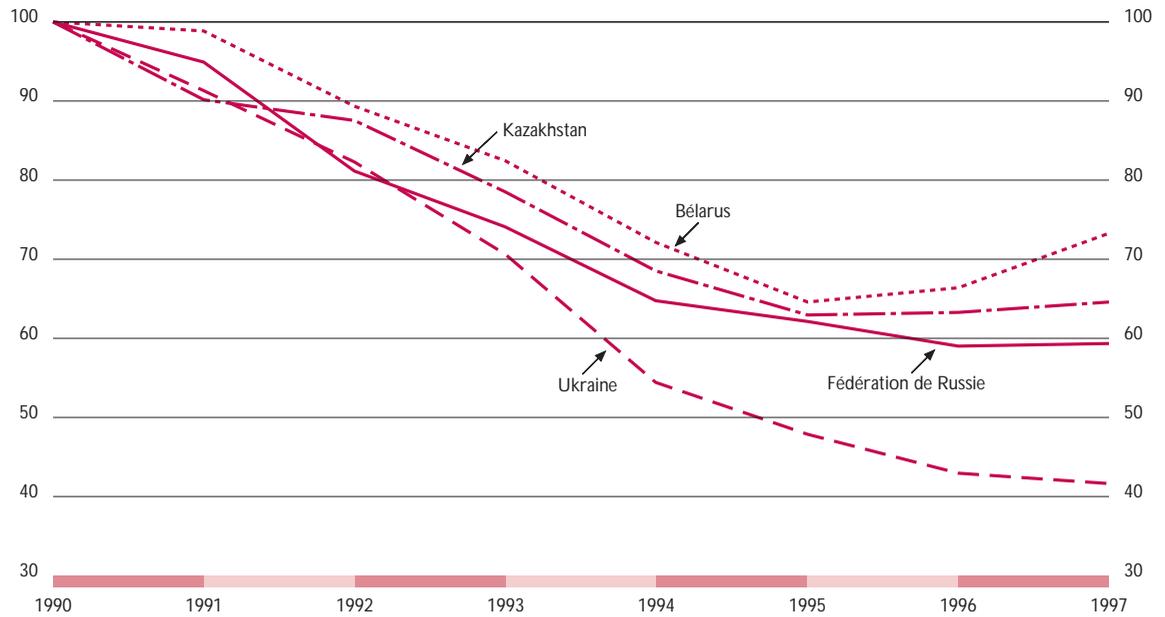
La Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan émergent peu à peu de la longue période de repli économique qui a marqué le processus de transition. En Russie, la croissance du PIB a été légèrement positive en 1997. L'économie ukrainienne continue de décliner, mais à un rythme plus lent que les années précédentes. Pour sa part, le Kazakhstan a enregistré une croissance positive modérée pour la deuxième année consécutive. En appliquant des mesures administratives semblables à celles de l'ancien régime soviétique (telles que l'établissement de cibles de production et l'octroi, par la banque centrale, de nombreux crédits bon marché), le Bélarus a atteint une croissance officielle de plus de 10 pour cent, mais ne sera pas en mesure de maintenir ce taux. En 1997, le PIB des quatre pays s'est échelonné entre 42 pour cent (Ukraine) et 73 pour cent (Bélarus) des niveaux de 1990 (graphique II.1.1).

A la faveur de politiques monétaires et budgétaires rigoureuses, l'inflation a baissé sensiblement en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan, comme cela avait été le cas en 1996. Le taux d'inflation s'est établi à environ 10 pour cent dans les trois pays, un résultat remarquable à l'aune des niveaux atteints les années précédentes (graphique II.1.2). Au Bélarus, en revanche, le taux d'inflation a dépassé 60 pour cent en raison de la politique monétaire expansionniste menée en 1997. Les mesures administratives employées par ce pays en 1997 et au début de 1998 pour tenter de juguler l'inflation ne s'attaquent pas au cœur du problème : pour combattre efficacement l'inflation, le gouvernement devra opter pour une politique monétaire et budgétaire stricte.

En 1997, le taux de chômage officiel s'est stabilisé ou a diminué en Russie, au Kazakhstan et au Bélarus, tandis qu'il a légèrement augmenté en Ukraine. Les données officielles doivent néanmoins être interprétées avec précaution. Sachant que les définitions et les techniques de mesure du chômage varient d'un pays à l'autre, il y a parfois un écart important entre les taux de chômage déclarés et la situation réelle. Par exemple, le taux de 2.3 pour cent enregistré par l'Ukraine est peu compatible avec la chute de la production survenue dans le pays. Dans les quatre pays considérés, le chômage non déclaré (qui peut prendre la forme de congés sans solde prolongés ou de travail à temps partiel forcé) reste le problème majeur.

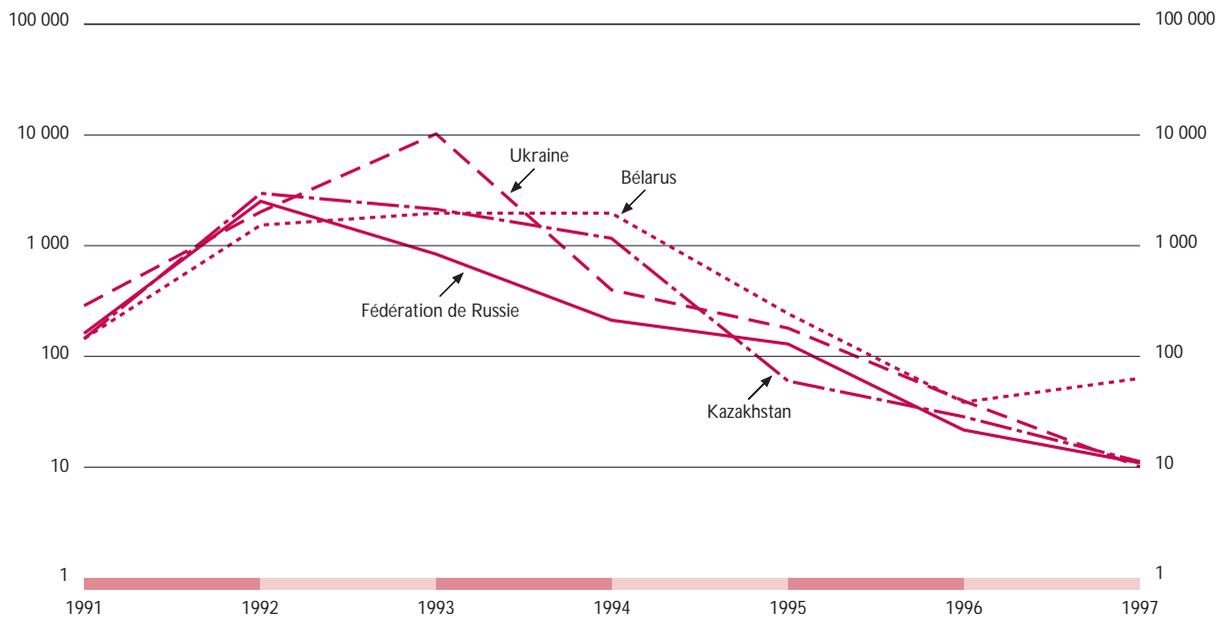
La situation budgétaire des quatre pays demeure préoccupante. En Russie, en Ukraine et au Kazakhstan, c'est essentiellement le volet des recettes publiques qui pose problème : tandis que diverses méthodes ont été mises en œuvre pour maîtriser les dépenses de l'État, la collecte de

◆ Graphique II.1.1. **Quatre NEI : croissance du PIB, 1990-1997**
1990 = 100



Source : Tableau annexe II.1.

◆ Graphique II.1.2. **Quatre NEI : taux d'inflation, 1991-1997**
En pourcentage, échelle logarithmique



Source : Tableau annexe II.2.

recettes est entravée par la complexité des codes des impôts, par l'application de nombreuses exonérations fiscales et par la médiocrité des résultats économiques. En conséquence, le niveau des recettes est largement insuffisant, les déficits demeurent élevés, et les arriérés d'impôt s'accumulent, amputant d'autant le budget et les fonds de sécurité sociale. Au Bélarus, ces problèmes sont aggravés par une politique budgétaire expansionniste, les pouvoirs publics utilisant une large fraction des ressources budgétaires pour soutenir des entreprises individuelles en difficulté, voire des secteurs entiers de l'économie.

Les marchés des capitaux des quatre pays ont été touchés par la crise asiatique à des degrés divers, avec un repli général des marchés boursiers au cours du second semestre de 1997. C'est le marché russe, de loin le plus important, qui a été le plus durement touché. Les investissements étrangers en Russie ont fortement progressé jusqu'au milieu de l'année 1997. De ce fait, les taux d'intérêt ont considérablement baissé et le prix des actions a presque triplé au cours du premier semestre. La situation s'est totalement inversée dans la seconde partie de l'année : sous l'effet de la crise asiatique et de problèmes internes (en particulier le déficit budgétaire), le prix des actions s'est effondré, les taux d'intérêt ont grimpé en flèche, les capitaux étrangers ont fui le pays et les réserves officielles ont fondu. Après avoir atteint près de 5 pour cent du PIB en 1997, les intérêts acquittés au titre du remboursement de la dette intérieure devraient encore augmenter en 1998, notamment en raison du niveau élevé des taux d'intérêt. Ces développements font peser des pressions de plus en plus lourdes sur la situation budgétaire et majorent le coût global de la restructuration économique.

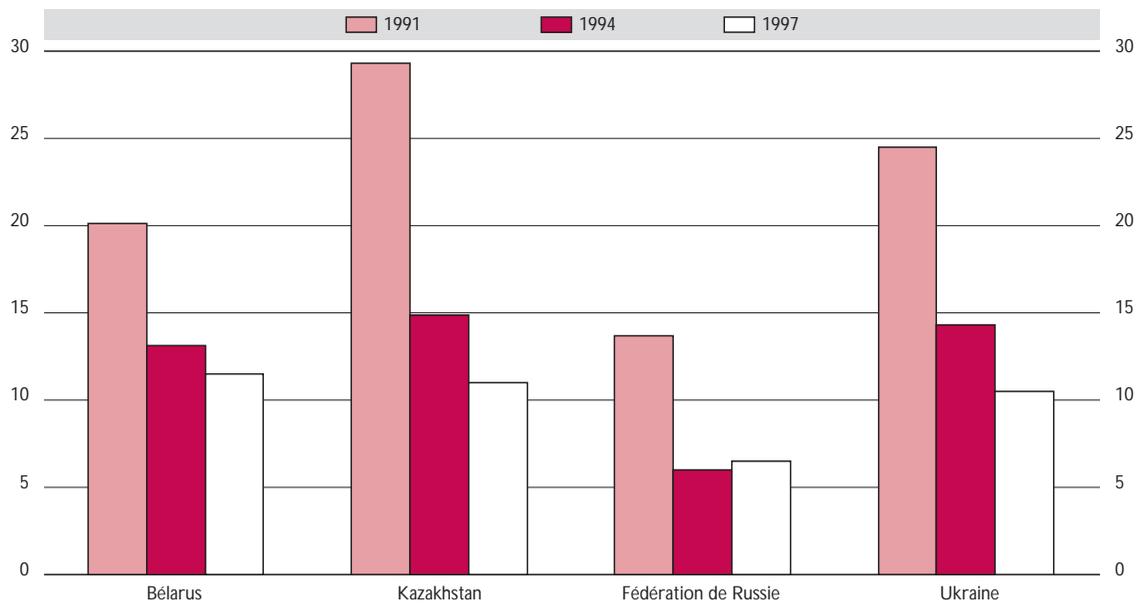
Le secteur bancaire des NEI constitue un autre sujet de préoccupation, qui n'est pas sans rapport avec le thème précédent. Les grandes banques de plusieurs pays souffrent d'un trop grand nombre de prêts improductifs, d'un manque de capitaux et de compétences insuffisantes en matière d'évaluation et de gestion des risques. Comme l'a démontré la crise asiatique, le mauvais fonctionnement du secteur bancaire peut sérieusement entraver l'économie réelle. À l'inverse, des banques correctement gérées et financièrement saines peuvent largement contribuer au succès de la transformation économique.

Restructuration économique de l'agriculture

Pour la première fois depuis le début de la transition, la production agricole brute de la région a donné quelques signes de stabilisation en 1997 : elle a baissé modérément en Ukraine (2 pour cent), au Kazakhstan (4 pour cent) et au Bélarus (5 pour cent), et a légèrement progressé en Russie (0.1 pour cent). Tandis que les productions végétales ont augmenté dans tous les pays à l'exception du Bélarus, les productions animales ont continué à décliner en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan, mais à un rythme plus lent qu'en 1996. Au Bélarus, où l'on a enregistré une légère augmentation des productions animales, les agriculteurs sont encore largement protégés contre les forces du marché et, par conséquent, ne ressentent pas la nécessité d'une restructuration.

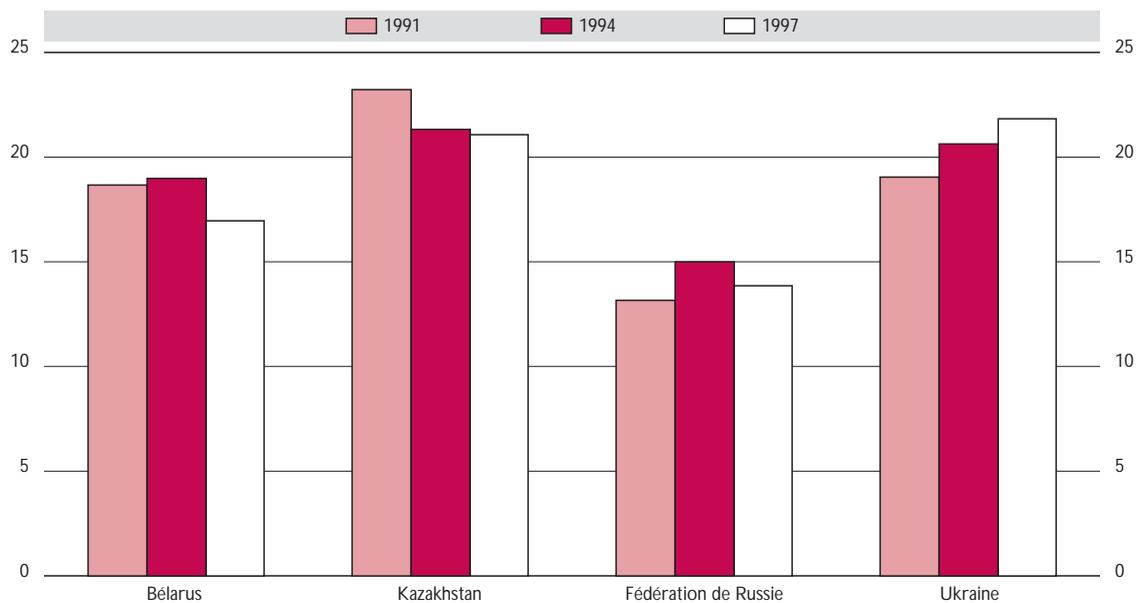
Dans les quatre pays, la part de l'agriculture dans le PIB est en chute libre, alors que sa part dans l'emploi total est stable ou même, comme en Ukraine, en augmentation (graphiques II.1.3 et II.1.4). La baisse du poids de l'agriculture dans le PIB (mesurée en prix courants) est en partie imputable à une diminution en volume de la production agroalimentaire. Néanmoins, elle tient surtout au déclin relatif du prix des denrées agricoles par rapport au prix des autres produits, lui-même provoqué par la suppression de la quasi-totalité des contrôles des prix en 1992. Cette variation des prix relatifs est intervenue dans tous les pays en transition au début du processus de réforme, mais son impact a été particulièrement marqué dans les pays où le prix des denrées agricoles était fortement soutenu par l'État sous l'ancien régime, tels que les NEI (voir également le calcul des ESP pour les pays Baltes, dans les tableaux annexes III.1 à III.6). S'agissant de la part de l'agriculture dans l'emploi total, on peut conclure que son niveau élevé ou croissant est dû en grande partie à la baisse de l'emploi dans les secteurs non agricoles. En effet, le nombre de personnes employées dans l'agriculture est relativement stable ou a même baissé depuis 1990. Cette tendance reflète à la fois la lenteur du processus de restructuration des exploitations dans les NEI et l'absence de perspectives d'emploi dans les secteurs non agricoles en milieu rural. En fait, les grandes exploitations et les lopins familiaux exercent un effet

◆ Graphique II.1.3. *Quatre NEI : part de l'agriculture dans le PIB en pourcentage, 1991-1997*



Source : Tableau annexe II.4.

◆ Graphique II.1.4. *Quatre NEI : part de l'agriculture dans l'emploi total, 1991-1997*



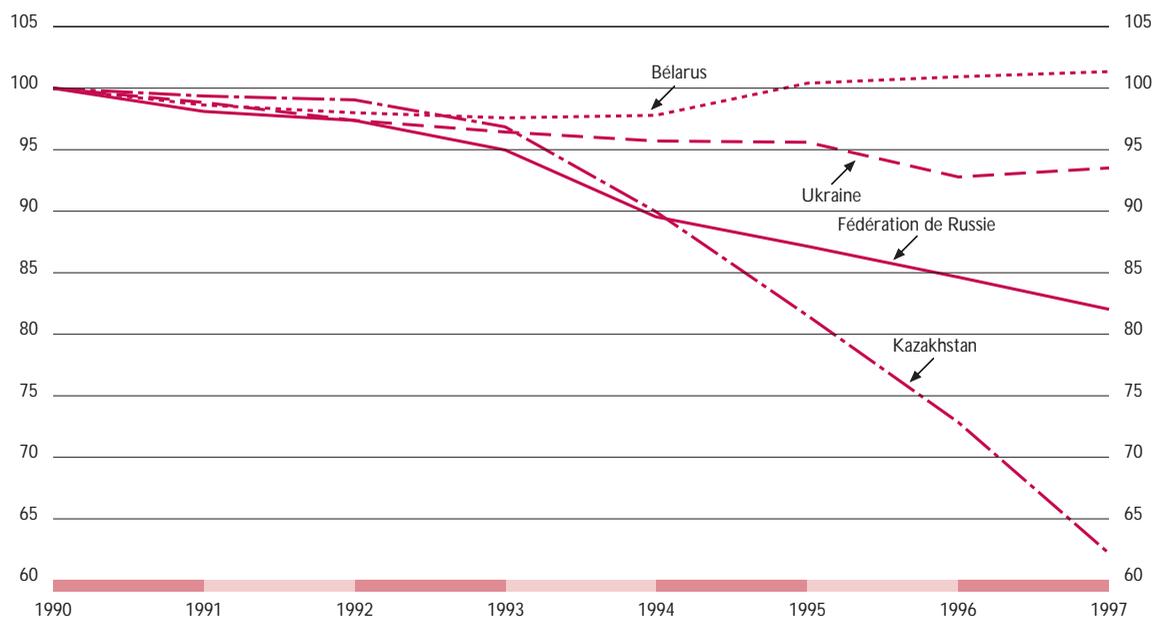
Note : Pour le Kazakhstan, les données sont de 1996 au lieu de 1997.
 Source : Tableau annexe II.6.

tampon sur le marché du travail, car ils font souvent office d'employeurs en dernier ressort. Cette situation a plusieurs conséquences : accroissement du chômage non déclaré en milieu rural, baisse de la production par employé, médiocrité des salaires versés par les grandes exploitations et dégradation de la situation financière de ces dernières.

Productions végétales

La superficie ensemencée totale des quatre pays a continué à diminuer : en 1997, elle était inférieure de 4 pour cent à son niveau de 1996, et de 19 pour cent à son niveau de 1990. Toutefois, cette tendance globale cache des disparités importantes entre les pays. En 1997, les superficies ensemencées ont diminué au Kazakhstan et en Russie mais ont légèrement augmenté en Ukraine et au Bélarus (tableau annexe II.9 et graphique II.1.5). La diminution globale des superficies ensemencées témoigne d'une utilisation plus rationnelle des ressources, la culture des terres marginales, où les coûts de production sont supérieurs au bénéfice attendu de la récolte, ayant été abandonnée. Elle reflète également les difficultés financières rencontrées par la plupart des grandes exploitations, qui ont rarement les moyens de cultiver toutes les terres disponibles.

◆ Graphique II.1.5. *Quatre NEI : surface semée totale, 1990-1997*
1990 = 100

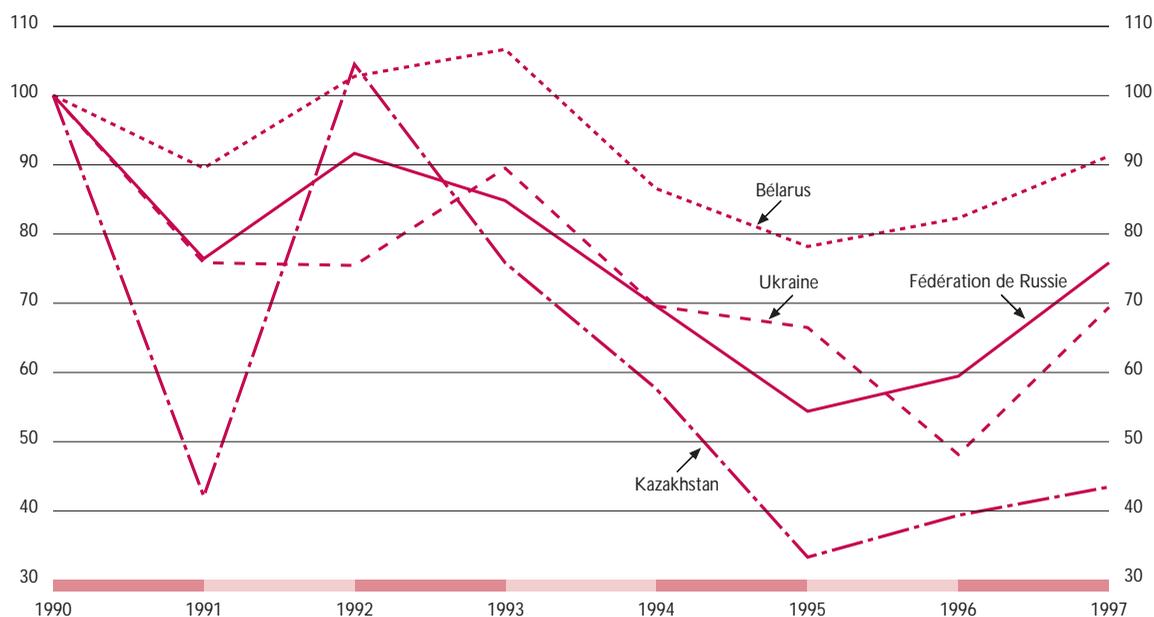


Source : Tableau annexe II.9.

Suite à l'amélioration de la rentabilité des céréales par rapport aux autres cultures, les superficies emblavées ont progressé d'environ 1 pour cent entre 1996 et 1997, et leur part dans la superficie ensemencée totale est passée de 54 pour cent à 56 pour cent. Divers facteurs ont contribué à une hausse significative de la production de céréales : conditions climatiques favorables, léger accroissement des superficies emblavées et, dans une certaine mesure, capacité accrue du secteur agricole à s'adapter au nouvel environnement commercial. La hausse de la production s'est échelonnée entre

11 pour cent au Kazakhstan et au Bélarus et 44 pour cent en Ukraine. Au total, la production de céréales des quatre pays a atteint 143 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de 28 pour cent par rapport au niveau enregistré en 1996. Cependant, ce chiffre est encore nettement inférieur aux résultats obtenus en 1990, en particulier dans le cas du Kazakhstan (graphique II.1.6).

◆ Graphique II.1.6. *Quatre NEI : production de céréales, 1990-1997*
1990 = 100



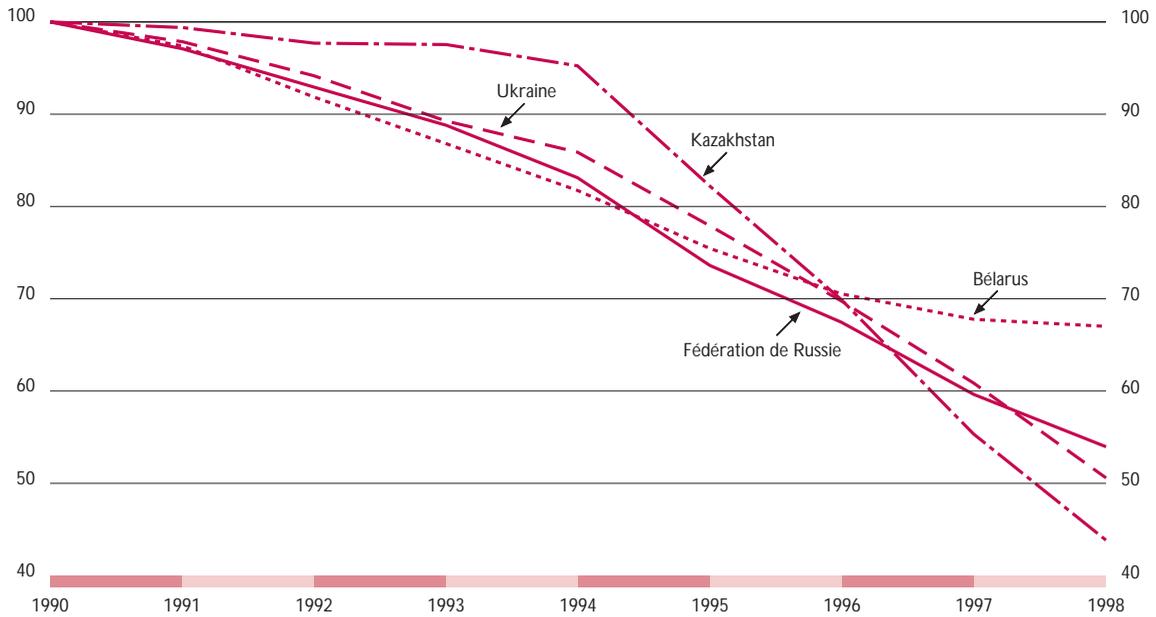
Source : Tableau annexe II.10.

Compte tenu des nombreux obstacles internes et externes à l'exportation de céréales (voir ci-dessous), la majeure partie des excédents a servi à reconstituer les stocks intérieurs, lesquels avaient sérieusement diminué à la suite des récoltes médiocres de 1995 et 1996. Il en a résulté en 1997/98 une baisse du prix et de la rentabilité des céréales. Par ailleurs, il semblerait que les pertes après récolte aient augmenté en 1997/98. Ce phénomène est dû au fait que les agriculteurs stockent des quantités importantes de céréales sur l'exploitation même (dans de mauvaises conditions) afin d'éviter les circuits officiels et à cause des tarifs élevés pratiqués par les silos privatisés – notamment en Russie et au Kazakhstan.

Productions animales

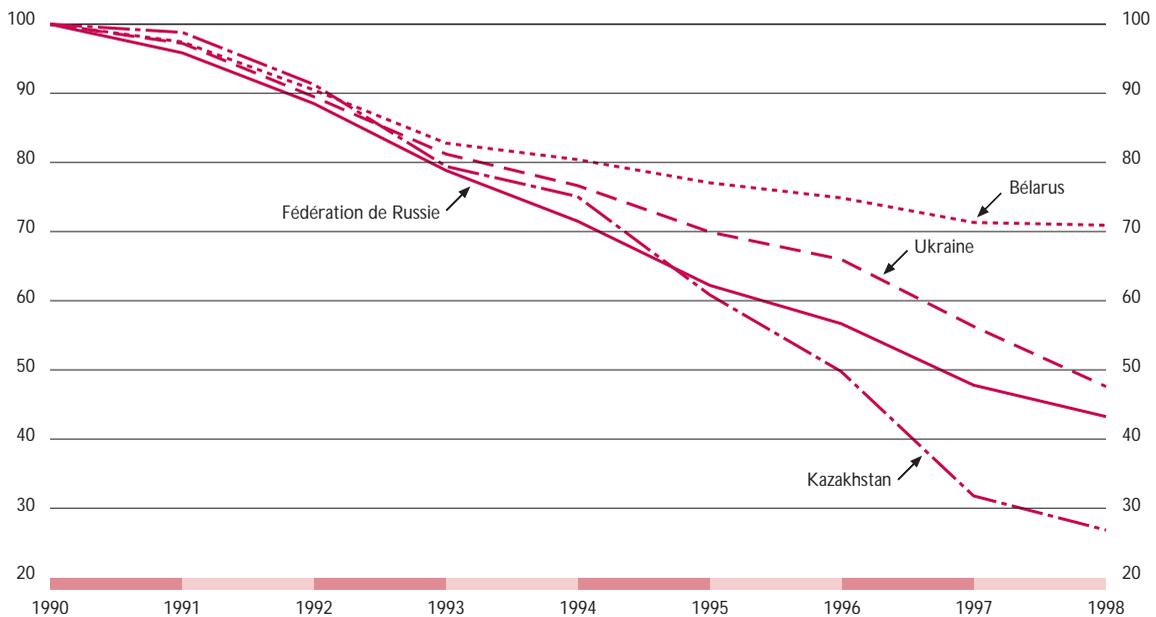
En 1997, les effectifs du cheptel et la production de viande ont continué à décliner au Kazakhstan, en Ukraine et en Russie mais se sont légèrement accrus au Bélarus (graphiques II.1.7 et II.1.8). Entre 1990 et 1997, les cheptels bovin et porcin et la production de viande ont diminué de moitié environ dans les quatre NEI. C'est au Kazakhstan que le recul a été le plus prononcé et au Bélarus qu'il a été le plus faible. Au cours de la même période, la production moyenne de lait a diminué d'à peu près 40 pour cent, la baisse s'échelonnant entre 44 pour cent en Ukraine et 32 pour cent au Bélarus (tableau annexe II.13).

◆ Graphique II.1.7. **Quatre NEI : inventaire du cheptel, 1990-1998**
1990 = 100



Source : Tableau annexe II.12.

◆ Graphique II.1.8. **Quatre NEI : inventaire des porcins, 1990-1998**
1990 = 100



Source : Tableau annexe II.12.

Les facteurs à l'origine de la baisse de la production animale sont globalement les mêmes que ceux qui ont affecté la production agricole dans son ensemble : conditions macroéconomiques défavorables, réduction des subventions publiques, resserrement des marges bénéficiaires résultant de la libéralisation des prix, déclin général de la demande de produits alimentaires, bouleversement des circuits de commercialisation, manque d'efficacité des secteurs en amont et en aval et incertitudes quant au processus de restructuration des grandes exploitations. Cependant, des facteurs spécifiques ont affecté la production animale, qui a diminué dans des proportions beaucoup plus importantes que la production végétale durant la période de transition : évolution des habitudes de consommation alimentaire, avec un déclin particulièrement marqué de la consommation de viande et de lait (voir ci-dessous); suppression du traitement préférentiel accordé aux productions animales (à l'époque du régime soviétique, celles-ci bénéficiaient d'un soutien plus important que les productions végétales); manque de compétitivité du secteur sur les marchés mondiaux (tant du point de vue des prix que de la qualité), qui entraîne une forte augmentation des importations de viande, lesquelles sont également stimulées par les subventions aux exportations appliquées par certains pays de l'OCDE; et pénurie d'aliments pour animaux à la suite des sécheresses de 1995 et 1996, qui ont fortement affecté les récoltes céréalières.

Les données globales relatives au cheptel et à la production de viande cachent des différences considérables entre les grandes exploitations d'une part et les lopins familiaux d'autre part. Les lopins familiaux ont atténué le déclin du cheptel et de la production de viande, qui a été très important sur les grandes exploitations. Ces dernières années, celles-ci se sont en effet spécialisées dans les productions végétales (en particulier les céréales), les productions animales, qui nécessitent une main-d'œuvre plus abondante, étant de plus en plus souvent réservées aux lopins familiaux. Plusieurs enquêtes par sondage révèlent en outre que le cheptel des lopins familiaux est largement sous-estimé, notamment au Kazakhstan. Sous l'effet d'une combinaison de facteurs – une bonne récolte de céréales en 1997, un accroissement des stocks et une légère baisse du prix des céréales – le coût des aliments pour animaux s'est stabilisé. Cette tendance devrait profiter au secteur de l'élevage (en particulier avicole et porcin) et ralentir son déclin en 1998.

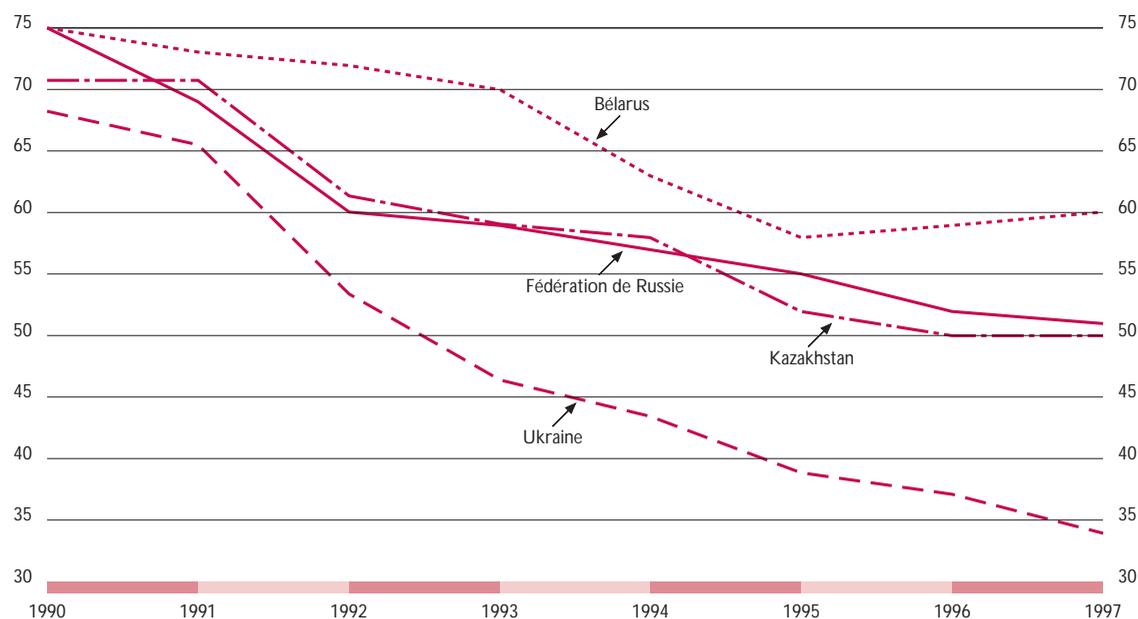
Consommation alimentaire

En raison de la suppression du soutien de l'État à la consommation alimentaire au début de la transition, du prix élevé des produits alimentaires, du faible niveau de revenu disponible, de l'augmentation de certains coûts fixes (logement et services publics) et de l'élargissement du choix des produits non alimentaires disponibles sur le marché, les consommateurs ont modifié la structure de leurs dépenses et leurs habitudes de consommation alimentaire. Ainsi, on a pu noter une forte désaffection vis-à-vis des produits présentant une élasticité-revenu élevée, tels que la viande et les produits laitiers, au profit de denrées meilleur marché comme les céréales, les légumes et les pommes de terre. Les données provisoires pour 1997 font état d'une poursuite de ces tendances, à cette différence près qu'elles sont moins marquées qu'entre 1991 et 1994 et que l'on note des différences plus significatives d'un pays à l'autre (graphique II.1.9). A mesure que les revenus réels se stabiliseront, les habitudes de consommation alimentaire feront de même.

Échanges

Sous l'effet de la forte augmentation de la production de céréales dans les quatre NEI en 1997, associée à un déclin continu de la demande de céréales fourragères (dû à la diminution des effectifs du cheptel), ces pays – notamment l'Ukraine, le Kazakhstan et, dans une certaine mesure, la Russie – ont dégagé un excédent de blé et d'orge fourragères disponible pour l'exportation. Néanmoins, les exportations de céréales hors de la région des NEI ont été sérieusement limitées par tout une série de facteurs : qualité relativement faible de la production, due à des pluies tenaces pendant la période de récolte; offre excédentaire de céréales fourragères sur les marchés mondiaux; prix élevé de la manutention et du stockage des grains; goulets d'étranglement au niveau des infrastructures portuaires et de transport; et restriction du transport des céréales au-delà des frontières régionales, imposée par les autorités locales. De plus, les excédents de céréales fourragères dégagés par la Russie, traditionnel importateur de céréales, ont limité les perspectives d'exportation de l'Ukraine et du Kazakhstan.

◆ Graphique II.1.9. *Quatre NEI : consommation annuelle par tête de viande et de produits carnés, 1990-1997*
En kilogrammes



Source : Tableau annexe II.17.

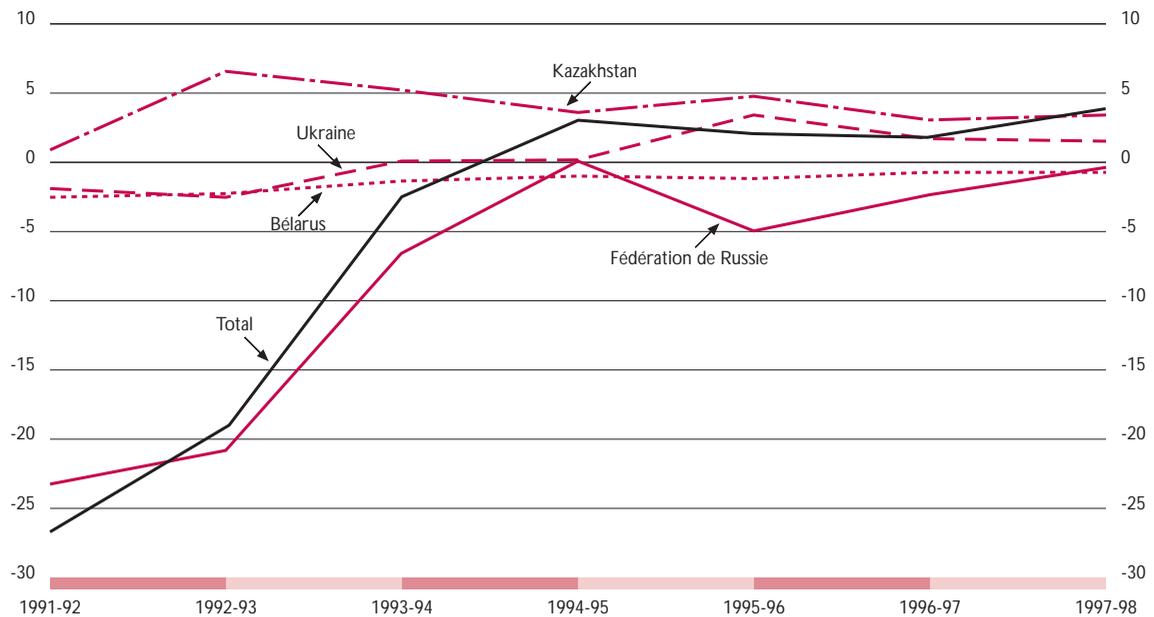
Les excédents céréaliers dégagés en 1997/1998 par les quatre NEI confirment que la structure des échanges de céréales de ces pays se modifie sur le long terme : d'un volume d'importation net d'environ 27 millions de tonnes au début des années 90, on est passé à un volume d'exportation net estimé de 4 millions de tonnes en 1997/1998. Cette évolution est due en grande partie à la modification de la position de la Russie et, dans une certaine mesure, de l'Ukraine dans les échanges de céréales. La position nette des deux autres pays n'a quant à elle guère changé : le Kazakhstan reste un exportateur net et le Bélarus un importateur net de céréales (graphique II.1.10). Du fait de la baisse des productions animales et du faible rendement de l'industrie de transformation de la viande, les NEI ont importé des volumes substantiels de viande et de produits carnés au cours de la même période (plus de 2 millions de tonnes par an pour la Russie ces dernières années). Cette évolution de la structure des échanges paraît cohérente étant donné que la région dispose d'un avantage comparatif dans le domaine de la production de céréales, basé sur de vastes ressources foncières et la prédominance de l'agriculture à grande échelle.

Évolution des politiques agricoles

Politiques des prix, des marchés et des échanges

En 1997, les politiques agricoles appliquées dans les NEI allaient de politiques relativement libérales (comme au Kazakhstan) à des politiques fortement réglementées (comme au Bélarus). En janvier 1997, le Kazakhstan a supprimé le système de prix minimums garantis pour les grains et a maintenu des mesures de soutien des prix uniquement pour la laine. Au Bélarus, en revanche, le système de livraisons obligatoires à l'État a continué de jouer un rôle déterminant dans le système d'achats et la fixation des prix des produits agricoles et alimentaires. En outre, les prix de détail des produits alimentaires sont restés pour la plupart sous le contrôle de l'État qui les a maintenus à des

◆ Graphique II.1.10. *Quatre NEI : balance commerciale de céréales, 1990-1997*
Millions de tonnes



Source : Base de données de l'OCDE.

niveaux peu élevés au bénéfice des consommateurs. La Russie a adopté en juillet 1997 une loi sur la régulation de la production agricole par l'État qui vise à renforcer le système d'intervention du gouvernement fédéral sur les marchés agricoles. Les interventions de l'État ont pour principal objectif de stabiliser les prix sur le marché intérieur. Dans le prolongement de cette loi, le gouvernement russe a créé à l'automne 1997 l'Agence fédérale pour la régulation des marchés des produits alimentaires qui remplace la Corporation fédérale alimentaire. Toutefois, il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette loi est effectivement mise en œuvre et quelles sont les activités de la nouvelle Agence, compte tenu notamment des graves problèmes budgétaires de la Russie et de la réduction des aides au secteur agricole prévue dans le budget 1998. En Ukraine, les achats publics directs de produits agricoles ont exclusivement concerné les grains et le système de livraisons à l'État est resté pratiquement le même qu'en 1996. Le gouvernement ukrainien a créé le Fonds public d'intervention pour les céréales en août 1997, essentiellement chargé d'assurer la stabilité des prix intérieurs des céréales, mais ce Fonds n'a opéré aucune intervention en 1997.

En 1997 et 1998, la tendance au renforcement des protections douanières contre les importations agricoles s'est confirmée dans les principaux NEI. L'Ukraine a adopté un ensemble de dispositions renforçant les barrières commerciales pour limiter notamment les importations de produits animaux, en relevant les droits de douane, en appliquant des droits spécifiques et des contingents d'importation et en renforçant les contrôles d'innocuité des produits alimentaires. Il reste à savoir, toutefois, dans quelle mesure ces dispositions seront effectivement appliquées. Au début de 1998, le gouvernement russe a inscrit de nouveaux produits agricoles sur la liste des produits soumis à des droits spécifiques et a annoncé, à la fin du mois de mai, qu'il prévoyait une hausse de 5 pour cent des droits d'importation, essentiellement destinée à renflouer ses caisses. Si l'augmentation des droits de douane et les autres mesures protectionnistes prises par la Russie et l'Ukraine risquent de permettre aux gouvernements de ces pays de soutenir l'agriculture en période d'austérité budgétaire, la forte opposition des partenaires commerciaux de la Russie et les effets de ces politiques sur la demande d'accession de ces pays à

l'OMC pourraient bien décourager à court terme tout véritable revirement dans ce sens. Les pays membres de l'Union douanière (Biélorus, Kazakhstan, Kirghizistan et Russie, auxquels se joindra le Tadjikistan en 1998) ont tenté d'harmoniser tous leurs tarifs extérieurs avec des pays tiers (notamment pour les produits agricoles et alimentaires), mais cette entreprise s'est révélée très difficile et laborieuse. Un accord sur la création d'un marché commun a été signé en octobre 1997 dans le cadre général de la Communauté des États indépendants (CEI) (encadré II.1.1).

Encadré II.1.1. Création du marché commun agricole de la CEI

La création du Marché commun agricole (MCA) a été avalisée par les chefs de gouvernement lors du sommet de la Communauté des États indépendants (CEI)* en Moldavie, en octobre 1997.

En projet depuis 1993, le MCA a été créé dans l'objectif de libéraliser les échanges agroalimentaires intra-CEI. Un document provisoire intitulé «L'Accord sur un marché agricole commun» a fait l'objet de plusieurs cycles de discussions entre les membres de la CEI mais n'a été signé que lors du sommet de la CEI en Moldavie, en octobre 1997. Cependant, l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan ont décidé de ne pas s'y associer. La création de ce marché devrait permettre la libre circulation des produits agricoles, des denrées alimentaires, des biens techniques et scientifiques, des technologies, des moyens de production et des services dans le secteur de l'agriculture, selon des règles et principes élaborés conjointement.

L'accord prévoit une transition en deux étapes vers le marché commun agricole. La première étape serait celle de la création d'une zone de libre-échange, la deuxième celle d'un territoire douanier commun par les pays qui seraient prêts à s'engager dans un degré plus poussé d'intégration. Dans le cadre d'un territoire douanier commun, tous les tarifs, licences et autres obstacles à la circulation des marchandises seraient supprimés, et les pays participants généreraient un «système coordonné de réglementation des prix fondé sur les mécanismes du marché». Le système d'intervention sur les marchés prévu dans le document, qui repose sur des prix minimums garantis et sur des achats et ventes d'intervention, se rapproche de la PAC avant la réforme de 1992. L'actuel Conseil intergouvernemental de la Communauté pour les affaires agro-industrielles coordonnerait la mise en œuvre de cet accord.

Étant donné les difficultés économiques et politiques auxquelles se heurtent les efforts de coordination des politiques commerciales des différents pays membres de la CEI, il semble que les chances de succès du MCA soient limitées. Eu égard à la modicité des fonds disponibles et aux nombreuses pressions réclamant la mise en place d'un système interne de tarifs pour éviter un afflux de marchandises vers les pays où les prix sont les plus élevés, la mise en œuvre des mesures programmées paraît compromise. En outre, les engagements de réduction des tarifs pris au cours des négociations initiales en vue de l'adhésion à l'OMC limitent considérablement la marge de manœuvre permettant d'introduire un «système coordonné de réglementation des prix» avec des prix qui pourraient être nettement supérieurs à ceux du marché mondial.

* La Communauté des États indépendants (CEI) (dont les liens entre ses membres sont lâches) a été établie en tant que coordonnateur des NEI en décembre 1991 et son secrétariat exécutif se trouve à Minsk, la capitale du Biélorus. La CEI regroupant la totalité des NEI, il n'y a aucune différence entre les deux et en russe, un seul terme est utilisé (*Sotrudnichestvo Nezavisimyykh Gosudarstv* – SNG, c'est-à-dire CEI).

Source : *Examen des politiques agricoles : Fédération de Russie*, OCDE, Paris 1998.

Privatisation et réforme agraire

Dans les quatre NEI examinés, le processus de restructuration des exploitations a peu avancé en 1997. En Russie, en Ukraine et au Kazakhstan, les grandes exploitations ont changé de nom sans que leur structure institutionnelle, leurs pratiques de gestion ou les techniques agricoles employées ne soient réellement modifiées. Dans la plupart des cas, les nouvelles «sociétés agricoles par actions» ou «entreprises agricoles collectives» sont basées sur un système de participation au capital : les terres et les actifs non fonciers sont détenus collectivement par les entreprises, lesquelles sont détenues par les actionnaires (des employés anciens et actuels). En Russie, où le processus semble le plus avancé, plus de 90 pour cent des ayants droit ont reçu des certificats officiels établissant leurs titres de propriété. A

l'automne 1997, environ 40 pour cent d'entre eux avaient conclu des arrangements avec les exploitants des terres, généralement sous la forme de baux. En Ukraine, le processus de distribution des titres sur les terres s'est accéléré en 1997, mais il était loin d'être achevé à la fin de l'année. Au Kazakhstan, les participations au capital foncier et les actifs non fonciers ont été distribués aux ayants-droit à une période antérieure. Toutefois, les terres restent la propriété de l'État, les titres ne conférant à leurs détenteurs qu'un bail transmissible par succession et cessible. Le Bélarus est le moins avancé des quatre NEI : dans ce pays, les exploitations non rentables sont fusionnées avec leurs voisines plus performantes ou intégrées verticalement à des entreprises de transformation ou de services agroalimentaires.

L'absence de marché foncier constitue un obstacle majeur à la restructuration des grandes entreprises agricoles dans les NEI. Faute d'une législation adéquate qui autorise l'existence de marchés fonciers et leur bon fonctionnement, la terre ne peut pas être utilisée pour nantir les prêts à l'investissement. De plus, comme il s'agit d'un bien (presque) gratuit pour les directeurs d'exploitation, elle est exploitée de manière inefficace. Dans la mesure où les exploitations ne risquent pas de perdre leurs terres, même lorsqu'elles sont déficitaires, les directeurs peuvent poursuivre des objectifs autres que la maximisation des bénéfices (la préservation de l'emploi par exemple). En Russie et en Ukraine, le conflit prolongé qui oppose le gouvernement et le Parlement – le premier souhaitant introduire une législation instituant des droits de propriété foncière limités et le second s'opposant à toute forme de marché foncier – risque d'être hautement préjudiciable aux agriculteurs et d'accroître l'incertitude. De plus, ces conflits absorbent une part significative des maigres ressources administratives et législatives de ces pays, les empêchant de s'attaquer aux autres problèmes de l'agriculture et du reste de l'économie. Cela étant, même à supposer que les bases juridiques du marché foncier soient définies, ce marché ne pourra pas fonctionner si la production agricole demeure peu rentable – ce qui est le cas dans presque tous les pays en transition. Dans ce type de situation, la demande de terres est très faible, une part considérable des terres agricoles reste inutilisée et, compte tenu de la médiocrité des prix fonciers, les terres ne sont pas acceptées par les banques pour nantir des prêts à long terme aux agriculteurs. La vente des terres agricoles de la région de Saratov, en Russie, au début de 1998 constitue un exemple très révélateur à cet égard (partie II.4).

Dans les NEI, les structures agraires se répartissent entre, d'une part, des grandes entreprises agricoles qui occupent entre 80 et 90 pour cent des terres agricoles, et d'autre part, un nombre élevé de petits lopins et de jardins familiaux, qui occupent entre 10 et 15 pour cent des terres agricoles. Un troisième secteur, constitué d'exploitations familiales, a commencé à émerger à la fin des années 80. Il occupe entre 1 pour cent des terres agricoles au Bélarus et 6 pour cent en Russie. Pour tout une série de raisons – manque de capitaux de démarrage, incertitude législative et politique, précarité des conditions macroéconomiques, climat politique plutôt défavorable, accès limité à l'information, au crédit et aux marchés, et absence de tradition et d'expérience en matière d'exploitation familiale – seule une petite proportion d'agriculteurs ont décidé d'établir des exploitations privées. En outre, il semble que la majorité de ceux qui ont choisi cette voie s'étaient déjà installés au milieu des années 90, de sorte qu'entre 1995 et 1997, le nombre d'exploitations familiales s'est stabilisé en Ukraine et a diminué en Russie.

Politiques du crédit et de l'investissement

Compte tenu du faible niveau de rentabilité de l'agriculture, du poids de l'endettement et de la persistance des incertitudes concernant le régime de propriété, mais aussi du niveau élevé des taux d'intérêt et de la fragilité des institutions financières, tous les gouvernements des NEI ont continué d'accorder des crédits bonifiés aux agriculteurs. L'importance des prêts alloués dans ce cadre et les méthodes d'allocation ont varié selon les pays. La méthode la plus répandue est restée le troc, l'État chargeant les fournisseurs d'intrants de fournir aux agriculteurs ce dont ils avaient besoin (notamment du carburant et des engrais) à des conditions favorables, en échange de produits agricoles (le plus souvent des céréales) livrés après la récolte. En Russie, le système de crédits bonifiés a été profondément réformé en 1997 et le programme de « crédit-marchandise », qui était à l'origine d'importantes distorsions, a été remplacé par un nouveau système dont le financement et la répartition sont

d'avantage axés sur le marché. Outre le budget fédéral, la principale source de financement de ces aides a été le produit de la vente de la dette correspondant aux crédits-marchandises ouverts en 1996, restructurée en bons vendus aux enchères. En 1997, deux banques commerciales ont accordé des crédits bonifiés. En 1998, on en comptait 12, toutes sélectionnées par adjudication publique. Par ailleurs, le programme gouvernemental d'aide à l'achat de machines agricoles, dit de «leasing», a été réformé : le principal distributeur de machines agricoles a perdu son monopole et a été remplacé par des sociétés privées de leasing sélectionnées par adjudication publique. L'évolution de la situation en Russie semble donc positive avec l'apparition de sociétés commerciales et l'instauration d'une concurrence dans le système d'allocation de crédits bonifiés aux agriculteurs.

Politiques environnementales et de développement rural

Les politiques en faveur de l'environnement et du développement rural continuent d'occuper un faible rang dans les priorités des gouvernements des NEI. L'un des principaux problèmes reste l'absence d'activités non agricoles dans les zones rurales. Pour cette raison, les entreprises agricoles se sentent obligées de conserver leur main-d'œuvre malgré l'effondrement de la production. Par ailleurs, le transfert des biens sociaux et des services d'utilité publique des entreprises agricoles aux administrations locales ne progresse que très lentement. En dépit de la législation adoptée au début des années 90, les entreprises agricoles russes sont toujours responsables d'environ 70 pour cent du stock d'équipements sociaux et de services publics qui était à leur charge avant la transition, ce chiffre atteint même 90 pour cent au Bélarus. Cette situation s'explique principalement par le manque de moyens financiers au niveau local. D'autres raisons peuvent également être invoquées comme l'absence généralisée de cadre institutionnel au niveau local pour la reprise de ces biens sociaux, l'inertie et les prix élevés pratiqués par les nouveaux propriétaires des biens et services déjà transférés, qui ont pour conséquence que les responsables des exploitations agricoles ne sont guère incités à transférer les biens et services publics. Cette situation est à l'origine d'une détérioration de la prestation de services sociaux dans les zones rurales. En outre, elle pénalise sérieusement les entreprises agricoles dont une partie des ressources financières et administratives se trouve détournée pour financer des activités non commerciales.

Conclusions

Pour les NEI, la période de déclin prononcé du PIB semble toucher à sa fin, et tous les pays analysés à l'exception du Bélarus ont accompli des progrès significatifs vers la stabilisation macroéconomique. Il convient néanmoins de noter qu'un rôle essentiel est dévolu aux politiques structurelles dans le processus de transition : c'est de la capacité des pays à mener des réformes structurelles de fond dans l'industrie, l'agriculture, le secteur bancaire et financier et le domaine de la sécurité sociale que dépendront la vigueur et la durabilité de la croissance économique retrouvée. L'exemple de pays en transition tels que la Roumanie et la Bulgarie montre que des progrès insuffisants en matière de réformes microéconomiques peuvent annuler une partie des gains induits par le rétablissement de la stabilité macroéconomique et de la croissance économique. Le fait que la crise financière asiatique se soit répercutée aussi promptement sur les NEI, notamment la Russie, révèle l'étendue des carences des institutions financières de ces pays.

Il semblerait également que la production agricole des NEI, après avoir enregistré une forte baisse, soit en train de se stabiliser. Dans certains pays, le PIB et le pouvoir d'achat ont d'ores et déjà renoué avec la croissance, ce qui devrait stimuler la demande de produits alimentaires et en particulier de produits animaux. Cette évolution pourrait marquer un tournant pour les agriculteurs et les politiques agricoles des NEI. Si le cadre institutionnel du secteur agricole s'améliore et si, à la faveur de la restructuration, les exploitations deviennent plus sensibles aux signaux du marché, l'accroissement de la demande de produits alimentaires pourrait donner un coup de fouet à la production intérieure, limitant la progression des importations agroalimentaires de la Russie et dynamisant les exportations de l'Ukraine et du Kazakhstan. Toutefois, si les circuits de commercialisation restent non-concurrentiels et que divers obstacles infrastructurels et administratifs continuent d'entraver les flux de produits agricoles (comme le suggèrent les problèmes d'écoulement des excédents céréaliers de 1997), les

signaux du marché ne se répercuteront pas sur les producteurs. En outre, la lenteur du processus de restructuration est telle que les entreprises agricoles risquent de ne pas pouvoir saisir les occasions qui se présentent à elles. Dans ces conditions, il est à craindre que le rendement des productions animales et végétales n'augmente guère. Si tel est le cas, la situation du secteur agricole ne s'améliorera pas et les importations de produits alimentaires pourraient encore augmenter à moyen terme. Enfin, les gouvernements des NEI pourraient subir des pressions croissantes les incitant à renforcer la protection aux frontières, une mesure qui aurait pour effet de fausser les marchés et de taxer la consommation.

2. BÉLARUS

Situation macroéconomique

Selon les statistiques officielles, le PIB du Bélarus a progressé de 10.4 pour cent en 1997 (tableau annexe II.1). Cette forte croissance a suivi une progression du PIB qui aurait été de 2.8 pour cent en 1996, première année de reprise après plusieurs années de déclin (graphique II.1.1). Le redémarrage économique a été alimenté par une nette augmentation de l'activité industrielle. En 1997, la production industrielle s'est accrue de 15.5 pour cent. Toutefois, l'augmentation de la production est la conséquence d'un retour aux objectifs de production de type soviétique, du fait de l'accord de nombreux crédits à bon marché par la Banque centrale.

L'expansion monétaire qui en a résulté a entraîné une progression du taux annuel d'inflation. En 1997, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 63 pour cent contre 39 pour cent l'année précédente (tableau annexe II.2). Cette accélération de l'inflation a représenté un changement de tendance à moyen terme de la stabilisation économique engagée depuis 1994 (graphique II.1.2). En juin 1997, le gouvernement bélarussien s'est efforcé de réduire l'inflation en imposant des plafonds pour les prix de certains produits alimentaires tels que le pain, le lait et la viande. Les prix de l'énergie et du chauffage ont été également plafonnés. Mais ces mesures administratives n'ont pas permis d'abaisser le taux annuel d'inflation à l'objectif de 26 pour cent que s'était fixé le gouvernement.

La montée de l'inflation et la perte de confiance des étrangers dans le pays ont conduit à une dépréciation du rouble bélarussien en 1997. Entre 1996 et 1997 (tableau annexe II.3), le taux de change annuel moyen est passé de 13 608 BR à 24 995 BR pour un dollar des États-Unis. Au début de l'année 1998 et en particulier dans la première quinzaine de mars, le rouble s'est encore déprécié jusqu'à ce que le président bélarussien ordonne, le 17 mars, aux entreprises, magasins et officines de change, de revenir aux prix et aux taux de change qui prévalaient au début du mois. Gestionnaires et marchands ont obéi aux ordres et les achats panique des consommateurs n'ont pas tardé à vider les rayons des magasins, tandis que quelques transactions de change s'effectuaient au « nouvel-ancien » taux de change. Pendant ce temps, la monnaie bélarussienne poursuivait à l'extérieur sa glissade et fin mars, elle se négociait à plus de 65 000 BR pour un dollar sur le marché interbancaire de Moscou.

En 1997, les exportations totales du Bélarus se sont chiffrées à 7.1 milliards de US\$, soit une augmentation de 26.5 pour cent par rapport à 1996. Les importations totales ont atteint 8.6 milliards de US\$, soit une augmentation de 24.6 pour cent par rapport à l'année précédente. En outre, les échanges de biens dans le cadre du troc (qui ne sont pas enregistrés dans les comptes commerciaux) continuent de jouer un rôle majeur dans le commerce extérieur bélarussien. En 1997, la Russie est demeurée de loin le principal partenaire commercial du Bélarus, suivie de l'Ukraine, l'Allemagne et la Pologne. Le déficit commercial persistant avec les NEI aussi bien qu'avec les autres pays a incité le gouvernement bélarussien à imposer, en 1997 de nouvelles restrictions des importations. Les licences d'importation sont devenues obligatoires pour les pneumatiques par exemple. De plus, le gonflement des arriérés de paiement du Bélarus à l'égard de ses fournisseurs étrangers a commencé à compromettre ses relations commerciales. Ainsi, la société russe Gazprom a annoncé en mars dernier qu'elle réduirait de 30 pour cent ses fournitures de gaz au Bélarus si le pays ne réglait pas ses dettes accumulées à plus de 200 millions de US\$.

Les arriérés de paiement des salaires conjugués à une accélération de l'inflation ont amputé les niveaux du revenu réel du pays en 1997. Le problème du retard de paiement des travailleurs se pose également dans d'autres NEI. Mais dans ces pays, il résulte de politiques monétaires rigoureuses alors

qu'au Bélarus, les retards s'accumulent malgré les nombreux crédits à bon marché accordés aux entreprises par la Banque centrale. Le président bélarussien a pris un certain nombre de décrets pour endiguer et régler ce problème, mais jusqu'ici il n'a obtenu qu'un succès limité. De plus, en septembre 1997, le gouvernement a relevé d'un tiers le salaire minimum et en novembre les retraites ont été augmentées en moyenne de 21 pour cent pour compenser en partie la baisse de pouvoir d'achat induite par l'inflation. Durant l'année 1997, le taux de chômage officiel est passé de 3.1 à 2.8 pour cent de la population active, mais même les estimations émanant de sources gouvernementales fixent à 15 pour cent de la main-d'œuvre la part du chômage non déclaré.

La lenteur des réformes économiques a pesé sur les relations du Bélarus avec les institutions financières internationales. Le 18 juin 1997, le gouvernement a signé avec la Banque mondiale un protocole d'accord qui établit un parallélisme entre la réalisation des réformes économiques et les prêts accordés par la Banque mondiale. Les réformes envisagées comportent une libéralisation des réglementations de change, la suppression des restrictions commerciales et de l'encadrement des prix et l'accélération du programme de privatisation. Mais le Bélarus n'ayant mis en œuvre aucune des mesures convenues, la Banque mondiale a suspendu ses paiements. De même, le Fonds monétaire international a décidé, vers le milieu de l'année 1997 de ne plus allouer de crédits pour l'exercice à venir en raison des politiques économiques suivies par le gouvernement bélarussien.

Dans le même temps, un régime peu démocratique et un triste record en matière de violation des droits de l'homme ont valu au Bélarus les critiques de la communauté internationale. Le Conseil de l'Europe a suspendu son statut d'observateur invité et l'UE a annulé toutes les négociations prévues pour 1998 concernant des accords économiques et politiques avec le Bélarus. Les États-Unis ont, en outre, rappelé leur ambassadeur début 1997 et suspendu leur aide. Par la suite, d'autres pays occidentaux comme l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse ont également cessé toute aide technique et financière à ce pays.

Situation du secteur agricole

Au Bélarus, la contribution du secteur agricole au PIB n'a cessé de décroître. Elle a été divisée par deux durant la période de transition, passant de 23 pour cent en 1990 à 13.4 pour cent en 1996 et 11.5 pour cent en 1997 (tableau annexe II.4). En 1997, la production agricole brute a diminué de 5.5 pour cent par rapport à 1996. En fait, la production végétale a baissé de 16.8 pour cent, tandis que la production animale augmentait de 5.8 pour cent. La production végétale a représenté 46.3 pour cent de la valeur totale de la production agricole et la production animale 53.7 pour cent. Ces chiffres de la production agricole brute sont toutefois à interpréter avec prudence dans la mesure où les autorités du Bélarus les calculent à partir des prix agricoles à la production de 1983.

En 1997, le nombre des emplois dans le secteur agricole est passé de 760 000 à 741 000, ce qui correspond à un recul de la part de l'agriculture dans l'emploi total du secteur économique de 17.4 pour cent à 17 pour cent (tableau annexe II.6). Durant la période de transition, l'emploi agricole est demeuré plus stable que la production agricole car il a été difficile aux travailleurs agricoles de trouver d'autres emplois dans des secteurs non-agricoles. En conséquence, les revenus réels du monde rural ont décliné tandis que le chômage occulte augmentait et les grandes entreprises agricoles ont été de fait activement encouragées par le président bélarussien à se comporter en employeurs de dernier recours.

Bon nombre de grandes exploitations agricoles continuent d'être aux prises avec des difficultés financières. En 1997, le nombre des grandes entreprises affichant des pertes d'exploitation a certes diminué mais il est resté important (9 pour cent de toutes les grandes exploitations). L'amélioration des résultats financiers a été due pour partie aux aides gouvernementales accrues accordées pour l'utilisation d'engrais et d'aliments mélangés (voir ci-après).

La surcapacité demeure l'un des principaux problèmes du secteur agroalimentaire bélarussien après la forte baisse de la production agricole enregistrée depuis le début des années 90. En 1997, près des deux tiers de toutes les entreprises de transformation travaillaient à moins de 50 pour cent de leur capacité potentielle. Les techniques de transformation utilisées sont pour l'essentiel obsolètes dans la

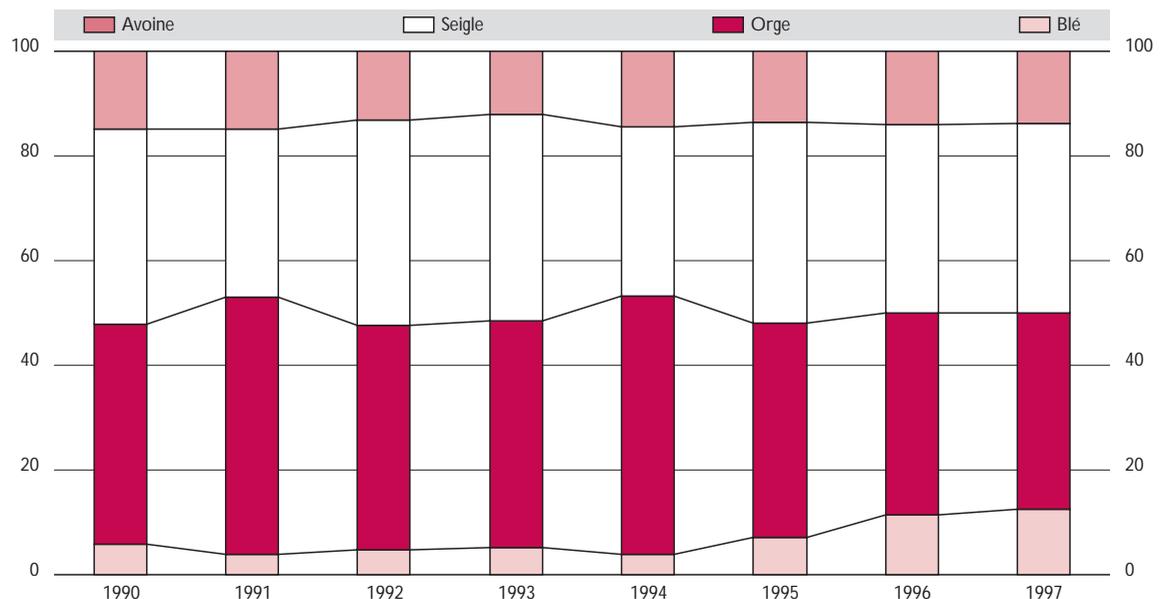
mesure où l'absence de fonds d'investissements nationaux et d'intérêt des investisseurs étrangers ont empêché les entreprises de procéder aux investissements de modernisation nécessaires. De plus, les transformateurs agroalimentaires sont confrontés à la concurrence des activités de transformation à la ferme car du fait des retards de paiement, les grandes exploitations sont de plus en plus réticentes à approvisionner les entreprises travaillant en aval.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

Durant la période de transition, la superficie mise en culture et les productions végétales ont été relativement stables car les réformes dans ce secteur ont été très limitées (tableaux annexes II.9 et II.10). En 1997, la superficie totale ensemencée a légèrement augmenté, passant de 6 180 à 6 207 millions d'hectares. Cet accroissement de la superficie cultivée a été due au développement des activités agricoles des propriétaires de lopins individuels et des exploitants privés. Les céréales, les cultures fourragères et les pommes de terre ont été les principales cultures. Elles ont occupé respectivement 44 pour cent, 38 pour cent et 11 pour cent de la superficie agricole totale. Dans la catégorie céréales, la culture du blé a augmenté pour la troisième année consécutive aux dépens de la production de céréales fourragères (graphique II.2.1).

◆ Graphique II.2.1. *Structure de la superficie céréalière en Bélarus, 1990-1997*
En pourcentage de la superficie céréalière totale



Source : Secrétariat de l'OCDE.

Les rendements des cultures de céréales, de betterave fourragère et de betterave à sucre ont augmenté respectivement de 8.8 pour cent, 14.4 pour cent et 19.7 pour cent par rapport à 1996. L'amélioration de la production de céréales et de betteraves a traduit un accroissement modéré de l'utilisation d'engrais (tableau annexe II.7). Pour la pomme de terre, en revanche, des conditions météorologiques défavorables ont entraîné une diminution des rendements de 34.1 pour cent par rapport à l'année précédente.

En 1997, la production totale de céréales s'est établie à 6 420 millions de tonnes, soit 11.1 pour cent de plus qu'en 1996. La production de betterave sucrière a augmenté de 24.9 pour cent pour s'établir à 1 262 millions de tonnes, tandis que la production totale de pommes de terre a diminué de 36.2 pour cent, s'établissant à 6 942 millions de tonnes (tableau annexe II.10). Le gouvernement biélorusse a acheté 27.3 pour cent de la production totale de céréales, 1.6 pour cent de la production de pommes de terre et 81.6 pour cent de la production de betterave à sucre pour la constitution des réserves publiques.

Productions animales

En 1997, les effectifs de bétail ont continué à diminuer en Biélorus, car les ratios prix des extrants/prix des intrants pour les éleveurs se sont encore dégradés. Le cheptel bovin et porcin et les effectifs agricoles ont diminué respectivement de 1.1 pour cent, 0.8 pour cent et 0.6 pour cent (tableau annexe II.12); ce déclin a affecté les *sovkhoses* et les *kolkhoses* aussi bien que les lopins individuels et les exploitations privées. La baisse cumulée des effectifs de bétail depuis 1990 s'échelonne entre 20 pour cent pour les volailles et 60 pour cent pour les porcins.

La productivité de l'élevage est demeurée faible, même si en 1997 les rendements se sont améliorés pour le lait et la viande. Pour le lait, le rendement annuel moyen par vache s'est établi à 2 356 kilos, soit une augmentation de 10.3 pour cent par rapport à l'année précédente. Le gain de poids journalier des porcs a progressé de 22 pour cent pour s'établir désormais à 376 grammes, tandis que le nombre d'œufs pondus par poule et par an a augmenté de 1.3 pour cent pour s'établir à 240 unités. L'utilisation plus extensive d'aliments composés (tableau annexe II.7) a entraîné une augmentation de la production par animal. En matière de productivité animale, il n'y a pas eu de différence importante entre les grandes exploitations et les petites.

L'amélioration de la productivité a compensé et au-delà la réduction du cheptel. La production de lait a augmenté de 3.7 pour cent, pour s'établir à 5.1 milliards de tonnes; la production de viande a augmenté de 0.3 pour cent pour atteindre un poids vif de 625 000 tonnes et la production d'œufs a augmenté de 1.7 pour cent pour s'établir à 3.5 milliards d'unités (tableau annexe II.13). Environ la moitié de la production animale a été achetée par les organismes publics d'achat (tableau annexe II.14).

Consommation alimentaire

Depuis le début des années 90, la consommation de viande et de lait par tête a diminué de 10 à 20 pour cent au Biélorus, tandis que la consommation de produits végétaux n'affichait pas une tendance habituelle. La consommation de sucre a fortement chuté, celle de produits céréaliers est restée relativement stable et la consommation de pommes de terre a quelque peu augmenté (tableau annexe II.17).

En 1997, la consommation de viande et de lait par tête a légèrement augmenté au Biélorus, passant respectivement de 59 à 60 kg et de 364 à 370 litres; parallèlement, la production intérieure de produits animaux a également augmenté. La consommation de pain et de produits céréaliers a légèrement augmenté, tandis que celle de pommes de terre diminuait, de 185 à 180 kg par tête. Comme les prix des produits alimentaires ont moins augmenté que les prix des autres biens de consommation, la part moyenne du revenu des ménages consacrée à l'alimentation est passée de 68 à 59 pour cent.

Échanges agricoles

Courants d'échanges

En 1997, les exportations agroalimentaires totales du Biélorus se sont chiffrées à 515 millions de US\$, en progression de 36 pour cent par rapport à l'année précédente. L'agroalimentaire a représenté 7.2 pour cent des exportations totales. Les principaux produits d'exportation ont été les produits carnés et laitiers. Les NEI ont représenté une part écrasante des exportations de produits alimentaires, la

Russie représentant à elle seule 74 pour cent de toutes les ventes à l'étranger. Les accords de troc (nourriture contre énergie par exemple) jouent un rôle primordial dans les échanges du Bélarus avec les NEI. Les pays tiers ont acheté 14 pour cent des produits agroalimentaires exportés par le Bélarus.

Les importations agroalimentaires du Bélarus ont augmenté de 64 pour cent entre 1996 et 1997, s'élevant à 1 383 millions de US\$, montant qui correspond à 16 pour cent de la valeur de toutes les importations du pays. La moitié environ des produits agroalimentaires importés provenaient des NEI. Il s'agissait pour l'essentiel de sucre, de céréales et de graines oléagineuses.

Relations commerciales

Le 23 mai 1997, le Bélarus a signé avec la Russie une Charte d'union scellant les relations entre les deux pays. Cette Charte est censée consolider le Traité d'union signé par les deux pays en avril 1996 pour créer la Communauté des Républiques souveraines. Ces accords incluent des engagements de coordination des politiques dans le domaine des affaires étrangères, de la défense et de l'économie. Ce dernier englobe également l'harmonisation des systèmes tarifaires, l'unification des législations en matière d'investissement et l'adoption d'une monnaie commune. Toutefois, la mise en œuvre du Traité de l'union et de la Charte de l'union a cafouillé en raison d'interprétations différentes des accords par les deux gouvernements concernés et des évolutions politiques divergentes du Bélarus et de la Russie. Les réformateurs économiques russes, en particulier, n'ont nullement l'intention d'accepter comme partenaire sur un pied d'égalité dans une union économique un Bélarus dont le gouvernement est de nouveau lancé sur la voie de l'autoritarisme.

Comme de nombreux autres NEI, le Bélarus en est au premier stade des négociations en vue de son adhésion à l'OMC. Le pays bénéficie du statut d'observateur auprès de l'Organisation et les premières études du régime commercial du Bélarus ont été entreprises par des groupes de travail de l'OMC. Le Traité d'union avec la Russie autorise chacun des deux pays à poursuivre indépendamment ses démarches en vue d'une adhésion à l'OMC et à la fin du premier semestre 1998, la Russie semblait beaucoup plus avancée que le Bélarus dans sa préparation. Le Bélarus doit modifier ses politiques économique et commerciale de manière importante avant d'être en mesure de se conformer aux principes de l'OMC.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

Dans le secteur des grandes exploitations agricoles, le Bélarus n'a engagé jusqu'ici que des réformes limitées. Au cours de l'année 1997, le nombre des *sovkhoses*, des *kolkhozes* et des coopératives agricoles est passé respectivement de 635 à 587, de 1 810 à 1 809 et de 491 à 489. La diminution du nombre des grandes exploitations résulte principalement de la fusion des entreprises agricoles non rentables avec des entreprises voisines ou de leur intégration verticale dans des entreprises de transformation et de services agricoles. Toutefois, il n'est pas certain que ces fusions permettent de résoudre les problèmes fondamentaux que sont une technologie médiocre, l'absence d'incitations à la performance et une faible productivité.

Dans le secteur agricole privé, les lopins individuels ont continué à fournir plus de 80 pour cent de la production totale de laine, de pommes de terre, de fruits et de légumes. Mais, cela n'a été possible que grâce aux importantes fournitures d'intrants en provenance des grandes exploitations. Jusqu'ici, les exploitations individuelles, qui occupent 0.7 pour cent seulement des terres arables, n'ont joué en Bélarus qu'un rôle mineur. En 1997, leur nombre a augmenté de 1.4 pour cent pour atteindre le chiffre de 3 020, tandis que la superficie moyenne des exploitations demeurait inchangée à 20.6 hectares.

A ce jour, il ne s'est pas développé au Bélarus de marché foncier. La loi relative au droit de la propriété foncière votée en juin 1993 autorise à la fois la propriété privée et publique des terres. Un amendement présidentiel à cette loi, daté du 24 décembre 1997, a étendu aux étrangers (particuliers et sociétés) le droit d'acquérir des propriétés foncières. Toutefois, la loi n'autorise pas les opérations d'achat et de vente de terrains, de sorte que l'exercice pratique des droits de propriété privée demeure contestable.

Le 3 mars 1998, trois décrets présidentiels ont été pris pour tenter d'assainir la situation financière délicate des producteurs agricoles sans engager pour autant des réformes structurelles de grande ampleur. Ces décrets concernent les annulations de dettes, les subventions accordées aux entreprises agricoles non rentables et le développement des entreprises individuelles. Selon les déclarations présidentielles, le délai fixé pour le remboursement des dettes des grandes exploitations devrait être différé à l'an 2000 et la moitié des dettes vont être passées par pertes et profits. Le deuxième décret établit que de nouvelles subventions vont être accordées aux entreprises agricoles les moins rentables, mais que si la situation financière des exploitations ne s'améliore pas par la suite, celles-ci feront l'objet d'une profonde réorganisation. Le troisième décret porte de 50 à 100 hectares la taille maximum des exploitations individuelles, prévoit l'attribution de terres de bonne qualité aux travailleurs agricoles désireux de quitter les grandes exploitations et donne aux agriculteurs privés la possibilité de louer des bâtiments et du matériel aux *sovkhoses* et aux *kolkhozes* sans loyer à verser durant les deux premières années.

Selon un décret gouvernemental adopté en 1994, les entreprises des secteurs situés en amont et en aval de l'agriculture devaient être transformées par attribution d'actions de leur capital à différents groupes d'actionnaires. La moitié des actions ont été réservées pour la privatisation (système des coupons), 40 pour cent ont été allouées aux producteurs agricoles et les travailleurs des entreprises et le ministère des Propriétés d'État ont reçu respectivement 5 pour cent d'actions. A la fin de 1997, tous les producteurs de sucre et d'huile végétale, 90 pour cent de l'industrie laitière, 78 pour cent de la capacité de production d'aliments pour animaux, 71 pour cent du secteur de la confiserie, 68 pour cent de la minoterie et 40 pour cent de la capacité de transformation des viandes ont été transformés conformément au projet du gouvernement, mais cela n'a entraîné aucun changement important au niveau de la gestion.

Politiques de soutien à l'agriculture

En 1997, le total des aides budgétaires à l'agriculture s'est élevé à 441 millions de US\$, soit 3.7 pour cent du PIB biélorussien. Sur ce total, environ 31 pour cent provenaient du budget de l'État, 26 pour cent des budgets locaux et 43 pour cent de fonds non budgétaires. Les principaux postes ont été les subventions accordées pour l'achat de tracteurs et d'équipements agricoles et les subventions à l'achat d'engrais. Ces dernières ont couvert 80 pour cent des dépenses des exploitations au titre des engrais, contre 50 pour cent en 1996. Les autres postes importants du budget agricole ont été l'aide au secteur agro-industriel, les subventions versées aux producteurs agricoles des régions défavorisées et les crédits à taux préférentiel accordés aux grandes exploitations. Mais 0.7 pour cent seulement du total des fonds budgétaires a été consacré à l'encouragement du développement du secteur agricole privé.

Au Bélarus, les prix des produits agroalimentaires demeurent très réglementés et les achats gouvernementaux continuent de jouer un rôle beaucoup plus important que dans les autres NEI (tableau annexe II.11), de sorte que les prix à la production agricole sont dans une large mesure déterminés par les prix des marchés publics fixés par le ministère de l'Économie. Les prix de vente au détail ont été jusqu'ici essentiellement encadrés par le gouvernement et maintenus à des niveaux très bas pour favoriser les consommateurs. Les produits carnés et laitiers, par exemple, coûtent sensiblement moins cher que dans la Russie voisine.

Politiques en matière d'échanges agricoles

En mars 1997, le Bélarus a commencé à aligner son régime tarifaire sur la Russie dans le cadre de son Union douanière signée avec la Russie, le Kazakhstan et le Kyrgystan. Néanmoins, l'harmonisation des mesures aux frontières a été laborieuse et a posé des difficultés politiques, la moindre n'étant pas qu'adopter la structure tarifaire de la Russie signifiait qu'il fallait augmenter les droits de douane pour un certain nombre de produits tels que le poisson, les fruits tropicaux et le sucre. Le Bélarus satisfaisant la part écrasante de sa demande pour ces produits grâce aux importations, des droits de douane plus élevés se sont traduits par des prix à la consommation plus élevés sans apporter de bénéfices aux producteurs domestiques.

Les droits frappant les céréales, le sucre et les tubercules s'échelonnent entre 5 et 25 pour cent ; les droits d'importation sur les produits laitiers entre 10 et 20 pour cent et ceux frappant les produits carnés entre 15 et 30 pour cent. Les produits alimentaires provenant de pays en développement sont, en général, importés en franchise de droit.

En 1997, le gouvernement biélorussien a utilisé des mesures *ad hoc*, bien souvent sous la forme de barrières non tarifaires, dans le cadre de sa politique commerciale. A titre d'exemple, les exportations de bovins ont fait l'objet d'une interdiction temporaire pendant l'été 1997, de manière à permettre un approvisionnement suffisant en viande sur le marché intérieur. De plus, les exportations de porc, de caséine et d'engrais minéraux ont été sujettes à une tarification « indicative » afin d'éviter les taxes d'anti-dumping de la part des pays importateurs, notamment l'Union européenne. Du côté des importations, le gouvernement biélorussien a introduit en octobre 1997 une obligation de déclaration pour toutes les importations. Après une courte période de suivi, le gouvernement a interdit les importations de produits laitiers et de volaille en envoyant des lettres et bordereaux « confidentiels » aux ministères concernés.

Politiques environnementale et de développement rural

Selon une loi adoptée dès 1991, la responsabilité des institutions sociales opérant en milieu rural comme les centres médicaux ou éducatifs, devait être transférée aux collectivités locales. Mais ce processus a été très lent. En 1997, 86 pour cent de tous les établissements sociaux en milieu rural opéraient encore dans le cadre des grandes entreprises agricoles.

La catastrophe nucléaire de Tchernobyl continue d'entraver la production agricole du Bélarus, du fait de la contamination radioactive de grandes étendues. Environ 253 000 hectares de terres agricoles ont été totalement interdits à la production. En 1997, les autorités biélorussiennes ont révisé leur classification des territoires contaminés. On considère désormais que 93 villages représentant une population de près de 29 000 habitants se trouvent dans ces territoires contre 87 villages et 24 000 habitants dans la classification antérieure.

Résumé et perspectives

Selon les statistiques officielles, dont la fiabilité demeure sujette à caution, le Bélarus a enregistré en 1997 une augmentation de sa production de plus de 10 pour cent. Toutefois, cette bonne performance a été alimentée par les crédits à bon marché accordés par la Banque centrale, ce qui a entraîné une flambée inflationniste et une forte dépréciation de la monnaie nationale. On peut se demander si une croissance économique reposant sur une politique monétaire expansionniste pourra être maintenue en 1998 sans risquer le retour à une hyperinflation.

La production végétale, à l'exception de la production de pommes de terre, a augmenté en 1997. Ceci est dû en partie à l'utilisation accrue d'engrais dont l'achat a été davantage subventionné qu'au cours des années antérieures. Le nombre de têtes de bétail a continué de diminuer, mais la production et l'utilisation accrues d'aliments composés ont permis une augmentation de la productivité animale et de la production de viande, de lait et d'œufs. Pour son commerce agroalimentaire, le Bélarus demeure extrêmement dépendant de la Russie et des autres NEI et dans ses échanges, le troc joue un rôle prépondérant.

Pour l'instant, le secteur agroalimentaire biélorussien demeure strictement contrôlé par l'État. Les grandes exploitations agricoles, dont les cadres n'ont guère changé depuis la période soviétique, continuent de dominer la production agricole. Les achats gouvernementaux à des prix administrés constituent la forme dominante de commercialisation de nombreux produits agroalimentaires. Un secteur agricole privé commence tout juste à se développer.

Ces dernières années, le gouvernement biélorussien a accru son soutien à l'agriculture, tant sous la forme de transferts budgétaires que par des mécanismes de fixation des prix. Ces aides ont permis de maintenir la stabilité de la production végétale et d'améliorer quelque peu les performances de la production animale après plusieurs années de déclin. Mais ces mesures, qui visent essentiellement à

maintenir les systèmes de production traditionnels, ont différé la restructuration de la production agricole et la concrétisation des réductions de coût. La suppression des entraves légales aux transactions commerciales dans le domaine foncier, le renoncement des exploitations à leurs engagements en matière d'emploi et à leurs autres engagements sociaux et l'élimination de l'effet de distorsion des aides qui favorisent actuellement les grandes entreprises agricoles traditionnelles par rapport aux exploitations individuelles sont quelques-uns des problèmes auxquels doit s'attaquer d'urgence la politique agricole.

3. KAZAKHSTAN

Situation macroéconomique

En 1997, l'évolution macroéconomique du Kazakhstan a continué à se stabiliser. Le produit intérieur brut a augmenté de 2 pour cent (tableau annexe II.1). Ce chiffre fait suite à une modeste progression de 0.5 pour cent en 1996, qui a été la première année de reprise après plusieurs années de recul économique (graphique II.1.1). La croissance a été tirée par un accroissement des exportations de pétrole brut et de métaux ferreux et par un développement des activités de service qui représentent désormais 57.9 pour cent de la production totale.

Bien que le déficit budgétaire se soit légèrement creusé, atteignant 3.7 pour cent du PIB de sorte que le gouvernement kazakh a dû se surendetter pour financer ses activités, le taux d'inflation a continué de baisser. Pour 1997, le taux annuel d'inflation a été de 11 pour cent contre 29 pour cent l'année précédente (tableau annexe II.2). Sur les marchés de change étrangers, le tenge a perdu 12 pour cent en valeur par rapport au dollar, se négociant à un taux de change annuel moyen de 75.4 T pour un dollar (tableau annexe II.3).

En 1997, les exportations totales du Kazakhstan se sont accrues de 8 pour cent, tandis que ses importations n'augmentaient que de 1 pour cent. Le Kazakhstan a exporté principalement des carburants et des produits pétroliers, des métaux ferreux et non ferreux et des produits chimiques inorganiques; il a importé essentiellement des biens manufacturés, des machines et des engins de transport. Les principaux partenaires commerciaux du Kazakhstan demeurent la Russie et les autres NEI. En 1997, la balance commerciale du Kazakhstan a affiché un excédent accru de 2.1 milliards de US\$. Toutefois, les statistiques officielles ne tiennent pas compte du commerce dit « de navette » qui consiste, pour de petits négociants, à traverser régulièrement la frontière pour profiter des différences de prix et de disponibilité des produits. Si l'on inclut ce commerce informel dans les chiffres des importations et des exportations, on estime à 750-800 millions de US\$ le déficit de la balance commerciale du Kazakhstan pour 1997.

Durant l'année 1997, le taux officiel du chômage a baissé de 0.4 pour cent pour s'établir à 3.8 pour cent. Toutefois, ces statistiques ne donnent pas une représentation totalement exacte de la situation du marché de l'emploi au Kazakhstan où domine le chômage invisible, notamment en milieu rural. Les responsables syndicaux évaluent à 15 pour cent de la population active le nombre total de personnes en situation de chômage, déclaré ou non. De même, le montant des arriérés de salaires et autres paiements s'accroît. On estime qu'à eux seuls les pouvoirs publics doivent environ 75 milliards de tenge aux particuliers et aux entreprises, soit près de 5 pour cent du PIB, au titre de retards de paiement.

La privatisation des entreprises industrielles s'est poursuivie en 1997. Ainsi, plusieurs grandes compagnies pétrolières ont été vendues à des investisseurs privés. En règle générale, le Kazakhstan est ouvert aux investisseurs étrangers, aucun grand secteur de l'industrie n'étant fermé aux étrangers. A la fin du premier semestre 1997, l'investissement étranger total s'élevait à 3.24 milliards de US\$, soit approximativement la moitié de l'investissement direct étranger. Environ 60 pour cent de ces investissements ont concerné l'industrie pétrolière.

Situation du secteur agricole

Par rapport aux autres secteurs de l'économie kazakhe, le secteur agricole est à la traîne en termes de reprise de la production. Durant la période soviétique, le Kazakhstan était un important producteur

de denrées agricoles qui fournissait d'autres Républiques soviétiques grâce à ses excédents de produits végétaux et animaux. En 1990, l'agriculture représentait environ un tiers du PIB de ce pays, mais depuis, la part du secteur agricole dans le PIB n'a cessé de décroître tombant à 11 pour cent en 1997 (tableau annexe II.4). En 1997, la valeur des productions végétales a augmenté de 4.7 pour cent mais la production animale a diminué de 11.3 pour cent. En conséquence, la part des productions végétales dans la production agricole brute a augmenté, s'établissant à 58.5 pour cent.

Les chiffres officiels du chômage agricole ont également diminué durant les années de transition mais dans une bien moindre mesure que la production agricole (tableau annexe II.6). De même, les statistiques officielles ne reflètent la situation de l'emploi que dans les entreprises agricoles enregistrées, laissant de côté la production des lopins individuels qui représente une part considérable de la production totale de bétail, de pommes de terre, et de fruits et de légumes. La main-d'œuvre familiale travaillant sur ces parcelles n'est donc pas prise en compte. L'emploi agricole total semble donc avoir été relativement stable depuis le début des années 90, ce qui ne doit pas nécessairement nous surprendre étant donné l'absence d'emplois non agricoles en milieu rural.

La situation financière des entreprises agricoles du Kazakhstan demeure difficile. En 1997, les trois-quarts environ des grandes exploitations étaient déficitaires. L'une des parades que ces exploitations ont trouvées pour rester en activité a été d'allonger les délais de paiement des fournisseurs d'intrants. Fin 1997, les exploitations devaient à leurs fournisseurs environ 70 milliards de T d'arriérés, ce qui correspond à plus de 20 pour cent de la valeur de la production agricole totale. A leur tour, les fournisseurs sont devenus très réticents à se lancer dans des transactions commerciales avec les producteurs agricoles. Une intervention des pouvoirs publics a donc été nécessaire pour que les agriculteurs puissent disposer en quantités suffisantes de moyens de production agricole. En juin 1997, par exemple, le gouvernement a ordonné aux compagnies pétrolières étrangères opérant au Kazakhstan de livrer aux grandes exploitations le carburant nécessaire au matériel de récolte des cultures.

Les arriérés de salaires sont devenus également un problème majeur du secteur agricole. Selon une enquête effectuée en avril 1997 par les pouvoirs publics, le salaire mensuel moyen dans l'industrie kazakhe était de 12 858 T, les salariés de la fonction publique gagnaient 8 619 T et les salariés agricoles gagnaient à peine 3 801 T. Or, de nombreuses exploitations ne sont même pas en mesure de verser ces salaires pourtant bas. Elles rémunèrent donc leur personnel en nature. A titre d'exemple, il est devenu courant dans les grandes exploitations de planter en oléagineux une certaine superficie qui est allouée aux travailleurs agricoles à l'automne et que ceux-ci récoltent et concassent pour leur propre compte.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

A la fin des années 80, le Kazakhstan représentait environ un cinquième de la superficie céréalière de l'Union soviétique et environ un huitième de sa production de céréales. Sa part dans la production soviétique de blé était plus importante encore. Environ 40 pour cent de la récolte de céréales étaient régulièrement exportés ou expédiés vers d'autres Républiques soviétiques. Durant les années de transition, la superficie ensemencée et les rendements ont nettement diminué, mais le Kazakhstan est demeuré un exportateur net de céréales.

En 1997, la superficie totale ensemencée a diminué de 14.7 pour cent par rapport à l'année précédente, portant à 37.8 pour cent le déclin cumulé depuis 1990 (tableau annexe II.9). Toutes les productions végétales, à l'exception des légumes, ont été touchées par la réduction de la superficie ensemencée et de plus, environ 1.5 million d'hectares de céréales (10 pour cent de la superficie totale en céréales) n'avaient pas été récoltées par manque de carburant.

En 1997, les rendements céréaliers ont été supérieurs à la moyenne des années précédentes en raison de conditions météorologiques favorables. La région du nord-ouest, en particulier, a enregistré une reprise des rendements après deux années consécutives de mauvaises récoltes. Néanmoins, les rendements demeurent bas en raison du manque d'intrants (semences, engrais et pesticides) et des pertes importantes dues à un matériel agricole ancien et défectueux. En 1997, les rendements céréaliers moyens atteignaient à peine 0.88 tonne à l'hectare.

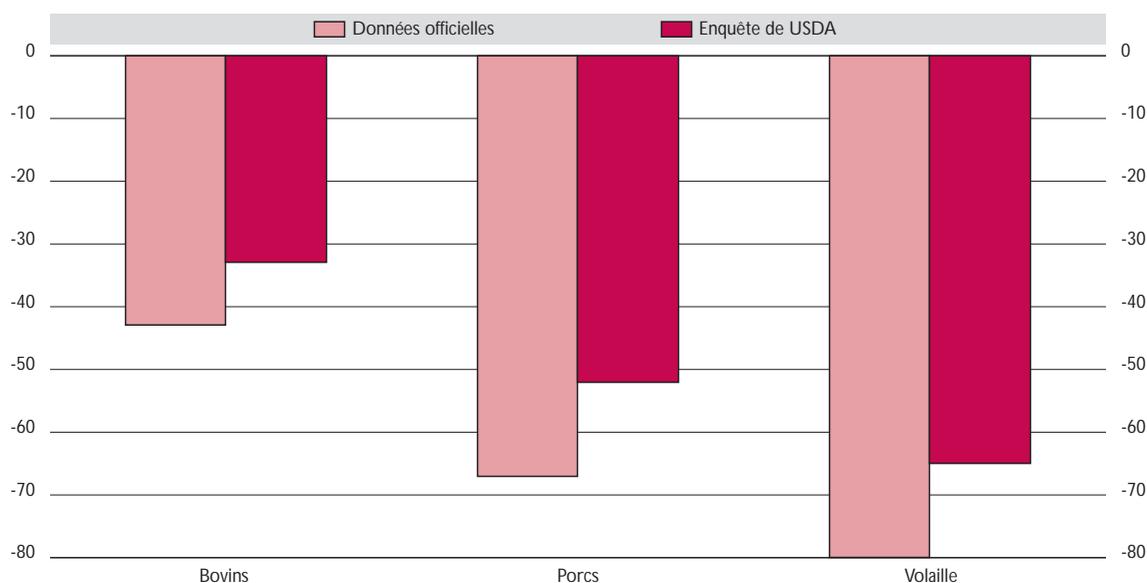
La production totale de céréales de 1997 a été supérieure de 10.2 pour cent à celle de 1996, s'établissant à 12.4 millions de tonnes (tableau annexe II.10). Les autres productions végétales ont enregistré une récolte plus médiocre que les années précédentes. La production de betteraves à sucre a baissé de 62.5 pour cent, celle de graines de tournesol de 15.6 pour cent et celle de pommes de terre de 11.1 pour cent.

Productions animales

Conséquence de la dégradation des ratios de prix extrants/intrants, l'élevage est devenu durant les années de transition une activité moins rentable au Kazakhstan. La réaction des grandes entreprises agricoles a été de réduire leur cheptel en abattant les animaux ou en s'en servant pour la rémunération en nature des travailleurs agricoles. Selon les statistiques officielles, le Kazakhstan a été de tous les NEI celui qui a globalement connu la plus forte réduction de son cheptel. Pour la seule année 1997, son cheptel de bovins, de porcins et d'ovins a diminué respectivement de 20.6 pour cent, 15.2 pour cent et 24.1 pour cent (tableau annexe II.12). Seuls les effectifs avicoles ont échappé au recul général de la production animale, le nombre des poulets ayant augmenté de 3.9 pour cent. Toutefois, entre 1991 et 1996, les effectifs avicoles avaient diminué d'au moins 74.3 pour cent.

Les statistiques officielles relatives aux animaux d'élevage sont néanmoins quelque peu trompeuses, car elles concernent uniquement les grosses exploitations. Or, une partie importante du cheptel total a été transférée des grosses exploitations vers les lopins individuels de sorte que l'importance du déclin en nombre est moindre que ne l'indiquent les statistiques officielles. Une enquête plus globale conduite en 1997 avec l'assistance technique du ministère américain de l'Agriculture a révélé que les stocks de bétail sont en fait bien supérieurs aux chiffres des statistiques officielles. La diminution de leur nombre global demeure néanmoins substantielle, même si elle semble être moins dramatique que ne l'indiquent les données officielles établies sur la base des seules grosses exploitations (graphique II.3.1).

◆ Graphique II.3.1. *Variation de l'effectif du cheptel au Kazakhstan, 1991-1997¹*
En pourcentage



1. Début janvier.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

La productivité de l'élevage demeure très faible au Kazakhstan. Pour le lait, par exemple, le rendement moyen n'a été que de 1 559 litres par vache en 1997. De plus, le taux de mortalité a été très élevé, puisqu'en 1997 il a été respectivement de 14.8 pour cent pour les porcins, 8.7 pour cent pour les ovins et 3.8 pour cent pour les bovins. Cette faible productivité et ce taux élevé de mortalité des animaux de ferme s'expliquent essentiellement par une faible intensité d'alimentation et la rigueur de l'hiver 1996/97, conjuguées au manque de combustible pour le chauffage.

Consommation alimentaire

Durant la période de transition, les modes de la consommation alimentaire du Kazakhstan se sont considérablement modifiés. La consommation de produits céréaliers par tête a pratiquement doublé, tandis que la consommation nationale d'autres produits végétaux, mais aussi de produits animaux, a fortement diminué (tableau annexe II.17). La consommation de pommes de terre a chuté de 20 pour cent; celle de viande et de lait de 30 à 40 pour cent et celle de sucre de près de 50 pour cent.

En 1997, la consommation de produits alimentaires par tête s'est stabilisée au Kazakhstan. La consommation de la plupart des productions végétales a quelque peu augmenté, tandis que celle de la plupart des produits animaux a légèrement diminué (tableau annexe II.17). La part moyenne du revenu des ménages consacrée à l'alimentation a diminué de 4 pour cent pour s'établir à 45 pour cent car les prix des aliments ont augmenté moins vite que ceux des autres produits de consommation. Le pain et les produits céréaliers ont représenté 33 pour cent des dépenses totales de nourriture, tandis que la viande et les produits laitiers ont absorbé respectivement 20 pour cent et 11 pour cent du budget alimentaire total.

Échanges agricoles

En 1997, les exportations agroalimentaires ont progressé de 24 pour cent pour s'établir à 920 millions de US\$, représentant 14.4 pour cent des recettes totales provenant des exportations. Les céréales ont représenté près des deux tiers des exportations agroalimentaires totales, avec 2.3 millions de tonnes expédiées à l'étranger. L'immense majorité du blé, qui constitue la principale culture céréalière du Kazakhstan, a été achetée par la Russie, l'Ouzbékistan et les autres NEI. De petits lots de céréales ont été également expédiés en Iran et en Arabie Saoudite dans une tentative d'ouverture de nouveaux marchés à l'exportation. Le coton a été, après les céréales, le deuxième produit d'exportation; les principaux clients sont la Turquie, la Corée du Sud, l'Autriche et la Hongrie. Les exportations de laine et de peaux se sont faites pour l'essentiel à destination de la Chine.

Les principaux problèmes auxquels se heurtent les exportations agroalimentaires du Kazakhstan résultent de sa situation géographique de pays enclavé, qui explique la médiocre efficacité de son système de manutention et de transport. En 1997, le prix moyen du blé au départ de l'exploitation n'était au Kazakhstan que de 91 US\$, à une époque où sur les marchés mondiaux, le blé se négociait à environ 150 US\$. Il est donc fondamental d'améliorer l'efficacité des opérations de manutention et des infrastructures de transport du pays pour faciliter ses exportations de céréales et permettre le relèvement des prix agricoles à la production.

En 1997, les importations agroalimentaires totales du Kazakhstan se sont chiffrées à 456 millions de US\$, soit 10.6 pour cent de ses importations totales. Le sucre est resté le principal produit d'importation. Le Kazakhstan en a acheté 167 800 tonnes en 1997, principalement à la Russie et à l'Ukraine. Le pays a été également un importateur net de viande et de produits carnés.

Les exportations et importations réelles de produits agroalimentaires sont vraisemblablement supérieures aux chiffres officiels, certains exploitants et négociants ayant dissimulé des transactions pour éviter le paiement des taxes. Le commerce illicite a été facilité par la suppression des postes de douane le long de la frontière entre la Russie et le Kazakhstan.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

La privatisation des *sovkhoses*, qui a débuté au Kazakhstan en 1993, est pratiquement achevée, puisque fin 1997, les fermes d'État n'exploitaient plus qu'environ 5 pour cent des terres agricoles. Au cours du processus de privatisation, des parcelles de terre et des actifs non fonciers ont été attribués aux travailleurs et aux dirigeants agricoles présents et passés en fonction de leur rémunération cumulée. La terre demeure la propriété de l'État, mais les détenteurs de parts de terre ont droit à un bail cessible et héréditaire. La privatisation a également imposé aux *sovkhoses* de modifier leur statut juridique; la plupart d'entre eux ont été transformés en exploitations collectives.

Durant l'année 1997, toutes les entreprises agricoles collectives, c'est-à-dire aussi bien les *kolkhozes* traditionnels que les exploitations coopératives nouvellement créées, ont dû être réenregistrées comme exploitations paysannes, sociétés de capitaux ou sociétés en commandite simple pour se mettre en conformité avec le Code civil kazakh. Bien souvent, cela n'a entraîné qu'un changement formel de statut juridique sans changement correspondant de la conduite des exploitations ou de leurs structures de gestion. Mais un grand nombre d'exploitations collectives ont été également éclatées en entités plus petites qui ont été rachetées principalement par leurs anciens chefs d'exploitation, mais aussi parfois par des entreprises de secteurs en amont ou des investisseurs étrangers. En conséquence, le nombre des producteurs agricoles a considérablement augmenté. Environ 65 000 exploitations étaient en activité à fin 1997 contre 9 300 seulement en 1991.

Au Kazakhstan comme dans d'autres NEI, les lopins individuels représentent une part importante de la production de pommes de terre, de fruits et légumes et de bétail (tableau annexe II.15). De fait, leur contribution à la production totale de viande, de lait, d'œufs et de laine n'a cessé d'augmenter depuis 1995.

A partir de 1992, les entreprises des secteurs en amont et en aval ont été restructurées en sociétés de capitaux, qui ont été ultérieurement privatisées. La privatisation de la plupart des entreprises en amont s'est faite rapidement, tandis que les entreprises en aval sont restées plus longtemps sous le contrôle de l'État. En 1997 toutefois, la plupart des actions détenues par l'État ont été vendues aux enchères publiques. L'investissement direct étranger est demeuré modeste, puisque son montant dans l'industrie agroalimentaire s'établit à environ 40 US\$. Fin 1997, l'État kazakh ne conservait une participation majoritaire importante que dans l'industrie de transformation du lait et de la viande. En effet, ces deux sous-secteurs sont les moins attractifs pour les investisseurs privés du fait de leur faible rentabilité.

Politiques de soutien à l'agriculture

En 1997, le Kazakhstan n'a maintenu une politique de soutien des prix que pour la laine. Le système de prix minimums garantis, qui existait auparavant pour les céréales, a été aboli en janvier 1997 lors de la dissolution du Comité d'État de fixation des prix de la Bourse de commerce international du Kazakhstan. Le Comité de fixation des prix avait fixé en 1996 les prix à l'exportation pour les céréales à environ 155 US\$ par tonne et de ce fait établi un prix plancher sur le marché intérieur. Suite à la libération des prix des marchandises, le prix du blé départ exploitation a chuté dans des proportions atteignant 40 pour cent du cours mondial en raison de la faible efficacité du secteur aval, et en particulier des liaisons commerciales médiocres avec les lieux de destination des exportations.

En 1997, le gouvernement kazakh n'a effectué aucun paiement direct aux agriculteurs, excepté pour le financement des achats de semences dans le nord-ouest, qui avait connu deux années consécutives de sécheresse. Concernant les subventions aux intrants, le coût payé par les agriculteurs pour le carburant a été indirectement réduit par l'obligation faite aux compagnies pétrolières d'effectuer des opérations de troc carburant/céréales selon des modalités favorables aux producteurs agricoles. Le budget de 1998 envisage de consacrer 33 millions de US\$ pour subventionner des crédits à l'attention des exploitations individuelles et privées. Le gouvernement kazakh continue en outre à consentir des avantages fiscaux aux producteurs agricoles qui ne sont imposés sur leurs bénéfices qu'à 10 pour cent alors que le taux général d'imposition est de 30 pour cent.

Politiques en matière d'échanges agricoles

Dans le passé, les politiques du Kazakhstan en matière d'échanges agricoles visaient essentiellement à limiter ou réguler les exportations. Ces dernières années, les mesures existantes ont été revues à la baisse. Les licences et contingents d'exportations ont été abolis en 1994 et les droits à l'exportation ont été supprimés en 1996.

Les droits frappant l'importation de produits agroalimentaires au Kazakhstan sont généralement inférieurs à 15 pour cent, mais bien souvent ils ne sont pas conformes à ceux des autres membres (Biélarus, Kirghizistan et Russie) de l'Union douanière constituée en 1995. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Union, les quatre pays membres ont formé en 1997 un Comité d'intégration. Pourtant, à la fin de l'année, la moitié seulement des droits à l'importation des produits agricoles entre le Kazakhstan et la Russie avait été harmonisée alors qu'avec le Biélarus et la Russie par exemple, la correspondance tarifaire était beaucoup plus importante. La structure tarifaire au Kazakhstan devrait donc, à moyen terme, faire l'objet d'ajustements.

Le 23 octobre 1997, le président du Kazakhstan et les chefs d'État de tous les autres membres de la CEI, excepté l'Ouzbékistan et l'Azerbaïdjan, ont signé un accord créant un marché agricole commun (voir la section Tour de l'évolution dans certains NEI). De plus, le Kazakhstan bénéficie du statut d'observateur à l'OMC et, comme de nombreux autres NEI, il en est aux premiers stades de la négociation en vue de son adhésion à cette organisation en qualité de membre de plein droit. Mais, d'après les communiqués de presse, le gouvernement kazakh est divisé sur l'opportunité d'une adhésion précoce à l'OMC.

Politiques environnementale et de développement rural

Au Kazakhstan, il n'existe pas, en dehors des politiques agricoles, de politiques spécifiques en faveur des zones rurales. Les lois sur la privatisation des entreprises agricoles disposaient le transfert de la responsabilité des services sociaux des fermes d'État aux collectivités locales. Mais, ces dernières n'ayant bien souvent pas les fonds nécessaires pour faire fonctionner les jardins d'enfants, les écoles et les hôpitaux, les services sociaux sont restés dans la sphère des entreprises agricoles et, dans bon nombre de cas ils ont été restreints, les exploitations ayant elles-mêmes de sérieuses difficultés financières.

La qualité des ressources foncières du Kazakhstan s'est dégradée par suite d'un pâturage excessif et de l'érosion des sols. L'abandon des terrains de parcours éloignés ayant été plus important que la réduction du cheptel, l'intensité de pâturage sur les prairies restantes s'est accrue, atteignant parfois un seuil critique. De plus, du fait de l'insuffisance des efforts de conservation des terres arables, l'érosion des sols est devenue un problème. Le Kazakhstan ne dispose pas d'une législation agro-environnementale explicite hormis la clause de la loi sur la privatisation qui prévoit la possibilité pour l'État de résilier les accords de fermage existants si les agriculteurs dégradent les sols.

Résumé et perspectives

En 1997, la reprise économique et la stabilisation se sont poursuivies au Kazakhstan : le taux de croissance économique a atteint 2 pour cent et l'inflation est tombée à 11 pour cent. Le gouvernement kazakh semble résolu à maintenir ses mesures de rigueur monétaire et fiscale ainsi que son programme de privatisation, même si les demandes d'aide de l'État pour faire face aux rigueurs sociales de la transition vont probablement se multiplier. Du fait de la forte dépendance du Kazakhstan à l'égard des marchés internationaux des produits de base et du marché russe pour ses exportations, le rythme de la reprise économique à moyen terme dépendra largement de l'accès du Kazakhstan aux marchés pétroliers internationaux, de l'évolution des cours mondiaux du pétrole et des métaux non ferreux et de la situation de l'économie russe.

Après deux années de mauvaises récoltes, la production de céréales du Kazakhstan a repris, augmentant de 10 pour cent par rapport à l'année précédente pour s'établir à 12.4 millions de tonnes en 1997. Cette amélioration a permis des exportations de céréales accrues qui se sont établies à

2.3 millions de tonnes. En revanche, le nombre de têtes de bétail et la production animale ont encore diminué. L'utilisation d'intrants pour les productions végétales et animales demeure très faible du fait essentiellement que de nombreuses entreprises agricoles n'ont pas les moyens d'acheter en quantité suffisante les engrais, carburants ou aliments du bétail dont elles ont besoin. Les difficultés financières des exploitations résultent pour partie des rendements opérationnels médiocres du secteur agricole en aval, qui conduisent à la fixation de marges élevées au niveau de la commercialisation et de la transformation.

La privatisation des fermes d'État et des entreprises agro-industrielles est pratiquement achevée. Dans bon nombre de cas, les principaux dirigeants sont devenus quasiment propriétaires des anciennes grandes fermes d'État en acquérant la majorité des parts foncières. Mais, les nouveaux propriétaires sont souvent confrontés aux contraintes sociales de la rationalisation des processus de travail et de la réduction des effectifs de sorte que, jusqu'ici, la conduite des unités de production agricole n'a connu que des modifications minimales et progressives.

En 1998, la superficie ensemencée en céréales a été réduite de 2 millions d'hectares en raison du manque de semences et du degré élevé d'usure du matériel. Les autorités espèrent néanmoins une récolte de 11 à 12 millions de tonnes, c'est-à-dire à peu près analogue à celle de 1997. De plus, la construction prochaine d'un nouveau terminal céréalier dans le port d'Aktau sur la Caspienne devrait faciliter les expéditions de céréales, notamment à destination de l'Iran. Une réduction des coûts de transport et des marges commerciales contribuerait certainement à revitaliser le secteur agricole du Kazakhstan.

4. RUSSIE¹

Situation macroéconomique

En 1997, pour la première fois depuis le début des réformes, le PIB de la Russie s'est stabilisé. Ce revirement économique s'est également manifesté par une légère baisse du taux de chômage qui est tombé à 9 pour cent environ à la fin de l'année. La plupart des indicateurs de bien-être social en Russie ont aussi reflété une certaine amélioration. En outre, en raison du recul du taux d'inflation, des taux de change plus stables et plus prévisibles et de la baisse des taux d'intérêts réels, la Russie a fait des progrès considérables dans le sens d'une stabilisation macroéconomique. Ces progrès doivent toutefois être encore consolidés, comme en témoigne les difficultés auxquelles sont confrontés les marchés financiers russes depuis l'automne 1997.

Après avoir chuté de 41 pour cent entre 1990 et 1996, le PIB de la Russie a augmenté de 0.4 pour cent en 1997 (tableau annexe II.1). La production industrielle a enregistré une hausse de 1.9 pour cent, la première depuis le début de la période de transition. La reprise, principalement nourrie par la demande intérieure qui a stimulé la production, s'est manifestée dans la plupart des grands secteurs de l'industrie.

Le taux d'inflation mesuré d'après l'indice des prix à la consommation est tombé à 11 pour cent à la fin de 1997, contre 22 pour cent à la fin de 1996, puis à 8.5 pour cent (en glissement annuel) en mars 1998, ce qui est un niveau assez faible pour l'après-transition. Le budget de 1998 prévoit une nouvelle baisse jusqu'à 5.7 pour cent. Le déficit du budget de l'État est tombé de 8.8 pour cent du PIB en 1996, à 7 pour cent en 1997. Le programme de réformes fiscales tant attendu ne s'est pas concrétisé en 1997 en raison de conflits politiques. Le ministère des Finances a préparé un nouveau projet de Code fiscal davantage orienté vers un compromis politique, mais celui-ci n'a toujours pas été approuvé depuis le mois d'avril 1998 par la Douma. L'introduction du nouveau rouble en janvier 1998 (un nouveau rouble = 1 000 anciens roubles) s'est déroulée comme prévue². Les anciens et les nouveaux roubles coexistent actuellement et les anciens roubles seront progressivement supprimés.

Selon les données du Comité d'État aux statistiques (Goskomstat), qui comprennent les chiffres du commerce non déclaré, en 1997 la valeur des importations (en dollars) a augmenté de 18.9 pour cent et celle des exportations de 5.3 pour cent. Les exportations ont été affectées par la chute des prix du pétrole. En conséquence de cette évolution, le solde de la balance commerciale russe s'est chiffré à 20 milliards de dollars, contre 26.9 milliards en 1996³.

La situation sur les marchés financiers russes au cours du dernier trimestre de l'année a été marquée par l'effondrement de la bourse, la flambée des taux d'intérêt, l'amenuisement des réserves de change et l'hémorragie des capitaux. En réaction à cette crise, la Banque centrale de Russie (CBR) a augmenté ses taux d'intérêt, a resserré sa politique de réserve, et a annoncé en novembre 1997 une politique plus flexible en matière de taux de change pour 1998. Au début de février 1998, de nouvelles mesures plus strictes ont été introduites, avec une augmentation des taux de refinancement allant de 28 pour cent à 42 pour cent. Une nouvelle crise des marchés financiers russes en mai 1998 a obligé le CBR à augmenter, à la mi-mai, les taux de refinancement à 50 pour cent, puis à les porter au niveau dramatique de 150 pour cent le 27 mai.

Situation du secteur agroalimentaire

Agriculture

En 1997, la production agricole brute de la Russie s'est stabilisée pour la première fois depuis le début des réformes; cette stabilisation résulte en partie des conditions météorologiques favorables, mais elle pourrait aussi marquer la fin de la première étape (la plus difficile) de la transition de l'agriculture russe.

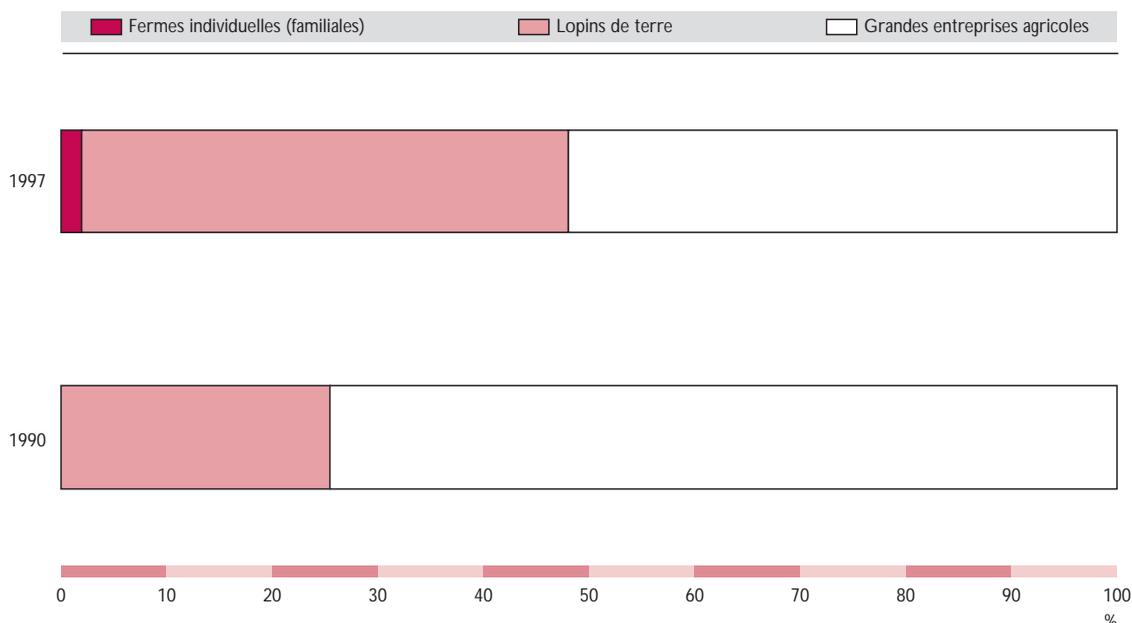
La part de l'agriculture dans l'économie s'est considérablement amenuisée depuis le début de la transition. Toutefois, si la contribution de l'agriculture au PIB est passée de 15.4 pour cent en 1990 à 6.5 pour cent en 1997, le pourcentage de la population active totale employée dans ce secteur a augmenté de 13 pour cent à environ 14 pour cent, du fait essentiellement du rythme plus élevé des suppressions d'emplois dans les autres secteurs de l'économie (graphiques II.1.3 et II.1.4 dans la partie II.I et tableaux annexes II.4 et II.6). La détérioration des termes de l'échange agricole s'est poursuivie en 1997, les prix des productions végétales augmentant moins vite que ceux des intrants. Toutefois, les prix du bétail ont augmenté pratiquement au même rythme que ceux des intrants.

Conséquence du rétrécissement des marges, conjugué à l'absence de liquidités et à l'endettement toujours plus lourd des entreprises, les exploitations agricoles ont été contraintes de réduire leurs achats d'intrants. Un nombre croissant de grandes exploitations ont indiqué qu'elles manquaient de fonds de roulement et de capitaux d'investissement. Selon les chiffres officiels, 81 pour cent des grandes entreprises agricoles ont été déficitaires en 1997 contre 79 pour cent en 1996 et 57 pour cent en 1995. Bien que ces chiffres ne reflètent pas la situation réelle des entreprises agricoles⁴, il est à peu près certain que la majorité des entreprises agricoles restent insolvables. En raison du fort endettement des entreprises agricoles vis-à-vis du budget de l'État et des fonds sociaux (caisses de retraites, de sécurité sociale et de chômage), tous les revenus versés sur les comptes bancaires d'entreprises endettées sont automatiquement prélevés par l'État. Pour cette raison, les entreprises évitent de passer par le système bancaire et préfèrent recourir à l'économie parallèle, notamment au troc actuellement très développé.

La production agricole de la Russie a évolué différemment selon les sous-secteurs et selon les produits. Si la production des grandes exploitations a diminué de moitié entre 1990 et 1997, la production des lopins individuels a, elle, augmenté de 19 pour cent, d'où une modification importante de la contribution du secteur à la production agricole brute (graphique II.4.1). Si les lopins individuels contribuent pour une part importante à la production agricole totale, c'est notamment parce qu'ils sont spécialisés dans des productions vendues à des prix élevés, telles que les fruits, les légumes et les produits animaux, mais aussi parce qu'ils ont recours plus ou moins officiellement aux produits et services des grandes exploitations. Les grandes entreprises, qui manquent de liquidités, payent leur main-d'œuvre en nature et/ou en produits vendus à prix réduits. Les employés peuvent à leur tour revendre ces produits s'ils trouvent preneur. Jusqu'à présent, les productions des lopins individuels servaient essentiellement à la famille. Toutefois, une part croissante de ces productions est commercialisée.

En 1997, dans les grandes exploitations, le salaire mensuel moyen était de 423 roubles (73 US\$) c'est à dire 44 pour cent du salaire moyen national (contre 95 pour cent en 1990). Toutefois, les salaires payés par les grandes exploitations occupent une place décroissante dans les revenus des ménages.

◆ Graphique II.4.1. Répartition de la production agricole parmi les trois principaux types de fermes en Russie



Source : Goskomstat, Moscou.

L'évolution structurelle de la production agricole, qui s'est déplacée des grandes exploitations vers les lopins individuels, indique que les familles rurales tirent une part croissante de leurs revenus de leur production individuelle.

Secteur en amont

La production de tracteurs et de machines agricoles a continué de baisser en 1997, mais plus lentement que les années précédentes. Entre 1990 et 1997, la production de tracteurs et de machines agricoles s'est effondrée : la production de tracteurs est tombée à un dix-septième de son niveau de départ et celle de moissonneuses-batteuses à moins d'un trentième. La production d'engrais a augmenté de 5 pour cent en 1997, mais restait inférieure de 40 pour cent à son niveau de 1990 (tableau annexe II.7). Pour la première fois depuis le début de la réforme, la quantité d'engrais appliquée n'a pas diminué et représentait 15 kg/hectare en 1997, contre 88 kg en 1990. Au cours des dernières années, près de 80 pour cent de la production d'engrais a été exportée ce qui explique que l'industrie des engrais ait été moins affectée par la crise de l'agriculture russe que d'autres secteurs en amont. Cependant, les changements intervenus sur les marchés nationaux et internationaux ont mis l'industrie dans une situation très difficile au cours des deux dernières années. En raison de la forte augmentation des prix intérieurs du gaz et de l'électricité et également de la hausse des prix des transports, les coûts de production des produits agrochimiques sont montés en flèche. En outre, la Chine et l'Inde quittant le marché, les prix mondiaux des engrais ont baissé.

La réduction des quantités de chaux et d'engrais minéraux et organiques appliquées sur les terres agricoles a entraîné une aggravation des problèmes d'épuisement des sols en Russie. La superficie enssemencée traitée aux engrais minéraux est tombée de 66 pour cent de la superficie totale enssemencée en 1990, à 25 pour cent en 1996 et la superficie traitée aux engrais organiques ne représentait plus que 2.9 pour cent contre 7.4 pour cent en 1990, principalement à cause de l'effondrement du nombre de têtes de bétail.

Secteur en aval

En 1997, la production de l'industrie agroalimentaire n'a reculé que de 0.8 pour cent, ce qui pourrait présager d'un inversement de la tendance en 1998. Toutefois, les chiffres enregistrés étaient bien inférieurs à ceux de 1990 et les évolutions allaient d'une baisse de 84 pour cent de la production de vin à une hausse de 1 pour cent de la production de sucre. En général, les industries de transformation de produits animaux (viandes et produits laitiers) ont accusé un recul plus important que les entreprises de transformation de produits végétaux, évolution qui correspond à la modification de la structure de la consommation au cours des dernières années. En 1997 les productions de produits carnés et laitiers représentaient un cinquième de leur niveau de 1990.

Les taux d'utilisation de la capacité de production sont extrêmement faibles dans la plupart des branches de l'industrie, allant de 12 pour cent à 45 pour cent dans le secteur de la viande, des produits laitiers, de la boulangerie et de la confiserie. L'évolution de la production en 1995-1997 montre qu'un petit nombre de secteurs (produits laitiers en conserve, sucre, margarine) semblent avoir passé le creux de la vague, avec une reprise de la production en 1996 qui, selon les estimations préliminaires, se serait confirmée en 1997. L'augmentation de la production de sucre résulte de l'accroissement des quantités de sucre de canne brut importées principalement de Cuba pour être raffinées. Ces importations permettent à l'industrie de mieux répartir l'utilisation de ses capacités sur l'année. En raison de cette évolution, la production de sucre de betterave, qui représentait 60 pour cent de la production sucrière totale en 1994, est tombée à 36 pour cent en 1997.

L'IDE dans le secteur agroalimentaire

Les flux d'investissement direct étranger (IDE) ont été faibles en Russie. En 1996, seulement 3 pour cent des entreprises agroalimentaires étaient privatisées avec la participation de capitaux étrangers, conséquence de la fragilité de la situation économique et politique en Russie, mais aussi du caractère hostile de la législation sur la privatisation qui favorise très nettement les salariés des entreprises privatisées et les producteurs agricoles. Toutefois, depuis quelques années, les flux d'IDE dans le secteur agroalimentaire (vente au détail de produits alimentaires et restauration collective comprises) ont augmenté de 682 millions de US\$ en 1995 à 831 millions de US\$ en 1996 et 980 millions en 1997. En 1997, le stock d'IDE dans le secteur agroalimentaire (3.1 milliards de US\$) représentait 24 pour cent du stock total d'IDE en Russie. La majeure partie de ce stock se concentrait dans les secteurs de transformation des denrées alimentaires (58 pour cent du total) et de la vente de détail/restauration collective (40 pour cent du total). La production agricole a attiré une très faible part de l'IDE (moins de 2 pour cent du total). Les principaux investisseurs étrangers dans le secteur agroalimentaire viennent des États-Unis et du Royaume-Uni. Ces investisseurs interviennent de plus en plus dans la production de produits vendus à des prix élevés comme la confiserie, les cigarettes, les aliments pour bébé et les crèmes glacées. On peut espérer qu'avec la stabilisation macroéconomique, les flux d'IDE augmenteront sensiblement en Russie.

Production agricole et consommation de produits alimentaires

Productions végétales

En 1997, les productions végétales ont suivi des évolutions très diversifiées, avec une forte augmentation de la production de grains, une diminution de moitié de celle de filasse de lin, un recul de la production de betteraves sucrières et de pommes de terre, et une légère augmentation de celle de légumes et tournesol (tableau annexe II.10). Entre 1990 et 1995, la production de grains a diminué de moitié en raison principalement des sécheresses de 1994 et de 1995. Elle a ensuite remonté de 9 pour cent en 1996 pour atteindre 69.3 millions de tonnes, puis 88.5 millions en 1997 grâce aux bonnes conditions météorologiques. Pendant la période 1990-1997, des changements visibles sont apparus au niveau de l'affectation des terres et des cultures, la production de céréales fourragères (orge, avoine, maïs) étant remplacée par celle de blé, en réponse à l'évolution de la demande intérieure. La superficie emblavée est restée plus ou moins stable entre 1990 et 1995 mais a augmenté d'environ 9 pour cent entre 1995 et 1997. La production de blé s'est fortement infléchi dans la première moitié des années 90 mais a remonté de 47 pour cent entre 1995 et 1997.

Les pommes de terre et les légumes font partie des quelques cultures dont la production est restée plus ou moins stable ou a même augmenté pendant la période de réforme en conséquence, d'une part de la modification des habitudes de consommation (voir plus loin) et d'autre part de la spécialisation dans ces produits des lopins individuels qui ont résisté à la crise générale du secteur agricole. En 1997, la production de pommes de terre a reculé de 4 pour cent environ par rapport à 1996, mais elle restait toutefois supérieure de 20 pour cent à celle de 1990 et représentait 31 pour cent de la valeur totale des cultures. La production de légumes a progressé de 4 pour cent en 1997 et était un peu supérieure à son niveau de 1990. La production de tournesol a enregistré une légère hausse de 3 pour cent en 1997, due à l'amélioration des rendements. La production de betteraves à sucre perd du terrain, l'industrie sucrière tablant de plus en plus sur les importations de sucre de canne brut (voir ci-dessus). Pour cette raison, la superficie allouée à cette culture s'est contractée de 12 pour cent, ce qui s'est traduit par une baisse de 14 pour cent de la production de betteraves sucrières en 1997. Au total, la production de betteraves à sucre a chuté de 57 pour cent entre 1990 et 1997.

Productions animales

En 1997, la production animale a continué de reculer en raison de la contraction du cheptel et de la baisse de la productivité, mais à un rythme plus lent qu'en 1996; certains signes permettent de penser que ce ralentissement se confirmera en 1998. L'élément le plus encourageant est l'accroissement de l'offre de céréales fourragères relativement peu coûteuses, suite aux bonnes récoltes de 1997. De fait, alors que les prix de la viande à la production (volaille comprise) ont augmenté de 24 pour cent en 1997, les prix des grains ont chuté d'environ 2 pour cent.

Toutefois, certains facteurs à long terme tels que la baisse de la demande et la forte concurrence des importations de viande pourraient continuer de tirer la production vers le bas. Entre 1990 et le début de 1998, le nombre total de bovins, de porcs et de volailles a chuté de 46 pour cent, de 57 pour cent et de 45 pour cent respectivement. La réduction du nombre de vaches a été moins prononcée puisqu'elle a représentée en tout 30 pour cent entre 1990 et 1998 (tableau annexe II.12). Le cheptel a été réduit dans tous les types d'exploitations, mais plus sensiblement dans les grandes exploitations que dans les lopins individuels ou les exploitations familiales. En 1997, la production totale de viande était inférieure de 52 pour cent au niveau de 1990, la production de viande de volaille s'étant contractée de 65 pour cent, celle de viande de porc de 55 pour cent et celle de viande de bœuf/veau de 46 pour cent (tableau I.10). La production de lait a enregistré un recul moins marqué (de 39 pour cent entre 1990 et 1997) mais les rendements laitiers ont fortement baissé puisqu'ils représentaient en 1997, 2 330 kg par vache contre 2 710 kg en 1990.

Consommation de produits alimentaires

Conséquence de la réduction des subventions à la consommation et de la baisse des revenus réels, la consommation alimentaire par habitant a régressé dans les années 90. Cependant, si la demande de produits à forte élasticité-revenu, tels que la viande et les produits laitiers, a reculé, la demande de produits de base comme les pommes de terre, le pain et les produits de boulangerie, a augmenté au début de la transition puis s'est stabilisée aux niveaux de 1993. La consommation de produits comme le sucre, les fruits et légumes, et l'huile végétale s'est infléchie au début de la transition mais s'est également stabilisée aux niveaux de 1992-1993. Les données préliminaires concernant la consommation alimentaire pour 1997 confirment ces tendances (tableau annexe II.17). En 1997, la consommation de viande et de produits laitiers par habitant s'élevait à 51 kg et 235 kg respectivement, soit 32 et 39 pour cent de moins qu'en 1990. En 1996, la part moyenne des revenus des ménages consacrée à l'alimentation s'élevait à 42.6 pour cent, contre 39.1 pour cent en 1994, mais l'alimentation représentait entre 70 et 80 pour cent des dépenses des ménages à faibles revenus.

Échanges agricoles

Courants d'échange

La composition des importations russes de produits agricoles et alimentaires s'est profondément modifiée depuis le début de la transition : les importations de produits agricoles bruts se sont

fortement contractées tandis que celles de produits transformés ont progressé. Ainsi, les importations de grains sont tombées, d'environ 30 millions de tonnes en 1992, à 4 millions environ entre 1994 et 1996, alors que les importations de viandes et produits carnés, qui se chiffraient à 0.5 million de tonnes en 1992, sont passées à 2 millions en 1995, pour retomber à 1.7 million en 1996.

La Russie reste importateur net de produits agricoles et alimentaires avec tous ses partenaires commerciaux. La structure géographique des importations de la Russie a considérablement évolué pendant la période qui a suivi la réforme : les importations de produits agricoles et alimentaires en provenance des pays de l'OCDE, notamment des pays de l'Union européenne, ont augmenté tandis que les importations en provenance de ses partenaires traditionnels, notamment des nouveaux États indépendants (NEI) et des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) se sont infléchies. Depuis 1994, la part des importations de produits agricoles et alimentaires des NEI a augmenté et a même dépassé, en 1996, celle de l'UE. En 1996, les principaux fournisseurs de produits alimentaires de la Russie étaient l'Ukraine, les États-Unis et l'Allemagne.

Au cours de la campagne 1997-1998, la Russie est devenue exportateur net de céréales secondaires, notamment d'orge, suite à la bonne récolte de 1997. Toutefois, cette nouvelle situation a mis en évidence de nombreux obstacles à la pleine réalisation du potentiel d'exportation de la Russie : médiocrité de la qualité des céréales, coûts de transaction et de transport très élevés, obstacles internes à la circulation des grains et manque d'informations adéquates sur les marchés. Ainsi, les importations nettes de blé ayant représenté 1.9 millions de tonnes environ et les exportations nettes de céréales secondaires environ 1.4 millions de tonnes, les importations nettes de céréales de la Russie, tous types confondus, se sont chiffrées en 1997-1998 à environ 0.5 million de tonnes.

Relations commerciales

Après l'effondrement du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et la désintégration de l'Union soviétique, la Russie a dû non seulement négocier des nouveaux arrangements commerciaux avec chacun de ses anciens partenaires commerciaux, mais aussi chercher activement à s'intégrer dans l'économie mondiale dans des conditions nouvelles de marché. Plusieurs nouveaux accords commerciaux ont été conclus, en particulier l'accord de partenariat et de coopération (APC) avec l'UE et divers accords avec les NEI.

L'APC a été signé en juin 1994 et est entré en vigueur en décembre 1997. Toutefois, un accord intérimaire sur le commerce, volet commercial de l'APC, est entré en vigueur en février 1996 et a inscrit les relations bilatérales dans un nouveau cadre de type GATT/OMC. En dépit de l'APC, l'UE a maintenu la Russie sur la liste des économies dirigées, ce qui pourrait nuire aux intérêts russes dans les différends commerciaux, notamment dans les enquêtes consécutives aux plaintes contre le dumping que pratiqueraient les producteurs russes, en particulier les producteurs d'engrais. En janvier 1998, la Commission européenne a proposé de retirer la Russie et la Chine de la liste et, fin avril 1998, cette proposition a été approuvée par les ministres du Commerce des pays de l'UE. Cette décision implique une modification des critères appliqués par l'Union pour juger si les producteurs de l'un de ces deux pays vendent leurs marchandises au rabais sur le marché européen. L'UE utilisera désormais les prix des marchandises dans le pays concerné plutôt que les prix des producteurs occidentaux pour déterminer si ces marchandises sont vendues au rabais. Toutefois, dans le cadre des nouvelles dispositions, les deux pays ne seront pas considérés comme des économies de marché, mais les nouvelles règles permettront à l'UE de tenir compte des situations dans lesquelles il existe des conditions de marché.

La Russie continue de développer ses initiatives bilatérales et multilatérales pour renforcer ses relations économiques et politiques avec les autres NEI. L'une de ces dernières initiatives a été un accord sur la création d'un marché agricole commun des NEI, qui a été signé en octobre 1997 par les gouvernements des NEI (à l'exception de l'Azerbaïdjan et de l'Ouzbékistan) (partie II.1). Toutefois, d'une façon générale, ces efforts n'ont guère donné de résultats concrets. Si les NEI ne prélèvent pas de droits sur les marchandises venues d'autres NEI, ils appliquent des droits variables et diverses autres mesures aux marchandises importées des autres pays. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'harmoniser les politiques commerciales des NEI vis-à-vis des pays tiers.

Négociations au sein de l'OMC

La Russie a officiellement demandé à entrer dans l'OMC en décembre 1994. Depuis, le régime commercial de la Russie ainsi que ses politiques et législations économiques ont été examinés lors des réunions des groupes de travail compétents de l'OMC, afin d'évaluer leur conformité avec les règles de l'OMC et de définir les conditions d'accession. Un certain nombre de questions liés à la politique agricole de la Russie, notamment l'accès aux marchés, le soutien interne, les aides à l'exportation, les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les barrières techniques aux échanges, ont été débattues. La Russie fait valoir qu'il est difficile, en raison de l'instabilité économique du pays, de prendre des engagements fermes. Pour se réserver une certaine marge de manœuvre à l'avenir, la Russie souhaite pouvoir appliquer un niveau de soutien agricole et de protection tarifaire comparable aux niveaux appliqués dans les autres pays membres de l'OMC.

Plusieurs aspects préoccupants ont été recensés, notamment les dispositifs extrêmement complexes et bureaucratiques de régulation des échanges qui contrastent avec les tarifs relativement bas appliqués aux importations agricoles, les relations commerciales avec les NEI qui manquent toujours de transparence, la tendance à régionaliser certaines mesures agricoles, qui peuvent aller à l'encontre de concessions commerciales négociées avec le gouvernement fédéral, et la période de référence utilisée pour estimer la mesure globale de soutien (MGS). Dans ce dernier cas, la Russie préconise que l'on se base sur la période 1989-1991 de « conditions moyennes normales » et non sur la période de « crise de l'agriculture russe » 1993-1995, pour calculer les réductions des aides. Cette proposition n'est vraisemblablement pas compatible toutefois avec les pratiques de l'OMC qui « normalement utilise la moyenne des trois dernières années » (WT/ACC/4) comme période de référence pour les pays candidats à l'accession. Par conséquent, il est peu probable que les membres de l'OMC acceptent formellement la période 1989-1991 que propose la Russie. De plus, les membres des groupes de travail discutant l'accession à l'OMC de la Russie, l'Ukraine et autres pays ne considèrent pas la transformation de leurs politiques agricoles entre 1993 et 1995 comme une période de crise, mais plutôt comme la rectification nécessaire d'un secteur agricole inefficace et fortement subventionné, qui était économiquement ni rationnel ni durable. Pour appartenir à l'OMC, les pays candidats doivent faire des concessions basées sur leur (et non sur celui des autres pays) régime commercial actuel afin d'améliorer l'accès au marché et de garantir l'application des principes de l'OMC de non-discrimination, de traitement égal, de prévisibilité et de transparence.

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

Cadre institutionnel et juridique du processus de privatisation

Le programme de privatisation du secteur agricole engagé en Russie reposait sur le transfert de la terre et des autres actifs agricoles aux employés, aux retraités et aux travailleurs sociaux des grandes exploitations. Aucune restitution des terres n'était prévue. En mars 1996, le décret présidentiel « sur les garanties des droits constitutionnels des citoyens à posséder la terre » a confirmé que les titres fonciers reçus par les ayants droit pouvaient être librement échangés, et exigé que tous les utilisateurs des terres agricoles signent des contrats officiels d'achat ou de location avec chaque détenteur d'une participation au capital foncier et que les autorités locales achèvent la distribution des titres de propriété foncière aux propriétaires avant la fin de 1996.

Bien que la constitution de 1993 et l'article 17, non encore appliqué, du Code civil autorisent explicitement l'achat et la vente des terres agricoles, il n'existe pas pour l'heure de législation de mise en application spécifiant le mécanisme de vente. Ce mécanisme sera défini dans le nouveau Code foncier. Toutefois, une précédente version du Code foncier, qui interdisait aux citoyens d'hypothéquer, de vendre ou de céder des terres agricoles, a été approuvée deux fois par la Douma, pour être ensuite refusée par le président. Le dernier veto a été rejeté par la Douma (Chambre basse du Parlement) mais pas par le Conseil de la Fédération (Chambre haute) plus modéré. En décembre 1997, une commission trilatérale de conciliation, réunissant des représentants de la Douma, du Conseil de la Fédération et du

gouvernement, a été créée. Elle avait pour mission de réviser le Code et de présenter un nouveau projet à la fin du mois de mars 1998. Le président, considérant la vente libre de la terre comme un objectif politique majeur et une condition indispensable à l'accélération du processus de réforme dans le secteur agricole, était prêt à accepter une législation interdisant l'utilisation de terres agricoles à des fins non agricoles, assurant l'entière transparence des transactions foncières, réduisant les risques de spéculation, plaçant le marché foncier sous le strict contrôle de l'État et interdisant la vente de terres aux étrangers. Toutefois, la version du Code foncier approuvée par la Douma le 22 avril 1998 s'est révélée bien plus restrictive que le projet présidentiel et n'a pas pris en compte les objections du président à la version antérieure du Code. En fait, la version approuvée par la Douma autorise les agriculteurs à vendre des terres agricoles uniquement à l'État et limite leurs droits à la transmission par succession. Il était donc très peu probable que le président signe cette version et, en effet, à la fin du mois d'avril 1998, la situation était toujours au point mort.

En vertu de l'article 72 de la Constitution, les questions liées à la propriété, l'utilisation et la cession de la terre relèvent de la juridiction fédérale et régionale, ce qui laisse la possibilité aux régions de prendre des dispositions en l'absence de législation fédérale. Exploitant cette possibilité, la Douma régionale de Saratov a adopté une loi autorisant l'achat et la vente de terres, y compris de terres agricoles, qui a été signée par le gouverneur de Saratov en novembre 1997. La première vente aux enchères s'est tenue dans la région de Saratov au début du mois de mars 1998. Vingt-deux parcelles de terres non agricoles ont été vendues à des prix bien plus élevés que les prix de départ. Cependant les terres agricoles ont eu moins de succès et deux parcelles de 20 hectares chacune ont été vendues au prix très faible de 27 roubles (4.5 US\$) l'hectare. D'une façon générale, l'exemple de Saratov semble intéresser les autres régions. En avril 1998, le Parlement de la République russe du Tatarstan a adopté un Code foncier qui autorise l'achat et la vente libres de terres, y compris à des personnes civiles ou morales étrangères. D'autres régions envisagent des mesures analogues.

Restructuration des anciennes fermes d'État et des fermes collectives

À la fin de 1997, la majorité des grandes exploitations avaient été réenregistrées sous une nouvelle forme juridique. En réalité, la réorganisation n'a pratiquement pas modifié la structure institutionnelle des exploitations, ni leurs pratiques de gestion et techniques agricoles. La majorité des fermes ont été transformées en coopératives de production, les biens de capital fixe appartenant aux membres du collectif sous forme de participations. Dans ce système, les actifs fonciers et non fonciers sont détenus collectivement par les entreprises détenues elles-mêmes par leurs actionnaires qui sont les employés, retraités et travailleurs sociaux ayant reçu une part des terres et des autres biens.

Seulement 10 pour cent des grandes exploitations ont fait l'objet d'une restructuration plus poussée. Diverses formules ont été appliquées : découpage des fermes en unités de production plus petites techniquement intégrées, concentration des actifs fonciers et non fonciers entre les mains de petits groupes de propriétaires via l'achat, l'échange et la location des biens et, répartition des terres en de nombreux lopins individuels agrandis par des terres reçues plus ou moins officiellement des grandes exploitations dont les fonctions se sont ultérieurement réduites à la fourniture d'intrants et de services aux nombreuses petites exploitations ainsi créées.

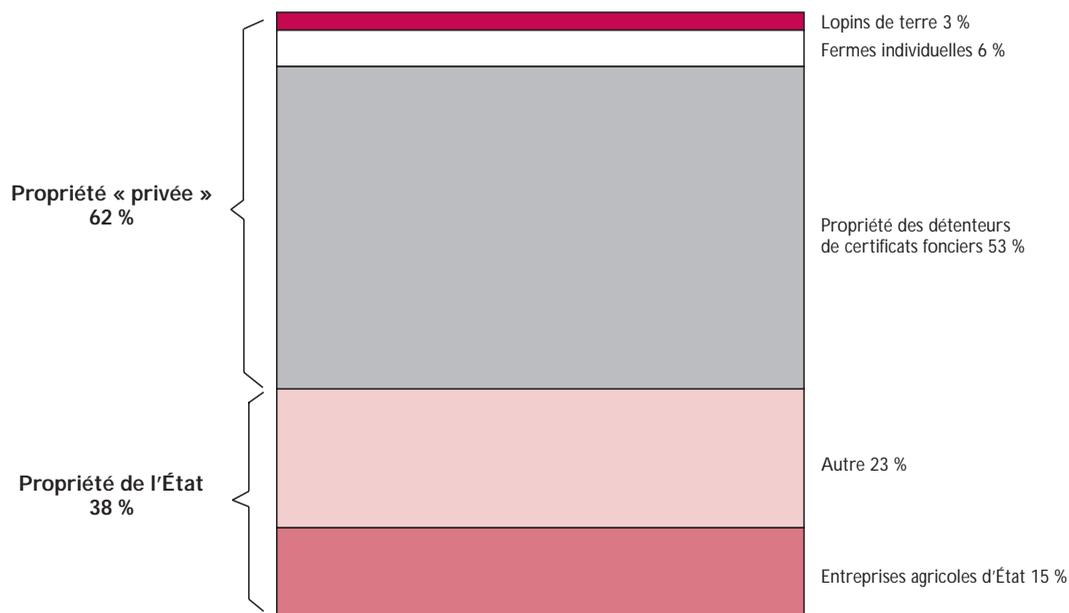
En octobre 1997, plus de 90 pour cent des propriétaires avaient reçu des titres officiels de propriété. Environ 40 pour cent avaient loué leurs propriétés à des exploitants, généralement dans le cadre de contrats-bail enregistrés officiellement, mais les 60 pour cent restant n'avaient signé aucun contrat. Beaucoup de responsables des grandes exploitations n'ont pas pu ou n'ont pas voulu acquitter de baux (généralement payés en nature et/ou sous forme de services). Certains espéraient que le nouveau Code foncier, longuement débattu, donnerait aux utilisateurs (aux grandes exploitations) des droits de propriété sur les terres ne faisant pas l'objet de contrat. La grande majorité des propriétaires ont conclu des arrangements avec leurs exploitations d'origine nouvellement réenregistrées. Toutefois, entre 30 et 50 pour cent des propriétés sont détenus par des retraités et des travailleurs non agricoles qui peuvent plus facilement les louer à des entreprises extérieures et certains d'entre eux ont préféré louer leurs parcelles à de grandes entreprises voisines ou à des exploitations familiales dans l'espoir

d'en obtenir un meilleur prix. Il existe donc une possibilité de réallocation de l'usage des terres aux entreprises et aux exploitations individuelles les plus performantes susceptibles de payer des baux plus élevés.

Évolution de la structure et de la taille des entreprises

En conséquence du processus de privatisation et de réorganisation, en novembre 1997, sur 221 millions d'hectares de terres agricoles en Russie, 137 millions (soit 62 pour cent) étaient considérés comme des propriétés privées; les 84 millions restant (38 pour cent) appartenaient toujours à l'État et aux municipalités. La majorité de ces propriétés « privées » étaient détenues sous forme de participations dans des propriétés collectives. Les autres étaient des fermes privées ou des lopins individuels. Sur les 38 pour cent des terres non privatisées, 9 pour cent appartenaient aux municipalités et 15 pour cent étaient détenus par diverses entreprises et institutions agricoles et non agricoles dont les terres n'ont pas été privatisées pour différentes raisons (graphique II.4.2).

◆ Graphique II.4.2. *Modèle de propriété de la terre agricole en Russie, novembre 1997*



Source : Comité foncier d'État (Goskomzem), 1997.

• Les grandes exploitations

En janvier 1997, on comptait près de 27 000 grandes exploitations agricoles d'une superficie moyenne de 4 950 hectares, qui exploitaient au total 134 millions d'hectares. On comptait par ailleurs plus de 14 000 autres entreprises et institutions d'une superficie moyenne de 1 300 hectares menant des activités agricoles sur une superficie totale de 18 millions d'hectares. Ces entreprises n'ont pas été concernées par le processus de privatisation et de réorganisation ou ont été réorganisées mais sans privatisation de la terre.

- Les lopins individuels

En 1997, environ 5.7 millions d'hectares, soit 3 pour cent de la superficie agricole totale, étaient divisés entre 16 millions de lopins individuels d'une taille moyenne d'à peine 0.4 hectare par famille. Les propriétaires de lopins payent une taxe foncière, qui est très faible en Russie, mais ne payent pas d'impôt sur les revenus tirés de leur lopin. En vertu d'un Décret présidentiel de mars 1996, les propriétaires de lopins sont libres d'utiliser leurs titres fonciers pour étendre leurs exploitations jusqu'à un seuil fixé par l'administration locale (entre 6 et 12 hectares en général), mais très peu d'agriculteurs ont utilisé cette possibilité et encore moins ont manifesté le désir de créer des exploitations plus indépendantes de type familiale.

- Les exploitations familiales

Le secteur des exploitations familiales, qui représentait 6 pour cent de la superficie agricole de la Russie en 1997, continue d'occuper une place relativement mineure. En raison du manque de capitaux, des incertitudes législatives et politiques, des conditions macroéconomiques difficiles, d'un climat politique assez défavorable aux niveaux fédéral et local (sauf dans certaines régions), de la difficulté d'accès à l'information, aux crédits et aux marchés, de l'absence de traditions agricoles et d'esprit d'entreprise, seul un petit nombre de travailleurs agricoles ont décidé de créer leur propre exploitation. En outre, les petits exploitants potentiels craignent de ne plus pouvoir accéder aux infrastructures de production (entrepôts, services de réparation, séchoirs à grains, etc.) situées dans les grandes exploitations et aux services sociaux dont la prestation est liée aux contrats avec ces mêmes exploitations.

Le nombre d'exploitations familiales s'est stabilisé autour de 280 000 entre 1995 et le début de 1997, puis a diminué de 2 pour cent en janvier 1998. Toutefois, la superficie totale exploitée par ces fermes a augmenté de 7 pour cent en 1997, principalement à cause de l'extension des propriétés par la contraction de baux. Ainsi, la superficie moyenne des exploitations familiales est passée de 44 hectares au début de 1997, à 48 hectares au début de 1998.

Privatisation des industries en amont et en aval

A la fin de 1997, la privatisation des industries opérant en amont et en aval du secteur agricole était pratiquement terminée. Toutefois, comme dans le cas des entreprises agricoles qui ont fait l'objet d'une privatisation de pure forme, le changement de régime de propriété n'a guère eu d'incidence sur les producteurs d'intrants et les entreprises agroalimentaires. Alors que la production alimentaire a presque diminué de moitié entre 1990 et 1996, le nombre total d'employés dans l'industrie alimentaire s'est maintenu à peu près au niveau de 1990 révélant un suremploi important. La plupart des entreprises d'industrie alimentaire sont restées aussi inefficaces et tentent de faire supporter leurs coûts de production élevés aux producteurs agricoles et aux consommateurs. La lenteur avec laquelle ces entreprises s'adaptent aux conditions de marché tient en partie aux méthodes de privatisation qui ont nettement privilégié les salariés des entreprises concernées et, pour près d'un quart des entreprises en amont et en aval, les producteurs agricoles. Dans la plupart des grandes et moyennes entreprises en amont et en aval, ces deux groupes (notamment celui des employés) détiennent une bonne moitié des participations.

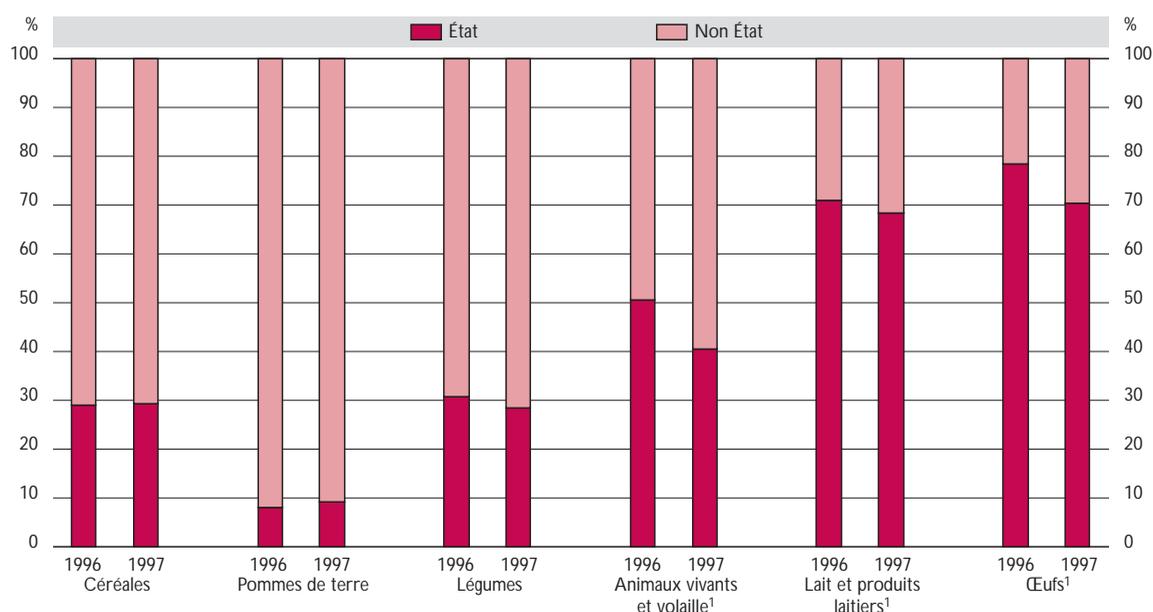
Politiques de soutien interne

Soutien des prix et des revenus

Après le démantèlement du système soviétique de commande d'État en 1992, un nouveau système a été mis en place, dans lequel l'État continue d'exercer un certain contrôle sur les prix des produits agricoles livrés aux réserves d'État. Le dispositif fédéral de livraisons obligatoires à l'État a été utilisé pour approvisionner les grandes villes (Moscou et Saint-Petersbourg), les régions du Grand Nord, l'armée et les prisonniers. Au niveau fédéral, ce dispositif a aussi servi à maintenir des réserves

stratégiques. En 1995, la Corporation fédérale alimentaire a été créée pour coordonner les achats publics destinés aux réserves fédérales ; elle possède dans chaque région une filiale chargée des achats au niveau régional. En 1997, la part des achats publics en pourcentage de la production agricole totale a diminué et oscillait entre 1 pour cent pour les pommes de terre et 49 pour cent pour les œufs (tableaux annexes II.11 et II.14). Toutefois, la part de ces achats dans la production totale commercialisée était bien plus élevée puisqu'elle allait de 9 pour cent pour les pommes de terre à 70 pour cent pour les œufs (graphique II.4.3). Les parts importantes de production animale achetées par l'État peuvent être en partie trompeuses. Selon les statistiques disponibles, toutes les productions animales vendues aux acheteurs officiels sont définies comme des livraisons aux réserves d'État. Les acheteurs officiels sont habituellement des industries privatisées locales, laitières et de transformation des viandes, et il n'existe aucune réglementation précisant comment ils doivent distribuer les produits transformés. Par conséquent, il faut considérer le fait qu'une forte proportion de productions animales est formellement achetée par l'État, davantage comme une indication du grand nombre d'entreprises désignées acheteurs pour l'État que comme une indication de l'implication du gouvernement dans la régulation du marché.

◆ Graphique II.4.3. *Part des achats de l'État dans la production totale commercialisée de certains produits, 1996 et 1997*



1. Toutes les productions animales vendues aux acheteurs officiels nommés sont considérées comme des livraisons aux réserves de l'État. Les acheteurs officiels sont habituellement des entreprises locales de produits laitiers et carnés.

Source : Sotsyalno-ekonomitcheskoye polozhenie Rossii : 1997, Goskomstat, Moscou 1997.

En juillet 1997, la loi sur la régulation de la production agricole par l'État a renforcé le système d'intervention du gouvernement fédéral sur les marchés agricoles. Cette loi a introduit le concept de prix garantis, prix auxquels les autorités doivent acheter les produits agricoles lorsque les prix moyens du marché sont inférieurs à ces prix garantis. L'État intervient dans la limite de quotas fixés par le gouvernement. Le principal objectif déclaré de l'intervention de l'État est la stabilisation des prix sur le marché intérieur. En cas de hausse des prix au delà d'un seuil déterminé, les autorités de l'État sont censées vendre leurs stocks d'intervention sur le marché. Dans le prolongement de cette loi, le gouvernement a créé à l'automne 1997 l'Agence fédérale pour la régulation des marchés des produits alimentaires, qui remplace la Corporation fédérale alimentaire.

La mise en place d'une infrastructure de marché adéquate progresse très lentement en Russie. Les bourses de marchandises, les marchés de gros et les criées, qui permettraient d'améliorer la transparence du marché et de fournir des signaux de marchés plus clairs aux producteurs, restent insuffisamment développés. Les opérations de troc demeurent très importantes. En 1994, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a adopté un programme national de développement des marchés de gros pour les produits alimentaires. Ce programme n'a eu cependant qu'un champ d'application limité en raison des restrictions budgétaires. Seuls quelques gouvernements régionaux et locaux ont encouragé certaines activités destinées à développer ces marchés. A la fin de 1997, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a commencé à préparer un nouveau programme en deux temps en vue d'instaurer d'ici 2005 un système de marchés de gros dans tout le pays.

Paiements supplémentaires au titre du soutien des prix

Les aides aux éleveurs, qui représentaient près de 26 pour cent des dépenses budgétaires totales consacrées à l'agriculture en 1992, se sont légèrement infléchies en 1996 pour tomber à 17 pour cent. En 1997, les transferts du budget fédéral aux régions au titre des aides à l'élevage ont été supprimés mais les subventions ont généralement continué d'être versées et financées sur le budget des régions.

Politiques du crédit

En 1997, le système de crédit préférentiel a été profondément réformé en Russie. Le programme de « crédit-marchandise » (*tovarny kredit*) a été remplacé par un nouveau dispositif dont le financement et la mise en œuvre entraînent moins de distorsions. En mars 1997, le gouvernement a créé un Fonds de crédit agricole à taux privilégié. Ce Fonds a été créé pour offrir aux producteurs agricoles des crédits à court terme à des taux préférentiels. Un plafond a été fixé pour ces crédits par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour chaque région. Ce plafond dépendait de la superficie totale ensemencée dans chaque région. Les taux d'intérêts bonifiés ont été fixés à un quart du taux de refinancement de la Banque centrale. En 1997, deux banques commerciales (CBS-Agro et Alpha Bank) ont été autorisées par le gouvernement à accorder des crédits bonifiés. En 1998, 12 banques commerciales dont CBS-Agro et Alpha Bank ont été choisies par adjudication publique pour ouvrir ce type de crédits.

En 1997, le Fonds devait recevoir un transfert de 2.8 milliards de roubles du budget de l'État, mais en raison des restrictions budgétaires, le gouvernement a dû emprunter cette somme à deux banques agréées. Les remboursements des crédits-marchandises accordés par l'État en 1996 devaient constituer la deuxième source de financement du Fonds. En 1996, les régions ont reçu des carburants, des lubrifiants et du fourrage représentant un montant total de 12 milliards de roubles; ces marchandises devaient être distribuées aux producteurs agricoles en tant que « crédit marchandise ». Toutefois, la grande majorité des agriculteurs n'ont pas remboursé ces crédits, ce qui fait qu'à leur tour, les régions n'ont pas été en mesure de rembourser leurs dettes auprès du gouvernement fédéral. Le montant totale de la dette se chiffrait à 9.6 milliards de roubles au début de 1997. En mai 1997, le gouvernement a décidé de convertir le reliquat de la dette régionale en obligations à trois ans émises par les régions et vendues sur le marché boursier. Les régions pouvaient décider d'émettre ou non ces titres, mais celles qui ne choisissaient pas cette option se voyaient déduire le montant de leur crédit-marchandise des transferts reçus du budget fédéral. La vente de ces titres n'a pas été très concluante et au début de 1998, elle avait produit moins de 2 milliards de roubles versés au Fonds.

Politiques d'aide aux intrants

En 1997, comme les années précédentes, les entreprises agricoles pouvaient bénéficier d'aides financières correspondant à 30 pour cent du coût d'achat des engrais, mais en raison des restrictions budgétaires, les fonds alloués à cette fin ont été réduits. De plus, toutes les aides à l'importation de pesticides ont été supprimées. Parmi les nombreuses aides à l'achat d'intrants existant avant la réforme, la fourniture d'électricité à prix réduit aux agriculteurs a été maintenue (dans ce cas, il ne s'agit

pas d'un transfert budgétaire direct, cette mesure étant financée par l'industrie qui paye l'électricité plus cher pour compenser les tarifs réduits consentis au secteur agricole). Le niveau de soutien dont bénéficient les agriculteurs par le biais de ces réductions était relativement élevé et représentait l'équivalent de 8.5 pour cent des fonds alloués à l'agriculture entre 1992 et 1994. Ce chiffre a atteint 11 pour cent en 1995 et 19 pour cent en 1996.

En 1997, le programme gouvernemental d'aide à l'achat de machines agricoles dit de « leasing » a été réformé : Rosagrosnab, principal distributeur de machines agricoles, a perdu son monopole et le Fonds fédéral de leasing a prêté des ressources à des sociétés privées de leasing sélectionnées par adjudication publique. Pour être sélectionnées, les sociétés devaient s'engager sur leurs propres actifs à financer des opérations de leasing. Aux termes des contrats signés avec le Fonds fédéral de leasing, l'intégralité des fonds prêtés devait être remboursée par les sociétés de leasing selon un calendrier donné.

Politiques en matière d'échanges agricoles

En 1997, les tarifs et les droits d'entrée spécifiques sont restés inchangés en pourcentage, à l'exception des droits d'entrée spécifiques sur le thé en paquets de moins de 3 kilos, qui sont passés de 10 pour cent à 20 pour cent en juillet. Les droits sur le thé en vrac ont été maintenus à 5 pour cent. En février 1998, la liste des produits alimentaires frappés par un droit d'importation minimum s'est allongée. Cette mesure devrait prévenir la sous-facturation des produits importés en Russie, mais des droits d'importation minimum se traduisent par des équivalents *ad valorem* plus élevés, ce qui signifie en fait davantage de protection à la frontière. Il est à noter que, à l'instar de ce qui se passe dans tous les NEI, la politique tarifaire en Russie demeure sous de fortes pressions fiscales, comme l'a montré l'annonce faite fin-mai par le gouvernement de son intention d'augmenter les tarifs sur les importations de produits disponibles localement et, ainsi d'augmenter ses revenus par le biais des impôts. En mai 1997, un droit de 25 pour cent a été appliqué aux importations de sucre blanc de tous les NEI à l'exception des pays membres de l'Union douanière (Biélorus, Kazakhstan et République Kirghize). Cette mesure a donné lieu à un différend commercial important avec l'Ukraine, principal fournisseur de sucre du marché russe. Ce différend a été réglé à la fin de 1997 avec l'introduction d'un quota exempt de droit de 0.6 million de tonnes pour les importations de sucre d'Ukraine (on trouvera des détails sur ce point dans le chapitre sur l'Ukraine).

Une nouvelle législation sur l'étiquetage est entrée en vigueur en mai 1997, en vertu de laquelle tous les produits alimentaires importés en Russie doivent désormais porter des étiquettes en russe et en caractères cyrilliques. Selon la législation, les étiquettes doivent donner des informations sur le produit, mentionner la date de fabrication et le pays d'origine. Jusqu'à présent, aucun contingent ou licence d'importation sélective n'a été mis en place pour limiter les importations. Jusqu'en 1997, la politique commerciale russe n'a prévu aucune aide à l'exportation. Les aides envisagées pour compenser une partie des coûts de transport des grains exportés n'ont pas été allouées faute de financement.

Les droits, en pourcentages, appliqués actuellement aux produits agricoles en Russie se situent entre 10 et 30 pour cent, ce qui est relativement peu par rapport à certains pays de l'OCDE qui limitent leurs importations par le biais des tarifs. Toutefois, ces droits sont complétés par de multiples réglementations et prescriptions et par des procédures de certification bureaucratiques, lentes et coûteuses, qui constituent d'importantes barrières commerciales. En outre, les prescriptions et réglementations sont souvent modifiées et appliquées au coup par coup, ce qui a pour conséquence un manque de transparence de la politique commerciale pour les négociants à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Politiques de développement rural

L'économie rurale reste très largement dépendante du secteur agricole qui emploie près de 50 pour cent de la population active dans les zones rurales. En raison du nombre important de travailleurs peu qualifiés, la mobilité professionnelle de la main-d'œuvre reste faible. Dans la mesure où les activités non agricoles se mettent en place très lentement dans les zones rurales, les entreprises

réorganisées se sont senties obligées de conserver leurs effectifs malgré l'effondrement de la production agricole. Cette politique a permis d'atténuer les tensions sociales à court terme dans les zones rurales, mais a également empêché la restructuration effective des entreprises et favorisé le chômage masqué. Toutefois, les tensions sociales pourraient bien s'aggraver ultérieurement si, faute de véritable restructuration, les grandes entreprises sont contraintes à la faillite. Jusqu'à présent, le gouvernement russe n'a pas élaboré de politique intégrée associant les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement rural. Les aides destinées à la population rurale sont presque exclusivement des mesures de soutien agricole.

En dépit de la législation sur le transfert des biens sociaux et des services d'utilité publique aux administrations locales, les grandes entreprises agricoles doivent toujours assurer certains services publics. Selon les estimations, au début de 1997, près de 70 pour cent des biens sociaux et des services d'utilité publique restaient sous la responsabilité de ces entreprises. Dans ces conditions, les ressources financières et administratives servent d'autres objectifs que ceux d'une entreprise commerciale, ce qui freine le processus de restructuration du secteur, et les populations rurales restent tributaires des services fournis par l'entreprise et ne sont guère encouragées à proposer leurs titres fonciers et non fonciers à d'autres entreprises et/ou à des exploitations familiales apparaissant plus performantes.

Résumé et perspectives

Malgré d'importants progrès dans le sens d'une stabilisation économique, l'économie russe présente toujours certains éléments de fragilité dont témoigne l'amenuisement des recettes fiscales associé au creusement des déficits budgétaires, à la coupure systématique des dépenses et aux retards dans les paiements. La crise financière qui agite la Russie depuis le début automne 1997 a montré la fragilité des marchés financiers émergents. De plus, les réformes institutionnelles ont donné des résultats mitigés, les principaux obstacles au développement de marchés performants restant la législation ambiguë et changeante, la mauvaise application des lois, l'organisation des pouvoirs dans l'entreprise, ainsi que le crime et la corruption. Les législateurs ont encore fort à faire pour accélérer le processus de réforme notamment pour réglementer la fiscalité, l'investissement étranger, les monopoles naturels et les marchés fonciers.

La restructuration des exploitations agricoles n'a guère progressé. Dans le cadre de la privatisation, la grande majorité des fermes d'État et des fermes collectives ont changé de statut pour devenir des entreprises privées, leurs actifs fonciers et non fonciers étant officiellement transférés aux travailleurs et retraités. Toutefois, cette réorganisation n'a pas développé jusqu'ici le sens de la propriété chez les agriculteurs et n'a guère amélioré l'organisation, la taille, la gestion et le comportement économique des exploitations.

A ce jour, le processus de privatisation des entreprises opérant en amont et en aval du secteur agricole a eu un impact mineur sur la restructuration interne de ces entreprises, beaucoup n'ayant pas de propriétaire clairement défini si ce n'est leurs responsables et salariés. Ce régime de propriété risque de favoriser les politiques les plus avantageuses pour les employés au risque de dissocier les salaires de la productivité, de privilégier de façon excessive la sécurité de l'emploi, d'empêcher les licenciements, etc. Les entreprises gérées par les producteurs agricoles risquent aussi de faire passer l'augmentation des revenus avant la rémunération du capital. Cette situation pourrait dissuader les investisseurs externes potentiels (nationaux ou étrangers) d'injecter des capitaux ou d'apporter les savoir-faire qui manquent cruellement à ces entreprises en matière de gestion, de financement et de commercialisation.

Les progrès de l'agriculture russe vers la mise en place de conditions favorisant les mécanismes de marché peuvent être mesurés en partie d'après les EPS (encadré 1). Le niveau des aides publiques, y compris de soutien des prix du marché, a fortement baissé au début de la transition mais s'est accru au cours des dernières années. Cette chute suivie d'une augmentation du soutien tient moins aux effets de la politique agricole qu'à divers facteurs macroéconomiques comme la forte dépréciation du rouble qui a été suivie d'une rapide appréciation. Cette évolution a été toutefois également influencée par la politique gouvernementale qui a taxé les exportations agricoles au début de la transition puis renforcé

les barrières aux importations pour protéger les marchés agricoles intérieurs. Les responsables de la politique doivent aujourd'hui chercher à éliminer les facteurs d'inefficacité dans la filière agro-alimentaire (en développant la concurrence), à accroître la transparence du marché (en améliorant les systèmes de suivi et d'information sur le marché) et à assurer la formation, l'éducation des producteurs ainsi que la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche, plutôt qu'à mettre en œuvre des réglementations qui faussent les signaux de marché perçus par les producteurs et nuisent aux consommateurs.

5. UKRAINE

Situation macroéconomique

Le PIB de l'Ukraine a continué de s'infléchir en 1997, mais à un rythme plus lent et un léger redressement de la production pourrait s'amorcer en 1998. Compte tenu de la baisse remarquable du taux d'inflation, qui a atteint un niveau exceptionnellement bas, et de la stabilisation de la monnaie nationale, le pays a continué de s'acheminer vers une stabilisation macroéconomique. Toutefois, la situation économique générale de l'Ukraine reste fragile et la confrontation politique entre le gouvernement et le Parlement continue de freiner le processus de privatisation et la réforme structurelle. La réforme structurelle n'a pas suffisamment progressé pour instaurer le niveau de confiance nécessaire à l'investissement dans le secteur privé et la croissance durable de l'économie.

Après un recul de 10 pour cent en 1996, le PIB a baissé de 3.2 pour cent en 1997 (tableau annexe II.1), ce qui porte à 58 pour cent le recul global enregistré entre 1990 et 1997. Le déclin de la production industrielle s'est ralenti pour tomber à 1.8 pour cent, contre 5.1 pour cent en 1996 et certains signes de reprise apparaissent dans certaines branches de l'industrie, notamment dans la métallurgie du fer et la production de combustibles. Toutefois, ces chiffres officiels ne tiennent pas compte du développement de l'économie parallèle et surestiment donc probablement ce fléchissement de l'activité économique. Selon diverses estimations, le secteur « gris » aurait représenté entre 30 et 50 pour cent de l'activité économique totale en 1997.

D'importantes réformes fiscales ont été mises en œuvre en 1997, notamment une nouvelle législation sur la valeur ajoutée, des lois sur l'impôt indirect et l'impôt sur les sociétés, ainsi que des dispositions supprimant les exemptions spéciales des droits d'importation et visant à élargir l'assiette de l'impôt. Toutefois, s'agissant des recettes fiscales, l'objectif fixé n'a été atteint qu'à 72 pour cent, d'où le creusement du déficit budgétaire total qui a atteint 6.8 pour cent du PIB (contre 4.8 pour cent en 1996). Par ailleurs, l'insuffisance des recettes fiscales a aggravé les retards de paiement de l'État : à la fin de 1997, les arriérés de salaires et de retraites représentaient un total de 3.7 milliards de US\$. L'incapacité du gouvernement à accroître le financement destiné aux dettes intérieure et extérieure a augmenté de façon significative les pressions sur le budget durant la première moitié de 1998.

La politique de resserrement du crédit de la Banque nationale a permis de réduire le taux d'inflation à 10.1 pour cent en 1997, contre 40 pour cent en 1996 (tableau annexe II.2). La politique de change est restée pratiquement la même en 1997 et la monnaie nationale (la hryvnia, HRV) est restée remarquablement stable au taux de 1.8-1.9 HRV pour un dollar. En termes réels, la hryvnia a gagné environ 10 pour cent par rapport au dollar en 1997. Toutefois, les retombées de la crise asiatique en automne 1997, conjuguées aux inquiétudes croissantes concernant la situation générale de l'économie ukrainienne ont entraîné une forte hausse des taux d'intérêts sur les Bons du Trésor qui, de 20 pour cent en septembre 1997, sont passés à 40 pour cent en novembre puis à 50 pour cent à la mi-février 1998, ce qui a exercé de fortes pressions à la baisse sur la hryvnia. Ces pressions ayant persisté au début de 1998, les autorités ont dévalué la monnaie en modifiant sa marge de fluctuation par rapport au dollar, de 1.75-1.95 à 1.8-2.25 HRV au cours de l'année 1998.

Le taux de chômage officiel a progressé de 1.3 pour cent au début de 1997 à 2.3 pour cent en janvier 1998. Toutefois, le chômage non déclaré, sous la forme de congés de longue durée non payés et de temps partiel obligatoire, reste important et atteindrait les 20 pour cent. Le taux de chômage déclaré devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années, à mesure que progressera la réforme structurelle de l'économie.

La balance du commerce extérieur des biens et services de l'Ukraine a enregistré un excédent de 0.4 milliard de US\$ contre un déficit de 0.9 milliard de US\$ en 1996. Ce résultat s'explique principalement par la réduction de 2.8 pour cent des importations de marchandises et de 0.9 pour cent des exportations, et par l'excédent de la balance des services (de 3.3 milliards de US\$ en 1997) reposant principalement sur les redevances de transit du gaz russe livré aux pays d'Europe occidentale. A la suite d'un différend avec la Russie (qui est son premier partenaire commercial), l'Ukraine a réduit de plus d'un quart ses exportations à destination des autres NEI. En conséquence, la part des NEI dans le total des exportations ukrainiennes est tombée de 54 pour cent en 1996, à 40 pour cent en 1997. La part des NEI dans les importations ukrainiennes est passée de 68 pour cent en 1996 à 60 pour cent en 1997.

En janvier 1998, la dette extérieure de l'Ukraine s'élevait à 9.6 milliards de US\$ au total, contre 8.7 milliards au début de 1997. Environ 2.6 milliards étaient dus aux NEI, notamment à la Russie et au Turkménistan au titre de livraisons de gaz, et le reste correspondait à des crédits de créanciers bilatéraux ou multilatéraux. En mars 1998, le FMI a suspendu la ligne de crédit ouverte en août 1997, la Banque mondiale a ralenti son aide à l'Ukraine compte tenu de l'inaptitude du gouvernement à mettre en œuvre les réformes convenues pour restructurer les secteurs du charbon, de l'agriculture et de l'énergie. En valeur, les flux d'investissement direct étranger (IDE) injectés dans l'économie ukrainienne ont augmenté d'environ 0.8 milliard de US\$ pour atteindre un total de 2.1 milliards de US\$ à la fin de 1997. L'IDE est toutefois resté relativement faible comparé à la plupart des pays de la région. L'importance des risques commerciaux, l'instabilité de la législation et du cadre réglementaire, l'absence de procédures efficaces pour assurer le respect des contrats et les nombreux obstacles bureaucratiques au fonctionnement des entreprises sont restés les principaux facteurs qui ont dissuadé l'investissement étranger en Ukraine.

Situation du secteur agroalimentaire

Agriculture

L'agriculture a toujours joué un rôle important dans l'économie de l'Ukraine. Toutefois, en dépit d'une faible progression de la main-d'œuvre agricole dans l'emploi total, de 19.5 pour cent en 1990 à 21.8 pour cent en 1997, la contribution de l'agriculture au PIB a plus que diminué de moitié (de 24.4 pour cent à 10.5 pour cent) pendant cette période, ce qui indique une forte réduction de la productivité du travail (tableaux annexes II.4 et II.6). La contraction de la part de l'agriculture dans le PIB s'explique par une baisse réelle du volume de la production et une chute relative des prix agricoles comparés à ceux des autres secteurs de l'économie. Toutefois, l'effet d'étau qui s'était renforcé entre 1992 et 1995 s'est relâché et les prix agricoles à la production ont augmenté à peine plus lentement que ceux des prix des intrants en 1996 et 1997, ce qui confirme la stabilisation des conditions du marché agricole au cours des dernières années.

La production agricole brute a enregistré une baisse continue entre 1991 et 1997, sauf en 1993 où elle a enregistré une hausse modeste de 1.5 pour cent. En 1997, la production agricole brute a de nouveau perdu 2 points après la chute de 9 pour cent enregistrée en 1996, ce qui porte à 42 pour cent la baisse totale enregistrée depuis 1990. Les productions animales ont décliné plus rapidement que les productions végétales, reflétant l'évolution de la structure de la demande et la désaffection de la population pour l'élevage qui avait été privilégié sous le régime soviétique. En 1997, les productions animales ont accusé une nouvelle baisse de 13 pour cent, ce qui porte à 56 pour cent le recul total enregistré entre 1991 et 1997; les productions végétales ont quant à elles progressé de près de 8 pour cent, mais elles restaient toutefois inférieures de 27 pour cent aux niveaux de 1990.

Si la production des anciens *kolkhozes* et *sovkhozes* (grandes exploitations) a reculé de 5 pour cent, celle du secteur privé a progressé de 1 pour cent. Les grandes exploitations représentaient 44 pour cent de la production agricole brute, et le secteur privé, essentiellement constitué de lopins individuels, les 56 pour cent restant, contre 27 pour cent seulement en 1990. Les grandes exploitations tendent à se spécialiser dans les productions végétales, en progression de 13 pour cent en 1997, l'élevage ayant reculé de 28 pour cent. En 1997, la production animale des grandes exploitations ne représentait guère plus d'un cinquième de son niveau de 1990.

Selon les données préliminaires du ministère des Statistiques, 10 933 grandes exploitations agricoles (soit 87 pour cent du total) ont été déficitaires en 1997. Le déficit total de ces exploitations s'élevait à 3.6 milliards de HRV (1.8 milliard de US\$) en 1997, mais aucune faillite n'a été signalée cette année, ce qui montre les insuffisances de la législation ukrainienne sur les faillites.

En Ukraine, les salaires ont toujours été plus faibles dans le secteur agricole que dans les autres branches de l'économie. En 1997, le salaire mensuel moyen (dans les grandes exploitations) représentait 81.6 HRV, c'est-à-dire 58 pour cent d'un salaire moyen dans le reste de l'économie. Les salaires agricoles sont encore en grande partie payés en nature.

Secteurs en amont et en aval

La production de machines agricoles a continué de s'infléchir à quelques exceptions près. Par exemple, la production de tracteurs s'est stabilisée autour de 5 000, mais elle représentait moins d'un vingtième de la production de 1990. Le nombre de machines de base a également continué de diminuer dans les exploitations, ce qui signifie que la décapitalisation du secteur agricole se poursuit. Pour la première fois depuis le début de la transition, les quantités d'engrais appliquées ont augmenté, de 21 kg/hectare en 1996, à 22 kg/hectare en 1997, contre 107 kg en 1990 (tableau annexe II.7).

La production agroalimentaire qui avait accusé une baisse de 7 pour cent en 1996 a perdu de nouveau 15 points et, en 1997, cette baisse a concerné pratiquement toutes les branches de l'industrie. Les seules exceptions ont été le secteur des boissons alcoolisées et celui de la confiserie, où la production a légèrement augmenté en 1997. Par rapport aux résultats de 1990, les baisses s'échelonnaient entre 14 pour cent (boissons alcoolisées) et 92 pour cent (produits à base de lait entier) (tableau annexe II.16). Plusieurs raisons peuvent expliquer ces résultats, notamment la lenteur du processus de privatisation et de restructuration, la chute de la demande intérieure, la perte de certains marchés d'exportation traditionnels (tels que la Russie), le recul de la production agricole nationale et la concurrence croissante sur le marché intérieur des produits alimentaires importés, l'obsolescence des technologies utilisées dans la plupart des entreprises, la forte consommation d'énergie et la production de produits à faible valeur ajoutée et de qualité médiocre.

La plupart des entreprises agroalimentaires, même lorsqu'elles ont été officiellement privatisées, n'ont pas ou pratiquement pas été restructurées. Beaucoup sont encore chargées de gérer les infrastructures sociales. Comme dans les autres secteurs de l'économie, les entreprises agroalimentaires manquent de fonds de roulement, ce qui se traduit par l'accroissement des dettes aux entreprises agricoles et par le développement d'un système de concessions mutuelles et d'arrangements de troc dans lesquels les entreprises de transformation conservent une partie des produits transformés et distribuent le reste aux agriculteurs en paiement des produits bruts qu'ils leur ont livrés. Selon les estimations, cette formule a été utilisée pour 70 pour cent de la production d'huile de tournesol, 44 pour cent de celle de farine et 19 pour cent de celle de viande en 1997. Ce système crée une nouvelle contrainte pour les entreprises agricoles qui doivent assumer les coûts de commercialisation des produits transformés; il a aussi pour effet de retarder le paiement des produits bruts livrés et de réduire les revenus imposables des entreprises de transformation et, partant, les recettes budgétaires.

Production agricole et consommation de produits alimentaires

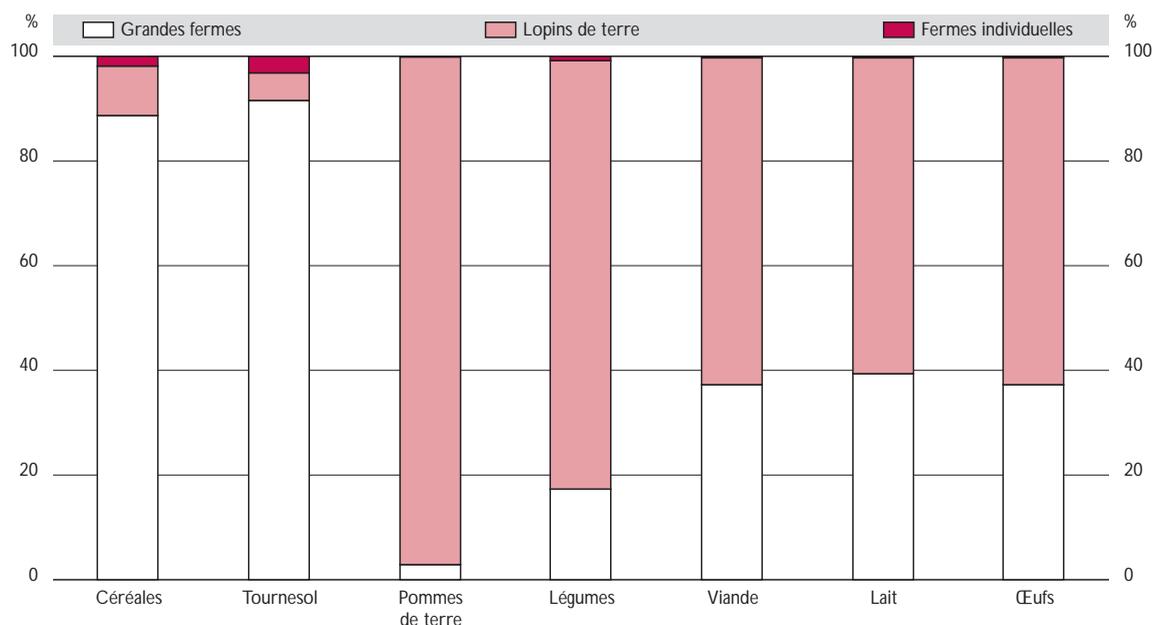
Productions végétales

Si les productions végétales ont enregistré une hausse globale de 8 pour cent, les résultats ont été très variables selon les produits. La production de grains a enregistré une hausse record de 44 pour cent par rapport à l'année 1996 où les récoltes avaient été très faibles en raison du mauvais temps. La production de graines de tournesol a augmenté de 9 pour cent et celle de légumes de 2 pour cent, alors que les productions de betteraves à sucre, de pommes de terre et de filasse de lin ont respectivement chuté de 23, 9 et 50 pour cent en 1997 (tableau annexe II.10). Pour la première fois depuis le début de la transition, la superficie totale ensemencée a légèrement augmenté (de 1 pour cent) pour atteindre 30.3 millions d'hectares en 1997, c'est-à-dire près de 2 millions d'hectares de moins qu'en 1990 (tableau annexe II.9).

La production céréalière a augmenté en raison de l'accroissement (de 14 pour cent) de la superficie ensemencée et de l'amélioration des rendements (de 27 pour cent pour atteindre 2.5 tonnes par hectare). En 1997, la production a augmenté pour tous les types de céréales : de 4.9 millions de tonnes pour le blé, de 1.7 million de tonnes pour l'orge, de 0.3 million de tonnes pour le seigle et de 3.5 millions de tonnes pour le maïs (tableau annexe II.10). La production de maïs a pratiquement triplé par rapport à son niveau extrêmement bas de 1996. Toutefois, en raison des fortes pluies qui se sont abattues durant l'été et l'automne, seulement 20 pour cent de la récolte de blé ont été classés dans la catégorie qualité meunière. Une grande partie de la récolte de 1997 sera probablement perdue, étant donné que de grandes quantités de grains ont été conservées sur les exploitations, dans des installations de stockage généralement médiocres, pour l'alimentation du bétail. Plus de 31 millions de tonnes de grains (89 pour cent du total) ont été produites par les grandes exploitations (contre 22 millions en 1996), 3.4 millions sur les lopins individuels et 0.7 million dans les fermes individuelles.

La réduction de la superficie ensemencée et la forte pluviosité des mois d'été et d'automne ont entraîné une baisse de la production de betteraves sucrières, de 23 millions de tonnes en 1996 à 17.7 millions en 1997 ; la productivité moyenne de 17.6 tonnes par hectare marque le niveau le plus bas atteint depuis trente ans. Par ailleurs, la teneur moyenne en sucre est restée faible (14.86 pour cent contre 15.62 en 1996), de même que le taux d'extraction de sucre (11.7 pour cent contre 11.9 pour cent en 1996). Conséquence de cette situation, la production de sucre raffiné a chuté de près de 40 pour cent pour tomber à 2 millions de tonnes en 1997.

◆ Graphique II.5.1. *Production agricole par types de fermes, 1997*
En pourcentage de la production totale



Source : Ministère des Statistiques d'Ukraine.

Productions animales

En 1997, la production animale a continué de se contracter en raison de la baisse des effectifs du cheptel mais aussi de la productivité par animal, notamment dans les grandes exploitations. Le secteur

a souffert du fléchissement continu de la consommation, de l'augmentation du coût des intrants, de la réduction des aides publiques, de la pénurie de fourrage après la récolte catastrophique de 1996 et du faible niveau d'amélioration génétique du cheptel. Le troupeau de bovins a diminué de 11 pour cent, ce qui signifie qu'au début de 1998, les effectifs avaient diminué de moitié par rapport à 1990. Le troupeau laitier s'est contracté de 10 pour cent, ce qui porte à 26 pour cent la chute enregistrée depuis 1990. Les effectifs porcins ont accusé une nouvelle baisse de 16 pour cent en 1997, ce qui porte le recul total depuis 1990 à plus de 50 pour cent (tableau annexe II.12). Les fortes baisses enregistrées dans les grandes exploitations ont été en partie atténuées par les meilleures performances du secteur privé, notamment des lopins individuels. Ainsi, en 1997, les effectifs de bovins ont augmenté de 1 pour cent dans le secteur privé, alors qu'ils ont chuté de 23 pour cent dans les grandes exploitations.

En 1997, les productions de viandes, de lait et d'œufs ont diminué de 25, 12 et 6 pour cent respectivement dans les grandes exploitations. Dans ce secteur, les rendements laitiers sont tombés de 1 697 kg à 1 384 kg par vache en 1997 et la prise de poids moyenne journalière des bovins est tombée de 237 g à 213 g pendant la même période. Dans le secteur privé, la production de viande s'est contractée de 6 pour cent mais la production de lait et d'œufs a en revanche progressé d'environ 2 pour cent. Cette tendance a contribué à modifier la structure des activités d'élevage qui se sont déplacées des grandes exploitations vers les lopins individuels, ces derniers produisant plus de viande, d'œufs et de lait que les premiers.

Consommation de produits alimentaires

Comme dans beaucoup d'autres pays en transition, la suppression des aides de l'État à la consommation de produits alimentaires, la hausse des prix de ces produits, le fléchissement des revenus disponibles et l'élargissement non négligeable de la gamme de produits non alimentaires offerts sur le marché ont entraîné une baisse sensible de la consommation de produits alimentaires au cours des six dernières années, plus particulièrement de produits coûteux comme la viande et les produits carnés, le lait et les produits laitiers, ainsi que les œufs. Selon les données officielles du ministère ukrainien des Statistiques, en 1997, la consommation totale de produits animaux a accusé un nouveau fléchissement pour atteindre en moyenne 34 kg par personne, soit la moitié du chiffre de 1990. La consommation de sucre et d'huile végétale a aussi chuté, tandis que celle de fruits, de pommes de terre et de produits céréaliers a progressé (tableau annexe II.17). Selon les données préliminaires du ministère de l'Économie, la part des revenus des ménages consacrée à l'alimentation était très élevée en 1997 puisqu'elle atteignait 63 pour cent, contre 61 pour cent en 1996.

Échanges agricoles

Courants d'échanges

Les exportations de produits agricoles et alimentaires ont toujours occupé une place importante dans les exportations totales de l'Ukraine, mais en conséquence de la perte de certains débouchés traditionnels après l'éclatement de l'Union soviétique, de la forte contraction de la production agricole et des mesures de restriction des exportations imposées par le gouvernement pour assurer l'approvisionnement du marché intérieur en produits alimentaires, les exportations de produits agricoles et alimentaires ont accusé une baisse importante en 1992 et 1993. La situation a commencé à s'inverser en 1994 avec la suppression de la plupart des restrictions quantitatives aux exportations et le rétablissement partiel des relations commerciales avec les autres NEI. En 1996, les exportations de produits agricoles et alimentaires se sont chiffrées à 3.1 milliards de US\$ et représentaient 21 pour cent du total des exportations.

En 1997 toutefois, les exportations ukrainiennes de produits agricoles et alimentaires ont été fortement affectées par les barrières commerciales imposées par la Russie (voir plus loin) qui est le principal débouché de l'Ukraine et par la récolte catastrophique de 1996. En conséquence, la valeur totale des exportations ukrainiennes a chuté de près de 40 pour cent pour tomber à 1.8 milliard de US\$, ce qui représentait 13 pour cent de la valeur totale des exportations de marchandises de l'Ukraine

en 1997. Les exportations de tous les principaux produits agroalimentaires se sont infléchies, y compris celles de sucre (de plus de 50 pour cent, pour tomber à 315 millions de US\$), celles de boissons alcoolisées et non alcoolisées (de 75 pour cent pour tomber à 113 millions de US\$) et celles de céréales (de 66 pour cent, pour tomber à 128 millions de US\$) en 1997. Les importations de produits agricoles et alimentaires ont diminué de 35 pour cent pour se chiffrer à 898 millions de US\$ et représentaient 5 pour cent du total des importations en 1997. La balance des échanges de produits agricoles et alimentaires de l'Ukraine a ainsi enregistré un excédent de 0.9 milliard de US\$ en 1997, contre 1.6 milliard de US\$ en 1996.

La bonne récolte de grains de 1997 laissait espérer une forte augmentation des exportations céréalières. Toutefois, en raison de la qualité médiocre des grains, de l'abondance des récoltes en Russie, traditionnelle cliente de l'Ukraine, de la surabondance de céréales fourragères sur les marchés internationaux et de l'insuffisance des circuits de commercialisation, les quantités de grains exportées ont été inférieures à 2 millions de tonnes pendant la campagne 1997-1998, alors que le gouvernement en espérait 3-4 millions. Dans ces conditions, la majeure partie des excédents ont été stockés dans les exploitations et les prix-producteurs des grains ont accusé une forte baisse en valeur nominale et en termes réels, ce qui a fait que la production de grains de cette campagne a été moins rentable.

Relations commerciales

Après la dissolution de l'Union soviétique, les relations commerciales de l'Ukraine avec les autres NEI se sont fondées sur les accords commerciaux bilatéraux conclus avec tous les NEI. L'Ukraine n'est pas signataire des accords commerciaux multilatéraux entre les NEI. Ses relations commerciales avec la Russie se sont détériorées en 1996; suite à la suppression de la TVA par l'Ukraine sur ses exportations vers les NEI, la Russie a appliqué une TVA de 20 pour cent sur toutes les marchandises en provenance d'Ukraine à compter du 1^{er} septembre 1996. De plus, en mai 1997, la Russie a appliqué une taxe de 25 pour cent à ses importations de sucre blanc en faisant valoir que les importations illimitées de l'Ukraine portaient préjudice à l'industrie sucrière russe. L'Ukraine, de son côté, a maintenu que cette taxe constituait une violation de l'accord commercial signé par les deux pays en 1993.

Les relations entre l'Ukraine et la Russie se sont détendues en novembre 1997, lorsque la Russie a accepté de fixer un quota exempt de droits de 600 000 tonnes de sucre raffiné en provenance d'Ukraine. Les exportations ukrainiennes hors quota sont taxées plein tarif (à 25 pour cent). Le quota, qui est vendu par adjudication publique concerne l'année civile 1998 et peut donc être partiellement alimenté par la récolte 1998, ce qui règle le problème de l'insuffisance des quantités exportables de sucre raffiné après la mauvaise récolte de betteraves de 1997. Pour éviter de limiter les éventuelles ruptures sur le marché russe, le gros du quota (400 000 tonnes) sera livré aux deuxième et troisième trimestres. Les 200 000 tonnes restantes seront réparties également sur le premier et le quatrième trimestre.

L'accord sur le sucre fait partie d'un nouvel accord de libre-échange avec la Russie entré en vigueur le 1^{er} février 1998. Cet accord a confirmé les accords de franchise entre les deux pays et supprimé la TVA sur les marchandises (y compris le sucre) échangées entre les deux pays. Cette mesure devrait permettre à l'Ukraine d'accroître ses exportations vers la Russie de plus de 25 pour cent en 1998.

L'accord commercial entre dans le cadre plus général des accords politiques signés en 1997 et au début de 1998 entre l'Ukraine et la Russie. En mai 1997, les deux pays ont signé un Traité d'amitié, de coopération et de partenariat qui a été longtemps différé à cause du litige concernant l'avenir de la flotte de la mer Noire et de la base navale de Sébastopol en Crimée. Le Traité comporte une clause d'invulnérabilité de la frontière commune et a été ratifié par le corps législatif ukrainien en janvier 1998. Toutefois, depuis cette date, il attend d'être ratifié par la Douma à Moscou. Par ailleurs, un programme décennal de coopération économique entre l'Ukraine et la Russie a été signé en février 1998.

L'Ukraine progresse lentement dans le processus d'accession à l'OMC, pour laquelle une demande a été déposée en décembre 1993 et les négociations ont véritablement commencé fin février 1995. Des informations ont été présentées à l'OMC en novembre 1997 sur les politiques commerciales, la

législation fiscale et les aides de l'État à l'agriculture, y compris des informations sur la normalisation et la certification, les mesures sanitaires phytosanitaires appliquées aux marchandises échangées et une nouvelle liste d'engagements sur les services. Des informations ont également été fournies sur les mesures tarifaires et non tarifaires unifiées appliquées par l'Ukraine aux importations. Depuis 1995, six meetings du groupe de travail se sont tenus (le dernier a eu lieu début juin 1998), et l'allure à laquelle se déroule le processus de négociation laisse à penser qu'il sera long et difficile. L'accent a été mis sur le régime d'accès au marché (l'Ukraine introduit plus de conditions restrictives comme les quotas), le soutien interne et les subventions à l'exportation, les règles sanitaires et phytosanitaires, les barrières techniques au commerce, l'importance du commerce de troc et les problèmes de balance des paiements; le rôle toujours dominant de l'État, en particulier dans l'agriculture et les entreprises commerciales d'État; le processus de privatisation et le marché foncier; le contrôle des prix, et l'imposition.

L'Accord de partenariat et de coopération signé entre l'Union européenne et l'Ukraine en juin 1994, est entré en vigueur en mars 1998. Toutefois, le protocole étendant cet Accord à l'Australie, la Finlande et la Suède n'entrera en vigueur qu'ultérieurement, toutes les procédures n'étant pas encore achevées.

En mai 1997, l'Ukraine et la Pologne ont signé une Déclaration d'accord et d'unité. Les liens entre les deux pays se sont resserrés aux cours des dernières années, la Pologne soutenant la candidature de l'Ukraine au sein de l'ALEEC. Des pourparlers sont prévus avec la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie concernant l'entrée du pays dans l'ALEEC, même si l'Ukraine a peu de chance de devenir membre de plein exercice avant son admission à l'OMC.

En novembre 1997, les gouvernements des NEI, à l'exception de l'Ouzbékistan et de l'Azerbaïdjan, ont signé un accord pour mettre en place un marché commun agricole (partie II.1).

Évolution de la politique agricole

Politiques structurelles et privatisation

Cadre institutionnel du processus de privatisation

Le programme ukrainien de privatisation, qui est géré par le Fonds des biens de l'État, comprend des procédures distinctes mais cependant coordonnées pour la privatisation à grande échelle, la privatisation à petite échelle, la privatisation de masse (par coupons) et la privatisation de l'habitat. En 1997, le cadre institutionnel et organisationnel de la privatisation n'a pratiquement pas changé et la privatisation des grandes et moyennes entreprises s'est faite en application du Décret présidentiel n° 699 de novembre 1994.

La privatisation à petite échelle était pratiquement achevée à la fin de 1997 : 90 pour cent des 42 000 petites entreprises avaient été transférés à des propriétaires privés. A la fin du mois d'octobre 1997, sur 17 000 moyennes et grandes entreprises, environ 6 500 étaient considérées comme privatisées (au moins 70 pour cent du capital social-actions ayant été privatisés). Toutefois, plus de 5 000 entreprises non privatisables ont été recensées par le Parlement. En outre, la privatisation à grande échelle implique souvent le transfert de participations aux employés, ce qui peut nuire à la mise en place de structures propices à la bonne organisation des pouvoirs dans l'entreprise, en particulier du fait du développement insuffisant des marchés secondaires. Bien qu'il ait eu l'intention de limiter le programme de privatisation de masse au profit d'un dispositif de vente directe, le gouvernement a repoussé la date limite de retrait des certificats de propriété par le public du 30 octobre 1997 au 1^{er} janvier 1998. Selon le Fonds, sur les 51 millions de citoyens que compte l'Ukraine, seulement 36 millions avaient retiré leurs coupons. Les recettes de la privatisation restent faibles par rapport à l'objectif annuel de 500 millions de HRV : ainsi seulement 200 millions de HRV avaient été collectés au cours des dix premiers mois de 1997. Le programme de privatisation a été également ralenti en novembre lorsque le Parlement a adopté une résolution suspendant toutes les ventes d'entreprises jusqu'à ce que le Fonds des biens de l'État trouve un nouveau président. Le Parlement a levé cette mesure à la mi-février et approuvé le programme gouvernemental de privatisation pour 1998 qui concerne certains secteurs « stratégiques » comme l'énergie et les télécommunications, mais qui ne prévoit toujours pas la mise en vente des terres agricoles.

Politiques de restructuration des fermes d'État et des fermes collectives

En 1997, les politiques de restructuration des grandes exploitations agricoles n'ont guère évolué. La restructuration est régie par la loi de 1993 sur les entreprises agricoles collectives (EAC), en vertu de laquelle les employés et retraités des fermes ont droit à une part des actifs non fonciers au prorata de leurs années de service et du total de leurs gains. Aux termes de cette loi, les actifs non fonciers des *sovkhoses* sont transférés de l'État aux collectifs puis répartis entre les travailleurs de la même façon que dans les *kolkhozes*. La transformation des *kolkhozes* et *sovkhoses* en EAC, qui implique leur réenregistrement officiel en tant que nouvelles entreprises et l'établissement des titres de propriété non foncière des personnes physiques, est considérée comme la première étape de la restructuration. La réforme foncière et l'établissement des titres de propriété foncière des personnes physiques marqueront la deuxième étape. La troisième étape prévoit une restructuration des EAC en divers types d'entreprises privées, fondée sur la propriété privée des actifs fonciers et non fonciers.

La première étape est presque achevée : à la fin de 1997, pratiquement tous les *sovkhoses* et *kolkhozes* avaient été transformés en EAC ou en sociétés à responsabilité limitée. La seconde étape était engagée en 1997 mais la troisième n'avait pas encore commencé.

Législation et politiques foncières

Le processus de réforme foncière a été lancé en 1992 en Ukraine avec l'adoption du nouveau Code foncier. Les décrets présidentiels sur les mesures prioritaires en faveur de la réforme foncière dans le secteur agricole (octobre 1994) et sur les procédures d'établissement des titres de propriété sur les terres des grandes exploitations et entreprises (août 1995) ont défini les mesures et procédures applicables. Dans le cadre de cette législation, les terres agricoles devaient être transférées de l'État au collectif des entreprises agricoles avant que ne soient établis les droits de chaque membre de ce collectif. Chaque travailleur ou retraité remplissant les conditions requises devait recevoir un certificat lui conférant la propriété d'un nombre donné d'hectares sans délimitation physique de la parcelle en question. Ce titre de propriété foncière pouvait être vendu, transmis par héritage, échangé ou hypothéqué; en outre, si le titulaire quittait l'exploitation, ce titre pouvait donner lieu à l'attribution d'une parcelle de terre physiquement déterminée.

Aucune nouvelle législation concernant la réforme foncière n'a été adoptée en 1997. Le Parlement n'a pas approuvé la nouvelle version du Code foncier préparée par le gouvernement dans le cadre de la nouvelle Constitution. Ce nouveau Code foncier prévoyait de préciser les droits de propriété, de supprimer le moratoire de six ans sur les ventes de terres par leurs nouveaux propriétaires, de développer la législation sur les baux et de créer un système efficace pour l'enregistrement des droits de propriété foncière.

Le transfert des terres de l'État aux entreprises agricoles collectives s'est accéléré en 1997 et à la fin de l'année, seulement 7 pour cent des terres agricoles appartenaient à l'État. Selon les données du Comité d'État aux ressources foncières, au 1^{er} janvier 1998, pratiquement toutes les EAC avaient reçu des certificats de propriété collective de la terre et 10 646 (98 pour cent) avaient achevé d'établir les titres de propriété individuels. Des certificats de propriété foncière (titres fonciers) ont été distribués à 5.9 millions d'employés et de retraités agricoles. Au 1^{er} janvier 1998, 24 700 personnes dans 1 201 EAC avaient converti leurs titres fonciers en parcelles physiquement délimitées. Les premières ventes de titres fonciers ont été enregistrées en 1997. Cependant, en raison de la législation contradictoire et incomplète, la valeur juridique de ces transactions est restée floue.

En octobre 1997, le gouvernement a présenté un projet de loi sur un impôt unique applicable aux agriculteurs. Celui-ci sera testé jusqu'à la fin du mois de décembre 2000 dans l'*oblast* de Poltava. Cet impôt unique se substituera à tous les impôts, redevances et autres paiements acquittés par les agriculteurs. En juin 1998, le président a signé un décret sur la taxe unifiée pour tous les agriculteurs en Ukraine. Pour être sélectionné, un producteur doit prouver que plus de 50 pour cent de ses revenus bruts proviennent de la production agricole. L'impôt est censé prendre effet à partir de janvier 1999, mais jusqu'à juillet 1998, il n'était pas évident qu'il soit approuvé par le Parlement.

En février 1998, le gouvernement a approuvé une résolution prévoyant l'établissement d'un système unifié d'enregistrement des titres de propriété foncière et immobilière. Ce registre devrait pouvoir être mis en place dès que la loi sur l'enregistrement de la propriété sera votée par le Parlement. Le projet de loi devait être soumis au Parlement en seconde lecture au milieu de l'année 1998.

Évolution de la structure et de la taille des exploitations

La réforme foncière et la restructuration du secteur agricole n'ont progressé que lentement. La majeure partie des terres a été transférée de l'État à des entreprises collectives et les exploitations ont été converties en diverses formes d'entreprises, mais la restructuration interne est restée minimale. Après six années de réforme, l'agriculture ukrainienne reste largement collectivisée et seulement 17 pour cent des terres agricoles sont exploitées individuellement (lopins et exploitations familiales). La distribution des titres de propriété individuels aux membres des fermes collectives est en principe pratiquement achevée, mais ces titres restent souvent purement théoriques dans la mesure où aucun mécanisme n'a été mis en place pour institutionnaliser la vente ou la location des propriétés foncières et autres biens appartenant à des personnes physiques.

L'agriculture privée est constituée d'environ 12 millions de petits lopins individuels qui occupaient 15 pour cent des terres agricoles de l'Ukraine en 1997, contre 6 pour cent en 1990, et de petites exploitations nouvellement créées (exploitations familiales) qui occupaient 2.1 pour cent de la superficie agricole au début de 1998. Les lopins individuels constituent le secteur le plus dynamique de l'agriculture ukrainienne et représentaient 55 pour cent de la production agricole brute en 1997, contre 27 pour cent en 1990. Ils assuraient la production d'une part croissante de certaines denrées agricoles : 97 pour cent de la production de pommes de terre, 82 pour cent de celle de légumes, 63 pour cent de celle de viande et d'œufs et 60 pour cent de celle de lait (tableau annexe II.15). Toutefois, comme dans les autres NEI, ces petites exploitations sont largement tributaires des produits et services qui leur sont fournis plus ou moins officiellement par les grandes exploitations. Bien que la majeure partie de la production des lopins soit destinée à la consommation familiale, une part croissante est aujourd'hui commercialisée et on voit peu à peu apparaître des fournisseurs et des distributeurs privés qui traitent avec ces petits producteurs.

Le processus de création d'exploitations privées s'est ralenti en 1995-1997, principalement à cause des conditions économiques générales défavorables, du manque de capitaux de démarrage, de l'accès difficile au crédit et des incertitudes législatives et politiques. Selon une enquête réalisée par la Banque mondiale, dans 11 Provinces ukrainiennes, au début de 1996, seulement 6 pour cent de la population rurale souhaitaient retirer leurs biens des grandes exploitations et s'installer comme producteurs privés. De plus, près de la moitié des personnes interrogées étaient opposées au droit de retrait de terres et autres biens, bien que ce droit soit protégé par la loi⁵. En conséquence, le nombre d'exploitations familiales s'est stabilisé entre 35 000 et 36 000. En janvier 1998, on recensait 35 927 exploitations individuelles en Ukraine (seulement 574 de plus qu'en janvier 1997). Toutefois la superficie moyenne des exploitations privées a augmenté. Au début de 1998, leur superficie moyenne était de 26 hectares, dont 24 hectares de terre arable, contre 24 hectares et 22 hectares respectivement une année plus tôt. La taille moyenne des exploitations individuelles varie sensiblement selon les régions et va de 4 hectares dans la région de Transcarpatie (Zakarpatska oblast, Ukraine occidentale) à 39 hectares dans la région de Kirovograd et 45 dans celle de Lugansk (Ukraine orientale).

Privatisation des secteurs en amont et en aval

Les procédures appliquées pour privatiser le complexe agro-industriel ne sont pas les mêmes que celles utilisées dans les autres secteurs. Pour restaurer les liens technologiques entre les producteurs et les transformateurs, en 1994 et 1995, les exploitations agricoles ont bénéficié d'un droit de préemption sur l'achat, à leur valeur marchande, de 51 pour cent des actions des entreprises des secteurs en amont et en aval de la région où elles étaient implantées. Cependant, les exploitations ne disposaient pas de fonds suffisants pour leur permettre de profiter de ce droit de préemption et en octobre 1995, le Parlement a adopté la loi sur les spécificités de la privatisation du patrimoine dans le secteur

agroalimentaire qui prévoyait que 51 pour cent des actions seraient transférées à titre gratuit aux entreprises agricoles en tant que personnes morales. Cette loi est entrée en vigueur en août 1996. Le Fonds de la propriété de l'État a défini les procédures de mise en application de cette nouvelle loi, autorisant le transfert des biens des entreprises agricoles en tant que personnes morales aux employés des exploitations, en tant que personnes physiques.

À la fin de 1997, le gouvernement a engagé la privatisation de la majorité des silos-élévateurs et des installations de stockage des grains gérés par la centrale d'achat quasi-publique « Khib Ukrainy » (littéralement « Pain d'Ukraine ») créée en novembre 1996 afin d'assumer les activités d'achats publics de céréales, précédemment menées par le Service central des produits céréaliers du ministère du Complexe agro-industriel⁶. Il était prévu d'incorporer les actifs de 542 entreprises de meunerie dans le capital social de Khib Ukrainy, mais la résolution adoptée par le gouvernement à ce sujet n'a pas été appliquée. En novembre 1997, le gouvernement a adopté une autre résolution prévoyant le transfert des actifs de 99 installations de meunerie au capital de Khib Ukrainy et la privatisation des 443 entreprises restantes en 1998. Aux termes de cette résolution, le Fonds de la propriété de l'État devait approuver les programmes de privatisation de 100 entreprises au début de 1998 et de 343 entreprises au milieu de l'année 1998. Le Fonds de la propriété de l'État devait en outre mettre en vente toutes les parts restant après les ventes préférentielles aux employés et aux fournisseurs des entreprises agricoles, mais en mai 1998 le gouvernement a décidé de conserver 25 pour cent des parts restantes après les ventes préférentielles pour une période allant jusqu'à cinq ans. Jusqu'au mois de juin 1998, le Fonds avait approuvé la privatisation de plus de 250 entreprises de meunerie.

En dépit des diverses résolutions et initiatives, la privatisation officielle des entreprises en amont et en aval, reposant sur le transfert des actifs aux employés et aux producteurs agricoles de ces entreprises sous forme de participations, n'a pas véritablement modifié l'organisation et la gestion internes de ces entreprises. En outre, compte tenu du développement insuffisant du marché secondaire, la restructuration et la mise en place d'une organisation efficace du pouvoir dans les entreprises prendra certainement beaucoup de temps.

Politiques de soutien

En 1997, l'octroi de crédits bonifiés a constitué la principale forme de soutien accordé par l'État au secteur agricole. Des prêts budgétaires à taux zéro ont été consentis aux entreprises agricoles dans le cadre du système d'achats publics et limités aux seuls achats de céréales. Pour bénéficier d'un prêt bonifié, les entreprises devaient signer un contrat de livraison de céréales aux organismes publics d'achat.

En 1997, les achats publics de produits agricoles ont été uniquement des achats de grains et le système d'achats publics est resté pratiquement le même qu'en 1996. Le gouvernement prévoyait d'acheter 5 millions de tonnes de céréales en 1997. Des contrats ont été signés entre les producteurs et les organismes d'achats publics. Pour compenser les effets de l'inflation, le prix d'achat a été fixé à 150 US\$ la tonne. L'État s'est engagé à verser une avance de 50 pour cent de la valeur contractuelle. Ces avances ont été généralement accordées sous forme de livraisons directes d'intrants et de paiement des factures des exploitations correspondant aux intrants et services fournis par des tiers. La seconde moitié du montant du contrat devait être versée aux exploitations à la livraison. Toutefois, en raison des retards dans le paiement des avances et de l'inaptitude de nombreuses exploitations à livrer des céréales de bonne qualité (troisième classe), seulement 4.2 millions de tonnes de céréales (soit 84 pour cent de l'objectif fixé) ont été livrées à l'État. Pour accélérer les livraisons contractuelles, les entreprises agricoles n'étaient généralement autorisées à vendre des céréales à des institutions non-gouvernementales qu'après avoir honoré leurs contrats avec l'État. De plus, en 1995 et 1996, les exploitations s'étant acquittées de leurs livraisons contractuelles ont été autorisées à ouvrir des comptes bancaires spéciaux dits « intouchables », sur lesquels elles pouvaient déposer jusqu'à 30 pour cent des recettes tirées des ventes de céréales afin d'assurer le financement de la production de 1998. Les prix des grains sur le marché ayant évolué à la baisse pour tomber en deçà du prix des contrats d'achats publics, l'État risque de subir des pertes importantes s'il revend les céréales achetées sur le marché intérieur.

En août 1997, le gouvernement a créé le Fonds public d'intervention pour les céréales. Ce Fonds est essentiellement chargé d'assurer la stabilité des prix intérieurs des céréales. A cette fin, 0.6 million de tonnes de céréales provenant des réserves de l'État ont été allouées au Fonds. Toutefois, le Fonds n'avait opéré aucune intervention jusqu'en juin 1998.

En septembre 1997, le gouvernement a créé le Fonds public de leasing. Ce Fonds est en principe alimenté par le produit des remboursements des sommes empruntées à l'État par les organismes d'achats publics. Le Fonds est chargé d'acheter et de fournir des machines et équipements agricoles de base produits dans le pays, qui seront remboursés par versements échelonnés. Les ressources seront prêtées pour des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans à un taux d'intérêt fixé à 50 pour cent du taux de refinancement de la Banque nationale d'Ukraine.

Toujours en septembre 1997, un nouveau dispositif de troc a été introduit par le gouvernement pour la fourniture d'engrais lors de la campagne 1997-1998. La fourniture des engrais nécessaires aux cultures de 1998 devait être assurée par des distributeurs de gaz privés, et garantie par Khlib Ukrainy. Ces engrais devaient être livrés d'avance par UkrAgroKhimCenter, entreprise d'État chargée de la fourniture d'engrais et, en échange, les exploitations devaient livrer des céréales à Khlib Ukrainy à l'automne 1998.

Politiques en matière d'échanges agricoles

Mesures de restriction des exportations

Après l'indépendance, le gouvernement ukrainien a appliqué un large éventail de restrictions aux exportations de produits alimentaires et agricoles afin de protéger les consommateurs ukrainiens. Fin 1994, l'Ukraine a supprimé le contingentement des exportations et le régime de licences applicables à la plupart des produits. Toutefois, les contingents et les licences d'exportation de céréales n'ont été supprimés qu'en janvier 1996 et d'autres mesures de restriction des exportations sont toujours appliquées.

En mai 1996, le Parlement a voté une loi sur les droits à l'exportation des animaux sur pied et des peaux, fixant le niveau de ces droits entre 27 et 75 pour cent de la valeur contractuelle, avec des taux minimums libellés en ECU. Il a en outre chargé le gouvernement d'établir des prix indicatifs pour l'exportation de ces produits. Ces prix sont appliqués par la douane en tant que prix minimums à l'exportation et les exportations dont les prix sont inférieurs à ces prix ne sont pas autorisées. Les prix indicatifs sont publiés chaque mois par le ministère des Relations économiques et du Commerce extérieur⁷.

L'objectif de cette loi était de limiter les exportations d'animaux sur pied et de peaux, eu égard à la diminution des effectifs du cheptel et à la sous-utilisation des capacités de transformation des viandes au niveau national. Toutefois, si les exportations d'animaux sur pied et de peaux du second semestre 1996 et de 1997 se situaient à un niveau nettement inférieur à celui de la fin de 1995 et du début de 1996, les effectifs du bétail ne se sont pas pour autant stabilisés; de même, les performances de l'industrie de transformation des viandes ne se sont pas améliorées. Les effets négatifs des droits sur les exportations ne se sont clairement manifestés qu'à la fin de 1996 et le gouvernement a demandé au Parlement d'abroger la loi. Cependant, la situation a pris une dimension politique particulière et bien que le Parlement se soit réuni quatre fois en séance plénière en 1996 et 1997, la loi n'était toujours par abrogée en juin 1998.

Pour assurer une meilleure exécution des contrats de livraison de céréales au gouvernement, des mesures administratives ont été appliquées en août-septembre 1997 pour limiter les exportations de grains. Pendant cette période, seules les céréales des exploitations ayant honoré leurs contrats avec l'organisme d'achats publics pouvaient être exportées. Cette pratique a été ultérieurement abandonnée.

Mesures frappant les importations

Jusqu'en 1997, le régime des importations était resté assez libéral en Ukraine puisqu'il n'existait aucune mesure non tarifaire à l'exception des licences d'importation demandées pour certains produits chimiques et pharmaceutiques pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement. Cependant, le niveau des droits de douane sur les produits agricoles et alimentaires a toujours été plus élevé que les droits appliqués aux produits industriels. Les droits de douane moyens pondérés frappant les produits agricoles et alimentaires étaient de 15 pour cent environ en 1996, contre 5 pour cent pour l'ensemble des importations. Selon les estimations préliminaires établies d'après les statistiques douanières, les mesures aux frontières instaurées à la fin de 1996 et en 1997 ont porté ces droits moyens à 20 et 7 pour cent respectivement.

En juillet 1997, le Parlement a voté une loi sur la régulation des importations agricoles, qui introduit diverses mesures de protection douanière frappant les importations de produits agricoles et alimentaires. Le président a opposé son veto à cette loi au mois d'août, mais le Parlement a infirmé ce veto en septembre et la loi est entrée en vigueur en octobre 1997. En vertu de cette loi, le gouvernement doit fixer des contingents d'importation pour certaines catégories de viande fraîche, congelée et réfrigérée. Les quotas fixés pour chaque produit ne doivent pas dépasser 10 pour cent de la production nationale de l'année précédente. Ces quotas sont vendus aux importateurs par adjudication publique sous le contrôle du ministère du Complexe agro-industriel. Toutefois, à compter d'avril 1998, aucun quota n'a été appliqué.

La loi a également relevé les droits d'entrée des produits agricoles et alimentaires; il en est résulté une augmentation des droits à l'importation de nombreux produits oscillant entre 10 et 30 pour cent de la valeur facturée et l'application de droits d'entrée minimums spécifiques calculés en ECU par unité. Par exemple, les droits sur les bovins ont été fixés à 30 pour cent de la valeur en douane, mais ne devaient pas être inférieurs à 0.2 ECU par kilo; un taux de 10 pour cent a été appliqué au blé dur, avec un minimum de 40 ECU par tonne. En vertu de cette loi, le gouvernement doit en outre appliquer des droits saisonniers avec des taux doubles à la fois en termes relatifs et en termes réels sur certaines marchandises agricoles pour une période de 2-4 mois pendant la récolte. Ces droits saisonniers ont été appliqués en mai 1998 avec effet en juin 1998. Dans beaucoup de cas, ils se traduisent par des équivalents *ad valorem* proches de 100 pour cent.

En novembre 1997, le gouvernement a approuvé la résolution fixant les valeurs douanières minimum pour un éventail de produits agricoles et alimentaires, céréales comprises, qui doivent être utilisées par les douanes comme base dans le calcul des droits à l'importation, de la TVA et des commissions douanières. Cette résolution avait pour objectif d'empêcher la sous-facturation des contrats, mais en fait elle a augmenté le niveau de protection à la frontière. Elle a pris effet dans la seconde moitié de décembre 1997.

Résumé et perspectives

Le recul du PIB s'est ralenti en 1997 et la reprise de l'activité économique semble finalement s'annoncer. La politique de resserrement du crédit a permis de ramener l'inflation à 10 pour cent à la fin de 1997. Le budget 1998, qui a été approuvé par le Parlement à la fin de 1997, prévoit un déficit d'environ 4 pour cent du PIB, un taux d'inflation annuel de 10-12 pour cent et une croissance de la production de 0.5 pour cent. Cependant, il n'est pas du tout dit que la réduction de l'inflation enregistrée en 1997 puisse être maintenue en 1998 étant donné les pressions exercées sur la monnaie et sa dépréciation au début de 1998. Le paiement des intérêts et le service de la dette continueront de grever le budget. Si le processus de réforme structurelle ne s'accélère pas et si la dette publique continue d'augmenter, les conséquences à moyen terme risquent d'être graves.

Comme prévu, en 1997, les productions végétales se sont redressées par rapport aux niveaux exceptionnellement bas de 1996. En 1998, si les conditions météorologiques sont normales, la production végétale devrait se stabiliser au niveau de 1997 et les éleveurs pourraient bénéficier d'importantes quantités de céréales fourragères à bas prix pendant la campagne 1997-1998. Conséquence de cette situation, si la contraction de la production animale est appelée à se poursuivre en raison d'ajustements structurels à long terme, elle évoluera beaucoup plus lentement en 1998.

En 1997, l'Ukraine a continué de renforcer ses protections douanières contre les importations de produits agricoles en adoptant un ensemble de dispositions renforçant les barrières commerciales, notamment contre les importations de produits animaux, sous forme de droits de douane plus élevés, de droits spécifiques, de contingents d'importation et de contrôles plus stricts de l'innocuité des produits alimentaires. Bien que l'on ne sache pas encore dans quelle mesure ces réglementations seront effectivement appliquées, de nombreuses barrières structurelles empêchant l'émergence d'un secteur agroalimentaire solide et concurrentiel n'ont pas été suffisamment prises en compte par les autorités gouvernementales et législatives d'Ukraine. Comme les années précédentes, les barrières les plus importantes ont été, pour n'en citer que quelques unes, l'inefficience des secteurs en amont et en aval dont la privatisation reste purement formelle, les circuits de distribution insuffisamment développés (comme l'ont confirmé les problèmes d'écoulement des excédents de grains en 1997), la privatisation de façade des grandes exploitations qui n'ont pas ou pratiquement pas été restructurées, la confusion persistante entre les titres juridiques individuels conférant un droit à des parts de terre et les titres de propriété collective sur l'ensemble des terres attribués aux entreprises agricoles, et enfin l'absence de cadre juridique régissant le marché foncier. Pour relancer de façon durable la production, le gouvernement ukrainien doit poursuivre ses efforts en vue d'instaurer un environnement macro-économique plus stable et prendre les mesures nécessaires à la suppression de toutes ces barrières, de façon à mettre en place des conditions de marché dans le secteur agricole.

NOTES

1. On trouvera une analyse très complète de l'agriculture et des politiques agricoles en Russie dans : *Examen des politiques agricoles : Fédération de Russie*, OCDE, Paris, 1998.
2. Dans ce chapitre, tous les montants nominaux pour 1998 et toutes les données rétrospectives sont exprimées en nouveaux roubles.
3. Russian Economic Trends. Monthly Update, 3 avril 1998, Moscou, Centre russo-européen pour la politique économique.
4. Voir à ce sujet *Politiques agricoles dans les pays en transition : suivi et évaluation 1997*, partie III.2, Paris 1997.
5. Voir C. Csaki, Z. Lerman, «Land Reform in Ukraine. The First Five Years», World Bank Discussion Paper No. 371, Banque mondiale, Washington, D.C., 1997.
6. En 1997, le ministère de l'Agriculture a été réorganisé et rebaptisé ministère du Complexe agro-industriel.
7. Le système de prix indicatifs a été instauré en mars 1994 par décret présidentiel et couvrait de nombreux produits agricoles. La liste des produits concernés a été considérablement réduite en novembre 1995 et février 1996.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES

1. FINANCEMENT ET CRÉDIT EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES PECO, LES NEI ET LES ÉTATS BALTES

Des trois principaux facteurs de production (terre, travail et capital), c'est le capital qui était le plus rare dans les pays en transition (non seulement dans le secteur agricole, mais aussi dans l'ensemble de l'économie). Au cours des premières années de réforme, les entreprises agricoles d'un grand nombre de pays en transition ont réduit leur main-d'œuvre, et une partie des terres agricoles a été mise en jachère. En revanche, le capital était le facteur de production le plus coûteux et le plus rare. Ainsi, parmi les principaux indicateurs de facteurs ayant une incidence sur l'avantage comparatif et la compétitivité de l'agriculture dans les pays en transition figurent le niveau relativement bas des salaires et des prix fonciers, les coûts d'investissement relativement élevés (conjugués à un accès difficile au crédit), l'insuffisance des fournisseurs d'intrants et des entreprises de transformation et de commercialisation.

Même dans les pays les plus avancés, les marchés du crédit et du capital-risque dans le secteur agricole et rural fonctionnent d'une manière imparfaite, en raison principalement de l'inefficacité et du coût élevé des systèmes d'information qui caractérisent tout particulièrement le secteur agricole. Néanmoins, plus que ces imperfections « courantes », une série de problèmes spécifiques, liés à la transition, font peser des contraintes sur le financement de l'agriculture des pays en transition. Ces contraintes particulières concernent le rôle du crédit dans le système économique, les réformes institutionnelles opérées dans le système financier, la faible rentabilité du secteur agricole, l'accumulation des dettes, la forte inflation, divers risques et incertitudes, et le problème des sûretés. Les institutions financières agricoles et rurales des PECO, des NEI et des États baltes ont dû s'adapter simultanément à un nouveau cadre macroéconomique et à une restructuration des systèmes bancaires. Elles ont également été confrontées à des incertitudes liées aux changements intervenus dans le cadre de la restructuration des marchés agricoles, des entreprises agricoles, de l'industrie agroalimentaire, et de la réattribution des ressources et des droits de propriété, qui ont souvent ralenti les réformes et abaissé le niveau d'intermédiation.

Pour faire face aux contraintes du financement et du crédit durant la période de transition, les gouvernements ont cherché à soutenir l'agriculture en octroyant des crédits subventionnés, en mettant en place des fonds de garantie de crédit, en encourageant l'innovation institutionnelle et en investissant dans le capital humain et les programmes de recyclage. Ces politiques ont donné des résultats mitigés jusqu'à présent. Dans certains cas, des mesures rigoureuses de garantie de prêts par l'État se sont traduites par un accroissement de l'offre de crédit et par une augmentation des taux de remboursement, mais la portée de ces programmes est restée relativement limitée jusqu'ici. En revanche, dans plusieurs pays en transition, les programmes gouvernementaux accordant des crédits subventionnés et des garanties de prêts de l'État n'ont pas permis de mettre en place un système financier viable. Ils ont au contraire provoqué un accroissement de l'endettement des exploitations agricoles et des institutions financières, ainsi qu'une aggravation du déficit public.

Le présent chapitre examine les insuffisances générales des marchés du crédit agricole ainsi que les problèmes de financement et de crédit dans le secteur agricole durant la période de transition. Il analyse ensuite les politiques mises en œuvre durant la transition, ainsi que leurs incidences. Enfin, il étudie les innovations institutionnelles endogènes en matière de financement du secteur agricole.

Problèmes de financement et de crédit dans le secteur agricole des économies en transition

Même dans les pays les plus avancés, les marchés du crédit et du capital-risque fonctionnent d'une manière imparfaite. Les problèmes posés par l'insuffisance de l'information et le mauvais fonctionnement des marchés du capital-risque pèsent particulièrement lourdement dans le secteur agricole. La production agricole est soumise à des retards inhérents aux processus biologiques, ainsi qu'aux effets aléatoires des conditions météorologiques, des maladies et des ravageurs. Les producteurs peuvent échapper à certains risques de prix en opérant sur les marchés à terme, mais les exploitants agricoles sont généralement désavantagés sur le plan de l'information par rapport aux grands négociants. Même dans les pays les plus développés, les exploitants ont relativement peu recours aux marchés à terme. Si l'asymétrie d'information les empêche de se prémunir contre les risques de prix, les risques touchant à la rentabilité du capital ne peuvent toutefois être véritablement évités sans une réduction des incitations. En règle générale, les exploitants agricoles ont une capacité limitée de partage des risques (Stiglitz, 1993).

Certaines de ces imperfections supposées sont le reflet de coûts économiques réels. Ainsi, le rationnement du crédit et le niveau élevé des taux d'intérêt peuvent ne pas être imputables à l'exploitation des banques et des prêteurs, mais constituer une riposte rationnelle et efficace aux problèmes d'information propres aux marchés du crédit agricole. Des taux d'intérêt élevés peuvent s'expliquer par des taux élevés d'impayés ou des coûts élevés associés à l'évaluation et au suivi des demandes de prêts. En même temps, des informations imparfaites donnent lieu en général à une concurrence imparfaite, qui risque d'entraîner une exploitation des emprunteurs par les prêteurs. Des crédits limités et des taux d'intérêt élevés semblent souvent être un obstacle au développement de l'agriculture, car ils empêchent de se procurer le capital nécessaire à sa modernisation. Ce dysfonctionnement apparent du marché se solde souvent par des pressions en faveur de l'intervention des pouvoirs publics.

En outre, des problèmes spécifiques liés à la transition aggravent les difficultés de financement de l'agriculture dans les économies en transition. Toutefois, nombre de problèmes de financement agricole et rural dans les pays en transition sont les mêmes que ceux auxquels se heurtent l'ensemble des réformes économiques. Ils touchent notamment à l'adoption d'un nouveau cadre macroéconomique, au développement de marchés concurrentiels pour l'agriculture, et à la restructuration efficace des ressources agricoles.

Réforme institutionnelle en matière d'octroi de crédits et de financement

Dans les économies planifiées, l'allocation de crédits constituait le principal instrument de politique monétaire. Un plan financier permettait d'atteindre les objectifs matériels définis dans le plan d'État. Ce plan fixait des quotas pour les prêts à long terme destinés à alimenter les fonds de roulement, pour le financement des investissements, et pour les actifs financiers à la disposition des établissements. Dans le système de planification centralisée, le crédit était moins un instrument monétaire qu'un instrument fiscal et comptable. Le rôle du crédit et du financement est différent dans une économie de marché, où le principal instrument de politique monétaire est le contrôle de la masse monétaire totale. L'allocation de crédits à l'intérieur de l'économie incombe en grande partie à des institutions financières indépendantes qui fondent leur politique de prêt sur une évaluation des risques et de la rentabilité financière. L'évolution du rôle du crédit et du financement durant la période de transition exige un changement d'état d'esprit de la part des utilisateurs de crédit et de moyens de financement, ainsi qu'une réorganisation des institutions financières et un recyclage de leur personnel.

En régime de planification centralisée, la plupart des banques n'étaient que des succursales de la banque centrale, et leur pouvoir indépendant de décision était très limité. Elles assuraient essentiellement des fonctions fiscales : répartition des subventions, attribution de prêts en fonction des besoins, et soutien des plans de production. Toutefois, avec la restructuration concomitante du système bancaire et les réformes du secteur agricole, plusieurs problèmes se sont faits jour concernant le financement de l'agriculture et de l'agro-industrie : les unités de production agricole (clients) sont en mutation,

les droits de propriété (sûreté) sont en cours de réattribution, et le rôle fondamental du système financier connaît une évolution de sa fonction de la régulation des affaires fiscales vers l'intermédiation entre prêteurs et emprunteurs (Adams et Vogel, 1997).

L'économie de marché nécessite des approches et des compétences différentes dans le domaine de l'évaluation des demandes de prêts. Leur personnel ne possédant souvent pas les compétences et l'expérience nécessaires en la matière, les banques ont dû procéder à d'importants investissements en capital humain et en recyclage. Ces restrictions ont réduit l'efficacité de beaucoup d'institutions financières et d'intermédiaires dans les premières années de la transition. Les coûts d'évaluation et de suivi des demandes de prêts sont plus élevés en période de transition que dans les économies de marché développées où la structure du marché est relativement stable. La réorganisation des entreprises agricoles durant cette période a accru les difficultés de suivi par les institutions financières. L'absence d'un système élaboré de comptabilité ne fait qu'exacerber ces problèmes d'information et de suivi, en particulier dans les pays où il existe une grande diversité dans les structures des exploitations agricoles.

Accumulation de dettes

Sous le régime de planification centralisée, l'offre de crédit pour le secteur agricole était dirigée et contrôlée par les systèmes bancaires nationaux. La solvabilité des emprunteurs était évaluée en fonction des besoins de trésorerie, et il n'était exigé aucune sûreté ni aucun nantissement d'actifs. Les prêts non remboursés étaient passés par pertes et profits, faute de droits de propriété clairement établis et de responsabilités bien définies pour les décisions prises. Ce fonctionnement n'incitait guère à améliorer le mode de gestion et ne permettait pas d'établir une distinction entre crédits et subventions. En conséquence, beaucoup d'entreprises du secteur agricole ont accumulé une quantité importante de créances douteuses. Ce sont essentiellement les fermes d'État et les fermes collectives transformées qui ont hérité de ces créances douteuses au cours de la transition. Cet endettement a considérablement freiné l'attribution de nouveaux prêts et le processus de restitution des terres et de rétablissement des droits de propriété.

Dans les pays dont les gouvernements ont maintenu le contrôle sur l'octroi de crédits et utilisé ce contrôle pour orienter le crédit vers des entreprises (ou groupes d'entreprises) spécifiques, les créances douteuses ont continué de s'accumuler durant la période de transition, posant de graves problèmes aux banques. Le phénomène a été particulièrement sensible dans les NEI et les pays des Balkans. Même si les banques ont réussi à échapper à la faillite, cette accumulation de créances douteuses les a néanmoins contraintes, pour rester viables, à appliquer des taux d'intérêt élevés sur le reste de leurs portefeuilles de prêts. La réduction de la capacité des exploitants agricoles à rembourser leurs dettes existantes et la baisse de la demande de nouveaux crédits témoignent de la faible rentabilité du secteur agricole.

Contraintes liées à la rentabilité

Après avoir fortement diminué durant les premières années de la transition, la rentabilité du secteur agricole se rétablit lentement dans certains pays et secteurs. La libération des prix a provoqué une détérioration marquée des ratios intrants-extrants, et par conséquent de la rentabilité de l'agriculture. Pendant les premières années de réforme, le recul des performances économiques de ce secteur était imputable à :

- une baisse de la demande intérieure et internationale, contrecoup de la libération des prix, à la réduction des subventions nationales à la consommation de produits alimentaires et à la production agricole, à l'effondrement de l'ancien système d'échanges du CAEM, et à l'existence des barrières de commerce avec les pays développés (notamment les pays Européens);
- une réduction substantielle des subventions aux producteurs agricoles, ainsi qu'au;
- fait que pendant les premières années de la libéralisation des prix et des marchés les producteurs agricoles ont été exposés, aussi bien en amont qu'en aval, aux structures monopolistiques qui n'étaient pas encore privatisées.

Les problèmes de rentabilité et de trésorerie découlent également des retards dans le paiement, par les entreprises monopolistiques de transformation et de négoce en gros, des livraisons de produits effectuées par les exploitants agricoles. En période de forte inflation, ces retards, faute d'ajustement des prix nominaux, ont provoqué une baisse importante du revenu des exploitants. Certains gouvernements des PECO ont dû établir des programmes et des fonds spéciaux pour pallier aux insuffisances du système de paiement. Dans le cadre de ces programmes les créances envers les industries en aval sont rachetées et d'autre part l'État paie une partie des créances aux agriculteurs. Par exemple la République tchèque effectue ce type d'opérations par l'intermédiaire du Fonds de garantie et d'aide pour les exploitations agricoles et les sylviculteurs (Horcicova, 1997).

La faible rentabilité des exploitations agricoles pose actuellement un problème majeur aux marchés du crédit rural car elle constitue l'un des premiers facteurs pris en compte dans toute décision de financement. La réduction des diverses inefficiences des marchés financiers ruraux risque de ne pas suffire à accroître les flux de crédit en faveur de l'agriculture. Il est également indispensable de s'attaquer aux causes de la faible rentabilité du secteur agricole : marges bénéficiaires faibles (ou négatives) sur les produits agricoles, témoignant de conditions défavorables de fixation des prix, et faibles niveaux d'efficacité financière dus à une restructuration inefficace des exploitations agricoles. Prêteurs et exploitants reconnaissent l'incidence d'une réduction de l'efficacité financière sur la baisse de la rentabilité des exploitations, la réduction de la capacité de remboursement des prêts, et le risque accru de défaut de paiement. Le manque de rentabilité a réduit l'offre comme la demande de crédit agricole et il a contribué indirectement à l'augmentation des taux d'intérêt du fait de l'accroissement des risques de pertes dans ce secteur.

Dispositions et obligations en matière de sûretés

Les sûretés jouent un rôle important dans la capacité des exploitants agricoles à se procurer des ressources financières extérieures. Les institutions financières recourent au nantissement d'actifs (sûreté) pour protéger leurs prêts contre les défauts de paiement. Dans les pays en transition, les institutions financières ont souvent imposé des obligations très rigoureuses en matière de sûretés concernant les prêts agricoles. Cela s'explique principalement par des facteurs transitoires : absence de droits de propriété clairement établis, mauvais fonctionnement des marchés des actifs (avoirs fonciers), forte inflation, risques et incertitudes propres à la période de transition.

Tant que le processus de réforme foncière et de rétablissement des droits de propriété foncière n'est pas plus avancé, il n'est pas possible de mettre en place un marché foncier, ce qui réduit la possibilité d'utiliser les terres comme sûreté¹. En outre, la législation interdit le nantissement d'actifs en cours de privatisation et de restitution. De plus, même si les droits de propriété sont pleinement rétablis, les banques refusent souvent les terres agricoles à titre de sûreté, en raison de l'absence de marché foncier ou de la faiblesse des prix fonciers. Les banques exigent généralement des actifs de plus grande valeur et plus facilement réalisables comme l'immobilier d'habitation et les machines.

La conjugaison de ces facteurs a freiné l'octroi de crédits aux exploitants agricoles, notamment à ceux n'offrant pas de bonnes garanties. Un problème pourrait se poser du fait de la transformation des fermes collectives en grandes exploitations constituées en sociétés car les terres utilisées par ces exploitations étant la propriété d'individus, elles ne peuvent pas servir à garantir les prêts. Toutefois, certaines de ces grandes exploitations ont résolu le problème en utilisant leurs actifs fixes et leurs machines comme sûreté. C'est la raison pour laquelle les grandes exploitations constituées en société pâtissent moins que d'autres exploitants de l'absence actuelle de marché foncier.

Politiques gouvernementales de crédit et de financement en faveur du secteur agricole

Les producteurs agricoles ont exercé de fortes pressions pour que les gouvernements des pays en transition interviennent sur le marché du crédit, et apportent une aide au financement et au crédit dans le secteur agricole. Il ressort d'un examen de l'aide fournie par les pouvoirs publics dans les économies en transition que ceux-ci ont tous pratiqué des formes très diverses d'intervention, allant de la passation pure et simple de la dette par profits et pertes, à la garantie des prêts. Dans la phase initiale

des réformes, dans des conditions d'inflation galopante et d'environnement macroéconomique instable, les pouvoirs publics supportaient le financement de l'agriculture par l'intermédiaire des prêts et aides aux investissements financés par le budget. Dans une phase plus avancée de réformes, les pays en transition ont eu de plus en plus recours aux programmes de crédits subventionnés et de garanties de prêts concernant des prêts concédés par des banques commerciales.

Crédits subventionnés

Les pouvoirs publics de tous les pays en transition ont instauré une forme ou une autre de crédits subventionnés. L'argumentation principale pour les crédits subventionnés est que, sous réserve de s'attaquer également au problème des sûretés, ils permettent d'atténuer ou de contrecarrer la baisse de la production agricole et d'éviter que l'équilibre à long terme ne soit perturbé (du fait des circonstances particulières de la transition).

Cette argumentation plaide essentiellement en faveur de l'octroi de crédits subventionnés provisoires (transition). Or, les leçons tirées de l'observation à l'échelle mondiale des politiques agricoles menées par les gouvernements tendent à démontrer que les interventions d'urgence et les programmes « provisoires » ont tendance à devenir permanents. Cela s'explique par le fait que les crédits subventionnés : *a*) créent chez les producteurs (et éventuellement aussi parmi d'autres groupes) l'espoir de voir ces programmes maintenus ou renouvelés dans certaines conditions; *b*) il tend à se former autour de ces programmes des groupes d'intérêts qui rendent ensuite leur suppression difficile pour des raisons politiques et économiques; *c*) ces programmes ont une incidence sur les prix des facteurs de production moins mobiles (valeurs foncières, par exemple), ce qui augmente les coûts de production des nouveaux producteurs et, par conséquent, suscite la demande que ces programmes soient maintenus. Des données empiriques indiquent que dans les pays en transition, comme dans nombre d'autres pays, une fois mis en œuvre, les programmes de crédits subventionnés ont été renouvelés ou élargis.

Des études menées sur les programmes de crédits subventionnés dans les pays en développement et dans les pays de l'OCDE concluent que ces crédits peuvent avoir de nombreuses incidences négatives sur l'efficacité de l'attribution des crédits et sur la création d'autres formes d'institutions financières, deux éléments importants pour le développement d'une infrastructure financière rurale viable (Von Pischke, 1991). Les crédits subventionnés ont, par exemple, un effet négatif sur le développement d'autres sources de crédit agricole (telles que les secteurs en amont et en aval) lorsqu'ils imposent à ces sources une concurrence inégale.

Il importe également de noter que les crédits subventionnés bénéficient essentiellement aux gros exploitants agricoles (les coopératives transformées et les fermes d'état privatisées) et qu'ils ont des effets négatifs sur l'accès au crédit des petits exploitants (ce que l'on appelle parfois « la loi d'airain des restrictions liées aux taux d'intérêt »). C'est ce qui s'est passé dans un grand nombre de pays en transition. Les crédits subventionnés ciblés vont en majorité à de grandes exploitations, dont le régime de propriété n'est pas clairement défini. De plus, on sait bien que, compte tenu de la rareté du crédit, les crédits subventionnés destinés à l'agriculture risquent d'aller à d'autres activités plus rentables. Suivant les procédures d'attribution utilisées, ils risquent d'être source de corruption. Les abus liés à ces programmes, notamment la corruption, ont été particulièrement importants dans des pays comme la Russie où les pouvoirs publics interviennent directement dans l'octroi des crédits et subventions. Toutefois, même dans les pays où ces programmes sont gérés d'une manière plus rigoureuse, les petits exploitants privés ne bénéficient pas des crédits subventionnés. En Hongrie, par exemple, ceux-ci souvent n'ont pas droit à une subvention, ni à un prêt bonifié car ils ne sont pas en mesure de fournir des sûretés adéquates (Szabó, 1997).

Ce dernier exemple met en évidence le problème plus général que posent les programmes de crédits subventionnés : si l'on ne s'attaque pas à la question des sûretés, les crédits subventionnés n'auront guère d'incidence sur l'octroi de crédits à l'agriculture. C'est ainsi qu'en Bulgarie, le programme de crédits subventionnés de 1992 n'a eu que peu d'effet car les banques ont continué de refuser les prêts au secteur agricole, faute de pouvoir obtenir des garanties suffisantes. Le

gouvernement a alors obligé les banques à accepter les récoltes futures comme sûreté (adossée à une assurance récolte). La loi spécifiait la répartition du risque de garantie entre les banques et les pouvoirs publics en cas de défaut de paiement. Les banques demeurant néanmoins réticentes, les pouvoirs publics ont introduit une réglementation qui sanctionnait les dirigeants de banques pour refus d'attribution de prêts à l'agriculture.

Un autre problème lié aux crédits subventionnés réside dans le fait qu'ils ont tendance à donner des signaux erronés aux entreprises en cours de réforme. Les ajustements économiques, qui devront être réalisés à terme, risquent d'être différés, rendant encore plus difficile leur mise en œuvre ultérieure. Dans certains pays, des subventions et des crédits ciblés ont été accordés essentiellement aux grandes entreprises agricoles en cours de restructuration. En Roumanie, par exemple, avant 1997, seules les grandes entreprises agricoles avaient accès aux banques et aux prêts bonifiés. Seulement 20 pour cent des fonds allaient aux exploitants privés qui assuraient 80 pour cent de la production. En outre, une politique de garanties généreuses de l'État avait pour conséquence un faible taux de recouvrement des ces prêts bon marché. Une grande partie de l'aide octroyée se solde par des pertes et des dettes importantes. En outre, en atténuant pour ces entreprises l'incitation à poursuivre les réformes, les crédits subventionnés ont une incidence négative sur le processus de restructuration.

Enfin, les grands programmes de crédits et de subventions ciblés comme ceux mis en œuvre en Roumanie (1992-96) et dans de nombreux NEI se sont soldés par des dépenses budgétaires très importantes pour l'État. Cela a réduit les fonds disponibles pour des investissements publics plus productifs et a souvent accru le déficit budgétaire ou les emprunts publics, ce qui a eu une incidence négative sur l'inflation et les taux d'intérêt nominaux. Comme des taux d'intérêt nominaux élevés constituent la principale raison de la mise en place de ces programmes, cette incidence va à l'encontre du but visé. En plus, durant les premières années de la réforme, les capacités d'administration et de gestion de l'administration gouvernementale étaient très limitées et il était souvent très difficile de savoir qui étaient les vrais bénéficiaires des prêts subventionnés destinés aux producteurs agricoles (Galbi, 1995).

Dans l'ensemble, les programmes de crédits subventionnés semblent s'être attaqués aux symptômes et non aux causes des problèmes. Par exemple, les retards de paiement imposés aux producteurs par les entreprises de transformation et de distribution ont fait peser une charge excessive sur la trésorerie des exploitants agricoles. Les pouvoirs publics ont ainsi été amenés à fournir des fonds spéciaux destinés à alléger la dette des exploitants, mais ils n'ont toujours pas supprimé la racine du mal, à savoir les réglementations laxistes des industries en aval, le respect insuffisant des contrats, et la complexité des procédures de faillite.

Garanties de prêts

Les programmes de garanties de prêts ont été fréquemment utilisés dans les économies de marché développées pour stimuler le crédit généralement destiné aux petites entreprises. Ces programmes couvrent normalement une partie des pertes encourues par les prêteurs en cas de défaut de paiement (par exemple, 10 pour cent de la garantie est assumée par l'exploitant agricole, 20 pour cent par les banques et 70 pour cent par les pouvoirs publics), et ce faisant servent de mécanisme de partage des risques. Les programmes visent à accroître l'offre de prêts sous garantie à des emprunteurs qui sinon ne seraient pas en mesure d'accéder à ce mode de financement du fait des problèmes de rationnement du crédit et de sûretés. Ces programmes sont fondés sur l'idée qu'il se produira un effet de cumul (c'est-à-dire que le volume de prêts avec garantie dépassera le volume escompté de prêts sans garantie) et qu'il n'y aura qu'une substitution très limitée entre catégories de crédits ou établissements de prêt.

Compte tenu de l'acuité des problèmes de sûretés, nombre de gouvernements des pays en transition ont mis en place, sous une forme ou une autre, des programmes de garantie de l'État afin de stimuler l'offre de crédit pour le secteur agricole. Des fonds spéciaux de garantie ont été créés à cette fin dans la plupart des PECO et des États baltes. L'idée de base est de couvrir en partie les prêts bancaires et de répartir le risque de défaut de paiement entre la banque et le fonds de garantie. Cette

forme d'aide au crédit agricole a été mise en place à un stade avancé des réformes. La Hongrie a créé un Fonds de garantie du crédit rural dès 1991. Plusieurs autres gouvernements des PECO ont instauré des dispositifs analogues en 1994 (République tchèque, République slovaque, Pologne et Roumanie). La Croatie et les États baltes ont fait de même en 1996 et en 1997. La synthèse présentée au tableau III.1.1 fait apparaître des différences concernant les bénéficiaires (exploitants agricoles et industrie agroalimentaire), les conditions de prêt (à court, moyen ou long terme) et l'étendue des garanties. Toutefois, tous les programmes couvrent au moins 50 pour cent du prêt, et généralement davantage dans le cas de prêts à long terme. Jusqu'à présent, les NEI n'ont pas mis en place ce type de programmes.

Les garanties de l'État atténuent les contraintes budgétaires qui pèsent sur les institutions de prêt et, par conséquent, accroissent l'offre de crédit. Toutefois, dans les pays en transition où le système bancaire est en cours de mise en place, il existe le risque que ces garanties provoquent une augmentation du nombre des défauts de paiement et des passations par pertes et profits, au lieu d'accroître le volume des ressources financières disponibles pour les emprunteurs visés. Ce risque tient au fait que les garanties de l'État modifient les dispositifs d'incitation que comportent les contrats financiers et qu'ils n'atteignent pas la clientèle souhaitée. Ils peuvent en particulier réduire les incitations, pour les banques, à évaluer, suivre et analyser les demandes de prêts et, pour les exploitants agricoles, à rembourser leurs emprunts car ces garanties peuvent être perçues comme une aide publique implicite. En outre, ils peuvent avoir des effets négatifs sur la création d'un système financier rural viable en désavantageant les autres sources de financement et, si les garanties sont limitées, elles peuvent donner lieu à la constitution de groupes de pression et avoir des effets d'éviction.

Lors de la mise en place de ces dispositifs de garantie de prêts, il importe d'éviter autant que possible de réduire les incitations pour les agents concernés. Par conséquent, il convient de veiller à ce que l'emprunteur soit tenu d'assumer une partie de la garantie, et de rembourser le maximum en cas de défaut de paiement. La banque doit aussi assumer sa part du risque afin d'être incitée à évaluer et à suivre suffisamment les prêts. En outre, le projet doit permettre la participation de plusieurs banques afin de stimuler la concurrence. Enfin, les pouvoirs publics doivent limiter leur intervention à la fixation de règles générales simples et transparentes et ne pas être autorisés à intervenir dans des demandes particulières ou dans les décisions concernant l'octroi des prêts.

Le système de garantie de prêts doit être considéré comme une forme d'institution financière et géré pour l'essentiel de la même manière que les banques commerciales. La gestion du risque, qui revêt une importance primordiale, comporte plusieurs aspects : système d'évaluation des projets de prêt, analyse de portefeuille, gestion des créances et dettes, et procédure de décision.

D'après certaines données d'observation relatives à l'agriculture dans les pays en transition, il semble exister deux catégories de programmes de garanties de prêts. D'une part, on trouve les programmes qui se sont efforcés de mettre soigneusement en œuvre des structures d'incitation comme nous avons pu le voir précédemment. Ces programmes ont donné lieu à des taux élevés de remboursement, mais en même temps ils ont eu une portée limitée car les conditions d'octroi étaient très strictes (ayant été élaborées avec beaucoup de rigueur). Les producteurs se sont plaints généralement de la rigueur excessive des conditions requises². En Hongrie, par exemple les mécanismes de garanties de prêts de l'État sont bien gérés et ils ont un taux de défaut de paiement de l'ordre de un à trois pour cent. Toutefois, leur portée a été trop faible jusqu'à présent pour avoir une incidence notable sur le secteur (Szabó, 1997).

D'autre part, on trouve les pays où les pouvoirs publics ont eu recours aux « crédits ciblés » pour répondre aux demandes de crédit du secteur agricole. Cette démarche s'est souvent accompagnée d'une intervention de l'État dans la garantie des prêts car les banques se montraient réticentes à consentir des prêts en l'absence de telles garanties. Ces programmes ont généralement eu pour effet d'orienter le crédit vers les (anciennes) exploitations d'État et se sont soldés par de faibles taux de remboursement et par une détérioration de la situation des banques chargées d'affecter les crédits aux exploitations agricoles (voire leur faillite). Cela a eu par contre-coup des effets négatifs sur le budget de l'État, lorsqu'il a fallu utiliser une part importante des ressources budgétaires pour renflouer ces banques.

Tableau III.1.1 Programmes de garanties de prêts dans les PECO et les États baltes

	Nom du programme	Date de création	Description	Niveau de garantie
Croatie	L'Agence de garantie croate	1996	Fournit des garanties sur les prêts d'investissement à des exploitants agricoles individuels	80 % de la valeur du prêt
			Fournit des garanties sur les prêts et un soutien direct aux nouvelles entreprises dans l'industrie alimentaire	80 % de la valeur du prêt plus un soutien direct allant jusqu'à 3750 DEM
Estonie	Fonds de garantie de crédit pour la vie rurale	1997	Fournit des garanties sur les prêts aux entreprises rurales jusqu'à 60 % de la valeur du prêt	
Hongrie	Fonds de garantie de crédit rural	1991	Fournit des garanties à court et long terme aux entreprises agricoles	Jusqu'à 50 % du principal, plus les intérêts de la première année
Lettonie	Fonds de garantie de crédit	1997	En 1997, il proposait, non des garanties, mais des taux d'intérêt bonifiés ; depuis 1998, le Fonds finance une part de l'investissement	
Lituanie	Fonds de garantie des prêts agricoles	1997	Fournit des garanties sur les prêts d'investissement à des exploitants agricoles individuels (possédant au moins 9 ha de terres agricoles)	Jusqu'à 80 %
Pologne	Agence pour la restructuration et la modernisation de l'agriculture	1994	Fournit des garanties aux exploitants agricoles et au secteur agro-alimentaire	Jusqu'à 80 % pour les exploitants agricoles jusqu'à 70 % pour le secteur agro-alimentaire
Roumanie	Fonds de garantie pour le crédit rural	1994	Fournit des garanties pour les petites et moyennes entreprises ; dans le secteur agro-alimentaire fournit des garanties sur les prêts aux PME à moyen et/ou long terme par le biais des banques	Jusqu'à 60 % de la valeur du prêt plus les intérêts
République slovaque	Banque slovaque de garantie et de développement	–	Fournit des garanties sur les crédits « verts » à court terme par l'intermédiaire de Polnobanka pour les exploitants agricoles et les transformateurs en aval	Jusqu'à 80 %
République slovaque	Fonds national d'aide à l'agriculture et à l'industrie agro-alimentaire	1994	Propose des programmes de garanties et de prêts spéciaux aux exploitants agricoles et au secteur agro-alimentaire	Jusqu'à 70 % du coût du projet
République tchèque	Fonds de garantie et d'aide pour les exploitants agricoles et les sylviculteurs	1994	Fournit des garanties à court et long termes par le biais de banques commerciales	Jusqu'à 50 % à court terme Jusqu'à 80 % à long terme

Source : Swinnen & Gow, 1997, et OCDE.

Réforme des institutions financières

Banques agricoles

Sous le régime de planification centralisée, les institutions financières d'État comprenaient des banques agricoles. En Croatie, Pologne, et en Slovénie, où le secteur agricole se composait essentiellement de petites fermes individuelles, le système financier rural était fondé sur des coopératives bancaires. Toutefois celles-ci étaient contrôlées par l'État et recouraient de plus en plus aux aides publiques pour canaliser le crédit bon marché vers le secteur agricole. Dans l'ex-Tchécoslovaquie (République tchèque et République slovaque) en revanche, ces banques agricoles n'existaient pas³.

Pendant la transition, les banques agricoles ont généralement été privatisées et elles ont diversifié leurs portefeuilles de prêts dans d'autres secteurs de l'économie, notamment l'épargne (rurale). En Russie, par exemple, en 1996, 40 pour cent des prêts de l'Agroprombank allaient au complexe agro-industriel. Dans beaucoup de pays, les banques agricoles ont perdu leur position de monopole en matière de financement du secteur agricole, qui est actuellement assuré par un plus grand nombre de banques commerciales. Toutefois, certains pays ont encore un système bancaire dans lequel le financement du secteur agricole et rural reste dominé par une seule banque (Biélarus, Bulgarie, Roumanie). Surtout pendant les premières années de la période de transition, plusieurs gouvernements ont continué de subventionner les banques agricoles, car ces établissements étaient en proie à des difficultés du fait de l'importance de leurs portefeuilles de prêts improductifs et de leurs pertes d'exploitation.

En outre, de nombreux gouvernements se sont servis au départ prioritairement des banques agricoles pour octroyer des crédits subventionnés et des garanties de prêts. Le principal problème d'une telle démarche tenait au fait que les producteurs considéraient ces banques agricoles comme des institutions pseudo-gouvernementales et voyaient donc dans les prêts qu'elles consentaient, non des contrats commerciaux, mais des aides de l'État. Par conséquent, une part importante de ces prêts restant impayés, les pouvoirs publics ont été contraints de revoir leur politique de prêts. En revanche, lorsque les pouvoirs publics ont continué d'utiliser les banques agricoles pour orienter leur aide vers les exploitations agricoles, les résultats obtenus ont été médiocres. Une grande partie des prêts n'a pas été remboursée et les banques se sont trouvées confrontées à des graves difficultés financières du fait de leurs créances douteuses. L'État a donc dû intervenir pour en couvrir une partie, ce qui a eu des effets négatifs sur son budget. Une autre incidence a été constatée en Russie, où le gouvernement a utilisé l'Agroprombank pour canaliser des crédits vers le secteur agricole en ne laissant que trois pour cent de marge d'intérêt pour la banque. Cette banque a réagi en réduisant ses activités dans le secteur de l'agriculture et en se tournant vers d'autres secteurs.

Dans d'autres pays, ce type de problèmes a été pris en considération à un stade plus précoce et des programmes gouvernementaux sont désormais disponibles pour les prêts consentis par l'ensemble du système bancaire commercial. Les pouvoirs publics recourent aujourd'hui à tous les intermédiaires financiers appropriés pour canaliser crédits subventionnés et garanties de prêts. En Hongrie, par exemple, les secteurs en amont et en aval (qualifiés d'«agents d'intégration») offrent désormais aux exploitants agricoles, dans bien des cas, des dispositifs de financement subventionné par les pouvoirs publics, analogues à ceux proposés par d'autres institutions financières. En outre, ils sont souvent mieux placés pour évaluer et suivre les demandes de prêts car ils fournissent également les intrants et achètent la production. Un certain nombre d'autres facteurs se sont conjugués pour faire évoluer les modalités d'affectation de fonds publics au secteur agricole. Parmi ceux-ci figurent les pressions exercées par les organisations de donateurs internationaux, et la prise de conscience générale qu'il est indispensable de mettre en place d'autres dispositifs institutionnels financiers pour affecter l'ensemble des fonds disponibles aux communautés rurales et réduire ainsi l'intervention des pouvoirs publics.

Coopératives de crédit

Les coopératives de crédit, qui privilégient les initiatives locales et l'évaluation des demandes de prêts par les pairs, pourraient être l'une des solutions possibles pour le financement du secteur

agricole. Dans les pays où ce système existait déjà (Pologne, Slovénie, Croatie), des mesures sont prises actuellement pour le réorganiser, notamment en créant des institutions financières de tutelle. Dans certains pays, de nouvelles institutions financières rurales, comme les coopératives de crédit, ont fait leur apparition. Pour l'heure, ces coopératives sont de trop petite taille pour fournir des prêts au secteur agricole, malgré le dynamisme des initiatives publiques et privées. Elles pourraient bien entendu prendre de l'importance à moyen terme, soit en servant d'exemple pour des initiatives analogues dans d'autres régions, soit en mobilisant des ressources financières accrues.

En Roumanie, par exemple, les banques coopératives se sont montrées très efficaces dans l'attribution de prêts aux petits exploitants privés, et innovantes dans les méthodes qu'elles ont utilisées pour faciliter ces procédures (Adams et Vogel, 1997). En Bulgarie, un programme de coopératives de crédit pour les producteurs agricoles a été mis en place avec l'aide du projet PHARE de l'Union européenne. Les producteurs doivent d'abord effectuer un dépôt auprès de l'institution; ils reçoivent ensuite une aide pouvant aller jusqu'à deux fois le montant de leur dépôt et peuvent emprunter jusqu'à 15 fois ce montant. Au cours des neuf premiers mois de fonctionnement, les 33 coopératives de crédit existant actuellement ont consenti 1 200 prêts, représentant un montant moyen de 20 000 ECU. Toutefois, la viabilité à long terme de ce projet sera fonction du taux de remboursement des prêts. Le gouvernement de Lituanie a promulgué en 1995 des lois autorisant la création de caisses de crédit mutuel. Il en existe aujourd'hui 20, dont 12 dans le secteur agricole. Il en fonctionne actuellement huit dont le capital cumulé s'élève à 192 000 dollars des États-Unis, les quatre autres étant en cours de création. Le Fonds albanais de développement utilise avec succès les fonds fournis par des donateurs internationaux pour fournir à des villages pauvres et reculés des crédits et des infrastructures agricoles à petite échelle. En Russie, les tentatives de création de coopératives de crédit rural ont donné au mieux des résultats mitigés, et nombre de coopératives de crédit pour les exploitants privés ont fait faillite.

Ces réformes institutionnelles font apparaître qu'il faudrait sans doute adopter des approches différentes compte tenu de la grande diversité de structures des exploitations agricoles, celles-ci pouvant être, dans les pays en transition, aussi bien de très petite que de très grande taille. Il conviendrait de créer des institutions diversifiées pour répondre aux besoins de financement de ces structures. En Roumanie, par exemple, la nouvelle (1997) politique de financement du secteur rural relève de ce type d'approche. Si les prêts accordés par les banques commerciales peuvent couvrir les besoins d'emprunts des gros exploitants agricoles, ils n'ont guère de chances à moyen terme toutefois de résoudre les problèmes des petits exploitants en raison des coûts élevés d'intermédiation et de transaction. Le gouvernement roumain a donc mis en place un programme de distribution de coupons aux petits exploitants agricoles afin d'alléger leurs problèmes de trésorerie et de financer leur exploitation. Parallèlement, il a encouragé la création de coopératives de crédit et d'épargne dans les zones rurales. Celles-ci peuvent également jouer un rôle important pour encourager le développement rural, et non la seule production agricole. En Pologne et en Hongrie, on assiste aussi actuellement à la création de ce type d'établissements, appuyée par les pouvoirs publics. Même si, en Hongrie, les coopératives d'épargne sont encore peu solides financièrement, elles collectent l'épargne des zones rurales; toutefois, elles n'ont pas consenti beaucoup de prêts au secteur agricole local. Dans les Républiques tchèque et slovaque, la législation autorise également les coopératives de crédit, qui s'inscrivent dans une longue tradition historique de financement du secteur agricole (remontant au XIX^e siècle).

Valorisation du capital humain et formation

Certains gouvernements ont contribué d'une manière significative à alléger les contraintes financières pesant sur le secteur rural en investissant dans la valorisation du capital humain et des infrastructures institutionnelles sur les deux versants du marché du crédit. Ces actions visaient essentiellement à apporter une aide dans le domaine de la formation des responsables bancaires en matière de financement des activités commerciales, de la formation des dirigeants d'entreprises agricoles à la gestion financière, des services de conseil financier aux exploitants agricoles, et des services de vulgarisation et consultatifs en matière de financement du secteur agricole.

Un grand nombre de ces programmes sont financés ou soutenus par des organisations de donateurs internationaux et exigent des plans d'exploitation détaillés et une formation à la gestion financière comme préalables à l'obtention de fonds. La rigueur de ces conditions risque de limiter l'octroi de crédits à court terme dans le cadre de ces programmes. Ceux-ci ont néanmoins obtenu des résultats très prometteurs, enregistrant de faibles taux d'impayés, comparables à ceux des économies de marché développées. En Lettonie, par exemple, la Société de financement de l'agriculture a mis en place, avec l'aide de la Banque mondiale, une ligne de crédit privilégié qui impose des conditions strictes en matière de comptabilité, de plan d'exploitation et de garanties de prêts⁴. Ce programme s'est traduit par le remboursement intégral des prêts, jusqu'ici sans aucun impayé.

Certains gouvernements (dont l'Estonie) financent des services de vulgarisation et des services consultatifs agricoles dans le but d'abaisser le prix de ces services pour les exploitations privées, tout en permettant au secteur privé de les assurer. Ces services privés fournissent en général les informations et les conseils utiles et de grande qualité dont ont besoin les exploitants agricoles.

Innovations institutionnelles endogènes dans le domaine financier

Dans de nombreux PECO, NEI et États baltes, on assiste actuellement à l'introduction du leasing et de divers autres types de contrats entre le secteur agricole et les secteurs en amont et en aval, ce qui constitue une forme nouvelle d'innovation institutionnelle et a des incidences importantes sur les problèmes de crédit et de financement. Plusieurs études de cas indiquent que ces innovations contractuelles permettent de résoudre avec succès les problèmes de crédit (Gow et Swinnen, 1997).

Ces contrats peuvent revêtir plusieurs formes telles que :

- leasing d'équipements;
- contrat à terme sur les livraisons de produits en contrepartie d'intrants et de fonds de roulement;
- garanties de prêts pour les producteurs fournies par les entreprises de transformation et assorties de contrats de livraison;
- octroi de prêts en nature aux exploitants sous contrat par les transformateurs et les fournisseurs d'intrants;
- attestations de livraisons, etc.

L'ensemble de ces dispositions contractuelles s'attaquent d'une façon ou d'une autre au problème des sûretés et de la fiabilité des futures rentrées pour le remboursement des prêts. Pour résoudre les problèmes des sûretés, par exemple, plusieurs banques des pays en transition ont créé des sociétés de leasing qu'elles ont constituées en filiales; ces sociétés achètent des machines et des équipements qu'elles prêtent aux producteurs agricoles, système qui se substitue aux prêts bancaires, le remboursement de l'emprunt étant remplacé par les redevances de location. Les droits de propriété restent entre les mains des sociétés de leasing jusqu'à la fin de la période de location, ce qui leur confère la même fonction que le nantissement. En outre, des études de cas indiquent que des entreprises de transformation subventionnent même des sociétés de vulgarisation et de conseils agricoles pour que celles-ci fournissent des services financiers et de formation à leurs clients.

D'après des données empiriques, il ressort que lorsqu'une entreprise procède avec succès à ce type d'innovations institutionnelles, cela a des effets d'entraînement sensibles pour d'autres entreprises du secteur (Gow et Swinnen, 1997). Le leasing et les contrats semblent donc contribuer à atténuer les problèmes de crédit et de financement du secteur agricole des pays en transition. Il importe de s'interroger toutefois sur le rôle que les pouvoirs publics peuvent jouer afin d'encourager cette évolution. Cette fois encore, il ne leur appartient pas d'intervenir directement dans la conception ou la réglementation contraignante de ces institutions naissantes, mais bien de stimuler la concurrence, de fournir des informations et de mettre en place le cadre institutionnel (juridique, etc.) permettant d'appuyer l'efficacité et l'efficacé de ces contrats de leasing et autres.

Conclusions

La réforme agricole et la restructuration concomitante du secteur bancaire créent des problèmes sur le plan du financement de l'agriculture des pays en transition. Au cours de la transition les gouvernements ont été conduits à choisir et à mettre en œuvre des politiques qui ne sont pas nécessairement propres à assurer le développement de systèmes performants de financement du secteur agricole et rural. S'il convient d'être pragmatique dans l'évaluation de ces politiques, compte tenu de l'importance des problèmes, il faut aussi toutefois être prudent dans la promotion des programmes gouvernementaux qui sont présentés comme constituant des « mesures provisoires », mais qui risquent d'être incompatibles avec l'objectif à long terme que constitue le développement d'un système de financement rural viable et efficient.

En outre, nombre de programmes de crédit sont axés sur les symptômes, au lieu de s'attaquer à la racine du mal. Une partie des problèmes de crédit agricole a pour causes la forte inflation, les incertitudes concernant les droits de propriété, l'absence des marchés fonciers, la faible rentabilité des exploitations agricoles, et les coûts de transaction élevés de l'intermédiation financière. Les politiques gouvernementales devraient donc s'attaquer à ces causes et réduire le déficit budgétaire tout en menant une politique monétaire prudente, accélérer la réforme foncière et le processus de privatisation, mettre en place des réglementations et des institutions visant à développer un marché foncier, créer un environnement propice au bon fonctionnement d'un secteur agricole privé, investir dans les infrastructures rurales et la recherche agronomique, et créer l'environnement nécessaire au développement d'institutions financières commerciales pour le secteur rural.

La situation du financement reste très difficile en revanche dans les pays qui ont différé les réformes et ont continué d'utiliser les banques pour octroyer des crédits subventionnés et des prêts bonifiés aux exploitations n'ayant pas procédé à une restructuration, où les pouvoirs publics usent de leur pouvoir discrétionnaire pour attribuer les prêts, et où les agents font très largement recours aux garanties de l'État. Il en résulte un faible taux de remboursement, une réduction des incitations à la restructuration des exploitations agricoles, une accumulation des créances douteuses, un déficit du budget de l'État et, dans certains cas, une faillite des banques. Il existe des différences marquées non seulement entre pays, mais aussi entre les problèmes financiers et de rentabilité rencontrés par les exploitations agricoles d'un même pays. Il importe donc de se rendre compte que les contraintes financières sont aussi intrinsèquement liées à la restructuration des exploitations et à la rentabilité du secteur. En outre, l'apparition d'une grande diversité dans les structures des exploitations à l'intérieur de chaque pays nécessite une diversification des institutions financières d'intermédiation.

Les politiques de financement du secteur agricole doivent prendre en compte la situation à long terme du secteur. Il incombe aux pouvoirs publics, non de mettre en œuvre des mesures à court terme axées sur les crédits subventionnés, mais de créer et de développer des institutions et des infrastructures viables à long terme. Une conception à courte vue du crédit a fait naître de graves problèmes d'endettement qui risquent d'entraver le développement de ce secteur. Pour ce qui est des mesures financières que doivent prendre les pouvoirs publics, tout dispositif doit être élaboré de façon à être viable commercialement et à avoir le moins d'effet négatif possible sur l'économie. Les sûretés constituant l'un des principaux obstacles au financement du secteur agricole, un système de garantie de prêts constituerait un moyen efficace pour atténuer les difficultés temporaires des économies en transition, à la condition que des règles transparentes soient établies pour limiter les dysfonctionnements du marché et une mauvaise allocation de ressources.

Les prêts à l'agriculture assortis d'une aide de l'État représentent une part restreinte du financement total du secteur agricole dans la plupart des pays de l'OCDE. Les banques jouent un rôle clé dans le financement de l'agriculture, et la plupart des autres mécanismes financiers, tels que les garanties de prêts, le leasing et les lignes de crédit, s'appuient sur un système bancaire stable. Si ce secteur n'est pas suffisamment développé, la quasi-totalité des dispositifs financiers deviendra inefficace, se dénaturera et ne sera pas viable commercialement. Les systèmes de financement de l'agriculture dans les économies en transition doivent se rapprocher progressivement de ceux des pays de l'OCDE pour ce qui est de la limitation du rôle des pouvoirs publics, de la diversification des activités des banques

agricoles et de l'intensification de la concurrence entre banques. Même si beaucoup de banques des pays en transition se montrent encore réticentes pour octroyer des prêts au secteur agricole, l'intensification de la concurrence les contraindra à élargir leur clientèle, y compris dans le secteur agricole, et à offrir des services de meilleure qualité. En période de transition, l'intervention des pouvoirs publics dans le financement du secteur agricole pourrait se justifier, sous réserve d'être parfaitement transparente et clairement limitée dans le temps.

2. OBSTACLES A L'EFFICIENCE DANS LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE DES ÉCONOMIES EN TRANSITION

Durant la période socialiste, l'ensemble de l'agro-industrie des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique était soumise à la planification centralisée⁵. L'État dirigeait et contrôlait la quasi-totalité des transactions effectuées tout au long de la chaîne de commercialisation. L'essentiel des échanges et du stockage était assuré par les monopoles d'État, et la transformation était généralement effectuée par de grandes entreprises d'État. Aux différents stades de la chaîne de commercialisation, les prix étaient fixés par les responsables de la planification centralisée et ils étaient en général sans grand rapport avec les coûts réels. Les incitations à adopter des modes efficaces de production et de distribution étaient faibles. L'absence de concurrence, les erreurs d'orientation des investissements, et la priorité donnée aux objectifs de production quantitatifs se traduisaient par un gaspillage des ressources et par une mauvaise qualité des produits alimentaires. Dans l'ancienne Union soviétique par exemple, les pertes en aval de l'exploitation représentaient 30 à 40 pour cent de la production agricole et la qualité inférieure aux normes des produits alimentaires empêchait souvent leur exportation⁶. En outre, la médiocrité des résultats économiques des installations agro-industrielles allait fréquemment de pair avec une forte pollution de l'environnement.

L'effondrement du socialisme a provoqué des changements radicaux dans le secteur agroalimentaire. Les prix ont été libérés et le régime commercial a été libéralisé, les subventions à la production et à la consommation ont été réduites, et la privatisation des entreprises d'État a été engagée. Les réformes ont fait apparaître au grand jour les problèmes de l'agro-industrie, notamment ses coûts de transaction et de transformation élevés. Des transformations importantes sur le plan des structures et de la gestion s'imposaient pour adapter le secteur au nouvel environnement économique. Dans l'amélioration de son efficacité en matière de commercialisation et de sa compétitivité internationale, chaque pays a progressé à un rythme différent suivant la situation initiale de son agro-industrie, le moment où il a entrepris la réforme, et l'attitude adoptée vis-à-vis du changement⁷.

L'examen qui suit analyse et compare donc pour les pays en transition, sur la base principalement des rapports par pays, complétés par une étude du Groupe d'experts sur les politiques agricoles dans les pays non membres⁸, les principaux obstacles à l'efficacité dans la chaîne agroalimentaire des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et des nouveaux États indépendants (NEI), ainsi que les questions liées à l'action des pouvoirs publics dans ces pays. Dans cette région, ces obstacles se font sentir à tous les stades de la chaîne agroalimentaire. Ils tiennent à l'absence de transparence du marché et d'institutions de marché, à l'inadéquation des infrastructures de transport, à l'insuffisance des installations de stockage, aux carences techniques et managériales des entreprises de transformation, et à l'insuffisance d'élaboration ou d'application des contrats. Ces obstacles sont souvent liés entre eux. Chaque pays étant confronté à des problèmes et à des défis différents, les priorités relatives aux mesures à prendre doivent être définies en conséquence. La levée des obstacles à l'efficacité tout au long de la chaîne agroalimentaire et la réduction des marges qui en résulterait au stade de la commercialisation et de la transformation permettraient aux exploitants agricoles de bénéficier de prix plus élevés à la production et/ou aux consommateurs d'acheter des produits alimentaires à des prix plus avantageux.

Transparence des marchés et des institutions de marché

Le bon fonctionnement du mécanisme de fixation des prix, indispensable à une économie de marché, nécessite que les acteurs du marché soient bien informés de la structure des prix selon les

produits, le lieu et la période concernés. L'absence d'informations fiables sur les prix s'oppose à la transparence des marchés et entraîne une mauvaise orientation des efforts de production et de commercialisation. L'asymétrie d'information pour les différents agents économiques, notamment les exploitants qui se trouvent de ce fait moins informés de l'évolution des prix que les négociants, constitue une source supplémentaire de dysfonctionnement du marché.

Dans le système de planification centralisée, les prix agroalimentaires, fixés par les institutions centrales, sont restés relativement stables pendant de longues périodes. Les exploitants agricoles, les intermédiaires ou les entreprises de transformation agroalimentaire n'étaient donc guère incités à s'intéresser aux informations sur les prix. La libération des prix agroalimentaires engagée au début des années 90 a radicalement modifié cette situation. Les informations sur les variations de prix et les relations entre les prix ont brusquement revêtu un réel intérêt. Toutefois, exploitants, négociants et transformateurs ont dû tout d'abord apprendre à se procurer et à utiliser les données relatives aux prix. De plus, il a souvent fallu créer des organismes chargés du recueil et de la diffusion de données fiables sur les prix du marché. Ce processus de formation et de mise en place des institutions compétentes est encore en cours dans nombre de pays en transition.

On peut dire en fait que, dans l'ensemble des pays en transition, les marchés agroalimentaires souffrent d'un déficit de transparence (tableau III.2.1). Parmi les principaux obstacles figurent l'absence d'informations sur les prix du marché, le manque de fiabilité des données publiées, et l'absence de normes cohérentes à l'échelle nationale pour les produits dont les prix font l'objet de relevés. En Albanie, par exemple, le manque généralisé d'information sur les prix du marché pour les produits agroalimentaires constitue véritablement un obstacle majeur à l'efficacité de la commercialisation. De surcroît, dans certains pays tels que la Bulgarie, le Kazakhstan et la Russie, des quantités considérables de produits font l'objet d'opérations de troc. Ces transactions ne sont généralement pas prises en compte dans les statistiques officielles et les enquêtes sur les prix, quand elles existent, ne reflètent pas une image exacte de l'économie.

Tableau III.2.1. **Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables au déficit d'information dans les pays en transition**

	Absence d'informations	Absence de normes de	Commerce de troc
Albanie	xx	xx	x
Bulgarie	x	xx	xx
Croatie	x	x	o
Estonie	x	x	o
Hongrie	x	x	o
Kazakhstan	x	xx	xx
Lituanie	x	xx	x
Pologne	x	x	o
République tchèque	x	o	x
Roumanie	x	x	x
Russie	x	x	xx
Slovaquie	x	o	o
Slovénie	x	x	x

Note : « o » : absence de problème ; « x » : problème d'importance faible à moyenne ; « xx » problème grave à très grave.

Source : Étude du Groupe d'experts sur les politiques agricoles dans les pays non membres.

Les gouvernements des pays de toute la région ont reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer la transparence des marchés. Même si les informations sur les prix pourraient en principe être fournies également par des organismes privés, plusieurs arguments plaident en faveur d'une aide des pouvoirs publics à la création de systèmes d'information sur les marchés dans les économies en transition⁹. Tout d'abord, une large diffusion des données relatives aux prix atténue le handicap sur le plan de

l'information qui pénalise les exploitants par rapport aux transformateurs et aux négociants, et elle assure dans les négociations un meilleur équilibre entre producteurs agricoles et acheteurs des produits. Ensuite, des informations fréquentes sur les modalités d'ajustement des prix en fonction de l'évolution dans le temps de l'offre et de la demande permettent de familiariser utilement tous les acteurs au fonctionnement de l'économie de marché. Enfin, la mise sur pied d'institutions fournissant des informations sur les prix du marché des produits agricoles permet de suivre les résultats du système de commercialisation agricole et d'évaluer les effets de certaines mesures prises par les pouvoirs publics.

Des projets visant à créer et à renforcer les services d'information sur les marchés agricoles ont été lancés dans la quasi-totalité des pays en transition avec l'aide technique et financière de la Banque mondiale, de l'UE, de l'Agence des États-Unis pour le développement international, et d'autres donateurs. Les informations sur les marchés régionaux sont donc généralement collectées à un rythme hebdomadaire auprès des producteurs, des grossistes et des détaillants, et elles sont diffusées dans des sections spéciales des journaux et revues agricoles, ou par le biais de rapports spécialisés comme l'«Agro-pari» en Bulgarie. Dans certains pays, les informations sur les prix agricoles sont également diffusées à la radio.

Malgré les services d'information existants, le manque de transparence des marchés agroalimentaires demeure un obstacle à l'efficacité de la commercialisation dans les pays en transition. Dans certains cas, les services d'information sur les marchés semblent servir essentiellement à alimenter les bases de données des ministères de l'Agriculture et autres organismes publics, et non à répondre aux besoins d'information des agents économiques privés. L'information recueillie n'est pas diffusée assez largement, ou elle est déjà caduque lorsqu'elle parvient aux exploitants, négociants et transformateurs. De même, d'autres institutions facilitant la diffusion et la dissémination des prix, comme des offices d'enchères et de commercialisation, sont à un stade peu avancé de développement.

De surcroît, les services d'information sur les marchés sont encore en cours de mise en place dans certains pays en transition. En Russie, par exemple, moins de la moitié des régions ont à ce jour créé des organismes chargés de recueillir et de diffuser les informations sur les prix du marché pour les produits agricoles. C'est en 1994 qu'a été établi, avec l'aide de la Banque mondiale, le premier système d'information sur les marchés dans l'*oblast* de Kaluga. Des institutions analogues visant à accroître la transparence du marché ont ensuite été mises sur pied dans 30 autres régions environ. Mais dans la majorité des 89 provinces, la seule source d'information sur les prix demeure l'administration agricole locale, qui n'indique que des prix fixés par les autorités pour les livraisons obligatoires à l'État.

En outre, d'autres moyens institutionnels pour faciliter la révélation et la dissémination des prix, comme les marchés de gros, sont à un stade de développement précoce. Le concept de commercialisation de fruits et légumes ou autres produits agricoles à travers des marchés centralisés est nouveau dans les pays en transition. Les organisations de producteurs doivent de ce fait être établies en tant que liens entre les producteurs et les intermédiaires de commerce de gros. Ces organisations sont ensuite chargées de la coordination des activités du marché, telles que l'enregistrement des participants, le conditionnement, le transport et le stockage des produits ainsi que de la conduite des adjudications. Le ministre russe de l'Agriculture, par exemple, a lancé un programme pour l'établissement de marchés alimentaire de gros en 1994. A la fin de 1997, de tels marchés fonctionnaient dans 20 régions et étaient planifiés pour 30 autres régions. Un autre exemple récent de développement d'un marché de gros se situe en Roumanie, où le gouvernement a lancé l'établissement de sept marchés de fruits et légumes en automne 1997 avec l'aide de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement.

Le développement de coopératives de producteurs et d'organisations interprofessionnelles est à un stade aussi peu avancé que l'établissement de marchés de gros. Dans des pays dont la structure agricole est assez fragmentée, comme la Bulgarie, la Pologne et la Roumanie, les coopératives pourraient jouer un rôle important d'intermédiaires entre agriculteurs et transformateurs agricoles et permettre de recueillir et disséminer l'information sur les prix de marché et les quantités échangées. Cependant l'idée de coopération entre les producteurs est toujours mise en doute dans les pays en transition après l'expérience de collectivisation forcée dans la plupart des PECO et des NEI. De même,

les organisations interprofessionnelles qui rassemblent des agriculteurs, des négociants et des transformateurs agricoles dans le but d'échanger l'information, d'établir des normes commerciales et de coordonner les activités professionnelles sont inexistantes dans la plupart des pays en transition. La République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie font exception, puisque des « conseils de produits » ont été établis avec la participation des fermiers, des négociants et des transformateurs agricoles. La création d'institutions semblables est à l'étude en Roumanie.

Transport

Les produits agricoles étant généralement volumineux, leur coefficient poids-valeur est élevé, de sorte que leur transport est généralement plus coûteux que celui de la plupart des produits manufacturés. De plus, le caractère périssable des denrées agricoles exige du soin et de la rapidité dans leur manutention pour réduire au minimum les baisses de qualité. L'adéquation du réseau de transport revêt donc une importance vitale pour une commercialisation efficace des produits agricoles.

Les carences du système de transport peuvent tenir à l'insuffisance du réseau, au mauvais entretien des routes et des voies ferrées, au manque de véhicules de transport, ou au coût unitaire élevé du transport. La situation actuelle du transport en zone rurale est différente selon les pays en transition. Dans certains PECO tels que la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, le réseau de transport ne fait aucunement obstacle à l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles, alors qu'en Albanie et au Kazakhstan, par exemple, la faible densité du réseau routier, le mauvais entretien des routes et des voies ferrées, et le manque de véhicules de transport posent de graves problèmes (tableau III.2.2). A travers la région, on observe que le transport des produits agroalimentaires se fait de plus en plus par voie routière et de moins en moins par chemins de fer, de façon à satisfaire les demandes croissantes de flexibilité et de livraison en temps voulu.

Tableau III.2.2. **Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables au transport dans les pays en transition**

	Faible densité du réseau routier	Mauvais entretien des routes et des voies ferrées	Manque de véhicules de transport et de matériel de manutention
Albanie	xx	xx	xx
Bulgarie	o	x	x
Croatie	x	x	xx
Estonie	x	x	x
Hongrie	x	x	x
Kazakhstan	xx	xx	x
Lituanie	x	x	x
Pologne	x	x	x
République tchèque	o	o	o
Roumanie	x	x	xx
Russie	x	x	x
Slovaquie	o	o	o
Slovénie	o	o	o

Note : « o » : absence de problème ; « x » : problème d'importance faible à moyenne ; « xx » problème grave à très grave.

Source : Étude du Groupe d'experts sur les politiques agricoles dans les pays non membres.

La densité du réseau routier en zone rurale est liée à l'état général de développement ainsi qu'à la taille et à la densité de population des pays. Au Kazakhstan, par exemple, pays étendu et faiblement peuplé, l'insuffisance du réseau de transport, ainsi que la qualité médiocre et le mauvais entretien des routes ralentissent l'acheminement, ce qui accroît les pertes dues au caractère périssable des denrées, et augmente le coût des produits du fait de la consommation accrue de carburant, de l'usure accélérée des véhicules, et d'un accroissement des pertes de produits en cours de transport. Des coûts de

transport élevés se traduisent par des marges commerciales élevées. En 1997 le prix au départ de la ferme du blé au Kazakhstan s'élevait seulement à 91 dollars des EU, tandis que le blé s'échangeait sur le marché mondial à 150 dollars des EU. Des améliorations dans l'infrastructure du transport ont déjà été faites au Kazakhstan ces dernières années, mais la modernisation complète du système de transport prendra beaucoup de temps.

En règle générale, les pays en transition ne souffrent pas d'une pénurie de véhicules de transport tels que camions, tracteurs et semi-remorques. Toutefois, une part importante du parc de véhicules est relativement vétuste et mal entretenue. De surcroît, ces pays disposent souvent d'un nombre réduit de remorques bétailières, ou de camions frigorifiques pour le transport de la viande, des produits laitiers, des fruits et des légumes. Ils manquent aussi fréquemment de matériel de chargement et déchargement des produits agricoles, tel que les chariots élévateurs ou les transporteurs à bande. Ces carences deviennent particulièrement pénalisantes en période de récolte intensive.

Tous les pays en transition ont enregistré une augmentation du prix des carburants par rapport à celui des produits agricoles, par suite de la dévaluation de leur monnaie et de la réduction ou l'élimination progressive des subventions aux intrants ainsi que du soutien aux prix agricoles. En Russie par exemple, le rapport entre le prix de l'essence et celui des céréales est passé de 0.77 à 6.23 entre 1991 et 1996. Par conséquent, le transport est devenu relativement plus coûteux. De plus, dans certains pays comme la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, le grand nombre d'exploitations de petite taille se traduit pas des coûts élevés de transport, de manutention et de transaction par unité produite. Les camions-citernes, par exemple, doivent s'arrêter fréquemment pour collecter le lait avant d'atteindre leur plein chargement et de l'acheminer ensuite vers la laiterie. Les usines de transformation de la betterave à sucre doivent coordonner les livraisons de milliers de betteraviers. Toutefois, la plupart des pays en transition ont encore des unités de production agricole d'assez grande taille, de sorte que les exploitants sont en position relativement favorable pour procéder à des économies d'échelle dans le domaine du transport et de la manutention, et pour proposer aux transformateurs de grandes quantités de produits homogènes.

Dans certaines économies en transition, le crime organisé impose des restrictions à la liberté du transport intérieur de produits agroalimentaires. Les camionneurs sont arrêtés sur les routes et se voient extorqués un droit de passage. Ces pratiques illégales sont signalées notamment en Albanie, en Bulgarie, au Kazakhstan et en Russie.

Stockage

Le secteur agricole est confronté à la nécessité de concilier le caractère saisonnier de l'offre de produits agricoles et la relative stabilité tout au long de l'année de la demande de produits alimentaires par les consommateurs. Du fait des déséquilibres dans le temps entre l'offre et la demande, les activités de stockage et de gestion des stocks revêtent une importance capitale dans la chaîne de commercialisation qui va du producteur au consommateur.

A l'époque de la planification centralisée, les produits étaient acheminés juste après leur récolte vers les grandes installations d'État chargées de la manutention et du stockage car l'uniformité des prix dans le temps n'incitait pas à les stocker sur l'exploitation. De plus, les capacités de stockage à la ferme étaient rudimentaires. En effet, les exploitants souhaitaient livrer leurs récoltes dans les meilleurs délais aux entreprises d'État afin de réduire au minimum les pertes dues au caractère périssable des produits ou au vol, et d'assurer leurs quotas de livraison obligatoire. Ces livraisons accélérées en pleine période de récolte faisaient peser une lourde charge de travail sur les installations de réception et de séchage des silos-élévateurs, par exemple, et elles se soldaient régulièrement par des pertes importantes de produits agricoles. En outre, la vétusté et la non-conformité aux normes techniques de beaucoup d'unités de stockage étaient à l'origine de pertes quantitatives et qualitatives relativement importantes pendant le stockage.

Au début de la transition, la production agricole a chuté de façon marquée dans tous les PECO et les NEI. La capacité de stockage des produits agroalimentaires devrait donc être désormais supérieure aux besoins. Or, il est fait état d'une insuffisance de capacité de stockage dans toute la région

(tableau III.2.3). Cette pénurie tient au manque d'installations de stockage à la ferme, à l'utilisation des entrepôts agricoles pour le stockage de produits non agricoles (des pneus aux réfrigérateurs), ainsi qu'à l'absence d'installations spéciales pour les fruits et légumes, par exemple. Ainsi, alors que la capacité globale de stockage paraît adaptée, des problèmes se posent dans certains sous-secteurs quant à l'accès aux installations ainsi qu'à la disponibilité de capacités suffisantes d'entreposage.

Tableau III.2.3. **Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables au stockage dans les pays en transition**

	Manque d'installations	Pertes matérielles importantes	Coûts unitaires de
Albanie	xx	xx	xx
Bulgarie	x	xx	xx
Croatie	xx	x	xx
Estonie	x	x	x
Hongrie	x	x	x
Kazakhstan	xx	xx	xx
Lituanie	x	x	x
Pologne	x	x	x
République tchèque	x	x	x
Roumanie	x	x	xx
Russie	x	x	x
Slovaquie	x	x	x
Slovénie	x	x	x

Note : « o » : absence de problème ; « x » : problème d'importance faible à moyenne ; « xx » problème grave à très grave.
Source : Étude du Groupe d'experts sur les politiques agricoles dans les pays non membres.

Parallèlement à d'autres entreprises du secteur agricole en aval, les installations de stockage des pays en transition ont été (partiellement) privatisées. Toutefois, le manque de capitaux des nouveaux propriétaires a empêché jusqu'ici la modernisation d'installations souvent vétustes et obsolètes. Ainsi, le mauvais fonctionnement du matériel de chargement et déchargement, et la non-conformité technique des silos de stockage sont à l'origine de pertes matérielles importantes et demeurent un obstacle à une commercialisation efficace.

En outre, des coûts unitaires de stockage élevés dus à des taux d'intérêt élevés posent un grave problème, en particulier dans les pays en transition qui ont subi récemment des périodes de forte inflation. Dans certains cas, le coût élevé du stockage des produits agricoles a même conduit à une réorientation des courants d'échanges. En Bulgarie, par exemple, le transport des céréales était devenu tellement coûteux au fil des années qu'on a entrepris d'en exporter de grandes quantités immédiatement après la récolte pour les réimporter ensuite à un rythme mensuel¹⁰. Le stockage des céréales se faisait donc à l'extérieur du pays.

De même, dans les pays en transition qui ont expérimenté la fragmentation des structures agricoles suite à la privatisation, les coûts de transaction du stockage ont augmenté en termes relatifs. En Roumanie par exemple, la restitution des terres aux anciens propriétaires s'est traduite par la création d'un secteur de petites exploitations dominant. Ces petits producteurs agricoles n'utilisent pas les entrepôts publics comme le faisaient les anciennes fermes d'État, étant donné que les frais de manutention sont relativement plus élevés pour eux que pour les entreprises agricoles qui peuvent fournir de grandes quantités de produits homogènes aux exploitants des entrepôts.

Transformation

Durant la période socialiste, le contrôle omniprésent de l'État, le manque de moyens d'investissement, et le caractère limité des choix technologiques se traduisaient par un faible rendement

technique des activités de transformation. La quantité de matières premières, d'énergie, et de travail utilisée par unité de produit alimentaire était considérablement plus élevée que dans les pays de l'OCDE. Il existait bien entendu des installations modernes, mais elles ne constituaient qu'une part infime de l'ensemble des installations agro-industrielles. Aussi peut-on dire qu'au début de la période de transition, le secteur de la transformation était en piètre état.

Depuis lors, des programmes de privatisation ont été entrepris dans tous les pays en transition, et dans certains PECO comme l'Estonie la Hongrie et la Slovaquie, la privatisation du secteur de la transformation est presque achevée. Toutefois, même dans les pays où la réforme a été plus tardive et plus hésitante, des progrès sont en cours. En Roumanie, par exemple, 184 des 424 entreprises de transformation agroalimentaire étaient privatisées à la fin de l'année 1997, même si la plupart des grandes entreprises appartiennent encore au secteur d'État. Toutefois, la privatisation ne garantit pas en soi l'amélioration de la compétitivité d'une entreprise. Nombre d'entreprises des PECO et des NEI qui ont été transférées au secteur privé ont de fait continué à fonctionner de la même façon que sous le régime socialiste, dans la mesure où les nouveaux propriétaires manquaient souvent de l'information ou de l'intérêt nécessaire à une amélioration des performances.

Les méthodes et les procédures de privatisation ont été différentes d'un pays à l'autre. Toutefois, le fait, commun à de nombreux programmes, d'avoir réservé une part importante d'actions dans les entreprises de transformation agroalimentaire nouvellement privatisées aux exploitants agricoles, au personnel et aux dirigeants, a freiné les efforts ultérieurs de restructuration et d'amélioration de l'efficacité des entreprises et d'attraction de l'investissement étranger tellement nécessaire. En règle générale, les actionnaires internes n'ont pas été en mesure de fournir aux transformateurs les capitaux nécessaires à la modernisation des chaînes de transformation. De plus, la résistance opposée par les producteurs à la fermeture d'installations de transformation d'un accès commode a empêché jusqu'à présent le regroupement des usines de transformation pour lutter contre la surcapacité globale.

La sous-utilisation de la capacité des grandes installations de transformation existantes s'est révélée être un problème largement répandu dans les PECO et les NEI après la chute de production marquée enregistrée dans les premières années de la transition. De nombreux transformateurs s'étant retrouvés dans l'incapacité de réduire leurs effectifs en proportion, la pléthore de main-d'œuvre et l'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre sont signalés comme des obstacles à l'efficacité de la commercialisation dans tous les pays en transition (tableau III.2.4). En outre, le service de la dette héritée de la période socialiste doit toujours être assuré. Ces coûts fixes étant désormais encourus dans un contexte de production réduite, les coûts d'investissement par unité produite ont augmenté.

Tableau III.2.4. **Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables à la transformation dans les pays en transition**

	Sureffectifs dans les grandes entreprises de transformation agro-alimentaire	Dettes héritées de la période socialiste	Manque d'expertise managériale
Albanie	X	X	X
Bulgarie	XX	XX	XX
Croatie	X	X	XX
Estonie	X	X	X
Hongrie	O	O	O
Kazakhstan	XX	X	XX
Lituanie	XX	O	XX
Pologne	X	X	X
République tchèque	X	X	X
Roumanie	X	XX	XX
Russie	XX	X	X
Slovaquie	X	X	X
Slovaquie	X	X	X

Note : « O » : absence de problème ; « X » : problème d'importance faible à moyenne ; « XX » problème grave à très grave.

Source : Étude du Groupe d'experts sur les politiques agricoles dans les pays non membres.

De nombreuses entreprises de transformation agroalimentaire continuent d'utiliser du matériel obsolète ou mal entretenu. Dans certains cas, on a pu moderniser les installations en supprimant certains goulets d'étranglement d'ordre technique. Les sociétés qui ont constitué des entreprises conjointes ou qui comptent des actionnaires étrangers ont eu, en général, plus de facilité pour se procurer des capitaux que les entreprises sans participation étrangère. En effet, dans certains pays qui ont des entrées importantes d'investissement étranger direct, comme la République tchèque, la Hongrie et la Pologne, l'agro-industrie a déjà connu des améliorations significatives, bien que tous les sous-secteurs n'aient pas bénéficié des investissements de modernisation dans la même mesure¹¹.

Parallèlement aux entreprises de transformation à grande échelle, il s'est créé un secteur relativement dynamique de petits transformateurs agroalimentaires dans nombre de pays en transition. Dans la région de Rostov en Russie, par exemple, plus de 550 petites entreprises de transformation des oléagineux ont été créées dans des entreprises agricoles ou sur des exploitations privées, alors que les deux grandes usines de la région n'exploitent qu'une fraction de leur capacité potentielle. En Bulgarie, on a vu apparaître une multitude de petites entreprises de transformation du lait et des viandes qui approvisionnent les marchés locaux. Les petites entreprises de ce type ne sont pas en mesure de bénéficier d'économies d'échelle et elles fournissent souvent au marché des produits dont la qualité laisse à désirer. Mais certaines de ces entreprises naissantes pourraient devenir au fil des années de redoutables concurrents pour les transformateurs implantés de plus longue date.

En général, la qualité des produits alimentaires dans de nombreux pays en transition demeure inférieure aux normes en vigueur dans les pays d'Europe occidentale. Dans les États baltes, par exemple, aucune entreprise d'abattage et de transformation des viandes n'a reçu l'agrément pour exporter des produits à base de viande dans l'UE. La Bulgarie constitue un autre exemple ; le service vétérinaire de l'État a inspecté 609 laiteries au cours de l'année 1997 et a obligé 104 de ces installations à fermer pour des raisons d'hygiène insuffisantes. Les inspecteurs ont aussi contrôlé 3 844 points de vente au détail de lait, dont 1 306 ont été obligés d'arrêter leurs opérations en raison de l'absence d'un équipement de réfrigération, de thermomètres pour contrôler la température du lait et de l'équipement destiné à mesurer la teneur du lait en matières grasses. L'UE a suspendu les importations de fromage blanc de Bulgarie pour ces raisons. Les importations de produits laitiers polonais ont été interdites, après que les inspecteurs de l'UE ont constaté des manquements significatifs aux règles d'hygiène et de fonctionnement dans la moitié des industries inspectées.

Les problèmes de qualité des produits alimentaires dans les PECO et les NEI sont liés à la qualité insuffisante des matières premières agricoles, aux mauvaises conditions de manutention lors du transport vers l'usine de transformation, à l'utilisation de techniques de transformation obsolètes, et au respect insuffisant des normes de qualité nationales relatives aux produits alimentaires. Ces dernières années, la qualité et la présentation des produits ont été améliorées notamment par l'utilisation de meilleurs conditionnements. Ceci est particulièrement vrai pour des pays tel que la République tchèque, l'Estonie et la Hongrie qui en poursuivant une politique d'échanges libérale et en encourageant l'investissement direct étranger développent la compétition avec des fournisseurs occidentaux de l'agroalimentaire.

L'un des plus importants obstacles à l'efficacité de la chaîne agroalimentaire est l'absence d'expertise managériale en matière de commercialisation (tableau III.2.4). Habitué à gérer une économie de pénurie où les producteurs pouvaient attendre passivement les clients, les responsables des entreprises agroalimentaires sont désormais contraints de se former activement aux techniques de la vente. Le terme de « marketing » est devenu un mot à la mode dans les pays en transition. Mais rares sont les responsables des entreprises agroalimentaires qui ont une stratégie de marketing crédible, une connaissance approfondie de leurs concurrents, ou une idée claire de la façon dont se crée une image de marque. Lorsqu'ils évoquent le marché, nombre de dirigeants continuent de penser en termes de grossistes, et non de consommateurs finals. D'autre part, le développement du secteur des petites entreprises de transformation démontre qu'une expertise entrepreneuriale est en train de se développer dans cette région.

Concurrence

Durant la période socialiste, l'agro-industrie était fortement concentrée, de très grosses entreprises en aval dominant parfois des sous-secteurs entiers. Dans l'ancienne Tchécoslovaquie, par exemple, la totalité du secteur de la transformation agroalimentaire n'a compté que 69 grandes entreprises jusqu'en 1989. Les réformes économiques entamées après l'effondrement des régimes socialistes ont porté au départ essentiellement sur la libération des prix, la restructuration et la privatisation des entreprises agro-industrielles n'étant mises en œuvre que progressivement. Les structures agro-industrielles traditionnelles sont donc restées en grande partie inchangées pendant les premières étapes du processus de transition. La déréglementation des prix a permis aux gros transformateurs d'agroalimentaire d'utiliser leur pouvoir de marché pour tirer des rentes de monopole en abaissant les prix à la production tout en imposant des prix gonflés pour les produits alimentaires.

Par la suite, la privatisation du secteur agricole en aval s'est opérée dans tous les pays en transition, et de nombreuses entreprises agro-industrielles ont été restructurées et démantelées. Ce processus a conduit à la « démonopolisation » dans le secteur agroalimentaire de la plupart des PECO et des NEI. Même en Bulgarie et en Roumanie où les réformes ont démarré tardivement et ont été relativement hésitantes, les quatre premières entreprises du secteur de la transformation des céréales, du lait et des viandes ne détiennent plus de position dominante sur le marché intérieur. Leur part globale de marché est inférieure à 50 pour cent (tableau III.2.5). En Slovénie, le taux de concentration des quatre premières entreprises du pays est plutôt élevé, mais il s'agit là d'un phénomène normal pour un pays relativement petit. Le fait que des parts importantes de marché soient détenues par un petit nombre d'entreprises rend particulièrement indispensable de mettre en œuvre des politiques commerciales libérales afin d'assurer une concurrence suffisante sur le marché intérieur.

Tableau III.2.5. **Taux de concentration des quatre premières entreprises du secteur de la transformation dans certains pays en transition, 1996**

En pourcentage du chiffre d'affaires total

	Meunerie	Lait	Transformation de la viande
Bulgarie	48	35	21 ¹
Roumanie	9	31	12
Slovénie	97	78	47

1. Viande bovine.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Compte tenu du nombre relativement important de transformateurs agroalimentaires dans la plupart des sous-secteurs et de la fragmentation du secteur de détail¹², il semble que la concurrence au niveau des détaillants soit en général suffisamment intense à l'échelle nationale. Toutefois, au niveau régional, les transformateurs conservent encore un relatif pouvoir de marché en particulier vis-à-vis des petits agriculteurs et s'engagent même dans un comportement anticoncurrentiel (tableau III.2.6). Ce pouvoir est renforcé par le manque de transparence des marchés agroalimentaires et par le coût élevé du transport et du stockage des produits agricoles (voir ci-dessus).

Il n'existe d'obstacles à l'entrée de nouveaux concurrents que dans certains pays en transition. La Bulgarie, par exemple, applique un régime fiscal qui prévoit de ne rembourser la TVA payée sur les intrants qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à un certain niveau. Les petites entreprises nouvellement créées qui n'atteignent pas le niveau requis n'ont pas la possibilité de demander ce remboursement aux autorités fiscales et elles sont donc défavorisées par rapport aux grandes entreprises établies de longue date. De plus, en ce qui concerne les programmes de

Tableau III.2.6. **Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables à la concurrence dans les pays en transition**

	Pouvoir de marché des transformateurs agro-alimentaires	Obstacles à l'entrée pour les nouveaux concurrents potentiels	Absence d'organisations agricoles par filière
Albanie	x	x	xx
Bulgarie	x	x	x
Croatie	x	o	xx
Estonie	x	x	x
Hongrie	x	o	o
Kazakhstan	xx	x	xx
Lituanie	x	x	x
Pologne	x	o	x
République tchèque	x	x	xx
Roumanie	x	o	xx
Russie	x	o	x
Slovaquie	x	o	xx
Slovénie	x	o	xx

Note : « o » : absence de problème ; « x » : problème d'importance faible à moyenne ; « xx » problème grave à très grave.

Source : Étude du Groupe d'experts sur les politiques agricoles dans les pays non membres.

privatisation les directeurs ont souvent réussi à faire militer en faveur des réglementations discriminatoires vis-à-vis des investisseurs étrangers afin de maintenir leurs entreprises dans une position dominante sur le marché. En outre, dans certains pays et sous-secteurs, le crime organisé semble imposer des restrictions à l'entrée des nouvelles entreprises sur le marché afin de préserver les profits exorbitants que réalisent « ses » entreprises dans le cadre des structures actuelles du marché. Le marché de gros des fruits et légumes en République tchèque, par exemple, serait la cible de ce racket.

L'absence d'organisations agricoles par filière apparaît comme un obstacle important à l'efficacité de la chaîne agroalimentaire dans la plupart des pays en transition. Dans les pays de l'OCDE, les producteurs agricoles ne sont généralement pas soumis aux dispositions interdisant les cartels de producteurs, et certains pays encouragent même activement la formation d'associations de producteurs pour contrebalancer le pouvoir de marché des transformateurs¹³. Une association d'agriculteurs représentant une part importante du total des approvisionnements régionaux d'un produit aura suffisamment de pouvoir de négociation pour surmonter la distorsion initiale de la structure du marché, et permettra aux producteurs agricoles d'obtenir des conditions contractuelles favorables. Toutefois, dans les PECO et les NEI, les associations agricoles n'en sont qu'au tout début de leur développement et elles ne sont souvent pas assez solides pour négocier efficacement des conditions plus favorables avec les entreprises de transformation agroalimentaire. En outre, il n'existe pas dans les pays en transition des organisations interprofessionnelles susceptibles de rassembler les agriculteurs, les négociants et les entreprises de transformation agroalimentaire afin de faciliter les échanges d'informations, d'établir des normes de travail, et de coordonner les activités professionnelles.

Intervention des pouvoirs publics

Durant la période socialiste, les pouvoirs publics intervenaient beaucoup dans les activités de la chaîne agroalimentaire des PECO et des NEI. La quasi-totalité des transactions était contrôlée par l'État et visait à satisfaire les objectifs politiques du parti au pouvoir. L'auto-approvisionnement en produits agroalimentaires était un objectif prioritaire de la politique. Les prix et les marges commerciales étaient fixés de façon à encourager la production et à permettre aux exploitants agricoles, aux intermédiaires et aux transformateurs de réaliser des profits « équitables ». Toutefois, les coûts croissants pour le budget que représentait l'intervention des pouvoirs publics ont contribué à l'effondrement du socialisme.

Des éléments de la politique socialiste subsistent encore dans certains pays en transition. Les systèmes de livraisons obligatoires à l'État continuent de fonctionner en Albanie, en Croatie, en Russie et en Slovénie (tableau III.2.7). Des dispositifs de contrôle des prix et des marges existent toujours en Albanie, en Croatie, au Kazakhstan, en Russie et en Slovénie¹⁴. Même si ces réglementations interfèrent à l'évidence avec le développement de marchés concurrentiels, elles se font toutefois beaucoup moins sentir que sous le socialisme d'État. Dans tous les pays où le contrôle des prix et des marges a été maintenu, des opérations privées sont effectuées sur le marché, parallèlement aux activités réglementées, ce qui sape progressivement l'influence de l'État.

Tableau III.2.7. **Obstacles à l'efficacité de la commercialisation imputables aux politiques menées dans les pays en transition**

	Respect insuffisant des contrats	Livraisons obligatoires à l'État à des prix administrés	Contrôle des prix et des marges
Albanie	xx	x	xx
Bulgarie	xx	o	o
Croatie	x	x	x
Estonie	x	o	o
Hongrie	x	o	o
Kazakhstan	xx	o	x
Lituanie	x	x	x
Pologne	x	o	o
République tchèque	xx	o	o
Roumanie	xx	o	o
Russie	xx	x	x
Slovaquie	xx	o	o
Slovénie	x	x	x

Note : « o » : absence de problème ; « x » : problème d'importance faible à moyenne ; « xx » problème grave à très grave.

Source : Étude du Groupe d'experts sur les politiques agricoles dans les pays non membres.

Les effets indirects provoqués par l'actuelle fragilité du cadre institutionnel et macroéconomique semblent revêtir une importance plus grande que l'influence directe exercée par les politiques publiques sur la commercialisation dans le secteur agroalimentaire. Le respect insuffisant des contrats, par exemple, est signalé comme posant un problème dans tous les pays en transition (tableau III.2.7). Dans beaucoup de PECO et de NEI, il constitue l'un des principaux obstacles à l'efficacité de la commercialisation. Des pratiques de paiement tardif, conjuguées à des lois civiles et un droit de la faillite peu développés ainsi que des services juridiques dont le personnel est peu nombreux, font du recouvrement de créances une entreprise risquée et fastidieuse. Pour éviter d'encourir ces risques et ces retards, les producteurs agroalimentaires préfèrent souvent pratiquer le troc ou effectuer leurs opérations au comptant. De plus, en matière d'approvisionnement et de livraison, les circuits et les agents traditionnels de confiance sont préférés aux intermédiaires nouvellement établis, même si ces derniers offrent parfois de meilleures conditions de paiement.

En outre, des facteurs extérieurs tels que les subventions à l'exportation ont souvent amené des perturbations dans le développement du secteur agroalimentaire des pays en transition. Les exportateurs agroalimentaires des pays occidentaux qui reçoivent des subventions pour vendre leurs produits à l'étranger, ont clairement un avantage concurrentiel par rapport aux producteurs locaux des pays en transition. Étant donné qu'une grande partie des exportations subventionnées dans les PECO et les NEI concernent des produits alimentaires à forte valeur ajoutée, les producteurs agroalimentaires nationaux ont été mis à l'écart de ces segments du marché en expansion rapide ou entièrement évincés du commerce.

Résumé et conclusions

Dans les PECO et les NEI, on constate des obstacles à l'efficacité à tous les stades de la chaîne agroalimentaire, bien que la situation varie d'un pays à l'autre. Les marchés manquent de transparence, les infrastructures de transport et les installations de stockage sont souvent insuffisantes, la concurrence est imparfaite, les techniques de transformation agroalimentaire sont largement obsolètes, l'intervention des pouvoirs publics entrave les activités de commercialisation et de transformation. La plupart de ces obstacles, qui sont souvent corrélés, sont directement imputables aux distorsions et aux carences du système agroalimentaire sous le régime socialiste.

Toutefois, l'héritage de la planification centralisée affecte les producteurs agricoles, les négociants et les transformateurs à des degrés différents selon les pays en transition. Dans la plupart des NEI, les insuffisances de l'infrastructure matérielle de commercialisation et de transformation, l'absence d'institutions de soutien du marché, et la persistance de certains aspects des politiques agroalimentaires antérieures maintiennent des marges élevées aux stades de la commercialisation et de la transformation. Il reste encore à mettre en place dans ces pays le cadre de base indispensable au fonctionnement de l'économie de marché.

Dans les PECO où, en règle générale, les réformes ont été entreprises plus tôt et ont été menées plus loin que dans les NEI, les obstacles qui subsistent sont d'une autre nature. Des systèmes d'information sur les prix ont été mis en place, mais ils ne permettent pas toujours de diffuser les informations auprès des exploitants agricoles, des négociants et des transformateurs avec toute la rapidité et la fiabilité souhaitables. Si les infrastructures de transport et les installations de stockage sont disponibles en nombre suffisant, il existe des carences pour ce qui est du matériel de maintenance dans certains sous-secteurs, tels que celui des fruits et légumes. Le démantèlement des monopoles dans les secteurs d'aval est pratiquement achevé, mais certaines entreprises conservent souvent des positions dominantes sur les marchés régionaux. Une grande partie des entreprises agro-industrielles ont été officiellement privatisées, mais souvent leur mode de gestion n'a guère évolué. Enfin et surtout, du fait du respect insuffisant du cadre juridique dans lequel doit s'inscrire l'économie de marché, les relations contractuelles entre exploitants agricoles, négociants et transformateurs sont souvent entachées de risques.

L'amélioration de l'efficacité dans les domaines de la commercialisation et de la transformation agroalimentaires nécessite de maintenir des politiques sectorielles pour restructurer les entreprises agro-industrielles en aval, ainsi que de renforcer les politiques macroéconomiques visant à assurer la concurrence et le respect de la législation en vigueur. En outre, il semble fondamental de mettre en place un environnement stable et favorable à l'investissement de façon à attirer l'investissement étranger direct et le savoir-faire managérial et technique qui va de pair avec celui-ci. Les capitaux et les compétences étrangers sont indispensables à la modernisation des entreprises agro-industrielles des pays en transition.

3. L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE DES ÉCONOMIES EN TRANSITION

Au tout début de la période de transition, l'agro-industrie, tout comme l'industrie en général, se portait assez mal dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et dans les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI). Faute de moyens d'investissement et de pouvoir accéder librement aux technologies occidentales pendant la période socialiste, la plupart des entreprises agroalimentaires ont abordé la période de transition en utilisant des équipements et des machines obsolètes. Les usines de transformation avaient grand besoin d'être modernisées, voire d'être complètement remplacées. Aujourd'hui, le secteur agroalimentaire s'est quelque peu modernisé, en partie grâce à des financements locaux mais aussi, dans une large mesure, grâce aux investissements d'entreprises étrangères.

Les flux totaux d'investissements directs étrangers (IDE) dans les PECO et les NEI ont fortement augmenté au début des années 90¹⁵. Entre 1991 et 1996, le montant des capitaux investis dans la région par des investisseurs étrangers a plus que quintuplé (tableau III.3.1). En général, l'IDE a suivi la rapide

Tableau III.3.1. Flux totaux d'investissements directs en provenance de l'étranger dans les pays en transition, 1991-97

	Flux d'IDE (en millions de US\$)							Stocks d'IDE (US\$ par habitant) 1997e
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997e	
Albanie	-	20	58	53	70	72	39	97
Bélarus	-	7	10	15	7	18	162	80
Bulgarie	56	42	55	105	90	150	438	105
Croatie	-	16	74	98	81	300	334	259
République tchèque	-	-	654	878	2 568	1 200	1 300	838
RFTS (ex)	600	1 103	-	-	-	-	-	-
Estonie	-	82	162	215	202	138	308	760
Hongrie	1 462	1 479	2 350	1 144	4 519	1 982	2 085	1 548
Kazakhstan	-	100	150	185	280	310	n.d.	n.d.
Lettonie	-	29	45	214	180	292	420	519
Lituanie	-	10	30	31	73	152	344	172
Pologne	291	678	1 715	1 875	3 659	5 196	3 034	221
Roumanie	40	77	94	341	419	624	956	97
Russie	-	700	700	637	2 017	1 800	6 697	100
Slovaquie	-	-	199	203	183	150	140	192
Slovénie	-	111	113	128	176	160	315	572
Ukraine	-	200	200	159	267	440	516	36
Total	2 448	4 654	6 609	6 281	14 791	12 984	17 088	179

e) estimation.

Source : Nations Unies (1997), *Rapports sur l'investissement dans le monde 1997 : Les sociétés transnationales, la structure des marchés et la politique de la concurrence*, Genève ; Nations Unies (1998), *Enquête économique sur l'Europe 1998 n° 1*, Genève.

expansion des flux d'échange. Les principaux bénéficiaires des investissements étrangers ont été la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Russie. Ces quatre pays ont absorbé à eux seuls près de 80 pour cent des flux totaux d'IDE dans la région en 1996¹⁶. La grande majorité des investisseurs viennent des pays de l'OCDE, la proximité géographique des pays bénéficiaires jouant un rôle déterminant dans l'investissement. Les entreprises allemandes, par exemple, ont largement investi en République tchèque et en Pologne, les entreprises scandinaves ont souvent implanté des filiales dans les États baltes, et les investisseurs grecs ont été particulièrement actifs en Bulgarie.

Les gouvernements de plusieurs PECO et NEI offrent des avantages aux entreprises étrangères qui investissent dans leurs pays. Ces avantages prennent souvent la forme de réductions temporaires de l'impôt ou des droits sur les importations. La Hongrie, par exemple, offre un allègement de l'impôt sur les bénéfices pour les investisseurs étrangers qui lancent des activités dans les zones fortement touchées par le chômage. La Pologne a également proposé des avantages fiscaux temporaires pour attirer les investisseurs étrangers. Dans certains PECO et NEI, notamment en Russie, il existe même une rivalité entre régions, pour attirer des investissements directs étrangers en offrant des régimes fiscaux particulièrement favorables. En ce qui concerne la réduction des droits de douane, on peut citer l'exemple de la Croatie et du Bélarus qui ont créé des zones franches pour attirer l'IDE, et celui de la Bulgarie et du Kazakhstan qui autorisent les investisseurs étrangers à importer certaines quantités d'intrants à des tarifs préférentiels.

L'investissement direct étranger apporte non seulement les capitaux indispensables à la restructuration et à la modernisation de l'industrie des économies en transition, mais également des compétences de gestion et du personnel technique, qui font également défaut dans ces régions. Les responsables formés à l'ouest sont souvent plus à même d'introduire de nouvelles pratiques professionnelles et de faire marcher une entreprise dans des conditions de marché que les responsables locaux qui ne maîtrisent pas encore parfaitement le fonctionnement d'une entreprise privée. Les entreprises sous contrôle étranger forcent donc les concurrents locaux à améliorer leurs pratiques et offrent un modèle de comportement aux entreprises des autres secteurs.

D'un autre côté, l'IDE, dans la mesure où il est laissé à l'initiative d'entreprises privées soucieuses de faire des bénéfices, peut parfois viser à exploiter les défaillances du marché ou de la réglementation des pays bénéficiaires. Compte tenu des structures industrielles en pleine mutation, la concurrence est souvent imparfaite dans les pays en transition et il peut être relativement facile, pour un investisseur étranger d'acquérir une position dominante sur un marché en pleine évolution. De plus, étant donné que les structures institutionnelles sont encore souvent déficientes, les entreprises étrangères agressives peuvent être tentées de profiter des lacunes des cadres réglementaires, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement.

L'expérience des pays Membres de l'OCDE montre au demeurant que les flux d'IDE sont avantageux pour les pays bénéficiaires. A ce propos, les pays de l'OCDE sont actuellement en train de négocier l'Accord Multilatéral sur l'Investissement, dans lequel le principe de non-discrimination occupe une place centrale. En adhérant à ce principe, les pays acceptent d'accorder aux investisseurs étrangers des conditions qui ne seront pas moins favorables que celles accordées aux investisseurs nationaux. Les pays non membres de l'OCDE sont invités à signer cet Accord et l'adhésion à ses principes ne pourra qu'accroître l'attrait des pays signataires pour les investisseurs étrangers potentiels.

La suite du document propose un bref aperçu et une analyse de l'IDE dans les pays en transition, dans le cas précis du secteur agroalimentaire. On examinera les flux d'IDE agroalimentaire vers les différents pays et sous-secteurs et on tentera de mettre en évidence les principaux déterminants de l'IDE agroalimentaire, les impacts sur l'agriculture primaire et les possibles obstacles aux investissements étrangers dans les différents pays.

L'IDE dans le secteur agroalimentaire

Pendant la période 1991-97, les flux d'IDE agroalimentaires ont occupé une place importante dans les flux d'IDE total en direction des pays en transition, allant de près de 7 pour cent en Croatie à environ 25 pour cent en Bulgarie (graphique III.3.1). En Bulgarie, l'agroalimentaire a été la branche de l'économie qui a attiré le plus d'IDE.

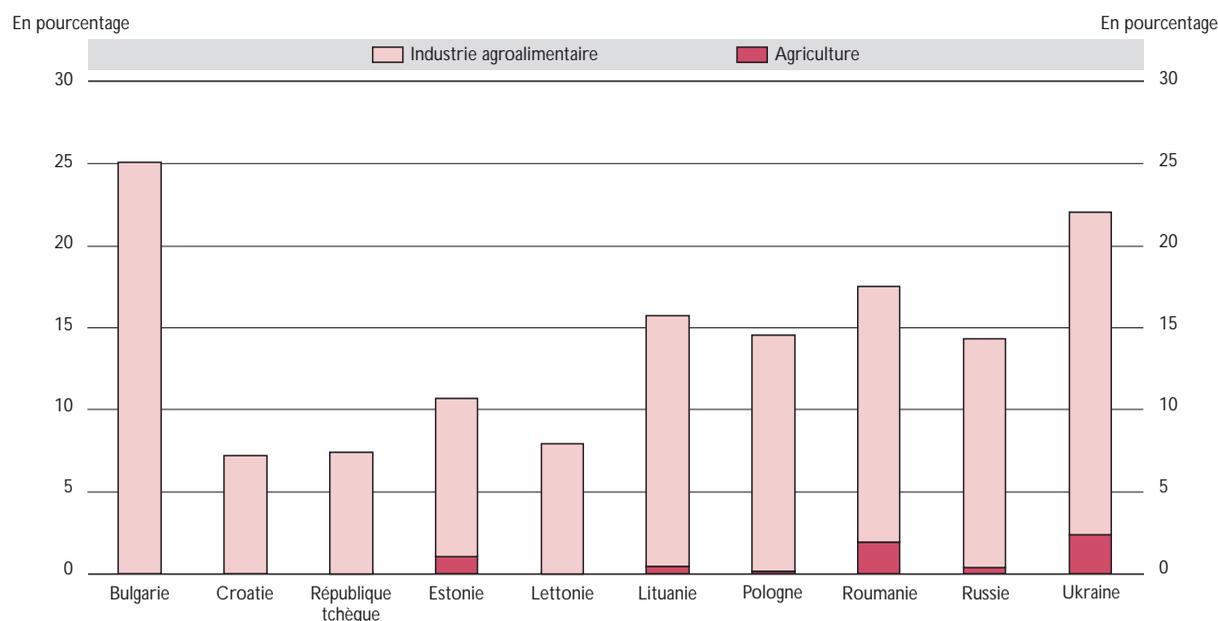
Les investissements directs étrangers ont en grande majorité visé l'agro-industrie plutôt que l'agriculture primaire. Cette orientation de l'IDE vers l'agroalimentaire correspond à la tendance observée dans les pays de l'OCDE. Toutefois, dans de nombreux pays en transition, la législation et les réglementations connexes ont limité encore davantage les participations étrangères dans le secteur de la production agricole. Parce qu'ils craignent une domination étrangère, les PECO et les NEI imposent souvent aux étrangers des traitements discriminatoires en ce qui concerne la propriété des terres. En Russie, par exemple, l'adoption du Code foncier a été débattue pendant des mois au sein du gouvernement, du Parlement et du Conseil de la Fédération et entre ces instances, sans qu'aucune conclusion n'en ressorte. Toutes les parties n'ont cependant pas eu de mal à se mettre d'accord pour interdire aux étrangers l'accès à la propriété foncière, alors même que le débat sur la légalité de la propriété privée de la terre battait son plein.

A l'intérieur du secteur agroalimentaire, les investissements directs étrangers ont principalement bénéficié au sous-secteur sucrier et de la confiserie, à celui du tabac et à celui des boissons non alcoolisées (tableau III.3.2)¹⁷. Les sous-secteurs des boissons alcoolisées et du lait et des produits laitiers ont aussi attiré d'importants investissements directs étrangers. L'industrie de la transformation des viandes a en revanche relativement peu intéressé les investisseurs étrangers.

Si l'on compare les flux d'IDE à destination des différents pays, on constate que la Russie, la Pologne, et la Hongrie ont attiré les investissements agroalimentaires les plus importants. Si l'on considère les chiffres par habitant, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont les pays où le niveau des investissements directs étrangers agroalimentaires a été le plus élevé; les flux d'IDE en direction des secteurs agroalimentaires des grands NEI, comme la Russie et l'Ukraine, sont moins remarquables du fait de l'importance de leurs populations.

Les différences entre les flux d'investissements directs étrangers destinés aux secteurs agroalimentaires des différents pays peuvent être attribués dans une large mesure à des facteurs institutionnels et de politique générale. Les investisseurs étrangers veulent pouvoir être certains de la protection

◆ Graphique III.3.1. *Part de l'IDE agroalimentaire dans l'IDE total dans un certain nombre de pays en transition, 1997*
En pourcentage



Source : Statistiques nationales.

juridique de leurs droits de propriété privée, de la possibilité de pouvoir disposer librement de tout bénéfice réalisé et du comportement non discriminatoire des organismes d'État. En conséquence, les pays qui se sont engagés les premiers sur la voie de la transition vers une économie de marché et qui ont poursuivi leur effort de libéralisation et de privatisation de façon décisive ont attiré le plus d'investissements étrangers en général, et d'investissements directs étrangers agroalimentaires en particulier.

En Hongrie par exemple, le secteur agroalimentaire a réussi à attirer d'importants investissements directs étrangers en raison de la stabilité macroéconomique du pays et de son programme de privatisation très dynamique qui a encouragé la participation des entreprises étrangères. Vers le milieu de l'année 1997, près de 88 pour cent du capital total de l'industrie agroalimentaire appartenaient à des intérêts privés, dont 53 pour cent à des entreprises étrangères¹⁸.

En revanche, dans de nombreux pays balkans et NEL, l'IDE a été freiné par l'instabilité macroéconomique et par le manque de transparence des marchés agroalimentaires. Les forts taux d'inflation, les revirements politiques fréquents et le respect insuffisant des contrats ont découragé les investisseurs étrangers potentiels. De plus, du fait de la progression généralement lente de la réforme institutionnelle et de la restructuration des entreprises d'État, les entreprises étrangères qui étaient entrées sur ces marchés se sont trouvées désavantagées par rapport aux acteurs locaux, notamment dans le domaine de la distribution et de la commercialisation. Conséquence de cette situation, les investissements ultérieurs ont été différés.

Outre le degré de stabilité politique et économique, les documents d'économie internationale recensent plusieurs autres facteurs jouant un rôle déterminant dans les flux d'IDE. Trois d'entre eux, à savoir la protection douanière, le coût des ressources et la demande des consommateurs sont examinés et évalués dans les trois sections ci-après dans l'optique de l'IDE agroalimentaire dans les économies en transition¹⁹.

Tableau III.3.2. **Flux cumulés d'IDE agroalimentaire dans un certain nombre de pays en transition par sous-secteur, 1990-97**

En millions de dollars des États-Unis

	Meunerie et boulangerie	Sucre et confiserie	Huiles et graisses végétales	Fruits et légumes	Lait et produits laitiers	Viandes et plats préparés	Boissons alcoolisées	Boissons non alcoolisées	Tabac	Autres	Total	Par habitant (US\$)
Albanie ¹	-	-	-	-	4.0	-	-	10.0	-	-	14.0	4.0
Bulgarie ¹	46.8	18.6	6.8	27.7	12.3	-	37.0	40.9	0.9	-	191.0	22.7
Croatie	-	-	-	3.0	-	-	33.0	31.2	-	0.4	68.0	15.1
République tchèque ¹	49.0	23.0	32.0	-	3.0	4.0	157.0	237.0	420.0	72.0	997.0	96.8
Estonie	9.0	-	-	5.0	11.0	1.0	16.0	15.0	17.0	11.0	85.0	57.4
Hongrie ¹	41.8	173.0	-	230.5	167.3	9.6	123.9	21.8	32.0	32.4	832.2	80.8
Lituanie	12.0	23.0	-	-	15.0	2.0	25.0	-	64.7	8.2	150.0	40.4
Pologne	107.6	765.9	110.6	28.2	123.1	70.8	226.6	454.2	730.0	298.2	2 915.0	75.7
Roumanie ¹	-	42.4	-	-	-	-	166.0	31.0	-	0.5	239.9	10.6
Russie ¹	65.0	692.7	-	-	138.6	57.0	121.9	294.2	90.0	-	1 459.4	9.9
Ukraine ¹	-	42.5	91.5	4.4	50.0	50.0	6.8	116.0	-	-	361.2	7.1
Total	331.2	1 781.1	240.9	298.8	524.2	194.4	913.2	1 251.3	1 354.6	422.7	7 312.8	24.2

1. L'information sur la décomposition par sous-secteur de l'IDE agroalimentaire provient d'une étude de presse susceptible de comporter des lacunes.

Source : Statistiques nationales ; Agra Europe, *East Europe Agriculture and Food*, plusieurs numéros.

L'IDE induit par la protection douanière

L'un des arguments classiques en faveur de l'IDE est le « contournement » des droits de douane. Les entreprises confrontées à d'importantes barrières tarifaires pour leurs exportations utilisent l'IDE pour lancer des opérations à l'intérieur de la zone qui les intéresse, d'une part, pour éviter de payer des droits sur les importations et, d'autre part, pour bénéficier de la protection sur le marché du pays hôte. Toutefois, les tarifs douaniers appliqués aux produits agroalimentaires dans les PECO et les NEI sont en général relativement peu élevés par rapport aux droits prélevés aux frontières par l'UE, par exemple. En conséquence, la protection ne semble pas, à première vue, jouer un rôle déterminant en faveur de l'IDE agroalimentaire dans les économies en transition.

Cependant, les projets d'investissement dans l'agroalimentaire sont établis et calculés pour des périodes allant du moyen au long terme. Sachant que plusieurs PECO ont engagé au printemps 1998 des négociations pour entrer dans l'UE et qu'un premier élargissement pourrait intervenir dès le début du XXI^e siècle, certains flux d'IDE agroalimentaires, ceux venant particulièrement d'entreprises ne faisant pas partie de l'UE, pourraient être motivés par la perspective de l'entrée prochaine des pays hôtes dans l'UE. Le fait que les pays se préparent à l'accession assure les investisseurs étrangers non seulement de l'engagement de ces pays en faveur d'un développement fondé sur le marché et l'entreprise privée, mais leur permet en outre d'espérer qu'il pourront à terme bénéficier des aides accordées dans le cadre de la Politique agricole commune de l'UE (PAC)²⁰. Partant, on peut penser que la perspective de protection à terme motive davantage l'IDE agroalimentaire dans certains PECO que les politiques commerciales actuelles²¹.

Les pays figurant dans le peloton de tête pour l'accession, à savoir la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, et la Slovénie, sont également les pays les plus avancés en ce qui concerne la mise en place effective d'une économie de marché. Il est donc difficile d'établir si les flux d'IDE agroalimentaires dans ces pays sont principalement déterminés par leurs bonnes performances économiques ou par la perspective de les voir entrer dans l'UE. Certains éléments permettent toutefois de penser que la perspective d'un haut niveau de protection dans le cadre de la PAC a favorisé l'IDE au moins dans certains sous-secteurs. La Hongrie, par exemple, a très fortement développé sa capacité de production d'isoglucose. Une nouvelle installation, d'une capacité bien supérieure aux besoins du pays, a été construite par une entreprise mixte austro-belge d'édulcorants. Cette usine aura un fort potentiel de rentabilité après l'accession de la Hongrie à l'UE puisque son quota de production d'édulcorants sera calculé sur la base des niveaux de production précédemment enregistrés, comme cela s'est fait lors des précédents élargissements de l'UE²².

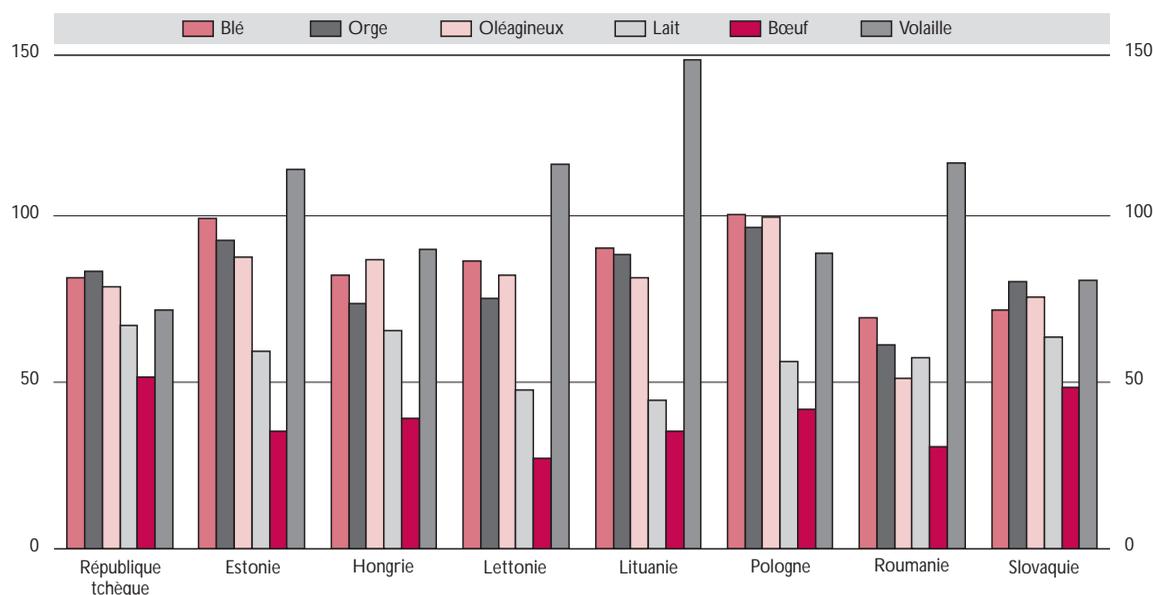
L'IDE induit par le coût des ressources

La seconde raison, pour les entreprises, d'investir dans les PECO et les NEI, pourrait être les coûts de production, moins élevés dans ces régions. Les pays d'Europe centrale et orientale bénéficient de terres agricoles relativement fertiles et de conditions climatiques favorables à l'agriculture, de bons rapports superficie/population et d'une main-d'œuvre qualifiée relativement peu coûteuse. De plus, le soutien des prix du marché y est toujours inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Ces avantages pourraient inciter les entreprises agroalimentaires à déplacer leurs installations dans la région ou à en y implanter de nouvelles.

De fait, les prix agricoles à la production sont en général beaucoup plus bas dans les PECO et les NEI que dans l'UE, par exemple. Les prix à la production de la plupart des denrées agricoles représentent entre 40 et 80 pour cent des prix de l'UE (graphique III.3.2). Seuls les prix du poulet rejoignent ceux de l'Union ou les dépassent dans certains PECO. Ainsi, la plupart des entreprises de transformation situées dans les pays en transition payent leurs matières premières moins cher que dans leur pays²³.

Toutefois, dans les pays en transition, les activités agroalimentaires fortes consommatrices de matières premières, comme la meunerie ou la transformation des viandes, semblent avoir attiré relativement moins d'IDE que les secteurs qui produisent des produits hautement transformés comme la confiserie ou les crèmes glacées²⁴. Ces derniers secteurs bénéficient dans une large mesure des faibles niveaux de salaire dans les pays en transition dans la mesure où les coûts de main-d'œuvre

◆ Graphique III.3.2. *Prix agricoles à la production dans un certain nombre de pays en transition, 1997*
UE = 100



Source : Secrétariat de l'OCDE.

représentent une part plus importante des coûts totaux de production. Toutefois, fait important, les industries agroalimentaires à forte valeur ajoutée ne présentent pas de capacités excédentaires comme les secteurs qui fabriquent des produits alimentaires de base. Dans les PECO et les NEL, de nombreux moulins et abattoirs n'ont utilisé qu'entre 30 et 50 pour cent de leurs capacités en raison de la chute spectaculaire de la demande de produits alimentaires de base pendant les premières années de la transition. La concurrence pour l'obtention d'une part de marché est serrée et les perspectives de rentabiliser les capitaux investis dans ces sous-secteurs sont minces à court et moyen termes. Les investisseurs étrangers ont donc hésité à s'engager dans ces industries et ont préféré concentrer leurs efforts sur les aliments à forte valeur ajoutée.

L'IDE induit par la demande

L'autre facteur ayant contribué à l'afflux d'IDE dans les industries productrices d'aliments hautement transformés est la perspective de croissance du marché de ces produits, en volume et en variété, dans les PECO et les NEL. La crise économique initiale a été suivie d'une reprise de la croissance du PIB dans toute la région. De fait, certains pays comme l'Estonie, la Pologne et la Slovaquie, affichent des taux de croissance soutenus de plus de 5 pour cent depuis plusieurs années. Les revenus des consommateurs ont augmenté en conséquence, ce qui a permis une augmentation des dépenses de produits alimentaires. En outre, le pouvoir d'achat des ménages à hauts revenus s'est accru encore plus rapidement que celui des ménages à revenus moyens, ce qui fait que le nombre de personnes prêtes à acheter des produits hautement transformés a augmenté au cours des dernières années et devrait encore progresser à moyen terme.

De plus, la consommation par habitant de produits alimentaires de base, comme le pain, le sucre ou la viande, a été à peu près aussi importante dans les pays en transition que dans les pays occidentaux, alors que la consommation de plats prêts à consommer, comme les biscuits ou les

boissons alcoolisées, y reste en général encore assez faible (tableau III.3.3). Partant, il existe pour les investisseurs des opportunités sur les marchés des produits transformés et des boissons, des plats cuisinés et des aliments pour bébé, par exemple. De plus, certains segments du marché des produits de confiserie ont connu une forte expansion au cours des dernières années. Les ventes de biscuits salés, par exemple, ont augmenté de 152 pour cent entre 1990 et 1995 dans les pays d'Europe centrale et orientale et, pendant la période 1992-96, la consommation de produits de confiserie a augmenté en Slovaquie et en Russie de 37 et 46 pour cent, respectivement²⁵. Cette expansion des marchés a incité de nombreuses entreprises occidentales à lancer des activités dans les PECO et les NEI. *PepsiCo*, par exemple, a acquis une participation majoritaire chez *Wedel*, premier confiseur polonais, et *Cadbury Schweppes* a construit la deuxième plus grande chocolaterie du monde en Russie.

Tableau III.3.3. **Consommation alimentaire par tête dans un certain nombre de pays en transition et dans les pays de l'UE, 1997¹**

En kg ou litre par an

	Produits céréaliers	Sucre	Viande	Biscuits	Boissons gazeuses non alcoolisées
République tchèque	112.7	38.9	81.4	5.6	57.1
Hongrie	84.1	37.7	63.1	1.8	64.1
Lituanie	145.0	22.4	51.0	3.7	13.2
Pologne	120.0	39.7	59.4	5.0	32.3
Russie	128.0	32.0	51.0	4.7	11.1
Slovaquie	101.0	34.0	69.1	4.0	51.1
Belgique	73.8	42.2	98.1	20.6	85.0
Italie	120.1	27.3	85.4	11.7	45.5
Royaume-Uni	82.9	36.2	70.1	32.6	81.9

1. Ou dernière année disponible.

Source : Commission européenne ; CAOBISCO ; UNESTA/CISTA, Secrétariat de l'OCDE.

Les investissements étrangers ont été également importants dans des sous-secteurs agroalimentaires caractérisés par des structures oligopolistiques où dominent quelques grandes marques reconnues des consommateurs, notamment les sous-secteurs du tabac et des boissons non alcoolisées²⁶. De fait, les multinationales présentes dans ces secteurs ont été les premières à investir massivement dans les pays en transition. Certaines grandes marques comme *Philip Morris*, *Reemtsma* ou *Rothmans*, ont acquis des participations chez les fabricants locaux de cigarettes, ce qui leur a donné accès aux marques nationales et aux réseaux de distribution existants. Les fabricants de boissons non alcoolisées, quant à eux, ont étendu leur couverture géographique, généralement en investissant dans des installations entièrement nouvelles.

Par ailleurs, le secteur de la brasserie, où les coûts de transport élevés et la fidélité des consommateurs à leur marque favorisent la production locale au détriment des produits d'importation, a également attiré des investissements directs étrangers dans pratiquement tous les pays en transition. Pour illustrer le poids que peut avoir un nom de marque dans la prise de décisions concernant l'IDE, rappelons le différend qui a opposé pendant longtemps le brasseur américain *Anheuser-Busch* et la société tchèque *Budvar* concernant l'utilisation de la marque «Bud». Initialement, l'entreprise américaine a voulu revendiquer des droits exclusifs sur cette marque, puis la procédure judiciaire n'ayant pas permis d'éclaircir la situation, elle a essayé d'acquérir une majorité de contrôle chez la société rivale. On voit donc que dans certains cas, l'établissement de projets d'IDE pour lancer une production locale fait également intervenir des décisions concernant l'acquisition d'un nom de produit ou l'élimination d'un concurrent potentiel.

Incidences de l'IDE agro-industriel sur l'agriculture primaire

Si dans les pays en transition, tout comme dans le reste du monde, les flux d'IDE ont principalement visé le secteur agroalimentaire et non l'agriculture primaire, dans les PECO et les NEI le secteur primaire commence à bénéficier indirectement des investissements étrangers en aval. La modernisation des installations agro-industrielles et la rénovation des pratiques commerciales engagée par les filiales d'entreprises étrangères dans ce secteur permettent de réduire les coûts de transformation et de commercialisation. Ces gains d'efficacité se répercutent sur les producteurs de denrées agricoles via une augmentation des prix du marché, à mesure que la concurrence se développe dans le secteur aval.

De plus, dans de nombreux cas, des investisseurs étrangers ont transféré des savoir-faire en termes de gestion et de technique et promu l'adoption de meilleures techniques agronomiques dans les pays en transition. Ainsi, l'entreprise slovaque de transformation de betterave sucrière, *Juhocukor*, détenue majoritairement par la société mixte franco-anglaise *Eastern Sugar*, a fourni une assistance et des conseils techniques aux betteraviers pour étoffer sa base de matières premières, en améliorant les taux de production et la qualité des betteraves. Les rendements des fournisseurs de *Juhocukor* sont passés de 33 à 45 tonnes par hectare entre 1993 et 97, tandis que la teneur en sucre des betteraves est passée de 13 à 16 pour cent pendant la même période. *Juhocukor* a également acquis la réputation de payer les agriculteurs correctement et dans les délais, ce qui a contraint les autres entreprises agro-industrielles à s'aligner sur ces pratiques²⁷. Des exemples analogues existent en Bulgarie, où la société *Danone-France* a créé une co-entreprise avec la société laitière locale *Serdika*. Cette co-entreprise s'est employée à améliorer la qualité et la quantité des approvisionnements en lait cru et a permis aux agriculteurs d'améliorer la qualité de leur cheptel et de leurs équipements de traite en leur offrant des prêts ciblés à faibles taux d'intérêt²⁸.

De plus, les investissements étrangers dans l'agro-industrie ou d'autres secteurs manufacturiers permettront de dégager davantage de ressources nationales pour les investissements au niveau des exploitations agricoles. Les marchés financiers des pays en transition ne sont ni encore complètement développés, ni encore parfaitement intégrés dans le système financier mondial. Par conséquent, les entrées de capitaux font plus que se substituer aux fonds domestiques puisqu'elles augmentent l'offre totale de capitaux dans les économies en transition. L'accroissement des flux d'IDE dans l'agro-industrie permettra ainsi aux agriculteurs d'accéder plus facilement au crédit et de bénéficier de taux d'intérêt plus bas, et ceci bien que la rentabilité généralement faible de l'activité agricole et les coûts élevés d'intermédiation financière continuent à limiter les opportunités d'accès au crédit des agriculteurs.

Les obstacles à l'IDE

Les investisseurs étrangers font face à de nombreuses difficultés dans les pays en transition. Certains exemples ont montré par le passé que les entreprises étrangères pouvaient facilement devenir des boucs émissaires et tenues pour responsables des difficultés économiques générales. Le ressentiment à l'égard de l'IDE dans les pays en transition concerne en fait davantage les effets de la restructuration économique que de l'IDE proprement dit. Il est vrai que la construction, par un investisseur étranger, d'une nouvelle usine agroalimentaire moderne, va souvent de pair avec la fermeture de plusieurs installations voisines anciennes et peu efficaces. Les employés de ces installations perdent alors leur emploi et les agriculteurs ne disposent plus d'installations de transformation commodément situées, d'où une opposition politique à l'IDE perçu alors comme responsable des difficultés sociales et économiques. L'industrie sucrière d'Allemagne de l'Est, par exemple, a été complètement transformée par les investisseurs occidentaux pendant les trois années qui ont suivi la réunification. Trente-quatre des 43 usines de transformation de betterave à sucre ont été fermées et les 9 installations restantes ont été modernisées et agrandies de façon à maintenir le niveau de production global. Les rendements et la productivité du travail ont fait un bond en avant, mais l'emploi total s'est fortement contracté dans l'industrie sucrière est-allemande et les agriculteurs ont du accepter d'envoyer leur production de betteraves sucrières dans des usines de transformation plus éloignées²⁹.

Un autre aspect problématique de l'IDE dans les pays en transition, est le fait qu'il apparaît facile, pour des entreprises étrangères solides, d'éliminer des concurrents locaux en position faible, d'obtenir une place dominante sur le marché et de percevoir une rente monopolistique des consommateurs. Il faudrait donc laisser aux producteurs locaux le temps de se restructurer pour se préparer à affronter la concurrence des multinationales. Pour protéger les industries émergentes, il serait donc nécessaire, suggère-t-on, de limiter l'entrée des investisseurs étrangers sur le marché.

Les gouvernements de nombreux pays en transition ont effectivement cédé aux préoccupations concernant la répartition du revenu, les suppressions d'emplois ou la concurrence « déloyale » et ont pris des dispositions limitant de fait les possibilités d'IDE. Dans les pays baltes et dans de nombreux NEI, les agriculteurs et les employés des usines ont été, par exemple, prioritaires dans l'acquisition du capital des entreprises agroalimentaires. Il a donc été difficile, voire impossible, pour les intervenants extérieurs d'acquérir des participations suffisantes pour peser sur les décisions de gestion. En Lettonie, par exemple, la loi sur la privatisation dispose que 51 pour cent des actions des entreprises de meunerie doivent être vendues aux coopératives ou associations d'agriculteurs, et que 70 pour cent des parts des grandes entreprises laitières doivent revenir aux producteurs de lait. En Lituanie, les agriculteurs ont été autorisés à acheter des actions dans les entreprises agroalimentaires en les payant 2.5 pour cent de leur valeur nominale. Ces dispositions ont rebuté les investisseurs étrangers; en conséquence, les entreprises agroalimentaires ont dû se débrouiller seules pour trouver les capitaux nécessaires au financement d'une modernisation indispensable, les agriculteurs et les employés détenant ces entreprises ne disposant pas de ressources financières suffisantes.

Parmi les autres obstacles à l'IDE, on peut citer les restrictions concernant les activités commerciales des investisseurs. Pour pouvoir acquérir une participation de contrôle dans une entreprise, les investisseurs doivent assez fréquemment s'engager à employer la main-d'œuvre en place et à continuer d'investir des montants donnés pendant une période donnée. Il a été demandé, par exemple, à l'entreprise néerlandaise *Cereol*, lorsqu'elle a acquis 45 pour cent du producteur polonais d'huiles végétales *Zakłady Tuszczowe Kruswica*, de maintenir les effectifs de l'entreprise pendant deux ans et d'investir 40 millions de dollars dans sa modernisation. Ces conditions sont rarement dans l'intérêt de l'investisseur et ont sans doute découragé du même coup bien des projets d'IDE.

Les comportements discriminatoires des organismes publics ou d'État à l'égard des investisseurs étrangers constituent un autre obstacle à l'IDE. La société *Tate and Lyle*-Royaume-Uni, par exemple, qui a acquis récemment une raffinerie de sucre en Ukraine s'est vue brutalement facturer l'électricité sept fois plus cher que les tarifs appliqués aux autres entreprises. De plus, le gouvernement ukrainien a ultérieurement imposé des restrictions aux importations de sucre brut pour protéger son industrie betteravière, ce qui a poussé cette raffinerie sous contrôle étranger au bord de la faillite.

Résumé et conclusions

Le présent rapport propose un tour d'horizon des investissements directs étrangers dans les secteurs agroalimentaires des pays en transition et une analyse empirique des différents déterminants de l'IDE, puis met en évidence les principaux obstacles aux flux d'IDE. Dans les PECO et les NEI, le secteur agroalimentaire a attiré un fort pourcentage des flux totaux d'IDE pendant la période de transition, ces investissements ayant profité davantage à l'agro-industrie qu'à l'agriculture primaire. Les pays dont les gouvernements ont été les plus aptes à assurer les investisseurs de leurs engagements en faveur des entreprises privées dans une économie de marché ont été en général ceux qui ont attiré le plus d'IDE pour la restructuration et la modernisation de leurs industries agroalimentaires.

La perspective de protection dans les PECO candidats à l'accession à l'UE et le faible niveau des prix agricoles à la production semblent avoir motivé certains flux d'IDE dans l'agro-industrie, mais la majorité des investissements étrangers a servi à positionner les investisseurs sur les marchés des PECO et des NEI pour répondre à la demande locale croissante de produits alimentaires à forte valeur ajoutée tels que les produits de confiserie, les crèmes glacées et les boissons. L'acquisition de marques locales de même que l'implantation de marques occidentales dans les pays en transition ont également pesé dans les décisions.

Les craintes suscitées par les difficultés sociales et économiques liées à la restructuration ou à la domination du marché par des entreprises sous contrôle étranger ont entraîné la mise en place de restrictions de l'IDE agroalimentaire dans de nombreux pays en transition. Ces restrictions ont été appliquées sous forme d'allocation préférentielle des actions des entreprises agroalimentaires privatisées à leur personnel ou à des intervenants locaux, de conditions régissant les investissements des entreprises étrangères ou de mesures discriminatoires appliquées par les organismes d'État. Les craintes concernant la montée du chômage dans les campagnes et le développement de structures de marché monopolistiques ont sans doute leur raison d'être dans certains pays en transition mais ces problèmes économiques devraient être traités directement, dans le cadre de politiques appropriées de développement rural et de la concurrence, et non de mesures de restrictions à l'IDE qui ne s'attaquent au problème de fond qu'indirectement, et encore.

En outre, en limitant les activités des investisseurs étrangers, on prive les secteurs agroalimentaires des pays en transition de flux d'investissements et de savoir-faire réellement indispensables. Il n'est pas certain que les marchés des capitaux et les systèmes d'éducation des PECO et des NEI puissent à eux seuls mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la modernisation des secteurs agroalimentaires. En l'absence de flux d'IDE, le processus de transformation des PECO et des NEI en économies de marchés efficaces et compétitives au plan international risque de prendre beaucoup de temps.

NOTES

1. De plus, dans de nombreux pays, il subsiste des problèmes liés à l'identification physique des lopins en propriété privée qui sont actuellement exploitées par les grandes fermes.
2. Ce fut aussi souvent le cas concernant les programmes de prêts proposés par des donateurs internationaux.
3. Les banques agricoles *Agrobanka* (République tchèque) et *Polnobanka* (République slovaque) sont des banques commerciales entièrement privées, qui ont été créées pendant la période de réforme. La part des prêts consentis par ces banques au secteur agricole ne représente que 20 pour cent du total de leurs prêts.
4. La Société de financement de l'agriculture accorde des crédits après une évaluation rigoureuse du projet et exige que l'emprunteur dispose de 20 pour cent du coût total et fournisse une garantie égale à 150 pour cent de la valeur du prêt.
5. Le terme d'« agro-industrie » renvoie ici aux opérations de manutention et de transformation. Ces dernières font partie du système agroalimentaire élargi qui va des semences à la consommation.
6. Voir OCDE, 1991, *Le système agroalimentaire soviétique et les échanges agricoles. Perspectives de réforme*, Paris.
7. Dans les pays en transition, les prix de détail alimentaires ont augmenté sensiblement par rapport aux prix au départ de la ferme, suite à la libéralisation des prix et à la suppression des subventions au début des années 1990. Dans les pays baltes par exemple, pendant les premières années de la transition, le ratio entre les prix de détail et les prix à la ferme a augmenté pour la plupart des produits agroalimentaires, mais semble s'être stabilisé ou même avoir diminué depuis 1994. Cela pourrait indiquer des améliorations dans l'efficacité du secteur agricole d'aval pendant la période de transition, même si ce n'est pas suffisant pour tirer des conclusions fermes.
8. Un questionnaire a été envoyé en novembre 1997 aux membres du Groupe d'experts de l'OCDE sur les politiques agricoles dans les pays non membres. Il a été demandé aux experts de ranger par ordre d'importance les obstacles à l'efficacité dans la chaîne agroalimentaire propres à leurs pays sur une échelle de cinq points, allant de « obstacle non-existant » à « obstacle très sérieux ». Il faut garder à l'esprit que cette classification est subjective et n'est pas directement utilisable pour faire une comparaison entre pays. De même, il a été demandé aux experts de fournir une évaluation d'ensemble, même si la situation peut varier dans chaque sous-secteur.
9. Voir Nikolov, G. et D. Hughes, 1997. « Market Information Services as a means to Improve Competitiveness of the Food Sector: The Case of Bulgaria », communication présentée au 54^e séminaire de l'Association européenne des agro-économistes sur le thème « Food Production and Distribution in Transition Economies: Problems and Perspectives », Halle (Allemagne), 7-19 décembre.
10. Voir Leach, M., M. Haley, D. Skully, M. Smith, R. Meekhof, N. Cochrane, et E. Young, 1994. *Bulgarian Grain Marketing and Management Reform*, Agricultural and Trade Analysis Division du ministère de l'Agriculture des États-Unis, Washington, D.C.
11. Voir le document sur une question spécifique, « Foreign Direct Investment in the Agro-Food Sector in Transition Countries » [CCET/AGR/TD(98)3] pour une analyse plus détaillée.
12. En Bulgarie par exemple en 1995, il y avait plus de 30 000 firmes de détail proposant du pain, de la viande et des produits laitiers aux consommateurs. Le degré de concentration des quatre premières firmes valait moins de 0.5 pour cent, ce qui contraste fortement avec le degré élevé de concentration dans beaucoup de pays de l'OCDE.
13. Des dérogations à la loi de la concurrence pour les associations de producteurs ou les coopératives ont récemment subi un examen minutieux dans quelques pays de l'OCDE. Voir OCDE (1996), « Politique concurrentielle dans le secteur agroalimentaire », Paris, pour plus de détails.
14. La Roumanie a supprimé le contrôle des prix et des marges en février 1997, et la Bulgarie ses réglementations en matière de marges en juillet 1997.

15. Dans le présent document, l'investissement direct étranger est défini comme la circulation des capitaux privés non générateurs d'endettement, permettant à l'investisseur d'influer effectivement sur la gestion d'une entreprise située dans un autre pays.
16. La collecte et la comparabilité des données sur l'IDE pose des problèmes considérables. Ces problèmes sont liés à la différenciation quelque peu artificielle entre l'IDE et les investissements de portefeuille, au traitement des profits réinvestis ou des prêts intra-entreprises et aux différents seuils et méthodes de notification dans les pays bénéficiaires. En conséquence, les informations fournies par les différents organismes sont souvent divergentes.
17. Les informations présentées au tableau III.3.2 ne sont pas directement comparables entre les différents pays car pour certains pays elles sont tirées de rapports de presse et sont susceptibles de ne pas fournir une réelle vue d'ensemble.
18. Voir Agra Europe Ltd. (1997), *East Europe Agriculture and Food*, mai, Londres. Le chiffre de 53 pour cent fourni par Agra Europe inclut le portefeuille-titres en plus de l'investissement direct étranger.
19. On trouvera une analyse des facteurs influant sur les flux d'IDE dans Agarwal, J. P. (1980), « Determinants of Foreign Direct Investment: A Survey », *Weltwirtschaftliches Archiv*, 116(4) : 739-73.
20. Ceci est particulièrement le cas en ce qui concerne les organisations communes de marché du sucre et du lait où le soutien est accordé au niveau des produits transformés plutôt qu'au niveau des produits bruts.
21. Les préférences en termes d'échanges comme celles accordées dans le cadre des accords commerciaux régionaux, comme l'ALEEC ou l'accord de libre-échange des Pays baltes, ou les réductions des droits à l'importation comme dans le cas des Accords européens peuvent également stimuler l'IDE.
22. L'Espagne a également augmenté sa capacité de production d'isoglucose au cours des années qui ont précédé son accession à l'UE en 1986.
23. La Slovénie, qui a des prix agricoles au producteur plutôt élevés constitue une exception.
24. C'est l'une des principales conclusions de l'étude de Ryan, M., et W. Jones (1997), *Globalisation of the Food Industry in Central and Eastern Europe*, document présenté lors du séminaire de l'Association européenne des économistes agricoles sur le sujet « Globalisation of the Food Industry : Policy Implications », Reading, Royaume-Uni, 18-19 septembre 1997 et Josling, T.E., S. Tangermann, et P. Walkenhorst (1996), *Foreign Direct Investment and Trade in Eastern Europe : The Creation of a Unified European Economy – The Agricultural and Food Sectors*, document de travail numéro 1/2 du projet conjoint FAIR, Institut d'économie agricole, Université de Göttingen, Göttingen.
25. Voir ERC Statistics International (1997), *Biscuit Markets in Central and Eastern Europe*, Londres, et Datamonitor (1997), *Global Confectionery Report*, Londres, respectivement.
26. Dans le cas de l'industrie du tabac, des réglementations moins rigoureuses sur la publicité et un lobby antitabac en général assez faible peuvent avoir aussi contribué à stimuler les flux d'IDE.
27. Voir Gow H. R. et J.F.M. Swinnen (1997), *Agribusiness Restructuring, Foreign Direct Investment and Hold-Up Problems in Agricultural Transition*, document présenté au 54^e séminaire de l'Association européenne des économistes agricoles sur le sujet « Food Production and Distribution in Transition Economies: Problems and Perspectives », Halle/Saale, 7-9 décembre 1997.
28. Voir Vicheva, C. (1997), *An Overview of Foreign Direct Investment in the Bulgarian Food Industry and Agriculture*, document présenté au 54^e séminaire de l'Association européenne des économistes agricoles sur le sujet « Food Production and Distribution in Transition Economies: Problems and Perspectives », Halle/Saale, 7-9 décembre 1997.
29. Des évolutions de ce type sont à prévoir dans de nombreux PECO et NEI à moyen et long terme. Voir, par exemple, Walkenhorst, P. (1998), *Restructuring the Sugar Industry in Poland : Transition from State Socialism to the Common Agricultural Policy*, Verlag Bartens, Berlin.

POLITIQUES AGRICOLES DANS LES AUTRES PAYS

1. BRÉSIL

Aperçu général de la situation macroéconomique et agricole

Le Brésil est le plus grand pays et la première économie d'Amérique du Sud, avec un PIB de 790 milliards de US\$ et 159 millions d'habitants, soit la moitié de la population de cette partie du continent. Cependant, le PIB est très inégalement réparti entre les régions et les différents groupes de la population : un tiers du PIB et de la population est concentré dans l'État de São Paulo; les deux tiers du PIB sont concentrés dans les États de São Paulo, Rio de Janeiro et Minas Gerais, et la moitié de la population doit se partager 12 pour cent du revenu total, alors que le quintile le plus riche monopolise 65 pour cent du PIB.

La politique monétaire rigoureuse du «Plano Real»...

Pendant des décennies, l'inflation a été le principal problème du pays. Après l'échec d'un certain nombre de plans de stabilisation par le passé, l'adoption du *Plano Real* (plan pour le real) a permis au pays de retrouver une plus grande stabilité monétaire et de renouer avec la croissance économique. Le principal facteur de baisse de l'inflation a été l'adoption d'une politique monétaire rigoureuse. Les autres éléments ont été la suppression de l'indexation des prix, la privatisation des industries publiques et l'ouverture du marché intérieur par des réductions des tarifs et obstacles non tarifaires. Le Plano Real a été le premier train de mesures de réforme à n'être pas fondé, contrairement aux autres plans de stabilisation, sur un contrôle artificiel des prix et sur des interventions de l'État dans les transactions commerciales.

... a permis une baisse spectaculaire de l'inflation...

Le principal succès du Plano Real a été une baisse spectaculaire de l'inflation. En 1997, le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation est tombé à 4.5 pour cent, son niveau le plus bas depuis 1957. Cependant, le resserrement de la politique monétaire s'est également traduit par une appréciation croissante du taux de change réel, qui, à son tour, a entraîné une hausse rapide des importations et une baisse des exportations. L'augmentation des importations nettes a aggravé le déficit de la balance des paiements courants, rendant l'économie plus vulnérable à la contagion potentielle de la crise financière asiatique. Pour consolider les succès du Plano Real à plus long terme, le Brésil devra étendre ses efforts de réforme à d'autres domaines, notamment le système fédéral, le système de retraites, la fiscalité et la sécurité sociale.

Le Plano Real a permis l'augmentation du revenu réel et du pouvoir d'achat, notamment pour les groupes à revenu intermédiaire et faible. La croissance du PIB en termes réels est passée de 6.1 pour cent en 1994 à 4.3 pour cent en 1995, puis à 2.9 pour cent seulement en 1996. En 1997, la croissance économique s'est stabilisée autour de 3 pour cent. Ce ralentissement a été dû principalement au fléchissement de la croissance de la consommation intérieure, qui a succédé à une progression rapide de la demande encouragée par l'amélioration du pouvoir d'achat et des possibilités de crédit au début du programme de réforme. En revanche, les investissements ont progressé plus rapidement que par le passé, ce qui a permis un accroissement de la production, notamment de biens intermédiaires et

d'équipement. Dans de nombreux autres secteurs, y compris l'alimentation et les boissons, le textile et l'habillement, la production s'est contractée sous l'effet d'une plus grande pénétration des produits asiatiques.

... mais elle constitue également un frein pour les exportations

Avec l'amélioration du pouvoir d'achat et la forte appréciation du taux de change réel, l'excédent commercial de 10.5 milliards de US\$ réalisé en 1994 a été suivi par un déficit commercial d'environ 8.5 milliards de US\$ fin 1997. Le déficit est devenu de plus en plus préoccupant et menaçait les efforts de réforme économique récents. Les autorités ont réagi en prenant des mesures pour décourager les importations et encourager les exportations. La mesure visant les importations qui a le plus affecté les importations agricoles du Brésil a été la « Mesure provisoire » de restriction des moyens de financement à court terme pour les importations. Cette mesure, qui imposait aux importateurs d'acheter leurs devises étrangères 180 jours avant la date prévue pour le paiement au prêteur étranger, revenait à supprimer les moyens de paiement à court terme (180 jours) puisqu'elle obligeait à acheter les devises étrangères avant le dédouanement des marchandises.

Incidences du Plano Real sur l'agriculture

Globalement, des effets contrastés, mais...

L'impact global du Plano Real sur le secteur agricole est difficile à évaluer. Si le pouvoir d'achat des consommateurs s'en est trouvé accru, la hausse brutale des taux d'intérêt a eu pour effet d'augmenter les dépenses d'investissement des agriculteurs et de réduire leurs bénéfices. Les producteurs fortement endettés ont plus particulièrement souffert du durcissement de la politique monétaire en 1994. De plus, les autorités ont réduit les aides aux programmes de prêts bonifiés, ce qui a rendu difficile le rééchelonnement de la dette pour les agriculteurs. Les banques sont alors devenues plus exigeantes pour l'octroi de nouveaux prêts. Ainsi, la Banque du Brésil, qui accordait environ 75 pour cent des prêts à la production et à la commercialisation dans le cadre des programmes publics, a exigé que les agriculteurs acquittent leurs dettes en cours par le biais d'un programme spécial de refinancement afin de pouvoir bénéficier de nouveaux prêts pour la campagne 1996/97. En 1995, les anciennes dettes ont été rééchelonnées, les premiers remboursements devant intervenir en octobre 1997. A cette date, les agriculteurs ont fait pression sur les autorités et obtenu un délai supplémentaire.

Le Plano Real a également modifié la politique de soutien menée par l'État. Alors qu'il jouait autrefois un rôle majeur dans les achats, la distribution et le stockage de produits agricoles (notamment dans le secteur céréalier), l'État s'est progressivement retiré de la gestion directe des marchés lors de la mise en œuvre du Plano Real. Ainsi, pour les produits bénéficiant d'un soutien des prix, le prix du marché était maintenu à un niveau supérieur ou égal à un prix minimum. Depuis l'entrée en vigueur du Plano Real, le prix minimum fonctionne comme un prix indicatif, et les agriculteurs ne sont plus assurés de percevoir un prix minimum garanti lors de la vente de leurs produits. Le rôle des prix minimums reste inchangé dans les programmes de prêts aux agriculteurs, et ils continuent à servir de base pour les prêts à la production.

... l'agriculture est soumise à des pressions accrues du fait du resserrement de la politique monétaire et budgétaire depuis octobre 1997

Dans la seconde moitié de 1997, les répercussions de la crise financière qui a frappé la plus grande partie de l'Asie et les marchés financiers mondiaux ont commencé à se faire sentir au Brésil. Confrontées à un déficit de la balance des paiements courants qui atteignait 26.5 milliards de US\$ en octobre 1997, les autorités brésiliennes ont craint que la crise financière internationale n'entraîne une dévaluation majeure du « real ». Elles ont réagi en octobre 1997 en doublant pratiquement les taux d'intérêt. En novembre 1997, lorsque la crise s'est aggravée en Asie, les autorités ont dévoilé un nouveau train de mesures visant à permettre des économies budgétaires d'environ 20 milliards de US\$ à la fin de l'année 1998. Les mesures incluaient une augmentation des impôts, des réductions budgétaires, une réduction des incitations fiscales, des licenciements dans le secteur public, et d'autres mesures visant à améliorer les performances commerciales et à réduire le déficit budgétaire.

Une fois encore, il est difficile de mesurer les effets de ces mesures sur l'agriculture. Si les taux d'intérêt pour le secteur agricole se sont maintenus à un niveau inférieur au taux du marché, il n'en reste pas moins que l'augmentation qu'ils ont subie en octobre a entraîné une augmentation des dépenses globales d'investissement pour le secteur agricole brésilien. Cela a contribué à aggraver les problèmes d'une production à grande échelle et à forte intensité de capital. Cependant, les agriculteurs pourraient également bénéficier des mesures visant à réduire le déficit budgétaire, qui prévoient notamment une augmentation des fonds destinés aux crédits à l'exportation et la possibilité d'emprunter à l'étranger pour les cultures d'exportation. Conjuguée au mécanisme d'avance de crédit à l'exportation (ACC), cette mesure pourrait permettre un accroissement net des exportations. A long terme, les économies budgétaires pourraient contribuer à assouplir la politique monétaire, à améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs et à abaisser les coûts d'investissement des agriculteurs.

L'agriculture dans l'économie brésilienne

L'agriculture représente environ 11 pour cent du PIB et rassemble 25 pour cent de la population active totale. Si l'on y ajoute les industries en amont et en aval, le secteur représente 35 pour cent du PIB total. Le Brésil est actuellement le cinquième exportateur mondial de produits agricoles et le premier producteur de café, de sucre, d'agrumes et de jus d'orange surgelé. En 1997, l'agriculture dans son ensemble a généré un excédent commercial net de 11,5 milliards de US\$, ce qui représente 35 pour cent des exportations totales du pays et fait de l'agriculture la première source de recettes en devises étrangères. La production et la transformation de produits agricoles sont concentrées dans le sud et la région méridionale du centre du pays, mais avec la mise en valeur de nouvelles terres agricoles dans le centre ouest et le nord est, ces régions gagnent en importance, au moins en termes de production de matières premières agricoles.

Avec plus de 330 millions d'hectares de terres cultivables dans des conditions climatiques favorables, le Brésil possède l'une des plus importantes bases de ressources agricoles du monde. Les zones de savane tropicale et subtropicale, les «cerrados», représentent environ 60 millions d'hectares de terres arables particulièrement favorables à la production agricole. Actuellement, 40 millions d'hectares sont cultivés. Le soja, le maïs, le riz, les haricots, le coton, la canne à sucre et le manioc sont les cultures annuelles les plus importantes et représentent plus de 80 pour cent de la surface cultivée totale. Le café, le cacao et les oranges sont les cultures pérennes les plus importantes et couvrent environ 9 pour cent des superficies cultivées.

L'élevage représente près de 40 pour cent de la production agricole et occupe plus de 25 pour cent de la population active du secteur. La viande bovine et les produits laitiers représentent les trois quarts environ des productions végétales, et occupent 200 millions d'hectares de pâturages, mais seulement 10 pour cent de la main-d'œuvre nécessaire aux productions végétales.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

Blé

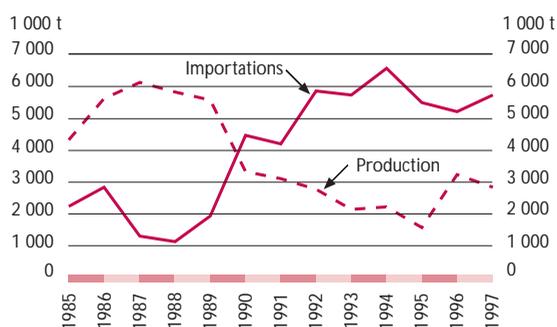
Les conditions naturelles de culture dans les zones tropicales et subtropicales ne sont généralement guère propices à la production de blé. De ce fait, la production brésilienne de blé est concentrée dans l'extrême sud du pays, notamment dans les États de Rio Grande do Sul, de Paraná et, dans une moindre mesure, de Santa Catarina. Les deux premiers États représentent à eux deux 90 pour cent de la superficie totale emblavée. Les rendements sont faibles et irréguliers, et reflètent des faibles niveaux d'intensité et la concentration de la production sur la courte période d'hiver. L'amélioration des rendements nécessiterait des investissements massifs dans des moyens de lutte contre les ravageurs et maladies. Malgré ces problèmes, les rendements sont passés de moins d'une tonne à l'hectare dans les années 70 à près de 2 tonnes à l'hectare au milieu des années 90, un niveau cependant bien inférieur aux rendements généralement observés.

En 1997/98, la production de blé a atteint près de 2.8 millions de tonnes, contre 3.2 millions en 1996/97. Cette baisse de la production était due pour l'essentiel à une diminution des superficies emblavées, liée au bas niveau des prix sur le marché international au moment des semis. Cette diminution des superficies a été en partie compensée par des rendements supérieurs à la moyenne, liés aux conditions très favorables qui ont prévalu pendant la plus grande partie de la saison (si l'on excepte des périodes de sécheresse en début de saison dans certaines régions). Une petite partie de la récolte a été touchée par les fortes pluies tombées en octobre, de sorte qu'environ 500 000 tonnes de blé devraient être destinées à l'alimentation animale et non à la consommation humaine.

Le blé est en concurrence avec le riz et le manioc comme aliment de base dans le régime des brésiliens. Si le riz et les haricots constituent encore la nourriture de base des populations les plus pauvres, l'augmentation du pouvoir d'achat (notamment des classes à bas revenu et à revenu moyen) a encouragé l'abandon du riz au profit des produits à base de blé, notamment dans les villes. Ainsi, la consommation de pâtes a augmenté de 5 pour cent en 1996, et devrait progresser encore de 15 pour cent en 1997.

Traditionnellement, les politiques agricoles du Brésil étaient axées sur l'auto-provisionnement et le remplacement des importations par le blé. Les producteurs de blé ont reçu d'importantes subventions pour étendre les superficies emblavées et intensifier la production. L'intégration croissante au Mercosur – l'accord de libre-échange conclu avec l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay – a rendu difficile le maintien de cette politique. En conséquence, la production brésilienne de blé a diminué et les besoins intérieurs sont couverts pour une large part par des importations en provenance des pays du Mercosur (voir graphique). Avec une consommation actuelle d'environ 8.1 millions de tonnes et une production intérieure de 2.8 millions de tonnes, le Brésil importe 4 à 4.5 millions de tonnes de blé, principalement d'Argentine.

Créations d'échanges dans le Mercosur :
les importations de blé remplacent la production au Brésil

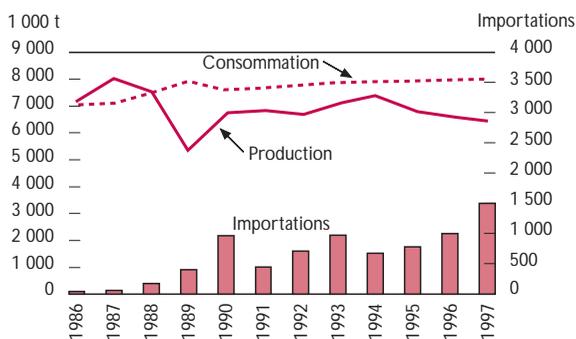


Source : OCDE.

Riz

La production de riz se fait en culture irriguée ou en culture sèche, dans les zones montagneuses. La culture irriguée est plus productive, fournit un riz de meilleure qualité et, alors qu'elle couvre 30 pour cent de la superficie totale consacrée au riz, assure 54 pour cent de la production totale. Les rizières de montagne représentent 70 pour cent des surfaces cultivées, et fournissent 46 pour cent de la production. Au cours des neuf dernières années, la superficie totale consacrée au riz est passée de 6 millions à 3.6 millions d'hectares, un recul imputable essentiellement à la baisse des superficies plantées dans les régions montagneuses.

Des besoins réduits mais croissants
d'importation de riz



Source : OCDE.

Le riz est en concurrence avec les aliments protéiques et le blé dans l'alimentation brésilienne. La consommation de riz par habitant est en baisse, de sorte que la consommation totale reste stable ou augmente moins vite que la population. Cependant, la demande de riz irrigué de meilleure qualité est en progression. Malgré la baisse de la consommation par habitant, le riz reste un des produits

alimentaires de base, et la production nationale ne suffit pas à couvrir la demande, estimée à 11.7 millions de tonnes. Le Brésil importe donc régulièrement entre 1 et 1.5 tonne de riz par an (voir graphique).

Maïs

En 1997, le Brésil a produit 34.6 millions de tonnes de maïs sur une superficie de 13.5 millions d'hectares, avec un rendement moyen de 2.65 tonnes à l'hectare (tableau annexe IV.1.1). La production est issue pour l'essentiel de cultures vivrières dont les rendements sont bien inférieurs à ceux de nombreux pays de l'OCDE. Parallèlement à cette agriculture de subsistance traditionnelle peu intensive, se développe une culture commerciale en expansion rapide, qui doit beaucoup à la croissance de l'élevage porcin et avicole, et qui est entièrement intégrée à la filière aliments composés-élevage. La production de maïs destinée aux élevages de porcs et de volailles est concentrée dans des exploitations très spécialisées, avec des niveaux d'utilisation d'intrants et de production équivalents à ceux que l'on trouve dans les pays de l'OCDE.

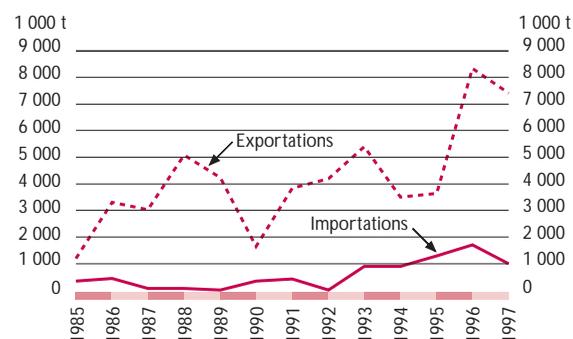
Oléagineux

Le secteur brésilien des oléagineux est dominé par la production et la transformation du soja. Avec environ 26 millions de tonnes en 1997/98, le pays fournit plus de 20 pour cent de la production mondiale, ce qui en fait le deuxième producteur mondial de soja. Traditionnellement, une part substantielle de la production est transformée sur place, et bénéficie de mesures d'encouragement pour les exportations de tourteaux et d'huile. Actuellement, le Brésil est le premier exportateur mondial de tourteaux et d'huile de soja, et le deuxième exportateur de graines de soja.

Par le passé, l'accroissement de la production de soja était lié à l'extension des terres agricoles dans le nord et l'ouest du pays, à l'intensification de la production et à l'amélioration des rendements. Depuis, le prix peu élevé des terres dans les «cerrados» des États de Mato Grosso do Nord, de Tocantins, de Maranhão et de Piauí a attiré de nouveaux producteurs, et la rentabilité de la production dans ces nouvelles régions productrices a été stimulée par l'amélioration des infrastructures, qui a permis une baisse des coûts de transport pour les graines de soja destinées à l'exportation. Les progrès réalisés dans la conduite de la culture sont devenus manifestes au Paraná, actuellement le premier État producteur du pays. Les investissements dans des méthodes de culture sans travail du sol, l'adoption de plus en plus fréquente de la rotation des cultures et l'utilisation de semences améliorées ont maintenu les rendements à un niveau record au cours des cinq dernières années.

Les excédents de graines de soja disponibles pour l'exportation continueront à progresser au cours des prochaines années, et bénéficieront de la suppression de la taxe à l'exportation (ICMS) pour les graines de soja et de la disparition du différentiel de taxe entre les graines et les produits de la trituration, qui favorisait les exportations de tourteaux et d'huile. Les effets conjugués de la disparition de ces deux mesures pourraient entraîner un doublement des exportations de graines de soja en 1997/98. Les bénéfices du secteur de la trituration s'en trouveront réduits, et les triturateurs ont commencé à demander le rétablissement de la taxe sur les exportations de graines de soja. Cependant, étant donné l'accroissement du déficit commercial brésilien, il est peu probable que les autorités de ce pays prennent des mesures de limitation des exportations.

Les exportations de graines de soja profitent de la suppression des taxes



Source : OCDE.

Canne à sucre

Le Brésil est le premier producteur mondial de canne à sucre. D'après les estimations, sa production s'est établie à 305 millions de tonnes en 1997/98, soit 9 pour cent du marché mondial. Les deux tiers environ de la canne sont utilisés pour la fabrication d'éthanol, l'épine dorsale du programme national de production d'alcool (*proalcool*). Le reste est destiné à la production sucrière, et le Brésil occupe le deuxième rang mondial pour la production et l'exportation de sucre centrifugé.

Le programme *proalcool* a été lancé après le premier choc pétrolier dans le but de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des carburants importés. Si, au moment où le prix du pétrole grimpait en flèche alors que celui du sucre était bas, le programme pouvait sembler économiquement viable à long terme, avec la baisse du prix de l'énergie intervenue au cours des deux dernières décennies, le programme dépend de plus en plus des subventions de l'État. Il se trouve actuellement à un carrefour, et il semble peu probable qu'il soit maintenu dans sa forme actuelle. Les contraintes budgétaires accrues devraient entraîner le désengagement progressif de l'État, la baisse des subventions et l'élimination progressive des incitations à l'utilisation d'éthanol. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens : les autorités n'établissent plus de contingents pour les exportations de sucre ; le prix de la canne à sucre et de l'alcool n'est plus réglementé par l'État ; et il a été mis fin au monopole de *Petrobras*, l'entreprise pétrolière publique.

Le Brésil n'est pas seulement le plus gros producteur mondial de sucre, il est aussi un des plus performants, avec des coûts de production estimés à environ 240 US\$ la tonne et qui devraient encore baisser avec la mécanisation de la récolte. Le processus est déjà engagé dans l'État de São Paulo, principalement en raison du durcissement de la législation sur la protection de l'environnement, qui limite le brûlage de la canne. Si la mécanisation permet d'améliorer les rendements, elle risque aussi d'aggraver le chômage en zone rurale, et d'après certains analystes, de contribuer à l'instabilité politique croissante dans de nombreuses régions agricoles du pays.

Agrumes

Le Brésil est le premier producteur mondial d'agrumes et le premier exportateur de jus d'orange concentré surgelé. La récolte d'oranges de 1996/97 est estimée à près de 17 millions de tonnes¹, et devrait permettre la fabrication d'environ 1.152 million de tonnes de jus d'orange concentré surgelé. La production est concentrée à près de 90 pour cent dans l'État de São Paulo. Les deux tiers de la production servent à la fabrication de jus d'orange destiné à l'exportation et le reste est absorbé par le marché intérieur.

Un certain nombre de développements laissent présager une situation de plus en plus difficile pour les producteurs d'agrumes. Premièrement, la production devrait augmenter au cours des prochaines années, alors que la demande internationale ne s'accroîtra que lentement. Les producteurs brésiliens devront donc produire de façon plus efficace et se tourner vers un marché intérieur en expansion pour écouler leur production. Deuxièmement, la puissance commerciale est de plus en plus concentrée entre les mains des transformateurs. Si le secteur brésilien de la transformation des agrumes a toujours été dominé par une poignée de grandes entreprises, et principalement représenté par l'association brésilienne des exportateurs d'agrumes (*Abecitrus*), les fusions et acquisitions récentes ont eu pour effet de concentrer davantage la puissance commerciale du côté des transformateurs. Et troisièmement, depuis qu'il a été mis fin aux accords contractuels entre les producteurs et les transformateurs en 1996, ces derniers ne sont plus responsables de la cueillette et du transport des oranges depuis les plantations, ce qui s'est traduit par une augmentation des coûts de production pour les producteurs et un avantage financier pour les transformateurs.

La consommation nationale d'agrumes a bénéficié de l'augmentation du pouvoir d'achat des populations, notamment au début du Plano Real. Si les exportations se font exclusivement sous la forme de jus d'orange concentré surgelé, le marché intérieur est dominé par la consommation de jus d'orange pasteurisé et frais. Actuellement, une demi-douzaine d'entreprises, pour la plupart des fabricants de produits alimentaires traditionnels, fabriquent du jus d'orange pasteurisé. Les producteurs et transformateurs brésiliens d'agrumes s'attendent à une progression de la demande intérieure

et espèrent bénéficier de la préférence des consommateurs pour les jus d'orange frais. L'augmentation de la consommation intérieure de jus d'orange frais pourrait compenser le fléchissement de la demande mondiale de jus d'orange concentré surgelé.

Café

Le Brésil est également le premier producteur mondial de café et fournit environ 27 pour cent de la production mondiale. Pour la campagne 1997/98, la production d'arabica et de robusta est estimée à 19.4 et 4.6 millions de sacs respectivement. L'État de Minas Gerais fournit plus de 45 pour cent de la production brésilienne de café. Le pays s'est presque complètement remis du gel dévastateur de 1994, qui avait été suivi d'une sécheresse prolongée. Les exportations ont progressé parallèlement à la reprise de la production, qui a été stimulée par la demande. Les exportations ont bénéficié de prix exceptionnellement élevés sur les marchés internationaux, tandis que la croissance vigoureuse du revenu et les campagnes de promotion lancées par l'Association des producteurs de café brésiliens (ABIC) ont stimulé la consommation intérieure. L'ABIC espère atteindre une consommation intérieure annuelle de 15 millions de sacs d'ici à l'an 2000, c'est-à-dire retrouver le niveau de consommation par habitant atteint au milieu des années 60, alors que la consommation actuelle est estimée à 11 millions de sacs (environ 3.4 kg par habitant). L'amélioration de la qualité globale du café, et l'ouverture d'un certain nombre de bars spécialisés ne servant que des cafés de grand cru dans les grandes villes du pays devraient soutenir l'essor de la consommation intérieure.

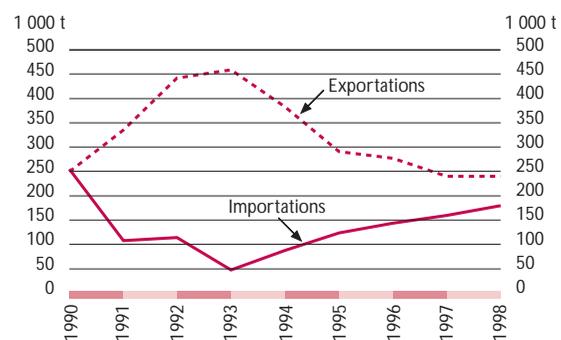
Productions animales

Viande bovine

Avec 146 millions de têtes, le Brésil possède un des plus grands troupeaux de bovins au monde. La production est relativement faible par rapports aux effectifs – 6 millions de tonnes de viande bovine en 1997 – et reflète les méthodes traditionnelles d'élevage, sur pâturage, à faible coût, mais aussi à faible productivité. Les taux de charge varient considérablement d'une région à l'autre, mais aussi, entre la saison des pluies (été) et l'hiver. Cette situation se traduit par des fluctuations saisonnières de l'offre et des prix. Les technologies nécessaires pour lisser la courbe, à savoir une chaîne complexe de réfrigération, ne sont pas disponibles, ce qui nuit à la compétitivité du secteur pendant la saison creuse.

La concurrence des marchés régionaux et internationaux a rendu ce manque de productivité encore plus patent, et entraîné une diminution du cheptel, la perte de marchés à l'exportation, la hausse des importations de viande bovine et une demande de viande bovine de qualité de la part des consommateurs. Étant donné la longueur du cycle de production de la viande bovine et la nécessité d'investissements substantiels dans l'infrastructure matérielle, ces problèmes ne seront pas résolus avant la fin de la décennie. Les éleveurs brésiliens sont très longs à adopter des pratiques de croisement plus efficaces et un engraissement/finissage en stabulation qui permettrait de réduire l'âge moyen à l'abattage et d'améliorer la qualité de la viande. Le succès de l'éradication de la fièvre aphteuse dans les États du sud sera un des principaux atouts du pays pour regagner des marchés à l'exportation.

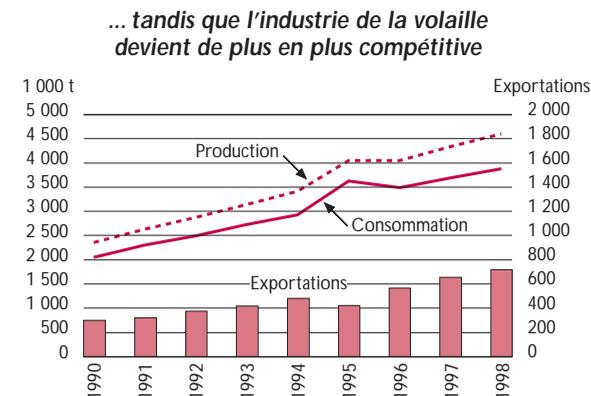
Le secteur de la viande bovine
reste sous la pression des importations...



Source : OCDE.

Volaille

Le Brésil possède un système moderne de production et de transformation de la volaille, fortement intégré et qui alimente à la fois le marché intérieur et les marchés à l'exportation. La productivité y est comparable à celle des pays les plus avancés dans ce domaine. La production de poulets de chair représente près de 98 pour cent de la production totale de volaille, et la plupart des élevages sont concentrés dans la partie sud du pays. La production de poulets de chair a continué à augmenter en 1997 et a atteint un autre niveau record de 4.4 millions de tonnes, soit près de 10 pour cent de plus que l'année précédente, ce qui reflète la baisse du coût de l'alimentation et la vigueur de la demande sur le marché intérieur et à l'étranger. Des résultats analogues sont prévus pour 1998 (voir graphique). Avec environ 645 000 tonnes, les exportations de poulets de chair ont atteint un nouveau record en 1997. L'élimination des distorsions liées au taux de change et aux taxes est de plus en plus importante pour la compétitivité du secteur, d'autant plus que la crise financière asiatique commence à avoir des effets sur les exportations vers de nombreux pays nouvellement convertis à l'économie de marché.



Source : OCDE.

Viande porcine

Le cheptel porcin s'est accru à un rythme annuel de 3.1 pour cent par an au cours des 25 dernières années, pour atteindre 31 millions de têtes. Les perspectives à long terme de la production porcine au Brésil sont bonnes, avec de nouveaux investissements en cours dans les régions du centre ouest, plus proche des zones de production de céréales et d'oléagineux. Les exportations de viande porcine devraient augmenter de 25 pour cent en 1997, après une progression en flèche de 75 pour cent en 1996. Cette hausse est due à l'accroissement des exportations vers Hong-Kong, Chine, qui représente en moyenne 85 pour cent des exportations brésiliennes de viande de porc, mais aussi à l'ouverture de nouveaux marchés comme la Russie.

Évolution de la politique agricole

Réforme des échanges aux niveaux régional et mondial

Les réformes commerciales unilatérales du début des années 90...

Au cours de la dernière décennie, le Brésil a réduit de façon significative les barrières non tarifaires dans l'ensemble des secteurs. Cette suppression des barrières non tarifaires s'est accompagnée de réductions des autres mesures aux frontières. Lors d'une réforme unilatérale en 1990, le taux des droits frappant de nombreux produits manufacturés a été ramené à un niveau inférieur à 20 pour cent. En trois ans, le taux de droit moyen est passé de 32 pour cent à 14 pour cent. L'agriculture a été un des premiers secteurs à être réformé, avec, dès 1989, la suppression des mesures de limitation quantitative des exportations et des importations. Les droits appliqués aux produits agricoles ont été ramenés à un taux uniforme de 10 pour cent, sauf pour le lait en poudre, le beurre et le fromage, pour lesquels ils ont été maintenus à 20 pour cent.

... ont ouvert la voie à l'intégration régionale dans le cadre du Mercosur

Le 26 mars 1991, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont signé le Traité dit « d'Asunción », qui amorçait un processus d'intégration commerciale progressive entre les signataires devant aboutir à la création du Marché commun du sud, dite « Mercosur », une zone de libre-échange entre les signataires du Mercosur. L'accord prévoit la création d'une union douanière entre les quatre pays d'ici

à 2006. Pour de nombreux produits agricoles, le processus régional d'intégration interne s'accompagne de nouvelles réductions de la protection générale aux frontières extérieures, avec des taux de droit compris entre 6 et 20 pour cent dans le cadre d'un Tarif extérieur commun (TEC) nouvellement créé. Les taux moyens de la liste du TEC pour les produits agricoles sont : 5.5 pour cent pour les céréales, 8.6 pour cent pour les produits alimentaires et les matières premières agricoles, 7.9 pour cent pour les produits de l'élevage, 12.4 pour cent pour les produits alimentaires transformés et 15 pour cent pour le lait et les produits laitiers.

Ces tarifs sont bas par rapport au degré de protection en vigueur au Brésil et dans la plupart des pays du Mercosur avant la conclusion de l'accord. D'après les analyses entreprises par des chercheurs brésiliens², l'application des taux (bas) du TEC n'est guère susceptible d'entraîner une diversion importante des échanges dans les années à venir. La même étude indique également qu'à l'horizon 2006, après l'application complète du TEC³, les exportations agricoles du Brésil à ses partenaires Mercosur continueront à augmenter, quoique plus lentement que celles de produits manufacturés.

Le processus d'intégration régionale en Amérique du Sud se poursuit. En 1996, un accord de libre-échange a été conclu entre les signataires du Mercosur et le Chili, qui a été étendu en 1997 à la Bolivie. L'élargissement au Mexique et les pays du Traité andin (Pérou, Venezuela, Bolivie, Équateur et Colombie) est actuellement à l'étude. De plus, des négociations sont en cours afin d'améliorer les relations commerciales avec l'Union européenne et un certain nombre de pays d'Asie. Les pays du Mercosur participent également aux discussions sur la Zone de libre-échange des Amériques (FTAA).

Politiques de soutien interne

Le Système national de crédit rural accordait un soutien substantiel par le passé...

Le Système national de crédit rural (SNRC), créé en 1965, intervient dans trois domaines : la production, les investissements et la commercialisation. Les prêts à la production servent à financer les dépenses à court terme telles que les achats d'engrais, de pesticides et de semences. Les prêts aux investissements ont été créés pour accélérer la mécanisation de la production, la protection et l'amélioration des sols et l'irrigation. Les crédits à la commercialisation sont accordés pour financer les coûts de stockage, de transformation et de commercialisation. Ces prêts sont accordés aux producteurs, aux coopératives agricoles et aux transformateurs.

Entre 1970 et 1984, les prêts accordés par le SNCR représentaient une subvention non négligeable de la part de l'État. Pendant cette période, les taux d'intérêt appliqués étaient toujours inférieurs aux taux commerciaux. Du fait des taux d'inflation élevés, les agriculteurs bénéficiaient souvent de taux d'intérêt réels très nettement négatifs. A partir de 1984, les taux d'intérêt des prêts consentis par le SNCR ont été maintenus au-dessus du taux d'inflation, mais sont restés inférieurs aux taux du marché, et pouvaient donc encore être assimilés à une subvention.

La segmentation et la réglementation prononcées du marché brésilien du crédit rend difficile toute évaluation de l'équivalent subvention accordé à chaque agriculteur. Il existe de nombreux programmes de prêts bonifiés, qui entraînent diverses distorsions, de sorte que l'utilisation du taux officiel du marché comme taux de référence pour calculer l'équivalent subvention est inadéquate. Il faut également noter que seuls les petits et moyens producteurs pouvaient prétendre à des prêts bonifiés du Système national de crédit rural. L'accès était limité pour les gros producteurs, qui devaient se tourner vers le marché libre pour compléter leurs ressources en capital. Malgré cela, les transferts totaux vers le secteur peuvent être mesurés grâce aux dépenses affectées à ce programme dans le budget général.

... mais avec les réformes récentes, le soutien est devenu plus spécifique et mieux ciblé

Le principal changement intervenu en 1997 a été la réduction à court terme des taux d'intérêt, et le passage d'un taux uniforme de 12 pour cent (pour la campagne 1996/97) à des taux variables en fonction de la taille de l'exploitation. Environ 1 milliard de US\$ seront alloués à ce programme, à hauteur de 20 pour cent pour les coûts de production, les 80 pour cent restants étant destinés aux dépenses d'équipement à plus long terme. Le taux d'intérêt appliqué sera de 9 pour cent pour les petits

producteurs, et de 12.5 pour cent pour les autres. Le taux d'intérêt pour les « micro-exploitations » visées par le Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF), qui était de 7 pour cent en 1997, a été ramené à 6 pour cent en 1998.

Les programmes traditionnels de soutien des prix...

Le programme de prix minimums (PPM) a été appliqué pour la première fois en 1943. Avec la création de la Commission pour le financement de la production, le programme est devenu la pierre angulaire de la politique agricole brésilienne. A l'origine, il ne couvrait que le riz, les haricots noirs, les arachides, le soja et le tournesol. Au fil des ans, la liste des produits concernés s'est allongée pour comporter environ 40 produits et leurs dérivés, dont les haricots noirs, le riz, le maïs, la cire de carnauba et le guaraná (des cultures importantes pour les régions à faible revenu), la volaille, la viande de porc et le lait en poudre.

L'objectif principal des prix minimums garantis était de réduire les risques liés aux variations de prix au moment des semis, une question majeure en raison de la forte proportion de coûts variables dans les productions végétales brésiennes. Les agriculteurs et coopératives agricoles avaient la possibilité de vendre leurs produits sur le marché au prix courant, de le céder à la Commission au prix minimum garanti ou d'emprunter auprès de celle-ci une somme correspondant à la valeur (au prix minimum) de la récolte stockée en prévision d'une vente ultérieure sur le marché ou à l'État.

Le programme de prix minimums pour les produits agricoles était complété par une politique de prix pour les achats publics de produits de base, principalement le lait, le riz et les haricots. Les principales mesures de cette politique en faveur de produits alimentaires à bas prix étaient une réglementation des prix, la fixation d'un plafond pour les prix à la consommation et les marges bénéficiaires, des importations de stocks de régulation dans le cas du lait en poudre, et des subventions aux importations. Cette double intervention au niveau des prix (des prix minimums pour les producteurs et des prix alimentaires subventionnés pour les consommateurs) a été instaurée pour remplir un double objectif : accroître la production agricole et le taux d'auto-provisionnement tout en garantissant la sécurité alimentaire et un accès aux produits alimentaires à bas prix.

... sont de plus en plus difficiles à maintenir...

Ce double système de prix signifiait également pour les autorités le maintien d'un système double de subvention, de façon à garantir des prix élevés pour les producteurs et des prix bas pour les consommateurs. Avec l'accentuation des contraintes budgétaires dans les années 80, le maintien de ce système est devenu de plus en plus difficile. En 1985, les autorités ont mis fin à la politique du crédit et des prix minimums pour le lait et les produits laitiers (le lait en poudre, principalement, et certains fromages). Cette action a été suivie de la suppression des prêts à la commercialisation au prix minimum pour les viandes de volaille et de porc. En 1991, les autorités ont abandonné le système de réglementation des prix pour la totalité des produits animaux. Parallèlement, les premières réformes ont été adoptées dans le secteur des productions végétales. En 1985, le programme de prix minimums avait été limité à la compensation de l'augmentation des taux d'intérêt et s'il a été maintenu jusqu'en 1987, les transferts avaient pris le pas sur les subventions réduites accordées par le Système national de crédit rural. Avec l'aggravation de la crise budgétaire en 1988, les prix garantis ont été abaissés pour suivre la diminution des ressources publiques.

... en raison des contraintes budgétaires et de l'intégration accrue au niveau régional

Si le programme n'a jamais été complètement supprimé, il a progressivement perdu de son importance. Actuellement, seuls les petits exploitants avec un plafond de crédit de 30 000 US\$ par campagne peuvent encore bénéficier des prêts avantageux du Programme, mais pour peu de temps encore. Cette disparition progressive du programme est imputable à la réforme budgétaire et à l'intégration régionale. Les pressions incessantes en faveur d'une réforme budgétaire plus générale sont susceptibles de se traduire par une réduction des ressources nécessaires au fonctionnement du programme. L'intégration commerciale croissante dans le cadre du Mercosur va contraindre les autorités à abandonner complètement le programme de prix minimums. En effet, avec l'instauration du

libre-échange au sein du Mercosur, poursuivre le programme reviendrait à stabiliser les prix pour l'ensemble des producteurs de ce grand marché régional. Il est donc probable que les autorités renoncent à l'octroi de subventions aux prix et s'orientent vers des mesures facilitant l'accès des agriculteurs aux instruments privés de gestion des risques.

Parallèlement, le secteur privé gagne du terrain...

La cessation progressive, par l'État, du soutien aux prix agricoles a ouvert la voie à l'arrivée du secteur privé. Cependant, dans la pratique, le passage à une gestion privée des risques s'est révélé plus compliqué que prévu. Au départ, le vide laissé par la disparition progressive de la garantie des prix par l'État a été pour une large part comblé par un renouveau des transactions de troc entre opérateurs privés. Les principaux types d'accord de troc utilisés étaient les suivants :

- « *le contrat de troc* », passé entre les fournisseurs d'intrants et les agriculteurs, prévoyant l'échange d'intrants agricoles contre la livraison de la future récolte de céréales; et
- le « *contrat de livraison de céréales* » généralement passé entre le producteur et un acheteur de céréales, pour l'obtention d'un prêt en échange de la future récolte de céréales.

Ces deux types de contrat sont devenus très répandus pendant la campagne 1993/94. Cependant, leur caractère informel, à l'origine de leur succès initial, s'est révélé être un inconvénient majeur, notamment lorsque les pourcentages d'impayés ont augmenté en 1994.

... et les nouveaux instruments de gestion des risques prennent de l'importance

Face à ces problèmes, la popularité de nouveaux instruments plus efficaces de gestion des risques s'est accrue. Des certificats garantis de commercialisation ou de marchandises (CM-G) ont été mis au point, qui peuvent être délivrés par des producteurs, des coopératives, des transformateurs ou tout acteur du marché disposant d'une certaine quantité de marchandise ou appelé à entrer en sa possession au moment de la récolte. Les contrats sont réalisés avec la livraison effective de la marchandise. Ces certificats se négocient sur les bourses des marchandises et sont garantis par des banques et sociétés d'assurance, qui s'engagent sur la qualité et la quantité de la marchandise. Le Certificat de produit agricole (CPR) est un autre instrument de plus en plus utilisé pour la gestion des risques et le financement des coûts de production. Il ne peut être délivré que par un producteur ou une coopérative et est normalement destiné aux opérateurs du secteur en aval. Le CPR est accompagné de deux documents, un certificat de dépôt, délivré par des entrepôts accrédités, et un warrant, qui permet de réaliser les transactions. Enfin, il faut mentionner les obligations liées à des produits (CLB), des contrats commerciaux pour l'obtention de crédits agricoles, qui sont délivrés en échange de la livraison des céréales à la récolte.

Mais l'État continue à jouer un rôle

Il est important de noter que l'introduction de nouveaux outils de gestion des risques n'a fait que compléter les politiques publiques, et ne s'y est pas substituée. Exception faite du marché du soja, les autorités continuent à jouer un rôle dans la gestion des risques associés à la production et à la commercialisation des produits agricoles. Le rôle du secteur privé est toutefois appelé à se développer. Si l'expérience a prouvé que la gestion privée des risques ne constitue pas la panacée, les analystes du marché sont persuadés que le secteur privé est prêt à s'engager sur les marchés plus importants, et donc plus liquides, du maïs (32 millions de tonnes négociés), du blé (2 millions de tonnes), du riz (12 millions de tonnes), des haricots (3 millions de tonnes) et du sucre, à condition que les autorités se gardent de mettre en place des mesures de stabilisation qui viendraient les concurrencer. C'est déjà le cas sur le marché du soja, où la gestion privée des risques fonctionne de façon satisfaisante depuis près de vingt ans.

Les liquidités constituaient un élément essentiel du développement d'un marché à terme du soja. Elles ont été générées par l'accès aux marchés à terme à l'étranger. L'ouverture d'un marché à terme a permis de créer des instruments financiers offrant aux agriculteurs la possibilité de se prémunir contre les risques à des coûts moindres et à tout moment du cycle de production annuel. Le marché des

contrats à terme et des marchandises (BMF) de São Paulo travaille au développement des contrats à terme pour les autres produits agricoles. Le succès mitigé de ses efforts est imputable en partie à l'absence de marchés au comptant pour ces produits, et également aux risques institutionnels liés à la présence de mesures publiques de gestion des risques, qui provoque une éviction partielle du secteur privé.

Évaluation et perspectives

Les réformes de la politique agricole ont été motivées par...

Depuis le début des années 90, le secteur brésilien de l'agriculture et de l'alimentation a connu des réformes de grande envergure, liées à l'adoption du Plano Real, à l'intégration régionale dans le cadre du Mercosur, et à la mondialisation des échanges.

... les contraintes budgétaires,...

Le Plano Real a influé sur l'agriculture par le resserrement des politiques monétaire et budgétaire, la fin de l'indexation des prix, et la réduction générale des mesures aux frontières. Les effets ont été contrastés. L'agriculture brésilienne a bénéficié de la baisse des droits sur les machines et les autres intrants, et a également profité de l'augmentation du pouvoir d'achat, plus particulièrement au début du programme de réforme. Pour les produits agricoles destinés à l'exportation, la suppression des taxes à l'exportation et l'amélioration de l'accès au crédit à l'exportation (nouveau mécanisme ACC) ont été des points positifs.

Cependant, le Plano Real a également significé l'apparition de nouveaux défis et problèmes pour le secteur agricole brésilien. Le durcissement de la politique monétaire a entraîné une appréciation du taux de change réel et constitué un obstacle pour les exportations de produits agricoles. La hausse des taux d'intérêt a été à l'origine de graves difficultés pour les producteurs les plus endettés et a largement contribué au ralentissement de la croissance globale de la production agricole. La situation des agriculteurs endettés a été aggravée par les mesures du Plano Real. Les réductions des crédits bonifiés ont rendu de plus en plus difficile le rééchelonnement de la dette ou son report à la campagne suivante. L'effet net pour le secteur agricole est difficile à évaluer, notamment à court terme. A plus long terme, toutefois, l'agriculture est susceptible de bénéficier des avantages d'un contexte de faible inflation, de libéralisation des échanges et de hausse du pouvoir d'achat.

... l'intégration régionale dans le cadre du Mercosur,...

L'intégration régionale dans le cadre du Mercosur a été un autre facteur important de l'évolution du secteur et de la politique agricole. La suppression des barrières commerciales dans les pays signataires a permis une création d'échanges et une nouvelle répartition de la production en fonction de l'avantage comparatif. Si le Brésil a bénéficié d'une hausse de ses exportations pour la plupart des produits, l'ouverture de ses frontières a également entraîné la substitution d'importations à certains produits nationaux. Cela a été le cas plus particulièrement pour le blé et le bœuf.

La création de ce grand marché régional a également rendu difficile le maintien de certaines mesures de la politique agricole brésilienne. A mesure que l'intégration au Mercosur s'est confirmée, le programme de prix minimums, en particulier, est devenu de moins en moins applicable. Son maintien aurait entraîné une hausse des importations des autres pays membres, et le Brésil aurait dû supporter le coût de la stabilisation des prix dans les autres pays du Mercosur.

La suppression de ces mesures a contraint le pays à rechercher de nouveaux mécanismes de stabilisation des prix. Le secteur privé s'introduit progressivement sur le marché de la gestion des risques, mais d'importants obstacles subsistent. Un marché privé de gestion des risques plus large et plus efficace exigerait le désengagement total des autorités et l'annonce de leur volonté de ne plus intervenir.

... et l'intégration mondiale croissante

Parallèlement à son intégration régionale, l'agriculture brésilienne est également de plus en plus intégrée au marché mondialisé des produits agricoles et alimentaires. La protection dont elle bénéficie grâce au Tarif extérieur commun (TEC) du Mercosur est limitée et est appelée à diminuer. L'exposition accrue à la concurrence sur le marché international est susceptible d'accélérer le processus de réforme en cours et de contribuer à l'intégration complète du secteur agricole brésilien au marché mondial.

Jusqu'à présent, le facteur qui limite les avantages associés à la libéralisation des échanges est la restriction de l'accès aux marchés extérieurs. Les exportateurs sont encore confrontés à des obstacles commerciaux dans les autres pays. Si l'Accord du cycle d'Uruguay a constitué une étape importante dans l'amélioration de l'accès à tous les marchés, une réforme accélérée et en profondeur des marchés à l'exportation du Brésil permettrait d'accélérer le processus de réforme en cours dans ce pays.

2. CHINE**Situation macroéconomique**

Depuis le lancement, en 1978, d'importantes réformes visant à instaurer des mécanismes de marché, la Chine a connu de véritables mutations structurelles et une impressionnante croissance économique. Entre 1978 et 1997, le taux de croissance du PIB réel s'est situé en moyenne à plus de 9 pour cent par an. Les réformes ont été mises en œuvre sans que le pays connaisse les importantes baisses de la production et l'instabilité macroéconomique qui ont généralement caractérisé les économies en transition.

Développements économiques en 1997 et au début de 1998*La croissance de l'économie nationale commence à se ralentir...*

L'économie doit faire face à un certain nombre de contraintes découlant de la baisse d'utilisation de la capacité industrielle, de l'offre surabondante de biens de consommation, de l'accroissement des stocks d'inventus, de la multiplication des faillites et des licenciements. La croissance du PIB réel s'est ralentie pour se situer à 8.8 pour cent en 1997 – contre 9.6 pour cent en 1996 et 10.5 pour cent en 1995. Ce fléchissement de la croissance s'explique principalement par la diminution des investissements et le tassement de la consommation privée. La croissance de la formation de capital fixe est tombée à 9 pour cent en 1997, contre 12.7 pour cent en 1996, avec un recul plus marqué dans le secteur privé. L'investissement fixe dans l'immobilier, un secteur qui a joué un rôle important dans l'essor économique de la Chine après 1992, a chuté au cours de l'an passé. Les dépenses de consommation – qui représentent la moitié environ du PIB de la Chine, et qui étaient relativement vigoureuses au cours des dernières années – ont également été freinées par le ralentissement de la croissance des salaires. Les ventes de détail n'ont progressé que de 11.6 pour cent en 1997, contre 19.4 pour cent en 1996.

... l'inflation est maîtrisée, mais les pressions déflationnistes s'accroissent...

La baisse de l'inflation s'est confirmée en 1997, et l'économie chinoise présente aujourd'hui des signes de pressions déflationnistes croissantes. Les prix de détail n'ont augmenté que de 0.8 pour cent en 1997, contre 6.1 pour cent en 1996 et 14.8 pour cent l'année précédente, et l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2.8 pour cent en 1997. Fin 1997, les prix de détail ont commencé à diminuer. En février 1998, une inflation négative a été enregistrée pour le cinquième mois consécutif. La baisse des prix reflète en partie l'abondance des stocks alimentaires due à de bonnes récoltes, mais également les mesures de contrôle administratif des prix encore appliquées dans certains secteurs, ainsi que le ralentissement du taux de croissance de la masse monétaire. Cette année, certaines des grandes entreprises manufacturières ont été contraintes de baisser leurs prix pour regagner des parts sur un marché encombré et stimuler les dépenses de consommation. La baisse récente du prix des voitures, des ordinateurs personnels et des appareils électroménagers confirme, elle aussi, les pressions déflationnistes.

... alors que le chômage augmente

Le chômage déclaré est en augmentation en raison du manque de vigueur de la demande intérieure, et de l'accélération des réformes visant les entreprises d'État. Le taux de chômage urbain a atteint son niveau le plus haut depuis 50 ans, 3.1 pour cent à la fin de l'année 1997, soit environ 6 millions de personnes. Cependant, le taux de chômage réel en ville serait beaucoup plus élevé – au moins 7 pour cent – car les statistiques officielles ne tiennent pas compte du chômage masqué dans les entreprises d'État qui ont mis à pied une partie de leurs salariés (dits travailleurs «xiagang») mais continuent de leur verser une rémunération partielle. D'après une enquête récente du ministère du Travail, il y avait, fin 1997, environ 6 millions de travailleurs «xiagang». De plus, on estime que près de 11 millions de travailleurs pourraient se retrouver au chômage suite à la restructuration des entreprises d'État, notamment dans les régions industrielles traditionnelles du nord-est du pays («ceinture de rouille»). Des conflits sporadiques ont déjà fait leur apparition dans un nombre croissant d'entreprises d'État qui, ne bénéficiant plus de subventions publiques, ont été incapables de payer les salaires, ou contraintes de mettre la clé sous la porte. En outre, 20 millions de personnes environ arrivent chaque année sur le marché du travail en raison de l'essor démographique des années 80. Les conséquences politiques et sociales de la hausse du chômage sont devenues un sujet de préoccupation majeur dans le pays. Le ralentissement de la croissance du revenu lié à l'augmentation du nombre de chômeurs pourrait également freiner la croissance économique.

L'année dernière, la croissance a été soutenue par le dynamisme du commerce extérieur...

La croissance du PIB en 1997 a été essentiellement nourrie par des exportations très dynamiques, qui ont permis de dégager un excédent commercial record de 40.3 milliards de US\$. La demande intérieure ayant continué à fléchir, les entreprises ont réorienté leurs produits vers les marchés d'exportation. En raison de la forte demande de l'étranger, la valeur en dollars des exportations chinoises a progressé de 20.9 pour cent, pour se situer à 182.7 milliards de US\$. Les importations se sont infléchies avec le ralentissement de la croissance des investissements et la réduction des stocks exportables, et ont augmenté de seulement 2.5 pour cent, pour atteindre 142.4 milliards de US\$. L'augmentation de l'excédent commercial a entraîné une hausse de l'excédent de la balance des paiements courants, qui est estimé à 22 milliards de US\$ pour 1997. Grâce à l'excédent commercial et aux apports réguliers d'investissements étrangers, les réserves de devises étrangères ont atteint un niveau record de 139.9 milliards de US\$ fin 1997, soit 34.9 milliards de plus qu'en 1996.

... mais les exportations et l'investissement étranger montrent des signes d'affaiblissement...

Cependant, il semblerait que la crise financière actuelle en Asie ait déjà commencé à affecter les exportations chinoises et l'investissement étranger, bien qu'il soit encore trop tôt pour déterminer l'ampleur et la durée de ses effets. Depuis fin 1997, les exportations se tassent, en partie en raison de l'affaiblissement de la demande dans les autres pays d'Asie. Les difficultés économiques des pays voisins ont également contribué à la baisse prononcée des flux d'investissement direct étranger (80 pour cent des capitaux investis en Chine proviennent de la région), qui ont diminué de 29 pour cent l'année dernière.

Tableau IV.2.1. **Chine : indicateurs économiques importants et perspectives**

	1995	1996	1997e	1998f	1999f
PIB	10.5	9.7	8.8	6.7	8.0
Inflation (prix de détail)	14.8	6.1	0.8	1.2	2.0
Taux de chômage urbain (fin d'année) ¹	2.9	3.0	3.1	–	–
Solde budgétaire du gouvernement (% du PIB)	-1.7	-1.5	-0.8	–	–
Solde de la balance des opérations courantes (milliards de US\$)	1.6	7.2	22.0	12.0	6.5
Solde de la balance des opérations courantes (% du PIB)	0.2	0.9	2.8	1.2	0.9

1. Le taux de chômage urbain ne comprend pas le chômage non déclaré dans le secteur d'État, ce qui pourrait par conséquent sous-estimer la mesure réelle du chômage urbain.

e = estimation ; f = prévision.

Situation du secteur agricole

Le rôle de l'agriculture

Le secteur agricole a été au premier plan des réformes économiques globales engagées à la fin des années 70, avec des mesures telles que la location à bail de terres aux agriculteurs dans le cadre du système de « responsabilité des ménages », et l'introduction d'un double système de prix permettant la fixation de prix par le marché dans de nombreuses régions. Le succès des premières réformes rurales a donné lieu à partir de 1984 à un élargissement progressif du processus qui a débouché sur une restructuration des entreprises d'État dans les zones urbaines, et sur le démantèlement progressif du système de planification centralisée. L'agriculture a bénéficié de ces réformes et joué un rôle important dans le développement économique général, l'emploi, l'accumulation de capital et de recettes en devises, et l'amélioration des conditions de vie dans les villes.

Le succès du processus de réforme dans l'agriculture a également ouvert la voie à la croissance économique exceptionnelle du pays au cours des années passées. Mais avec la croissance des autres secteurs, l'importance relative de l'agriculture a diminué. Avant 1980, l'agriculture représentait plus de 30 pour cent du PIB et assurait plus de la moitié des recettes d'exportation du pays. La part de la production agricole dans le PIB était estimée à environ 18 pour cent en 1997. Parallèlement, l'emploi agricole qui représentait 81 pour cent de la population active totale en 1970 est tombé à environ 50 pour cent en 1997.

La croissance rapide de la population et les ressources foncières limitées ont été les principaux facteurs à l'origine du déplacement de l'avantage comparatif d'activités économiques à forte intensité de terres telles que l'agriculture, vers des activités industrielles et manufacturières exigeant une main-d'œuvre abondante. Ces mêmes facteurs ont modifié la structure de la production agricole. La part des cultures, qui constituaient traditionnellement l'essentiel de la production dans le pays, est passée d'à peu près 80 pour cent dans les années 70 à environ 59 pour cent en 1997. Pendant la même période, la part des productions animales et aquatiques a plus que doublé.

Production agricole et consommation alimentaire

Productions végétales

Encore une bonne récolte en 1997...

Malgré la baisse du prix des grains en 1996, les autorités ont réussi à persuader les agriculteurs de maintenir les emblavures autour de 112 millions d'hectares. De ce fait, en 1997, la production de grains s'est stabilisée à un niveau de 490 millions de tonnes, proche de la récolte record obtenue en 1996. Les importations nettes de grains ont baissé pour se situer à environ 2.2 millions de tonnes, bien en dessous du niveau de 16.5 millions de tonnes atteint en 1995/96. D'après les prévisions pour 1998, la Chine pourrait même enregistrer un excédent exportable de 1.3 million de tonnes. Parallèlement à la hausse de la production, les stocks de l'État et des exploitations ont progressé, et le prix des grains a enregistré un net recul.

... grâce à une récolte de blé exceptionnelle...

La récolte record de 128 millions de tonnes de blé explique en grande partie l'abondance de céréales. Cette remarquable performance est due à un certain nombre de changements au niveau de la politique agricole. Dans le cadre du système de responsabilité dit du « sac de grains », les autorités provinciales ont utilisé des mesures administratives et des mécanismes de fixation des prix pour encourager les agriculteurs à augmenter les superficies consacrées au blé d'hiver, plus particulièrement dans les régions méridionales du pays, où les paysans avaient tendance à laisser leurs terres en friche pour occuper un emploi plus rémunérateur dans les villes et villages.

De plus, les autorités ont maintenu au niveau élevé de 1996 le prix contractuel du blé livré à l'État au titre des quotas obligatoires. Pour encourager les agriculteurs à intensifier la production et améliorer le revenu agricole, les autorités avaient augmenté ce prix, le faisant passer de 131 US\$ la tonne en

janvier 1995 à 160 US\$ en juin 1996. Enfin, les effets de l'extension des superficies cultivées et de l'utilisation accrue d'intrants ont été renforcés par des conditions météorologiques favorables, qui ont permis aux rendements d'atteindre un niveau record de plus de 4.2 tonnes par hectare, et d'obtenir une récolte de blé de plus de 128 millions de tonnes, soit 18 millions de tonnes de plus que la récolte de 1996, pourtant exceptionnelle.

... et une récolte de riz battant un nouveau record...

Avec 31.8 millions d'hectares, les superficies rizicoles en 1997 sont restées pratiquement inchangées par rapport à 1996. La tendance à la réduction des superficies consacrées au riz (les agriculteurs préférant se tourner vers des productions plus rémunératrices, comme, par exemple, les fruits et légumes) a été largement compensée par les incitations accordées au titre de la politique du « sac de grains », dans le cadre de laquelle les gouverneurs des provinces ont l'obligation de maintenir les superficies emblavées et rizicoles. En outre, les autorités ont pris des mesures afin de garantir un approvisionnement suffisant en intrants, mais face à la baisse du prix du riz, les agriculteurs pourraient réduire leurs apports d'intrants en 1998.

Grâce à des conditions météorologiques propices et à des apports élevés en éléments fertilisants, les rendements pour le riz ont continué à progresser en 1997 pour s'établir à un niveau record de 6.5 tonnes à l'hectare. L'amélioration des rendements, conjuguée à l'extension des superficies cultivées, a permis une nouvelle récolte record de 20.6 millions de tonnes, soit 1.1 million de tonnes de plus qu'en 1996, année déjà exceptionnelle. L'augmentation de la production a permis une amélioration de l'auto-provisionnement, et le pays est passé de la position d'importateur net de riz à celle d'exportateur net. Malgré l'excédent global de production, plus de 300 000 tonnes de riz de qualité supérieure destinées aux résidents urbains à haut revenu ont été importées de Thaïlande. La demande de riz importé pourrait continuer à augmenter avec l'élévation des revenus dans les villes, les consommateurs recherchant la diversité et la qualité. En outre, d'autres importations de riz de moins bonne qualité sont susceptibles d'être nécessaires pour satisfaire les besoins des consommateurs à faible revenu des grandes villes côtières.

La croissance soutenue des revenus et l'urbanisation ont également entraîné une modification des habitudes alimentaires. Les consommateurs des zones urbaines mangent moins de riz et davantage de viande, de fruits, de légumes et de produits à base de blé. Les urbains à haut revenu ont tendance à s'approvisionner sur le marché libre où ils peuvent acheter du riz frais, produit en Chine ou importé. La consommation de riz en Chine suit la même évolution qu'en Corée et au Japon où l'on observe une stagnation ou une diminution de la consommation par habitant. En général, les consommateurs chinois emboîtent le pas à leurs voisins d'Asie de l'Est : avec l'augmentation du revenu par habitant et la diversification de l'offre de produits alimentaires, les ménages réduisent leur consommation de riz et consomment davantage de viande, de produits à base de blé et de fruits et légumes.

... et malgré une récolte de maïs moins bonne

En raison de l'abondance des stocks de maïs dans les grandes régions productrices, les agriculteurs ont eu des difficultés à écouler leur production fin 1996 et début 1997. Avec la baisse du prix du maïs sur le marché libre – de 180 US\$ la tonne en janvier à 165 US\$ la tonne en décembre 1996 – et l'augmentation du prix du soja, les producteurs ont commencé à réduire les superficies ensemencées en maïs en 1997. En janvier 1997, le prix du marché dépassait de 7 US\$ seulement le prix fixé pour les contingents, c'est-à-dire le prix contractuel auquel les autorités achètent le maïs aux agriculteurs. Dans ces conditions, les agriculteurs ont consacré moins de travail, d'engrais et de pesticides à leur maïs. Plusieurs sécheresses graves dans les provinces du nord ont ajouté aux effets de la baisse des apports d'engrais et entraîné une diminution des rendements, qui sont passés de 5.2 tonnes à l'hectare en 1996/97 à 4.9 tonnes. La baisse des rendements et la diminution des superficies ont entraîné une contraction de la production de près de 10 pour cent.

Cependant, le pays maintient son autosuffisance en maïs...

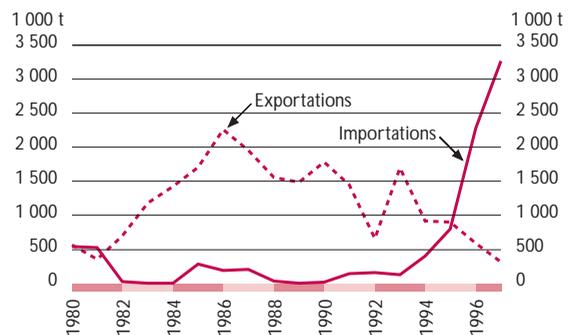
Depuis le début des années 90, la position de la Chine dans les échanges de maïs a fréquemment changé. Au début de la décennie, les autorités ont réduit les subventions accordées aux entreprises

publiques de stockage de maïs. Cette mesure a encouragé les entreprises à réduire leurs stocks, d'où un accroissement de l'offre et des exportations de céréales fourragères. En 1993/94, la Chine a exporté 11.8 millions de tonnes de maïs, sans en importer. En 1994 et 1995, les autorités ont relevé le prix des livraisons à l'État, ce qui a permis une augmentation du prix intérieur du maïs, qui est passé au-dessus du prix mondial, de sorte que les exportations ont diminué. Parallèlement, la demande de maïs fourrager a continué à progresser, stimulée par l'accroissement de la demande de viande chez les ménages urbains. Dans la seconde moitié de 1994, les autorités chargées du commerce extérieur ont interdit les exportations de maïs, et en décembre, la Chine a acheté du maïs sur le marché international. En 1995, l'entreprise de commerce d'État chinoise, la COFCO, a limité les exportations de maïs et acheté du maïs sur le marché international. Les exportations de maïs sont devenues à nouveau intéressantes avec la récolte record de 1995 et le niveau très élevé des prix sur le marché international à la mi-96, lorsque le prix du maïs sur le marché intérieur s'est trouvé inférieur au prix mondial. La Chine aurait pu exporter des quantités massives à un prix élevé, mais les autorités ont choisi de limiter les exportations, et conformément aux recommandations édictées dans le système de responsabilité dit du « sac de grains », ont transféré les excédents de maïs des provinces du nord vers les régions du sud déficitaires en céréales fourragères. Avec la récolte record de 1996, l'abondance des stocks et des prix intérieurs légèrement inférieurs au prix mondial, la Chine a repris ses exportations de maïs en 1997.

... tout en devenant un importateur majeur de graines oléagineuses, d'huiles et de tourteaux

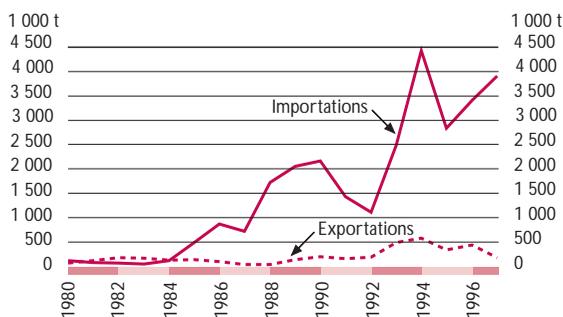
Les céréales étant en concurrence avec les oléagineux et les autres cultures pour l'occupation des terres, le prix de soutien élevé pour les céréales a entraîné une baisse de la production des quatre principaux oléagineux, et donc une diminution de la production totale d'oléagineux en 1997. Pour satisfaire les besoins intérieurs d'alimentation des animaux et de consommation humaine, la Chine doit importer de plus en plus de graines oléagineuses, de tourteaux et d'huiles. En 1997/98, les importations des trois produits ont atteint de nouveaux niveaux records. Les importations de graines oléagineuses et de tourteaux ont plus que quadruplé au cours des deux dernières années (voir graphique).

Chine : les importations d'oléagineux continuent de se développer rapidement...



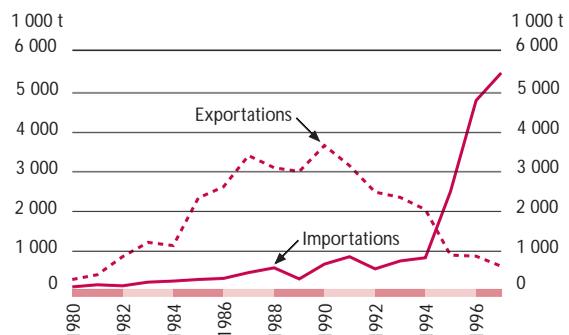
Source : OCDE.

... ainsi que des importations croissantes d'huiles végétales...



Source : OCDE.

... accompagnées par des importations de tourteaux d'oléagineux



Source : OCDE.

En 1997, le soja représentait près de 90 pour cent des importations totales d'oléagineux. En l'absence de modification des mesures visant les importations de soja, celles-ci sont appelées à s'accroître en raison de l'écart important entre les prix intérieurs et les prix sur le marché étranger. Début 1996, la Chine a annoncé la mise en place de contingents tarifaires pour plusieurs produits, dont les graines de soja. Cependant, ce système n'a jamais été appliqué, et les licences d'importation, même si elles sont accordées facilement, continuent de déterminer les échanges. Étant donné le faible niveau de la production en 1997/98, l'absence de restrictions quantitatives et le niveau bas du tarif (3 pour cent), les importations de graines de soja devraient rester importantes. En outre, les huileries détenues en participation ou à capitaux exclusivement étrangers n'ont d'autre choix que de continuer à triturer des graines pour fonctionner car il est pratiquement impossible d'obtenir des contingents d'importation d'huiles non raffinées.

Afin de réduire les importations illicites d'huile de palme, au 1^{er} janvier 1997, la Chine a ramené ses tarifs de 18 à 9 pour cent pour l'huile non raffinée, et de 18 à 12 pour cent pour l'huile raffinée. Le tarif appliqué à l'huile de palme non raffinée étant désormais inférieur à celui visant l'huile de soja, la structure des importations pourrait changer. L'huile de palme étant surcotée sur les marchés internationaux, les importations d'huile de soja ont augmenté de façon spectaculaire en 1996/97.

Les importations de coton devraient se contracter

La Chine occupe le premier rang mondial pour la production et la consommation de coton. En 1997, la production a atteint 4.25 millions de tonnes, soit une légère hausse par rapport à 1996. Cependant, les récoltes relativement abondantes des trois dernières années, conjuguées à la hausse des importations, ont entraîné un gonflement des stocks. Face à cette abondance de l'offre et afin de réduire les stocks, les autorités centrales ont élaboré un plan prévoyant une baisse des importations totales de coton, qui devraient diminuer de 30 pour cent en 1997/98.

Au cours des années précédentes, le prix peu élevé du coton importé notamment des États-Unis avait incité de nombreuses filatures à capitaux étrangers à importer leur matière première. Bien que cela soit difficile à vérifier, il semblerait que de nombreuses filatures à capitaux exclusivement chinois aient pu bénéficier illégalement de ces importations à un prix inférieur, accentuant ainsi les difficultés financières de la Compagnie chinoise de coton et jute, l'entreprise d'État chargée officiellement de la commercialisation et du stockage du coton.

Productions animales

C'est dans le secteur de l'élevage que les effets de la croissance économique rapide se feront le plus sentir. L'évolution des habitudes de consommation, et notamment l'abandon du riz et du blé au profit des produits animaux, devrait se poursuivre. Ces changements devraient avoir des répercussions majeures sur le secteur de l'élevage du pays, et la demande d'aliments du bétail. Pour faire face à la progression de la demande de viande, les éleveurs devront réaliser des gains de productivité et risquent donc de privilégier l'élevage intensif au détriment de l'élevage traditionnel pratiqué par les ménages. Cependant, dans un pays aux ressources agricoles limitées tel que la Chine, les coûts associés à l'augmentation des productions animales augmentent rapidement, ce qui rend les importations de viande plus compétitives que la production intérieure.

Situation en 1997/98

La Chine reste autosuffisante en viande bovine...

Le cheptel bovin chinois, le premier du monde, a progressé de 5 pour cent en 1997, pour atteindre 147 millions de têtes. Avec l'abattage de 3 millions de bêtes supplémentaires, la production de viande bovine s'est accrue de 9 pour cent, s'établissant à 5.4 millions de tonnes en 1997, la hausse la plus importante jamais réalisée. La production a servi pour l'essentiel à satisfaire la demande intérieure,

une petite partie – 60 000 tonnes – étant exportée. Jusqu'en 1996, Hong-Kong, Chine, était la principale destination des exportations de bœuf chinois, mais a été supplanté par la Russie au cours des deux dernières années.

La Chine importe très peu de viande bovine, environ 3 000 tonnes en 1997. Les autorités chinoises chargées de la quarantaine des animaux et végétaux ont lancé un projet pilote d'un an qui prévoyait d'autoriser les importations de viande en provenance de quelques usines sélectionnées en Australie, au Canada et aux États-Unis, à destination du marché de détail, mais jusqu'à présent, aucune importation de viande n'a eu lieu dans le cadre de ce projet en raison du taux élevé du tarif appliqué, 45 pour cent, sur lequel vient se greffer une taxe à la valeur ajoutée de 13 pour cent (tableau IV.2.2). Bien que les importations de viande bovine soient négligeables, au cours des deux dernières années, la Chine est devenue un marché en plein essor pour les abats, avec des volumes d'achats qui portent à 23 000 tonnes le total des importations de viande bovine pour 1997, tous morceaux confondus.

Tableau IV.2.2. **Tarifs douaniers sur les importations de productions animales en Chine**

En pourcentage

	Préférentiel	Normal	TVA
Bœuf	50	70	13
Porc	45	70	13
Volaille	45	70	13
Œufs	55	80	13
Beurre et fromage	65	90	17

Source : Pékin, *Manuel de déclaration douanière*, 1997.

... et en porc...

Selon les prévisions, le cheptel porcin devrait s'accroître de 5 pour cent en 1998, après une hausse de 3 pour cent en 1997. Étant donné la structure de la filière porcine chinoise, les variations du prix des céréales semblent avoir peu de répercussions sur les décisions des producteurs en matière d'effectifs.

Près de 85 pour cent des producteurs de porc chinois sont des petites unités familiales engraisant 1 à 3 porcs par an. Pour ces petits producteurs, la rentabilité économique de la production porcine n'est pas le seul facteur déterminant dans la décision de poursuivre leur activité. Les porcs sont une source d'éléments fertilisants et permettent d'utiliser efficacement les restes. De ce fait, l'influence du prix des grains sur la production de viande est beaucoup plus faible en Chine que dans les pays de l'OCDE. Par exemple, lorsque le prix du maïs a grimpé en flèche en 1996, les producteurs ont réagi en modifiant l'alimentation de leurs porcs, en leur donnant davantage de restes et de déchets verts, et en réduisant les apports d'aliments concentrés.

Le marché du porc chinois est principalement approvisionné par la production nationale et les importations sont limitées, mais elles sont en progression, notamment pour celles en provenance du Canada, le principal fournisseur de ce marché en expansion. Étant donné l'essor prévu de la production nationale, le niveau des importations devrait rester inchangé en 1998. En juin, la Chine a lancé un projet pilote d'un an autorisant les importations de viande de certaines usines implantées en Australie, au Canada et aux États-Unis. Jusqu'à présent, aucune importation de viande n'a été réalisée dans le cadre de ce projet, les importations étant soumises à un tarif de 45 pour cent, couplé à une TVA de 13 pour cent (tableau IV.2.2).

La Chine s'efforce d'améliorer ses races porcines locales avec l'aide des États-Unis et du Canada. Cette assistance a permis d'intensifier la coopération et les relations au sein de la filière. Le Conseil américain des céréales fourragères en Chine travaille avec les producteurs de porc du sud du pays afin d'accroître le rendement de leur activité par l'amélioration des races et des méthodes d'alimentation.

... mais importe de la viande de volaille de qualité inférieure via Hong-Kong, Chine

La baisse du prix des céréales fourragères en 1997 et 1998 (en février 1998, le cours du maïs s'établissait à 144 US\$ la tonne) et le fléchissement de la demande internationale se sont traduits par un accroissement de l'offre de viande de volaille sur le marché chinois. La production de poulets de chair devrait augmenter de 4 pour cent pour se situer à 6 millions de tonnes, et représenter la moitié environ de la production de viande de volaille du pays en 1998. En 1997, en raison de l'essor de la production nationale de poulets de chair en Chine, les prix ont baissé sur le marché intérieur et les importations de viande de volaille sont devenues moins concurrentielles.

Conséquence de l'offre abondante et du ralentissement de la consommation, le prix de la viande de volaille a atteint son niveau le plus bas depuis quatre ans. En 1997, le poulet de chair vif se négociait à un prix moyen d'environ 1 160 US\$ la tonne sur le marché en frais, et la viande de poulet à 1 320 US\$ la tonne. Malgré la baisse des prix, les chinois ont réduit leur consommation de viande de volaille, et diversifié leur alimentation en y incorporant des produits de la mer et des produits laitiers.

La quasi-totalité des importations de viande de volaille transitent via Hong-Kong, Chine, vers les provinces du sud du pays en plein essor économique. La majeure partie de ces importations concernent des bas morceaux (ailes de poulet) et des abats (pattes et pilons), des ingrédients importants dans le régime alimentaire traditionnel des chinois. Avec un prix à l'importation d'environ 800 US\$ la tonne caf à Hong-Kong, Chine, ces produits se négocient à un niveau bien inférieur au prix moyen de la volaille sur les marchés internationaux. Cependant, il s'agit d'un des segments les plus lucratifs pour les exportateurs de l'OCDE dans la mesure où les importateurs chinois sont prêts à payer beaucoup plus cher que, par exemple, les industries d'équarrissage aux États-Unis.

Consommation de produits alimentaires

• Grains

Les problèmes statistiques évoqués ci-dessus rendent particulièrement ardue toute évaluation objective de la situation actuelle en matière de consommation de produits alimentaires. Étant donné les problèmes évidents que posent les statistiques officielles et, pour suivre l'avis des experts, l'analyse présentée sera fondée pour une large part sur les informations recueillies lors des enquêtes auprès des ménages.

D'après les analystes du marché, la consommation chinoise de grains est passée de 430 millions de tonnes en 1995 à environ 460 millions de tonnes en 1996. Grâce à une récolte exceptionnelle en 1996, la Chine a disposé d'un petit excédent disponible pour l'exportation (Ma Xiaohe, Li Zhiqiang, Guo Shutian, Zhu Zhe). Les céréales destinées à la consommation humaine représentent 50 à 60 pour cent de la consommation nationale totale, devant les céréales fourragères (30 pour cent), le reste étant destiné à la transformation industrielle (5-7 pour cent), utilisé pour la production de semences (6 pour cent), ou encore perdu, jeté ou abîmé (10-15 pour cent).

L'évolution de la demande alimentaire est conditionnée par deux facteurs principaux. Si l'élévation des revenus et l'urbanisation croissante ont entraîné une stagnation ou une diminution de la consommation de céréales par habitant, cette tendance est plus que compensée par l'essor démographique, et le résultat est une croissance modérée de la consommation totale. Entre 1990 et 1995, la consommation directe de céréales alimentaires a progressé d'environ 1.2 pour cent, soit 0.2 pour cent par an. Une fois encore, il s'agit du résultat net de deux tendances divergentes concernant deux groupes de consommateurs. Dans les zones rurales, la consommation de céréales a augmenté de 9.2 pour cent (la consommation par habitant a diminué de 1.2 pour cent, alors que la population s'est accrue de 21.6 pour cent). Dans les villes, la consommation a diminué de 13.6 pour cent (baisse de 25.8 pour cent de la consommation par habitant et augmentation de 16.5 pour cent de la population).

• Viande

Comme il a été mentionné ci-dessus, les études menées par des experts nationaux et internationaux semblent indiquer que les statistiques officielles sur la production et la consommation de viande

Encadré IV.2.1. **Le problème des données**

De nombreuses études signalent des incohérences, des erreurs et des distorsions dans les statistiques officielles chinoises relatives au secteur agricole. Les principales sont les suivantes :

- De nombreux chiffres sur l'offre et l'utilisation des principales denrées alimentaires sont entachés d'erreurs. Du côté de l'offre, le problème le plus important est une sous-estimation majeure des superficies cultivées dans les statistiques officielles. C'est aujourd'hui un fait établi. Un recensement foncier réalisé dans les années 80 fait état de 133 millions d'hectares de terres cultivées, alors que le Bureau d'État des statistiques (SSB) ne mentionne qu'environ 96 millions d'hectares. Cette sous-estimation est due au fait que les terres cultivées servaient traditionnellement de base au calcul des impôts et des livraisons obligatoires, de sorte que les agriculteurs avaient intérêt à sous-estimer les superficies cultivées pour réduire leurs impôts et obligations de livraison.
- On parlait du principe que la sous-estimation des superficies cultivées impliquait une surestimation des rendements selon un indice de 1 pour 1, et que les récoltes annoncées correspondaient à la production effective. S'il ne fait aucun doute que les rendements effectifs sont nettement en dessous des niveaux indiqués, il semblerait qu'ils soient également supérieurs à ce que laissent entendre les statistiques foncières entachées de distorsions. De ce fait, la production céréalière réelle pourrait en fait être supérieure de quelques 50 millions de tonnes aux volumes annoncés.
- En sus du problème des données dans le secteur des productions végétales, de nombreux indices révèlent des problèmes statistiques majeurs dans les chiffres concernant l'élevage. Une comparaison des chiffres officiels relatifs à la consommation de viande et des informations tirées d'enquêtes auprès des ménages met en évidence une surestimation significative de la consommation et de la production de viande. En 1995, l'écart entre les chiffres de la consommation de viande fournis par le Bureau des statistiques et par les enquêtes auprès des ménages allait jusqu'à 165 pour cent (tableau IV.2.3) et la différence serait encore plus importante pour la viande rouge.

Tableau IV.2.3. **Enquêtes auprès des ménages contre données du SSB : différences dans la consommation de viande**

	Millions de tonnes			
	1980	1985	1990	1995
Feuilles de bilan du SSB	12.58	18.75	27.95	51.87
Enquêtes auprès des ménages	10.53	15.35	18.2	19.59
Pourcentage de différence	19	22	54	165

- Si le bilan du Bureau des statistiques surestime la consommation réelle, les enquêtes auprès des ménages tendent à sous-estimer la demande totale. Premièrement, les repas pris à l'extérieur ne sont pas pris en compte dans les chiffres, alors qu'ils représentent environ 10 pour cent de la consommation totale de viande. La population dite «flottante», soit environ 50 millions de migrants ruraux, est incluse dans le groupe des consommateurs ruraux alors que son niveau de consommation se rapproche de celui de la population urbaine, qui est supérieur. Troisièmement, les informations figurant sur le bilan sont données en équivalents poids carcasse, alors que les études de la consommation se fondent sur les achats de morceaux désossés. Enfin, les enquêtes ne tiennent pas compte de la consommation de viande par les touristes, qui ne devrait de toute façon représenter qu'une partie très réduite du total. En prenant tous ces facteurs en compte, la consommation effective de 1995 peut être estimée à environ 30 millions de tonnes, contre 52 millions de tonnes dans les statistiques officielles.
- S'il est difficile de comparer les niveaux de consommation, il est tout aussi malaisé d'interpréter leur évolution au fil du temps. Par exemple, les données transversales du Bureau d'État des statistiques issues d'enquêtes sur les dépenses et la consommation annuelles des ménages urbains indiquent clairement une progression de la consommation de toutes les denrées alimentaires. Or, les séries temporelles sur les enquêtes urbaines montrent tout aussi clairement que la consommation de céréales par habitant a diminué au cours des dix dernières années,

(voir page suivante)

(suite)

parallèlement à l'augmentation du revenu, ce qui semble indiquer que les céréales sont devenues une denrée « inférieure ». Ces chiffres révèlent également que la consommation de viande par habitant ne s'est accrue que de façon marginale. Les tendances sont les mêmes pour les ménages ruraux, mais à un niveau différent.

Ces exemples montrent l'importance de disposer de chiffres plus fiables, un point crucial pour l'élaboration de la politique nationale. A moyen terme, des informations plus précises seront essentielles pour évaluer les conséquences de l'intégration accrue de la Chine au réseau mondial des échanges. La prise de conscience de la nécessité d'un système de statistiques sans distorsion a suscité de nouvelles tentatives d'amélioration de la base de données statistiques. Avec le soutien technique et financier d'organisations internationales et de nombreux pays, dont la FAO, les États-Unis, l'Italie et le Japon, le Bureau d'État des statistiques a entrepris un recensement agricole exhaustif en 1994.

sont considérablement surestimées. En 1995, la consommation de viande était estimée à environ 30 millions de tonnes, contre 52 millions dans les statistiques du SSB, et 24 millions d'après les enquêtes auprès des ménages.

Quels que soient les volumes exacts consommés, de nombreux indices témoignent d'une progression de la consommation de viande, en particulier de viande bovine et de volaille. Dans une enquête auprès des consommateurs chinois menée par Gallup China, en 1997, 38 pour cent des ménages interrogés indiquaient avoir de la viande ou des légumes surgelés chez eux, alors qu'ils n'étaient que 13 pour cent en 1994. Dans les trois grandes villes du pays (Pékin, Shanghai et Canton), 80 pour cent des ménages interrogés disposaient de viande et légumes surgelés, et lorsque l'on y ajoute les réponses des habitants de sept autres grandes agglomérations, le chiffre est de 62 pour cent.

Les informations sur les niveaux de consommation et le comportement des différents groupes de consommateurs mettent en lumière des différences substantielles entre les zones rurales et urbaines, entre les régions, et entre les tranches à haut revenu et à faible revenu. Cependant, si l'écart entre les zones urbaines et rurales en matière de consommation de viande a tendance à se combler, il reste marqué entre les groupes à haut revenu et ceux à faible revenu. De plus, une part croissante de la population prend ses repas à l'extérieur, et consomme davantage de viande au restaurant qu'à la maison.

Évolution de la politique agricole

Mesures commerciales et de soutien

L'élaboration de la politique agricole chinoise au cours des deux dernières décennies était axée sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs : auto-approvisionnement pour les denrées de base, croissance régulière du revenu agricole, stabilité des prix alimentaires, sécurité de l'approvisionnement des villes, mais également participation aux échanges mondiaux. Malgré l'incompatibilité manifeste de certains de ces objectifs, l'orientation générale des mesures n'a guère varié au cours des vingt dernières années, même si les priorités ont été fréquemment redéfinies.

Une plus grande orientation par le marché depuis le début des années 90...

Le dernier ajustement de la politique vers une libéralisation accrue et une déréglementation des marchés agricoles a commencé en 1992, avec l'introduction de réformes visant à réduire les subventions et à améliorer l'efficacité économique des marchés céréaliers. Fin 1993, les réformes se sont accélérées, et il a été mis fin au système de rationnement des céréales. Si le système des livraisons obligatoires a été officiellement maintenu en place, les livraisons de céréales étaient achetées au prix (élevé) du marché. Le prix d'achat pour les livraisons à l'État est devenu un prix plancher qui n'est utilisé que lorsque le prix du marché lui est inférieur.

Encadré IV.2.2. Recensement agricole chinois de 1997

En janvier 1994, le Conseil d'État chinois a décidé d'entreprendre un recensement exhaustif dans l'agriculture. Les autorités ont commencé à prendre conscience de l'importance de disposer de données de base sur l'agriculture et les zones rurales pour élaborer des politiques encourageant le développement de l'agriculture, des zones rurales, et même de l'économie nationale.

Le premier recensement porte sur :

1. Le nombre et la structure des ménages ruraux et des exploitations autres que familiales.
2. L'importance et la répartition de la population rurale.
3. Les ressources foncières et leur évolution dans l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche.
4. Les effectifs et les entrées et sorties de la main-d'œuvre rurale.
5. Le stock et le flux de capital dans l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche (machines et équipement).
6. L'environnement et l'infrastructure des communautés rurales.
7. Le cadre de vie des habitants des zones rurales.
8. Les caractéristiques générales des exploitations autres que familiales.

Le Bureau d'État des statistiques (SSB) estime que le recensement nécessitera le travail de 30 000 cadres administratifs et de 6 millions d'enquêteurs. Les résultats seront publiés entre 6 et 12 mois après l'enquête. Les chiffres seront publiés à mesure de leur compilation, une pratique différente de la publication à date fixe en vigueur dans de nombreux pays. Cependant, une sélection de résultats préliminaires a déjà été présentée par M. Ming, Directeur adjoint du Bureau d'État des statistiques. Ils confirment que :

- les statistiques du SSB sous-estiment les superficies cultivées et surestiment les rendements d'environ 35 pour cent;
- les statistiques du SSB surestiment la consommation de viande, dont les chiffres exacts seront publiés peu après la fin du recensement;
- la Chine reste une économie essentiellement rurale malgré l'essor rapide et les mutations structurelles des deux dernières décennies. Les nouveaux chiffres semblent indiquer que les zones rurales représentent une part nettement plus élevée de la population active totale du pays que lors de la dernière estimation - 561 millions, contre 453, soit 24 pour cent de plus;
- les différences entre les données anciennement utilisées et les nouveaux chiffres concernant la population rurale varient considérablement entre les régions, avec des écarts de moins de 10 pour cent dans le Guangdong et le Zhejiang, et de plus de 50 pour cent dans le Xinjiang, le Liaoning et le Heilongjiang.

Le recensement permettra aux décideurs, aux chercheurs et aux investisseurs de mieux comprendre le secteur agricole chinois. Il permettra également de suivre plus précisément les effets des changements de politique, et d'améliorer le processus d'élaboration des mesures à prendre et la définition des priorités pour l'affectation des investissements publics.

... mais les autorités contrôlent toujours le secteur céréalier

Un certain nombre d'éléments ont contraint les dirigeants chinois à réaffirmer l'autorité de l'État sur les marchés céréaliers. Premièrement, en 1993/94, face aux pressions inflationnistes, les autorités ont hésité à appliquer les réformes du marché qui étaient prévues. L'accroissement du taux d'inflation était imputé à la hausse du prix des produits alimentaires, et en particulier à l'augmentation brutale du prix du riz. Apparemment, l'une des causes profondes de cette accélération de l'inflation a été l'augmentation substantielle de la masse monétaire, nécessaire pour renflouer certaines entreprises publiques peu rentables et accorder des augmentations de salaire et primes aux travailleurs dans les zones urbaines. En 1994 et 1995, des mesures anti-inflationnistes ont été instituées, notamment un contrôle des prix. Il est intéressant de noter que, malgré l'importance accordée au secteur agricole dans les

déclarations de politique officielles, lorsqu'il a fallu choisir entre l'augmentation du revenu agricole et la stabilité des prix, les dirigeants chinois ont opté pour des mesures de maintien de la stabilité des prix, c'est-à-dire pour des mesures favorables aux habitants des zones urbaines. Par ailleurs, si les réformes rurales ont permis des augmentations relativement rapides de la production céréalière dans les années 80, la progression s'est ralentie dans les années 90, et les dirigeants ont commencé à se préoccuper de la diminution des emblavures. Enfin, les analystes en Chine et à l'étranger ont commencé à mettre en doute la capacité du pays à produire suffisamment de céréales pour faire face à l'accroissement des besoins.

Le système de responsabilité des gouverneurs pour les céréales, institué en 1994...

L'inquiétude des experts chinois et étrangers a conduit les autorités à modifier la réforme des marchés et à instaurer le système de responsabilité des gouverneurs (ou politique du sac de grains, « *mi dai zi shengzhang fuzezhi* »), destiné à encourager un approvisionnement céréaliier adéquat au niveau des provinces. Si les divers instruments utilisés étaient conçus pour préserver le contrôle de l'État sur le marché céréaliier, les autorités espéraient également que la modification de la politique faciliterait le passage d'une politique fondée sur les interventions de l'État dans le système d'achats et d'approvisionnement à un système davantage axé sur le libre jeu des mécanismes du marché.

L'idée maîtresse de la nouvelle politique était d'accorder aux gouverneurs des provinces des responsabilités spécifiques concernant l'offre et la demande de céréales. Selon la situation de l'offre et l'utilisation des céréales d'une province, le gouverneur doit déterminer les excédents dont il dispose, ou le déficit. En cas de déficit, le gouverneur doit d'abord tenter d'accroître les approvisionnements en étendant les superficies emblavées, en augmentant l'offre d'intrants afin d'améliorer les rendements, et en fournissant des subventions aux producteurs de céréales. Ensuite, il doit fournir une liste des volumes et types de céréales à acheter sur le marché intérieur ou à importer. Enfin, le gouverneur achète les céréales nécessaires sur les marchés de gros nationaux, ou reçoit les céréales importées par l'intermédiaire du gouvernement central. En cas d'excédent, le gouverneur doit maintenir une production céréalière efficace et encourager les ventes de céréales aux provinces déficitaires.

... a permis d'augmenter les approvisionnements intérieurs...

Cette mesure ayant été la seule à être appliquée au cours des trois dernières années, il est difficile de parvenir à une évaluation objective et définitive. A court terme, il semble qu'elle ait permis de réaliser les objectifs de production fixés. Ainsi, les emblavures ont progressé régulièrement, passant d'à peu près 148 millions d'hectares en 1994 à environ 153 millions en 1997. Cette évolution reflète en partie l'augmentation de l'intensité de culture, passée de 1.562 en 1994 à un niveau record de 1.61 en 1996. Cette extension des superficies cultivées s'est accompagnée d'une augmentation des investissements et des quantités d'intrants utilisées. Dans 20 provinces, les investissements agricoles ont progressé d'environ 15 pour cent. En 1995 et 1996, les apports d'engrais chimiques ont augmenté de 8.1 pour cent et de 6.5 pour cent respectivement, et les quantités de pesticides appliquées sont passées de 268 000 tonnes en 1994 à 360 000 tonnes en 1995, puis à 427 000 tonnes en 1996. Cette intensification de la production sur des superficies en progression a été une des causes des récoltes exceptionnelles de 1996 et 1997.

... mais cette amélioration de l'auto-approvisionnement a un coût

Si les objectifs de production à court terme ont été respectés, le coût administratif et économique de cette réorientation de la politique est de plus en plus élevé. La politique du « sac de grains » a encouragé les agriculteurs à se concentrer sur la production de cultures céréalières extensives, une spécialisation pour laquelle la Chine ne dispose d'aucun avantage comparatif. Dans le même temps, elle a affaibli les facteurs économiques incitant les agriculteurs à se spécialiser dans des cultures horticoles à forte intensité de main-d'œuvre pour lesquelles le pays a un avantage comparatif.

Sur le plan administratif, plusieurs problèmes liés à la mise en œuvre de la politique sont apparus en 1995. Certaines régions se sont contentées d'assurer l'équilibre céréaliier au niveau local et ont pris des mesures de restriction des échanges de céréales entre unités administratives. Certains

gouverneurs ont imposé la politique aux préfectures, puis aux cantons et aux villages, par l'intermédiaire de la structure administrative, ajoutant ainsi aux coûts d'une bureaucratie comptant 4 millions d'employés et de retraités et environ 10 000 entreprises travaillant dans le secteur des céréales. De plus, les relations étroites entre le système de réserves céréalières et celui de distribution ont permis de nombreuses spéculations. Certains fonctionnaires ont vendu les céréales des greniers d'État afin de profiter du prix élevé du marché, et ont réalisé un bénéfice pour leur service, mais ont dans le même temps dégarni les réserves.

A plus long terme, la politique « du sac de grains » est susceptible d'avoir un coût élevé en termes d'externalités. Si la plupart des problèmes d'environnement de la Chine sont liés à l'industrialisation et à l'urbanisation, les subventions pour l'emploi d'engrais chimiques et de pesticides ont certainement aggravé les problèmes de pollution de l'eau et de l'air. Les subventions au titre des installations d'irrigation et de l'eau utilisée ont favorisé la surexploitation des nappes souterraines et accéléré de façon inquiétante le tarissement des nappes dans le nord du pays, qui fournit 40 pour cent de la production céréalière chinoise.

Réforme des réformes en 1998

Face à l'aggravation des problèmes économiques et administratifs, les autorités ont décidé en mai 1998 de rappeler l'importance d'un marché efficace pour l'économie céréalière du pays. Les réformes visent principalement à *i)* séparer les fonctions administratives et commerciales des services chargés de la gestion des céréales, *ii)* obliger les entreprises céréalières d'État non rentables à s'assumer, et *iii)* faire jouer la concurrence entre un nombre croissant de négociants privés sur un marché libre. La majeure partie de la récolte de céréales sera négociée sur le marché libre, et le Bureau des réserves céréalières d'État ne maintiendra les achats publics à un prix fixé administrativement que pour des volumes réduits de céréales.

Politique agraire

En Chine, les terres agricoles appartiennent à des collectifs qui les louent à leurs membres agriculteurs. Les termes des contrats de location conditionnent la rentabilité de la production agricole et, partant, la vie de communautés rurales entières. Dans le cadre du système de responsabilité des ménages, les agriculteurs louent leurs terres à l'État en échange d'une partie de la récolte – 10 à 20 pour cent actuellement – qui est vendue à un prix fixé par contrat. Le reste est destiné à l'auto-consommation ou peut être vendu sur le marché libre.

Les termes des contrats d'exploitation des terres ont été révisés à plusieurs reprises depuis le début des années 90. Les nouvelles orientations de la politique agraire définies en 1997 soulignent l'importance de la continuité et de la stabilité dans le système contractuel, et définissent les conditions d'une mobilité future des terres agricoles. Elles comprennent quatre dispositions clés :

- Les baux pour les ménages ruraux sont prorogés de 30 ans à expiration du contrat original.
- La superficie des terres définie pour la période sous contrat doit être maintenue, même si le nombre de personnes dans un ménage agricole varie.
- Le droit d'exploitation des terres peut être vendu à condition que l'utilisation de la terre reste la même. Le collectif reste propriétaire.
- Les investissements à long terme dans le maintien de la fertilité des sols et la mise en valeur de terres improductives sont encouragés.

Comme auparavant, la nouvelle politique agraire a pour principal objectif de résoudre le problème de l'insuffisance des investissements dans la base de ressources foncières en vue d'une production durable. Après seulement quelques années d'application, il est difficile de juger de son efficacité et de son efficience. D'après certaines indications, des progrès ont été réalisés, mais ils sont limités à quelques provinces. Dans certaines régions, les investissements dans les terres ont progressé après la confirmation des droits de jouissance sur des périodes relativement longues. Par exemple, dans la province de Shanxi, où le renouvellement des baux s'est passé de façon satisfaisante, les

investissements agricoles privés ont augmenté de 25 pour cent en 1995. Cependant, dans de nombreux cas, la mise en œuvre de la politique par les autorités locales a soulevé un certain nombre de problèmes. Ainsi, certains fonctionnaires ont réduit la durée des baux ou contraint les agriculteurs à les dénoncer avant la date d'expiration prévue afin d'augmenter le montant des recettes d'enregistrement. Ces écueils administratifs limitent le succès de cette réforme de la politique agraire qui vise à permettre une plus grande mobilité des terres et un accroissement de l'investissement dans la base de ressources.

Mesures de protection de l'environnement dans l'agriculture

Les autorités chinoises ont fait de la protection de l'environnement une priorité nationale depuis le début des années 90 et introduit une série de mesures, de lois et de réglementations afin de préserver la base de ressources agricoles. La nouvelle législation a pour objectif principal de limiter les effets nuisibles des activités agricoles sur l'environnement et d'encourager des systèmes de production alimentaire durables. Les mesures visent plus particulièrement à :

- Mieux protéger les terres cultivées. Ces mesures, appliquées en complément de la politique agraire, incluent la mise en place d'un système permanent de protection des terres agricoles, un système de licences pour l'utilisation de terres agricoles à d'autres fins que l'agriculture et des incitations à la mise en valeur des terres en friche.
- Accroître la production d'énergie par l'aménagement des grands cours d'eau.
- Promouvoir le reboisement pour réduire l'érosion éolienne et hydrique et lutter contre la désertification.
- Encourager des méthodes de pêche durables.
- Renforcer la lutte contre la pollution. Plus de 80 000 entreprises rurales très polluantes ont été fermées et le contrôle du déversement d'effluents agricoles dans le fleuve Huaihe et le Lac Taihu a été renforcé.
- Mettre en place des programmes pilotes d'agriculture biologique. Plus de 2 000 projets pilotes destinés à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ont été lancés dans de nombreux cantons, villes et villages.

Réforme financière dans les zones rurales

Depuis le début de la décennie, le principal objectif de la réforme du système financier rural est de rétablir le caractère coopératif des agences de crédit rural et d'améliorer l'efficacité économique des institutions financières dans les zones rurales tout en renforçant le rôle des banques commerciales d'État. Plus particulièrement, la réforme vise à :

Séparer les coopératives de crédit rural des banques agricoles et les transformer en institutions financières coopératives, gérées par les agriculteurs et à leur intention.

Transformer les banques agricoles en établissements à vocation réellement commerciale.

Fusionner les coopératives de crédit commerciales pour en faire des banques coopératives rurales.

Utiliser la banque de développement agricole remaniée et ses succursales comme institution de mise en œuvre de la politique agricole afin de financer le développement du secteur.

Participer à la création de sociétés d'assurance agricole.

Faire des fonds coopératifs ruraux, des institutions non financières fonctionnant sur le mode du secours mutuel au sein des communautés. La plupart des recommandations de réorganisation ont été appliquées sans toutefois rendre à ces établissements leur caractère coopératif.

Mesures de lutte contre la pauvreté

En février 1994, les autorités ont redéfini les grands axes de la lutte contre la pauvreté et se sont fixés l'objectif ambitieux d'éliminer la pauvreté rurale avant la fin de la décennie. En 1996, le nombre de

pauvres dans les zones rurales a été ramené de 80 millions à 65 millions, soit 5.4 pour cent de la population totale en 1996, en partie grâce aux mesures prises en 1994. Pour atteindre le but fixé en 1994, les pouvoirs publics ont étoffé le plan original en octobre 1996 en y ajoutant un certain nombre de mesures supplémentaires prévoyant notamment :

- de nouveaux transferts directs de 1.5 milliard de yuan, ainsi que des transferts d'un montant de 3 milliards de yuan destinés à des prêts bonifiés;
- des exonérations partielles ou totales de l'obligation de livraison à l'État dans le cadre des contingents céréaliers, et des exonérations d'impôt pour la création d'entreprises dans les zones rurales défavorisées;
- la mise en œuvre de projets de microfinancement, d'éradication de la pauvreté et d'amélioration de l'infrastructure sociale (*yigongdaizheng*), et des programmes de subsistance (*wenbaogongcheng*).

Programme de coopération est-ouest pour les entreprises de bourgs et de cantons (EBC)

La Chine a toujours connu d'importantes disparités régionales en matière de développement économique. Au cours des dix dernières années, l'écart traditionnel entre les régions rurales orientales et le centre et l'ouest du pays s'est creusé. La principale raison de cette évolution est la croissance relativement lente des entreprises de bourgs et de cantons dans le centre et l'ouest. Pour réduire les inégalités dans l'évolution des revenus, les autorités ont pris au cours des dernières années une série de mesures visant à multiplier les emplois ruraux, à augmenter le revenu agricole et à développer les entreprises villageoises. Les principales mesures visent à :

- intensifier la réforme des droits de propriété par la mise en place de nouveaux systèmes d'actionariat et de groupement d'entreprises pour améliorer la gestion, la structure et la rentabilité des entreprises villageoises;
- développer et appliquer des innovations technologiques en encourageant des «projets-étincelles» (*xinghuojihua*) afin d'améliorer la qualité des produits et la productivité des entreprises;
- soutenir les entreprises tournées vers l'exportation en leur accordant une plus grande autonomie en matière d'importation et d'exportation;
- encourager la centralisation des créations d'entreprises dans les bourgs et cantons afin de réaliser des économies d'échelle et soutenir le développement du secteur tertiaire dans les zones rurales;
- introduire des mesures afin de canaliser les déplacements interrégionaux de main-d'œuvre pour intégrer la population active excédentaire des zones rurales dans les centres urbains.

Une étude préliminaire des résultats semble indiquer que le programme a permis une plus grande coopération est-ouest pour la création d'entreprises. Cependant, sa mise en œuvre s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles. Premièrement, le programme nécessitait une coordination et des relations horizontales avec les politiques budgétaires, financières et commerciales, et il n'existe aucune structure institutionnelle pouvant prendre en charge cette intégration. Deuxièmement, l'insuffisance de l'infrastructure dans le centre et l'ouest du pays est un obstacle majeur au développement d'entreprises villageoises dans ces régions et à la mise en œuvre du programme de coopération est-ouest. Enfin, comme certaines autres mesures de la politique agricole chinoise, le programme de coopération est-ouest est mis en œuvre exclusivement par l'administration du pays, et n'offre pas les incitations nécessaires à l'amélioration de son efficacité.

Politique en matière d'échanges agricoles

Un certain nombre d'efforts unilatéraux de réforme montrent la détermination des autorités à libéraliser le commerce extérieur. En 1996, les droits d'importation frappant un certain nombre de produits agricoles ont été réduits. Ces droits ont été réduits d'environ 50 à 20 pour cent pour les

produits de l'élevage; de 30-50 à 15-30 pour cent pour les produits aquatiques; de 70 à 50 pour cent pour les produits laitiers; de 65 à 25 pour cent pour les œufs; de 22 à 13 pour cent pour les légumes; de 50 à 30 pour cent pour les fruits; et de 70 à 30 pour cent pour le thé. De ce fait, le tarif moyen appliqué aux produits agricoles est passé de 40.3 pour cent à 32.6 pour cent en 1996. De nouvelles réductions ont suivi en 1997, et ont ramené le tarif moyen à 20.4 pour cent.

La baisse des tarifs a été accompagnée d'une réforme des obstacles non tarifaires (licences et contingents d'importation) pour de nombreux produits. Fin 1997, le nombre de produits nécessitant une licence d'importation a été réduit à 354, répartis en 36 catégories. Cependant, les importations de 28 groupes de produits, dont la laine, le caoutchouc, le sucre, les engrais chimiques, le tabac, le coton et les huiles végétales de table restent limitées par des contingents. De plus, si les restrictions à l'exportation ont été allégées pour de nombreux produits, 114 restent soumis à un système de licences d'exportation. Si des progrès ont été accomplis par le passé dans la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, le contrôle des importations par l'État et les obstacles administratifs continuent d'entraver les échanges d'un certain nombre de produits importants.

Investissement direct étranger (IDE)

Au cours des dernières années, l'Investissement direct étranger en Chine a connu une croissance très impressionnante. En 1993, la Chine était le premier bénéficiaire d'IDE parmi les pays à faible revenu, et absorbait 27.5 milliards de US\$, soit 14 pour cent de l'IDE au niveau mondial, et 68 pour cent de l'IDE destiné aux pays d'Asie en développement. Les entrées totales de capitaux ont atteint 33.9 milliards de US\$ en 1994, 37.8 milliards en 1995, et 42.3 milliards en 1996, ce qui place la Chine au deuxième rang des bénéficiaires d'IDE. Cependant, moins de 2 pour cent seulement des sommes investies ont été consacrées à des projets agricoles (tableau IV.2.4).

Tableau IV.2.4. **Investissement direct étranger dans le secteur agroalimentaire, Chine 1979-1996**

Année	Nombre de projets			Montant engagé (millions de US\$)		
	Total	Agriculture	Part en %	Total	Agriculture	Part en %
1979-88	15 997	853	5.3	28 166	906	3.2
1989	5 779	183	3.2	5 600	121	2.2
1990	7 273	223	3.1	6 596	122	1.9
1991	12 978	325	2.5	11 977	220	1.8
1992	48 764	1 017	2.1	58 124	678	1.2
1993	83 437	1 704	2.0	111 436	1 191	1.1
1994	47 549	1 046	2.2	82 680	992	1.2
1995	37 011	903	2.4	91 282	1 736	1.9
1996	24 556	812	3.3	73 276	1 139	1.6
Total	283 344	7 066	2.5	469 137	7 105	1.5

Source : *Annuaire statistique de la Chine.*

L'IDE dans l'agriculture

L'investissement direct étranger en Chine présente un certain nombre de caractéristiques. Premièrement, il est relativement modeste si l'on considère le nombre de projets et les sommes investies. Alors que l'agriculture représente près de 20 pour cent du PIB, les projets d'investissement dans le secteur n'ont attiré que 2.2 à 2.4 pour cent de l'IDE en 1994 et 1995. Et si les dirigeants chinois clament que l'agriculture joue un rôle crucial dans le développement économique global du pays, il n'existe aucune politique d'encouragement de l'IDE dans l'agriculture. Cependant, partant d'un niveau

relativement bas, l'IDE dans l'agriculture a connu la même croissance rapide que les capitaux investis dans les autres secteurs de l'économie. Ces investissements ont bénéficié d'un certain nombre de mesures. Ainsi,

- l'augmentation de l'IDE a été déclarée « priorité absolue » ;
- en 1994, les investisseurs étrangers et nationaux bénéficiaient du même traitement ;
- des plans sont prévus pour accorder des conditions plus favorables à l'IDE.

Deuxièmement, tout comme l'IDE en Chine, l'IDE dans l'agriculture est concentré dans les régions côtières. Les provinces de Guangdong, Fujian et Shangdong, par exemple, absorbent plus de 70 pour cent de l'IDE dans l'agriculture. Troisièmement, depuis le début des années 90, l'IDE a pris le pas sur les prêts en tant que principal vecteur de fonds étrangers dans l'agriculture. Et quatrièmement, l'IDE dans l'agriculture est essentiellement destiné à des projets de transformation, dont la plupart sont à petite échelle et à court terme, les sommes engagées étant bien inférieures au montant moyen de 1 million de US\$.

La pénurie de capital reste le principal obstacle au développement du secteur. La promotion de l'IDE dans l'agriculture permettrait de surmonter cet obstacle et pourrait donc retenir l'attention des décideurs lors du processus d'élaboration des politiques. Si l'on arrive à résoudre le problème du manque de capitaux, le secteur agricole et alimentaire pourrait connaître une croissance rapide et substantielle, et fournir un ballon d'oxygène aux secteurs en amont et en aval.

Évaluation des politiques et perspectives

La croissance économique de la Chine s'est ralentie, passant de 9.7 pour cent en 1996 à 8.8 pour cent en 1997. Ce fléchissement est principalement imputable au ralentissement des dépenses d'investissement et de la consommation privée. Le chômage est en progression rapide et les perspectives de licenciements massifs dans les entreprises d'État constituent un sujet de préoccupation. Sur le plan politique, la direction collective du président Jiang Zemin a consolidé sa position. La crise financière a fait naître chez les dirigeants un sentiment d'urgence les incitant à accélérer les réformes visant les entreprises d'État, le système financier et l'administration. Pour atteindre l'objectif d'une croissance réelle d'au moins 8 pour cent en 1998, les autorités pourraient être appelées à stimuler la consommation intérieure afin de compenser le ralentissement de la croissance des exportations lié à la crise régionale. Cependant, cet objectif pourrait être hors de portée dans la mesure où les dépenses d'investissement risquent d'être limitées par la baisse des entrées d'investissements directs. A moyen terme, le défi majeur pour les dirigeants chinois sera de concilier les réformes structurelles prévues avec une croissance économique relativement forte et la création d'emplois.

Le secteur agricole dans son ensemble a connu une nouvelle année de croissance vigoureuse de la production. A l'exception du maïs et des cultures oléagineuses, la production des principaux produits agricoles s'est accrue. La production céréalière totale a dépassé 490 millions de tonnes, soit 12 millions de moins seulement que la récolte exceptionnelle de 1996/97. L'abondance des récoltes pour la troisième année consécutive a permis de remplir les greniers publics et privés et devrait permettre de dégager un excédent net exportable en 1997/98. Cependant, l'amélioration de l'auto-alimentation en céréales s'est faite au détriment de la production d'oléagineux. Conjuguée à une forte demande d'huiles végétales et de tourteaux, la baisse de la production a entraîné une hausse sans précédent des importations de graines oléagineuses et de tourteaux.

Il faut noter que la priorité accordée à la production céréalière ne tient pas compte de la préférence du marché pour les oléagineux et produits dérivés. L'urbanisation et l'élévation des revenus se traduisent par une contraction de la demande de céréales et de produits dérivés, un segment de la demande de plus en plus caractérisé par une capacité d'ajustement du revenu faible ou négative. Dans le même temps, la hausse des revenus a stimulé la demande d'huiles végétales et de viande (la demande de tourteaux oléagineux est liée à la demande de viande et de produits animaux) et fait grimper les importations de graines oléagineuses et de tourteaux à des niveaux encore jamais atteints.

Si la tendance vers une plus grande libéralisation des marchés agricoles s'est confirmée, les mesures visant à assurer l'autosuffisance en céréales continuent à dominer l'économie céréalière du pays. La production de céréales continue à augmenter, mais il ne fait aucun doute que le programme de responsabilité des gouverneurs y a contribué pour une large part. Il est toutefois de plus en plus évident que ce succès a un coût élevé. Le travail administratif associé est de plus en plus lourd, et les interventions bureaucratiques ne permettent que rarement d'orienter l'utilisation des ressources selon l'avantage comparatif. De plus, l'extension des superficies cultivées grâce à la mise en exploitation de terres marginales, l'augmentation des apports d'engrais chimiques et de pesticides, ainsi que le développement de l'irrigation ont ajouté aux problèmes d'environnement et risquent de compromettre l'exploitation durable de la base de ressources à long terme.

La prise de conscience des problèmes administratifs, économiques et écologiques pourrait contribuer à lever certaines des réglementations qui pèsent encore sur le secteur céréalière. Une nouvelle série de réformes est prévue pour 1998. Si les détails de ce programme ne sont pas encore connus, ces nouvelles mesures devraient tenir compte de la nécessité du libre jeu des mécanismes du marché, encourager l'entrée du secteur privé dans le secteur de la distribution des céréales, et réduire les interventions du secteur public dans l'économie céréalière du pays.

En 1997, le processus de réforme engagé au cours des dernières années s'est poursuivi dans de nombreuses branches de l'agriculture. La réforme vise notamment à encourager des pratiques agricoles durables, la mobilité des terres, mais également la mobilité de la main-d'œuvre rurale, par des initiatives créatrices d'emplois dans les entreprises villageoises. A mesure que le processus de réforme de la politique intérieure se poursuivra, les échanges de produits agricoles entre les régions excédentaires et déficitaires du pays seront de plus en plus régis par les mécanismes du marché. Parallèlement à la libéralisation des marchés intérieurs des produits, les efforts de déréglementation des marchés des facteurs et intrants se sont poursuivis. En 1998, la suppression du monopole d'État pour la distribution d'engrais chimiques a marqué le pas le plus important dans cette direction.

La libéralisation des marchés agricoles internes a été accompagnée par une réduction des mesures aux frontières, qui devrait se poursuivre. En 1998, les mesures tarifaires et non tarifaires ont été réduites pour un large éventail de produits, souvent dans des proportions substantielles. Malgré ces efforts, les tarifs appliqués à de nombreux produits agricoles restent prohibitifs, et plus important, l'État continue à réglementer les importations de nombreux produits, à la fois par des restrictions quantitatives (contingents) et des licences à l'importation.

3. INDE

Aperçu général de l'évolution de l'économie et de l'agriculture indiennes

Depuis 1991/92, l'Inde est engagée dans un processus graduel de réformes structurelles et macro-économiques. Dans la mesure où son économie demeure relativement isolée et très réglementée, elle ne s'est guère ressentie des conséquences immédiates et à court terme de la crise financière asiatique, contrairement à d'autres pays qui l'ont subie de plein fouet. Néanmoins, la baisse de la demande d'exportations en Asie de l'Est a déjà des effets. L'évolution à moyen et long termes sera très sensible à la politique qu'appliquera le nouveau gouvernement élu en mars 1998.

L'explosion démographique se greffe aux contraintes qui imposent d'inscrire la croissance économique dans la durée. Plus de 300 millions de personnes sont sous-alimentées aujourd'hui encore, ce qui donne toute sa dimension à la question de la sécurité alimentaire, et l'Inde abrite un quart des habitants les plus pauvres de la planète. La croissance du PIB et de la production agricole brute est plus rapide que la croissance démographique. Cette dernière s'est ralentie, mais le nombre d'habitants qui viennent s'ajouter chaque année à la population reste alarmant. D'après les prévisions, l'Inde pourrait franchir le seuil du milliard d'habitants au tournant du siècle et ravir à la Chine sa position de pays le plus peuplé du monde au cours du XXI^e siècle. Selon différents calculs, l'augmentation qu'enregistrera la demande de produits agricoles dans les vingt prochaines années sera imputable à hauteur de 40 pour cent à ces deux pays⁴.

Les résultats économiques se sont sensiblement améliorés entre 1992 et 1996...

Pour résorber de graves déséquilibres budgétaires et commerciaux, l'Inde a lancé en 1991 un programme de stabilisation et de libéralisation économiques. Les fruits de ces efforts ne se sont pas fait attendre, comme l'attestent les taux de croissance de 6.0, 6.9 et 7.0 pour cent enregistrés pendant les trois exercices budgétaires de 1994 à 1997⁵. Au cours de la période 1991/92-1995/96, et en regard des cinq années qui ont précédé les réformes, l'expansion économique s'est globalement accélérée mais en plus, l'épargne intérieure a fait un bond, passant à 25.6 pour cent du PIB. Fin mars 1996, la dette extérieure s'élevait à 99 milliards de US\$, le rapport dette/PIB étant ramené de 41 pour cent en 1991/1992 à environ 29 pour cent en 1995/96.

La croissance du secteur manufacturier a progressée de près de 2 pour cent par an par rapport aux cinq années précédentes. Les exportations et les importations ont progressé rapidement, aussi bien en valeur qu'en pourcentage du PIB. Néanmoins, la part de l'Inde dans le commerce mondial, à savoir moins de 2 pour cent, est aujourd'hui plus réduite encore qu'en 1950, juste après l'accession à l'indépendance. Le solde de la balance des paiements s'est nettement amélioré, à la faveur de la réduction du déficit commercial et de celui des opérations courantes. Le déficit budgétaire de l'État fédéral, en proportion du PIB, a lui aussi été en grande partie comblé. L'inflation est de l'ordre de 4.5 pour cent depuis quelques années, alors qu'elle atteignait environ 11 pour cent en 1994/95 et 16 pour cent en 1991/92. Au cours de la période considérée, l'Inde a adopté de nouvelles mesures dans plusieurs domaines (suppression des autorisations dans l'industrie, investissement étranger, politique commerciale, secteur financier et marchés des capitaux, notamment) dans le but d'ouvrir son économie. Le secteur agroalimentaire, en grande partie exclu du processus de réforme économique, a affiché une croissance d'environ 3.5 pour cent par an au cours des deux périodes, inférieure à celle de tous les autres secteurs.

... mais la croissance du PIB, dernièrement, est en deçà des prévisions...

A partir de 1994/95, un bémol a été mis aux réformes dans leur ensemble. Comme on l'avait craint, le taux de croissance de 7 pour cent ne s'est pas révélé tenable : selon les estimations, l'augmentation du PIB aurait été limitée à 5 pour cent pendant l'année budgétaire 1997, alors que les pouvoirs publics avaient déjà révisé leurs prévisions à la baisse en cours d'exercice, à 6 pour cent contre 7 pour cent initialement. D'après les évaluations, le taux d'inflation se serait inscrit à la hausse en 1997, atteignant 6.5 pour cent. La croissance industrielle, ainsi que celle des exportations, se sont tassées. Le rythme des réformes s'est d'autant plus ralenti que l'État a cédé aux demandes de hausse des salaires dans le secteur public et de subventions en faveur de l'agriculture et de l'industrie, et que le programme de désengagement de l'État (c'est-à-dire de privatisation) a pris du retard. La léthargie de l'économie tient principalement à des problèmes structurels qui n'ont pas été résolus : les infrastructures physiques restent inadaptées, le niveau de protection élevé, le secteur public prédominant, les ressources humaines gravement sous-développées, le secteur financier inefficace et la politique agricole inchangée.

... et les perspectives de reprise sont compromises par les événements récents

Des facteurs exogènes liés à la crise financière asiatique assombrissent les perspectives de croissance pour 1998, en partie à cause de la baisse de la demande d'exportations chez les voisins de l'Inde en Asie de l'Est, mais aussi en raison du renforcement de la compétitivité de leurs exportations suite à la dévaluation de leur monnaie. En outre, les événements survenus dans les pays d'Asie de l'Est alimentent le sentiment de rejet qu'inspire la mondialisation en Inde, et militent en faveur du repli sur soi (*swadeshi*). De plus, les effets des sanctions économiques décidées par le Japon et les États-Unis, principalement, après les essais nucléaires effectués par l'Inde en mai 1998, de même que la réaction immédiate des marchés financiers, parasitent les paramètres à partir desquels les politiques sont arrêtées.

Des mesures de redressement appropriées pourraient avoir des retombées positives inattendues

A plus de 41 roupies contre un dollar, la monnaie indienne a atteint son plus bas niveau historique à la suite de la dégradation de sa cote de crédit, elle-même due à la menace de diminution des

entrées de capitaux imputables aux prêts des institutions multilatérales, à l'aide internationale, aux investissements de portefeuilles étrangers et aux financements extérieurs en général. Cela bénéficiera à certaines exportations, mais la dépréciation de la monnaie va entraîner une augmentation du prix de certaines importations, au détriment des secteurs qui en dépendent, et du service de la dette extérieure. Le relèvement des taux d'intérêt destiné à défendre la roupie risque lui aussi de susciter une hausse du service de la dette et de ralentir l'activité économique; tout ceci tend à remettre en question la stratégie de l'Inde, qui projetait de s'intégrer progressivement à l'économie mondiale. Toutefois, les sanctions économiques ont d'ores et déjà déclenché l'adoption de nouvelles mesures propices à l'ouverture du marché, telles que la suppression de procédures qui faisaient obstacle à plusieurs projets d'investissements étrangers en suspens.

L'importante contribution de l'agriculture à l'économie indienne...

La contribution de l'agriculture au PIB est passée de 35 pour cent en 1980/81 à 30 pour cent en 1993/94, l'Inde demeurant la quatrième puissance agricole du monde en valeur. Le fort potentiel du pays, en l'occurrence, réside dans sa taille et dans ses ressources naturelles, abondantes et variées. L'étendue des terres arables (180 millions d'hectares) et l'existence d'un climat favorable à l'agriculture donnent à l'Inde un avantage naturel dans le domaine agricole. Ce vaste potentiel productif, qui pourrait accroître la croissance économique et réduire la pauvreté, est loin d'être totalement exploité.

... ne bénéficie pas à la population du secteur

Alors que le poids de l'agriculture dans le PIB, pour conséquent qu'il soit, diminue, la contribution du secteur à l'emploi est passée de 60.5 pour cent en 1981 à 64.8 pour cent en 1991 et s'établit actuellement à 66 pour cent. Si le recul de l'agriculture dans le PIB total reflète la croissance plus rapide des secteurs secondaire et tertiaire, l'augmentation constante de sa part dans l'emploi indique que les revenus de près des deux tiers des habitants du pays ne profitent pas de l'expansion économique. Il conviendrait donc d'accroître la productivité du secteur agricole et de créer de nouvelles sources de revenus.

La stratégie récemment adoptée par les pouvoirs publics accorde explicitement la priorité à l'agriculture

En janvier 1997, le Conseil national du développement a retenu un objectif de croissance du PIB de 7 pour cent par an pour le neuvième plan quinquennal (1997-2002), baptisé «La croissance dans la justice et l'égalité sociales», la contribution du secteur agroalimentaire devant s'élever à 4.5 pour cent par an. Pour la première fois, un plan quinquennal arrête des objectifs précis dans le domaine agricole :

- « priorité à un développement agricole et rural propice à une production adaptée, à l'emploi et à l'éradication de la pauvreté;
- accélération du rythme de croissance de l'économie, assortie de prix stables;
- sécurité alimentaire et nutrition adéquate pour tous, notamment pour les secteurs vulnérables de la société. »

Production agricole⁶, consommation alimentaire et secteurs en amont et en aval

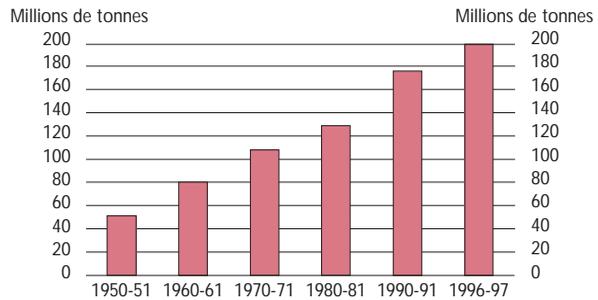
Secteur des productions végétales en 1997/98

La révolution verte s'est traduite par une augmentation importante de la production de céréales alimentaires, qui a pratiquement quadruplé au cours des cinquante dernières années. Grâce à l'application efficace des résultats de la recherche et aux efforts concertés de l'administration centrale et des États, l'Inde est parvenue à surmonter les profondes pénuries constatées au début des années 60, qui se sont traduites par de très graves famines après les deux grandes sécheresses de 1965/66 et 1966/67. De surcroît, les systèmes de production agricole ont été renforcés, à telle enseigne que la production de céréales alimentaires n'a pas connu de diminution aussi brutale que dans les années 60 lorsque les conditions météorologiques se sont révélées défavorables.

La superficie en céréales alimentaires est à peu près constante depuis 1994/95 : elle est passée à 125 millions d'hectares, soit une augmentation de seulement 1 million d'hectares. La production est quant à elle passée de 191 millions à 199 millions de tonnes en 1996/97. Le rendement par hectare est désormais de 1 601 kg, contre 1 546 kg auparavant.

Dans la période qui a suivi l'accession à l'indépendance, le rythme de progression annuelle de la production de céréales alimentaires (2.5 pour cent) était légèrement supérieur à celui de la croissance démographique (2.1 pour cent). Pendant les années 80, il a culminé à 3.7 pour cent. Néanmoins, son ralentissement à 1.8 pour cent dans les années 90 a suscité des inquiétudes. L'augmentation de la production ces deux dernières années a inversé la tendance.

Révolution verte en Inde : gains spectaculaires de la production de céréales alimentaires



Source : OCDE.

Blé et céréales secondaires

C'est le blé qui affiche la progression la plus spectaculaire, sa production ayant été multipliée par onze depuis 1950 et culminant à 68.7 millions de tonnes en 1997/98. La majeure partie de ce volume, c'est-à-dire, pour 1997/98, 85 pour cent de la production ou 70 pour cent de l'offre totale y compris les stocks, est destinée à l'alimentation humaine. Cette même année, les stocks d'État représentaient à eux seuls 5 millions de tonnes. Plus élevé qu'en 1996/97 (3.7 millions de tonnes), ce chiffre est en baisse sensible par rapport au niveau atteint en fin de campagne 1995/96 (9.1 millions de tonnes).

D'après certaines informations⁷, l'État a l'intention de maintenir ses achats de blé au niveau de 1997/98, soit 9.3 millions de tonnes. Le prix d'achat est passé de 475 roupies la tonne en 1997/98 à 510 roupies en 1998/99. Aux fins de distribution publique, qui nécessite 11 millions de tonnes, et de reconstitution des stocks régulateurs, la production nationale doit être complétée par des importations. Dans le cas du blé, ces dernières étaient de l'ordre de 2.25 millions de tonnes en 1997/98 et devraient augmenter en 1998/99. Le retard pris par une importante livraison prévue dans le cadre d'un contrat d'importation négocié par le précédent gouvernement va avantager les céréaliers nationaux, qui auront vendu une forte proportion de leur production lorsque le blé étranger arrivera. Néanmoins, d'après les prévisions, la récolte devrait tomber à 64.5 millions de tonnes en 1998/99, en raison de semis tardifs imputables aux pluies survenues en début d'hiver, des dommages causés aux cultures par les averses de grêle et de la réduction des superficies ensemencées.

En 1997/98, la production de maïs a atteint 9 millions de tonnes et celles de millet et de sorgho 10.5 millions de tonnes chacune. Dans l'ensemble, les céréales secondaires ont totalisé 31.4 millions de tonnes au cours de cette campagne, soit une diminution par rapport à la précédente.

Riz

Le riz, avec le blé, représente environ 30 pour cent de la production agricole de l'Inde. La production de paddy, qui a quadruplé depuis 1950, a atteint 123 millions de tonnes en 1997/98, soit une augmentation de 2 millions de tonnes par rapport à 1996/97. L'Inde est le second producteur après la Chine et l'accroissement de la production dans ces deux pays, en 1997/98, compense le déclin de la production indonésienne. Début 1998, les stocks constitués à partir des achats de l'État étaient d'environ 11.4 millions de tonnes, contre 12.9 millions en 1997. Les exportations de riz ont été libéralisées en 1994. Les exportations de riz usiné ont été divisées par plus de deux, passant à 1.6 million de tonnes en 1997 contre 3.6 millions de tonnes auparavant, mais l'Inde a conservé sa place de cinquième exportateur mondial.

Oléagineux : la révolution jaune

La production et le rendement des oléagineux tels que les arachides, le soja, le colza et la moutarde ont sensiblement augmenté, alors que les superficies plantées sont demeurées relativement stables au cours de la période 1994/95-1996/97 et auraient diminué en 1997/98. Pour neuf oléagineux, la superficie est passée de 25 millions à 27 millions d'hectares entre 1994/95 et 1996/97, tandis que la production passait de 21 millions à 25 millions de tonnes. En 1997/98, la qualité des productions de soja et le colza a pâti des conditions météorologiques défavorables au moment de la récolte. Malgré une production nationale importante, l'Inde est encore importatrice nette d'oléagineux et ses importations devraient augmenter en 1998.

Fruits et légumes

L'Inde est le principal producteur de fruits et légumes du monde. Sa production annuelle s'élève à 110 millions de tonnes, dont seulement 1.3 pour cent est transformé en vue d'une commercialisation. La majeure partie de la production est destinée à la consommation intérieure, mais l'Inde est un important exportateur de fruits tropicaux, notamment en direction de l'UE et du Proche-Orient. La mangue est un bon exemple des problèmes rencontrés par le secteur des fruits et légumes, mais aussi de son potentiel.

En termes d'échanges internationaux, la mangue occupe la deuxième place au classement des fruits tropicaux et l'Inde en est le plus gros producteur (quelque 50 à 60 pour cent de la production mondiale en année normale). Avec une production de près de 11 millions de tonnes obtenue sur 1.136 million d'hectares, l'Inde n'aurait représenté que 15 pour cent des exportations mondiales en 1997, alors que ses ventes à l'étranger (27 000 tonnes) étaient en augmentation de 8 pour cent par rapport à la saison précédente. Si les conditions météorologiques étaient favorables, les exportations pourraient atteindre 45 000 tonnes d'ici l'an 2000. Les exportateurs réclament d'ailleurs l'aide de l'État pour stimuler les exportations indiennes vers les principaux marchés étrangers. Cependant, les mauvaises conditions climatiques, aggravées par l'absence de techniques post-récolte performantes, font prendre du retard à la récolte actuelle, qui devrait être en baisse sensible (7 millions de tonnes en 1997/98). La hausse de 30 à 50 pour cent des prix de gros intérieurs dont font état les prévisions risque d'entraîner une augmentation identique des prix à la consommation. De nouveaux grands vergers de manguiers étant en cours de création, la productivité pourrait doubler et atteindre 15 tonnes par hectare, à condition toutefois que les exploitants adoptent des méthodes scientifiques appropriées.

Sucre

La canne à sucre est la seule matière première utilisée par l'industrie sucrière indienne. Entre 50 et 60 pour cent de la production de canne sont destinés à la fabrication du sucre. La production indienne a culminé à 282 millions de tonnes en 1995-96, mais la superficie a diminué l'année suivante en raison de retards de paiements des transformateurs aux exploitants. L'Inde reste le troisième producteur de sucre derrière l'UE et le Brésil, la production de sucre brut ayant atteint, d'après les estimations, 13 millions de tonnes en 1997, contre 14.7 millions en 1996 et 18 millions en 1995. Selon les prévisions, le phénomène climatique El niño pourrait engendrer des sécheresses susceptibles de porter atteinte aux récoltes de canne en Asie, y compris en Inde. Depuis trois ans, le pays détient les plus importants stocks de sucre du monde. On prévoit une légère augmentation de la consommation de sucre par habitant dans les 5 à 7 années à venir.

Thé

L'Inde est le plus grand pays producteur et consommateur de thé du monde. Malgré des conditions météorologiques défavorables, la production serait passée à 800 000 tonnes en 1997, contre 780 000 tonnes l'année précédente. D'après les estimations, les exportations auraient également augmenté en 1997, après s'être établies à 154 000 tonnes en 1996, soit une diminution de 5.5 pour cent,

en raison de la hausse de la consommation nationale. Les prix ont augmenté, en vertu de la baisse des rendements enregistrés dans les autres pays producteurs. Une nouvelle augmentation des exportations de thé est prévue en 1998. Le phénomène El niño devrait avoir des effets mitigés sur la production indienne de thé, différents d'une région à l'autre.

Coton et jute

L'Inde est le troisième producteur mondial de coton, derrière les États-Unis et la Chine. Les textiles en coton représentent environ 5 pour cent de la valeur totale de la production du secteur manufacturier structuré, et ont fourni un emploi à un million de personnes en 1995/96. L'artisanat local (métiers mécaniques et à bras) constitue un important vivier d'emplois. Les vêtements en coton représentent 15 pour cent des échanges mondiaux dans le secteur de l'habillement. Plusieurs mesures de protection peu judicieuses empêchent la modernisation de l'industrie indienne du coton et le renforcement de sa compétitivité. La production de coton a augmenté de 8 pour cent par rapport à 1995/96, passant à 2.975 millions de tonnes, mais elle devrait retomber à 2.8 millions de tonnes en 1997/98 en raison des conditions météorologiques et d'une attaque de nuisibles. L'Inde demeure importatrice nette et ses importations devraient atteindre 600 000 balles en 1997/98. En apportant les modifications idoines à sa politique, elle pourrait tirer parti de son potentiel à l'exportation dans ce domaine et créer des emplois en proportion.

Avec 1 764 millions de tonnes, soit la moitié de la production mondiale en 1997/98, l'Inde est aussi le premier producteur mondial de fibres (jute, kénaf et fibres du même type). Néanmoins, elle n'est que le deuxième exportateur mondial en volume, loin derrière le Bangladesh. On estime qu'en 1998/99, les récoltes de jute dans ces deux pays seront inférieures de 30 à 35 pour cent à celles de 1997/98, les exploitants ayant accordé la préférence au riz et aux oléagineux, jugés plus rémunérateurs. En effet, à la suite de la récolte exceptionnelle de 1997/98, les prix de vente ont chuté et n'ont pas permis de couvrir les coûts. La mousson favorable (*kharif*) prévue pour 1998/99 devrait améliorer la productivité et la qualité malgré la réduction des surfaces.

Tabac

L'Inde est le quatrième producteur mondial de tabac. Il est utilisé dans la fabrication de cigarettes et de « beedis ». Cette activité emploie 5 pour cent de la main-d'œuvre totale du secteur manufacturier. En 1993/94, elle mobilisait ainsi 37 millions de personnes dans plus de 4 200 établissements.

Secteur des productions animales

Dans les années 90, les productions animales ont considérablement progressé en Inde par rapport aux décennies précédentes, surclassant les céréales alimentaires. La production de lait, d'œufs, de viande et de poisson enregistre un taux de croissance de 5 à 10 pour cent. Pour atteindre l'auto-suffisance en lait, en poisson, en viande et en œufs, l'Inde s'est fixé comme objectif de croissance annuelle minimum 5.54, 6.25 et 5.5 pour cent respectivement d'ici 2001.

Le pays possède l'un des plus grands cheptels du monde (environ 22 pour cent du total) et représente ainsi 16 pour cent des effectifs mondiaux de bovins, 55 pour cent des effectifs de buffles et 20 pour cent des effectifs de caprins.

Le secteur de l'élevage représente entre 6 et 8 pour cent du PIB. En 1995/96, la valeur brute de sa production s'élevait environ à 827 milliards de roupies, contre 3 150 milliards pour l'ensemble de l'agriculture. Le cheptel bovin, actuellement évalué à 230 millions de têtes, joue un rôle important dans les segments les plus pauvres du secteur agricole : force motrice pour le travail du sol, il est aussi une source de biogaz (gaz issu des déjections animales) utilisé pour la cuisson des aliments et l'éclairage.

Tableau IV.3.1. **Inde : inventaire du cheptel, évolution de 1951 à 1992**

	Millions de têtes		
	1951	1992	1992/1951 variation en %
Bovins	155	205	32.3
Buffles	43	84	95.3
Moutons	39	51	30.8
Chèvres	47	115	144.7
Porcs	44	13	-70.5
Volailles	77	307	298.7

Lait : la révolution blanche

La production de lait, qui se montait à 17 millions de tonnes en 1950/51, est passée à 68 millions de tonnes en 1996/97 puis, d'après les estimations, à 71 millions de tonnes en 1997/98. Le volume de lait disponible par habitant est quant à lui de 197 grammes par jour en 1995/96, contre 124 grammes en 1950/51. Cette augmentation soutenue de la production laitière est due à plusieurs programmes de développement du cheptel bovin lancés par les autorités centrales ou les États, de même qu'au programme d'aide aux victimes des inondations. L'Inde est ainsi devenue le deuxième producteur de lait derrière les États-Unis et devrait prendre la première place au classement d'ici la fin de ce siècle. La production et la transformation du lait ont longtemps été assurées par les ménages, jusqu'à ce que le mouvement coopératif industrialise et libéralise le secteur laitier, et stimule la concurrence. En mars 1997, il existait environ 74 300 coopératives laitières organisées, regroupant plus de 9.4 millions de familles d'exploitants. En 1996/97, en vertu des programmes, l'État a acheté en moyenne 12.3 millions de kilogrammes de lait par jour.

Consommation alimentaire

D'après la cinquième étude quinquennale (1993/94) sur le niveau et la structure des dépenses de consommation, les dépenses mensuelles par habitant dans l'Inde rurale, soit 281 roupies, se décomposent de la manière suivante : 178 roupies en moyenne pour l'alimentation (68 roupies pour les céréales, 56 roupies pour le lait et les produits laitiers, les légumes et les huiles alimentaires, etc.) et 103 roupies pour les autres postes. Dans les zones urbaines, elles se montent à 458 roupies et se répartissent comme suit : 251 roupies pour l'alimentation (64 roupies pour les céréales, et 90 roupies pour le lait et les produits laitiers, les légumes et les huiles alimentaires, etc.) et 208 roupies pour les autres postes. L'évolution des dépenses moyennes et de la structure de la consommation montre que dans l'ensemble de l'Inde, l'importance relative des céréales a diminué aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. La part de certains groupes de denrées alimentaires, notamment le lait et les produits laitiers et les fruits et légumes, a augmenté dans les deux catégories de population. La consommation de produits alimentaires transformés demeure extrêmement faible.

Secteurs en amont et en aval

La production de céréales alimentaires, d'oléagineux et de quelques autres grands produits végétaux a augmenté au fil des années grâce à plusieurs mesures adoptées par l'administration centrale ou les États, des entreprises du secteur privé et des exploitants progressistes. Des semences de qualité satisfaisante sont produites, distribuées et livrées au moment opportun. La National Seeds Corporation (NSC) et la State Farms Corporation of India (SFCI) mettent en œuvre des programmes de multiplication des semences de céréales, de légumineuses, d'oléagineux, de pommes de terre et de plantes textiles et fourragères. En outre, 13 sociétés publiques, 20 organismes certificateurs officiels, 96 laboratoires publics d'essai, mais aussi des entreprises privées participent au développement et à la production de semences de qualité dans le pays.

La consommation d'engrais (NPK) progresse régulièrement au fil des ans. De 0.03 million de tonnes en 1960/61, elle est passée, en termes d'éléments fertilisants, à 5.5 millions de tonnes en 1980/81, puis à 12.5 millions de tonnes en 1990/91. En 1995/96, elle a atteint 13.9 millions de tonnes. Le recours à d'autres intrants tels que les pesticides, le crédit agricole et la mécanisation des exploitations contribuent tous trois à l'augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture. Les secteurs produisant des intrants tels que des semences, des engrais et des machines se sont considérablement développés. La production nationale d'engrais ne satisfait pas la demande. La capacité de production totale d'engrais azoté est passée de 0.2 million de tonnes en 1950/51 à 4.59 millions de tonnes en 1980/81. Dans les années 80, à la faveur de la mise en service de plusieurs grandes usines d'engrais fonctionnant au gaz, la capacité de production totale d'engrais azoté a doublé, passant à 9.44 millions de tonnes en décembre 1996. En mars 1995, on dénombrait 20 unités de production d'urée dont la capacité installée totale était de 16.65 millions de tonnes par an. Les 30 unités de fabrication d'engrais composés affichaient quant à elles une capacité totale de 7.77 millions de tonnes. Les entreprises du secteur public assurent 38 pour cent de la production d'éléments fertilisants, celles du secteur privé 44 pour cent et les coopératives 48 pour cent.

En aval, le secteur agroalimentaire fabrique surtout des produits prêts à consommer ou prêts à cuire tels que les pâtes, les produits à base de cacao et de boulangerie, les biscuits, etc. Il a beaucoup progressé depuis le début des années 90. Dans le dessein d'attirer les investissements étrangers, tout projet de participation n'excédant pas 51 pour cent du capital est automatiquement approuvé, sauf dans les domaines d'activité réservés aux petites entreprises. Le secteur n'est plus soumis aux autorisations, sauf dans le cas de la bière, des spiritueux et des vins. L'industrie de cuisson est probablement l'activité de transformation la plus importante en Inde, et sa production augmente régulièrement : d'après les estimations, le pays posséderait 65 000 boulangeries et fabriquerait environ 1.1 million de tonnes de biscuits. Au 1^{er} janvier 1997, on y dénombrait 812 moulins à cylindres.

L'Inde étant un grand producteur d'oléagineux, le secteur des huiles y est très développé et compte des installations de transformation primaires, notamment des unités de décortilage ou d'écosage, des presses en continu, etc., mais aussi des raffineries d'huile végétale, des unités d'extraction au solvant et des unités de fabrication de vanaspati. Néanmoins, l'industrie de transformation des oléagineux est techniquement et économiquement inefficace et souffre de la mauvaise qualité des infrastructures, notamment en ce qui concerne les installations portuaires et les dispositifs de commercialisation.

Échanges agricoles, politique commerciale et relations commerciales

En 1996/97, les exportations agricoles ont représenté 210 milliards de roupies au total, soit environ 18 pour cent de l'ensemble des exportations indiennes. Depuis quelques années, le poids de l'agriculture dans les exportations totale augmente régulièrement. Par ailleurs, les importations de produits agricoles se sont montées à 53 milliards de roupies en 1996/97, soit 3.4 pour cent des importations totales. Ces dernières années, l'agriculture a représenté entre 2.7 et 5 pour cent de l'ensemble des importations.

Les produits d'exportation sont les céréales alimentaires, le tabac, la noix de cajou, les tourteaux, le sésame, la graine de guizotia, l'arachide, les boissons, les extraits de graines oléagineuses, la laque en écailles, le sucre et la mélasse. S'y ajoutent depuis quelque temps certains produits de l'horticulture et de la floriculture, des produits de la mer, des produits alimentaires transformés et des préparations à base de viande. Cela étant, l'Inde ne représente que 1 pour cent du commerce mondial de produits agricoles.

Les pouvoirs publics accordent une attention particulière aux exportations agricoles au motif qu'elles sont susceptibles d'entraîner un accroissement des revenus et des recettes en devises, et de contribuer à la lutte contre le chômage. Pour stimuler leur développement, ils privilégient le soutien à l'amélioration des infrastructures et la mise en place d'un dispositif de mesures pertinentes. Des réformes ont ainsi été adoptées pour renforcer la compétitivité et la viabilité des exportations agricoles. La politique de taux de change, respectueuse du marché, va aussi dans ce sens. La réduction des

droits d'importation sur les biens d'équipement, notamment ceux destinés aux serres, et le matériel et les machines nécessaires à l'industrie agroalimentaire, de même que l'octroi de crédits à l'exportation, participent de la même volonté. Certaines des restrictions pesant sur les exportations agricoles ont été supprimées. Celles qui demeurent ne s'appliquent plus qu'à un éventail limité de produits et seules quelques marchandises font encore l'objet d'autorisations ou de restrictions quantitatives.

De tous les accords commerciaux portant sur l'agriculture, le plus important a trait aux échanges de sucre entre l'État indien et l'Union européenne. L'Inde n'est signataire d'aucun autre accord commercial spécifique aux produits agricoles. Néanmoins, l'agriculture constitue souvent un volet des accords commerciaux bilatéraux conclus par le pays avec ses partenaires. L'Inde exporte du thé en Russie, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis, en Allemagne, aux États-Unis, aux Pays-Bas, etc., et du café vers la Russie, l'Italie, l'Allemagne, les États-Unis et le Japon. Les États-Unis, le Royaume-Uni, Singapour, le Japon et les Émirats arabes unis sont les principaux clients du pays pour les épices. Les exportations de produits de la mer sont destinées principalement au Japon, aux États-Unis, aux Émirats arabes unis, à la Chine, au Royaume-Uni et à Hong-Kong, Chine. Le riz basmati est acheté par l'Arabie Saoudite, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Émirats arabes unis, les autres types de riz par la Russie, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, le Sri Lanka, le Bangladesh et les États-Unis. Singapour, la Chine, l'Indonésie, la Corée et le Japon sont les principaux débouchés pour les tourteaux.

Conséquences des accords de l'OMC pour l'agriculture indienne

En tant que membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Inde a signé le dernier accord de 1994, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, qui porte entre autres choses, pour la première fois, sur les échanges dans les secteurs de l'agriculture, des services et des technologies, sur les investissements étrangers et sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Aux termes des dispositions de ce dernier accord, l'Inde a choisi de protéger ses obtentions végétales au moyen d'une législation *sui generis* (et non de brevets). Sa participation à l'OMC améliore l'accès aux technologies susceptibles d'accroître la productivité des exploitants indiens. La mise en œuvre de l'accord sur l'agriculture est censée créer des incitations favorables au développement des exportations indiennes : celles de riz, de fruits, de légumes et de produits de la mer sont en augmentation, et d'après les prévisions, elles devraient continuer de progresser à la faveur de l'application des dispositions de l'OMC.

Considérée comme un pays en développement par l'Organisation, l'Inde n'est pas tenue de réduire son support à l'exportation de produits agricoles dans la mesure où il restait sous le plafond de 10 pour cent (niveau *de minimis* en ce qui concerne les mesures commerciales faussant le marché appliquées par les pays en développement) pendant la période de base. L'Inde était également exonérée de s'engager à garantir d'autres formes d'accès à son marché. De surcroît, l'Inde n'a pas été tenue de réduire ses droits de douane, car les dispositions relatives à la balance des paiements ne lui étaient pas favorables au cours de la période de base. Néanmoins, les États-Unis, le Japon, l'Australie et certains pays de l'Union européenne ont récemment fait valoir que ces dispositions n'étaient plus défavorables à l'Inde et qu'en conséquence, il conviendrait qu'elle convertisse ses restrictions quantitatives en tarifs consolidés. Le Canada, les États-Unis, l'Union européenne, la Suisse et la Nouvelle-Zélande ont tenu des consultations relatives à l'article XXII avec l'Inde concernant la libéralisation des restrictions de la balance des paiements. Le Japon s'est joint en tant que troisième partie. Le Canada, l'Union européenne, l'Australie, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et le Japon ont conclu chacun un accord bilatéral avec l'Inde concernant la suppression de ses restrictions quantitatives. Les États-Unis et l'Inde n'ont pas réussi à établir un accord bilatéral et les États-Unis ont réclamé la création d'un panel de l'OMC. S'ils obtenaient gain de cause, l'Inde appliquerait probablement les droits d'importation suivants, avec l'approbation de l'OMC, pour protéger ses agriculteurs : huile alimentaire, 300 pour cent; denrées alimentaires transformées, 150 pour cent; produits non transformés, 100 pour cent.

Évolution de la politique agricole

Structure et taille des exploitations

La taille moyenne des exploitations est passée de 1.69 hectare en 1985/86 à 1.55 hectare en 1990/91. Le nombre d'exploitations petites ou dont les terres n'ont qu'un rendement marginal est passé de 76 pour cent en 1985/86 à 78 pour cent en 1990/91. Le reste des terres est détenu par 5 pour cent de la population. Pratiquement toutes les exploitations (99 pour cent) sont des propriétés privées appartenant à des particuliers. Les exploitations commerciales produisent principalement du thé, du café, du caoutchouc, de la canne à sucre et du tabac. Les petites exploitations pratiquent surtout l'agriculture de subsistance et produisent des céréales; elles dégagent peu d'excédents commercialisables, voire pas du tout, sauf dans certains États. La structure de la propriété a changé au cours des cinquante années qui ont suivi l'accession à l'indépendance. Dans de nombreux États, les réformes foncières ont soustrait les terres aux grands propriétaires pour les confier aux exploitants. Cependant, compte tenu des plafonds prévus dans la loi sur la réforme foncière, les réformes n'ont pas permis de distribuer beaucoup de nouvelles superficies aux paysans sans terres. En outre, la loi sur le remembrement n'a pas été appliquée et le régime des successions a entraîné une subdivision et un morcellement des propriétés foncières. Les principaux problèmes, en matière de structure et de taille des exploitations, sont liés au morcellement des terres et à l'absence de remembrement.

Crédit agricole

Le crédit agricole est essentiel au maintien ou à l'accroissement de la production et de la productivité agricoles. Toutefois, les petits exploitants ont peu accès au crédit et de nombreuses contraintes institutionnelles et réglementaires rendent inefficace le système de financement de l'agriculture, au demeurant en cours de réforme depuis 1994/95. Un dispositif multiforme composé de coopératives, de banques commerciales et de banques rurales régionales s'est constitué en réseau pour accorder des prêts aux agriculteurs. En proportion des besoins globaux du secteur agricole, les crédits publics totaux distribués par ce réseau ont augmenté, mais les programmes de prêts assortis de conditions favorables relevant de l'offre ont toujours le pas sur les systèmes de financement de l'agriculture obéissant à la demande.

Au total, les prêts consentis par les organismes habilités augmentent depuis plusieurs années. Le montant des crédits accordés à l'agriculture en 1992/93 était de l'ordre de 152 milliards de roupies, contre 286 milliards en 1996/97. Les projections annuelles établies aux fins du neuvième plan sont les suivantes :

Année	Milliards de roupies
1997-98	334
1998-99	386
1999-2000	448
2000-01	521
2001-02	608
Total	2 297

Pour soutenir le développement de l'agriculture, le système de crédit doit subir de nouvelles restructurations. De nombreuses banques coopératives ne sont pas viables financièrement, notamment à cause de la mise en œuvre du Plan d'allègement de la dette de l'agriculture en 1990. Ainsi, pour assainir sa situation financière, un dispositif de revitalisation de la Structure coopérative de crédit est en cours d'élaboration et devrait être mis en œuvre dans le cadre du neuvième plan. Le montant des ressources nécessaires à ce projet est provisoirement estimé à 67 milliards de roupies environ. Améliorer l'accès des exploitations petites ou à rendement marginal et des autres secteurs défavorisés aux institutions de crédit est l'un des principaux objectifs de la politique agricole nationale.

Par ailleurs, en vertu des priorités fixées par le Programme de prêts en faveur de la production, la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) a assoupli les règles concernant la participation minimum et les conditions minimums de redressement, pour que les régions les plus pauvres du pays, y compris le Nord-Est, soient couvertes.

Politiques de soutien interne

Après examen des dépenses publiques estimées en faveur de l'agriculture en 1994/95, la Banque mondiale les a réparties en trois catégories⁸ : près de 40 pour cent d'entre elles ont revêtu la forme de subventions, 22 pour cent ont été affectés au filet de sécurité et 38 pour cent à l'amélioration de la productivité (contre 60 pour cent en 1981/82). Les dépenses publiques en faveur de l'agriculture ont atteint 685 milliards de roupies (2 milliards de US\$) en 1994/95, soit 28 pour cent du PIB agricole et 8 pour cent du PIB total, sans que cela ne se traduise par une amélioration appréciable des résultats du secteur. Les États sont constitutionnellement responsables de l'agriculture et la proportion des subventions qui leur incombe augmente. Ceux dont les recettes fiscales sont les moins élevées et dont la population pauvre est plus nombreuse disposent de moins de ressources. L'expérience montre que les subventions, très largement utilisées en Inde, ne sont pas correctement ciblées et échoient souvent à des bénéficiaires à qui elles ne sont pas destinées. Outre le fait qu'elles pèsent sur le budget, elles perturbent l'affectation des technologies, faussent la répartition des cultures et crée des déséquilibres dans la distribution des éléments fertilisants lors de l'application des engrais. Les effets à long terme de politiques des prix inadaptées, peuvent compromettre la viabilité de l'agriculture.

Soutien des prix et des revenus

Une politique de stabilisation des prix agricoles a été formulée et mise en œuvre pour que l'augmentation de la productivité et de la production ne se traduise pas par une baisse des prix du marché au détriment des exploitants. Les agences para-étatiques achètent sur le marché certains produits agricoles concernés par le dispositif des prix de soutien minimums, dans le but d'encourager les agriculteurs à accroître la productivité et la production.

A l'heure actuelle, les exploitants et les ouvriers agricoles ne bénéficient d'aucune couverture sociale sous forme de pensions en Inde.

Soutien aux intrants

Les prix de l'eau et de l'électricité sont très subventionnés en Inde. Les exploitants acquittent une somme insignifiante pour utiliser l'eau des canaux d'irrigation. L'absence de tarification appropriée peut entraîner des gaspillages ou encourager les cultures exigeantes en eau dans des régions sous-optimales. D'après les estimations, les grandes et moyennes installations du pays devraient pouvoir, idéalement, irriguer 58.5 millions d'hectares. Environ 200 projets d'irrigation entrent dans le cadre des Programmes de développement du périmètre irrigable, qui a pour but de faciliter l'accès des exploitants aux ressources en eau d'irrigation. Il existe actuellement 54 Programmes de développement du périmètre d'irrigation dans le pays.

Les pouvoirs publics subventionnent la fourniture d'électricité aux exploitations agricoles à hauteur de 3.5 milliards de US\$ par an. Il s'agit du poste le plus important parmi les différentes aides, mais la qualité et la fiabilité de la fourniture d'électricité sont souvent médiocres. Les prix des intrants agricoles tels que les semences et les engrais augmentent tous les ans, de même que ceux des machines agricoles comme les tracteurs, les motoculteurs, les batteuses ou les semoirs. Occasionnellement, l'achat d'engrais fait l'objet de subventions, qui ne s'accompagnent pas toujours de l'assistance technique nécessaire à leur application en bonne et due forme.

Dans le cadre de la lutte contre les ravageurs et les maladies, les pouvoirs publics mettent en œuvre trois dispositifs phytosanitaires, à savoir le plan de lutte intégrée contre les ennemis des cultures, le système de surveillance des acridiens et le dispositif de quarantaine des plantes et des semences. Le plan de lutte intégrée contre les ennemis des cultures prévoit le suivi des ravageurs, stimule la lutte biologique contre ceux-ci, organise des démonstrations et des formations, diffuse des informations sur les techniques à utiliser et encourage également le recours à des pesticides moins dangereux, notamment d'origine végétale (à base de margousier) et biologiques, aux phéromones et à d'autres substances biochimiques pour lutter contre les ennemis des cultures. Dans le cadre du système de surveillance et de lutte contre les acridiens, l'Organisation de prévention des infestations

acridiennes combat les criquets sur le terrain sur une superficie de 0.2 million de kilomètres carrés, dans la zone désertique protégée du Rajasthan et dans certaines parties du Gujerat et de l'Haryan. Le dispositif de quarantaine des plantes et des semences met en œuvre les dispositions de la loi sur les insectes nuisibles et les ravageurs, ainsi que celles du décret réglementant la quarantaine des plantes, y compris les fruits et les semences (réglementation des importations en Inde), destinées à éviter l'introduction dans le pays d'ennemis des cultures, de maladies et de plantes adventices qui y sont inconnus jusqu'à présent.

Machinisme agricole

La mécanisation des exploitations est l'un des aspects essentiels des programmes adoptés par les pouvoirs publics dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques disponibles. Ainsi, l'État met l'accent sur la promotion et la généralisation d'outils et de machines agricoles modernes, et il accorde une aide financière aux exploitants pour qu'ils achètent des tracteurs, des motoculteurs, et d'autres équipements. Les infrastructures nécessaires aux essais des machines agricoles et à la formation des exploitants et de la main-d'œuvre ont été développées, afin que les équipements soient entretenus et utilisés efficacement.

Les agriculteurs indiens peuvent désormais se procurer des tracteurs et d'autres outils et machines fabriqués dans le pays et économes en carburant. Les exploitations disposent maintenant d'environ 0.81 kW/hectare contre 0.26 kW/hectare au début des années 70. Les ventes de tracteurs et de motoculteurs sont passées de 139 831 et 6 316 en 1990/91 à 220 937 et 15 000 en 1996/97. Les outils et machines agricoles ne sont pas soumis au contrôle des prix. Les tracteurs dont le moteur n'excède pas 1 800 cm³, les motoculteurs et les outils agricoles en sont également exemptés.

Autres mesures de soutien

A ce jour, les activités de commercialisation se sont principalement concentrées sur les produits agricoles, notamment sur les fruits et les légumes. Depuis peu, la culture et la commercialisation des fleurs font l'objet d'une attention particulièrement vigilante compte tenu du fort potentiel de ces produits à l'exportation et de leur nature très périssable.

Un Dispositif général d'assurance des cultures est en vigueur depuis 1985. Il apporte un soutien financier aux exploitants dont la récolte est victime d'une sécheresse, d'une inondation ou d'une calamité de ce type. Le système est subordonné aux superficies et aux crédits. Entre sa création et 1995/96, 52,41 millions d'exploitants ont été couverts, pour une superficie de 89 millions d'hectares. L'administration centrale apporte une aide matérielle et financière aux gouvernements des États lorsqu'ils doivent prendre des mesures de secours et de réhabilitation après une catastrophe naturelle.

Les dépenses de l'État en faveur de la recherche agricole sont extrêmement élevées. Leur niveau par rapport à la valeur de la production agricole et leur distribution entre les différents produits et régions sont la clé de l'augmentation de la production, de l'efficacité de la répartition des efforts de recherche et du partage des avantages de la productivité de l'agriculture. Néanmoins, après avoir augmenté de plus en plus vite dans les années 70, à la suite de la révolution verte, les dépenses publiques annuelles en faveur de la recherche et de l'enseignement agricoles ont vu leur progression ralentir à partir du milieu des années 80 et oscillaient autour de 0.5 pour cent du PIB de l'agriculture au début des années 90. Le neuvième plan prévoit une dotation de 1 pour cent.

Vulgarisation agricole

Le système public de vulgarisation est en cours de restructuration. L'accent est mis sur les technologies fondées sur les connaissances, dans le but d'améliorer les compétences des exploitants. De par leur nombre (100 000) et leur rayon d'action, les employés du système devraient continuer de jouer un rôle déterminant dans la diffusion des technologies. Le vaste secteur des exploitations petites ou à rendement marginal et des paysans sans terres devrait continuer à bénéficier des services des employés du réseau public de vulgarisation. Les autres secteurs participant à la vulgarisation et aux

transferts de technologie – organisations non gouvernementales, organisations d'exploitants, sociétés, etc. – sont censés apporter un complément aux activités du secteur public dans ce domaine. Les techniques nécessaires pour s'adresser à l'ensemble des systèmes agricoles sont intensives en connaissances. Les mécanismes de vulgarisation devront obéir aux besoins des exploitants et prendre en considération les spécificités locales et la diversité des cultures. Les secteurs public et privé ont tous deux un rôle à jouer dans la mise sur pied d'un système qui tienne compte de la demande et qui soit interactif.

Politiques environnementale et de développement rural

Dans la mesure où près des trois quarts de la population vivent dans les campagnes, le pays ne mettra jamais trop l'accent sur le développement rural. Il va de soi que l'augmentation de la production agricole y contribue, mais il est tout aussi important, pour améliorer la qualité de la vie, de fournir des services minimums à cette catégorie de la population. En Inde, les foyers ruraux tirent la majeure partie de leurs revenus de l'agriculture, de l'élevage, de la production laitière, de l'horticulture, etc. Les autres revenus proviennent des programmes de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'emploi rural mis sur pied par les pouvoirs publics. Les activités non agricoles (fabrication de beedis, tissage, artisanat, etc.) sont parfois aussi des sources de revenus importantes dans les foyers ruraux. Après avoir constaté que les secteurs les plus défavorisés de la société ne récoltaient pas automatiquement les fruits de la croissance économique, l'État a décidé d'intervenir directement et de prendre des mesures de redistribution spéciales à l'intention des catégories les plus vulnérables. Tout en encourageant le développement des infrastructures en vue d'améliorer la productivité et le développement social dans les zones rurales, les pouvoirs publics attaquent de front la pauvreté dans les campagnes et apportent une assistance aux plus indigents, au moyen de programmes leur permettant d'accumuler des actifs, de générer des revenus et d'accéder à des emplois salariés.

Aide aux régions défavorisées

Les États du Nord-Est de l'Inde sont défavorisés par leur situation géographique. Il leur est difficile de se procurer des semences, des engrais et plusieurs autres intrants à des prix raisonnables, car le coût du transport est élevé. L'acheminement des semences et des engrais dans ces régions et dans les autres zones montagneuses est donc subventionné. De même, la fourniture de plusieurs autres intrants bénéficie de subventions. La Commission de planification souligne la nécessité de réserver 10 pour cent des fonds prévus par les programmes définis dans le Plan central à l'intention exclusive des régions défavorisées et notamment des États du Nord-Est, c'est-à-dire l'Assam, le Meghalaya, le Manipur, le Tripura, le Nagaland, l'Arunachal Pradesh et le Mizoram.

Évaluation et perspectives

Pour porter un jugement sur les politiques actuelles et les perspectives de l'agriculture en Inde, il convient de garder à l'esprit que l'environnement économique dans lequel le secteur doit se développer est en évolution. L'économie indienne fait l'objet de réformes aux termes desquelles les politiques macroéconomiques sont modifiées et le secteur industriel restructuré. L'effort de réforme semble s'être relâché ces dernières années, mais il faut espérer que le nouveau gouvernement, récemment élu, prendra des mesures énergiques pour relancer le processus d'ajustement. En outre, une nouvelle dimension est apparue à la faveur de la création de l'Organisation mondiale du commerce, dont les pays membres, y compris l'Inde, se sont engagés, mais de façon progressive, à s'ouvrir aux marchés mondiaux.

Malgré le ralentissement de l'expansion économique en 1997/98, les pouvoirs publics maintiennent leur objectif de croissance du PIB à 7 pour cent par an, et d'inflation, à un chiffre. La croissance démographique, qui s'est établie à plus de 2 pour cent ces trente dernières années, devrait être ramenée à 1.56 pour cent. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, en pourcentage de la population totale, diminuera probablement. En 1997, le taux de chômage atteignait 1.89 pour cent, soit légèrement moins qu'en 1994 (2.01 pour cent). En valeur absolue, les chiffres sont alarmants, dans la mesure où la population totale est très nombreuse.

Le secteur agricole indien a parcouru beaucoup de chemin. Il est passé de l'agriculture de subsistance, à l'époque de l'accession à l'indépendance, à l'agriculture commerciale. A certains égards, il est en train d'évoluer de manière à exploiter les débouchés offerts par les marchés mondiaux. La production de céréales alimentaires a beaucoup progressé à la suite de la révolution verte. Culminant à plus de 199 millions de tonnes en 1996/97, elle a presque quadruplé par rapport au niveau qu'elle atteignait à l'époque de l'accession à l'indépendance (51 millions de tonnes). De gros progrès ont notamment été accomplis en ce qui concerne la production de blé (69 millions de tonnes contre seulement 6 millions de tonnes au début des années 50). Le pays est désormais loin des sécheresses dévastatrices du milieu des années 60, pendant lesquelles la survie de la population dépendait parfois entièrement de l'aide alimentaire internationale.

Les stocks régulateurs de céréales alimentaires ont contribué à surmonter les sécheresses de 1979/80 et 1987/88. Bien que la croissance démographique n'ait pas ralenti, elle reste inférieure à la progression de la production de céréales alimentaires (2.5 pour cent par an). La diversification de l'agriculture en direction des cultures commerciales à valeur ajoutée est la première étape vers l'intégration graduelle de l'Inde aux marchés mondiaux. Le pays est aujourd'hui le premier producteur mondial de fruits et légumes. En ce qui concerne le lait, il se situe au deuxième rang.

En dépit de ces progrès, les pouvoirs publics savent qu'ils doivent se garder de tout triomphalisme. La sécurité alimentaire reste un problème crucial en Inde, où 300 millions de personnes souffrent de sous-nutrition et où il faudra alimenter plus d'un milliard d'habitants au XXI^e siècle. L'agriculture indienne est entrée dans l'ère de l'après-révolution verte et les considérations environnementales doivent nécessairement être prise en compte dans les futures stratégies de développement. Les problèmes de culture en zone aride devront être surmontés rapidement pour réduire la pauvreté de manière significative. L'agriculture est confrontée à des défis majeurs : elle doit accroître sa production de manière durable et améliorer les revenus des exploitants pour satisfaire les besoins alimentaires des ménages, tout en conservant la base de ressources naturelles. Il convient d'appréhender, de maîtriser et de disséminer rapidement les nouvelles techniques agricoles issues des biotechnologies et des technologies de l'information pour relever ces défis.

Le secteur agricole demeure essentiel au développement socio-économique de l'Inde. Il fournit des céréales alimentaires à 940 millions d'Indiens et des matières premières aux industries agroalimentaires du pays. L'agriculture est le moyen de subsistance des deux tiers de la population environ. Près de 30 pour cent du PIB du pays proviennent de ce secteur, qui fournit des emplois dans les zones rurales. Son potentiel de créations d'emplois est d'ailleurs énorme, à condition d'investir plus, d'améliorer les infrastructures, de diffuser plus rapidement les pratiques et les techniques de production plus performantes, et de mettre en œuvre un cadre politique adapté et ciblé.

D'après les objectifs, la valeur des moyens de production agricoles est censée augmenter de 4.5 pour cent par an. Néanmoins, l'écart entre la production agricole et la demande devrait continuer de se creuser au XXI^e siècle. Le succès de l'Inde dans le domaine agricole doit beaucoup aux lourds investissements de l'État dans l'irrigation et dans la recherche, et, surtout, aux subventions à l'achat d'intrants. D'après les perspectives à long terme, l'agriculture indienne devrait être en mesure de satisfaire la demande nationale de produits alimentaires. Elle devrait aussi pouvoir se recycler en partie, au détriment des céréales alimentaires et au profit des produits à valeur ajoutée plus élevée, et conserver à l'Inde sa position de petit exportateur net de produits agricoles.

NOTES

1. 416 millions de caisses de 40.8 kg.
2. Ces analyses ont été menées à l'aide du modèle GTAP, un modèle d'équilibre général mis au point par Thomas W. Hertel et ses collaborateurs à l'Université de Purdue aux États-Unis.
3. L'accord prévoit une réduction progressive des droits, qui s'achèvera en 2006, année où sera intégralement appliqué le TEC.
4. *Le monde en 2020. Vers une nouvelle ère mondiale*, OCDE, 1997.
5. En Inde, l'année budgétaire va du 1^{er} avril au 31 mars.
6. Informations tirées des chiffres fournis par le gouvernement indien et du *Rapport sur le marché des produits 1997-98*, FAO, Rome, 1998.
7. Voir *Financial Times*, mercredi 15 avril 1998, Commodities and Agriculture, Shortfall forecast in wheat harvest.
8. *India: Five Years of Stabilisation and Reform and the Challenges Ahead*, Banque mondiale, 1996.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, D.W. and VOGEL, R.C. (1997), *Rural Finance in Romania*, Report for IMCC, Arlington, VA.
- AUBERT, C. (1998), *Food Consumption and Food Production in China, Statistical Uncertainties, Educated Guesses, Reasoned Optimism*, paper presented at a Conference of the School of Oriental and African Studies, Londres, février 1998.
- Banque mondiale (1997), *At China's Table, Food Security Options*, Washington, D.C.
- CSAKI, C. and LERMAN, Z., «Land Reform in Ukraine. The First Five Years», *World Bank Discussion Paper*, n° 371, Banque mondiale, Washington, D.C., 1997.
- The Economist (1998), «China's Economy, East Asia's Whirlwind Hits the Middle Kingdom», *The Economist*, février 1998, pp. 63-65.
- The Economist Intelligence Unit, 1998, *Country Report China, Mongolia*, 4^e partie, 1997.
- FAO (1998), *Food Outlook, Current Production and Crop Prospects*, février 1998, Rome.
- GALBI, D. (1995), *The Significance of Credits and Subsidies in Russian Agricultural Reform*, Policy Research Working Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- GOW, H.R. and SWINNEN, J.F.M. (1997), *Agribusiness Restructuring, Foreign Direct Investment and Hold-up Problems in Agricultural Transition*, paper presented at the 54th Seminar of the EAAE, Food Processing and Distribution in Transition Economies : Problems and Perspectives, Institute of Agricultural Development in Central and Eastern Europe (IAMO), Halle, Allemagne, 7-9 décembre.
- HORCICOVA, M. (1997), *Financing of Agricultural Sector in the Czech Republic*, paper presented at the Expert Meeting on Agricultural Finance in Transitional Economies, OCDE, Paris, 18-19 février 1997.
- LIU, J. (1998), *Foreign Direct Investment in China*, paper prepared for the Workshop on Agricultural Policies in non-Member Economies, OCDE, Paris, mars 1998.
- Millennium Institute (1998), *The Strategy and Action Project for Chinese and Global Food Security*, Final Report of the 18-19 February 1998, Working Meeting, Washington, D.C.
- OCDE (1998a), *L'accord Mercosur entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay : conséquences pour les marchés et les échanges de céréales et de produits animaux*, Paris (à paraître).
- OCDE (1998b), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 1998*, Paris.
- OCDE (1998c), *Agricultural Policies in the Baltic Countries*, Proceedings of the Parnu Seminar held in September 1997, Paris.
- OCDE (1998d), *China : Review of Recent Developments in Agricultural Policies, Markets and Trade*, Paris.
- OCDE (1998e), *Examen des politiques agricoles : Fédération de Russie*, Paris.
- OCDE (1998f), *Perspectives économiques de l'OCDE 63*, chapitre III, Évolution dans un certain nombre de pays non membres de l'OCDE, Paris.
- OCDE (1997a), *Politiques agricoles dans les pays en transition : suivi et évaluation 1997*, Paris.
- OCDE (1997b), *L'agriculture brésilienne : évolution récente des politiques et perspectives des échanges*, Paris.
- OCDE (1997c), «Questions relatives aux marchés et aux politiques des secteurs des céréales et de l'alimentation animale en République Populaire de Chine», Paris.
- OCDE (1997d), *Examen des politiques agricoles : République slovaque*, Paris.
- OCDE (1996a), *Examen des politiques agricoles : Estonie*, Paris.
- OCDE (1996b), *Examen des politiques agricoles : Lettonie*, Paris.
- OCDE (1996c), *Examen des politiques agricoles : Lituanie*, Paris.
- Russian European Centre for Economic Policy (RECEP), *Russian Economic Trends*. Monthly update, Moscou, 3 avril 1998.

State Statistical Bureau (SSB), *China Statistical Yearbook*, plusieurs numéros.

STIGLITZ, J. (1993), « Incentives, Organisational Structures and Contractual Choice in the Reform of Socialist Agriculture », in Bravemann, A., Brooks, K. and Csaki, C., *The Agricultural Transition in Central and Eastern Europe and the Former USSR*, Publications de la Banque mondiale.

SWINNEN, J.F.M. and GOW, H.R. (1997), *Agricultural Credit Problems and Policies During the Transition to a Market Economy in Central and Eastern Europe*, Policy Research Group Working Paper No. 6, Department of Agricultural Economics, Katholieke University Leuven, Louvain, Belgique.

SZABÓ, M. (1997), *Policies for the Development of the Agricultural Finance System : Focusing on the Hungarian Experience*, paper presented at the Expert Meeting on Agricultural Finance in Transitional Economies, OCDE, Paris, 18-19 février 1997.

UNDP (1996), *Human Development Report for Brazil*, chapitres 1 et 2, New York, 1996.

USDA (1998), *FAS Attaché Reports*, Brésil.

USDA (1997), *China : Situation and Outlook Series*, WRS-97-3, juin 1997, Economic Research Service, Washington, D.C.

VON PISCHKE, J.D. (1991), *Finance at the Frontier. Debt Capacity and the Role of Credit in Private Economy*, EDI Development Studies, Publications de la Banque mondiale.

YEATS, A. (1997), « Does Mercosur's Trade Performance Raise Concerns About the Effects of Regional Trade Arrangements? », *Policy Research Paper No. 1729*, Banque mondiale, février 1997.

ANNEXE STATISTIQUE

Partie I

**TABLEAUX DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
(PECO)**

Tableau annexe I.1. **PECO : production, 1989-1998**

	PIB ¹ (%)									
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²	1998 ³
Albanie	9.8	-10.0	-27.7	-7.2	9.6	8.3	13.3	9.1	-7.0	10.0
Bulgarie	-1.9	-9.1	-8.4	-7.3	-1.5	1.8	2.1	-10.9	-6.9	3.0
Croatie	n.d.	-6.9	-19.8	-11.1	-0.9	0.6	1.7	4.3	4.5	4.5
Estonie	8.1	-6.5	-14.0	-14.3	-8.6	-1.8	4.3	4.0	9.0	5.5
Lettonie	6.5	2.9	-10.5	-34.9	-14.8	0.6	-0.8	2.8	6.0	6.0
Lituanie	3.3	-3.3	-13.1	-34.0	-27.1	1.0	3.0	4.2	6.0	6.0
Roumanie	-5.8	-5.6	-12.9	-8.8	1.5	3.9	7.1	4.1	-6.6	0.0
République slovaque	1.1	-2.5	-14.5	-6.5	-3.7	4.9	6.8	6.9	6.0	4.0
Slovénie ⁴	-1.8	-4.7	-8.9	-5.5	2.8	5.3	4.1	3.1	3.2	3.5
Pays Membres de l'OCDE⁵										
République tchèque	4.5	-1.2	-14.2	-7.1	-0.9	2.6	6.4	3.9	1.0	2.0
Hongrie	0.7	-3.5	-11.9	-4.3	-2.3	2.9	1.5	1.3	4.4	4.5
Pologne	0.2	-11.6	-7.0	2.6	3.8	5.2	7.0	6.1	6.9	5.8

n.d. : non disponible.

1. Variation du PIB.

2. Provisoire.

3. Prévision.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.2. **PECO : chômage, 1989-1998**

	Chômage ¹ (%)									
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²	1998 ³
Albanie	7.3	9.8	9.1	26.5	22.3	18.3	12.9	12.9	13.6	n.d.
Bulgarie	n.d.	1.7	11.1	15.3	16.4	12.8	10.8	12.5	13.7	14.0
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	15.3	14.8	14.5	14.5	15.9	16.6	16.6
Estonie	n.d.	n.d.	n.d.	1.7	1.9	5.1	5.0	5.5	4.6	n.d.
Lettonie	n.d.	n.d.	n.d.	2.3	5.8	6.5	6.6	7.2	7.0	n.d.
Lituanie	n.d.	n.d.	0.3	1.1	1.6	4.5	7.3	6.2	6.7	n.d.
Roumanie	n.d.	n.d.	3.0	8.2	10.4	10.9	9.5	6.3	8.8	10.0
République slovaque	n.d.	1.6	11.8	10.4	14.4	14.8	13.1	12.5	12.5	n.d.
Slovénie ⁴	2.9	4.7	8.2	11.4	14.4	14.4	13.9	13.9	14.4	n.d.
Pays Membres de l'OCDE⁵										
République tchèque	n.d.	0.8	2.8	2.6	3.5	3.2	2.9	3.5	5.0	6.0
Hongrie	n.d.	1.4	7.5	12.7	12.1	10.4	10.4	9.9	8.7	8.0
Pologne	n.d.	6.3	11.8	13.6	16.4	16.0	13.3	12.4	11.3	10.1

n.d. : non disponible.

1. Données officielles.

2. Provisoire.

3. Prévision.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.3. **PECO : inflation, 1989-1998**

	Inflation ¹ (%)									
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²	1998 ³
Albanie	0.0	0.0	100.0	226.0	85.0	23.0	6.0	12.0	40.0	10.0
Bulgarie	n.d.	50.6	473.7	79.5	63.9	121.9	32.9	310.8	579.0	20.0
Croatie	n.d.	609.5	123.0	665.5	1 517.5	97.6	3.7	3.5	4.0	5.2
Estonie	n.d.	32.8	232.0	1 075.9	89.8	41.7	28.9	14.8	12.5	8.0
Lettonie	n.d.	11.0	125.0	951.0	35.4	26.3	23.1	13.1	7.0	7.0
Lituanie	2.1	9.0	383.0	1 163.0	188.7	45.1	35.7	13.1	8.4	7.0
Roumanie ⁴	n.d.	105.1	222.8	199.2	295.5	61.7	27.8	56.9	151.0	40.0
République slovaque	4.9	10.6	61.2	10.0	23.2	11.7	7.2	5.4	6.4	6.0
Slovénie ^{4, 5}	1 306.0	549.7	247.1	92.9	22.9	18.3	8.6	8.8	9.4	8.0
Pays Membres de l'OCDE⁶										
République tchèque	1.4	9.7	56.6	11.1	20.8	10.0	9.1	8.8	8.5	12.0
Hongrie	17.0	28.9	35.0	23.0	22.0	18.8	28.2	21.7	18.3	14.9
Pologne	251.1	585.8	70.3	43.0	35.3	32.2	21.6	18.5	13.2	10.5

n.d. : non disponible.

1. Pourcentage de variation des prix à la consommation, fin d'année.

2. Provisoire.

3. Prévision.

4. Pour la Slovénie et la Roumanie, le taux d'inflation est un taux annuel moyen avant 1991 et un taux de fin d'année à partir de 1991.

5. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

6. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.4. **PECO : population, taux de change et solde de la balance des opérations courantes et des finances publiques, 1994-1997**

	Population (millions)			Taux de change (moyenne annuelle par \$US)				Solde de la balance des opérations courantes (en pourcentage du PIB)				Solde budgétaire (en pourcentage du PIB)			
	1990	1996	1997	1994	1995	1996	1997	1994	1995	1996	1997	1994	1995	1996	1997
Albanie	n.d.	3.50	3.40	94.7 Leks	92.8 Leks	104.5 Leks	148.7 Leks	n.d.	n.d.	n.d.	9.0	-7.5	-7.5	-10.2	-15.0
Bulgarie	8.98	8.34	n.d.	54.3 Leva	67.2 Leva	176.2 Leva	1 676.5 Leva	-3.1	-0.8	0.9	7.2	-6.0	-6.0	-10.4	-2.9
Croatie	4.51 ¹	4.49	4.49	5.99 HRK	5.23 HRK	5.43 HRK	6.16 HRK	0.7	-9.5	-7.6	-8.0	0.6	-0.8	-0.2	-1.5
Estonie	1.58	1.48	1.46	12.96 EEK	11.5 EEK	12.04 EEK	13.87 EEK	-7.0	-5.0	-9.8	-13.0	2.8	-0.9	-1.5	-0.2
Lettonie	2.67	2.48	2.46	0.56 Lats	0.53 Lats	0.55 Lats	0.58 Lats	-3.0	-4.0	-8.2	-7.0	-1.7	-2.9	-1.2	0.0
Lituanie	3.71	3.71	3.71	4.0 Litas	4.0 Litas	4.0 Litas	4.0 Litas	-2.0	-10.0	-9.2	-10.0	-1.0	-2.3	-2.0	-1.2
Roumanie ²	23.21	22.60	n.d.	1 670 Lei	2 050 Lei	3 083 Lei	8 000 Lei	-1.4	-5.0	-7.4	-7.3	-5.5	-2.9	-6.5	-4.5
République slovaque	5.30 ³	5.40	5.40	32.04 SKK	29.74 SKK	30.65 SKK	33.62 SKK	4.8	2.3	-11.0	-7.5	-0.4	0.1	-1.3	-3.3
Slovénie ⁴		2.00	2.00	128.81 T	118.52 T	135.37 T	160 T	3.8	-0.2	0.2	0.4	-0.2	-0.2	0.3	-1.2
Pays Membres de l'OCDE⁶															
République tchèque	10.31	10.32	10.31	28.8 CZK	26.6 CZK	26.1 CZK	31.7 CZK	-0.1	-2.7	-7.6	-6.0	-0.1	-4.1	-8.6	-6.1
Hongrie	10.37	10.21	10.19	105.13 Ft	125.69 Ft	152.57 Ft	186.75 Ft	n.d.	-5.5	-3.8	-2.2	-8.4	-6.1	-3.2	-4.8
Pologne	38.18	38.62	38.70	22 727.0 ZI	2.42 NZL ⁵	2.7 NZL	3.28 NZL	n.d.	0.7	-2.4	-4.4	-2.7	-2.6	-2.5	-1.4

n.d. : non disponible.

1. Données de 1991.

2. Le solde de la balance des opérations courantes comprend le déficit quasi-fiscal (c'est-à-dire qu'il comprend le refinancement par la Banque nationale de Roumanie).

3. Enquête économique de l'Europe 1992-1993. Commission économique pour l'Europe.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. En janvier 1995, le zloty a été renommé de telle façon qu'un nouveau zloty (NZL) vaut 10 000 anciens zlotys.

6. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.5. **PECO : balance commerciale de l'agro-alimentaire, 1990-1997**

Millions de \$US

	Exportations					Importations					Solde ¹				
	1990	1991	1995	1996	1997 ²	1990	1991	1995	1996	1997 ²	1990	1991	1995	1996	1997 ²
Albanie	86	n.d.	27	34	32	122	n.d.	219	326	190	-36	n.d.	-192	-292	-158
Bulgarie	2 026	752	1 115	882	699	571	196	399	372	428	1 455	556	716	511	271
Croatie	308	301	529	547	552	883	447	952	946	1 029	-575	-146	-423	-399	-477
Estonie	n.d.	n.d.	301	327	475	n.d.	n.d.	361	500	730	n.d.	n.d.	-60	-173	-255
Lettonie	n.d.	n.d.	216	245	243	n.d.	n.d.	189	311	378	n.d.	n.d.	28	-66	-135
Lituanie	n.d.	n.d.	496	574	613	n.d.	n.d.	488	598	624	n.d.	n.d.	8	-24	-11
Roumanie	82	260	532	677	595	1 211	785	896	758	694	-1 129	-525	-364	-81	-99
République slovaque ³	210	267	539	423	443	208	181	747	819	835	2	87	-208	-396	-392
Slovénie ⁴	n.d.	290	430	445	436	n.d.	375	953	923	885	n.d.	-85	-523	-478	-449
Total	n.d.	n.d.	4 185	4 155	4 088	n.d.	n.d.	5 204	5 552	5 793	n.d.	n.d.	-1 019	-1 398	-1 705
Pays Membres de l'OCDE⁵															
République tchèque	n.d.	n.d.	1 268	1 236	1 243	n.d.	n.d.	1 741	2 060	1 896	n.d.	n.d.	-473	-824	-653
Hongrie	2 318	2 636	2 901	2 746	2 849	692	627	978	940	1 087	1 626	2 009	1 923	1 806	1 762
Pologne	n.d.	n.d.	2 511	2 737	3 297	n.d.	n.d.	2 978	3 955	3 767	n.d.	n.d.	-467	-1 218	-469

n.d. : non disponible.

1. Exportations-Importations.

2. Provisoire.

3. 1990-1991 : estimations slovaques.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.6. **PECO : part de l'agriculture dans les échanges totaux, 1993-1997**

Pourcentage

	Part de l'agriculture dans les exportations totales (%)					Part de l'agriculture dans les importations totales (%)				
	1993	1994	1995	1996	1997	1993	1994	1995	1996	1997
Albanie	21.4	19.9	14.4	13.0	22.0	26.2	31.6	36.3	36.7	n.d.
Bulgarie	19.2	23.3	21.9	18.0	14.2	9.6	11.7	8.4	7.9	9.5
Croatie	12.5	11.7	10.7	12.1	12.7	12.0	12.2	12.6	12.7	11.3
Estonie	24.8	22.0	16.3	16.1	14.0	15.3	15.9	14.2	15.8	13
Lettonie	17.0	12.8	16.9	17.2	15.0	7.2	10.7	11.0	14.1	14.0
Lituanie	7.5	24.0	19.4	17.7	16.0	2.3	10.0	13.4	13.2	11
Roumanie	6.7	6.5	6.8	8.8	7.0	14.8	9.3	8.9	7.6	7.0
République slovaque	5.8	6.0	6.3	4.8	5.0	8.8	9.4	8.5	7.5	8.1
Slovénie ¹	6.2	6.2	5.2	5.3	5.2	10.5	11.1	10.2	10.0	9.6
Pays Membres de l'OCDE²										
République tchèque	7.7	7.4	7.4	5.6	5.5	8.7	9.0	8.3	7.4	7.0
Hongrie	22.3	21.5	22.5	20.9	14.9	6.4	7.3	6.3	5.8	5.1
Pologne	11.9	12.1	10.8	11.0	13.0	11.9	11.3	10.2	11.0	9.0

n.d. : non disponible.

1. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

2. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.7.i. **Exportations agricoles et alimentaires des PECO par destination, 1993**

	En pourcentage					Total
	UE	Autres OCDE	PECO	NEI	Autres	
Albanie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bulgarie	22	12	11	28	27	100
Croatie	25	4	39	24	8	100
Estonie	18	9	20	44	9	100
Lettonie	9	5	20	65	1	100
Lituanie	16	4	12	66	2	100
Roumanie	34	16	8	19	23	100
République slovaque	16	8	57	13	6	100
Slovénie ¹	36	12	2	5	45	100
Pays Membres de l'OCDE²						
République tchèque	33	9	40	11	7	100
Hongrie	45	16	10	20	9	100
Pologne	57	14	3	19	7	100

n.d. : non disponible.

1. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

2. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.7.ii. **Exportations agricoles et alimentaires des PECO par destination, 1996**

	En pourcentage					Total
	UE	Autres OCDE ¹	PECO ²	NEI	Autres	
Albanie	84	10	4	0	2	100
Bulgarie	23	9	6	45	17	100
Croatie	21	3	30	4	42	100
Estonie	20	3	15	59	2	100
Lettonie	15	0	12	72	1	100
Lituanie	18	4	12	63	4	100
Roumanie	21	13	10	18	37	100
République slovaque	17	2	56	19	7	100
Slovénie ³	32	4	3	4	57	100
Pays Membres de l'OCDE⁴						
République tchèque	36	4	35	15	10	100
Hongrie	47	6	17	20	10	100
Pologne	49	2	6	36	7	100

n.d. : non disponible.

1. Exclut en 1996 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

2. Inclut en 1996 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.7.iii. **Exportations agricoles et alimentaires des PECO par destination, 1997**

	En pourcentage					Total
	UE	Autres OCDE ¹	PECO ²	NEI	Autres	
Albanie	85	5	3	0	6	100
Bulgarie ³	25	12	7	46	9	100
Croatie	19	3	34	3	41	100
Estonie	16	3	16	63	2	100
Lettonie	11	0	16	66	6	100
Lituanie	20	7	12	59	3	100
Roumanie	27	17	9	21	26	100
République slovaque ⁴	22	n.d.	50	20	9	100
Slovénie ⁵	35	4	3	4	53	100
Pays Membres de l'OCDE⁶						
République tchèque	35	3	33	19	10	100
Hongrie	40	8	17	23	12	100
Pologne	39	8	5	41	7	100

n.d. : non disponible.

1. Exclut en 1997 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

2. Inclut en 1997 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

3. Seulement neuf mois.

4. La catégorie «Autres» inclut «Autres OCDE» pour la Slovaquie.

5. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

6. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.8i. **Importations agricoles et alimentaires des PECO par source, 1993**

En pourcentage

	UE	Autres OCDE	PECO	NEI	Autres	Total
Albanie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bulgarie	44	19	7	4	28	100
Croatie	36	2	34	2	26	100
Estonie	49	28	5	9	9	100
Lettonie	36	12	17	25	10	100
Lituanie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Roumanie	47	21	8	1	23	100
République slovaque	24	10	51	1	14	100
Slovénie ¹	32	19	11	2	36	100
Pays Membres de l'OCDE²						
République tchèque	37	11	26	0	26	100
Hongrie	42	16	7	3	32	100
Pologne	57	22	3	4	14	100

n.d. : non disponible.

1. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

2. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.8ii. **Importations agricoles et alimentaires des PECO par source, 1996**

En pourcentage

	UE	Autres OCDE ¹	PECO ²	NEI	Autres	Total
Albanie	66	9	15	1	10	100
Bulgarie	21	15	8	9	47	100
Croatie	48	2	24	0	26	100
Estonie	64	8	12	10	6	100
Lettonie	51	0	27	12	11	100
Lituanie	45	3	17	21	14	100
Roumanie	40	14	6	5	35	100
République slovaque	36	4	43	1	17	100
Slovénie ³	46	9	14	2	29	100
Pays Membres de l'OCDE⁴						
République tchèque	54	6	15	0	25	100
Hongrie	43	8	5	1	43	100
Pologne	70	5	10	6	9	100

n.d. : non disponible.

1. Exclut en 1996 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

2. Inclut en 1996 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.8iii. **Importations agricoles et alimentaires des PECO par source, 1997**

En pourcentage

	UE	Autres OCDE ¹	PECO ²	NEI	Autres	Total
Albanie	79	7	7	0	6	100
Bulgarie ³	30	26	17	6	20	100
Croatie	44	6	24	0	26	100
Estonie	45	20	8	5	22	100
Lettonie	52	11	25	3	8	100
Lituanie	51	14	22	10	3	100
Roumanie	38	14	14	7	27	100
République slovaque ⁴	37	n.d.	40	4	19	100
Slovénie ⁵	46	8	16	2	28	100
Pays Membres de l'OCDE⁶						
République tchèque	50	6	17	0	27	100
Hongrie	42	7	10	1	40	100
Pologne	46	18	3	18	15	100

n.d. : non disponible.

1. Exclut en 1997 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

2. Inclut en 1997 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont devenus Membres de l'OCDE.

3. Seulement neuf mois.

4. La catégorie «Autres» inclut «Autres OCDE» pour la Slovaquie.

5. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

6. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.9. **PECO : part de l'agriculture dans le PIB et l'emploi et part moyenne du revenu des ménages destiné à l'alimentation, 1989-1997**

	Part de l'agriculture dans le PIB agrégé (%)				Part du secteur agricole dans l'emploi total (%)				Part moyenne du revenu des ménages destiné à l'alimentation (%)				
	1989	1995	1996	1997 ¹	1989	1995	1996	1997 ¹	1989	1991	1995	1996	1997 ¹
Albanie	32.0	54.9	52.3	56.0	49.0	64.6	64.5	50.0	56.5	63.0	72.1	75.0	75.0
Bulgarie ²	11.0	12.5	11.1	18.8 ³	18.1	23.3	24.2	n.d.	38.1	47.4	46.0	48.2	54.3 ³
Croatie ⁴	10.1 ⁵	9.5	9.2	9.0	15.2 ⁵	13.0	12.5	10.9	40.0 ⁵	40.1	n.d.	n.d.	n.d.
Estonie	17.8	6.7	6.0	5.5	12.0	7.7	7.0	7.0	28.2	36.4	33.3	32.7	39.9 ⁶
Lettonie ⁷	10.2	8.9	7.6	6.9	14.6	18.0	17.8	17.2	30.3	42.5	44.2	50.9	49.0
Lituanie ⁸	26.5	8.5	11.8	12.0	17.6	22.8	22.5	21.5	34.9	38.3	57.0	55.7	52.2
Roumanie ⁹	13.7	19.4	18.7	18.5	27.5	33.6	37.3 ¹⁰	39.7 ¹⁰	69.9	71.4	57.5	57.6	58.6
République slovaque	9.3 ¹¹	5.6	5.2	5.1	12.1	7.1	7.0	6.9	35.4	36.5	37.4	37.1	37.3
Slovénie ¹³	4.4	4.5	4.5	4.4	8.4 ¹²	6.3	6.3	6.2	24.9 ⁵	26.1	23.1	22.7	22.5
Pays Membres de l'OCDE¹⁵													
République tchèque ¹⁴	6.3	3.1	3.0	3.0	9.9	4.4	4.3	4.0	32.9	34.0	31.2	30.5	n.d.
Hongrie	15.6	7.1	7.0	n.d.	17.9	8.9	8.2	n.d.	25.4	21.5	17.7	n.d.	n.d.
Pologne	11.8	6.1	6.0	n.d.	26.4	25.0	25.7	n.d.	36.9	32.4	28.0	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible.

1. Provisoire.

2. La part moyenne du revenu des ménages destiné à l'alimentation inclut les aliments produits dans les ménages.

3. Seulement neuf mois.

4. L'agriculture inclut la pêche.

5. Données de 1990.

6. Un nouveau système de classification pour estimer les dépenses des ménages a été introduit en 1997.

7. L'agriculture inclut la chasse, la sylviculture et la pêche.

8. La méthodologie utilisée pour estimer les composantes du PIB a changé en 1992, ce qui a contribué à la chute de la part de l'agriculture dans le PIB en 1992.

9. Comprend l'emploi dans les activités de transformation en aval.

10. Enquête sur la force de travail dans les ménages, Commission nationale pour les statistiques 1996-1997.

11. Comprenant la chasse et la sylviculture.

12. Données de 1991.

13. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

14. Les dépenses d'alimentation incluent les boissons et le tabac.

15. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.10. **PECO : volume de la production agricole brute, 1989-1997**

	Total production agricole brute (%) (évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente)								
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	6.5	-2.0	-17.4	17.1	18.6	8.3	13.2	3.3	1.0
Bulgarie	0.8	-6.6	-0.3	-12.0	-18.2	6.8	15.4	-13.1	30.2
Croatie	4.0	-3.0	-5.0	n.d.	n.d.	-3.0	0.7	1.2	2.1
Estonie	7.5	-13.1	-4.0	-18.6	-7.7	-14.2	-1.2	-3.6	-2.0
Lettonie	3.9	-10.2	-3.9	-16.0	-22.4	-20.5	7.7	7.4	-2.4
Lituanie	1.5	-8.9	-4.3	-23.8	-8.0	-18.0	6.0	10.3	6.0
Roumanie	-5.1	-2.9	0.8	-13.3	10.2	0.2	4.5	1.8	1.6
République slovaque	0.6	-7.1	-7.0	-12.8	-7.2	9.3	2.1	4.1	-0.8
Slovénie ²	-0.7	3.5	0.4	-10.1	-2.6	22.6	2.3	1.6	0.3
Pays Membres de l'OCDE³									
République tchèque	2.3	-2.3	-8.9	-12.1	-2.3	-6.0	5.3	-0.9	-5.9
Hongrie	-1.8	-4.7	-6.2	-20.0	-9.7	3.2	2.6	4.9	-0.6
Pologne	1.8	-5.5	-1.6	-10.7	8.0	-10.8	16.3	-8.9	-0.7

n.d. : non disponible.

1. Provisoire.

2. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

3. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.11i. **PECO : volume de la production agricole brute, total des cultures, 1989-1997**

	Total des cultures (%) (évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente)								
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	5.6	-6.6	-29.2	35.9	11.9	-2.1	13.3	4.4	2.0
Bulgarie	5.3	-7.4	18.6	-12.8	-21.0	21.0	20.3	-29.6	38.3
Croatie ²	8.0	-2.0	-4.3	-4.3	-4.3	0.0	5.8	1.3	n.d.
Estonie	29.8	-24.7	7.3	-14.8	10.5	-15.4	5.3	-1.6	-3.0
Lettonie	14.7	-19.3	4.5	-11.0	-0.3	-24.0	18.4	17.5	-3.3
Lituanie	3.9	-17.8	9.0	-33.6	13.1	-30.1	16.3	21.7	9.0
Roumanie	-1.7	-7.2	4.2	-14.8	14.6	0.3	5.4	1.9	n.d.
République slovaque	-1.9	-11.6	5.3	-13.4	-5.1	19.1	1.9	5.7	0.4
Slovénie ³	4.4	10.0	-0.7	-13.4	1.3	45.6	-1.0	2.0	-2.9
Pays Membres de l'OCDE⁴									
République tchèque	n.d.	-0.7	-3.0	-17.0	4.6	-7.2	4.2	-4.2	-2.9
Hongrie	-1.1	-9.3	4.0	-25.7	-9.2	9.7	1.9	9.5	n.d.
Pologne	5.9	-4.9	-4.6	-24.8	47.7	-23.8	27.6	-1.7	n.d.

n.d. : non disponible.

1. Provisoire.

2. Le total des cultures se réfère seulement aux cultures arables.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.11ii. **PECO : volume de la production agricole brute, total des productions animales, 1989-1997**

	Total des productions animales (%) (évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente)								
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	5.6	10.9	-0.8	7.4	27.6	19.6	11.7	3.0	-2.0
Bulgarie	-2.8	-4.6	-18.6	-10.7	-18.0	-7.5	11.8	-2.6	0.7
Croatie	0.0	-5.0	-10.3	-10.3	-10.3	-2.1	-7.2	1.0	n.d.
Estonie	1.0	-8.0	-10.0	-20.9	-20.1	-13.2	-6.0	-5.3	-1.0
Lettonie	-0.7	-5.5	-7.6	-18.0	-34.0	-18.0	0.2	-1.2	-5.7
Lituanie	n.d.	-4.4	-10.6	-18.2	-15.7	-11.1	-2.7	-2.8	2.0
Roumanie	-8.9	2.2	-3.8	-10.5	4.2	0.0	3.0	1.7	n.d.
République slovaque	2.7	-3.8	-16.0	-12.2	-9.2	0.0	2.2	2.2	-1.8
Slovénie ²	-3.7	-1.6	1.5	-7.2	-6.4	1.4	6.2	1.1	3.6
Pays Membres de l'OCDE³									
République tchèque	n.d.	-3.5	-13.2	-8.1	-7.3	-4.9	6.1	1.4	-8.4
Hongrie	-2.5	-0.2	-15.6	-12.6	-10.4	-4.2	3.4	-1.0	n.d.
Pologne	-0.5	-5.8	-0.1	-4.0	-11.5	-0.4	8.0	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible.

1. Provisoire.

2. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

3. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.12. **PECO : production totale de céréales, 1986-1997¹**

Milliers de tonnes

	1986-89 (moyenne)	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²	1997/96 (%)
Albanie	921	860	431	415	648	626	631	497	616	23.9
Bulgarie	8 401	8 216	9 072	6 644	5 717	6 462	6 572	3 581	6 218	73.6
Croatie	3 715 ³	3 827	4 138	2 174	2 732	2 594	2 758	2 756	3 175	15.2
Estonie	784	958	939	599	811	512	520	643	600	-6.7
Lettonie	1 469	1 622	1 336	1 152	1 235	901	694	969	1 043	7.6
Lituanie	3 257	3 265	3 348	2 225	2 708	2 136	1 954	2 703	3 052	12.9
Roumanie	18 520	17 108	19 275	12 250	15 457	18 169	19 859	14 177	20 058	41.5
République slovaque	4 132	3 617	4 004	3 552	3 152	3 701	3 490	3 322	3 741	12.6
Slovénie ⁴	500	577	558	426	455	567	540	530	515	-2.9
Total	41 699	40 050	43 100	29 437	32 915	35 667	37 018	29 178	39 018	33.7
Pays Membres de l'OCDE⁵										
République tchèque	7 496	8 947	7 845	6 565	6 600	7 210	6 602	6 644	6 983	5.1
Hongrie	14 464	12 462	15 666	9 864	8 412	11 517	10 626	11 066	13 723	24.0
Pologne	25 691	28 014	27 811	19 962	23 417	21 800	25 905	25 298	25 400	0.4

1. Blé et céréales secondaires (inclut : le maïs, l'orge, le seigle et l'avoine).

2. Estimations provisoires.

3. Moyenne 1988-1989.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.13. **PECO : production de blé, 1986-1997**

Milliers de tonnes

	Production de blé									
	1986-89 (moyenne)	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/96 (%)
Albanie	602	613	298	252	465	420	405	271	370	36.5
Bulgarie	4 406	5 292	4 497	3 443	3 618	3 754	3 438	1 788	3 556	98.9
Croatie	1 361 ²	1 602	1 496	658	887	750	877	741	833	12.4
Estonie	45	65	62	89	106	57	77	101	100	-1.0
Lettonie	305	372	190	332	338	199	244	357	395	10.6
Lituanie	929	1 184	855	834	891	549	637	936	1 127	20.4
Roumanie	7 359	7 289	5 473	3 206	5 314	6 135	7 667	3 144	6 643	111.3
République slovaque	2 166	2 083	2 124	1 697	1 529	2 145	1 938	1 713	1 886	10.1
Slovénie ³	159	200	181	153	143	155	156	139	137	-1.3
Total	17 332	18 700	15 175	10 664	13 290	14 165	15 438	9 190	15 047	63.7
Pays Membres de l'OCDE⁴										
République tchèque	3 924	4 624	4 081	3 413	3 370	3 898	3 823	3 727	3 640	-2.3
Hongrie	6 277	6 198	6 008	3 453	3 021	4 874	4 614	3 910	5 270	34.8
Pologne	7 872	9 026	9 270	7 368	8 243	7 658	8 668	8 592	8 249	-4.0

1. Provisoire.

2. Moyenne 1988-1989.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.14. **PECO : production de céréales secondaires, 1986-1997**

Milliers de tonnes

	Production de céréales secondaires									
	1986-89 (moyenne)	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/96 (%)
Albanie	319	247	133	163	183	206	226	226	246	8.8
Bulgarie	3 740	2 924	4 575	3 201	2 099	2 708	3 134	1 793	2 662	48.5
Croatie	2 354 ²	2 225	2 642	1 516	1 845	1 847	1 881	2 015	2 342	16.2
Estonie	739	892	878	509	706	438	418	494	443	-10.3
Lettonie	1 164	1 250	1 145	820	897	701	450	586	610	4.1
Lituanie	2 350	2 081	2 492	1 391	1 817	1 473	1 198	1 565	1 653	5.6
Roumanie	11 161	9 818	13 802	9 043	10 142	12 033	12 192	11 033	13 415	21.6
République slovaque	1 967	1 535	1 880	1 855	1 623	1 556	1 552	1 609	1 855	15.3
Slovénie ³	335	377	377	248	282	385	363	369	378	2.4
Total	24 129	21 349	27 924	18 746	19 594	21 347	21 414	19 690	23 604	19.9
Pays Membres de l'OCDE⁵										
République tchèque	3 571	4 323	3 764	3 152	3 230	3 312	2 779	2 917	3 343	14.6
Hongrie	8 187	6 264	9 658	6 411	5 391	6 643	6 026	7 156	8 453	18.1
Pologne ⁴	17 819	18 945	18 502	12 560	15 125	14 075	17 191	16 653	17 127	2.8

1. Provisoire.

2. Moyenne 1988-1989.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. Les céréales secondaires sont toutes les céréales sauf le blé.

5. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.15. **PECO : production totale de viande, 1989-1997**

Milliers de tonnes, poids carcasse

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/96 %
Albanie	44.9	50.0	44.8	48.3	50.3	59.4	62.2	56.6	57.7	2.0
Bulgarie	820.0	791.0	659.0	650.0	565.0	447.0	481.0	505.0	450.0	-10.9
Croatie	307.0	294.0	217.0	225.0	205.0	197.0	178.0	177.0	185.0	4.5
Estonie	229.0	219.0	151.8	107.9	83.7	69.4	67.7	58.6	55.3	-5.6
Lettonie	331.0	309.0	296.0	246.0	192.0	136.0	122.8	75.7	71.0	-6.2
Lituanie	534.4	530.1	449.6	415.2	275.9	223.8	208.2	198.6	189.0	-4.8
Roumanie	1 264.0	1 491.0	1 346.0	1 256.0	1 279.0	1 215.0	1 221.0	1 234.0	1 141.0	-7.5
République slovaque	516.4	514.9	459.2	419.3	390.7	366.4	343.7	363.6	396.9	9.2
Slovénie ²	172.6	181.3	165.1	161.0	164.3	156.6	165.0	172.2	177.7	3.2
Total	4 219.3	4 380.3	3 788.5	3 528.7	3 205.9	2 870.6	2 849.6	2 841.3	2 723.6	-4.1
Pays Membres de l'OCDE⁴										
République tchèque	973.0	975.0	947.0	879.0	831.0	754.0	766.0	789.0	791.0	0.3
Hongrie ³	1 656.0	1 625.0	1 448.0	1 246.0	1 096.0	995.0	1 038.6	1 138.2	1 108.3	-2.6
Pologne	2 979.0	3 113.0	3 150.0	3 037.0	2 799.0	2 522.0	2 847.1	2 957.3	2 851.1	-3.6

1. Provisoire.

2. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

3. La production totale de viande inclut la viande bovine, la viande porcine, la volaille et la viande ovine.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.16. **PECO : production de viande bovine, 1989-1997**

Milliers de tonnes, poids carcasse

	Production de viande bovine									
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/96 (%)
Albanie	20.2	22.4	21.3	23.5	24.6	28.6	31.4	33.2	n.d.	n.d.
Bulgarie	130.0	126.0	115.0	154.0	122.0	99.0	71.0	80.0	67.0	-16.3
Croatie	85.0	76.0	49.0	58.0	52.0	48.0	42.0	40.0	35.0	-12.5
Estonie	58.6	63.0	52.0	45.0	42.6	31.0	25.8	22.1	21.1	-4.5
Lettonie	129.0	125.0	132.0	120.0	107.0	68.1	48.0	26.5	25.5	-3.8
Lituanie	224.0	231.0	209.0	226.1	161.8	116.1	86.9	83.0	79.3	-4.5
Roumanie	211.0	255.0	225.0	242.0	253.0	280.0	247.0	250.0	280.0	12.0
République slovaque	109.8	110.7	108.1	89.8	91.8	66.2	58.0	59.5	65.6	10.3
Slovénie ^{2, 3}	49.7	56.9	50.8	46.4	53.3	47.9	49.0	50.8	52.0	2.4
Total	1 017.3	1 066.0	962.2	1 004.8	908.1	784.9	659.1	645.1	625.5	-3.0
Pays Membres de l'OCDE⁴										
République tchèque	269.0	266.0	298.5	218.4	203.0	163.0	169.0	163.0	157.0	-3.7
Hongrie	158.0	141.0	149.0	147.0	107.0	83.0	71.7	77.8	72.8	-6.5
Pologne	720.0	856.0	710.0	546.0	458.0	422.0	419.0	435.0	486.8	11.9

n.d. : non disponible.

1. Provisoire.

2. Changement de la méthodologie après 1992.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.17. **PECO : production de viande porcine, 1989-1997**

Milliers de tonnes, poids carcasse

	Production de viande porcine									
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/96 (%)
Albanie	7.0	8.5	6.1	7.5	8.5	9.4	9.4	4.2	n.d.	n.d.
Bulgarie	413.0	408.0	362.0	319.0	277.0	214.0	258.0	267.0	225.0	-15.7
Croatie	132.0	132.0	96.0	96.0	93.0	94.0	86.0	85.0	86.0	1.2
Estonie	103.5	95.1	75.2	50.1	34.7	30.4	35.4	31.7	29.2	-7.9
Lettonie	154.0	138.0	126.0	101.0	68.0	54.0	62.6	39.5	37.1	-6.1
Lituanie	250.0	241.0	194.4	155.3	90.2	81.6	93.1	88.5	84.3	-4.7
Roumanie	588.0	706.0	678.0	608.0	645.0	598.0	601.0	612.0	620.0	1.3
République slovaque	310.0	304.0	266.0	253.8	238.5	235.2	232.6	239.1	254.8	6.6
Slovénie ^{2, 3}	44.6	45.4	41.0	57.3	61.8	63.1	59.5	62.7	62.0	-1.1
Total	2 002.1	2 078.0	1 844.7	1 648.0	1 516.7	1 379.7	1 437.6	1 429.7	1 398.4	-2.2
Pays Membres de l'OCDE⁴										
République tchèque	552.0	548.0	490.0	525.0	504.0	465.0	462.0	492.0	493.0	0.2
Hongrie	1 054.0	1 032.0	946.0	758.0	666.0	599.2	568.8	668.0	648.0	-3.0
Pologne	1 819.0	1 841.0	2 011.0	2 069.0	1 975.0	1 736.0	2 008.0	2 072.0	1 894.6	-8.6

n.d. : non disponible.

1. Provisoire.

2. Changement de la méthodologie après 1992.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.18. **PECO : production laitière, 1989-1997**

Millions de tonnes

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/96 (%)
Albanie	0.47	0.53	0.54	0.63	0.69	0.83	1.00	1.08	1.03	-4.2
Bulgarie	2.51	2.46	2.06	1.86	1.58	1.46	1.44	1.43	1.48	3.5
Croatie	0.99	0.94	0.79	0.73	0.64	0.62	0.60	0.61	0.64	5.1
Estonie	1.32	1.25	1.13	0.95	0.83	0.77	0.71	0.68	0.71	4.4
Lettonie	1.98	1.89	1.74	1.48	1.16	1.00	0.95	0.93	0.99	6.5
Lituanie	3.24	3.16	2.92	2.42	2.07	1.90	1.82	1.83	1.90	3.8
Roumanie	4.66	4.56	4.75	4.63	4.88	5.52	5.85	5.98	5.99	0.2
République slovaque	2.06	1.98	1.57	1.37	1.25	1.19	1.19	1.16	1.16	0.0
Slovénie ²	0.60	0.60	0.64	0.58	0.55	0.58	0.61	0.59	0.62	5.1
Total	17.82	17.37	16.14	14.65	13.65	13.86	14.17	14.29	14.52	1.6
Pays Membres de l'OCDE³										
République tchèque	5.00	4.80	4.20	3.80	3.50	3.20	3.03	3.10	2.80	-9.8
Hongrie	2.86	2.85	2.49	2.30	2.08	1.93	1.98	1.89	1.85	-2.0
Pologne	15.90	15.40	14.00	12.80	12.30	11.50	11.72	11.96	12.17	1.8

1. Provisoire.

2. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

3. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.19. **PECO : consommation annuelle par habitant de denrées alimentaires, 1990-1997**

Kg/tête

		1990	1994	1996	1997 ¹
Albanie	Viande et produits carnés ²	13.0	28.2 ³	27.3	n.d.
	Lait et produits laitiers	123.0	105.7 ³	138.9	n.d.
	Céréales et produits céréaliers	228.0	204.0 ³	179.9	n.d.
	Pommes de terre	15.0	17.4 ³	29.1	n.d.
Bulgarie	Viande et produits carnés ²	36.50	25.80	24.90	17.30
	Lait et produits laitiers ⁴	55.7	38.9	34.7	31.30
	Céréales et produits céréaliers ⁵	184.20	156.10	145.80	141.70
	Pommes de terre	28.80	25.60	26.40	24.40
Croatie	Viande et produits carnés ²	50.10	55.40	52.90	n.d.
	Lait et produits laitiers	116.73	178.85	187.72	n.d.
	Céréales et produits céréaliers	65.60	n.d.	n.d.	n.d.
	Pommes de terre	45.70	71.82	88.0	n.d.
Estonie	Viande et produits carnés ²	78.00	50.00	54.00	55.00
	Lait et produits laitiers	502.00	274.00	269.00	280.00
	Céréales et produits céréaliers	69.00	74.00	78.00	80.00
	Pommes de terre	98.00	125.00	115.00	113.00
Lettonie	Viande et produits carnés ²	77.00	48.00	57.00 ⁶	56.00
	Lait et produits laitiers	480.23	345.00	311.00	291.00
	Céréales et produits céréaliers ⁷	107.00	89.00	86.00	82.00
	Pommes de terre	125.00	108.00	152.00	144.00
Lituanie	Viande et produits carnés ²	89.00	52.00	51.00	51.00
	Lait et produits laitiers ⁵	480.00	238.00	213.00	222.00
	Céréales et produits céréaliers ⁷	108.00	136.00	142.00	145.00
	Pommes de terre	146.00	127.00	133.00	120.00
Roumanie	Viande et produits carnés ²	61.00	45.50	46.20 ⁸	46.20 ⁹
	Lait et produits laitiers	140.10	179.50	192.70	157.80
	Céréales et produits céréaliers ⁷	n.d.	n.d.	121.20	128.40
	Pommes de terre	59.40	66.70	49.20	52.80
République Slovaque	Viande et produits carnés ²	88.10	67.50	69.10	n.d.
	Lait et produits laitiers	123.95	88.70	95.99	n.d.
	Céréales et produits céréaliers	116.50	103.00	101.00	n.d.
	Pommes de terre	85.80	74.20	75.00	n.d.
Slovénie ¹¹	Viande et produits carnés ²	87.50 ¹⁰	92.00	97.0	98.00
	Lait et produits laitiers	193.00 ¹⁰	206.00	228.00 ⁶	232.00
	Céréales et produits céréaliers	111.00 ¹⁰	154.00	136.00	130.00
	Pommes de terre	74.00 ¹⁰	73.00	85.00	76.00
Pays Membres de l'OCDE¹⁴					
République tchèque	Viande et produits carnés ²	96.50	81.20	85.3	81.40
	Lait et produits laitiers	256.20	191.90	199.2	195.00
	Céréales et produits céréaliers	114.90	116.90	113.8	112.70
	Pommes de terre	77.90	78.00	77.2	76.00
Hongrie	Viande et produits carnés ²	73.10	66.40	63.1 ⁶	n.d.
	Lait et produits laitiers ¹²	166.90	141.10	133.4 ⁶	n.d.
	Céréales et produits céréaliers ¹³	106.20	87.20	84.1 ⁶	n.d.
	Pommes de terre	61.00	58.70	60.9 ⁶	n.d.
Pologne	Viande et produits carnés ²	63.60	58.50	59.4	n.d.
	Lait et produits laitiers	254.91	221.16	196.0	n.d.
	Céréales et produits céréaliers	115.00	120.00	120.0	n.d.
	Pommes de terre	144.00	136.00	135.0	n.d.

1. Provisoire.

2. La viande inclut la volaille.

3. Données de 1993.

4. Seulement le lait.

5. Pain et pâtisserie.

6. Données de 1995.

7. Pain.

8. Données de juillet 95 à juin 96.

9. Données de juillet 96 à juin 97.

10. Données de 1992.

11. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

12. Le beurre est exclu.

13. Farine.

14. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.20. **PECO : exportations de blé et de céréales secondaires, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Blé								Céréales secondaires ¹							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²
Albanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bulgarie	446.0	109.0	327.0	44.0	15.0	681.0	0.0	11.0 ³	11.0	0.0	400.0	28.0	44.0	9.0	0.0	4.0 ³
Croatie	120.0	76.1	73.6	9.7	28.3	226.8	138.9	0.7	28.0	56.5	188.5	13.4	23.7	37.3	73.5	5.6
Estonie	n.d.	n.d.	n.d.	4.5	1.4	1.9	5.5	9.4	n.d.	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Lettonie	n.d.	n.d.	6.4	27.0	2.0	0.0	0.0	13.5	n.d.	n.d.	n.d.	32.0	65.9	24.4	11.7	2.7
Lituanie	n.d.	n.d.	n.d.	11.6	6.9	3.4	14.1	109.1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3.5	19.8	0.1	17.2
Roumanie	0.0	120.0	0.0	0.0	0.10	649.7	1 274.9	209.9	0.3	0.6	8.0	3.1	7.0	220.5	182.9	130.2
République slovaque	0.6	32.7	185.1	261.3	27.9	622.2	11.2	26.3	0.0	39.7	46.4	168.8	171.3	179.4	13.4	60.6
Slovénie ⁴	n.d.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	0.0	n.d.	0.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Pays Membres de l'OCDE⁵																
République tchèque	170.0	66.5	1.8	128.0	28.8	1 004.0	146.0	3.5	0.0	103.4	803.4	57.0	49.5	118.0	7.2	10.7
Hongrie	1 120.0	1 019.0	997.0	94.0	759.0	2 765.0	299.0	n.d.	228.0	619.0	2 970.0	206.0	363.0	1 444.0	189.0	n.d.
Pologne	0.0	261.0	514.7	1.2	1.0	53.4	22.4	74.0	n.d.	n.d.	840.3	0.6	2.0	9.1	21.1	53.0

n.d. : non disponible.

1. Inclut le maïs, l'orge, le seigle et l'avoine.

2. Estimations provisoires.

3. Neuf mois seulement.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.21. **PECO : exportations de sucre, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Sucre							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bulgarie	0.0	0.0	44.0	59.0	52.0	25.0	126.0	45.0 ²
Croatie	3.0	21.7	19.2	4.7	1.3	1.5	11.5	0.3
Estonie	n.d.	n.d.	0.0	25.2	13.0	4.8	9.4	28.8
Lettonie	98.4	10.7	14.3	1.5	0.9	22.2	39.2	3.8
Lituanie	n.d.	n.d.	0.9	4.3	0.4	1.7	10.6	0.1
Roumanie	4.1	0.0	0.2	5.4	0.1	0.4	0.3	0.8
République slovaque	1.4	0.6	51.2	10.2	2.0	10.5	6.3	19.3
Slovénie ³	n.d.	0.0	10.0	4.0	2.0	5.0	3.0	1.0
Pays Membres de l'OCDE⁴								
République tchèque	31.7	5.7	26.5	58.0	97.2	28.4	34.1	134.1
Hongrie	9.0	30.0	144.0	0.0	1.0	1.0	n.d.	n.d.
Pologne	343.0	332.0	134.0	112.0	179.0	4.2	160.4	523.5

n.d. : non disponible.

1. Estimations provisoires.

2. Neuf mois seulement.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.22. **PECO : importations de blé et de céréales secondaires, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Blé								Céréales secondaires ¹							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ²
Albanie ³	118.0	267.0	330.0	241.0	198.0	185.0	473.0	215.0	-	-	-	-	-	-	-	9.0
Bulgarie	121.0	289.0	6.0	30.0	1.0	0.0	190.7	351.8 ⁴	23.0	0.0	100.0	158.0	1 604.0	3.0	10.0	36.0 ⁴
Croatie	0.1	0.0	4.6	4.0	1.7	5.6	11.0	151.8	415.2	20.8	6.0	7.0	71.6	34.0	4.0	20.0
Estonie	140.0	96.4	142.3	28.4	41.6	56.6	89.3	110.2	479.5	321.0	284.3	29.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Lettonie	364.0	262.0	279.0	4.0	34.0	36.0	124.1	26.4	118.0	202.0	219.0	4.0	14.0	18.0	107.0	41.4
Lituanie	n.d.	n.d.	258.4	82.6	101.7	33.8	41.5	9.7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1.24	99.9	140.6	36.5
Roumanie	228.5	445.7	1 124.0	1 252.1	0.10	8.7	0.0	11.5	610.5	304.3	320.0	326.7	2.8	3.7	0.3	106.9
République slovaque	4.0	5.2	0.2	96.4	119.8	1.3	10.6	129.6	5.2	18.6	38.9	170.6	79.6	68.6	147.6	96.9
Slovénie ⁵	n.d.	8.0	69.0	162.0	125.0	82.0	65.0	65.0	n.d.	101.0	369.0	340.0	367.0	307.0	336.0	338.0
Pays Membres de l'OCDE⁶																
République tchèque	20.4	0.2	0.8	350.0	44.5	4.7	2.0	224.7	142.4	73.8	71.9	295.5	241.3	194.4	428.3	331.6
Hongrie	20.0	40.0	1.0	48.0	56.0	5.0	14.0	n.d.	483.0	368.0	42.0	39.0	222.0	196.0	88.0	n.d.
Pologne	81.0	16.0	508.0	800.0	204.7	976.6	2 187.5	664.1	11.0	38.0	358.0	2 064.0	190.0	986.0	n.d.	n.d.

- : négligeable.

n.d. : non disponible.

1. Inclut le maïs, l'orge, le seigle et l'avoine.

2. Estimations provisoires.

3. Les chiffres incluent le blé et la farine.

4. Neuf mois seulement.

5. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

6. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.23. **PECO : importations de sucre, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Sucre							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	33.2	31.3	31.7	25.2	40.0	64.7	65.0	50.2
Bulgarie	176.0	103.0	349.0	364.0	357.0	83.0	314.0	282.0 ²
Croatie	14.7	50.7	145.1	65.4	57.0	70.6	49.8	6.2
Estonie	n.d.	15.0	27.5	56.0	52.4	38.9	56.9	95.1
Lettonie	6.1	1.6	32.1	1.8	0.9	18.3	82.9	17.3
Lituanie	n.d.	n.d.	3.5	1.8	0.2	3.7	4.9	10.9
Roumanie	293.9	235.4	302.1	217.5	212.0	262.0	379.3	215.4
République slovaque	65.2	0.0	0.2	28.8	38.0	54.0	21.1	8.3
Slovénie ³	n.d.	11.0	45.0	52.0	59.0	65.0	55.0	49.0
Pays Membres de l'OCDE⁴								
République tchèque	71.0	30.6	0.1	1.0	1.7	13.1	22.3	8.3
Hongrie	37.0	13.0	10.0	1.0	0.0	0.8	2.5	1.3
Pologne	0.0	0.0	44.1	14.6	0.0	152.8	47.1	54.1

- : négligeable.

n.d. : non disponible.

1. Estimations provisoires.

2. Neuf mois seulement.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.24. **PECO : exportations de viande bovine et porcine, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Viande bovine								Viande porcine							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	-	-	-	0.05	0.8	0.90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	3.0	0.2	6.0	1.0	10.0	0.7	1.0	0.2 ²	0.2	19.0	6.0	1.0	1.8	0.7	10.0	6.6 ²
Croatie	22.8	16.6	21.9	5.0	3.8	2.5	1.7	1.8	1.0	0.9	1.1	0.2	0.4	0.3	0.2	0.3
Estonie	11.6	13.5	6.0	3.0	3.7	3.3	1.6	2.1	n.d.	n.d.	n.d.	8.2	3.8	2.6	1.6	3.5
Lettonie	57.0	38.0	46.0	29.0	1.0	0.1	0.0	0.0	9.0	10.0	13.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Lituanie	n.d.	n.d.	n.d.	30.1	16.7	13.0	6.4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0.2	0.2	0.9	0.5	n.d.
Roumanie ³	0.1	5.5	5.5	6.5	3.7	1.6	0.7	0.6	0.3	38.3	43.6	61.6	86.3	37.7	31.8	57.2
République slovaque	n.d.	6.9	4.7	1.1	0.8	0.1	0.4	0.2	n.d.	2.7	1.6	1.2	0.2	0.2	0.2	0.0
Slovénie ⁴	n.d.	16.0	13.0	8.0	7.0	5.0	2.0	4.0	n.d.	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.0
Pays Membres de l'OCDE⁶																
République tchèque	22.3	26.7	3.9	6.1	1.1	1.7	1.8	2.4	7.3	3.2	1.0	8.0	4.7	0.1	0.9	7.3
Hongrie	78.0	65.0	63.0	35.0	33.0	24.0	10.9	n.d.	177.0	167.0	53.8	20.1	15.3	15.7	107.3	n.d.
Pologne ⁵	44.0	25.0	55.0	37.0	41.0	48.0	49.0	63.3	49.0	21.0	14.0	13.0	15.0	27.8	45.0	39.0

- : négligeable.

n.d. : non disponible.

1. Estimations provisoires.

2. Neuf mois seulement.

3. Exclut le commerce d'animaux vivants.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. Exclut les exportations de bovins vivants en équivalent viande.

6. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.25. **PECO : exportations de volaille, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Volaille							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	17.0	14.0	17.0	5.0	3.0	2.5	10.0	6.8 ²
Croatie	2.5	1.8	12.2	9.4	5.8	2.5	1.2	1.8
Estonie	n.d.	n.d.	0.2	0.5	1.0	4.1	2.3	84.3
Lettonie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0.0	0.2	0.1	0.1
Lituanie	n.d.	n.d.	1.2	2.9	3.1	2.4	3.1	n.d.
Roumanie	0.0	1.2	0.9	3.1	5.0	1.0	0.9	1.3
République slovaque	n.d.	6.7	4.7	2.1	2.9	2.6	1.7	0.9
Slovénie ³	n.d.	10.0	52.0	24.0	18.0	17.0	15.0	14.0
Pays Membres de l'OCDE⁴								
République tchèque	5.9	1.7	14.8	10.1	5.0	5.2	4.5	3.9
Hongrie	193.0	165.0	78.7	72.6	76.5	103.0	108.7	n.d.
Pologne	n.d.	16.0	22.0	15.0	8.0	16.9	21.2	25.1

- : négligeable.

n.d. : non disponible.

1. Estimations provisoires.

2. Neuf mois seulement.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.26. **PECO : exportations de viande bovine et porcine, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Viande bovine								Viande porcine							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	1.6	2.4	28.5	6.1	8.6	10.5	6.1	2.6	-	-	-	-	-	2.2	2.5	1.2
Bulgarie	2.0	0.2	1.3	20.0	9.3	7.4	7.5	9.1 ²	0.7	0.0	1.4	4.0	2.6	0.2	0.2	1.5 ²
Croatie	46.1	24.2	28.3	15.9	19.7	17.6	15.8	n.d.	37.7	11.0	11.2	8.3	9.7	18.2	19.2	23.4
Estonie	n.d.	n.d.	-	1.5	4.1	2.9	6.3	4.4	n.d.	n.d.	n.d.	2.2	6.8	4.4	9.9	10.1
Lettonie	n.d.	n.d.	n.d.	1.1	0.5	0.5	1.6	3.2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2.6	2.0	5.9	2.5
Lituanie	n.d.	n.d.	n.d.	0.1	0.5	0.5	0.7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0.5	6.8	5.2	6.5	n.d.
Roumanie ³	75.1	10.2	10.7	5.1	9.6	22.0	n.d.	3.7	63.2	0.0	0.6	0.0	1.5	2.2	0.8	0.5
République slovaque	n.d.	0.0	0.4	0.3	1.7	0.9	0.4	0.5	2.5	1.4	1.9	6.6	4.8	2.6	1.3	2.4
Slovénie ⁴	n.d.	16.0	16.0	14.0	21.0	15.0	7.0	5.0	n.d.	11.0	24.0	26.0	27.0	24.0	21.0	26.0
Pays Membres de l'OCDE⁶																
République tchèque	0.3	0.2	1.6	2.3	7.8	3.0	3.7	1.4	0.9	2.3	0.6	1.2	11.7	6.6	6.2	2.4
Hongrie	3.9	10.0	7.0	18.0	28.0	14.0	9.7	n.d.	3.0	3.0	9.0	8.0	21.0	n.d.	12.0	n.d.
Pologne ⁵	n.d.	39.0	32.7	27.5	17.8	8.2	23.3	7.1	32.0	72.0	31.0	44.0	97.4	46.2	36.5	29.1

- : négligeable.

n.d. : non disponible.

1. Estimations provisoires.

2. Neuf mois seulement.

3. Exclut le commerce d'animaux vivants.

4. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

5. Exclut les exportations de bovins vivants en équivalent viande.

6. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe I.27. **PECO : importations de volaille, 1990-1997**

Milliers de tonnes

	Volaille							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Albanie	0.2	4.0	-	9.7	14.8	18.9	18.7	8.6
Bulgarie	0.0	0.0	0.3	4.5	3.2	1.8	4.2	4.9 ²
Croatie	0.7	0.7	11.2	4.8	1.3	1.1	0.7	1.2
Estonie	n.d.	n.d.	n.d.	0.8	4.1	8.7	13.8	89.8
Lettonie	1.9	n.d.	n.d.	1.1	1.5	1.4	4.5	6.8
Lituanie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1.6	2.6	5.4	n.d.
Roumanie	0.4	0.4	26.8	36.8	39.0	24.5	3.2	14.4
République slovaque	n.d.	0.8	1.0	4.1	2.6	2.9	3.0	2.9
Slovénie ³	n.d.	0.0	10.0	4.0	1.0	2.0	3.0	3.0
Pays Membres de l'OCDE⁴								
République tchèque	0.1	0.1	0.4	1.1	4.8	8.6	13.5	16.6
Hongrie	1.0	1.0	1.0	3.0	2.0	n.d.	n.d.	n.d.
Pologne	1.0	17.0	55.0	77.0	60.8	33.6	44.1	n.d.

- : négligeable.

n.d. : non disponible.

1. Estimations provisoires.

2. Neuf mois seulement.

3. Le bureau statistique de Slovénie entreprend actuellement des révisions importantes de toutes les séries historiques. Les données présentées dans ce rapport sont celles diffusées jusqu'en mars 1998.

4. La République tchèque a rejoint l'OCDE en 1995, la Hongrie et la Pologne en 1996.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Partie II

**TABLEAUX DE CERTAINS NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS
(NEI)**

Tableau annexe II.1. **Certains NEI : évolution annuelle en pourcentage du PIB, 1991-1997**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Bélarus	-1.2	-9.6	-7.6	-12.6	-10.4	2.8	10.4
Kazakhstan	-9.8	-2.9	-10.4	-12.6	-8.2	0.5	2.0
Fédération de Russie	-5.0	-14.5	-8.7	-12.7	-4.1	-4.9	0.4
Ukraine	-8.7	-9.9	-14.2	-22.9	-12.2	-10.0	-3.2

1. Provisoire.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.2. **Certains NEI : inflation, 1991-1997**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus	148	1 559	1 997	1 960	244	39	63
Kazakhstan	147	2 961	2 165	1 158	60	29	11
Fédération de Russie	160	2 510	840	215	131	22	11
Ukraine	290	2 000	10 156	401	182	40	10

Note : changement en pourcentage dans l'indice des prix à la consommation, décembre à décembre.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.3. **Taux de change par rapport au dollar des États-Unis, moyenne annuelle**

	Unité monétaire	1994	1995	1996	1997
Bélarus	Rubel	4 652	11 525	13 608	24 995
Kazakhstan	Tenge	35.8	60.9	67.3	75.4
Fédération de Russie	Rouble ¹	2.203	4.554	5.124	5.785
Ukraine	Karbovanets	31 700	147 307	-	-
Ukraine	Hryvnia	-	-	1.889	-

1. Renomination du rouble.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.4. **Certains NEI : part de l'agriculture en pourcentage dans le PIB, 1990-1997**

Prix courants de l'année

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Bélarus	23.0	20.1	22.4	16.8	13.1	15.2	13.4	11.5
Kazakhstan	33.9	29.3	23.1	16.4	14.9	12.2	12.0	11.0
Fédération de Russie	15.4	13.7	7.2	7.4	6.0	6.9	6.7	6.5
Ukraine	24.4	24.5	20.8	21.5	14.3	13.4	11.8	10.5

1. Provisoire.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.5. Certains NEI : population rurale en âge de travailler, 1980-1997

	Milliers									
	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus										
Population rurale	4 157	3 771	3 369	3 318	3 310	3 283	3 236	3 193	3 146	3 132
Population totale	9 663	9 986	10 213	10 233	10 298	10 319	10 297	10 264	10 236	10 203
Population rurale en âge de travailler	2 147	1 897	1 560	1 520	1 506	1 489	1 426	1 463	1 444	1 426
Total de la population en âge de travailler	5 660	5 709	5 680	5 677	5 703	5 720	5 749	5 722	5 731	5 749
Population rurale en âge de travailler en pourcentage de la population rurale totale	52 %	50 %	46 %	46 %	46 %	45 %	44 %	46 %	46 %	46 %
Kazakhstan										
Population rurale	6 863	6 969	7 105	7 125	7 188	7 268	7 299	7 242	7 165	7 112
Population totale	14 991	15 739	16 618	16 721	16 892	16 914	16 442	16 151	15 981	15 861
Population rurale en âge de travailler	3 358	3 536	3 609	3 604	3 634	3 681	3 755	3 734	3 708	3 704
Total de la population en âge de travailler	8 189	8 687	8 994	9 025	9 114	9 120	9 104	8 957	8 898	8 877
Population rurale en âge de travailler en pourcentage de la population rurale totale	49 %	51 %	51 %	51 %	51 %	51 %	51 %	52 %	52 %	52 %
Fédération de Russie										
Population rurale	41 530	39 838	38 332	39 117	39 837	39 987	40 051	39 938	39 790	39 520
Population totale	138 839	143 528	148 164	148 326	148 295	147 997	147 938	147 609	147 137	146 737
Population rurale en âge de travailler	22 563	21 111	19 764	19 832	20 210	20 346	20 479	20 510	20 615	n.d.
Total de la population en âge de travailler	83 706	83 415	83 976	83 892	83 748	83 767	84 059	84 209	84 425	n.d.
Population rurale en âge de travailler en pourcentage de la population rurale totale	54 %	53 %	52 %	51 %	51 %	51 %	51 %	52 %	52 %	n.c.
Ukraine										
Population rurale	19 078	17 958	16 895	16 796	16 809	16 750	16 645	16 537	16 408	16 264
Population totale	50 070	50 986	51 690	51 802	51 989	51 860	51 473	51 079	50 639	50 245
Population rurale en âge de travailler	9 999	9 148	8 305	8 229	8 216	8 184	8 137	8 114	8 034	n.d.
Total de la population en âge de travailler	29 097	28 767	28 816	28 857	28 925	28 860	28 682	28 522	28 321	n.d.
Population rurale en âge de travailler en pourcentage de la population rurale totale	52 %	51 %	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %	n.c.

Notes : Résidents permanents (ayant un permis de séjour) à la fin de la période, sauf pour le Kazakhstan : population permanente au début de l'année. Les hommes non invalides âgés entre 16 et 65 ans et les femmes non invalides âgées entre 16 et 60 ans sont « en âge de travailler ».

n.d. : non disponible.

n.c. : non calculé.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.6. Certains NEI : emploi en agriculture et total de la population active civile occupée, 1980-1997

	1980		1985		1990		1992		1994		1995		1996 ³		1997 ³	
	Milliers	Pour cent	Milliers	Pour cent	Milliers	Pour cent										
Bélarus																
Total agriculture ¹	1 282	25.9	1 182	23.1	985	19.1	976	20.0	892	19.0	844	19.1	760	17.4	741	17.0
Total de la population active civile	4 959	100.0	5 112	100.0	5 149	100.0	4 887	100.0	4 701	100.0	4 410	100.0	4 365	100.0	4 370	100.0
Kazakhstan																
Total agriculture ¹	1 545	23.3	1 646	23.1	1 713	22.6	1 781	24.2	1 406	21.4	1 432	21.9	1 376	21.1	n.d.	n.d.
Total de la population active civile	6 640	100.0	7 136	100.0	7 563	100.0	7 356	100.0	6 582	100.0	6 552	100.0	6 519	100.0	6 400	n.d.
Fédération de Russie																
Total agriculture ¹	10 718	14.6	10 405	13.9	9 728	12.9	10 101	14.0	10 278	15.0	9 744	14.7	9 243	14.0	9 070	13.9
Grandes exploitations uniquement	9 689	13.2	9 277	12.4	8 341	11.1	8 062	11.2	7 333	10.7	6 678	10.1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total APK ²	16 211	22.1	16 036	21.4	15 889	21.1	14 968	20.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total de la population active civile	73 275	100.0	74 937	100.0	75 325	100.0	72 071	100.0	68 484	100.0	66 441	100.0	65 950	100.0	65 400	100.0
Ukraine																
Total agriculture ¹	5 733	22.6	5 350	20.9	4 960	19.5	4 920	20.1	4 750	20.6	5 258	22.2	5 006	21.4	4 935	21.8
Total de la population active civile	25 335	100.0	25 592	100.0	25 419	100.0	24 505	100.0	23 025	100.0	23 726	100.0	23 232	100.0	22 600	100.0

n.d. : non disponible.

1. « Total agriculture » (*sel'skoe khoziaivo*) est supposé désigner l'agriculture de production.

2. « APK » : « Complexe agro-industriel », construction statistique de type Soviétique standard approximativement équivalent au « secteur agro-alimentaire ».

3. Provisoire.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.7. Certains NEI : production et livraison de facteurs de production, 1980-1997

			1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus												
Tracteurs	Produits	000 unités	90	96	101	96	96	82	43	28	27	27
	A l'inventaire ²	000 unités	114	126	126	126	123	123	117	108	102	97
Moissonneuses-batteuses	Livrées	000 unités	n.d.	n.d.	3	1	1	0	0	0	0	0
	A l'inventaire ²	000 unités	27	34	30	29	27	26	24	23	21	20
Engrais minéraux ¹	Produits	000 tonnes	4 931	5 972	5 996	5 170	4 080	2 513	2 981	3 349	3 382	3 874
	livrés	000 tonnes	1 470	1 867	2 161	1 911	1 386	841	623	457	n.d.	n.d.
	Utilisés	000 tonnes	1 472	1 689	2 011	1 936	1 530	1 225	701	512	677	882
	Taux d'application	Kg/ha	163	186	233	224	192	157	90	66	89	115
Aliments composés ³	Produits	000 tonnes	3 215	3 619	4 903	4 531	3 131	3 107	2 450	2 061	1 888	2 159
	Essence	Livrée	000 tonnes	n.d.	579	672	637	583	459	328	265	273
Diesel	Livré	000 tonnes	n.d.	1 346	1 325	1 328	1 112	1 109	893	803	783	798
Kazakhstan												
Tracteurs	Produits	000 unités	47	55	41	34	13	6	2	2	3	2
	A l'inventaire ²	000 unités	239	270	220	219	217	212	196	170	142	n.d.
Moissonneuses-batteuses	Livrées	000 unités	16	12	7	6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	A l'inventaire ²	000 unités	110	119	89	87	84	79	71	62	54	n.d.
Engrais minéraux ¹	Produits	000 tonnes	1 262	1 430	1 656	1 516	880	304	126	197	191	151
	livrés	000 tonnes	2 894	1 091	589	531	n.d.	n.d.	n.d.	n.a	n.d.	n.d.
	Utilisés	000 tonnes	520	939	665	n.d.	n.d.	226	72	36	29	17
Aliments composés ³	Produits	000 tonnes	n.d.	3 287	4 189	4 169	3 024	2 959	2 331	927	331	187
Fédération de Russie												
Tracteurs	Produits	000 unités	249	261	214	178	137	89	29	21	14	13
	livrés	000 unités	177	187	144	131	65	40	22	10	9	8
	A l'inventaire ²	000 unités	1 472	1 592	1 520	1 500	1 444	1 381	1 274	1 168	980	978
Moissonneuses-batteuses	Produits	000 unités	117	112	66	55	42	33	12	6	3	2
	livrées	000 unités	75	70	38	32	17	14	9	4	3	2
	A l'inventaire ²	000 unités	448	511	408	394	371	347	317	292	285	248
Engrais minéraux ¹	Produits	000 tonnes	11 772	17 304	15 979	15 042	12 300	9 917	8 266	9 639	9 076	9 532
	livrés	000 tonnes	8 911	12 674	11 051	10 102	5 510	3 721	1 398	1 601	1 579	n.d.
	Utilisés	000 tonnes	7 480	9 790	9 923	10 100	8 600	4 295	2 091	1 487	1 473	1 500
	Taux d'application	Kg/ha	n.d.	n.d.	88	46	n.d.	n.d.	24	17	15	15
Aliments composés ³	Produits	000 tonnes	32 464	37 896	40 976	37 405	27 426	25 218	18 137	14 300	9 600	6 700
Essence	Livrée	000 tonnes	18 300	18 500	11 264	10 633	9 456	6 223	3 670	3 345	2 945	n.d.
Diesel	Livré	000 tonnes	21 600	23 200	20 032	19 424	16 522	12 767	7 846	7 105	6 212	n.d.
Ukraine												
Tracteurs	Produits	000 unités	136	136	106	90	71	55	16	10	5	5
	livrés	000 unités	49	54	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	A l'inventaire ²	000 unités	469	503	495	497	511	506	499	469	442	406
Moissonneuses-batteuses	Produits	000 unités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	livrées	000 unités	13	15	9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	A l'inventaire ²	000 unités	110	110	107	105	103	100	97	91	86	79
Engrais minéraux ¹	Produits	000 tonnes	4 086	5 074	4 815	4 238	3 261	2 492	2 340	2 221	2 449	2 326
	Utilisés	000 tonnes	3 400	4 228	4 242	n.d.	n.d.	2 021	n.d.	n.d.	525	562
	Taux d'application	Kg/ha	109	140	141	n.d.	n.d.	74	n.d.	n.d.	21	22
Aliments composés ³	Produits	000 tonnes	15 832	15 607	16 471	14 536	11 322	9 730	7 957	6 439	4 111	1 279
Essence	Livrée	000 tonnes	n.d.	n.d.	2 897	2 857	2 297	1 921	1 678	1 480	1 231	1 025
Diesel	Livré	000 tonnes	n.d.	n.d.	5 371	5 173	4 405	4 155	3 856	3 622	3 014	2 965

n.d. : non disponible.

- : néant.

1. Les quantités d'engrais minéraux sont recalculées sur la base nominale de 100 % d'ingrédients actifs.

2. Dans la rubrique « à l'inventaire » on a indiqué les quantités qui sont présentes dans les entreprises agricoles à la fin de la période.

3. Les aliments composés (*kombikorma*) sont produits dans les minoteries d'État.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.8. Certains NEI : utilisation des terres agricoles, 1980-1996

Milliers d'hectares

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Bélarus									
Superficie totale	20 759	20 760	20 760	20 760	20 760	20 760	20 760	20 760	20 760
Superficie agricole totale	9 728	9 720	9 415	9 403	9 391	9 354	9 346	9 339	9 333
Terres arables	6 211	6 213	6 105	6 092	6 084	6 104	6 225	6 232	6 230
Cultures									
permanentes	153	151	153	164	177	144	147	147	146
Prairies									
permanentes	1 519	1 455	1 323	1 321	1 311	1 288	1 266	1 254	1 258
Pâturages	1 845	1 901	1 834	1 826	1 819	1 817	1 708	1 706	1 699
Superficie irriguée	163	159	149	143	132	131	124	115	115
Superficie drainée	2 717	2 967	3 229	3 280	3 324	3 350	3 373	3 395	3 403
Kazakhstan									
Superficie totale	272 490	272 490	272 490	272 490	272 490	272 490	272 490	272 490	272 490
Superficie agricole totale	223 934	224 724	222 452	222 368	222 303	222 338	222 255	222 224	220 362
Terres arables	35 496	35 713	35 577	35 384	35 269	34 915	33 685	31 886	29 206
Cultures									
permanentes	137	141	165	186	153	147	146	144	141
Prairies									
permanentes	6 079	5 738	5 185	5 121	5 103	5 096	5 069	5 053	5 028
Pâturages	181 986	182 987	181 341	181 411	181 460	181 727	182 133	182 326	182 117
Superficie irriguée	2 130	2 233	2 380	2 393	2 402	2 385	2 382	2 380	2 358
Fédération de Russie									
Superficie totale	1 707 500	1 707 500	1 707 500	1 707 500	1 707 500	1 707 500	1 707 500	1 707 500	1 707 500
Superficie agricole totale	229 929	228 959	222 128	222 125	222 332	220 788	220 767	220 958	220 607
Terres arables	134 275	134 247	132 308	132 071	132 008	131 124	130 302	129 844	128 517
Cultures									
permanentes	1 348	1 328	1 511	1 813	2 007	1 776	2 000	2 074	1 949
Prairies									
permanentes	29 737	28 916	23 470	23 322	23 237	23 834	23 593	23 841	23 235
Pâturages	64 531	64 321	64 492	64 544	64 687	63 573	63 774	63 743	64 903
Superficie irriguée	5 009	5 822	6 180	6 139	5 722	5 496	5 367	5 114	4 994
Superficie drainée	5 891	7 026	7 399	7 629	7 629	7 640	7 628	7 598	7 566
Ukraine									
Superficie totale	60 355	60 355	60 355	60 356	60 356	60 355	60 355	60 355	60 355
Superficie agricole totale	42 558	42 402	42 030	41 973	41 930	41 890	41 861	41 853	41 840
Terres arables	34 357	34 342	33 571	33 429	33 363	33 334	33 291	33 286	33 189
Cultures									
permanentes	1 158	1 079	1 058	1 073	1 094	1 083	1 066	1 043	1 022
Prairies									
permanentes ¹	2 227	2 152	2 305	7 466	7 473	2 215	2 212	2 221	2 246
Pâturages ¹	4 810	4 822	5 092	n.d.	n.d.	5 258	5 292	5 303	5 383
Superficie irriguée	2 014	2 457	2 601	2 631	2 607	2 605	2 591	2 585	2 517
Superficie drainée	2 539	2 940	3 220	3 254	3 274	3 281	3 298	3 299	3 299

Note : «La superficie agricole totale» inclut les plans d'eau à l'intérieur des terres.

n.d. : non disponible.

1. En 1991 et 1992, seules les données agrégées sont disponibles pour les prairies permanentes et les pâturages.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.9. Certains NEI : superficies semées¹, 1980-1997

Milliers d'hectares

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus										
Superficie semée totale	6 308	6 241	6 126	6 038	6 005	5 979	5 992	6 150	6 180	6 207
Total céréales ²	3 139	2 816	2 645	2 606	2 698	2 714	2 720	2 692	2 671	2 718
Blé	209	196	140	96	118	132	101	177	273	296
Orge	1 219	918	1 030	1 195	1 102	1 115	1 267	1 033	935	885
Seigle	1 074	1 015	917	781	1 001	1 011	827	969	867	854
Avoine	391	380	360	360	333	309	368	337	335	325
Betteraves sucrières	52	59	46	45	51	55	58	55	45	47
Lin textile	234	200	149	120	125	96	83	98	79	72
Pommes de terre	787	708	638	654	779	749	697	725	719	700
Légumes	54	47	41	51	62	65	71	77	85	83
Kazakhstan										
Superficie semée totale	36 390	35 796	35 182	34 936	34 839	34 060	31 662	28 679	25 644	21 874
Total céréales ²	25 340	25 129	23 356	22 753	22 596	22 250	20 710	18 877	17 188	15 681
Blé	17 094	16 162	14 070	13 456	13 877	12 753	12 620	12 552	12 280	11 512
Orge	6 091	6 825	6 660	6 614	5 718	7 001	6 053	4 826	3 640	3 182
Seigle	262	230	772	570	629	605	329	176	108	73
Avoine	493	351	382	512	456	549	644	491	452	387
Maïs	97	134	129	121	126	117	112	86	86	69
Coton en graines ³	127	131	120	117	112	111	111	110	106	104
Betteraves sucrières	78	72	44	46	85	69	56	41	32	14
Tournesol	103	104	137	190	297	271	282	346	336	224
Pommes de terre	191	191	206	217	247	244	218	206	189	176
Légumes et melons	102	100	107	113	123	100	98	103	112	116
Légumes	66	65	71	75	83	74	73	76	80	87
Fédération de Russie										
Superficie semée totale	124 815	119 121	117 705	115 508	114 591	111 827	105 340	102 540	99 626	96 505
Total céréales ²	75 465	68 138	63 068	61 783	61 939	60 939	56 280	54 705	53 388	53 611
Blé	34 000	25 284	24 244	23 152	24 284	24 666	22 190	23 909	25 707	26 026
Orge	18 554	16 144	13 723	15 282	14 564	15 478	16 404	14 710	11 793	12 493
Seigle	6 125	7 214	8 008	6 480	7 592	6 000	3 903	3 247	4 147	4 005
Avoine	9 901	10 981	9 100	9 032	8 540	8 402	8 333	7 928	6 904	6 436
Maïs	590	1 080	869	733	810	800	524	643	622	918
Betteraves sucrières	1 615	1 492	1 460	1 399	1 439	1 333	1 104	1 085	1 060	935
Tournesol	2 380	2 320	2 739	2 576	2 889	2 923	3 133	4 127	3 874	3 585
Lin textile	595	550	418	328	327	263	135	177	153	113
Pommes de terre	3 790	3 538	3 124	3 187	3 404	3 548	3 337	3 409	3 404	3 350
Légumes et melons	742	676	764	807	826	781	796	875	859	897
Légumes	n.d.	n.d.	618	662	682	684	704	758	737	749
Ukraine										
Superficie semée totale	33 578	32 656	32 406	32 021	31 542	31 264	31 008	30 963	30 061	30 304
Total céréales ²	16 473	16 077	14 583	14 671	13 903	14 305	13 527	14 152	13 248	15 051
Blé	8 031	6 667	7 576	7 023	6 328	5 772	4 562	5 509	6 148	6 674
Orge	3 474	3 148	2 729	3 191	3 451	4 242	5 192	4 507	3 653	3 908
Seigle	799	652	519	491	500	510	490	609	636	711
Avoine	707	634	492	496	495	516	625	570	515	574
Maïs	1 498	2 581	1 223	1 461	1 161	1 343	668	1 174	703	1 678
Betteraves sucrières	1 775	1 641	1 607	1 558	1 498	1 530	1 485	1 475	1 359	1 104
Tournesol	1 683	1 480	1 636	1 601	1 641	1 637	1 784	2 019	2 107	2 065
Lin textile	226	211	173	159	156	136	85	98	65	40
Pommes de terre	1 682	1 528	1 429	1 533	1 702	1 552	1 532	1 532	1 547	1 579
Légumes et melons	607	614	582	599	619	567	523	603	565	587
Légumes	497	499	456	477	500	474	457	504	476	480

n.d. : non disponible.

1. « La superficie semée » est la superficie totale ensemencée pendant toute l'année civile. Elle est donc surestimée par toute surface ré-ensemencée (après le gel d'hiver, par exemple). La superficie semée (superficie récoltée) peut être un peu plus petite.

2. La catégorie « total céréales » inclut le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le blé noir, le millet, le riz paddy et les légumineuses à grains.

3. Le « coton en graines » est le coton avant l'égrenage.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.10. Certains NEI : production végétale, 1980-1997

Milliers de tonnes

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus										
Total céréales ¹	4 108	5 790	7 035	6 296	7 230	7 508	6 095	5 502	5 792	6 420
Blé	302	401	381	242	330	354	230	439	600	744
Orge	1 693	2 378	2 908	3 032	2 934	3 165	3 013	1 965	2 194	2 359
Seigle	1 515	1 848	2 652	1 962	3 063	2 826	1 864	2 143	1 794	1 788
Avoine	493	786	806	760	723	871	760	638	707	822
Betteraves sucrières	1 122	1 568	1 479	1 147	1 120	1 569	1 078	1 172	1 011	1 262
Lin textile	61	85	52	76	61	57	49	60	49	26
Pommes de terre	9 333	10 553	8 590	8 958	8 984	11 644	8 241	9 504	10 881	6 942
Légumes	733	828	749	918	838	1 048	1 029	1 031	1 204	1 177
Kazakhstan										
Total céréales ¹	25 930	22 694	28 488	11 992	29 772	21 631	16 454	9 506	11 237	12 378
Blé	17 548	14 191	16 197	6 889	18 285	11 585	9 052	6 490	7 678	8 955
Orge	6 037	5 955	8 500	3 085	8 511	7 149	5 497	2 189	2 696	2 583
Seigle	123	135	839	480	525	835	264	84	29	51
Avoine	649	539	611	231	727	802	822	250	359	286
Mais	414	598	442	330	368	355	234	136	122	111
Coton en graines ²	358	305	324	292	252	200	208	223	183	198
Betteraves sucrières	2 038	1 750	1 044	674	1 160	843	433	371	341	128
Tournesol ³	83	83	126	93	99	86	97	99	64	54
Pommes de terre	2 238	2 197	2 324	2 143	2 570	2 296	2 040	1 720	1 656	1 472
Légumes et melons	1 443	1 385	1 438	1 258	1 273	990	927	942	960	1 061
Légumes	1 134	1 085	1 136	955	985	808	781	780	778	880
Fédération de Russie										
Total céréales ¹	97 233	98 564	116 676	89 094	106 855	99 094	81 297	63 406	69 341	88 505
Blé	50 278	38 362	49 596	38 899	46 166	43 547	32 129	30 119	34 916	44 188
Orge	22 243	23 013	27 235	22 174	26 988	26 843	27 054	15 786	15 933	20 774
Seigle	5 703	10 691	16 431	10 639	13 887	9 166	5 989	4 098	5 934	7 480
Avoine	11 260	15 201	12 326	10 372	11 241	11 556	10 757	8 562	8 346	9 381
Mais	1 448	3 020	2 451	1 969	2 155	2 441	892	1 738	1 088	2 671
Betteraves sucrières	24 130	31 450	32 327	24 280	25 548	25 468	13 946	19 072	16 166	13 841
Tournesol	1 995	2 621	3 427	2 896	3 110	2 765	2 553	4 200	2 765	2 824
Lin textile	120	126	71	102	78	58	54	69	59	23
Pommes de terre	36 971	33 840	30 848	34 329	38 330	37 650	33 828	39 909	38 652	37 015
Légumes et melons	12 197	12 393	11 443	11 458	10 731	10 424	10 079	11 897	11 233	11 684
Légumes	11 101	11 131	10 328	10 425	10 018	9 827	9 621	11 275	10 731	11 085
Ukraine										
Total céréales ¹	36 625	38 899	51 009	38 674	38 537	45 623	35 497	33 930	24 571	35 472
Blé	20 567	16 482	30 374	21 155	19 507	21 831	13 857	16 273	13 547	18 404
Orge	6 910	7 763	9 169	8 047	10 106	13 550	14 509	9 633	5 726	7 407
Seigle	1 064	1 036	1 260	982	1 158	1 180	942	1 208	1 094	1 348
Avoine	1 119	1 396	1 303	945	1 246	1 479	1 385	1 116	731	1 062
Mais	4 070	8 228	4 737	4 747	2 851	3 786	1 539	3 392	1 837	5 340
Betteraves sucrières	37 558	38 326	44 264	36 168	28 783	33 717	28 138	29 650	23 009	17 663
Tournesol	2 119	2 168	2 571	2 311	2 127	2 075	1 569	2 860	2 123	2 308
Lin textile	92	114	108	106	105	73	49	48	18	9
Pommes de terre	13 133	20 315	16 732	14 550	20 277	21 009	16 102	14 729	18 410	16 701
Légumes et melons	7 911	8 336	7 458	6 698	5 556	6 369	5 324	6 377	5 432	5 448
Légumes	7 186	7 384	6 666	5 932	5 310	6 055	5 142	5 880	5 070	5 168

1. La catégorie « total céréales » inclut le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le blé noir, le riz paddy et les légumineuses à grains.

2. Le « coton en graines » est le coton avant l'égrenage.

3. Poids des graines mondées.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.11. Certains NEI : acquisition de cultures par l'État en pourcentage de la production totale, 1980-1997

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus										
Total céréales ¹	25.1	36.5	17.6	17.2	23.0	24.7	30.5	31.4	30.2	27.3
Blé	20.4	28.9	9.7	6.2	9.8	14.9	24.0	27.9	27.6	29.0
Orge	19.5	33.5	10.6	11.0	12.3	10.2	21.7	15.3	18.5	19.1
Seigle	35.7	47.3	31.7	32.8	38.8	46.5	45.9	50.0	49.2	47.7
Avoine	10.2	26.8	3.9	6.5	7.2	11.8	21.8	18.1	26.3	19.7
Betteraves sucrières	84.5	89.4	89.0	91.9	79.9	89.3	87.8	60.5	75.2	81.6
Lin textile	84.8	98.8	99.2	99.5	99.2	100.0	100.0	98.8	99.0	99.2
Pommes de terre	12.5	19.7	16.1	14.2	7.8	6.1	3.4	2.0	1.8	1.6
Légumes	38.2	51.6	50.1	32.6	19.6	15.5	13.0	9.0	5.4	4.9
Kazakhstan										
Total céréales ¹	63.3	61.0	52.0	28.8	44.1	32.0	25.1	8.4	11.0	n.d.
Blé	71.1	65.4	60.4	29.7	50.6	38.2	33.4	n.d.	13.9	n.d.
Orge	41.2	47.1	34.4	9.5	31.5	21.4	12.0	n.d.	4.1	n.d.
Seigle	43.2	30.2	64.4	47.4	41.0	29.3	30.6	n.d.	7.0	n.d.
Avoine	33.1	43.1	22.0	6.0	19.9	13.9	0.1	n.d.	1.6	n.d.
Maïs	71.8	77.7	48.8	55.4	52.7	64.0	63.1	-	4.1	n.d.
Coton en graines ²	100.0	100.0	100.0	100.1	97.5	74.3	98.8	-	-	-
Betteraves sucrières	94.2	100.9	99.0	91.4	38.0	30.4	0.2	-	-	-
Tournesol	78.7	72.2	87.1	56.8	46.4	2.6	0.0	n.d.	-	-
Pommes de terre	28.4	31.1	24.6	16.7	10.2	6.3	2.7	0.2	-	-
Légumes	66.6	71.3	59.5	47.6	31.4	19.4	10.5	2.9	-	-
Fédération de Russie										
Total céréales ¹	38.0	40.4	29.1	26.5	24.5	28.4	15.2	15.4	12.7	12.1
Blé	47.4	45.8	37.0	33.8	27.3	34.8	25.1	21.1	14.6	n.d.
Orge	25.4	31.3	14.1	13.6	13.5	18.0	6.8	8.7	7.0	n.d.
Seigle	38.3	54.1	43.9	39.6	42.1	48.7	22.4	27.5	26.7	n.d.
Avoine	17.5	28.9	9.8	10.9	12.5	14.0	5.2	5.1	6.8	n.d.
Maïs	35.6	30.9	21.6	29.8	22.7	13.9	12.5	4.2	1.4	n.d.
Betteraves sucrières	84.8	88.9	77.7	76.8	42.0	27.7	6.3	3.3	n.d.	n.d.
Tournesol	73.2	79.9	68.3	62.2	46.1	32.2	5.9	9.5	6.6	n.d.
Lin textile	91.1	91.3	100.0	101.0	98.7	106.9	102.9	100.1	95.1	n.d.
Pommes de terre	18.3	21.6	18.6	13.9	7.8	4.4	2.3	1.8	1.4	1.1
Légumes	63.0	70.0	63.6	42.7	29.8	21.6	15.2	10.6	7.8	6.3
Ukraine										
Total céréales ¹	31.0	36.3	30.2	29.7	28.7	31.6	31.0	17.8	17.7	12.0
Blé	41.5	41.6	37.9	37.9	35.2	36.5	38.0	26.7	24.7	15.3
Orge	16.9	29.1	17.6	17.9	22.1	29.4	24.7	8.6	6.8	3.5
Seigle	16.4	28.0	29.4	31.4	29.6	37.0	43.2	34.9	29.7	24.9
Avoine	10.0	22.0	12.2	14.4	18.5	23.4	22.0	8.0	6.9	6.0
Maïs	10.7	30.3	14.8	16.5	9.9	12.9	10.9	4.5	3.8	0.8
Betteraves sucrières	100.0	100.0	97.8	94.7	92.3	86.8	69.9	0.1	0.02	n.d.
Tournesol	78.4	84.5	79.3	78.3	64.3	49.3	15.7	2.6	3.6	n.d.
Lin textile	97.7	98.1	97.9	98.0	99.0	100.0	100.0	93.2	99.7	100.0
Pommes de terre	7.6	15.5	11.0	7.1	4.6	3.8	2.1	1.0	0.8	0.4
Légumes	64.9	70.7	58.1	46.3	33.0	25.4	16.3	9.1	2.9	2.1

n.d. : non disponible.

- : néant ou négligeable.

1. La catégorie « total céréales » inclut le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le blé noir, le millet, le riz paddy et les légumineuses à grains.

2. Le « coton en graines » est le coton avant l'égrenage.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.12. **Certains NEI : inventaires du cheptel, 1980-1998**Milliers de têtes, au 1^{er} janvier de chaque année

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Bélarus											
Tous les bovins	6 735	7 556	7 166	6 975	6 577	6 221	5 851	5 403	5 054	4 855	4 802
<i>dont</i> : Vaches	2 748	2 738	2 439	2 362	2 314	2 220	2 199	2 180	2 137	2 043	1 999
Porcs	4 437	5 012	5 204	5 051	4 703	4 308	4 181	4 005	3 895	3 715	3 686
Ovins	564	670	510	445	424	381	323	284	262	214	186
Chevaux	234	230	219	217	212	215	215	220	229	232	233
Volaille	37 270	44 308	49 768	50 617	51 703	48 949	47 308	45 265	40 145	40 788	40 538
Kazakhstan											
Tous les bovins	8 337	9 028	9 818	9 757	9 592	9 576	9 347	8 073	6 860	5 425	4 307
<i>dont</i> : Vaches	2 908	3 148	3 327	3 367	3 490	3 623	3 687	3 354	2 972	2 547	2 110
Porcs	3 105	2 666	3 262	3 224	2 976	2 591	2 445	1 983	1 623	1 036	879
Ovins	35 067	36 057	36 223	35 661	34 556	34 420	34 208	25 132	19 584	13 679	10 384
Chevaux	1 258	1 449	1 619	1 626	1 666	1 704	1 777	1 636	1 557	1 310	1 083
Volaille	47 500	52 300	59 300	59 899	59 932	52 733	49 838	32 716	20 810	15 378	15 982
Fédération de Russie											
Tous les bovins	58 600	60 044	58 841	57 043	54 677	52 226	48 914	43 297	39 696	35 103	31 719
<i>dont</i> : Vaches	22 200	22 000	20 760	20 557	20 564	20 243	19 831	18 398	17 436	15 874	14 620
Porcs	36 400	38 732	39 982	38 314	35 384	31 520	28 557	24 859	22 631	19 115	17 292
Ovins	66 900	64 464	61 305	58 195	55 255	51 368	43 712	34 540	28 027	22 772	19 319
Chevaux	2 600	2 600	2 619	2 618	2 590	2 556	2 490	2 431	2 363	2 197	n.d.
Volaille	543 000	616 600	653 640	659 808	652 211	568 278	565 184	490 849	422 601	371 866	360 442
Ukraine											
Tous les bovins	25 552	26 669	25 195	24 623	23 728	22 457	21 607	19 624	17 557	15 313	12 759
<i>dont</i> : Vaches	9 289	9 000	8 528	8 378	8 263	8 057	8 078	7 818	7 531	6 972	6 265
Porcs	20 149	20 880	19 947	19 427	17 839	16 175	15 298	13 946	13 144	11 236	9 479
Ovins	9 185	9 297	9 003	8 419	7 829	7 237	6 863	5 575	4 099	3 047	2 362
Chevaux	874	831	754	738	717	707	716	737	756	754	737
Volaille	221 900	251 300	255 120	246 104	243 121	214 582	190 481	164 864	149 748	129 449	122 381

n.d. : non disponible.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.13. Certains NEI : production de l'élevage, 1980-1997

		1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus											
Total viande (poids carcasse)	000 tonnes	857	1 032	1 181	1 065	950	820	743	657	623	625
Viande bovine	000 tonnes	411	470	586	530	495	411	384	316	277	275
Viande porcine	000 tonnes	350	424	438	382	323	284	252	263	273	272
Viande ovine	000 tonnes	4	8	8	6	5	6	5	4	4	4
Volaille	000 tonnes	87	124	142	141	121	113	97	69	64	63
Lait	000 tonnes	6 105	6 759	7 457	6 812	5 885	5 584	5 510	5 070	4 908	5 088
Laine (poids physique)	Tonnes	1 122	1 223	958	772	682	583	459	396	328	300
Œufs	Millions	3 035	3 363	3 657	3 718	3 502	3 514	3 400	3 373	3 441	3 500
Kazakhstan											
Total viande (poids carcasse)	000 tonnes	1 069	1 133	1 560	1 524	1 258	1 312	1 207	985	855	n.d.
Viande bovine	000 tonnes	465	506	710	724	596	662	642	548	463	n.d.
Viande porcine	000 tonnes	195	185	275	274	217	194	158	113	110	n.d.
Viande ovine	000 tonnes	231	221	285	270	243	275	252	206	167	n.d.
Volaille	000 tonnes	126	166	201	185	139	114	80	53	39	n.d.
Lait	000 tonnes	4 597	4 763	5 642	5 555	5 265	5 577	5 296	4 619	3 627	3 592
Laine (poids physique)	000 tonnes	104	98	108	104	97	95	75	58	45	41
Œufs	Millions	3 369	3 803	4 185	4 075	3 565	3 288	2 629	1 841	1 262	1 263
Fédération de Russie											
Total viande (poids carcasse)	000 tonnes	7 427	8 487	10 112	9 375	8 260	7 513	6 803	5 796	5 336	4 811
Viande bovine	000 tonnes	3 274	3 572	4 329	3 989	3 632	3 359	3 240	2 733	2 630	2 338
Viande porcine	000 tonnes	2 579	2 960	3 480	3 190	2 784	2 432	2 103	1 865	1 705	1 565
Viande ovine	000 tonnes	338	321	395	347	329	359	316	261	230	201
Volaille	000 tonnes	1 134	1 527	1 801	1 751	1 428	1 277	1 068	859	690	632
Lait	000 tonnes	46 823	50 169	55 715	51 886	47 236	46 524	42 174	39 241	35 819	34 066
Laine (poids physique)	000 tonnes	213	217	227	205	179	158	122	94	77	60
Œufs	Millions	39 539	44 277	47 470	46 875	42 902	40 297	37 473	33 830	31 902	31 884
Ukraine											
Total viande (poids carcasse)	000 tonnes	3 500	3 918	4 358	4 029	3 401	2 815	2 677	2 294	2 113	1 844
Viande bovine	000 tonnes	1 556	1 740	1 985	1 878	1 656	1 379	1 427	1 186	1 048	922
Viande porcine	000 tonnes	1 315	1 436	1 576	1 421	1 180	1 013	916	807	789	694
Viande ovine	000 tonnes	29	35	46	40	35	31	44	40	32	25
Volaille	000 tonnes	522	636	708	654	498	362	265	235	218	187
Lait	000 tonnes	21 112	23 039	24 508	22 409	19 114	18 377	18 138	17 274	15 821	13 700
Laine (poids physique)	000 tonnes	27	29	30	27	23	21	19	14	9	7
Œufs	Millions	14 606	16 645	16 287	15 188	13 496	11 794	10 154	9 404	8 763	8 246

n.d. : non disponible.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.14. **Certains NEI : acquisition par l'État de produits de l'élevage en pourcentage de la production totale, 1980-1997**

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus										
Viande	73.9	77.5	90.1	88.3	84.2	79.8	72.6	57.5	57.2	57.0
Lait	63.7	72.0	82.8	80.1	69.0	66.0	58.7	49.1	50.1	57.8
Œufs	49.2	50.6	49.6	50.2	49.6	50.8	48.3	46.3	49.3	45.4
Kazakhstan										
Viande	68.0	68.6	51.2	49.6	35.8	29.3	16.6	7.0	n.d.	n.d.
Lait	50.3	55.9	58.4	52.7	40.5	37.1	26.4	14.0	n.d.	n.d.
Œufs	57.3	59.5	61.5	57.8	46.6	46.4	40.4	21.8	n.d.	n.d.
Fédération de Russie										
Viande	67.0	71.0	74.0	62.0	54.0	50.0	43.0	35.5	30.8	24.7
Lait	65.0	70.0	72.0	66.0	55.0	53.0	44.8	40.7	35.0	34.3
Œufs	67.0	70.0	71.0	65.0	57.0	60.0	54.5	54.3	52.7	49.2
Ukraine										
Viande	63.3	63.4	72.9	64.5	62.5	53.1	43.8	31.2	25.9	21.0
Lait	61.7	69.6	73.3	68.6	59.9	57.1	45.5	35.1	25.4	19.2
Œufs	56.0	58.9	53.7	49.9	41.0	37.1	27.0	22.0	17.4	12.3

n.d. : non disponible.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.15. Certains NEI : part en pourcentage des lopins domestiques dans la production, 1980-1997

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus										
Pommes de terre	52	49	54	65	72	75	85	87	84	85
Légumes	48	33	33	55	70	73	76	77	81	81
Fruits et baies	91	94	91	96	92	93	95	95	87	90
Viande	28	26	14	15	17	20	22	26	28	25
Lait	34	31	24	26	32	35	36	40	41	40
Œufs	43	40	39	38	41	41	43	42	41	39
Laine	15	28	33	41	48	57	68	72	83	80
Kazakhstan										
Pommes de terre	55	51	54	61	67	71	78	86	85	85
Légumes	35	26	34	38	38	56	62	68	70	69
Fruits et baies (sans les agrumes)	56	56	56	79	47	66	57	72	64	80
Viande	34	32	33	35	44	50	62	61	66	71
Lait ¹	41	44	46	48	55	58	64	70	76	82
Œufs	38	33	32	32	37	39	42	39	45	46
Laine	19	24	27	30	37	35	46	50	53	68
Fédération de Russie										
Pommes de terre	65	61	66	72	78	82	88	90	90	91
Légumes	33	25	30	46	55	65	67	73	77	76
Fruits et baies	46	48	51	65	69	69	77	77	79	80
Viande	30	26	25	37	35	40	43	49	52	55
Lait ¹	27	25	25	26	31	35	39	41	45	47
Œufs	27	23	22	22	26	27	29	30	31	30
Laine ¹	20	20	25	28	32	35	37	43	46	51
Ukraine										
Pommes de terre	75	67	71	78	85	85	92	96	95	97
Légumes	27	25	27	39	52	56	65	73	82	82
Viande	34	33	29	32	35	41	44	52	58	63
Lait	27	26	24	26	32	36	40	45	52	60
Œufs	41	37	38	39	45	48	54	56	58	63

Notes : Pourcentage du volume de la production.

Les données de Bélarus sur la production sont divisées entre « kolkhozy and goskhozy » et les « exploitations (*khoziastva*) de la population ».

La production des agriculteurs individuels augmente donc les chiffres de production des lopins domestiques à partir de 1989, lorsque les exploitations individuelles ont commencé à être instituées.

1. Les données incluent explicitement les ventes contractuelles à de grandes exploitations.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.16. Certains NEI : production de l'industrie alimentaire, 1980-1997

	Milliers de tonnes									
	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bélarus										
Viande, comprenant la catégorie I de sous-produits ¹	578	728	889	792	676	554	475	381	340	324
Saucisses	135	173	217	210	220	196	164	141	150	151
Beurre	100	126	159	137	99	87	74	65	62	72
Fromage	36	49	65	57	39	35	35	25	30	37
Produits à base de lait entier (en équivalent lait fluide)	1 043	1 334	1 776	1 652	1 448	1 387	1 275	801	747	812
Totalité des produits en boîte (en millions de conserves standard)	596	660	789	728	625	597	465	310	317	365
<i>dont :</i>										
Produits laitiers	130	133	168	155	92	83	84	75	96	113
Viande	55	78	90	89	79	69	59	29	26	43
Poisson et autres produits de la mer	7	5	5	5	5	4	4	4	5	9
Fruits et légumes	404	443	525	478	450	439	318	203	191	202
Sucre total	298	335	347	335	233	153	144	140	226	352
<i>dont :</i> Provenant de betteraves sucrières	110	146	161	154	122	122	128	128	132	147
Produits à base de pâtes alimentaires	49	52	60	65	67	55	42	36	36	37
Pain et produits de boulangerie	1 632	1 648	1 583	1 547	1 507	1 494	1 345	1 037	992	939
Farine	2 727	2 914	3 091	3 013	2 188	1 886	1 698	1 417	1 393	1 062
Gruau	189	217	229	229	166	136	92	73	59	96
Margarine	105	119	108	72	37	36	19	17	25	23
Huiles végétales	15	20	26	25	8	5	5	7	10	10
Sel de table	n.d.	193	356	358	295	274	263	219	231	297
Confiserie	154	168	173	160	113	106	94	73	83	118
Vodka et liqueurs, millions de décalitres	8	7	9	11	12	14	14	15	12	13
Vin, millions de décalitres	13	12	7	7	3	1	6	6	9	13
Kazakhstan										
Viande, comprenant la catégorie I de sous-produits ¹	608	665	899	846	633	609	412	273	173	120
Saucisses	121	126	155	152	97	83	55	35	22	16
Beurre	60	69	85	76	62	70	47	30	15	7
Fromage	24	29	35	33	23	23	18	12	9	6
Produits à base de lait entier (en équivalent lait fluide)	1 107	1 225	1 470	1 393	1 074	755	552	279	250	198
Totalité des produits en boîte (en millions de conserves standard)	411	391	442	369	303	247	177	81	55	37
<i>dont :</i>										
Produits laitiers	n.d.	n.d.	1	1	2	2	1	0	0	0
Viande	144	156	132	130	105	87	65	38	13	4
Poisson et autres produits de la mer	32	34	38	37	31	28	21	10	12	12
Fruits et légumes	n.d.	119	173	133	114	78	52	18	18	n.a
Sucre cristallisé total	272	337	319	307	213	164	97	97	120	142
<i>dont :</i> Provenant de betteraves sucrières	159	150	88	66	127	101	48	30	31	13
Produits à base de pâtes alimentaires	88	109	133	136	137	130	123	79	69	60
Pain et produits de boulangerie	1 405	1 499	1 291	1 351	1 518	1 591	1 508	853	631	538
Farine	1 833	1 963	1 962	2 014	1 970	1 940	1 960	1 575	1 593	1 476
Gruau	332	350	364	363	342	313	254	141	87	88
Margarine	76	84	71	48	35	18	16	3	2	6
Huiles végétales	84	74	95	101	60	49	45	44	41	31
Sel de table	1 058	963	1 074	995	964	763	527	313	230	36
Confiserie	202	221	259	214	144	113	78	29	40	49
Vodka et liqueurs, millions de décalitres	14	13	11	10	9	9	8	6	5	10
Vin, millions de décalitres	17	12	7	8	5	2	1	1	1	1
Fédération de Russie										
Viande, comprenant la catégorie I de sous-produits ^{1, 2}	n.d.	5 334	6 629	5 815	4 784	4 099	3 282	2 416	1 937	1 464
Saucisses	n.d.	1 944	2 283	2 077	1 547	1 493	1 545	1 293	1 296	1 139
Beurre	n.d.	721	833	729	762	732	488	421	323	277
Fromage	n.d.	407	458	394	299	313	285	218	193	165
Produits à base de lait entier (en équivalent lait fluide, millions de tonnes)	n.d.	18	21	19	10	8	7	6	5	5
Lait entier et crème en poudre	n.d.	170	231	175	75	48	18	n.d.	n.d.	n.d.

Tableau annexe II.16. Certains NEI : production de l'industrie alimentaire, 1980-1997 (suite)

	Milliers de tonnes									
	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Totalité des produits en boîte (en millions de conserves standard)	n.d.	7 057	8 206	6 944	5 353	4 517	2 817	2 428	2 158	2 162
dont :										
Produits laitiers	n.d.	769	980	767	629	682	582	527	544	569
Viande	n.d.	547	545	478	558	488	352	348	380	287
Poisson et autres produits de la mer	n.d.	2 204	2 335	1 982	1 332	918	591	574	471	467
Fruits et légumes	n.d.	n.d.	3 060	2 712	2 222	1 913	834	645	560	564
Sucre cristallisé total	n.d.	3 642	3 758	3 426	3 923	3 918	2 736	3 155	3 284	3 765
dont : Provenant de betteraves sucrières	n.d.	2 569	2 630	2 052	2 248	2 497	1 655	2 064	1 711	1 337
Produits à base de pâtes alimentaires	n.d.	946	1 038	1 115	1 102	836	680	603	444	455
Pain et produits de boulangerie (millions de tonnes)	n.d.	19	18	19	17	15	12	11	10	9
Farine ² , millions de tonnes	n.d.	23	21	21	20	18	16	14	12	11
Gruau, millions de tonnes	n.d.	3	3	3	2	2	2	1	1	1
Margarine	n.d.	822	808	627	560	438	278	198	200	222
Huiles végétales	n.d.	775	1 159	1 165	994	1 127	909	802	879	687
Sel de table, millions de tonnes	n.d.	6	4	4	4	2	2	3	2	2
Confiserie	n.d.	2 268	2 869	2 641	1 829	1 746	1 530	1 372	1 262	1 347
Vodka et liqueurs, millions de décalitres	n.d.	161	138	154	152	157	125	123	71	87
Vin, millions de décalitres	n.d.	143	76	65	40	25	21	15	11	12
Ukraine										
Viande, comprenant la catégorie I de sous-produits ¹	2 074	2 357	2 763	2 488	2 050	1 487	1 291	957	760	348
Saucisses	686	768	900	852	758	500	437	277	213	161
Beurre	336	390	444	376	303	312	254	222	162	109
Fromage	128	170	184	162	113	102	105	74	59	45
Produits à base de lait entier (en équivalent lait fluide)	4 888	5 687	6 432	5 709	4 112	2 801	2 220	1 293	915	517
Totalité des produits en boîte (en millions de conserves standard)	3 488	3 978	4 836	4 239	3 760	3 457	2 017	1 444	1 012	933
dont :										
Produits laitiers	335	346	415	350	246	229	192	177	153	127
Viande	151	165	204	188	201	174	219	159	149	111
Poisson et autres produits de la mer	240	292	352	320	197	90	80	86	111	106
Fruits et légumes	2 763	3 175	3 865	3 381	3 117	2 964	1 527	1 022	599	589
Sucre cristallisé total	5 302	6 247	6 791	4 786	3 647	3 993	3 368	3 894	3 296	2 032
dont : Provenant de betteraves sucrières	3 977	4 366	5 388	3 844	3 527	3 854	3 354	3 500	2 702	2 032
Produits à base de pâtes alimentaires	309	330	360	365	350	340	253	223	172	124
Pain et produits de boulangerie	7 375	7 348	6 701	6 685	6 441	5 444	4 816	4 114	3 452	2 707
Farine	7 485	8 157	7 671	7 383	6 625	6 587	5 715	5 319	4 963	3 532
Gruau	773	873	962	944	804	695	605	532	456	265
Margarine	264	276	289	267	249	173	106	109	89	84
Huiles végétales	941	846	1 070	1 004	858	803	634	696	705	412
Sel de table	5 968	8 018	8 309	8 394	7 409	3 877	3 237	2 867	2 848	2 615
Confiserie	802	924	1 111	1 040	843	647	410	315	283	316
Vodka et liqueurs, millions de décalitres	35	29	31	34	37	40	36	38	24	26
Vin, millions de décalitres	55	49	27	27	21	14	12	14	12	7

n.d. : non disponible.

1. La « catégorie I de sous-produits » comprend la langue, le foie, les poumons et les têtes des cochons.

2. Ces données comprennent un facteur de correction afin d'inclure la production non répertoriée des petites entreprises, des entreprises en participation ainsi que des entreprises de transformation faisant partie des entreprises non industrielles.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe II.17. **Certains NEI : consommation annuelle par habitant de denrées alimentaires, 1980-1997**

	Kilogrammes									
	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹
Bélarus										
Viande et produits carnés	61	70	75	73	72	70	63	58	59	60
Lait et produits laitiers ²	369	399	425	415	396	384	378	363	364	370
Œufs (unités)	294	315	323	320	305	306	302	294	295	297
Sucre	43	45	49	42	31	30	25	32	32	32
Huiles végétales	7	8	9	7	7	6	5	6	7	7
Pommes de terre	200	185	170	165	169	178	175	180	185	180
Légumes et melons	77	81	78	78	76	78	79	82	86	84
Fruits et baies	30	60	38	35	37	43	38	37	38	36
Produits céréaliers ³	140	131	126	126	119	122	120	120	120	121
Kazakhstan										
Viande et produits carnés	55	57	71	71	61	59	58	52	50	50
Lait et produits laitiers ²	273	260	304	304	270	260	251	229	211	188
Œufs (unités)	207	218	221	207	175	170	143	97	70	69
Sucre	39	37	34	30	26	18	19	19	18	18
Huiles végétales	8	10	11	9	6	7	7	8	7	8
Pommes de terre	87	90	85	75	90	80	77	70	67	68
Légumes et melons	81	86	74	63	62	50	54	56	52	55
Fruits et baies	26	36	25	27	17	10	10	11	10	9
Produits céréaliers ³	n.d.	n.d.	102	103	153	180	203	185	185	200
Fédération de Russie										
Viande et produits carnés	62	67	75	69	60	59	57	55	52	51
Lait et produits laitiers ²	328	344	386	347	281	294	278	253	240	235
Œufs (unités)	279	299	297	288	263	250	236	214	200	200
Sucre	47	45	47	38	30	31	31	32	34	32
Huiles végétales	9	10	10	8	7	7	7	7	8	n.d.
Pommes de terre	118	109	106	112	118	127	122	124	124	126
Légumes et melons	94	98	89	86	77	71	68	76	75	74
Fruits et baies	37	46	35	35	32	29	28	29	28	28
Produits céréaliers ³	126	119	119	120	125	124	124	124	127	128
Ukraine										
Viande et produits carnés	61	66	68	66	53	46	44	39	37	34
Lait et produits laitiers ²	331	350	373	346	285	264	256	244	230	210
Œufs (unités)	239	276	272	256	227	206	183	171	161	148
Sucre	52	47	50	50	45	39	33	32	33	28
Huiles végétales	10	11	12	11	11	10	9	8	9	8
Pommes de terre	134	139	131	116	133	150	136	124	128	133
Légumes et melons	115	124	103	103	89	90	84	97	92	91
Fruits et baies	40	50	47	37	38	40	27	33	35	40
Produits céréaliers ³	146	138	141	143	143	145	135	128	124	128

Note : ces données sont calculées par les organismes statistiques de ces pays sur la base de bilans alimentaires et de la population totale.

n.d. : non disponible.

1. Provisoire.

2. En équivalent lait fluide.

3. Les céréales incluent la farine, le gruau et les légumineuses. Le pain et les macaroni sont exprimés en équivalent farine.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Partie III

TABLEAUX LIÉS AUX RÉSULTATS DES ESP

ÉQUIVALENTS SUBVENTION A LA PRODUCTION ET ÉQUIVALENTS SUBVENTION A LA CONSOMMATION : CONCEPTS ET MÉTHODES

L'ESP est un indicateur de la valeur des transferts monétaires à l'agriculture résultant des politiques agricoles au cours d'une année donnée. Il comprend les transferts à la charge des consommateurs de produits agricoles (effectués par le biais des prix du marché intérieur) et les transferts à la charge des contribuables (effectués par le biais des dépenses budgétaires ou des exonérations fiscales). Le calcul des ESP prend en compte cinq catégories de mesures de politique agricole :

- i)* toutes les mesures qui opèrent un transfert monétaire en faveur des producteurs en affectant simultanément les prix à production et les prix à la consommation, telles que les prix de soutien et les mesures commerciales (**Soutien des Prix du Marché**);
- ii)* toutes les mesures qui opèrent un transfert monétaire direct des contribuables aux producteurs sans élever les prix acquittés par les consommateurs (**paiements directs**);
- iii)* toutes les mesures qui ont pour effet d'abaisser les coûts des intrants, les subventions d'équipement n'étant pas distinguées des subventions octroyées pour d'autres intrants (**réduction du coût des intrants**);
- iv)* les mesures qui réduisent les coûts du secteur agricole dans son ensemble, sans entraîner de transferts directs aux producteurs (**services d'intérêt général**);
- v)* les autres mesures qui consistent essentiellement en subventions infranationales (financées par les gouvernements des États ou des provinces) et en certains allègements fiscaux (**autres formes de soutien indirect**).

Dans le cas des pays en transition cependant, il est important de garder à l'esprit les caractéristiques spécifiques des politiques à la fois durant la période précédant la réforme et au début de la période de transition. En effet, dans les économies en transition, les politiques sous-tendant le soutien des prix du marché avant la réforme passaient essentiellement par la détermination de prix et de marges à différents stades de la filière alimentaire, le monopole de l'État sur les échanges agroalimentaires et la fixation des taux de change. Ainsi, la relation entre prix de référence intérieurs et extérieurs était dans une large mesure dénuée de signification et avait peu de lien avec les conditions économiques réelles qui prévalaient à cette période. D'un autre côté, au début de la période de transition, les écarts de prix étaient très fortement influencés par la conjonction d'effets macroéconomiques et de la lenteur d'alignement des prix intérieurs sur les prix mondiaux (« l'inertie transitoire » qui n'était pas spécifique au secteur agricole), ainsi que par des inefficiences en matière de commercialisation et la faiblesse des infrastructures. Dans ces circonstances, la méthode globale d'écart de prix ne doit pas être interprétée uniquement à la lumière de la politique agricole, dans la mesure où son impact sur les écarts de prix peut être négligeable en comparaison d'autres facteurs.

En pratique, tous les transferts ne sont pas inclus dans les ESP. Par exemple, les transferts liés à un prix trop bas de l'eau d'irrigation et aux avantages fiscaux sont souvent omis faute de données disponibles. Dans certains cas, la couverture des mesures infranationales est incomplète. Le calcul des ESP prend en compte tous les transferts qui résultent expressément des politiques agricoles. Sont cependant exclues certaines dépenses budgétaires correspondant à des mesures telles que les subventions particulières accordées aux secteurs de la transformation et de la distribution des produits alimentaires, les dépenses qui ne sont pas propres au secteur agricole (certaines subventions au titre

des transports, par exemple), les dépenses liées au stockage et les versements budgétaires associés à des mesures qui reviennent à prélever définitivement des ressources sur le secteur agricole. Dans les cas où il n'est pas possible d'imputer les subventions budgétaires des catégories *ii*) à *v*) à des produits particuliers, on se réfère à la part de chaque produit dans la production agricole totale.

Pour éviter tout risque de double comptabilisation dans le calcul des ESP globaux et moyens, on procède à une estimation des effets du volet des politiques agricoles consacré au soutien des prix du marché sur la répartition des transferts à l'intérieur du secteur agricole. Les ESP sont donc soumis à un **ajustement pour l'alimentation animale**. On recourt à cet ajustement pour tous les produits animaux, afin de rendre compte du rôle joué par le soutien des prix du marché des céréales fourragères et des oléagineux, ainsi que par les taxes sur les produits d'alimentation animale transformés, dans l'augmentation des coûts de l'alimentation animale supportée par les éleveurs. Les transferts aux producteurs avant déduction de l'ajustement pour l'alimentation animale constituent l'**ESP brut**. Les transferts aux producteurs après déduction de l'ajustement pour l'alimentation animale constituent l'**ESP net**.

L'ESP est exprimé de trois manières :

- **ESP total** : valeur totale des transferts aux producteurs ;
- **ESP en pourcentage** : valeur totale des transferts, en pourcentage de la valeur totale de la production (évaluée aux prix intérieurs), ajusté de manière à inclure les paiements directs et à exclure les prélèvements ;
- **ESP unitaire** : valeur totale des transferts par tonne.

Sous forme algébrique, ces trois types d'ESP s'écrivent comme suit :

ESP total brut : $Q \times (P - PM_{mn}) + PD - PP + AS$.

ESP total net : $Q \times (P - PM_{mn}) + PD - PP + AS - AAA$.

ESP unitaire : $ESP_u = ESP/Q$.

ESP en pourcentage = $100 \times ESP/(Q \times P + PD - PP)$.

où :

Q = quantité produite ;

P = prix de référence intérieur à la production (en pratique, il peut s'agir d'un prix à la ferme corrigé de manière à tenir compte des coûts d'acheminement à la frontière à des fins de comparaison avec le prix de référence mondial ou extérieur. Dans ce cas, on suppose que le taux d'aide à la sortie de l'exploitation est le même que celui qui est calculé à la frontière, les formules ci-dessus relatives à l'ESP net et brut étant des simplifications) ;

PM_{mn} = prix mondial (prix de référence) à la frontière en monnaie nationale ;

PD = paiements directs ;

PP = prélèvements à la production ;

AS = autres formes de soutien financées sur le budget ;

AAA = ajustement pour l'alimentation animale (seulement pour les produits animaux).

L'ESC est un indicateur de la valeur des transferts monétaires aux consommateurs résultant des politiques agricoles au cours d'une année donnée. Les ESC comprennent les transferts des consommateurs, qui résultent habituellement du même calcul d'écart de prix que celui effectué pour les ESP. De plus, il peut y avoir des subventions budgétaires directes aux consommateurs afin de réduire l'impact des prix de marché élevés que les consommateurs paient aux producteurs.

Les calculs effectués par l'OCDE prennent en compte deux catégories de mesures de politique agricole dans l'ESC :

- i*) les transferts des consommateurs aux producteurs dus au soutien des prix du marché (**transferts de marché**) ;
- ii*) les transferts budgétaires aux consommateurs résultant des politiques agricoles (**autres transferts**).

Normalement, les « transferts de marché » sont affectés d'un signe négatif et sont supérieurs aux « autres transferts » en termes absolus; dans ce cas l'ESC peut être considéré comme une taxe implicite imposée aux consommateurs par les politiques agricoles.

L'ESC est lui aussi exprimé de trois manières :

- **ESC total** : valeur totale des transferts en provenance des consommateurs;
- **ESC en pourcentage** : valeur totale des transferts en pourcentage de la valeur totale de la consommation (évaluée en fonction des prix implicites à la consommation – voir ci-dessous), comprenant certains transferts tels que les subventions à la consommation;
- **ESC unitaire** : valeur totale des transferts par tonne.

Sous forme algébrique, ces trois types d'ESC calculés par l'OCDE s'écrivent comme suit :

ESC total : $ESC = -Q_c \times (P_c - P_{Mmn}) + AT$.

ESC unitaire : $ESC_u = ESC/Q_c$.

ESC en pourcentage = $100 \times ESC/(Q_c \times P_c)$.

où :

P_c = prix implicite à la consommation (défini comme étant le prix à la ferme, moins le soutien unitaire des prix du marché, plus les transferts unitaires au titre du marché. Ces valeurs unitaires étant habituellement équivalentes, le prix implicite à la consommation est en général égal au prix à la production à la sortie de l'exploitation);

Q_c = quantité consommée;

AT = subventions budgétaires aux consommateurs résultant des politiques agricoles.

La relation entre les ESP et les ESC est donc très étroite. Toutes les mesures de soutien des prix du marché qui introduisent un écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux entraînent une hausse des prix à la consommation : un transferts positif (négatif) des consommateurs aux producteurs équivaut à une subvention (taxe) pour les producteurs et à une taxe (subvention) pour les consommateurs. Les subventions spécifiques à la consommation financées sur les budgets publics, notamment au titre des produits alimentaires, versées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques agricoles, compensent en partie les taxes à la consommation. Les paiements directs et d'autres formes de soutien, assurés par le biais du budget, relèvent le prix effectif perçu par les producteurs sans augmenter le prix acquitté par les consommateurs.

Tableau annexe III.1. **Estonie : Équivalents Subvention à la Production et Équivalents Subvention à la Consommation agrégés, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
ESP													
Valeur ajustée de la production	mn ML	1 358	1 350	1 325	1 398	1 662	3 166	2 105	2 928	3 000	3 509	4 358	4 528
A. Soutien des prix du marché	mn ML	1 127	1 088	1 014	993	1 284	2 361	-2 196	-1 064	-353	25	277	342
B. Paiements directs	mn ML	16	19	55	57	77	84	45	2	0	0	0	0
C. Réduction du coût des intrants	mn ML	90	97	60	75	13	21	22	20	19	23	36	46
D. Services d'intérêt général	mn ML	34	34	33	34	34	60	53	96	90	146	95	69
E. Infranational	mn ML	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F. Autres	mn ML	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESP total brut	mn ML	1 267	1 238	1 162	1 160	1 409	2 527	-2 076	-946	-244	195	408	457
Ajustement alimentation animale	mn ML	-198	-164	-99	-47	-214	-731	168	80	51	-87	-51	-71
ESP total net	mn ML	1 068	1 074	1 062	1 113	1 195	1 796	-1 908	-866	-193	108	358	403
ESP en pourcentage	%	79	80	80	80	72	57	-91	-30	-6	3	8	9
ESC													
Valeur totale de la consommation	mn ML	1 085	1 015	993	949	1 272	2 642	2 237	2 566	2 893	3 509	4 506	4 826
A. Transferts au titre du marché	mn ML	-896	-817	-762	-685	-1 021	-2 081	1 877	874	248	16	-186	-290
B. Autres transferts	mn ML	672	666	623	669	688	85	48	0	0	0	0	0
ESC total	mn ML	-224	-151	-138	-16	-333	-1 996	1 925	874	248	16	-186	-290
ESC en pourcentage	%	-21	-15	-14	-2	-26	-76	86	34	9	0	-4	-6

e : estimation ; p : provisoire.

ML : Monnaie locale. Roubles en 1986-1991, couronnes depuis 1992.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.2. **Estonie : Équivalents Subvention à la Production par produit, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
Blé													
ESP total brut	mn ML	11	7	2	2	14	78	8	-5	2	4	3	31
ESP unitaire brut	ML/T	166	137	97	37	218	1 268	85	-47	28	65	33	309
ESP en pourcentage brut	%	82	79	66	32	77	92	6	-4	2	4	2	15
Mais													
ESP total brut	mn ML	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.						
ESP unitaire brut	ML/T	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.						
ESP en pourcentage brut	%	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.						
Autres céréales													
ESP total brut	mn ML	165	143	53	87	220	601	-107	-100	-38	103	119	118
ESP unitaire brut	ML/T	205	173	127	96	253	702	-215	-147	-87	269	241	266
ESP en pourcentage brut	%	90	90	73	59	83	86	-26	-17	-11	20	13	15
Colza													
ESP total brut	mn ML	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	3	0	1	5	2	1
ESP unitaire brut	ML/T	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	1 121	-142	178	857	207	130
ESP en pourcentage brut	%	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	43	-6	7	28	7	4
Sucre (équivalent raffiné)													
ESP total brut	mn ML	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	2	1	2	-1	0	n.c.
ESP unitaire brut	ML/T	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	2 152	894	1 668	-618	-897	n.c.
ESP en pourcentage brut	%	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	124	40	45	-39	-82	n.c.
Productions végétales													
ESP total brut	mn ML	176	150	55	89	235	679	-95	-105	-34	111	124	150
ESP en pourcentage brut	%	89	90	73	58	83	87	-17	-15	-8	18	11	15
Lait													
ESP total net	mn ML	378	393	414	407	382	592	-624	-260	-104	173	390	427
ESP unitaire net	ML/T	298	304	321	319	316	542	-678	-322	-134	245	578	599
ESP en pourcentage net	%	84	83	80	81	74	59	-76	-25	-9	12	22	22
Viande bovine													
ESP total net	mn ML	251	254	260	255	294	295	-488	-315	-189	-248	-178	-209
ESP unitaire net	ML/T	4 059	4 049	4 416	4 358	4 674	5 664	-10 757	-7 389	-6 094	-9 623	-8 073	-9 892
ESP en pourcentage net	%	84	84	87	86	79	59	-231	-53	-37	-57	-42	-52
Viande porcine													
ESP total net	mn ML	176	196	239	246	185	166	-505	-118	124	-10	-47	-37
ESP unitaire net	ML/T	1 796	1 903	2 271	2 374	1 945	2 202	-10 090	-3 411	4 142	-271	-1 486	-1 262
ESP en pourcentage net	%	59	65	75	79	53	27	-159	-30	22	-1	-7	-5
Volaille													
ESP total net	mn ML	51	48	56	72	67	-13	-56	8	39	53	46	38
ESP unitaire net	ML/T	2 452	2 358	2 514	2 848	3 097	-601	-5 478	1 607	5 930	9 225	10 711	8 534
ESP en pourcentage net	%	81	82	85	92	78	-12	-83	13	35	48	44	35
Œufs													
ESP total net	mn ML	37	32	39	44	32	78	-139	-77	-29	29	23	33
ESP unitaire net	ML/T	1 077	925	1 073	1 179	931	2 221	-4 886	-3 560	-1 302	1 332	1 216	1 812
ESP en pourcentage net	%	75	64	72	82	59	48	-103	-57	-15	14	9	12
Productions animales													
ESP total net	mn ML	893	924	1 007	1 024	960	1 117	-1 813	-761	-159	-3	234	254
ESP en pourcentage net	%	77	78	81	82	70	47	-117	-34	-6	0	7	7
Ensemble des produits													
ESP total net	mn ML	1 068	1 074	1 062	1 113	1 195	1 796	-1 908	-866	-193	108	358	403
ESP en pourcentage net	%	79	80	80	80	72	57	-91	-30	-6	3	8	9

e : estimation; p : provisoire.

n.c. : non calculé.

ML : Monnaie locale. Roubles en 1986-1991, couronnes depuis 1992.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.3. **Lettonie : Équivalents Subvention à la Production et Équivalents Subvention à la Consommation agrégés, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
ESP													
Valeur ajustée de la production	mn ML	2 446	2 463	2 938	2 953	2 831	5 398	39 608	230	230	235	256	254
A. Soutien des prix du marché	mn ML	1 875	1 837	1 986	1 909	2 114	5 019	-43 595	-102	8	2	3	9
B. Paiements directs	mn ML	228	235	521	494	251	0	70	0	3	5	4	5
C. Réduction du coût des intrants	mn ML	82	87	87	104	35	191	97	1	2	2	1	2
D. Services d'intérêt général	mn ML	63	65	55	63	66	561	595	2	3	5	2	3
E. Infranational	mn ML	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F. Autres	mn ML	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESP total brut	mn ML	2 248	2 225	2 649	2 570	2 466	5 771	-42 833	-99	17	14	9	19
Ajustement alimentation animale	mn ML	-118	-141	-98	-130	-284	-1 301	6 143	11	4	4	2	0
ESP total net	mn ML	2 131	2 084	2 551	2 440	2 182	4 471	-36 690	-88	21	18	11	19
ESP en pourcentage	%	87	85	87	83	77	83	-93	-38	9	8	4	8
ESC													
Valeur totale de la consommation	mn ML	1 741	1 790	1 953	1 953	2 118	4 855	40 323	238	262	284	316	295
A. Transferts au titre du marché	mn ML	-1 431	-1 445	-1 554	-1 477	-1 712	-4 526	34 659	61	-28	-9	-11	-20
B. Autres transferts	mn ML	801	811	718	865	1 253	382	0	0	0	0	0	0
ESC total	mn ML	-630	-635	-836	-612	-459	-4 144	34 659	61	-28	-9	-11	-20
ESC en pourcentage	%	-36	-35	-43	-31	-22	-85	86	26	-11	-3	-4	-7

e : estimation; p : provisoire.

ML : Monnaie locale. Roubles en 1986-1992, LVL depuis 1993.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.4. **Lettonie : Équivalents Subvention à la Production par produit, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
Blé													
ESP total brut	mn ML	20	28	24	31	63	208	-1 364	-5	-1	0	1	2
ESP unitaire brut	ML/T	88	93	89	87	169	1 092	-4 108	-16	-6	-1	2	4
ESP en pourcentage brut	%	66	68	63	53	73	109	-34	-33	-11	-2	2	5
Mais													
ESP total brut	mn ML	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
ESP unitaire brut	ML/T	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
ESP en pourcentage brut	%	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Autres céréales													
ESP total brut	mn ML	139	152	92	154	268	1 074	-2 396	-16	-2	-4	-1	2
ESP unitaire brut	ML/T	116	122	111	130	224	987	-3 039	-18	-3	-8	-2	3
ESP en pourcentage brut	%	77	81	68	66	82	109	-30	-46	-8	-18	-2	5
Oléagineux													
ESP total brut	mn ML	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	2	0	4	0	0	0	0	0
ESP unitaire brut	ML/T	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	471	416	2 821	-28	-12	-24	-26	1
ESP en pourcentage brut	%	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	88	94	10	-25	-12	-25	-23	1
Sucre (équivalent raffiné)													
ESP total brut	mn ML	22	21	47	35	32	106	675	2	3	3	3	5
ESP unitaire brut	ML/T	539	510	907	753	642	2 563	13 464	83	106	105	110	123
ESP en pourcentage brut	%	94	95	96	90	87	110	41	45	56	55	52	57
Productions végétales													
ESP total brut	mn ML	182	201	163	221	365	1 388	-3 081	-19	-1	-1	3	9
ESP en pourcentage brut	%	77	80	73	66	80	109	-23	-35	-2	-2	4	11
Lait													
ESP total net	mn ML	732	707	866	812	683	1 094	-14 524	-29	-5	-1	-3	-2
ESP unitaire net	ML/T	374	355	439	411	361	629	-9 823	-25	-5	-1	-4	-2
ESP en pourcentage net	%	90	85	85	82	79	80	-126	-42	-7	-2	-4	-2
Viande bovine													
ESP total net	mn ML	599	554	795	746	591	1 055	-10 635	-59	-16	-9	-4	-5
ESP unitaire net	ML/T	4 541	4 162	5 844	5 786	4 727	8 005	-88 924	-548	-234	-195	-148	-185
ESP en pourcentage net	%	93	90	93	91	82	85	-228	-186	-44	-28	-19	-26
Viande porcine													
ESP total net	mn ML	456	462	546	495	400	725	-5 771	14	33	16	5	7
ESP unitaire net	ML/T	2 952	2 937	3 405	3 208	2 891	5 742	-57 425	212	612	259	135	179
ESP en pourcentage net	%	85	84	89	83	71	66	-77	27	55	31	16	19
Volaille													
ESP total net	mn ML	97	103	113	106	84	53	-1 644	3	7	6	4	4
ESP unitaire net	ML/T	2 399	2 416	2 675	2 491	2 083	1 601	-77 913	245	596	557	425	464
ESP en pourcentage net	%	78	79	84	81	67	30	-187	32	61	60	43	44
Œufs													
ESP total net	mn ML	65	58	68	59	59	155	-1 035	2	3	7	6	7
ESP unitaire net	ML/T	1 251	1 119	1 318	1 186	1 291	3 637	-31 069	83	140	289	236	266
ESP en pourcentage net	%	75	67	75	72	60	62	-69	18	27	47	33	36
Productions animales													
ESP total net	mn ML	1 949	1 883	2 388	2 219	1 817	3 082	-33 609	-68	21	19	8	10
ESP en pourcentage net	%	88	85	88	85	76	75	-129	-39	11	10	5	6
Ensemble des produits													
ESP total net	mn ML	2 131	2 084	2 551	2 440	2 182	4 471	-36 690	-88	21	18	11	19
ESP en pourcentage net	%	87	85	87	83	77	83	-93	-38	9	8	4	8

e : estimation; p : provisoire.

n.c. : non calculé.

ML : Monnaie locale. Roubles en 1986-1992, LVL depuis 1993.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.5. Lituanie : Équivalents Subvention à la Production et Équivalents Subvention à la Consommation agrégés, 1986-1997

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
ESP													
Valeur ajustée de la production	mn ML	3 564	3 561	4 001	4 005	4 623	9 477	71 305	2 514	2 388	3 491	4 738	4 670
A. Soutien des prix du marché	mn ML	2 940	2 923	3 239	3 027	3 793	-28 293	-95 457	-1 004	-557	-78	285	483
B. Paiements directs	mn ML	97	24	42	44	10	0	2 780	3	29	113	173	212
C. Réduction du coût des intrants	mn ML	0	0	0	0	0	82	420	9	51	22	8	20
D. Services d'intérêt général	mn ML	552	134	241	248	56	285	1 714	56	124	96	157	124
E. Infranational	mn ML	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45
F. Autres	mn ML	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESP total brut	mn ML	3 589	3 080	3 522	3 319	3 858	-27 926	-90 543	-936	-353	153	622	884
Ajustement alimentation animale	mn ML	-248	-251	-221	-186	-575	3 416	9 948	97	125	20	-42	-61
ESP total net	mn ML	3 341	2 830	3 301	3 133	3 283	-24 510	-80 595	-838	-227	173	581	823
ESP en pourcentage	%	94	79	83	78	71	-259	-113	-33	-10	5	12	18
ESC													
Valeur totale de la consommation	mn ML	2 228	2 248	2 553	2 476	3 046	5 948	51 417	1 837	1 983	2 673	3 539	3 384
A. Transferts au titre du marché	mn ML	-1 880	-1 849	-2 074	-1 899	-2 502	16 959	63 097	716	415	-14	-305	-434
B. Autres transferts	mn ML	1 571	1 558	1 457	1 564	1 610	0	0	3	0	0	0	0
ESC total	mn ML	-309	-292	-617	-334	-892	16 959	63 097	720	415	-14	-305	-434
ESC en pourcentage	%	-14	-13	-24	-14	-29	285	123	39	21	-1	-9	-13

e : estimation ; p : provisoire.

ML : Monnaie locale. Roubles en 1986-1991, talonas en 1992, litas depuis 1993.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.6. **Lituanie : Équivalents Subvention à la Production par produit, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
Blé													
ESP total brut	mn ML	75	69	73	74	252	-1 506	-5 369	-90	-64	-22	-5	64
ESP unitaire brut	ML/T	117	92	85	64	213	-1 761	-6 437	-101	-117	-35	-5	57
ESP en pourcentage brut	%	81	66	62	44	75	-211	-64	-37	-43	-7	-1	10
Mais													
ESP total brut	mn ML	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
ESP unitaire brut	ML/T	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
ESP en pourcentage brut	%	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Autres céréales													
ESP total brut	mn ML	259	232	172	181	495	-3 523	-5 895	-72	-95	-10	116	127
ESP unitaire brut	ML/T	146	119	111	98	266	-1 551	-4 389	-42	-64	-8	74	76
ESP en pourcentage brut	%	89	78	70	59	82	-165	-49	-16	-28	-2	12	15
Oléagineux													
ESP total brut	mn ML	17	9	17	23	20	-27	284	0	3	3	8	0
ESP unitaire brut	ML/T	33 548	1 340	1 456	1 221	814	-2 078	35 549	-17	199	139	346	2
ESP en pourcentage brut	%	615	141	134	123	96	-115	62	-4	28	15	28	0
Sucre (équivalent raffiné)													
ESP total brut	mn ML	75	50	81	68	59	-233	1 952	52	22	52	70	99
ESP unitaire brut	ML/T	809	543	619	637	678	-2 406	28 074	515	409	601	637	717
ESP en pourcentage brut	%	127	98	98	95	88	-83	55	45	40	43	47	54
Productions végétales													
ESP total brut	mn ML	425	361	344	346	825	-5 289	-9 027	-110	-135	23	189	290
ESP en pourcentage brut	%	95	78	75	61	80	-168	-37	-13	-24	2	11	17
Lait													
ESP total net	mn ML	1 086	881	983	970	896	-9 823	-31 636	-460	-346	-185	-45	-53
ESP unitaire net	ML/T	356	282	306	300	284	-3 369	-13 067	-223	-182	-102	-25	-28
ESP en pourcentage net	%	100	81	82	80	76	-564	-176	-76	-62	-19	-4	-5
Viande bovine													
ESP total net	mn ML	980	812	930	881	846	-3 840	-24 544	-392	-160	-88	-6	113
ESP unitaire net	ML/T	4 190	3 548	3 858	3 933	3 661	-18 375	-108 603	-2 423	-1 380	-1 011	-75	1 357
ESP en pourcentage net	%	97	86	88	87	75	-174	-209	-83	-35	-17	-1	17
Viande porcine													
ESP total net	mn ML	642	603	829	709	549	-3 382	-11 458	110	297	260	280	301
ESP unitaire net	ML/T	2 802	2 432	3 372	2 837	2 278	-17 433	-73 925	1 225	3 618	2 800	3 163	3 380
ESP en pourcentage net	%	84	75	84	78	57	-205	-98	25	56	38	37	38
Volaille													
ESP total net	mn ML	110	94	123	133	95	-699	-1 392	33	107	122	121	126
ESP unitaire net	ML/T	2 443	1 909	2 328	2 326	1 698	-15 892	-43 500	1 492	4 449	4 677	4 809	5 088
ESP en pourcentage net	%	83	69	78	77	50	-214	-58	32	63	59	54	55
Ceufs													
ESP total net	mn ML	98	79	92	94	72	-1 478	-2 537	-19	10	41	42	47
ESP unitaire net	ML/T	1 354	1 025	1 132	1 175	942	-19 859	-47 867	-512	231	907	922	994
ESP en pourcentage net	%	83	63	71	75	53	-363	-80	-23	8	27	21	24
Productions animales													
ESP total net	mn ML	2 916	2 469	2 958	2 787	2 458	-19 222	-71 568	-728	-92	150	392	533
ESP en pourcentage net	%	94	80	84	81	68	-304	-152	-43	-5	6	13	18
Ensemble des produits													
ESP total net	mn ML	3 341	2 830	3 301	3 133	3 283	-24 510	-80 595	-838	-227	173	581	823
ESP en pourcentage net	%	94	79	83	78	71	-259	-113	-33	-10	5	12	18

e : estimation; p : provisoire.

ML : Monnaie locale. Roubles en 1986-1991, talonas en 1992, litas depuis 1993.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.7. **Slovaquie : Équivalents Subvention à la Production et Équivalents Subvention à la Consommation agrégés, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
ESP													
Valeur ajustée de la production	mn SKK	37 383	38 710	40 043	48 966	51 183	42 727	39 246	42 449	46 492	48 316	49 902	53 605
A. Soutien des prix du marché	mn SKK	15 563	13 936	11 297	15 102	15 831	10 885	5 255	8 770	8 886	3 709	-92	2 847
B. Paiements directs	mn SKK	5 510	5 705	6 051	8 408	9 871	4 808	3 238	3 618	3 297	3 550	3 529	4 000
C. Réduction du coût des intrants	mn SKK	1 185	1 135	1 085	1 021	876	1 000	1 901	1 894	1 529	2 032	2 671	4 498
D. Services d'intérêt général	mn SKK	1 545	1 687	1 843	1 744	2 124	2 142	1 841	1 416	1 631	1 629	1 274	1 586
E. Infranational	mn SKK	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F. Autres	mn SKK	790	772	772	831	914	883	2 868	283	107	106	109	117
ESP total brut	mn SKK	24 593	23 235	21 047	27 106	29 616	19 718	15 104	15 981	15 450	11 025	7 491	13 049
Ajustement alimentation animale	mn SKK	-954	-1 014	-88	264	-320	-1 010	126	-1 258	-1 217	845	1 839	491
ESP total net	mn SKK	23 639	22 222	20 959	27 370	29 296	18 707	15 230	14 722	14 234	11 870	9 330	13 540
ESP en pourcentage	%	63	57	52	56	57	44	39	35	31	25	19	25
ESC													
Valeur totale de la consommation	mn SKK	26 881	27 715	28 439	36 295	36 477	34 335	32 675	35 230	43 332	43 776	44 376	47 787
A. Transferts au titre du marché	mn SKK	-12 665	-11 542	-9 429	-12 757	-12 859	-9 356	-3 929	-7 600	-9 120	-3 078	401	-2 537
B. Autres transferts	mn SKK	4 558	4 752	4 705	8 889	4 680	0	0	0	0	0	0	0
ESC total	mn SKK	-8 107	-6 790	-4 724	-3 869	-8 179	-9 356	-3 929	-7 600	-9 120	-3 078	401	-2 537
ESC en pourcentage	%	-30	-24	-17	-11	-22	-27	-12	-22	-21	-7	1	-5

e : estimation; p : provisoire.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.8. **Slovaquie : Équivalents Subvention à la Production par produit, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
Blé													
ESP total brut	mn SKK	1 209	1 314	1 035	421	1 146	2 048	756	1 467	1 789	-851	-1 620	151
ESP unitaire brut	SKK/T	681	603	424	186	550	964	446	959	834	-439	-945	80
ESP en pourcentage brut	%	35	31	21	8	22	38	16	27	23	-13	-25	2
Maïs													
ESP total brut	mn SKK	733	1 175	703	1 126	576	789	929	801	381	359	57	507
ESP unitaire brut	SKK/T	924	1 287	853	1 365	1 557	1 108	1 374	1 188	731	601	77	619
ESP en pourcentage brut	%	40	52	33	44	48	36	41	32	19	15	2	16
Autres céréales													
ESP total brut	mn SKK	849	1 050	232	472	865	678	423	1 224	1 199	180	-404	583
ESP unitaire brut	SKK/T	772	916	212	416	760	597	366	1 319	1 192	194	-487	581
ESP en pourcentage brut	%	41	48	11	17	31	27	16	40	36	6	-13	14
Pommes de terre													
ESP total brut	mn SKK	95	-149	-214	735	774	1 301	1 753	2 018	1 756	901	1 729	1 546
ESP unitaire brut	SKK/T	103	-186	-240	986	993	1 945	2 665	2 354	4 400	2 038	2 460	3 067
ESP en pourcentage brut	%	7	-12	-16	41	38	46	63	64	54	22	51	63
Oléagineux													
ESP total brut	mn SKK	469	529	338	598	628	651	242	-11	25	238	203	286
ESP unitaire brut	SKK/T	3 748	3 859	2 484	4 336	4 759	3 290	1 907	-88	166	1 035	817	1 082
ESP en pourcentage brut	%	66	68	44	62	67	53	33	-1	3	14	11	15
Sucre (équivalent raffiné)													
ESP total brut	mn SKK	629	496	433	735	756	1 208	781	491	359	341	624	828
ESP unitaire brut	SKK/T	3 705	3 082	2 718	3 917	4 684	7 000	5 212	3 574	2 966	2 286	2 908	3 979
ESP en pourcentage brut	%	77	72	62	62	64	75	71	51	37	31	38	49
Productions végétales													
ESP total brut	mn SKK	3 983	4 415	2 528	4 088	4 745	6 676	4 885	5 989	5 509	1 167	590	3 900
ESP en pourcentage brut	%	39	39	21	28	35	42	34	38	30	6	3	19
Lait													
ESP total net	mn SKK	8 528	7 404	6 711	8 297	11 200	4 990	3 617	4 588	4 045	4 377	3 881	5 010
ESP unitaire net	SKK/T	4 148	3 644	3 274	4 037	5 662	3 174	2 638	3 668	3 399	3 690	3 450	4 538
ESP en pourcentage net	%	84	74	65	69	80	60	53	56	48	48	45	53
Viande bovine													
ESP total net	mn SKK	5 254	4 800	4 513	5 757	6 652	3 503	2 995	654	736	1 078	740	1 046
ESP unitaire net	SKK/T	40 726	37 799	36 107	45 332	51 967	28 021	28 794	6 354	9 944	16 535	12 327	16 610
ESP en pourcentage net	%	82	76	73	76	73	57	57	14	16	23	19	24
Viande porcine													
ESP total net	mn SKK	3 722	3 879	4 831	6 255	4 757	2 207	2 076	2 304	2 757	3 293	2 333	1 649
ESP unitaire net	SKK/T	16 323	16 230	18 946	23 604	18 228	9 679	9 565	11 295	13 580	16 383	11 380	8 164
ESP en pourcentage net	%	56	55	64	62	48	27	25	25	26	29	20	14
Volaille													
ESP total net	mn SKK	977	993	1 250	1 622	1 187	728	779	587	503	866	968	982
ESP unitaire net	SKK/T	13 756	13 792	16 669	20 799	14 480	10 552	12 568	11 988	11 687	16 987	15 359	13 457
ESP en pourcentage net	%	52	52	62	66	48	35	38	31	28	40	35	30
Ceufs													
ESP total net	mn SKK	1 176	731	1 125	1 351	754	604	878	598	685	1 089	819	952
ESP unitaire net	SKK/T	11 202	6 828	10 320	12 281	6 850	5 979	9 144	7 041	7 698	12 237	9 102	10 350
ESP en pourcentage net	%	58	36	53	60	34	25	38	25	24	41	27	29
Productions animales													
ESP total net	mn SKK	19 656	17 807	18 431	23 282	24 550	12 031	10 345	8 733	8 725	10 703	8 740	9 640
ESP en pourcentage net	%	72	65	65	68	65	45	42	33	31	36	29	30
Ensemble des produits													
ESP total net	mn SKK	23 639	22 222	20 959	27 370	29 296	18 707	15 230	14 722	14 234	11 870	9 330	13 540
ESP en pourcentage net	%	63	57	52	56	57	44	39	35	31	25	19	25

e : estimation; p : provisoire.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.9. **Russie : Équivalents Subvention à la Production et Équivalents Subvention à la Consommation agrégés, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
ESP													
Valeur ajustée de la production	mn Rb	78 143	81 397	97 292	108 827	123 494	179 000	1 951 493	13 027 592	30 418 696	99 511 587	139 669 782	145 893 500
A. Soutien des prix du marché	mn Rb	64 258	65 716	81 228	89 089	97 238	127 914	-3 088 397	-8 753 079	-13 597 948	-464 823	19 282 109	22 966 108
B. Paiements directs	mn Rb	2 516	2 439	0	0	0	7 056	163 837	972 360	1 595 882	4 229 404	5 031 183	2 739 286
C. Réduction du coût des intrants	mn Rb	14 086	13 760	12 156	11 917	12 740	2 819	322 848	2 248 841	4 015 115	7 886 987	14 397 249	6 958 171
D. Services d'intérêt général	mn Rb	3 339	3 726	3 936	4 392	4 976	6 092	70 584	566 941	2 824 813	3 512 986	4 934 991	5 593 315
ESP total brut	mn Rb	84 200	85 641	97 320	105 399	114 954	143 881	-2 531 128	-4 964 938	-5 162 138	15 164 553	43 645 532	38 256 880
Ajustement alimentation animale	mn Rb	-7 916	-6 464	-8 950	-11 657	-16 645	-35 510	491 193	1 536 343	2 554 532	5 487 054	627 341	-745 476
ESP total net	mn Rb	76 284	79 176	88 371	93 742	98 310	108 371	-2 039 935	-3 428 595	-2 607 607	20 651 607	44 272 872	37 511 404
ESP en pourcentage	%	98	97	91	86	80	61	-105	-26	-9	21	32	26
ESC													
Valeur totale de la consommation	mn Rb	89 980	92 990	120 457	132 754	142 441	214 167	2 011 414	13 540 025	34 601 823	118 951 694	165 957 717	169 372 522
A. Transferts au titre du marché	mn Rb	-76 796	-77 427	-100 952	-109 211	-112 722	-160 979	3 393 414	9 397 705	15 156 309	-616 792	-30 255 986	-34 309 893
B. Autres transferts	mn Rb	28 650	29 307	42 381	44 999	51 677	53 678	73 989	388 225	437 801	0	0	0
ESC total	mn Rb	-48 146	-48 120	-58 571	-64 212	-61 045	-107 301	3 467 403	9 785 930	15 594 110	-616 792	-30 255 986	-34 309 893
ESC en pourcentage	%	-54	-52	-49	-48	-43	-50	172	72	45	-1	-18	-20

e : estimation; p : provisoire.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.10. **Russie : Équivalents Subvention à la Production par produit, 1986-1997**

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
Blé													
ESP total brut	mn Rb	5 318	4 127	3 852	6 632	11 298	23 987	-384 265	-655 553	-1 238 613	-2 485 388	1 950 122	3 141 640
ESP unitaire brut	Rb/T	112	112	97	151	228	617	-8 323	-15 054	-38 551	-82 519	55 850	71 097
ESP en pourcentage brut	%	90	88	74	76	82	86	-101	-31	-36	-22	9	11
Mais													
ESP total brut	mn Rb	604	917	1 661	1 878	1 863	2 059	-11 725	-5 860	113 416	296 129	460 460	709 113
ESP unitaire brut	Rb/T	353	239	436	403	760	1 046	-5 492	-2 401	127 148	170 385	423 217	265 486
ESP en pourcentage brut	%	111	106	103	100	104	90	-62	-4	50	31	46	36
Autres céréales													
ESP total brut	mn Rb	6 563	6 195	4 474	6 702	12 321	17 155	-94 307	-684 823	-1 305 816	-2 948 080	2 555 230	2 519 880
ESP unitaire brut	Rb/T	129	125	105	143	220	397	-1 810	-14 398	-29 813	-103 638	84 574	66 956
ESP en pourcentage brut	%	98	96	74	76	84	79	-16	-34	-34	-44	16	13
Pommes de terre (non compris dans l'agrégation)													
ESP total brut	mn Rb	2 376	5 120	5 367	7 433	7 889	34 132	-236 239	683 939	101 174	-9 081 544	31 408 590	25 490 668
ESP unitaire brut	Rb/T	185	135	159	220	256	994	-6 163	18 166	2 991	-227 556	812 599	688 658
ESP en pourcentage brut	%	100	85	83	91	87	87	-67	32	1	-25	71	67
Tournesol													
ESP total brut	mn Rb	640	1 205	973	1 797	1 236	1 849	-30 282	-299 156	-236 478	217 150	59 513	-259 443
ESP unitaire brut	Rb/T	271	393	329	474	361	638	-9 737	-108 194	-92 627	51 702	21 524	-91 871
ESP en pourcentage brut	%	98	107	88	94	84	73	-55	-150	-36	6	3	-12
Sucre (équivalent raffiné)													
ESP total brut	mn Rb	2 329	2 720	2 470	2 686	2 024	1 564	10 547	358 436	290 336	1 073 640	2 215 637	1 560 056
ESP unitaire brut	Rb/T	737	705	745	716	631	706	3 924	119 983	164 574	457 675	1 522 837	995 988
ESP en pourcentage brut	%	117	116	106	98	91	75	16	59	37	39	72	57
Productions végétales													
ESP total brut	mn Rb	15 453	15 163	13 430	19 695	28 742	46 614	-510 031	-1 286 956	-2 377 155	-3 846 549	7 240 962	7 671 246
ESP en pourcentage brut	%	98	98	83	82	85	82	-46	-25	-27	-15	16	14
Lait													
ESP total net	mn Rb	27 514	27 370	34 484	34 472	33 169	27 722	-519 272	-1 185 995	-1 326 974	13 792 456	18 232 144	15 685 976
ESP unitaire net	Rb/T	527	518	632	618	595	534	-10 993	-25 492	-31 463	351 481	509 008	460 458
ESP en pourcentage net	%	106	103	98	95	91	64	-155	-44	-18	41	46	40
Viande bovine													
ESP total net	mn Rb	17 863	19 530	22 231	22 451	22 906	23 171	-396 222	-1 224 416	-2 888 855	-3 633 502	808 703	-1 503 635
ESP unitaire net	Rb/T	4 756	4 893	5 357	5 275	5 291	5 809	-109 092	-364 518	-891 622	-1 329 492	307 492	-643 129
ESP en pourcentage net	%	102	102	97	93	85	64	-202	-64	-62	-27	4	-9
Viande porcine													
ESP total net	mn Rb	7 346	8 449	9 874	8 995	7 925	4 002	-328 938	164 317	1 359 305	4 682 512	6 207 131	4 879 385
ESP unitaire net	Rb/T	2 375	2 589	2 905	2 571	2 277	1 255	-118 153	67 564	646 365	2 510 730	3 640 546	3 117 818
ESP en pourcentage net	%	78	84	80	69	55	20	-236	11	35	39	40	31
Volaille													
ESP total net	mn Rb	4 261	4 897	4 942	5 182	3 578	3 267	-98 054	355 132	1 474 833	4 274 518	4 899 504	4 177 767
ESP unitaire net	Rb/T	2 642	2 861	2 783	2 830	1 987	1 866	-68 665	278 099	1 380 930	4 976 156	7 100 730	6 610 391
ESP en pourcentage net	%	90	93	89	84	55	29	-131	40	63	72	69	60
Œufs													
ESP total net	mn Rb	3 847	3 767	3 410	2 947	1 990	3 595	-187 417	-250 677	1 151 239	5 382 173	6 884 429	6 600 665
ESP unitaire net	Rb/T	1 499	1 429	1 249	1 082	755	1 380	-78 633	-111 973	552 949	2 863 704	3 884 387	3 726 382
ESP en pourcentage net	%	80	76	68	60	40	33	-207	-28	35	59	54	50
Productions animales													
ESP total net	mn Rb	60 831	64 013	74 941	74 048	69 568	61 757	-1 529 904	-2 141 638	-230 452	24 498 157	37 031 911	29 840 158
ESP en pourcentage net	%	98	97	92	87	78	50	-183	-27	-1	33	39	32
Ensemble des produits													
ESP total net	mn Rb	76 284	79 176	88 371	93 742	98 310	108 371	-2 039 935	-3 428 595	-2 607 607	20 651 607	44 272 872	37 511 404
ESP en pourcentage net	%	98	97	91	86	80	61	-105	-26	-9	21	32	26

e : estimation; p : provisoire.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau annexe III.11. Équivalents Subvention à la Production : par pays, 1986-1997

	Unités	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996p	1997e
Estonie													
ESP total	mn ML	1 068	1 074	1 062	1 113	1 195	1 796	-1 908	-866	-193	108	358	386
ESP total	mn USS	1 548	1 705	1 770	1 767	2 060	1 030	-151	-65	-15	9	30	28
ESP total	mn ECU	1 578	1 479	1 498	1 604	1 622	833	-117	-56	-13	7	23	24
ESP en pourcentage	%	79	80	80	80	72	57	-91	-30	-6	3	8	9
Lettonie													
ESP total	mn ML	2 131	2 084	2 551	2 440	2 182	4 471	-36 690	-88	21	18	11	19
ESP total	mn USS	3 088	3 307	4 252	3 873	3 762	7 708	-270	-130	37	35	20	33
ESP total	mn ECU	3 147	2 869	3 598	3 518	2 963	6 236	-208	-111	31	27	16	29
ESP en pourcentage	%	87	85	87	83	77	83	-93	-38	9	8	4	8
Lituanie													
ESP total	mn ML	3 341	2 830	3 301	3 133	3 283	-24 510	-80 595	-838	-227	173	581	823
ESP total	mn USS	4 842	4 492	5 502	4 973	5 661	-704	-490	-195	-57	43	145	206
ESP total	mn ECU	4 934	3 896	4 656	4 516	4 459	-570	-378	-166	-48	33	114	180
ESP en pourcentage	%	94	79	83	78	71	-259	-113	-33	-10	5	12	18
République tchèque													
ESP total	CZK mn	46 479	40 627	37 577	48 516	50 626	42 240	23 045	21 677	16 476	11 732	12 878	10 329
ESP total	mn USS	3 567	3 003	2 686	3 379	3 446	2 729	1 039	832	586	442	474	327
ESP total	mn ECU	3 635	2 605	2 273	3 068	2 715	2 208	803	710	494	338	374	286
ESP en pourcentage	%	70	61	55	55	54	51	30	27	21	15	14	11
Hongrie													
ESP total	Ft mn	94 040	90 816	88 450	83 206	84 750	46 563	55 697	72 450	116 903	98 541	102 099	122 747
ESP total	mn USS	2 390	2 194	1 981	1 647	1 398	623	705	788	1 112	784	669	659
ESP total	mn ECU	2 435	1 903	1 677	1 496	1 101	504	545	673	938	600	527	575
ESP en pourcentage	%	48	44	40	31	27	15	20	24	31	21	15	16
Pologne													
ESP total	NZl mn	80	64	112	77	-907	55	2 249	2 207	3 568	4 569	7 163	7 119
ESP total	mn USS	3 572	2 301	2 508	450	-955	52	1 650	1 217	1 570	1 884	2 657	2 171
ESP total	mn ECU	3 640	1 996	2 122	409	-752	42	1 275	1 039	1 324	1 441	2 094	1 895
ESP en pourcentage	%	42	28	27	5	-15	1	20	15	20	19	23	22
Slovaquie													
ESP total	SKK mn	23 639	22 222	20 959	27 370	29 296	18 707	15 230	14 722	14 234	11 870	9 330	13 540
ESP total	mn USS	1 363	1 308	1 269	1 714	1 690	862	598	512	444	399	304	403
ESP total	mn ECU	1 389	1 135	1 074	1 557	1 331	697	462	437	375	305	240	352
ESP en pourcentage	%	63	57	52	56	57	44	39	35	31	25	19	25
Russie													
ESP total	mn Rb	76 284	79 176	88 371	93 742	98 310	108 371	-2 039 935	-3 428 595	-2 607 607	20 651 607	44 272 872	37 511 404
ESP total	mn USS	127 140	131 961	147 284	156 237	125 877	62 061	-10 597	-3 679	-1 183	4 535	8 640	6 484
ESP total	mn ECU	129 556	114 463	124 632	141 894	99 153	50 207	-8 187	-3 141	-997	3 469	6 807	5 661
ESP en pourcentage	%	98	97	91	86	80	61	-105	-26	-9	21	32	26
UE¹													
ESP total	mn ECU	64 323	61 849	58 420	53 536	64 501	66 889	64 365	67 110	65 453	70 183	64 742	63 451
ESP total	mn USS	63 124	71 304	69 037	58 947	81 886	82 681	83 310	78 611	77 633	91 742	82 181	72 682
ESP en pourcentage	%	50	49	46	40	47	47	47	49	48	49	43	42
OCDE²													
ESP total	mn USS	155 347	166 057	154 365	138 461	171 141	170 032	174 679	167 174	172 766	174 949	160 847	145 264
ESP total	mn ECU	158 298	144 038	130 623	125 750	134 807	137 556	134 957	142 716	145 659	133 836	126 715	126 816
ESP en pourcentage	%	47	46	41	37	41	42	42	42	41	40	35	35

e : estimation; p : provisoire.

1. EU-12 en 1986-1994, EU-15 en 1995; depuis 1990 inclut l'ex-RDA.

2. L'OCDE ne comprend pas la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, le Mexique et la Corée.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

ML : Monnaie locale.

Estonie : Roubles en 1986-1991, couronnes depuis 1992.

Lettonie : Roubles en 1986-1992, LVL depuis 1993.

Lituanie : Roubles en 1986-1991, talonas en 1992, litas depuis 1993.

Partie IV

TABLEAUX POUR LES AUTRES PAYS

Tableau annexe IV.1.1. **Brésil : céréales – superficie et production**

	Superficie (1 000 ha)						Production (1 000 tonnes)					
	1988	1996	1997	Variation (en %)			1988	1996	1997	Variation (en %)		
				(96/88)	(97/88)	(97/96)				(96/88)	(97/88)	(97/96)
Graines de coton	1 823	805	633	-55.8	-65.3	-21.3	2 436	1 003	832	-58.8	-65.9	-17.1
Arachide	98	80	88	-18.4	-10.2	10.0	165	154	140	-6.7	-15.2	-9.1
Riz	5 961	3 917	3 597	-34.3	-39.7	-8.2	11 806	9 990	9 334	-15.4	-20.9	-6.6
Avoine	115	161	195	40.0	69.9	21.4	131	220	214	67.9	63.7	-2.5
Orge	102	89	125	-12.7	22.6	40.6	126	223	246	77.0	94.8	10.1
Seigle	2	6	9	200.0	330.0	43.3	2	7	8	250.0	280.0	8.6
Haricots	5 765	4 945	4 825	-14.2	-16.3	-2.4	2 803	2 822	3 004	0.7	7.2	6.5
Graines de ricin	378	131	150	-65.4	-60.5	14.3	145	43	96	-70.3	-33.5	124.2
Mais	13 462	13 903	13 554	3.3	0.7	-2.5	24 750	32 185	34 611	30.0	39.8	7.5
Soja	10 600	10 748	11 552	1.4	9.0	7.5	18 012	23 562	26 546	30.8	47.4	12.7
Sorgho	214	192	248	-10.4	16.0	29.5	289	336	436	16.3	50.9	29.8
Blé	3 600	1 846	1 512	-48.7	-58.0	-18.1	5 746	3 359	2 450	-41.5	-57.4	-27.1
Total Brésil	42 120	36 823	36 489	-12.6	-13.4	-0.9	66 411	73 904	77 917	11.3	17.3	5.4

Source : IBGE/CEPAGRO – LSPA, ministère de l'Agriculture.

Tableau annexe IV.1.2. **Brésil : principales productions végétales – superficie, production et rendement, 1990-1997**

		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Coton	Superficie (1 000 ha)	1 384	1 484	1 594	922	1 060	1 104	805	633
	Production (1 000 tonnes)	1 775	2 037	1 863	1 127	1 350	1 441	1 003	832
	Rendement (kg/ha)	1 283	1 373	1 169	1 222	1 274	1 305	1 246	1 313
Riz paddy	Superficie (1 000 ha)	3 945	4 127	4 687	4 421	4 415	4 376	3 917	3 597
	Production (1 000 tonnes)	7 419	9 496	9 962	10 143	10 499	11 226	9 990	9 334
	Rendement (kg/ha)	1 881	2 301	2 125	2 294	2 378	2 565	2 550	2 595
Graines de café	Superficie (1 000 ha)	2 906	2 767	2 498	2 257	2 096	1 868	1 990	2 047
	Production (1 000 tonnes)	2 926	3 051	2 587	2 555	2 613	1 858	2 686	2 339
	Rendement (kg/ha)	1 007	1 102	1 035	1 132	1 247	995	1 350	1 143
Canne à sucre	Superficie (1 000 ha)	4 271	4 211	4 201	3 863	4 345	4 565	4 827	4 877
	Production (1 000 tonnes)	262 605	260 839	271 432	244 303	292 070	303 557	325 929	336 599
	Rendement (kg/ha)	61 487	61 943	64 607	63 237	67 227	66 490	67 518	69 020
Haricots	Superficie (1 000 ha)	4 680	5 443	5 150	3 886	5 469	4 996	4 945	4 825
	Production (1 000 tonnes)	2 233	2 749	2 799	2 480	3 368	2 946	2 822	3 004
	Rendement (kg/ha)	477	505	544	638	616	590	571	623
Maïs	Superficie (1 000 ha)	11 391	13 110	13 389	11 868	13 748	13 960	13 415	13 554
	Production (1 000 tonnes)	21 341	23 739	30 557	30 004	32 487	36 274	32 185	34 611
	Rendement (kg/ha)	1 874	1 811	2 282	2 528	2 363	2 598	2 399	2 554
Graines de soja	Superficie (1 000 ha)	11 481	9 618	9 436	10 627	11 514	11 658	10 736	11 552
	Production (1 000 tonnes)	19 888	14 938	19 185	22 558	24 912	25 651	23 562	26 546
	Rendement (kg/ha)	1 732	1 553	2 033	2 123	2 164	2 200	2 195	2 298
Blé	Superficie (1 000 ha)	2 681	1 995	1 958	1 462	1 348	994	1 820	1 512
	Production (1 000 tonnes)	3 093	2 921	2 796	2 153	2 092	1 534	3 359	2 450
	Rendement (kg/ha)	1 154	1 464	1 468	1 473	1 552	1 544	1 846	1 620
Feuilles de tabac	Superficie (1 000 ha)	272	286	343	372	319	292	304	346
	Production (1 000 tonnes)	444	413	577	657	519	455	471	620
	Rendement (kg/ha)	1 632	1 446	1 683	1 767	1 626	1 561	1 551	1 792
Orange	Superficie (1 000 ha)	910	981	987	799	896	856	976	979
	Production (1 000 tonnes)	14 880	16 067	16 709	15 955	14 805	16 671	18 585	19 549
	Rendement (kg/ha)	16 343	16 382	16 937	19 974	16 528	19 500	19 035	19 969
Cacao	Superficie (1 000 ha)	663	667	731	733	698	738	684	724
	Production (1 000 tonnes)	355	320	328	340	330	296	257	293
	Rendement (kg/ha)	536	480	449	464	473	402	376	404

Source : IBGE/CEPAGRO – LSPA, ministère de l'Agriculture.

Tableau annexe IV.1.3. **Brésil : solde de la balance commerciale agricole**

Millions de dollars US, FOB

	Importations	Exportations	Solde
1990	2 561	9 954	7 394
1991	3 163	9 142	5 979
1992	2 615	10 585	7 970
1993	3 685	11 235	7 550
1994	5 011	14 329	9 318
1995	7 053	15 892	8 839
1996	7 457	16 416	8 959
1997	7 054	18 586	11 532

Source : MICT/SECEX, ministère de l'Agriculture.

Tableau annexe IV.1.4. **Exportations agricoles du Brésil – principaux produits et marchés**

Milliers de dollars US, FOB

Soja (graines, tourteaux et huile)									
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Total
Union européenne	1 923 719	1 494 832	1 935 517	2 104 777	2 814 534	2 360 077	2 699 301	3 703 926	19 036 683
Chine et Hong-Kong	125 620	40 134	53 714	13 395	427 435	575 455	685 017	650 905	2 446 055
Japon	164 738	54 139	125 695	112 418	136 423	92 276	139 642	211 580	1 036 911
Pays d'Asie ¹	47 878	10 952	43 289	33 183	41 917	82 948	136 264	142 645	539 076
Afrique	58 628	31 151	15 262	57 286	78 986	33 946	89 456	67 932	432 647
États-Unis	11 745	–	1 441	3 358	5 996	1 641	4 796	34 412	63 389
MERCOSUR	690	1 247	3 696	5 301	5 633	1 399	2 196	3 884	24 046
Autres	521 361	398 258	517 113	745 622	624 160	672 684	701 228	914 060	5 220 106
Total	2 854 379	2 030 713	2 695 727	3 075 340	4 135 084	3 820 426	4 457 900	5 729 344	28 798 913
Café (graines et soluble)									
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Total
Union européenne	466 987	740 922	555 999	620 680	1 226 459	1 060 495	950 256	1 636 295	7 258 093
États-Unis	344 561	361 952	232 051	239 424	445 200	379 654	306 405	462 836	2 772 083
Japon	109 304	138 776	103 041	129 764	249 241	246 245	226 564	300 449	1 503 384
MERCOSUR	14 672	30 057	32 157	44 167	76 060	105 423	91 120	109 188	502 844
Pays d'Asie ¹	19 491	19 060	13 237	18 079	34 136	33 901	21 494	35 406	194 804
Afrique	21 691	28 917	9 084	8 428	52 314	14 245	13 412	29 422	177 513
Chine et Hong-Kong	519	459	482	754	1 175	1 627	2 086	1 417	8 519
Autres	305 681	187 054	189 334	245 089	500 797	620 805	523 799	558 034	3 130 593
Total	1 282 906	1 507 197	1 135 385	1 306 385	2 585 382	2 462 395	2 135 136	3 133 047	15 547 833
Jus d'oranges									
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Total
Union européenne	710 657	471 774	557 793	473 534	549 748	800 402	933 160	673 278	5 170 346
États-Unis	622 655	282 567	362 350	266 915	290 723	133 734	282 880	194 174	2 435 998
Japon	35 603	25 657	51 435	39 119	87 285	80 247	88 407	65 235	472 988
Pays d'Asie ¹	25 762	43 385	42 743	26 470	32 013	55 158	46 219	36 476	308 226
MERCOSUR	2	73	703	801	3 695	3 413	5 522	5 516	19 725
Chine et Hong-Kong	628	447	475	476	1 086	877	2 888	3 034	9 283
Afrique	13	2	117	1 060	17	34	141	6	1 390
Autres	73 248	76 616	31 509	18 845	23 004	34 153	33 702	28 942	320 648
Total	1 468 568	900 521	1 047 125	827 220	987 571	1 108 018	1 392 919	1 006 661	8 738 604
Tabac (feuilles et manufacturés)									
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Total
Union européenne	319 946	455 779	533 601	434 280	530 208	594 943	665 439	660 486	4 194 682
États-Unis	126 704	153 744	225 611	187 616	156 973	142 042	304 904	229 696	1 527 290
MERCOSUR	8 500	17 614	43 151	88 131	110 666	177 789	225 252	273 138	944 241
Japon	15 750	24 064	26 357	25 996	45 393	52 776	6	73 941	264 283
Afrique	29 496	25 906	27 914	41 200	30 984	38 719	12 135	24 268	230 622
Chine et Hong-Kong	16 916	14 269	5 374	4 454	1 629	7 088	8 438	22 974	64 226
Pays d'Asie ¹	7 752	6 512	8 529	6 270	4 989	3 736	7 869	13 218	58 875
Autres	98 543	120 474	111 067	112 835	149 866	157 868	291 350	367 085	1 426 003
Total	623 607	818 362	981 604	900 782	1 030 708	1 174 961	1 515 393	1 664 806	8 710 222
Sucre									
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Total
Afrique	193 446	223 269	336 886	338 734	238 465	701 123	649 548	578 456	3 259 927
États-Unis	166 600	89 512	58 136	77 709	32 630	102 857	147 910	102 842	778 196
MERCOSUR	1	3 330	986	12 471	61 028	62 813	29 867	43 226	213 722
Union européenne	6 507	5 041	10 118	37 338	49 932	28 399	18 789	32 776	188 900
Chine et Hong-Kong	–	–	–	–	–	134 517	520	10 096	145 133
Japon	–	–	–	–	–	–	66 856	3 157	70 013
Pays d'Asie ¹	–	2 811	–	–	–	6 627	–	–	9 438
Autres	159 306	117 757	193 295	320 423	610 150	883 124	698 004	1 000 771	3 982 831
Total	525 860	441 720	599 421	786 675	992 205	1 919 460	1 611 494	1 771 324	8 648 160

1. Taiwan, république de Corée, Singapour.

Source : MICT/SECEX, ministère de l'Agriculture.

Tableau annexe IV.1.5. **Importations agricoles du Brésil – principaux produits et marchés**
Milliers de dollars US, FOB

	Produits laitiers								Total
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	
MERCOSUR	30 726	63 205	12 219	61 466	146 169	270 187	314 109	300 501	1 167 856
Union européenne	56 803	74 493	32 773	31 371	54 878	239 392	78 676	62 449	574 032
Nouvelle-Zélande	6 709	2 594	7 954	7 597	7 406	18 570	57 236	47 819	149 176
Pologne	4 820	38 064	8 284	13 866	9 053	9 416	3 846	1 054	83 583
Australie	–	482	910	9 623	10 578	13 430	18 449	22 301	75 773
République tchèque	725	21 082	3 913	11 685	12 616	13 141	3 323	101	65 861
Autres	77 866	3 758	6 011	13 547	17 534	46 270	36 598	22 487	146 205
Total	177 649	203 678	72 064	149 155	258 234	610 406	512 237	456 712	2 262 486
	Blé (farine de blé incluse)								Total
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	
MERCOSUR	278 311	259 819	399 200	481 699	503 374	725 242	939 290	751 336	4 338 271
Canada	16 500	109 701	132 287	231 007	178 542	136 926	222 219	135 980	1 163 162
États-Unis	–	69 232	14 767	–	2 264	22 408	185 438	38	294 147
Union européenne	–	2 443	–	1	90 283	22 381	18	566	115 692
Autres	220	13 945	2	21 874	6 286	36 008	1 650	15	80 000
Total	295 031	455 140	546 256	734 581	780 749	942 965	1 348 615	887 935	5 991 272
	Coton								Total
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	
MERCOSUR	131 229	136 670	133 371	167 344	228 631	224 780	384 688	346 669	1 622 153
Ex-Union Soviétique ¹	–	24 522	63 774	45 911	161 216	142 686	167 227	131 738	737 074
États-Unis	8 562	7 879	1 993	72 830	85 485	79 212	81 402	97 220	426 021
Union européenne	–	26	3 888	71 817	8 334	5 595	33 705	16 879	140 244
Autres	16 576	9 309	10 224	293 682	78 940	100 169	196 648	224 888	913 860
Total	156 367	178 406	213 250	651 584	562 606	552 442	863 670	817 394	3 839 352
	Produits de la mer								Total
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	
Norvège	24 800	82 842	61 686	79 274	103 546	165 813	174 431	151 702	819 294
MERCOSUR	46 135	54 138	35 984	55 652	84 114	133 614	164 888	167 995	696 385
Union européenne	839	3 889	2 808	6 484	6 239	11 579	13 030	14 379	58 408
Autres	98 808	32 271	15 193	32 601	34 881	60 598	69 748	64 887	310 179
Total	170 582	173 140	115 671	174 011	228 780	371 604	422 097	398 963	1 884 266
	Riz								Total
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	
MERCOSUR	77 840	149 246	122 181	176 590	180 920	213 093	280 760	296 587	1 419 377
États-Unis	18 837	93 210	9 432	2 062	41 673	38 026	1 421	2 082	187 906
Viêt-nam	–	48 154	5 596	16 856	49 359	14 854	19 760	6 283	160 862
Thaïlande	3 455	38 636	2 403	2 086	2 216	8 620	14	3 236	57 211
Autres	37 988	17 045	9 588	8 136	29 196	4 662	457	1 598	70 682
Total	138 120	346 291	149 200	205 730	303 364	279 255	302 412	309 786	1 896 038

1. Ouzbékistan, Turkménistan, Azerbaïdjan et Fédération de Russie sont inclus depuis 1993.

Source : MICT/SECEX, ministère de l'Agriculture.

Tableau annexe IV.2.1. **Chine : principales productions végétales, 1986-1997**

Millions de tonnes

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/1996 changement %
Total grains	391.5	403.0	394.1	407.6	446.2	435.3	442.7	456.5	445.1	466.6	504.5	492.5	-2.4
dont :													
Riz paddy	172.2	174.3	169.1	180.1	189.3	183.8	186.2	177.7	175.9	185.2	195.1	206.1	5.6
Blé	90.0	85.9	85.4	90.8	98.2	96.0	101.6	106.4	99.3	102.2	110.6	128.1	15.9
Maïs	70.9	79.2	77.4	78.9	96.8	98.8	95.4	102.7	99.3	112.0	127.5	116.2	-8.8
dont : Nord-est	22.6	25.5	25.2	20.6	33.4	32.3	32.2	32.6	32.4	35.2	38.0	n.d.	n.d.
Soja	11.6	12.5	11.7	10.2	11.0	9.7	10.3	15.3	16.0	13.5	13.0	n.d.	n.d.
Coton	3.5	4.2	4.1	3.8	4.5	5.7	4.5	3.7	4.3	4.8	4.2	4.3	2.4
Oléagineux	14.7	15.3	13.2	13.0	16.1	16.4	16.4	18.0	19.9	22.5	22.1	21.5	-2.8
Cultures sucrières	58.5	55.5	61.9	58.0	72.1	84.2	88.1	76.2	73.5	79.4	83.6	93.6	12.0
dont :													
Canne	50.2	47.4	49.1	48.8	57.6	67.9	73.0	64.2	60.9	65.4	66.9	78.8	17.8
Betterave	8.3	8.1	12.8	9.2	14.5	16.3	15.1	12.0	12.5	14.0	16.7	14.9	-11.2
Sucre	5.3	5.1	4.6	5.0	5.8	6.4	8.3	7.7	5.9	5.6	6.4	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible.

1. Estimations.

Source : Annuaire statistiques de la Chine, 1987 à 1996.

Tableau annexe IV.2.2. **Chine : production d'oléagineux, 1986-1997**

Millions de tonnes

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/1996 changement %
Total oléagineux	14.7	15.3	13.2	13.0	16.1	16.4	16.4	18.0	19.9	22.5	22.1	21.5	-2.8
dont :													
Arachide	5.9	6.2	5.7	5.4	6.4	6.3	6.0	8.4	9.7	10.2	n.d.	n.d.	n.d.
Colza	5.9	6.6	5.0	5.4	7.0	7.4	7.7	6.9	7.5	9.8	9.2	9.5	3.7
Sésame	0.6	0.5	0.4	0.3	0.5	0.4	0.5	0.6	0.5	0.6	n.d.	n.d.	n.d.
Tournesol	1.5	1.2	1.2	1.1	1.3	1.4	1.5	1.3	1.4	1.3	n.d.	n.d.	n.d.
Soja	11.6	12.5	11.6	10.2	11.0	9.7	10.3	15.3	16.0	13.5	13.0	n.d.	n.d.
Graines de coton	6.0	7.2	7.1	6.4	7.7	9.7	7.7	6.4	7.2	7.5	n.d.	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible.

1. Estimations.

Source : Annuaire statistiques de la Chine, 1987 à 1996.

Tableau annexe IV.2.3. **Chine : production du secteur de l'élevage, 1986-1997**

Millions de tonnes

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ¹	1997/1996 changement %
Total viande rouge	19.2	19.9	21.9	23.3	25.1	27.2	29.4	32.3	36.9	42.7	47.7	41.2	-13.7
dont :													
Porc	18.0	18.3	20.2	21.2	22.8	24.5	26.4	28.5	32.0	36.5	40.4	n.d.	n.d.
Bœuf	0.6	0.8	1.0	1.1	1.3	1.5	1.8	2.3	3.3	4.2	5.0	n.d.	n.d.
Mouton	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	2.0	2.4	n.d.	n.d.
Volaille	1.9	2.2	2.7	2.8	3.2	4.0	4.5	5.7	7.6	9.4	10.8	n.d.	n.d.
Total viande ²	21.1	22.2	24.8	26.3	28.6	31.4	34.3	38.4	45.0	52.6	59.2	53.5	-9.5
Œufs	5.6	5.9	7.0	7.2	7.9	9.2	10.2	11.8	14.8	16.8	19.5	n.d.	n.d.
Total lait	3.3	3.8	4.2	4.4	4.8	5.2	5.6	5.6	6.1	6.7	7.4	n.d.	n.d.
dont : Lait de vache	2.9	3.3	3.7	3.8	4.2	4.6	5.0	5.0	5.3	5.8	6.3	6.6	5.4

n.d. : non disponible.

1. Estimations.

2. Le total de la viande comporte viande rouge, viande de volaille et viande de lapin.

Source : Annuaire statistiques de la Chine, 1987 à 1996.

Tableau annexe IV.2.4. **Chine : prix mensuels des grains, 1995-1997**

Yuan par tonne

	Prix de marché				Prix de livraison à l'État			
	Riz paddy		Blé	Maïs			Blé	Maïs
	Indica ¹	Japonica			Indica ¹	Japonica		
1995	1 853	1 970	1 688	1 580	1 055	1 127	1 080	855
Janvier	1 770	1 800	1 490	1 380	1 025	1 117	1 054	830
Février	1 800	1 770	1 530	1 420	1 068	1 088	1 044	824
Mars	1 780	1 900	1 620	1 500	1 039	1 086	1 048	829
Avril	1 860	1 940	1 710	1 560	1 009	1 107	1 140	855
Mai	1 850	2 150	1 750	1 610	1 084	1 136	1 061	847
Juin	1 851	2 053	1 732	1 619	1 033	1 104	1 087	880
Juillet	1 927	2 017	1 731	1 636	1 044	1 168	1 099	850
Août	1 875	2 040	1 728	1 646	1 046	1 118	1 085	879
Septembre	1 880	1 984	1 718	1 647	1 048	1 118	1 084	878
Octobre	1 903	2 056	1 737	1 635	1 049	1 116	1 098	859
Novembre	1 912	1 907	1 755	1 672	1 104	1 216	1 098	884
Décembre	1 826	2 020	1 756	1 638	1 112	1 152	1 057	846
1996	1 709	1 986	1 741	1 487	1 313	1 373	1 312	1 058
Janvier	1 757	1 991	1 757	1 557	1 007	1 178	1 065	824
Février	1 803	1 955	1 767	1 558	1 008	1 122	1 065	841
Mars	1 777	2 018	1 790	1 583	1 170	1 157	1 110	863
Avril	1 794	2 068	1 798	1 584	1 336	1 280	1 191	933
Mai	1 769	2 170	1 809	1 535	1 275	1 296	1 218	929
Juin	n.d.	2 032	1 770	1 468	n.d.	1 330	1 392	1 068
Juillet	1 741	1 988	1 763	1 538	1 411	1 438	1 435	1 167
Août	1 749	2 004	1 759	1 484	1 454	1 464	1 445	1 168
Septembre	1 656	1 962	1 698	1 479	1 473	1 537	1 440	1 213
Octobre	1 629	1 968	1 669	1 444	1 439	1 537	1 440	1 213
Novembre	1 568	1 851	1 671	1 365	1 427	1 561	1 461	1 234
Décembre	1 556	1 823	1 640	1 253	1 447	1 571	1 466	1 240
1997	n.d.	2 525	1 461	1 156	1 346	1 553	1 462	1 234

n.d. : non disponible.

1. Riz paddy Indica de haute qualité.

Source : Département de l'information sur le marché, ministère de l'Agriculture.

Tableau annexe IV.2.5. **Chine : prix mensuels de la viande, juillet 1995-juin 1996**

Yuan par kg

	Porc	Bœuf	Poulet
1995			
Juillet	11.21	15.31	9.78
Août	12.61	15.53	10.48
Septembre	13.31	15.74	10.81
Octobre	13.04	15.84	10.92
Novembre	12.83	15.72	10.72
Décembre	12.32	15.64	10.46
1996			
Janvier	11.61	15.75	10.56
Février	11.36	16.18	11.59
Mars	11.68	16.21	11.46
Avril	11.38	15.82	11.42
Mai	11.41	15.66	11.22
Juin	11.44	15.48	11.47

Source : Perspectives sur le marché chinois, vol. II, Agriculture et produits agricoles, China Planning Publishing House, 1996.

Tableau annexe IV.2.6. **Achat annuel de produits alimentaires par les ménages urbains**

Kg par tête

	1985	1990	1993	1994	1995	1996
Grains	135.0	131.0	98.0	102.0	97.0	94.7
Légumes	144.0	139.0	121.0	120.7	116.5	118.5
Huile alimentaire	5.8	6.4	7.1	7.5	7.1	7.1
Porc	16.7	18.5	17.4	17.1	17.2	17.1
Bœuf et mouton	2.0	3.3	3.4	3.1	2.4	3.3
Volaille	3.2	3.4	3.7	4.1	4.0	4.0
Œufs frais	6.8	7.5	8.9	9.7	9.7	9.6
Produits de la mer	7.1	7.7	8.0	8.5	9.2	9.3
Boisson alcoolisée	7.8	9.3	9.7	10.0	9.9	9.7

Source : Annuaire statistique de la Chine.

Tableau annexe IV.2.7. **Consommation annuelle de produits alimentaires par les ménages ruraux**

Kg par tête

	1985	1990	1993	1994	1995	1996
Grains (non transformés)	257.0	262.0	266.0	261.0	258.9	256.2
Blé et riz	209.0	215.0	221.0	212.0	210.7	210.8
Légumes	131.0	134.0	107.0	107.9	104.6	106.3
Huile alimentaire	4.0	5.2	5.7	5.7	5.8	6.1
Viande rouge	11.0	11.3	11.7	11.0	11.3	12.9
Volaille	1.0	1.2	1.6	1.6	1.8	1.9
Œufs frais	2.1	2.4	2.9	3.0	3.2	3.4
Produits de la mer	1.6	2.1	2.5	2.7	3.1	3.4
Boisson alcoolisée	4.4	6.1	6.5	6.0	6.5	7.1

Source : Annuaire statistique de la Chine.

Tableau annexe IV.2.8. **Chine : commerce international des produits agricoles, 1995-1997**

Millions de tonnes

	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	1995	1996	1997	1995	1996	1997	1995	1996	1997
Grains	0.64	1.24	8.33	20.40	10.89	4.17	-19.76	-9.65	4.16
dont :									
Blé	0.00	0.00	0.00	11.59	8.25	1.86	-11.59	-8.25	-1.86
Maïs	0.11	0.16	6.61	5.18	0.44	0.00	-5.07	-0.28	6.61
Riz	0.05	0.27	0.94	1.64	0.76	0.33	-1.59	-0.49	0.61
Soja	0.40	0.19	n.d.	0.30	1.10	n.d.	0.10	-0.91	n.d.
Huile alimentaire	0.50	0.47	0.82	3.53	2.64	2.75	-3.03	-2.17	-1.93
Coton	0.02	0.00	0.00	0.74	0.65	0.75	-0.72	-0.65	-0.75
Sucre	0.48	0.66	0.38	2.95	1.25	0.78	-2.47	-0.59	-0.40
Produits de la mer	0.61	0.64	0.72	0.69	0.88	0.99	-0.08	-0.24	-0.27
Légumes et fruits frais	1.98	1.36	n.d.	n.d.	0.05	n.d.	n.d.	1.31	n.d.

n.d. : non disponible.

Source : Statistiques douanières de la Chine.

Tableau annexe IV.2.9. **Chine : mesures tarifaires et non tarifaires sur certains produits agricoles**

	Taux tarifaires de base		Taux préférentiels actuels utilisés en 1996 (%)		Mesures de régulation non tarifaires ¹
	Préférentiels	Ordinaires	Quota	En dehors du quota	
Blé	150	180	1	114	I, II, III, IV, V
Mais	150	180	1	40	I, II ² , IV, V
Riz	150	180	1	114	I, II, III, IV, V
Soja	150	180	3	114	I, IV, V
Colza	50	80	12	40	IV, V
Coton	3	8	3	n.s.	I, III, IV, V
Sucre	30	40	30	n.s.	I, III, IV, V
Engrais	5	11	5	n.s.	I, III, IV, V

n.s. : non spécifié.

1. Les mesures non tarifaires sont notées comme suit : I : licence commerciale ; II : enregistrement spécial ; III : quota ; IV : inspection de marchandise ; V : quarantaine.

2. Cette réglementation n'est pas applicable au maïs importé utilisé en tant que graine.

Source : Mesures de gestion du commerce international en Chine, *The People's Press*, 1996, Beijing.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(14 98 05 2 P) ISBN 92-64-26074-9 – n° 50130 1998